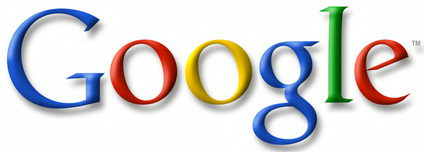
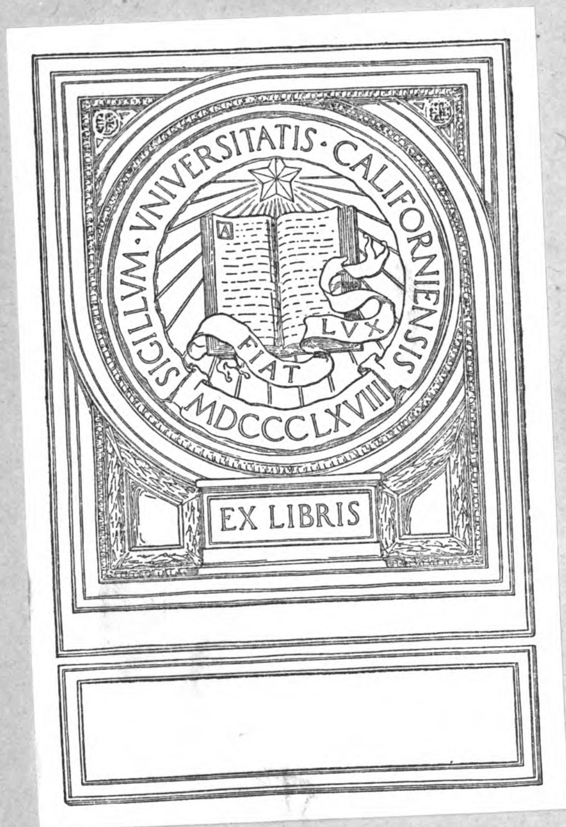


Revue de l'Instruction Publique en Belgique


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. J. Gantrelle, L. Roersch, A. Wagener

TOME XXXII.

GAND

IMPRIMERIE EUG. VANDERHAEGHEN, RUE DES CHAMPS

1889.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXII.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

COMPTES RENDUS.

ACTES OFFICIELS.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 32. 1re Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DE LA NATURE DES COMPLÉMENTS A PROPOS DE LA DÉFINITION DU COMPLÉMENT DIRECT [1].

(*Suite.*)

VIII.

Les compléments essentiels indirects se joignent aux verbes, parfois mais rarement, d'une manière immédiate, comme après *valoir, coûter, durer;* presque toujours, par différentes prépositions telles que *pour, sur, dans, contre, avec,* etc. : *tenir* POUR *la république; veiller* SUR *ses intérêts; entrer* DANS *un jardin; demeurer* DANS *une cabane; protester* CONTRE *une décision; cohabiter* AVEC *un parent,* etc.

Mais de toutes les prépositions, il en est deux, *à* et *de,* auxquelles il faut ajouter une troisième *par,* qui ont les fonctions les plus variées, en ne parlant même, bien entendu, que des emplois dont il est uniquement question dans ce travail : *Plaire* AU *Roi; participer* AU *butin; échapper* AU *danger; résister* A *la fatigue; aller* A *Paris; rester* A *Paris; penser* A *Dieu; manquer* A *ses devoirs; acheter un cheval* A *sa fille,* AU *maquignon*; etc. — *Partir* DE *Paris; être adoré* DE *ses parents; participer* DE *la nature divine; abuser* DE *ses forces; manquer* DE *retenue; rêver* DES *morts; médire* DE *ses amis; douter* DE *tout; approcher* DE *sa fin;* etc. — *Passer* PAR *Paris; tirer* PAR *les pieds; agir* PAR *crainte; être trompé* PAR *ses amis,* etc.

Un même verbe peut quelquefois recevoir toutes ou presque toutes les sortes de compléments : *Je tiens le loup* PAR *les oreilles; elle tient* AVEC *sa mère* CONTRE *son mari; tu tiens* POUR *Aristote, moi* POUR *Platon; il ne tient plus* SUR *ses jambes; ce gros volume tiendrait* DANS *une page; le mulet tient* DE *l'âne et*

[1] Voir livraison précédente.

DU *cheval; c'est* DE *lui que je tiens la nouvelle; ce meuble tient* AU *mur; ma maison tient* A *la sienne; sa maladie tient* A *son inconduite; il tient* A *une grande famille; il tient* A *son valet de chambre; je suis prêt à vous accompagner, je ne tiens* A *rien.*

Quand les prépositions diffèrent, il est en général facile de démêler les différentes acceptions du verbe; la chose est plus malaisée quand la préposition est la même. Dans *ce meuble* TIENT *au mur*, *tenir* signifie *être attaché;* dans *ma maison* TIENT *à la sienne,* il signifie *être contigüe. Sa maladie tient à son inconduite* équivaut à *provient de;* et c'est le sens que ce verbe a encore dans *il tient à une grande famille. Je ne tiens à rien* peut vouloir dire, comme c'est le cas dans la phrase, *je ne suis retenu par rien;* mais *tenir* pourrait y avoir le sens qu'il a dans *il tient à son domestique*, c'est-à-dire *avoir de l'affection pour quelqu'un ou quelque chose.*

Je disais tantôt que ces distinctions ne sont pas faciles à faire. En veut-on la preuve? l'Académie réunit dans un même paragraphe deux acceptions bien différentes : « *Tenir à quelqu'un,* dit-elle, lui être attaché par quelque lien d'intérêt, d'amitié, de reconnaissance, etc.: *Il tient à cet homme-là par beaucoup de liens. C'est un homme qui ne tient à personne. Il tient à ce parti-là par des raisons de famille.* » Or le second exemple n'est pas du même ordre que le premier; et quant au troisième, il est douteux. La langue même fournit la démonstration de ce que j'avance. Parlant de quelqu'un à qui je suis lié par les liens du sang ou de la reconnaissance, je dirai : *je* LUI *tiens par beaucoup de liens.* Mais pour dire que j'ai ou n'ai pas d'attache *à* lui ou *pour* lui (et non *avec* lui), j'emploierai le pronom particulé : *Je tiens* A LUI *pour beaucoup de raisons*; ou encore j'Y *tiens* ou *je n'*Y *tiens pas.* Dans le premier cas, on construit le verbe *tenir* comme les verbes *nuire, céder, plaire*, etc.: *je lui nuis, je lui plais;* dans le second cas, comme les verbes *penser, aller, songer*, etc. : *je pense à lui, je songe à lui;* ou encore *j'y pense, j'y songe.*

Nous avons maintenant à rechercher la raison de cette différence. J'espère la faire toucher du doigt.

Les compléments essentiels des verbes, bien que participant à l'idée attributive renfermée dans le verbe, n'y participent pas tous de la même manière. Il y a des compléments qui éprouvent une modification par suite de l'action du sujet, qui en sont affectés dans leur manière d'être, et reçoivent par là une qualité

qu'ils n'avaient pas auparavant. Quand *Pierre nuit à Paul, Paul* éprouve un changement d'état. C'est ce qui n'aura pas lieu si *Pierre* se borne à *penser à Paul.* Paul ne ressentira rien de cette pensée de Pierre.

On peut étendre cette remarque — et ceci nous sera utile plus tard — aux compléments directs. Ainsi quand *Pierre suit Paul, Paul* ne sera pas non plus nécessairement affecté dans sa manière d'être; mais il le sera au contraire s'il est *poursuivi par Pierre.*

Ceci dit par anticipation, revenons à nos compléments particulés. Règle générale, les compléments de lieu, bien qu'essentiels après certains verbes tels que *entrer, sortir,* etc., restent indifférents à l'action dont ils sont le théâtre, et n'en reçoivent aucune altération. Sans doute, quand je *cache* quelque chose dans un endroit, cet endroit devient une *cachette,* mais il n'a subi pour cela aucune modification, rien ne le distingue maintenant de ce qu'il était auparavant.

Les compléments de lieu sont précisés par différentes prépositions telles que *dans, en, vers, pour, sur, contre, près, entre, à, de, par,* etc. Ces prépositions marquent les unes, telles que *vers* et *pour,* le lieu où l'on va; une autre *de,* le lieu d'où l'on vient; une autre *par,* le lieu par où l'on passe; et le reste sert à marquer le lieu où l'on est et aussi le lieu où l'on pénètre. Toutes ces prépositions ont encore d'autres usages, inutile de les mentionner : *lutter contre le vent* implique un autre rapport que *se placer contre un arbre.* Quant à la préposition *à,* elle remplace volontiers beaucoup de prépositions de repos ou de mouvement. *Je suis* AU *jardin, je vais* AU *jardin, je suis* AU *mur (= contre* ou *près).*

Voici maintenant la règle qui donne la clef des difficultés dont il a été parlé. Les prépositions de lieu marquant le repos ou le mouvement s'expriment toujours devant leurs compléments, même si ce complément est un pronom, en exceptant toutefois l'adverbe pronominal *y* (ancien locatif *ibi),* tenant lieu d'un nom de chose. On dit donc *j'y suis* ou *j'y vais* pour dire *je suis* ou *je vais au jardin;* mais on dira *je suis à vous, je vais à vous.* On dit encore : *j'y suis* pour dire *sur, contre* ou *près du mur;* mais on dira *je suis sur, contre* ou *près de lui* s'il s'agit d'un homme.

Je dirai *j'y veille* en parlant d'une mission quelconque; mais *je veille sur lui* en parlant d'un enfant. De même *je m'y habitue* (à une situation); *je m'habitue à lui* (à quelqu'un); *j'y pense* et

je pense à lui. Cependant on trouve quelquefois l'adverbe *y* employé pour remplacer les noms de personne; et inversement le pronom personnel pour les noms de chose. On dira indifféremment, du moment qu'il n'y aura pas d'équivoque : *je me fie à lui,* ou *je m'y fie* [1]. Mais c'est là une extension d'emploi, et, à certains égards, une licence.

Je n'ai pas besoin, je suppose, de prévenir le lecteur que, dans les dernières phrases, c'est figurément que le complément est dit être un complément de lieu. *J'y pense,* signifie : c'est *à cela,* c'est *là* que *vont* mes pensées. Notons encore que l'adverbe interrogatif ou relatif *où* ainsi que ses corrélatifs *ici* et *là* peuvent aussi être employés métaphoriquement : *les embarras* où *il se trouve; le but* où *il tend.* Mais à la différence de son autre corrélatif *y,* il me semble qu'il ne pourrait absolument pas se dire des personnes, si ce n'est peut-être, dans la poésie : *la personne* où *j'aspire* pour A QUI *j'aspire* (?).

Nous avons maintenant la raison pourquoi l'on dit en parlant d'un serviteur : *Je tiens* A LUI ou *j'*Y *tiens,* et non pas *je* LUI *tiens;* c'est parce que *à lui* est un complément de lieu, comme dans la phrase : *Cet arbre tient* AU MUR ; tandis qu'en parlant d'un parent, je dirai par exemple : *je* LUI *tiens du côté des femmes.*

On demandera sans doute à quelle marque on peut reconnaître le complément locatif du complément indirect, quand leur emploi est métaphorique. Cette marque nous l'avons donnée. Le complément indirect peut devenir sujet d'une proposition transformée, parce que le verbe qu'il complète lui imprime un certain attribut, ce qui n'a pas lieu pour le complément locatif. Le serviteur *auquel je tiens* n'est nullement affecté par l'intérêt que je lui porte; il ne participe en aucune façon à l'idée attributive renfermée dans le verbe *tenir,* ni directement ni indirectement. Je ne puis en faire un sujet. Au contraire, la personne *à laquelle je tiens* par les liens du sang, participe

---

[1] « *Climène.* Vous voyez comme votre sang (Élise) prend mon parti — *Uranie.* Eh ! mon Dieu ! c'est une causeuse qui ne dit pas ce qu'elle pense. Ne vous Y fiez pas beaucoup, si vous m'en voulez croire. — *Élise.* Ah ! que vous êtes méchante de *me* vouloir rendre suspecte à madame. » (MOL. *Critique de l'École des femmes,* sc. 3). On pourrait se demander si *y* n'est pas pris dans le sens neutre ; mais la réponse d'Élise qui se sert du pronom *me,* lève toute incertitude.

à l'attribut aussi bien que moi ; elle tient à moi de la même façon que je tiens à elle.

Ce que nous venons de dire de l'adverbe pronominal *y*, qui remplace *ici* et *là* ou un nom de chose accompagné d'une préposition locative, principalement *à*, est appliquable à l'adverbe pronominal *en*. Celui-ci peut remplacer *d'ici* et *de là*, et aussi des pronoms accompagnés de la préposition *de* ou de prépositions équivalentes telles que *hors de, d'avec*, etc. : *J'en viens* pour *je viens d'ici, de là,* ou *je viens de ce lieu.*

Dans ce sens, le locatif *en* peut s'employer par métaphore pour les noms de personnes : *Il* EN *descend* (par exemple DE *Henri IV*) *par les femmes*. On remarquera que la préposition *de* a un emploi analogue.

En ainsi que *de* ont aussi des emplois dérivant de leur sens locatif: ils marqueront la privation (*s'en abstenir, s'en affranchir*, etc.) ; le moyen (*entourer de, user de, se servir de, remplir de*, etc.); l'objet (*se plaindre de, se souvenir de, disputer de*, etc.); l'approche [1] (*approcher de*); la participation (*participer de, s'emparer de, jouir de*, etc.); avec les substantifs et les adjectifs marquant la possession ou toute espèce de relation déterminative (*être maître de, être capable de, je suis le père de*, etc.) ; enfin le partitif (*j'ai mangé des fruits, je n'ai pas d'argent*, etc. Ce que nous disons de l'adverbe *en* s'applique de tout point aux relatifs *dont* et *d'où*, dont le premier sert généralement pour les personnes et le second pour les choses : Ses parents *dont* il est adoré ; l'arbre *dont* ou *d'où il est tombé.*

IX.

Mais cette préposition *de* a encore deux emplois qui sont pour nous des plus intéressants et qu'elle partage avec la préposition *par*. Elle permet de transformer en complément le sujet des verbes transitifs. Cette transformation est accompagnée soit d'un changement du verbe, qui se remplace par un corrélatif, soit d'un changement de voix, l'actif au lieu du passif. La proposition *Pierre a donné un livre à Paul* devient,

---

[1] Cet exemple est assez singulier. — Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, on trouve *approcher à*. C'est le pendant de cette autre singularité, l'emploi de *à* avec les verbes *demander, acheter*, etc. *Pierre a demandé, acheté, un livre* A *Paul.*

par le changement du verbe : *Paul a reçu un livre* DE *Pierre* ; et la proposition *tout le monde craint Pierre* devient, par le changement de l'actif en passif : *Pierre est craint* DE *tout le monde*.

De même *le ministre m'a annoncé ma nomination* devient : *j'ai appris ma nomination* PAR *le ministre*, ou bien *ma nomination m'a été annoncée* PAR *le ministre*.

J'ai déjà suffisamment traité de la transformation accompagnée d'un changement de verbe. N'ajoutons qu'un mot ; c'est que *de* et *par* diffèrent en ceci que l'on emploie de préférence *de* quand la source est rapprochée et directe, et *par* quand elle est éloignée et indirecte : *Cette nouvelle me vient* PAR *lui* ou DE *lui*, suivant qu'il y a ou qu'il n'y a pas d'intermédiaire.

C'est la transformation avec changement de voix qui va nous occuper. Pourquoi doit-on dire : *cet enfant est aimé* DE *son grand-père*, et *il est instruit* PAR *son grand-père ?* Remarquons tout de suite que seul le complément introduit par *de* peut se remplacer par *en* ou par *dont*. On dit *il en est aimé*, et non pas *il en est instruit*, sinon dans un sens tout différent.

On connait la règle formulée par les grammairiens. On emploierait *de* avec les verbes exprimant une affection ou une émotion de l'âme. On connait aussi la distinction faite entre *de* et *par* avec les verbes *précéder*, *suivre*, *accompagner* qui veulent *de* « quand le complément est requis par la nature des choses ».

Il y a du vrai dans ces remarques ; mais où est la raison de cette différence ? On la pressent. *De* ainsi que *en* font du complément qu'ils introduisent, un complément de lieu, d'origine. Or le lieu n'est pas ordinairement conçu comme un agent capable d'imprimer une modification au sujet qui s'y meut, qui y va ou qui en vient. Si Pierre tombe d'un arbre, et s'il se tue, ce n'est pas l'arbre qui l'a tué, c'est la chute. Mais si l'arbre tombe sur lui, je dirai, *il a été tué par un arbre*, ou si l'on aime mieux, *par la chute d'un arbre*.

Il n'y a d'agent que s'il y a modification du sujet, que si le sujet reçoit un attribut par l'action de cet agent. C'est pourquoi on dit que *cet enfant est instruit* PAR *son grand-père*, parce que l'enfant, grâce à son grand-père, gagne l'attribut *instruit* au lieu de l'attribut *ignorant* qu'on lui enlève. Mais

on doit dire : *il est adoré* DE *son grand-père,* parce que *adoré* ne peut, dans ce cas-ci, être considéré comme un attribut réel, distinctif, attaché au sujet par l'action d'autrui. Ce n'est pas comme dans la phrase : *Les animaux sont adorés* PAR *certains peuples.*

De là vient qu'on fera une distinction entre : *il est gâté* DE *son grand-père,* et *il est gâté* PAR *son grand-père.*

De la seconde phrase, on peut conclure que le grand-père fera de son petit-fils ce que l'on appelle un enfant *gâté* — conséquence qui ne résulte pas de la première.

On saisit maintenant sans peine pourquoi je dirai : *il était suivi* DE *ses gens* et *il était suivi* PAR *la police.* La seconde phrase fait entendre que l'individu *suivi* n'est pas à son aise et cherche à échapper à ceux qui le suivent. Dans tous les cas, *être suivi par la police* implique une certaine qualité; c'est être quelqu'un que la police suit et surveille. Je dirai de même: *il était précédé* PAR *la crainte qu'inspirait son nom;* et *il était accompagné* DE *sa femme.* Changez de part et d'autre la préposition et le sens des phrases est altéré. Je dirai d'un fou dont les excentricités sont à craindre : *il ne sort qu'accompagné* PAR *sa femme.*

Quelquefois il n'y a entre *de* et *par* qu'une simple nuance. On dira presque indifféremment: *être frappé* D'*une balle* ou PAR *une balle.* Cependant même ici on sent que la préposition *par* personnifie la balle; elle en fait une espèce d'agent inconscient; tandis que la préposition *de* en fait un moyen, à preuve qu'on dira en ajoutant le vrai complément d'agent: *Il a été frappé d'une balle par son ennemi.*

Cette remarque nous donne la clef d'autres subtilités analogues: *Ce rocher est battu* DES *flots* ou PAR *les flots.* Il me semble que l'on dira *des* de préférence pour indiquer un état habituel du rocher tenant à sa situation; et *par* pour désigner un état momentané provenant des vents ou de la tempête. C'est pourquoi on distinguera entre *cet homme est battu de sa femme* et *cet homme est battu par sa femme; être battu de sa femme* est pour ainsi dire une expression toute faite où l'individualité de la femme n'entre pour rien, tandis que *être battu par sa femme* évoque l'image de la personne qui bat. La preuve, c'est que *par* seul s'emploiera avec le passé en tant que rappelant un fait isolé : *il fut battu* PAR *sa femme.* N'insistons pas davantage.

X.

Voilà ma tache accomplie. On peut résumer en quelques mots les résultats de cette étude.

Parmi les compléments dont un verbe peut être accompagné, il y a à distinguer les compléments qui peuvent devenir sujets sans ou avec altération de ce verbe, et qui, par conséquent, participent en quelque sorte de l'attribut exprimé par ce verbe ; et les compléments qui restent en dehors de l'action du verbe;

Les premiers sont 1° le complément appelé ordinairement complément direct, 2° le complément d'agent après les verbes passifs (introduits par *de* ou *par*), 3° le complément auquel je donnerai le nom de *réceptif*, indiquant celui qui reçoit, introduit par la préposition *à* ou *pour*, 4° le complément *donatif*, désignant celui qui donne, introduit par la préposition *de* ou *par* (de la part *de* ou par l'intermédiaire de).

Voici le tableau de ces transformations : *Pierre accompagne Paul; Paul est accompagné par* ou *de Pierre; Pierre a donné un livre à Paul; Paul a reçu un livre de* ou *par Pierre.*

Les autres compléments peuvent être qualifiés en général de *locatifs* et métaphoriquement de *temporels*, soit qu'ils indiquent l'extraction, l'origine, le moyen, le but, le temps, etc. Les adverbes pronominaux *y, en, où, dont* et *d'où* sont des locatifs.

Le réceptif, quoique étant originairement un locatif, présente cette particularité que s'il est représenté par un pronom, ce pronom n'est pas particulé — sauf dans des cas spéciaux indiqués dans certaines grammaires. On dit *je* vous *cède,* et *je songe à vous.*

Le complément d'agent présente cette particularité qu'il est aussi originairement un locatif; mais, exprimé par *de*, il répond à la question *d'où* et rappelle le lieu d'où l'on sort; exprimé au moyen de *par,* il répond à la question *par où,* et rappelle le lieu par où l'on passe. Il s'exprime par *de,* lorsque le sujet dont il émane ne modifie pas dans sa nature par une action intentionnelle le complément direct devenu sujet; on se sert de *par* lorsqu'il y a une modification et surtout une modification présentée comme résultant d'une volonté. Lorsque l'agent introduit par *de* a l'air d'être modificateur comme dans la phrase : *il a été frappé d'une balle,* le plus souvent il n'est au fond

qu'un complément de moyen ou d'instrument et le nom du véritable agent, n'est pas exprimé.

Je reviens à mon point de départ. Dans toute cette longue dissertation n'y eût-il qu'une seule idée juste et pratique, il faudrait chercher à l'introduire dans l'enseignement. Car, répétons-le, il n'y a de vraiment clair et partant de vraiment profitable que ce qui est exact.

C'est pourquoi je voudrais pouvoir espérer que mes innovations n'effraieront pas trop les timides, et ne seront pas repoussées sans examen par les routiniers.

J. Delbœuf.

COMPTES RENDUS

THÉOD. MOMMSEN. **Histoire romaine**, traduite par R. CAGNAT, *professeur au Collège de France,* et J. TOUTAIN, *élève de l'École normale supérieure,* t. IX (1887); t. X (1888). Paris (Vieweg), in-8°.

Les trois volumes de la *Römische Geschichte* de M. Théod. Mommsen, qui racontent l'histoire du peuple romain depuis les temps les plus reculés jusqu'à la journée de Thapsus avaient été depuis longtemps traduits en français : un savant magistrat, M. Alexandre, les avait fait connaître des lecteurs français dans une traduction en huit volumes, publiée à la librairie Franck-Vieweg de 1863 à 1872. M. Mommsen ayant repris son œuvre au bout de trente ans en faisant paraître en 1885 à Berlin le cinquième volume de son histoire, MM. Cagnat et Toutain ont eu l'heureuse idée de donner la traduction de ce nouveau volume; ils l'ont fait avec une rapidité dont il faut leur savoir gré : en moins de deux ans, ont paru les tomes IX et X, et le tome XI, qui achèvera la traduction de ce cinquième volume, va bientôt paraître. La traduction actuelle, publiée aussi chez Vieweg et dans le même format que celle de M Alexandre, forme la suite de la traduction de l'histoire de la République; de là les numéros IX, X, XI donnés au volumes de l'édition française.

On sait quelle est la nouveauté du cinquième volume de l'*Histoire romaine* de M. Mommsen : C'est une histoire provinciale de l'empire romain, comme l'indique le sous-titre de l'édition allemande, « les provinces de César à Dioclétien. » L'histoire de l'empire, qui a été si souvent étudiée dans le récit des règnes successifs, M. Mommsen a imaginé de la présenter sous un jour nouveau, en étudiant dans une série d'histoires particulières la vie provinciale aux trois premiers siècles de notre ère, sous toutes ses manifestations, politiques, religieuses, littéraires, artistiques, etc. Il parcourt ainsi toutes les régions où s'est introduite la conquête romaine, depuis la Bretagne jusqu'à l'Arabie, depuis les bords du Danube et du Rhin jusqu'aux déserts de l'Afrique; et pour chacune de ces parties du monde romain qui sont devenues les nationalités

modernes, il écrit une monographie qui embrasse la période de César à Dioclétien. Le plan était nouveau, original et de nature à faire connaître sous son véritable jour la société impériale. Pour le remplir, il fallait une érudition capable d'embrasser l'histoire de trois siècles jusque dans ses moindres détails, capable surtout de les mettre chacun à sa place et d'accorder à chacun sa véritable importance. Après le succès que le livre de M. Mommsen a rencontré partout, il est inutile de parler ici des mérites de l'œuvre même de l'historien allemand; il suffit d'en avoir indiqué le plan.

Tel est le volume remarquable [1] dont une traduction française est en cours de publication. Les parties publiées jusqu'ici contiennent l'histoire des frontières septentrionales de l'Italie, de l'Espagne, des provinces Gauloises, de la Germanie romaine, de la Bretagne, de la région du Danube, de l'Europe grecque, de l'Asie mineure, de la frontière de l'Euphrate et des Parthes. La traduction, exacte, claire et d'une bonne langue, ne présente d'autres changements par rapport à l'original allemand que l'insertion dans le texte même, comme têtes de paragraphes, des indications résumées que M. Mommsen avait mises en marge; le livre français y gagne matériellement en clarté. Il eût pu être utile de reproduire à la table à côté des titres des chapitres ces titres de paragraphes. — M. Alexandre avait ajouté à sa traduction de l'*Histoire romaine* de longues notes, soit personnelles, soit empruntées à des écrits de M. Mommsen ou d'autres savants. MM. Cagnat et Toutain n'ont ajouté à l'original que quelques renvois ou éclaircissements indispensables, en conservant, cela va de soi, les notes personnelles de l'auteur, plus nombreuses dans ce volume que dans l'histoire de la République. M. Mommsen avait fait suivre son histoire de dix cartes géographiques dues à Kiepert et dessinées avec la précision et la clarté ordinaires à ce grand cartographe. Elles ont été reproduites avec beaucoup de fidélité dans la traduction française.

G. LACOUR-GAYET.

---

[1] Il forme dans l'édition allemande le tome cinquième de la *Römische Geschichte;* le tome quatrième n'a pas encore été publié. Il doit renfermer dans deux livres (VIe, VIIe) l'histoire de l'établissement définitif de la monarchie et des fluctuations que la monarchie a subies « suivant le génie individuel des empereurs. »

RÉPONSE

aux observations de M. Keelhoff *sur la grammaire grecque de* MM. Dübner *et* Hurdebise *(6e édition).*

Audiatur et altera pars.

La *Revue de l'Instruction publique en Belgique* a publié, il y a quelque temps, un compte-rendu très étendu de la grammaire grecque de MM. Dübner et Hurdebise (6e édition), et de celle de MM. Roersch et Thomas. Ceux qui ont lu ce compte-rendu ont pu s'apercevoir que son auteur, M. Keelhoff, s'est montré particulièrement sévère pour le premier de ces deux manuels. Il déclare, en effet, que la grammaire de Dübner-Hurdebise ne répond à aucun des desiderata que doit avoir une bonne grammaire grecque. « Ce livre, » dit-il, « a un aspect » touffu, hérissé, qui rebute l'enfant; la mauvaise disposition » des matières, les longueurs inutiles, les exceptions trop nombreuses, ne tardent pas à le décourager. Jamais quelque » théorie générale, jamais quelque principe n'intervient pour » expliquer les règles de syntaxe qui se suivent sans être coordonnées ni étudiées dans leur raison d'être. Et cependant, » pour intéresser, il faudrait aller au fond des choses, analyser » les phénomènes grammaticaux et montrer leur enchaînement » logique.

» Ce qui est plus grave, continue M. Keelhoff, c'est que la » grammaire en question donne trop souvent des formes qui, » non seulement ne sont pas attiques, mais qui même ne sont » pas grecques, que certaines règles de syntaxe sont des non-» sens, que certaines théories grammaticales sont de véritables » hérésies scientifiques, que la syntaxe n'est pas à la hauteur » de la science du langage et qu'elle n'est construite, ni d'après » les règles de la logique, ni d'après les principes de la grammaire comparée. La morphologie non plus n'est pas bien » ordonnée; ce qui est simple y est rendu obscur, difficile; » en un mot, cette grammaire appelée « élémentaire et pratique » n'est en réalité pas pratique du tout, et elle n'est » pas élémentaire, sans que pour cela elle soit scientifique[1] ».

---

[1] *Revue de l'Instruction publique en Belgique,* t. xxxi, pp. 84-85.

Voilà comment M. Keelhoff, apprécie la grammaire de MM. Dübner et Hurdebise (*a*).

Si ce jugement est fondé, il faut évidemment en conclure que l'ouvrage en question est détestable, et qu'on aurait grandement tort de le maintenir dans nos classes, surtout depuis la publication de la grammaire grecque de MM. Roersch et Thomas, laquelle répond précisément, d'après M. Keelhoff, à tous les desiderata d'une bonne grammaire grecque. Mais faut-il s'incliner devant ce jugement? Est-il bien vrai que la grammaire de Dübner-Hurdebise soit aussi mauvaise que M. Keelhoff veut le faire croire? Nous ne le pensons pas. Et, de fait, jusqu'ici jamais personne n'a émis une opinion pareille sur ce manuel. Bien au contraire, tous ceux qui en ont parlé, soit dans les journaux, soit dans les revues, en ont toujours fait un grand éloge. La *Revue de l'Instruction publique* elle-même l'a constamment signalé comme un bon livre, notamment dans les comptes-rendus qu'elle en a publiés en 1865, en 1871 et en 1878 (*b*).

(*a*) La critique à laquelle la direction de la Revue a bien voulu me permettre de répondre dès à présent ne m'a pas peu étonné. Quelquefois l'auteur dénature ce que j'ai écrit, parfois il a mal compris; il lui arrive aussi de ne pas bien interprêter Krüger, son *palladium;* il n'a consulté aucun des ouvrages auxquels j'avais renvoyé, quoique manifestement il ne soit pas au courant des travaux importants faits sur le dialecte attique dans ces dernières années; ce qui plus est, les résultats les plus certains de la grammaire comparée ne lui sont pas familiers. J'ai été bien plus étonné encore, quand j'ai lu le nom de M. Küntziger au bas de cet article, vu que, d'après le programme de l'athénée de Liège, *lui-même a adopté pour ses cours la grammaire de MM. Roersch et Thomas!*

(*b*) Voici les *éloges* auxquels M. Küntziger fait allusion. *Revue de l'Instr. publ.* 1878, p. 32 ; « Répétant une observation que nous avions déjà faite en rendant compte de la 3e éd. (Revue 1865, p. 123), nous avions insisté pour que la grammaire *élémentaire et pratique* ne renfermât que des formes ordinaires et laissât de côté tout ce qui est rare ou très rare. M. Hurdebise paraît être d'un autre avis, car il persiste à maintenir quantité de formes dont l'existence même est fort problématique ..... p. 33 : Nous prions donc de nouveau M. H. de revoir attentive-

Mais faisons abstraction de ce fait et considérons la grammaire de M. Hurdebise comme si personne d'autre que M. Keelhoff n'en avait parlé, et voyons si, comme il le prétend, elle ne répond à aucun des desiderata que doit avoir une bonne grammaire grecque.

Et d'abord, quels sont ces desiderata? Les voici, tels que M. Keelhoff les expose lui-même :

« *a*) Une bonne grammaire grecque (*a*) ne doit donner dans la morphologie (c'est-à-dire la lexigraphie) (*b*) que des formes strictement attiques et ne pas contenir des exceptions que l'élève ne rencontrera pas au cours de ses études; elle s'abstiendra de formes purement *hypothétiques;* que l'auteur n'oublie jamais que la possibilité d'un mot, comme d'un fait, ne prouve pas sa réalité. Quand on a un enseignement du grec aussi restreint que le nôtre, il ne s'agit pas de s'attarder à des détails, à des exceptions très rares, à des formes douteuses ou imaginaires. Non seulement on perd par là un temps précieux, mais si l'on veut développer chez l'élève un sentiment *pur* de la langue, il ne faut lui donner que des formes pures. On tiendra compte des résultats de la grammaire comparée pour autant que ceux-ci peuvent aider à la clarté de l'exposition ou à l'explication des formes, mais on n'entrera dans aucun détail que les enfants ne sauraient comprendre avec la somme de connaissances qu'ils possèdent.

b) Quant à la syntaxe, elle ne donnera que l'usage des meilleurs auteurs attiques, en faisant abstraction des minuties ou de l'usage particulier des écrivains.

c) Il faut de bonnes tables pour que la grammaire ne soit pas

---

ment son livre..... Souvent aussi l'étude serait rendue plus facile par une meilleure disposition des matières. » Les critiques remplissent plus de deux pages. Vient ensuite l'éloge : « En résumé la grammaire grecque de Dübner a reçu de la part de M. Hurdebise des améliorations réelles dont il faut lui savoir gré, et nous espérons qu'il continuera à la faire avancer dans la voie du progrès. » Qui ne voit la portée de ce jugement, mis en rapport avec les critiques qui précèdent?

(*a*) J'ai dit : une grammaire grecque *destinée à l'enseignement moyen.*

(*b*) La parenthèse est de M. Küntziger.

seulement un livre d'étude, mais aussi un livre de recherches[1] ».

Voilà les desiderata de M. Keelhoff. Les voyons-nous dans la grammaire de M. Hurdebise?

En ce qui concerne les *bonnes* tables, nous reconnaissons volontiers qu'elles n'existent pas dans le manuel en question. Mais c'est là un mal facilement réparable. Il serait facile à l'auteur de dresser ces tables et de les publier, non pas dans une prochaine édition — ce serait les faire attendre peut-être trop longtemps — mais même immédiatement, pour les adresser à ceux qui voudraient se les procurer avec l'édition qui vient de paraître (*a*). Mais, sauf ce point, la grammaire de M. Hurdebise réalise parfaitement, croyons-nous, les autres desiderata de M. Keelhoff, ceux qu'il désigne sous les lettres *a* et *b*, et qui concernent tout d'abord la disposition des matières dans la morphologie (ou lexigraphie), et les formes qui y sont enseignées.

Parlons d'abord de la disposition.

M. Keelhoff la trouve trop compliquée et pas du tout scientifique. Un premier reproche qu'il fait à M. Hurdebise, c'est d'avoir séparé la déclinaison des adjectifs de celle des substantifs, puis la déclinaison des noms contractes de ceux qui ne le sont pas. « Il est contraire à la rigueur scientifique, dit-il, d'exposer à part, dans des chapitres séparés, les déclinaisons non-contractes et les déclinaisons contractes des substantifs, puis les déclinaisons non-contractes et contractes des adjectifs. Cette disposition sépare, selon lui, ce qui n'est qu'une et même chose, et empêche l'élève de saisir la simplicité de la langue grecque. Séparer ainsi le substantif et l'adjectif, c'est introduire des préoccupations de syntaxe dans la morphologie. » Un chapitre qui lui semble particulièrement défectueux, au point de vue de la disposition, c'est celui où M. Hurdebise expose la 3e déclinaison, attendu qu'elle est coupée en deux par les

---

[1] *Revue de l'Instruction publique en Belgique,* t. XXXI, pp. 85-86.

(*a*) En attendant elles n'existent pas, et cependant, dans une grammaire dans laquelle *tout* ne doit pas être étudié, des tables sont nécessaires. Comparez les deux grammaires de M. Gantrelle. Les formes non étudiées ne peuvent être trouvées quà l'aide d'un index; elles ne sont donc utiles que grâce à ce dernier.

paradigmes des noms contractes de la première et de la seconde déclinaison, que le classement des noms contractes en radicaux en E, en O et en A, n'est nullement scientifique, et que l'exposé de cette même déclinaison est interrompu brusquement par des notions de phonétique et les règles de la contraction, qui auraient dû être exposées dans un chapitre à part et systématiquement. Quant à la disposition adoptée dans le chapitre du verbe, elle manque également de simplicité, parce que M. Hurdebise l'a interrompue à chaque instant par des remarques et de longues listes de verbes « *que personne ne saurait apprendre* », et que le chapitre des prépositions se trouve intercalé au milieu de celui du verbe, ce qui est d'autant plus condamnable, selon M. Keelhoff, que les prépositions ne doivent pas être placées dans la lexigraphie, mais dans la syntaxe.

Ainsi, manque de simplicité, complications bizarres parfois et toujours inutiles, voilà le grand reproche que notre critique fait à la grammaire de M. Hurdebise en ce qui concerne la disposition des matières enseignées dans la lexigraphie.

Et cependant, chose étonnante! c'est précisément à cause de sa grande simplicité que cette même grammaire a été adoptée en 1856 par le Conseil de perfectionnement de l'instruction publique en Belgique. C'est ce que M. Keelhoff reconnaît lui-même[1]. Il est vrai que pour répondre d'avance à l'argument qu'on peut tirer de ce fait, il se hâte d'ajouter que la 6e édition de cette grammaire, telle que M. Hurdebise vient de la publier, est un ouvrage tout nouveau qui n'a plus rien de la simplicité de la grammaire de M. Dübner.

Mais, en est-il bien ainsi? Comment donc! M. Hurdebise aurait changé ou même bouleversé de fond en comble le plan primitif de ce livre, lui qui, dans la 4e édition, assurait qu'il avait eu à cœur de faire à la grammaire grecque de M. Dübner le moins de changements possible[2]! Eh bien! non, tout cela n'est que de la fantaisie (*a*). Que M. Keelhoff se donne la peine de comparer l'édition qui vient de paraître avec une des premières éditions, par exemple avec celle de 1857 — la première

[1] *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1888, p. 89, note.
[2] Voir la 4e édition, préface, p. IX.

(*a*) Nous verrons plus loin de quel côté est la fantaisie.

qui parut en Belgique — et il verra que dans celle-ci les matières de la lexigraphie sont disposées dans le même ordre que dans celle qu'il critique si sévèrement. Dans l'édition de 1857 — à laquelle ni M. Hurdebise, ni nul autre n'avait fait de changement, et qui partant était l'œuvre exclusive de M. Dübner — on voit que les déclinaisons contractes sont séparées des déclinaisons non-contractes, et de même, que la déclinaison des substantifs est séparée de celle des adjectifs, tout à fait comme dans la 6[e] édition. On y a l'ordre suivant : 1[re] déclinaison non-contracte; 2[e] déclinaison non-contracte; 2[e] déclinaison attique; 3[e] déclinaison non-contracte; puis 1[re] déclinaison contracte, 2[e] déclinaison contracte, 3[e] déclinaison contracte, avec la division des radicaux en E, en O et en A, comme dans la 6[e] édition. Puis viennent successivement les adjectifs à trois terminaisons non contractes; les adjectifs à trois terminaisons contractes; d'autres adjectifs à trois terminaisons (ceux en υς, εια, υ, et ceux en εις, εσσα, εν); les adjectifs à deux terminaisons, les adjectifs à une terminaison; puis les comparatifs et les superlatifs, les adjectifs numéraux, les adjectifs démonstratifs, interrogatifs, relatifs et corrélatifs, toujours comme dans la 6[e] édition (*a*). Pour la théorie du verbe l'ordre suivi dans l'édition de 1857 est encore absolument le même que celui de la dernière édition : ainsi, après quelques notions préliminaires sur les temps et les modes, l'augment et le redoublement, la division des verbes en deux conjugaisons (conjugaison en ω et conjugaison en μι), on trouve successivement la conjugaison des verbes en ω pur, puis celle des verbes contractes en εω, en αω et en οω, puis les verbes en ω précédé d'une consonne, puis les temps seconds, puis les verbes liquides (en λω, μω, νω, ρω). Viennent ensuite les verbes en μι, subdivisés en deux classes, les verbes anomaux avec une liste des principaux verbes iréguliers, et enfin, pour terminer le chapitre du verbe, les adjectifs verbaux. Le seul changement que M. Hurdebise ait introduit dans cette disposition concerne les temps

(*a*) *Quid ad rem?* Qu'est-ce qui distingue ἀγαθός de ὁ λόγος, si ce n'est une préoccupation de syntaxe? Au point de vue de la *forme* il n'y a pas de différence. Cette distinction simplifie-t-elle les déclinaisons? Non. Donc, puisqu'elle n'est ni exacte, ni utile, supprimez la.

seconds, qu'il a placés après les verbes liquides, et ce changement a été approuvé par la critique[1].

Ainsi, sauf ce qui concerne les temps seconds, M. Hurdebise n'a rien innové dans la disposition générale de la lexigraphie de la grammaire de M. Dübner. C'est là un fait incontestable et qu'il serait puéril de nier. Maintenant, si, comme M. Keelhoff lui-même le reconnaît, cette grammaire se distinguait par son extrême simplicité, nous nous demandons par quel miracle il se fait que ce même livre qui était si simple jadis, quand il était publié par M. Dübner, soit si compliqué depuis qu'il l'est par M. Hurdebise, alors que celui-ci n'a apporté aucun changement essentiel dans la disposition des matières. Que M. Keelhoff se mette donc d'accord avec lui-même et qu'il reconnaisse, s'il veut être sincère, qu'au point de vue de la disposition, la nouvelle édition de la grammaire Dübner-Hurdebise a la même simplicité que l'ouvrage primitif, puisque sous ce rapport on n'y a apporté aucun changement essentiel (*a*).

Mais ce qui semble avoir horripilé M. Keelhoff, c'est que

[1] Voir *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1871, p. 377.

(*a*) Si j'ai reproché à la grammaire de M. Hurdebise de manquer de simplicité, ce n'est pas seulement à cause de la disposition des matières — quoique sous ce rapport également M. Hurdebise eût bien fait de suivre les progrès de la science — mais aussi et surtout à raison des additions peu heureuses qu'il a faites à l'ouvrage primitif.

La grammaire de Dübner répondait à ce qu'on pouvait exiger d'elle à son époque.

1° L'auteur s'était efforcé de ne donner que des formes attiques et avait « écarté une foule de détails tout à fait secondaires ou de particularités exceptionnelles qui retardent sans aucun avantage, qui compromettent même le progrès réel ». Ce sont les paroles de Dübner.

Que devait faire M. Hurdebise? Se tenir au courant des travaux sur le dialecte attique, en faire profiter la grammaire, *mais ne pas en changer le caractère*. S'est-il tenu à cette règle? D'un ouvrage simple il a fait un ouvrage touffu. « Citons, dit-il, comme ayant reçu de *notables modifications et augmentations*

dans la nouvelle édition se trouvent des listes de verbes « que personne ne saurait apprendre », et que le chapitre des prépositions est intercalé, à ce qu'il prétend, au milieu du chapitre du verbe.

Sur le premier point il est facile de rassurer M. Keelhoff: ces listes de verbes, qui lui semblent si effrayantes, ne sont nullement destinées à être apprises par cœur; elles ne sont là que pour être consultées au besoin, et se trouvent, pour la plupart du moins, imprimées en petit caractère, ce qui indique bien qu'elles ne doivent pas être apprises. Et quel professeur serait donc assez mal avisé pour faire apprendre par cœur ces listes? Au surplus, des listes semblables se trouvent dans toutes les grammaires grecques, dans celle de Burnouf, dans celle de Theil, dans celle de Koch, dans celle de Curtius, et même dans

---

les paragraphes concernant les verbes muets, les verbes liquides ..... les verbes irréguliers dont la liste a été augmentée » etc. Bref, la lexigraphie de Dübner comptait 159 pages, toutes en grand texte, celle de M. Hurdebise (non compris la composition des mots) en compte 184, dont un grand nombre en petit texte.

2° Dübner, savant de grand mérite, avait introduit dans sa grammaire quelques principes dus à l'école de Bopp, mais, comme il écrivait à une époque de transition, il a été prudent et discret. On eût pu faire plus, mais pas en ce moment. Dübner appliqua ces principes sans heurt, avec une grande sûreté de main, et sa lexigraphie était un progrès sur celles de son temps. Sa grammaire était vraiment *élémentaire* et *pratique*.

Que devait faire M. Hurdebise? Se tenir au courant des travaux de Curtius, de Kühner etc., petit à petit adopter pleinement des principes indiscutés et indiscutables, et *effacer de l'ancien texte ce qui était en contradiction avec le nouveau*.

Qu'a-t-il fait? Il a essayé d'introduire dans son livre un certain nombre de principes empruntés à la grammaire de Curtius, mais il a laissé subsister les anciennes théories. De là ces contradictions impardonnables que je signalerai plus loin.

Était-ce donc pure fantaisie quand je disais que cette grammaire n'est plus ni *élémentaire*, ni *pratique*, et que cependant elle n'est pas savante?

celle de MM. Roersch et Thomas, que M. Keelhoff regarde cependant comme excellente. La liste des verbes irréguliers est même plus longue dans celle-ci que dans celle de M. Hurdebise; elle y occupe près de 9 pages (pp. 126 à 134), tandisque la plus longue que donne M. Hurdebise n'en occupe que 6 (pages 150-155).

Quant au second reproche, c'est-à-dire l'intercalation du chapitre des prépositions au milieu de celui du verbe, il n'est nullement fondé. Le chapitre des prépositions forme, dans toutes les éditions de la grammaire de MM. Dübner et Hurdebise, y compris celle de 1888, un chapitre à part, le chapitre VII, qui est placé immédiatement après le chapitre du verbe, mais n'y est nullement intercalé ! Seulement il se trouve qu'après avoir énuméré les diverses prépositions, M. Hurdebise parle des prépositions dans les mots composés, ce qui l'amène bien naturellement, semble-t-il, à dire un mot des prépositions qui entrent dans la composition des verbes, — comme du reste M. Dübner lui-même l'avait fait dans son édition de 1857, — afin d'apprendre aux élèves que dans les verbes ainsi formés l'augment et le redoublement se placent après la préposition. Quant aux deux paragraphes qui suivent, ils forment un *supplément*, où l'auteur expose encore quelques particularités relatives à l'augment et au redoublement de quelques verbes. Peut-être ces deux paragraphes seraient-ils mieux à leur place dans les notions préliminaires qui figurent au commencement du chapitre du verbe (*a*). Au reste, le reproche que M. Keelhoff fait ici à M. Hurdebise s'adresse aussi à M. Dübner qui, dans son édition de 1857, donne également et exactement à la même place, ce supplément à l'augment et au redoublement[1]; et si, malgré ce défaut — si c'en est un — M. Dübner a été néanmoins simple

[1] Voir l'édition de 1857, pp. 151-152.

(*a*) Il faudrait les placer autre part : nous sommes donc d'accord. Maintenant qu'importe que M. Hurdebise se trompe avec ou sans Dübner? Tout est-il parfait dans cette grammaire? Je ne pense pas l'avoir dit. D'ailleurs, je le repète, les prépositions servent à marquer, avec plus de précision que les cas employés tout seuls, les différentes *relations* des mots. Leur place est donc dans la syntaxe.

et clair dans l'ordonnance générale de son livre, pourquoi M. Keelhoff dénie-t-il cette même qualité à M. Hurdebise qui n'a fait que suivre les errements de son devancier?

Mais si M. Hurdebise n'a pas innové dans la disposition générale de la grammaire de M. Dübner, il y a apporté néanmoins, tant dans la lexigraphie que dans la syntaxe, des changements de détail ainsi que certaines améliorations que les progrès des études philologiques rendaient nécessaires.

C'est ainsi p. ex., que, déjà dans la 3e édition, il a placé les règles de l'accentuation après les chapitres auxquels elles se rapportent; que dans les déclinaisons et les conjugaisons il a fait précéder les formes ouvertes des formes contractes, parce que celles-ci sont plus usitées, et que dans la syntaxe il a introduit un changement *très heureux*, d'après le témoignage de M. Roersch [1], en plaçant en tête de chaque règle un exemple simple et facile à retenir. Parmi les additions les plus importantes, il faut citer l'excellent traité sur la formation et la dérivation des mots, qui comprend une dizaine de pages et se trouve placé après la lexigraphie. On peut signaler d'autres améliorations dans la 4e et la 5e édition, et des améliorations *réelles,* comme l'assure encore M. Roersch dans les divers comptes-rendus qu'il en a faits. Enfin dans la 6e édition que M. Keelhoff a prise pour base de sa critique, M. Hurdebise a encore fait des améliorations, en y ajoutant quelques notions de grammaire générale, entre autres quelques règles de phonétique, en suivant l'exemple de MM. Roersch et Thomas qui, dans leur grammaire grecque, ont consacré tout un chapitre à la phonétique (*a*).

La grammaire de Dübner-Hurdebise n'est donc pas restée stationnaire, immuable, comme on pourrait le croire, si l'on s'en rapportait aux paroles de M. Keelhoff, qui dit que ce livre, « excellent au moment de son apparition, est aujourd'hui fort » arriéré et plus du tout à la hauteur de la science ». Ce livre est fort arriéré (*b*)! Mais ce que nous venons de dire prouve tout

[1] Voir *Revue de l'Instruction publique en Belgique,* 1865, p. 123.

(*a*) En suivant l'exemple? La 6e édition date de 1883, la grammaire de MM. Roersch et Thomas de 1885.

(*b*) M. Küntziger a fort mal compris ma critique. Je ne

le contraire, comme l'a reconnu d'ailleurs M. Roersch. Ce critique loue précisément M. Hurdebise d'avoir introduit des améliorations dans l'ouvrage de M. Dübner et de l'avoir fait avancer ainsi dans la voie du progrès (*a*). Sur ce point M. Roersch fait justement remarquer que cette grammaire forme un contraste frappant avec celle de Burnouf qui, elle, restait immuable dans ses diverses éditions et ne tenait aucun compte des progrès de la science, en ajoutant qu'elle n'avait pas à craindre le sort de cette dernière, qui disparut des programmes précisément parce qu'elle était arriérée et surannée. Et après cela M. Keelhoff vient proclamer que le livre de M. Hurdebise n'est plus à la hauteur de la science! La vérité est que M. Hurdebise en s'occupant de la grammaire de M. Dübner, n'a jamais eu d'autre ambition que de l'améliorer sans cesse et de la tenir constamment au courant de la science philologique (*b*); et voilà pourquoi il y a fait les changements et additions que nous venons de signaler.

Cela ne suffit-il pas pour réduire à néant le reproche que fait ici M. Keelhoff à la grammaire de M. Dübner? Il est vrai que ce critique sévère n'apprécie guère les additions récentes que M. Hurdebise a faites à ce livre. Qu'est-ce qu'on aurait donc dû faire pour le contenter? — C'est l'esprit même de l'ouvrage, dit-il, qu'il aurait fallu changer ». — Mais l'esprit du livre, c'est-à-dire l'essence, le fond du livre, était bon : il n'y avait donc rien à changer. — Il aurait fallu, dit encore M. Keelhoff, exposer d'une manière systématique les principes de phonétique et de grammaire générale (*c*), au lieu de n'en donner que quelques

---

reproche pas à cette grammaire d'être restée *immuable;* je lui reproche de s'être *transformée,* mais pas de la bonne manière.

(*a*) Apparemment elle n'avançait pas assez vite dans cette voie, puisque M. Roersch s'est donné la peine d'écrire lui-même une grammaire

(*b*) Ainsi, pour ne citer qu'un exemple de ces belles découvertes de la philologie moderne, le part. lat. passif — solutus *vient* de l'adj. verb. en -τος.

(*c*) Jamais je n'ai dit qu'il faudrait exposer *d'une manière systématique* les principes de la grammaire générale (lisez grammaire comparée). Pourquoi alors m'attribuer de pareilles absurdités?

notions disséminées au milieu du chapitre des déclinaisons et de celui des verbes; c'est ainsi qu'ont procédé MM. Roersch et Thomas dans leur grammaire. Parfaitement; mais reste à savoir si ce procédé est avantageux et pratique dans un livre élémentaire. M. Dübner le connaissait fort bien, ce procédé; il en avait vu l'application dans la grammaire grecque de M. Theil, qui avait paru à Paris avant la sienne — en 1846 — et qui, faite sur le plan de celle de Kühner, présentait en tête de la lexigraphie tout un chapitre sur la phonétique, et cependant il ne l'a pas suivi. Pourquoi? Par la raison bien simple qu'il n'est pas bon de commencer l'enseignement de la grammaire grecque par ces notions de phonétique que les élèves ne peuvent bien comprendre que quand ils sont déjà familiarisés avec les formes des mots grecs. Voici, du reste, comment M. Dübner s'explique à cet égard dans sa première édition : « Si *logiquement* la division en classes et le changement des » lettres entre elles appartiennent au chapitre *sur les lettres* » qui suit naturellement le tableau de l'alphabet, il est incon- » testable que, *pratiquement,* rien ne peut être plus rebutant » pour l'élève que de se voir, immédiatement après les efforts » employés à graver dans son esprit les formes toutes nouvelles » des lettres, jeté dans une matière aussi subtile et aussi aride » que la double classification des muettes et les changements » qu'elles subissent en certains cas, d'y être jeté, disons-nous, » *sans aucune nécessité :* car ces notions ne sont appliquées que » beaucoup plus tard, une partie à la 3e déclinaison, une autre » à la deuxième classe des verbes, c'est-à-dire après que toute » la conjugaison régulière a été apprise. C'en est assez pour » décourager l'élève dès les premières pages de la grammaire » grecque. Nous avons tout fait pour éviter ce *grave inconvé-* » *nient,* et nous présentons chaque principe, chaque règle à la » place où la *nécessité* s'en fait sentir, et où peut avoir lieu » l'*application immédiate* [1]. » (*a*)

[1] Voir l'édition de 1857, préface, p. II.

(*a*) Je réponds : 1° L'*exposition* systématique de la phonétique n'implique pas son *étude* systématique *dès le début.*

2° L'exposition systématique empêche des omissions fâcheu-

Ainsi, ce n'est pas par ignorance des principes, mais de propos délibéré et pour des raisons pratiques, que tout le monde peut apprécier, que M. Dübner et, après lui, M. Hurdebise n'ont pas donné de chapitre spécial de la phonétique. Ils n'exposent les principes de la phonétique qu'au fur et à mesure que le besoin s'en fait sentir dans les déclinaisons et les conjugaisons; et certes, c'est agir sagement que d'agir ainsi.

A ces remarques nous pourrions en ajouter encore plusieurs autres; mais ce que nous venons de dire suffit, pensons-nous, pour nous permettre d'affirmer qu'au point de vue de la disposition, la lexigraphie de la grammaire de Dübner-Hurdebise n'est pas aussi mauvaise qu'il plaît à M. Keelhoff de le dire. Elle est claire, simple et méthodique, malgré quelques légers défauts, et elle peut soutenir facilement, sous ce rapport, la comparaison avec les meilleurs manuels publiés en France, en Allemagne, ou ailleurs (*a*). Elle remplit donc au moins quelques-uns des desiderata de M. Keelhoff, la clarté et la simplicité; car en ce qui concerne les bonnes tables, nous lui avons donné gain de cause.

Il nous reste maintenant à l'examiner au point de vue des formes des mots et de certaines théories grammaticales, pour voir si elle répond aussi aux autres desiderata exigés par le

---

ses. Ainsi, M. Hurdebise parle *d'affaiblissement* de α en ε, mais ce phénomène n'est exposé nulle part; à la page 31 il est question d'une voyelle qui s'allonge par suite de la chute du ν devant ς, mais ce n'est qu'à la page 34 qu'on explique cet allongement, etc.

3° La méthode comparative et historique était en France chose toute nouvelle dans les ouvrages classiques, quand Dübner a écrit sa grammaire. Il a donc eu raison de ne pas trop heurter les habitudes de l'enseignement. C'est surtout la grammaire de Bailly (1873) qui a vulgarisé ces principes. Dübner ne peut donc être ici invoqué.

(*a*) La France n'est pas riche en bonnes grammaires grecques; en dehors de celles de Bailly (vieillie déjà) et d'O. Riemann-Tournier, il n'y a pas grand chose à citer. Pour ce qui est de l'Allemagne, ceux qui connaissent les grammaires de Koch, de von Bamberg, de Hermann, de Kühner, de Lattman-Müller, etc. ne souscrireront certainement pas au jugement de M. Küntziger.

même critique, c'est-à-dire si elle se borne à enseigner le pur attique. Eh bien, pour le dire tout de suite, la grammaire de M. Hurdebise remplit parfaitement cette condition. Et il serait réellement extraordinaire qu'il en fût autrement; car déjà M. Dübner lui-même avait, dès la 1re édition de son livre, rompu avec la mauvaise méthode qui enseignait simultanément les divers dialectes du grec, en ne s'occupant d'abord que des formes attiques :

« Jusqu'ici, disait-il, en abordant l'étude des dialectes, dans » un chapitre spécial placé à la fin de la grammaire [1], jusqu'ici » nous nous sommes rigoureusement renfermé dans les limites » de la langue attique. Et la raison qu'il en donnait, était que » cette langue est assez riche de formes et assez compliquée » dans ses règles, pour occuper toutes les facultés des com- » mençants : ajouter, à chaque pas, les variétés des principaux » dialectes et les libertés du langage poétique, eût été décou- » rager l'élève et compromettre le succès de cet enseignement » élémentaire. » (*a*)

L'étude des formes non attiques avait donc été laissée de côté par M. Dübner lui-même. Dès lors, n'est-il pas étonnant de voir M. Keelhoff reprocher à M. Hurdebise d'enseigner des formes non attiques dans un ouvrage qu'il n'a cessé d'améliorer, et auquel il avait à cœur, comme nous l'avons déjà rappelé plus haut, de faire le moins de changements possible, parce qu'il voulait que ce livre restât la grammaire de M. Dübner? Aurait-il donc, en dépit de cette déclaration, introduit des formes non attiques dans la nouvelle édition (la 6e) qu'il vient de publier? Eh bien, non (*b*); nous voyons

[1] Voir l'édition de 1857, p. 263.

(*a*) J'ai déjà répondu à cet argument. M. Hurdebise a fait précisément l'inverse de ce qu'avait fait Dübner; M. Küntziger cherche en vain à se retrancher derrière ce grand nom. Dübner cherchait à *retrancher,* M. Hurdebise n'a songé qu'à *ajouter,* qu'à *compléter.*

(*b*) Toute cette discussion est oiseuse, puisque j'ai *cité* ces formes étrangères au dialecte attique et que M. K. s'est chargé d'augmenter encore cette liste, comme nous le verrons

que dans cette édition, de même que dans les précédentes, M. Hurdebise s'est montré, sur cette question, beaucoup plus scrupuleux encore que M. Dübner, en supprimant plusieurs formes non attiques ou inusitées, telles que φιλίων, φίλιστος, χρυβῶ, λέλεχα, et d'autres qui se trouvaient dans l'édition de 1857 [1]. Mais nous dira M. Keelhoff, M. Hurdebise n'est pas allé assez loin dans cette voie : il aurait dû n'enseigner que l'attique pur, c'est-à-dire tel qu'il se trouve dans les auteurs antérieurs à l'époque d'Alexandre, et supprimer impitoyablement toutes les formes non attiques, ou peu usitées, ou dont l'existence même est révoquée en doute.

A cette objection nous répondrons qu'il ne faut pas ici un exclusivisme si rigoureux. Pourquoi, tout en n'enseignant que la langue attique, ne pas signaler une ou deux fois en passant, comme le faisait M. Dübner lui-même, quelques formes, comme ἤμην, ἦσο, ἦτο [2], qu'on rencontre ailleurs que dans les auteurs attiques? Est-ce là un crime irrémissible? Il est notoire d'ailleurs que les auteurs attiques eux-mêmes se servent parfois de formes étrangères au pur attique; les commentateurs en signalent même chez Xénophon [3]. Pourquoi alors se montrer si rigoriste? Faut-il donc être plus attique que les auteurs attiques eux-mêmes? Quant aux formes rares ou douteuses, nous reconnaissons parfaitement qu'il s'en trouve un certain nombre dans la grammaire de MM. Dübner et Hurdebise. Mais ce défaut n'est pas particulier à cette grammaire. De pareilles formes se trouvent dans toutes les grammaires que nous avons examinées, même dans celle de MM. Roersch et Thomas, que M. Keelhoff trouve cependant excellente, puisqu'elle répond, selon lui, à toutes les conditions, à tous les

[1] Voir l'édition de 1857, p. 61 et pp. 126-127.

[2] Voir l'édition de 1857, p. 82.

[3] Par exemple : ἐπέπατο (Anabase, I, 9), πεπαμένον (Ibid. VI, 1), ἠλίβατοι, ἄνυστός, etc.

plus loin. Elles proviennent et de formes nouvelles introduites par M. Hurdebise, et d'anciennes erreurs qu'il n'a pas fait disparaître.

desiderata d'une bonne grammaire grecque (*a*). C'est ce que nous verrons plus loin. Pour le moment nous allons suivre M. Keelhoff dans la chasse qu'il fait aux formes non attiques ou rares qui se trouvent dans la grammaire de M. Hurdebise. Il fait cette besogne avec une adresse étonnante, un flair merveilleux. Rien n'échappe à sa sagacité pénétrante (*b*). On en aura peut-être une idée quand on saura qu'il ne consacre pas moins de dix pages de texte à relever par le menu, à éplucher les moindres erreurs, les moindres peccadilles, jusqu'aux fautes d'impression et d'accentuation. Le tout est émaillé d'observations parfois très-aigres sur certaines théories grammaticales qui se trouvent dans la grammaire de M. Hurdebise et que M. Keelhoff appelle « des hérésies scientifiques. (*c*) » Nous examinerons ces remarques au fur et à mesure qu'elles se présenteront, sans nous astreindre cependant à nous arrêter sur chacune d'elles, car cela nous entraînerait beaucoup trop loin.

M. Keelhoff commence par critiquer une remarque que M. Hurdebise fait — à la page 27 de la 6ᵉ édition — sur la formation du vocatif des noms en ης de la 1ʳᵉ déclinaison, remarque qui est conçue en ces termes : « Plusieurs noms font le vocatif en η, entre autres : 1) les noms patronymiques, et 2) la plupart des noms propres d'hommes. » M. Keelhoff prétend que cette règle est mal formulée : « En effet, dit-il,

---

(*a*) Plus que jamais je maintiens ce jugement. Il est vrai que M. Küntziger a relevé dans cette grammaire quelques formes inutiles qui m'avaient échappé, mais souvent il se trompe et critique ce qui est excellent.

(*b*) Au contraire, beaucoup d'erreurs ont passé inaperçues; heureusement M. Küntziger en signale plus loin un certain nombre.

(*c*) J'en ai relevé plusieurs dans mon compte-rendu, mais M. Küntziger a soin de ne pas parler de ces points. Qu'il explique la formation des cas de χαρίεις, qu'il explique comment l'adjectif verbal en -τος a produit le participe passif latin en *-tus*, qu'il explique comment une forme telle que οἴκοι a gardé son ancienne signification latine; qu'il explique surtout les innombrables contradictions qui émaillent la grammaire de M. Hurdebise, autrement que par la juxtaposition de théories incompatibles et contradictoires.

d'après cette remarque, on croirait que le vocatif en -η est une exception à la première déclinaison pour les mots en -ης, alors que c'est la règle, car tous les noms en ης font le vocatif en η; sont exceptés les noms en -της et les noms de peuples en ης qui le font en -α. »

Eh bien, celui qui se trompe ici, ce n'est pas M. Hurdebise, mais son critique, qui dit que c'est la règle pour les noms en ης de former le vocatif en η, en ajoutant qu'il n'y a d'*exception* que pour les noms en της et les noms de peuples en ης qui font le vocatif en α. C'est la prétendue exception de M. Keelhoff qui *est précisément la règle*, attendu que les noms en της constituent l'immense majorité des noms en ης de la première déclinaison, et que ceux en ης sont très rares. Or, il est élémentaire que la règle générale doit comprendre le plus grand nombre de cas, et l'exception le plus petit. Encore faut-il ajouter que parmi les noms en ης il y en a d'autres que les noms de peuples qui font leur vocatif en α, notamment παιδοτρίβης et γεωμέτρης. La remarque de M. Hurdebise est donc parfaitement juste, et si elle fait croire, comme dit M. Keelhoff, que le vocatif en η est une exception pour les noms en ης de la première déclinaison, elle fait croire une chose qui est parfaitement vraie. D'ailleurs M. Krüger avait déjà depuis longtemps signalé cette particularité dans sa grammaire grecque — dont la 1re édition parut en 1843 — en disant que les noms en ης font pour la *plupart* le vocatif en α (α bref), notamment les noms en της, les noms en ης composés d'un substantif et d'un verbe ainsi que les noms de peuples en ης. Les autres, ajoutait-il, et nommément les noms patronymiques et les noms propres en δης font le vocatif en η [1]. (*a*)

Parlant du vocatif du mot θεός — que M. Hurdebise fait semblable au nominatif, comme du reste tous les grammairiens — M. Keelhoff fait observer qu'on ne peut pas dire que le vocatif de ce mot est θεός, parce que ce vocatif n'est pas employé par les auteurs attiques. Cela est possible. Toutefois M. Krüger

---

[1] Voir Krüger, *Griechische Sprachlehre*, erster theil, § 15,4.

(*a*) Ce raisonnement me paraît très juste et je m'y rends pour le moment, n'ayant pas le temps de faire des recherches pour en contrôler le bien fondé.

qui a le premier signalé cette particularité, est moins affirmatif que M. Keelhoff : il dit simplement qu'il *paraît* difficile de trouver le vocatif θεός chez des auteurs attiques [1] (*a*). De là à conclure qu'il n'existe pas du tout, il y a loin. M. Krüger signale comme vocatif la forme θεέ, chez des écrivains non attiques, mais il se garde bien de dire que la forme θεός *n'existe pas* ou n'a jamais existé. Qui nous dit si elle ne se trouvait pas chez des attiques dont les ouvrages sont perdus? (*b*) Et puis si les anciens grammairiens la citent, il est probable qu'ils l'ont trouvée quelque part, à moins de supposer — ce qui serait une injure gratuite — qu'ils l'ont inventée (*c*).

M. Keelhoff condamne la forme ἰχθύε que M. Hurdebise donne (à la page 37) avec tous les grammairiens ; c'est toujours ἰχθῦ qu'il faut dire au duel, dit-il, et il ajoute qu'il est inutile de citer le pluriel contracte ἰχθῦς, attendu qu'il ne se trouve que chez trois auteurs, Antiphane, Eubulus et Alexis. Cette remarque est encore empruntée en grande partie à M. Krüger, qui toutefois se montre moins exclusif que M. Keelhoff, car il dit que les attiques contractent bien toujours l'accusatif pluriel du mot ἰχθύς, mais pas *facilement* (nicht leicht), le nominatif pluriel [2], ce qui laisse à supposer qu'ils le contractent parfois (*d*). Il met la forme ἰχθύε entre crochets ; et quant à

---

[1] Id. Ibid., § 16, 1, 2.

[2] Voir Krüger, *Griechische Sprachlehre,* erster Theil, § 18, 8, 5.

(*a*) Krüger : Von θεός, lautet der Vo. *angeblich* immer auch θεός, was doch wenigstens aus Attikern nicht nachweislich scheint. On attend toujours un exemple.

(*b*) Qu'importe à un élève une forme qui *peut-être* a existé dans des ouvrages perdus? Ce raisonnement me confond.

(*c*) Elle n'est pas gratuite du tout. Ignorez-vous que des barbarismes tels que ἔρω ἔπω ἔνεκω οἴω, qui traînent dans les lexiques et les grammaires, ont été inventés en partie par Valckenaer et surtout par Matthiae?

(*d*) C'est ce que Krüger ne dit pas. Il écrit : *In den meisten Substantiven* auf -υς ist -υ *Stammlaut* und sie gehen also regelmäszig ; nur wird vom plur. derer auf -υς, gen -υος der Acc. bei Attikern wohl immer, der *Nom. nicht leicht contrahirt*. C'est là une règle générale. Krüger ajoute : ein *Nom. plur.* ἰχθῦς (mir zweifelhaft) : Antiph. 236 ; Eubul. 112 ; Alexis 256,

ἰχθῦ, il ne le signale que chez un seul écrivain, chez Antiphane 193,15(*a*).

A propos du datif πατράσι M. Keelhoff a cru devoir rectifier à la fois M. Hurdebise et M. Koch, en disant que l'α ajouté après τρ est un α euphonique. La remarque n'est pas neuve : elle se trouve déjà dans Theil[1], qui l'avait empruntée à Kühner (*b*).

Au § 39 de sa grammaire, M. Hurdebise, parlant des noms contractes de la 3e déclinaison dit qu'on *pourrait* les diviser de la manière suivante : 1) noms qui se contractent à tous les cas ; 2) noms qui se contractent seulement au datif singulier, au nominatif, au vocatif et à l'accusatif pluriel; 3) noms qui ne se contractent qu'à l'accusatif pluriel; M. Keelhoff prend l'auteur vivement à partie de ce qu'il n'a pas suivi cet ordre, mais a rangé les noms contractes de la 3e déclinaison sous les rubriques : radicaux en ε, radicaux en ο, radicaux en α, par la raison que cette classification est fausse scientifiquement.

Mais d'abord, de ce que M. Hurdebise dit qu'on *pourrait* suivre l'ordre qu'il indique, il ne s'ensuit nullement qu'il y ait *obligation* à le faire (*c*). Il pouvait donc, comme il l'a fait, adopter une autre classification, ou plutôt conserver celle qu'il trouvait établie dans la grammaire de M. Dübner (*d*). Ensuite, en quoi la classification qu'il a suivie est-elle scientifiquement fausse? En ce que, répond M. Keelhoff, en ce que, par exemple, les noms

---

[1] Theil, *Grammaire élémentaire de la langue grecque*, § 65 (édition de 1850).

(*a*) Cela me donnerait-il tort ?

(*b*) Je n'ai pas prétendu que cette remarque fût neuve ; moins elle est neuve, moins je suis tenté d'excuser l'auteur.

(*c*) Quel avantage y a-t-il à dire cela? Si vous adoptez une autre classification, faites grâce aux élèves de celle que vous n'adoptez pas. D'ailleurs, voyez la logique : l'auteur expose une division qu'il ne suit pas, mais il n'expose pas celle qu'il suit. C'est sans doute pour plus de clarté.

(*d*) Il eût beaucoup mieux valu garder la division de Dübner, qui avait au moins le mérite d'être homogène, que de greffer l'une sur l'autre deux théories incompatibles; nous en verrons des exemples plus loin.

en ος de la 3e déclinaison n'ont pas le radical en ε, mais en ες; que ceux en ις l'ont en ι; ceux en υς, en υ, ceux en εύς, en εϝ, etc. Mais voyons si cela est exact. D'abord, comment trouve-t-on le radical des noms de la 3e déclinaison? N'est-ce pas en retranchant la terminaison ος du génitif? C'est du moins la règle que donnent généralement les grammairiens, tels que Theil, Kühner, Krüger et d'autres. M. Krüger dit textuellement ce qui suit: « Le radical pur ne se trouve d'ordinaire qu'aux cas obliques, par exemple, au génitif, dont on retranche la terminaison ος pour obtenir le radical [1]. « Appliquons maintenant cette règle pour trouver les radicaux des noms de la 3e déclinaison. Quel est le génitif des noms en ος, comme τεῖχος, par exemple? N'est-ce pas τείχεος? Donc le radical est τειχε et non τειχες. Quel est le génitif de πόλις? N'est-ce pas πόλεως (πόλεος)? Donc le radical est πολε. Quel est le génitif de πῆχυς? πήχεος (πήχεως), donc le radical est πηχε et non πηχυ. Quel est le génitif de βασιλεύς? N'est-ce pas βασιλέως? Donc le radical est βασιλε, et non βασιλεϝ. M. Hurdebise a donc eu raison de placer, avec M. Dübner, ces divers noms sous la rubrique: radicaux en ε, à moins que la règle donnée pour trouver le radical ne soit fausse(*a*).M.Krüger a fait de même dans sa grammaire grecque. Il range parmi les radicaux en ε les noms en ος, en ις, en εύς et en υς, comme γένος, πόλις, βασιλεύς, πῆχυς [2].

[1] V. Krüger, *Griechische Sprachlehre*, erster Theil, § 17, 2. MM. Roersch et Thomas donnent la même règle dans leur grammaire, § 38 : Pour obtenir le radical, disent-ils, on prend le génitif singulier et on en retranche la désinence ος.

[2] Krüger, *Griechische Sprachlehre*, erster theil, § 18.

(*a*) Nous touchons ici à la confusion des anciennes et des nouvelles doctrines dont j'ai parlé déjà. On ne peut adopter les théories modernes que si on les adopte dans leur ensemble. Oui, le radical se trouve au génitif singulier après retranchement de la désinence, *mais à condition que l'on tienne compte des lois phonétiques*. Or, ces lois font défaut chez M. Hurdebise. De là les belles conséquences qu'on va voir. M. Hurdebise donne comme règle de la formation du nom. sing. dans les noms masc. et fém. la simple adjonction d'un ς au radical. Appliquons cette règle à ses radicaux, et nous aurons les nominatifs πόλες πήχες βασιλές. Voilà où conduit sa théorie. D'autre part, le nom. neut.

Sur ce point il ne s'est nullement laissé émouvoir par l'exemple de Curtius, de Koch (*a*) et d'autres grammairiens, qui prétendent que les radicaux de ces noms ne sont pas en ε, que dans les noms en ος, par exemple, le radical est en ες, si bien que le génitif a été primitivement τείχεσος, d'où l'on a tiré, d'abord τείχεος, par la suppression du σ, puis enfin τείχους, par la contraction de εο en ου. Il a pensé que c'était là compliquer les choses à plaisir, et pour lui, la forme τείχους dérive directement de τείχεος. Dira-t-on qu'il a tort, que sa théorie n'est pas scientifique? et que Curtius, Koch et leurs partisans en savent plus que lui en grammaire grecque? Il nous semble que son autorité vaut bien celle d'un Curtius, d'autant plus que tout ce que Curtius a mis de bon dans son manuel, il l'a pillé sans vergogne chez Krüger, comme celui-ci l'a bien moutré dans les virulents pamphlets qu'il a écrits contre ce docte plagiaire (*b*).

Après ce que nous venons de dire, il est inutile de nous arrêter à ce que M. Keelhoff dit des prétendues erreurs commises par M Hurdebise au sujet des radicaux en ο et en α.

---

sing. ne prend pas de désinence; il est composé du radical simple. Procédons par la méthode Hurdebise et Küntziger. Du génitif ἀληθέος = ἀληθοῦς je tire le radical ἀληθε, qui sera en même temps le neutre singulier. M. Hurdebise a si bien vu où le conduisait sa théorie, qu'il n'a pu l'appliquer; aussi voyons nous qu'il dit, p. 60 : ἀληθοῦς (έσος). Ici donc il admet le radical ἀληθες. Et de pareilles contradictions se trouvent pour ainsi dire à chaque page! Voyez par exemple à la page 42, un titre en grandes lettres : *Radical en E.*, et le premier exemple de ce radical est τριήρης rad. τριηρες! C'est M. Hurdebise qui l'écrit; et au génitif « τριήρους (εσος) ». Que devient ici la fameuse théorie du rad. en ε?

(*a*) L'exemple de Koch? La 1re éd. de Koch date de 1868; la dernière édition de Krüger, *faite de son vivant,* date de 1862!

(*b*) Entre la grammaire de Curtius et celle de Krüger il y a un abîme, comme esprit et comme méthode. L'autorité de Krüger est absolument nulle en ces matières, parce que, de parti pris, il néglige les résultats de la grammaire comparée. Ses violences de langage n'ont jamais été qu'un *telum imbelle sine ictu*. Il vaudrait mieux, dans l'intérêt même de Krüger, ne plus parler de ces misérables querelles.

Le radical de βοῦς, dit-il, n'est ni en ο, ni en ου, mais il est βοϝ. Mais le génitif est βοός; donc, en vertu de la règle rappelée ci-dessus, le radical est en ο. Pourquoi d'ailleurs M. Keelhoff introduit-il le digamma dans le radical de ce mot et de plusieurs autres, lui qui veut bannir impitoyablement d'une bonne grammaire grecque tout ce qui n'est pas attique? Est-ce que le digamma est attique? Les grammairiens l'appellent éolique, et il n'a jamais figuré dans un alphabet attique (*a*). Il est parfaitement inutile d'introduire ici le digamma; il est très facile d'expliquer sans lui les formes de la 3e déclinaison [1]. M. Keelhoff,

[1] Le digamma (F), de même que le jod (J) et le koppa (Ϙ), est un reste de l'ancienne langue grecque. Le jod a complètement disparu de l'alphabet et le koppa a été chassé par le kappa (voir à ce sujet Kühner, *Griechische Grammatik,* p. 3 et 42). Le digamma ne se trouvait ni dans l'alphabet ionien, ni dans l'alphabet attique; les éoliens et les doriens l'avaient primitivement, mais les doriens l'abandonnèrent au Ve siècle avant notre ère (voir Kühner, pp. 8 et 11). Pourquoi cette lettre disparut-elle? Parce que le son en était trop désagréable à l'oreille (Kühner, p. 46). Aussi les attiques dont la langue était particulièrement harmonieuse, n'ont-ils jamais dit βοϝς pour βοῦς, ni ναϝς pour ναῦς, ni γραϝς pour γραῦς, ni βοϝσι pour βουσί; c'étaient là des sons barbares pour eux. Un Athénien en aurait ri aux éclats, s'il les avait entendus; et aujourd'hui nos grammairiens, qui savent apparemment le grec mieux que Démosthène (*b*), les introduisent dans leurs manuels, et taxent d'ignorance ceux qui ne le font pas! Quelle langue

(*a*) Qui parle d'introduire le ϝ dans le dialecte attique? M. Küntziger oublie-t-il que l'attique fait partie du groupe ionien? or, dans le vieil ionien le ϝ subsistait encore, au moins dans beaucoup de formes; quand il est tombé, il s'est formé une contraction qui a donné naissance aux formes attiques. Est-ce introduire le ϝ dans le dialecte attique que de dire : βοῦς est une contraction de βοός, et l'ancienne forme était βοϝός (cf. en latin bov-is), mais entre deux voyelles le ϝ s'est perdu : p. ex. : χοῦς, de χόος, de χόϝος. D'ailleurs, il faut être logique. On n'accepte pas le ϝ dans la déclinaison, cependant on lit dans H. p. 135 : « ῥέω, ῥεύσομαι diphtongue, qui résulte du ϝ éolique. »

(*b*) Oui, si *pratiquement* nous connaissons évidemment fort imparfaitement le grec, nous le connaissons *scientifiquement* infiniment mieux; on peut l'affirmer sans la moindre présomption, puisque l'étude scientifique des langues date de ce siècle.

nie que les noms neutres en ας aient un radical en α. Mais κέρας ne fait-il pas κέραος (κέρως après contraction) au génitif aussi bien que κέρατος? Donc ces sortes de noms ont bien un radical en α, à côté d'un autre en τ (ou ατ)(*a*), comme l'enseigne M. Hurbise et comme avant lui M. Dübner l'avait déjà fait remarquer dans son édition de 1857[1].

A la page 44 (de la 6e édition) M. Hurdebise donne la forme du duel πόλεε (à coté de πόλη). M. Keelhoff prétend qu'elle ne se trouve pas et appuie son dire sur l'autorité de M. Riemann. Eh bien, c'est là une erreur. La forme πόλεε existe dans Thucydide, au livre V, chapitre 23, même deux fois de suite et combinée chaque fois avec ἄμφω (ἄμφω τὼ πόλεε), et dans Isocrate, une première fois dans le discours IV, § 17, puis dans le discours VIII, § 116, et deux fois de suite dans le discours XII, §§ 156 et 157, c'est-à-dire six fois, rien que dans ces deux auteurs, qui à coup sûr sont de bons auteurs attiques. Et

veulent-ils donc enseigner aux élèves? Peut-être est-ce celle des Pélasges ou des Grecs préhistoriques; mais à coup sûr ce n'est pas celle de Démosthène, ni de Thucydide, car ceux-ci ne savaient rien du digamma ét ne l'avaient jamais vu dans l'alphabet. Il est vrai qu'ils n'avaient pas étudié le *sanscrit* (*b*); ils s'étaient contentés d'appendre le grec comme on le parlait à leur époque, et ils le savaient mieux ainsi qu'on ne le sait aujourd'hui avec toute la vaste science qu'on déploie pour l'apprendre.

[1] Page 38.

(*a*) Grâce à cette belle théorie, le nominatif singulier sera κέρα, car les noms neutres n'ont pas de désinence spéciale. De même le radical de πήχεως étant πηχε, le nominatif singulier sera πήχες; le radical de γραός étant γρα, le nominatif sera γράς; le radical de νεώς étant νε, le nominatif sera νές.

(*b*) *Verba et voces!* Pour ne pas avoir été vu dans l'alphabet par Thucydide, le Ϝ n'en avait pas moins laissé des traces dans le dialecte attique. D'ailleurs, pourquoi Démosthènes et Thucydide n'auraient-ils rien su du Ϝ? En Laconie, en Argolide, à Corinthe, à Corcyre, à Mégare, en Crête, à Delphes, en Locride, en Thessalie, en Béotie, en Elide, ils pouvaient lire des formes telles que Ϝέτος, Ϝίκατι, Ϝεξήκοντα, Ϝέργον etc. etc. Les grecs ne connaissaient pas le sanscrit, dit M. K.; hélas, non, et c'est fâcheux, car c'est des Hindous que nous avons appris en grande partie la *science grammaticale*.

M. Keelhoff prétend qu'elle ne se trouve pas! Qu'il se donne donc la peine de la chercher et de lire en même temps le commentaire critique que M. Benseler a placé en tête de son édition d'Isocrate (*a*), où il apprendra, par exemple, qu'au Discours XII, §§ 156 et 157, tous les manuscrits ont πόλεε, et qu'au discours IV, § 17, les meilleurs manuscrits portent cette même leçon [1].

A propos des formes contractes des noms en εύς, M. Keelhoff s'appuyant sur l'autorité de M. Riemann, dit que la contraction n'est constante que pour les mots où la désinence εύς est précédée d'un ι. Cela est inexact, car, comme le remarque Krüger [2], on

---

[1] BENSELER, *Isocratis orationes*, vol. I, Praefatio, p. XXV, 1.
[2] *Griechische Sprachlehre*, § 18, 5, 3.

(*a*) Ce genre d'argument, provenant de l'absence de méthode en cette matière, revient sans cesse sous la plume de M. Küntziger. Il faut donc que je dise ici pourquoi il est sans valeur aucune.

Les textes de nos prosateurs dérivent de manuscrits dont les formes attiques ont été altérées par les copistes de l'époque de la κοινή ou de la période byzantine; ils manquent donc d'autorité pour ces questions. Scaliger et après lui Cobet ont dit : *Codices sunt sterquilinia.* La connaissance exacte du dialecte attique doit se tirer : 1° des inscriptions, qui sont des monuments contemporains, 2° des grammairiens de l'antiquité, 3° des poètes, quand le mètre peut faire connaître une forme avec certitude.

Or, la plupart des grammaires, comme la plupart des textes, sont fort arriérés sous ce rapport, cf. *Revue de Philol.*, tom. V. p. 108. Krüger aussi, la seule autorité qu'invoque M. Küntziger. est arriéré; cf. O. Riemann, *Préface de la Syntaxe grecque Madvig-Hamant.*

Parmi les savants qui se sont spécialement occupés du dialecte attique, je citerai Cobet, Van Herwerden, Von Bamberg, O. Riemann et Meisterhans. Parmi les grammaires élémentaires qui ont adopté en partie les résultats obtenus, j'en ai cité plusieurs dans mon premier article.

M. K. comprendra donc que je n'avais pas à lire l'Isocrate de Benseler; d'ailleurs au lieu de citer l'éd. de Benseler, M. K. eût dû citer la nouvelle édition que Blass a faite de cet auteur.

trouve πειραιέως (de πειραιεύς) aussi bien que πειραιῶς, πειραιέα aussi bien que πειραιᾶ. Πειραιέων est même plus usité que πειραιῶν. Pour formuler la règle d'une manière exacte, il faut dire que les mots en εύς où la désinence est précédée d'une voyelle ou d'une diphthongue ont *généralement* la contraction (*a*).

Dans une remarque sur υἱός, M. Keelhoff dit que la forme la plus simple est ὑός (sans ι). Mais ce n'est pas là une forme attique, c'est une forme *dorienne* [1], et, alors, pourquoi en parle-t-il, puisqu'il veut bannir d'une grammaire élémentaire tout ce qui n'est pas attique? Il ajoute que M. Hurdebise a tort d'enseigner que les formes de υἱός qui suivent la 3e déclinaison viennent d'une forme υἱεύς qui n'existe pas au nominatif; ces formes, selon lui, dérivent de ὑύς (υἱύς), que les inscriptions nous ont conservé. Mais nous lui demanderons comment la forme υἱέα que les inscriptions nous ont également conservée [2], aurait pu venir de ὑύς. Cette forme suppose nécessairement une désinence en εύς, tout comme βασιλεά, ἱερεά, etc. (*b*)

Plus loin M. Keelhoff rejette une remarque de M. Hurdebise sur les formes contractes de ἥμισυς, sous prétexte qu'elle est

---

[1] Voir Dübner, *Grammaire de la langue grecque* (édition de 1857), p. 295.

[2] V. Krüger, p. 59, édition de 1875.

(*a*) Toute cette argumentation est sans valeur. Krüger ni les textes ne peuvent rien contre les inscriptions. Que M. Küntziger, avant de me contredire, se donne la peine de lire O. Riemann et Meisterhans aux passages indiqués. Au surplus, s'il veut consulter Thom. Mag. 237, il y lira à propos du mot qu'il cite comme exemple : πειραιῶς Ἀττικόν, πειραιέως κοινόν.

(*b*) N'en déplaise à M. K., les inscriptions donnent la forme ὑός à la bonne époque et υἱός sous l'empire seulement. Les exemples sont à la disposition de ceux qui veulent lire Meisterhans, aux pages 29 et 63. De même on trouve la forme ὑύς, ὑύν dans les inscriptions; υἱέα est une forme de la langue postérieure (époque impériale et inscript. métrique), engendrée par analogie des noms en -ευς, le nom. ὑύς ayant disparu de bonne heure. On sait le rôle énorme que l'analogie joue dans les langues. Voyez pour le grec : V. Henry. *De l'analogie dans la langue grecque.* Paris 1883, in-8°, p. 441.

inutile, attendu que la forme contracte ἡμίσους n'est pas attique, pas plus que ἡμίσεως. Cependant Krüger assure que ἡμίσεως se trouve aussi bien que ἡμίσεος, en ajoutant qu'actuellement on supprime ἡμίσεως dans les textes des auteurs attiques[1]. On pourrait se demander de quel droit on fait ces suppressions. Krüger signale également la forme ἡμίση chez Démosthène; toutefois elle lui semble douteuse. Enfin, quant à ἡμίσους, elle se trouve, dit-il, chez des écrivains postérieurs, mais le plus souvent employée comme substantif. Il en est de même de ἡμίση (*a*).

Passant au chapitre des comparatifs et superlatifs, M. Keelhoff y signale trois ou quatre formes rares telles que βάσσων, βράσσων, πτωχίστερος et πορφύρεος, et rejette comme non attiques les formes φιλαίτερος et φιλώτερος, que M. Hurdebise donne à côté de φίλτερος. Mais, d'abord, quel mal y a-t-il à signaler ces quelques mots en y ajoutant, comme fait l'auteur, la qualification *rare?* — Il ne faut pas en charger la mémoire des élèves! s'écrie-t-on. Mais, ni M. Hurdebise, ni personne ne le veut. Est-ce que la liste où se trouvent, par exemple, βράσσων et βάσσων n'est pas imprimée en petit caractère? Cela indique suffisamment qu'il ne s'agit pas de la faire apprendre par cœur (*b*). Quant aux formes φιλαίτερος et φιλώτερος, c'est encore Krüger qui le premier a signalé la première comme *rare (selten)*, et la seconde comme *douteuse (zweifelhaft)*[2], mais il ne dit pas qu'elles ne sont pas attiques. Il a même conservé φιλαίτερος dans son édition de l'Anabase de Xénophon, livre Ier, ch. 9, § 29), malgré l'autorité de Cobet qui change, dans ce passage, φιλαίτερος en

---

[1] Krüger, *Griechische Sprachlehre*, erster Theil, § 18, 8, 1-3.
[2] Id. ibid., § 23, 2, 6.

(*a*) Si M. Küntziger, qui a à sa disposition la bibliothèque de l'université de Liège, s'était donné la peine de lire l'article de Riemann, Rev. de Phil. Tom. IX, il eût vu que les exemples épigraphiques et le témoignage des grammairiens anciens prouvent qu'il faut lire ἡμίσεα et non ἡμίση, ἡμίσεος et non ἡμίσεως. Il eût pu trouver aussi des exemples dans Meisterhans p. 66-67.

(*b*) Ces formes sont rares, donc inutiles; d'ailleurs comment les trouver à l'occasion, puisque le livre n'a pas d'index? Mais ni l'Etym. Mag. ni Dioscoride ne seront jamais lus par les élèves.

φίλτερος. Pourquoi? demandera-t-on. Parce que φίλτερος est une forme poétique qu'il serait très difficile, dit-il, de trouver chez des prosateurs attiques (*a*). Voilà pourquoi il conserve la forme φιλαίτερος, de même que φιλαίτατος qu'il signale dans les Helléniques de Xénophon (liv. 7, ch. 3, § 8), et chez Théocrite (7, 98). Quant à φιλωτέρα, il le signale dans les *Memorabilia* de Xénophon (liv. 3, ch. 11, § 18), où il faudrait peut-être lire, dit-il, φιλαιτέρα[1]. Eh bien, nous le demandons à tout esprit sincère, est-ce que tout cela ne justifie pas M. Hurdebise d'avoir conservé dans sa grammaire à côté de φίλτερος les formes φιλαίτερος et φιλώτερος? Elles sont rares ! Mais cela est facile à savoir quand un bon grammairien comme Krüger les a d'abord signalées comme telles. De telles formes « *vicient* une grammaire élémentaire, » proclame M. Keelhoff. Eh bien, si cela est vrai, il n'y a pas une seule grammaire au monde qui soit bonne, car toutes contiennent de pareilles formes (*b*).

---

[1] Anabase (édition de 1871) p. 51.

(*a*) Krüger dit : φιλαίτερος *selten und bezweifelt. Zweifelhaft scheint* φιλώτερος *und auch für* φίλτερος *sagte man in der Prosa lieber* μᾶλλον φίλος. Il est vrai qu'on trouve φιλαίτερος et φιλαίτατος dans Xénophon. Cela ne prouve pas que ces formes soient attiques. Sa langue est remplie de formes ioniennes, doriennes ou poétiques, dont on trouvera la liste dans l'ouvrage de Rutherford : *The new Phrynichus*. London, 1881, p. 163 sq. Mahaffy, dans son histoire de la litt. grecque, dit de lui : « *of good clear attic greek*, *there can be no question that Xenophons ranks very high.* Bien plus, Hickie, dans son éd. du *De mysteriis* d'Andocide, parle du *general disregard of attic usage* de Xénophon. »

Quand donc il s'agit de formes pareilles, une simple note au bas du texte de l'auteur ne suffirait-elle pas?

(*b*) Je crois, en effet, qu'une grammaire cesse d'être élémentaire dès qu'elle donne des formes *rares* ou *très rares*. En outre, je n'en vois pas l'utilité dans un ouvrage scolaire. MM. Tournier et Riemann disent excellemment dans leur petite grammaire grecque : « *On ne doit jamais perdre de vue qu'un livre de classe est un livre d'élève, et non un livre de professeur.* » Dès mes premiers pas dans l'enseignement, j'ai constaté toute la vérité de ces paroles.

En citant les comparatifs ἀρείων et χείρων M. Hurdebise y joint les mots ἄρης et χέρης, qu'il traduit respectivement par *brave* et *malheureux*. Là-dessus M. Keelhoff s'écrie : « ἄρης n'a jamais signifié que le dieu Mars, et χέρης, qui n'existe pas au nominatif, signifie, non pas malheureux, mais mauvais. » Le fait est que le mot ἄρης ne signifie pas seulement le dieu Mars, mais aussi guerre, combat, courage belliqueux, bravoure. Le seul tort de M. Hurdebise c'est de l'avoir traduit par *brave* au lieu de le traduire par *bravoure* (*a*). Il est certain d'ailleurs, et M. Krüger l'avait déjà fait observer dans son excellente grammaire[1], que ἀρείων a de l'analogie avec ἄρης, comme avec ἀρέτη, et c'est là tout ce que M. Hurdebise a voulu indiquer (*b*). Quant à χέρης, il est vrai qu'il n'existe pas au nominatif, c'est un mot défectif qui n'a que quelques cas. Mais il ne signifie pas seulement mauvais, mais encore méchant, lâche, faible, et de là au sens de malheureux, il n'y a pas loin, semble-t-il. N'importe, notre critique ne veut pas de ce sens; pour lui, c'est commettre une faute énorme que de traduire ainsi χέρης. Mais il serait à souhaiter que jamais traducteur ne fît de plus grosse faute que celle-là(*c*).

Abordant ensuite le chapitre du verbe, M. Keelhoff commence par y critiquer la présence des formes ἤμην, ἦσο, ἦτο, bien que M. Hurdebise, et, avant lui, M. Dübner, aient expressément déclaré qu'elles ne sont pas employées par les auteurs attiques[2]. Mais que lui importe cette déclaration ! Il ne fallait pas citer

---

[1] KRÜGER, *Griechische Sprachlehre*, erster Theil, § 23, 7, 1.

[2] V. DÜBNER (édition de 1857, p. 82) dit qu'on trouve quelquefois les formes moyennes ἤμην, ἦσο, etc.

(*a*) Ἄρης ne signifiant pas *brave*, nous sommes d'accord. Le sens de *bravoure* est métaphorique.

(*b*) Cette relation pouvait être indiquée sans faire un contresens.

(*c*) J'ai dit χέρης, *mauvais, faible*. De là à *malheureux*, dit M. K., il semble qu'il n'y ait qu'un pas. M. K. a-t-il oublié que : *a posse ad esse non valet consequentia?* « Pour lui, dit M. Küntziger, c'est une faute *énorme* que de traduire ainsi χέρης. » Je n'ai pas dit que la faute fût *énorme;* ceci est une pure invention, que je me borne à signaler, sans la qualifier.

ces formes ! C'est un crime de les citer; cela *vicie* une grammaire élémentaire (*a*) !

Après ce premier exploit dans le chapitre du verbe, M. Keelhoff exécute une charge à fond contre le théorie grammaticale adoptée par M. Dübner et conservée par M. Hurdebise, d'après laquelle l'infinitif et le participe sont comptés parmi les modes du verbe. Dire que l'infinitif et le participe sont des modes, quelle abomination ! « L'infinitif, dit M. Keelhoff, n'est pas un mode : ce n'est que la forme non personnelle que prend le verbe quand il est employé substantivement. » Qu'on ne parle donc plus aux élèves du prétendu mode infinitif, s'ils ont étudié le latin dans la grammaire de M. Gantrelle, et surtout s'ils ont étudié le français dans celle de MM. Delbœuf et Roersch qui enseignent qu'il n'y a que trois modes, l'indicatif, l'impératif et le subjonctif; car c'est là, ajoute doctement notre critique, la bonne théorie, « la seule qui soit scientifique. »

Ainsi, il n'y a en réalité que trois modes. En grec on veut bien en admettre un quatrième, l'optatif, mais ce n'est là qu'une concession faite à la routine (*b*), attendu que l'optatif est destiné à déchoir également du rang de mode pour n'être plus désormais que la forme des temps secondaires du subjonctif. C'est ce qu'affirmait déjà Kühner dans la première édition de sa grammaire grecque, et cette *théorie séduisante*, dit M. Keelhoff, beaucoup d'esprits éminents l'admettent parfaitement aujourd'hui. Notre critique trouve séduisant de diminuer ainsi le

---

(*a*) Un crime? Je n'ai pas dit cela; mais c'est inutile, donc nuisible, donc à retrancher.

(*b*) Encore une fois M. Küntziger me fait dire ce que je n'ai pas écrit. Le grec a l'optatif, qui manque au latin, mais celui-ci a l'imparfait du subjonctif, qui manque au grec. C'est un fait singulier. Si l'on pouvait identifier l'optatif à un imparfait du subjonctif, cette difficulté disparaîtrait et le parallélisme deviendrait plus étroit. Cette idée me séduit; elle ne provoque que des plaisanteries chez mon contradicteur : c'est son affaire.

Si l'on n'a pas encore pleinement adopté cette théorie, c'est qu'elle présente des difficultés. J'avais renvoyé pour ce motif à la discussion de Goodwin dans son ouvrage sur les modes et les temps en grec.

nombre des modes. Eh ! ne serait-il pas plus séduisant encore de les supprimer complétement, comme faisaient des savants du 16e et du 17e siècles, tels que Sanctius, Vossius et d'autres, ou de dire avec l'illustre Scaliger qu'ils ne sont pas nécessaires? Car telle était la théorie de ces savants-là [1]; ce qui n'a pas empêché les savants du siècle suivant de défendre et l'existence et la nécessité des modes dans le verbe, et de ranger parmi ceux-ci l'infinitif et le participe, malgré l'opposition que leur faisaient quelques-uns de leurs confrères. Leur opinion finit par triompher, et elle s'est maintenue intacte jusqu'à nos jours, car ce n'est que depuis quelque temps qu'on a recommencé à la battre en brèche, sous le prétexte spécieux qu'elle n'est pas scientifique, et cela malgré l'opinion de nos principaux grammairiens, tels que Noël et Chapsal, Boniface, Chassang, Nitsch, Brachet et de nos meilleurs lexicographes, tels que Littré et Larousse [2] (*a*).

Mais comment se fait-il, par quel miracle se fait-il que ce qui était combattu hier comme une erreur, comme une hérésie grammaticale, soit devenu aujourd'hui la bonne théorie, la seule théorie qui soit scientifique? C'est ce que M. Keelhoff oublie de nous dire. Il se contente d'affirmer avec deux ou trois grammairiens, dont l'autorité n'est certainement pas supé-

---

[1] Sanctius (dans sa *Minerva*, I, c. 13) nie qu'il y ait des modes dans le verbe, parce que, selon lui, le mode s'exprime ou par l'ablatif ou par un adverbe, comme dans *mea sponte feci, bene loquitur*. Scaliger, dans son livre *De causis linguae latinae*, dit que le mode n'est pas nécessaire dans les verbes, *modus in verbis non est necessarius* (lib. V, c. 121).

[2] Littré, au mot *Mode*, s'exprime ainsi : « Les modes sont, en français, l'indicatif, l'impératif, le subjonctif, le conditionnel, l'infinitif et le participe. » Au même article il dit encore : *Modes personnels*, ceux qui, dans les verbes, ont des personnes. *Modes impersonnels*, l'infinitif et le participe. — Larousse, dans son grand dictionnaire (voir le mot mode), range l'infinitif et le participe parmi les modes ; puis il ajoute cette remarque : ces deux modes ne sont pas admis par certains grammairiens, mais leur opinion n'est pas généralement partagée.

(*a*) Je comprends qu'on cite comme autorités *scientifiques* Brachet et Littré, mais Noël et Chapsal, mais Larousse!!

rieure à celle de Littré (*a*), que ni l'infinitif ni le participe ne sont des modes, en taxant d'erreur l'opinion contraire. Mais déjà cette seule circonstance que l'opinion qu'il défend est combattue par des autorités imposantes — on peut même dire les plus imposantes qu'il soit possible de citer — devrait lui imposer une certaine réserve, et lui faire comprendre que ce qu'il affirme avec tant d'aplomb est au moins discutable. Et si l'on nous accorde ce point, il nous sera facile de démontrer que l'infinitif doit être considéré comme un mode tout comme l'impératif, l'indicatif et le subjonctif. L'infinitif, nous dit-on, s'emploie substantivement, il peut être assimilé à un nom neutre, remplissant dans la phrase tantôt la fonction de sujet, tantôt celle de complément. D'accord. Mais, quand l'infinitif est ainsi employé, perd-il sa signification de verbe? cesse-t-il d'exprimer l'action ou l'état? Non sans doute. Qand je dis : *Être raisonnable vaut mieux que d'être savant,* ou bien : *Les hommes raisonnables ne doivent pas s'attacher aux minuties* (*b*), les infinitifs *être* et *s'attacher,* quoi qu'ils soient employés, le premier comme sujet, et le second, comme complément, conservent néanmoins leur signification de verbe, ils demeurent verbes; et s'ils sont verbes, ils expriment apparemment la signification du verbe *d'une manière quelconque.* Or, cette manière quelconque diffère certainement de celle dont les mêmes mots expriment l'état (ou l'action) au subjonctif, à l'impératif ou à l'indicatif; c'est une manière vague, générale et indéterminée, ce qui suffit pour constituer un mode dans le verbe, comme une terminaison différente avec une destination propre suffit pour constituer un cas dans le nom. Car en définitive qu'est-ce qu'un mode? Le mode, disent tous les grammairiens, est la *manière* dont le verbe exprime l'affirmation, l'action ou l'état. Or, si l'infinitif conserve la signification

---

(*a*) Je me suis contenté de l'affirmer (en citant cependant Boeckh, Delbrück et Bréal), sans entrer dans aucun détail, parce qu'il s'agit d'un fait *indiscuté* à l'heure actuelle. Se tromper avec Littré n'est pas avoir raison.

(*b*) Cette petite méchanceté, qui voudrait être spirituelle, est la négation même du travail scientifique. Il n'y a pas de *vérité* négligeable en matière de science. L'adage juridique : *de minimis non curat praetor* n'est pas applicable dans l'espèce.

du verbe, — et ce point n'est pas contesté [1], — il doit évidemment exprimer l'action ou l'état d'une certaine manière, comme nous venons de le dire ; c'est donc un mode du verbe, en vertu de la signification même du mot *mode* qui veut dire manière. On objecte qu'il n'a pas de désinences personnelles, et que c'est *pour cela* qu'on ne peut pas le ranger parmi les modes. Mais cette objection n'est pas sérieuse. En effet, dire que l'infinitif n'est pas un mode parce qu'il n'a ni désinences personnelles, ni désinences numérales, c'est lui refuser la dénomination de mode précisément parce qu'il a pour caractère distinctif d'exprimer l'action ou l'état sans désignation de nombre ni de personne, ou par la raison qu'il a un *caractère propre* qui l'empêche d'être confondu avec d'autres modes. C'est là, en vérité, une singulière logique et qui permettrait d'éliminer du nombre des modes tout aussi bien l'impératif (*a*), parce qu'il a un caractère qui le distingue des autres modes, puis le subjonctif, puis l'indicatif; si bien qu'il n'en resterait plus du tout, et que l'on aboutirait à la belle théorie des savants du 16e siècle, qui disaient qu'il n'y avait pas de mode dans le verbe.

Tout ce que nous venons de dire de l'infinitif s'applique également au participe; lui aussi conserve la signification du verbe tout en la présentant sous la forme d'un adjectif. C'est, comme l'infinitif, un mot d'une nature mixte, à la fois adjectif et verbe; et, s'il est verbe, il exprime évidemment l'action ou l'état d'une certaine manière; donc c'est un mode.

Quelle est maintenant la conclusion de tout ceci? C'est que ceux qui considèrent l'infinitif et le participe comme des modes ne sont pas dans une erreur aussi grossière que voudrait le faire croire M. Keelhoff. Qu'il cesse donc de se récrier quand il voit M. Hurdebise placer l'infinitif et le participe au nombre des modes, comme faisait M. Dübner lui-même, Krüger et d'autres (*b*).

---

[1] L'infinitif ne perd la signification de verbe que dans le cas où il *passe complètement à l'état de substantif*, comme dans les expressions le *déjeuner*, le *dîner*, le *goûter*, le *souper*; et, dans ce cas, il est toujours précédé de l'article.

(*a*) *Horresco referens!* On a déjà voulu éliminer l'impératif comme mode et n'y voir qu'une sorte d'interjection verbale.

(*b*) Quoi qu'en puisse dire M. K., ce ne sont pas des modes.

Après son observation sur les modes, M. Keelhoff, continuant ses remarques, dit qu'il n'est pas nécessaire de donner dans une grammaire élémentaire les formes de l'impératif terminées en τωσαν et σθωσαν, parce qu'elles sont rares et qu'on ne les trouve qu'à partir du V[e] siècle. Cela n'est pas exact. Les formes en τωσαν et σθωσαν, quoique moins souvent employées que les formes en ντων et σθων, ne se rencontrent pas rarement chez les meilleurs auteurs attiques, comme l'enseigne M. Krüger [1] elles nous ont été même conservées par des inscriptions comme l'indique le même grammairien [2]. Il est donc faux de dire qu'on ne les rencontre qu'à partir du V[e] siècle. On s'en est servi en tout temps, et il n'y a que les poètes épiques et dramatiques qui emploient exclusivement les formes en ντων et σθων [3] (*a*).

[1] Krüger, § 30, 5, 1.
[2] Id. Ibid.
[3] Krüger, dialekte, § 30, 1, 10.

En effet 1° la grammaire historique nous a appris depuis longtemps que l'infinitif n'est autre chose qu'un substantif abstrait. Cf. Withney : *a sansk. gram.* n° 538. Delbrück : *Syntak. Forsch.* IV. p. 121. V. Henry : *Précis de gram. comp.* n° 125, 167 et *pass.* Papillon : *a Man. of comp. philol.* p. 228. Curtius : *Erlaüterungen*, etc. p. 198. H. Paul : *Principien der Sprachgeschichte*, 2[e] éd., p. 311. G. Meyer : *Gr. Gr.*, 2[e] éd., p. 511. K. Brugmann : *Gr. Gr.*, p. 93. Boeckh : *Encycl. und method. der phil. Wiss.* 2[e] éd., p. 797. S. Reinach : *Gr. latine*, p. 318. S. Reinach : *Man. de philol.* 2[e] éd., p. 147. 2° On peut invoquer la nature du verbe. Ce qui le caractérise, c'est qu'à lui seul il peut former une proposition. Il n'en est ainsi ni pour l'infinitif ni pour le participe, qui lui n'est qu'une forme adjective. Cf. Bréal : *Mélanges*, etc., p. 329, ou bien Schultz : *Lateinische Sprachlehre*, 9[e] éd. p. 432.

M. Küntziger ne semble pas fort au courant des résultats de la grammaire comparée et se fait, pensons-nous, une fausse notion de la caractéristique du verbe.

(*a*) Si l'on trouvait ces formes à partir du V[e] siècle, on les trouverait à la belle époque; voilà ce que M. K. avait à me répondre, mais il ne l'a pas fait. Il faut lire III[e] siècle. S'il

M. Keelhoff fait une remarque semblable sur la première personne du duel moyen (terminée en μεθον). Il est inutile de la citer, dit-il, sans doute parce qu'elle est rare. Il est vrai qu'on ne la trouve que rarement dans les écrits qui nous restent des auteurs grecs. M. Krüger — car c'est toujours lui qui nous fait connaître le premier ces raretés — ne la cite que chez trois auteurs : Aristophane, Sophocle et Euripide [1]. Mais cela ne veut pas dire qu'elle n'ait été employée que trois fois dans toute la littérature grecque, car qui nous dit qu'elle ne se trouvait pas dans les écrits que nous avons perdus? Elle s'y trouvait peut-être fréquemment. En tout cas elle existe dans trois auteurs attiques. Il ne faut donc pas la bannir de la grammaire. Dites qu'on la trouve rarement dans ce qui nous reste des auteurs grecs, si cela vous plaît, mais ne l'excluez pas (*a*).

Dans les notes suivantes, M. Keelhoff se borne exclusivement à relever dans la grammaire de M. Hurdebise des formes rares ou non attiques, telles que νένευκα, ἐπόθεσα, τέθραυμαι, κέκρουσμαι, βύω, ἐτέτρηνα, κεκέρδηκα, κεράσω (κερῶ), πετάσω, ἔζωκα, ῥώσω, εἶπα, θρέξομαι, ἔθρεξα, δεδράμηκα, ou d'autres dont il nie l'existence, telles que βεβράδυκα, κέκρακα, ῥωσθήσομαι, οἰάκιζον, οἰκούρησα, bien que plusieurs de ces formes, comme ῥώσω et ῥωσθήσομαι, soient citées sans aucune observation par M. Krüger, qui indique

[1] Krüger, *Griechische Sprachlehre*, erster Theil, § 30, 1, 1.

avait consulté Meisterhans au passage indiqué, il eût vu que ma critique est fort juste. La proportion est la suivante :

avant 300 — ων : — ωσαν = 90 : 0
après 300 — ων : — ωσαν = 2 : 22

Voilà des chiffres concluants.

(*a*) Non, je dis qu'on ne les trouve pas. Cette forme n'est ni dans Aristophane, ni dans Euripide. Voici les vers cités par Krüger :

Arist. Ach. 698 : or on y lit διωκόμεθα (ed. Bergk).
Eurip. Iph. T. 777 : or on y lit ηὑρήμεθα (ed. Paley).

Pour Sophocle, on a comme variante la Ire p. pl.; où donc sont les exemples? Dans les auteurs perdus? En ce cas elles seront fort utiles aux élèves!

toujours avec le plus grand soin quand une forme est rare ou douteuse[1]. Parfois M. Keelhoff présente ses observations avec une aigreur extrême : ainsi, à propos des formes εἰλίπην et ἐψέγην que M. Hurdebise fait suivre d'un point d'interrogation pour indiquer qu'elles sont douteuses, il s'écrie : « N'est-ce pas de l'aberration de charger la mémoire des enfants de formes que soi-même on révoque en doute? » Charger la mémoire des élèves ! Mais, encore une fois, qui donc prétend qu'ils doivent apprendre ces formes? Personne à coup sûr (*a*). Cette idée de *charger* la mémoire des enfants d'un fardeau écrasant n'existe que dans l'imagination de notre critique[2].

Pour bien montrer que son attention s'est portée jusque sur les détails les plus infimes, M. Keelhoff relève dans la grammaire de M. Hurdebise certaines fautes d'impression, telles que βλαδκεύω (pour βλακεύω), βάχχος (pour βάκχος), ὤφλον (pour ὦφλον) (*b*).

---

[1] Tous les lexiques donnent ῥώσω et ῥωσθήσομαι (*c*).

[2] M. Hurdebise dit lui-même dans sa *Préface* (p. IX) : « Parmi ces formes et ces règles il en est de moins fréquentes qu'on ne doit guère apprendre qu'au moment même où on les rencontre.... C'est au discernement du professeur à voir, ce qu'il doit en faire apprendre; *il est encore bien des choses qui ne sont là que pour être consultées à l'occasion.* » Est ce que cela n'est pas assez clair? Ou bien notre critique aurait-il oublié de lire la Préface de M. Hurdebise? (*d*)

(*a*) Je me suis déjà expliqué sur ce point. Une grammaire scolaire, sans index, ne doit donner que les formes en usage.

(*b*) ὤφλον pour ὦφλον n'est pas une erreur d'impression, mais une erreur de doctrine. Cf. l'ouvrage cité dans mon article, ainsi que le manuel de Veitch.

(*c*) Tout ce qui est dans les lexiques ne doit pas être noté dans une grammaire scolaire.

(*d*) J'ai même lu celle de Dübner, qui écrivait : « Le premier enseignement d'une langue doit se borner *à ce qui est indispensable* pour former, au plus tôt, un ensemble et comme un noyau de connaissances. Il faut donc laisser de côté toute particularité qui *ne tend pas directement* au but de hâter la formation de cet ensemble dans l'esprit de l'élève. » C'est là ce que j'ai soutenu.

Ici nous n'avons rien à dire : nous devons reconnaître humblement que ce sont là des fautes, et nous avouerons la même chose pour deux ou trois mots mal traduits [1]. Cependant, si quelqu'un prenait la liberté grande de faire observer à M. Keelhoff que dans l'article même qu'il a écrit contre la grammaire de M. Hurdebise, il a commis deux fautes d'orthographe, en écrivant ἄναινον, au lieu de αὕαινον, et νένενκα, au lieu de νένευκα, il ne serait peut-être pas content du tout (*a*).

A quoi se réduit maintenant la critique si méticuleuse à laquelle M. Keelhoff a soumis la lexigraphie ou (pour nous servir de son expression) la *morphologie* de la grammaire de Dübner-Hurdebise? A bien peu de chose, car les prétendues hérésies scientifiques qu'il a cru y voir ne sont nullement des hérésies; ce sont des principes parfaitement admissibles et à l'appui desquels on peut invoquer les autorités les plus imposantes (*b*). Quant aux formes rares ou non attiques, elles ne sont pas plus nombreuses que dans d'autres manuels et ne constituent nullement une surcharge pour les élèves, puisqu'ils ne doivent pas les apprendre par cœur. Que conclure enfin de tout cela? Qu'au point de vue des formes, comme au point de vue de la disposition des matières, la grammaire de M. Hurdebise répond parfaitement aux desiderata d'une bonne grammaire grecque (*c*).

Après avoir ainsi examiné la lexigraphie de la grammaire de M. Hurdebise, M. Keelhoff passe à l'examen de quelques erreurs qu'il a rencontrées dans la grammaire de MM. Roersch et Thomas. Ici il ne s'agit pas, bien entendu, d'hérésies scientifiques ni de disposition défectueuse des matières; sur ces points

---

[1] Entre autres στεφανόω, κύρω, ἀηδίζομαι.

(*a*) Bien d'autres ont échappé à l'œil vigilant de M. Küntziger, ce qui me rend excusable. Mais l'idée ne me viendrait pas d'en vouloir à M. K. pour m'avoir signalé ces fautes.

(*b*) Ces hérésies sont bien et dûment des hérésies, et nullement des principes admissibles; pour les justifier, on ne saurait invoquer que des noms sans autorité scientifique ou des ouvrages vieillis.

(*c*) Cette conclusion vaut les prémisses.

M. Keelhoff n'a pas d'observations à faire, il approuve tout, bien que la disposition adoptée par ces deux auteurs ne diffère guère de celle de MM. Dübner et Hurdebise (*a*). Il s'agit simplement de quelques formes rares ou même tout à fait inusitées que MM. Roersch et Thomas ont laissées dans la lexigraphie, malgré leur désir, formellement exprimé dans la préface du livre, de ne donner que des formes attiques et d'écarter les formes rares ou très rares [1].

Ces erreurs proviennent, selon M. Keelhoff, de ce que « la science a marché depuis la publication de cette grammaire », c'est-à-dire depuis 3 ans, — la grammaire en question a paru vers la fin de l'année 1885, — et c'est pour cela que M. Keelhoff est à même aujourd'hui de corriger les dites erreurs. Celles-ci se réduisent du reste à fort peu de chose : notre critique ne cite guère que les suivantes : ἴχθυε, πόλεε, ἔζωκα, κερῶ (κεράσω) ῥώσω, κέκρακα, et deux ou trois autres, c'est-à-dire une dizaine environ. C'est la marche de la science qui à fait découvrir ces erreurs, dit M. Keelhoff; cependant, déjà en 1846, M. Krüger, dans son excellente grammaire, signalait comme douteuses les formes ἔζωκα, κεράσω et κέκρακα, en les faisant suivre d'un point d'interrogation. M. Krüger *devançait* donc la science que d'autres ont tant de peine à suivre de loin, de bien loin parfois (*b*)!

---

[1] Voir Préface, p. VI. — Après cela on se dira sans doute qu'il doit être bien difficile d'éviter les formes rares!

(*a*) Je n'ai pas tout approuvé dans cette grammaire, mais je la trouve bonne et même excellente. Il n'y a d'ailleurs, quoi qu'en puisse penser et dire M. Küntziger, aucune analogie entre l'*esprit* de ces deux grammaires.

(*b*) Je constate à regret que cette fois encore M. Küntziger dénature singulièrement ce que j'ai écrit. Je disais : « quelques erreurs signalées plus loin, parfois dans les *deux* grammaires, ne sont pas imputables à leurs auteurs; elles concernent surtout la pureté des formes attiques et n'ont été signalées par Meisterhans et O. Riemann *qu'après* la publication des deux grammaires. » Le *progrès de la science* ne pouvait donc être invoqué que pour les observations accompagnées du renvoi : Riemann ou Meisterhans. Que certaines personnes ne suivent la science

M. Keelhoff ne signale qu'un fort petit nombre de formes rares dans la grammaire de M. Thomas. Cependant elle en contient encore beaucoup d'autres, comme nous allons le montrer; qu'on nous permette seulement de déclarer d'abord que ce ne sont pas du tout les progrès de la science qui nous les ont fait découvrir — comme c'est le cas pour M. Keelhoff; nous n'avons même rien découvert du tout (*a*). Mais c'est le livre de M. Krüger à la main que nous signalons ces formes, qui sont parfois tellement rares que leur existence même est révoquée en doute par ce grammairien. En voici un certain nombre — car nous n'avons pas la prétention de les signaler toutes — avec l'indication de la page où elles se trouvent :

Page 35. (*b*) La forme ἥρω (pour ἥρωα) ne se trouve qu'une fois chez Platon et une fois chez Demosthène [1]; ἥρως (pour ἥρωας) ne se trouve guère que chez les poètes [2].

[1] KRÜGER, *Griechische Sprachlehre,* erster Theil, § 20.
[2] Id. Ibid.

que de loin, c'est ce que M. Küntziger montre suffisamment, puisqu'il ne connaît pas des travaux aussi importants. Je lui ferai remarquer encore que je n'ai nié l'*existence* ni de ἔζωκα ni de κεράσω, et s'il veut consulter Woltjer : *De onregelmatige grieksche werkwoorden voor zoover ze bij attische schrijvers voorkomen.* Groningen 1879, il pourra se convaincre que ni κερῶ ni κέκρακα ne se trouvent dans un texte classique.

(*a*) Je ne saisis ni la portée ni le sel de cette insinuation, car j'ai toujours indiqué les sources consultées. Mon contradicteur signale un grand nombre de formes qui m'ont échappé; j'en suis doublement heureux, d'abord, parce que toutes se retrouvent dans la grammaire de M. H., ce qui prouve que mon *adresse n'a pas été si étonnante ni mon flair si merveilleux,* ensuite parce que ce travail d'épuration et de critique peut être utile.

(*b*) Krüger se trompe. Cf. Liddle and Scott. *Gr. Eng. Lex.* éd. 1883 (très au courant) : ἥρωα *but mostly* ἥρω, et Pape : *Gr. D. Wörterb.* éd. 1880 : acc. ἥρω, *die eigtl. att. Form nach Thom. Mag.*

P. 36. (*a*) Les formes βοὲ et βοοῖν ne se trouvent que chez Homère (Odyssée. V, 32) et Aristophane, en tout 3 fois [1].

P. 39. (*b*) Κέρατε ne se trouve que dans une inscription et une seule fois chez Euripide [2]. Κεράτοιν ne se trouve que chez Polybe.

Quant à κέρα et κερῷν, Krüger n'en peut pas garantir l'existence et les fait suivre d'un point d'interrogation [3].

P. 41. Les formes πήχεε (*c*), πηχέοιν, ἄστεε et ἀστέοιν sont toutes les quatre douteuses. Krüger les place entre parenthèses [4] et ajoute en note qu'on ne peut guère espérer de les trouver.

P. 42. γυναῖκε ne se trouve qu'une seule fois [5] et γυναικοῖν deux fois [6]. Krüger les met entre crochets.

P. 43. (*d*) δάκρυσι n'est signalé que 2 fois [7]; il en est de même de δένδρεσι [8].

P. 48. πλησιαίτερος n'est signalé que trois fois [9]; (*e*) ἀκρατέστερος est signalé une fois (chez Platon) [10].

P. 49. (*f*) πιότερος ne semble pas se rencontrer chez les prosateurs; il en est de même de πιότατος [11]. πεπαίτερος et πεπαίτατος sont également rares [12]. πλεονεκτίστατος n'est signalé qu'une fois (dans Xénophon) [13]. λῴων est rare également [14].

P. 50. (*g*) πλεῖν (pour πλέον) ne se rencontre pas chez les prosateurs, excepté chez Démosthène, où il se trouve une seule fois. Les poètes tragiques ne l'emploient guère non plus; il n'est fréquent que chez Aristophane [15].

P. 51. (*h*) ὑπέρτερος et ὑπέρτατος sont rares chez les auteurs atti-

---

[1] Id. § 18, 8. — [2] Id. § 18, 9. — [3] Id. Ibid. — [4] Id. 18, 8. — [5] Id. § 20. — [6] Id. Ibid. — [7] Id. § 19, 2. — [8] Id. Ibid. — [9] Id. § 23, 7, 5. — [10] Id. 23, 2, 8. [11] Krüger, *Griechische Sprachlehre,* erster Theil, § 23, 7. — [12] Id. Ibid. — [13] Id. § 23, 5. — [14] Id. § 23, 7, 1. — [15] Id, 23, 7, 4.

(*a*) Cf. Hurdebise p. 47.
(*b*) Ces 4 formes sont dans H. p. 48.
(*c*) Cf. Hurdebise p. 46.
(*d*) Ces deux formes sont dans H. p. 52.
(*e*) Cf. Hurdebise p. 66.
(*f*) Ces formes sont dans Hurdebise pp. 68 et 69, sauf πλεονεκτίστατος.
(*g*) Cf. Hurdebise p. 68. Aristophane est du pur attique.
(*h*) ὑπέρτερος. Cf. Hurdebise p. 69.

ques. Krüger les signale deux fois et encore seulement en composition avec κατα (καθυπέρτερος) dans Thucydide [1].

P. 112. (*a*) ἴειν ne se trouve que 2 fois, chez Platon et Hérodien [2].

P. 114. (*b*) ἠκάμην ne se rencontre que rarement chez les attiques [3].

P. 115. (*c*) ᾖα (pour ᾔειν) est une ancienne forme attique [4]; ᾔεισθα pour ᾔεις ne se rencontre que deux fois ; ᾔειμεν et ᾔειτε sont moins usités que ᾖμεν et ᾖτε, ᾖσαν (pour ᾔεσαν) n'appartient pas à la prose attique. Les auteurs ont mis ᾔεσαν entre parenthèse; c'est tout le contraire qu'il faut faire [5]. Les formes ᾔειτον, ᾖτον, ᾐείτην et ᾔτην ne semblent pas se rencontrer chez les attiques; Krüger les place entre parenthèses. Quant à ἴοιτον et ἰοίτην, l'existence n'en est pas signalée; Krüger les fait suivre d'un point d'interrogation [6]. La forme ἴστων est moins fréquente que ἴστωσαν

---

[1] Id. 23, 7, 5 ; Cf. Id. Thucydid. V, ch. 14, 1 et VIII, ch. 56. 1.
[2] Krüger, *Griechische Sprachlehre,* erster Theil, § 38, 1, 3. — [3] Id. § 36, 10, 1. — [4] Id. § 38, 3, 2. — [5] Id. § 38, 3, 2. — [6] Id. § 38, 3.

(*a*) C'est ce que Krüger ne dit pas. Il dit « vom Imperf. erscheinen statt der im Sing. angezweifelten Form ἴην, vielleicht ἴειν. » Suivent les deux exemples. C'est la bonne forme attique. Cf. Woltjer op. cit. et Veitch.

(*b*) M. Thomas fait la même observation. Non seulement cette forme se trouve aussi dans Hurdebise p. 154, mais il la donne comme étant le *parfait moyen !*

(*c*) ᾖα est la bonne forme attique; cf. Pape, Woltjer, Koch, et même Krüger. Il est vrai que M. Küntziger traduit *altattisch* par *ancienne forme attique,* au lieu de = *forme de l'ancien attique,* ce qui est bien différent. Hurdebise cite cette même forme ainsi que ᾔεισθα ᾔειμεν et ᾔειτε. Que M. Küntziger consulte Veitch, il constatera que, ainsi que le disent. MM. Thomas et Roersch, ᾖσαν est la bonne forme attique. Ils ont suivi en cela l'opinion des deux Dindorf, de Voemel, de Franke, de Cobet (*vir, si quis alius, graece sciens,* d'après Ch. Graux, *R. de Phil.* V. p. 45). M. Hurdebise cite les deux formes, ainsi que ᾔειτον, ᾖτον, ᾐείτην, ᾔτην, ἴοιτον, ἰοίτην. M. Hurdebise donne aussi les deux formes ἴστωσαν et ἴστων, bien que, d'après Liddle et Scott, ἴστων seul soit attique, ce qui donnerait raison à M. Th. et R.

que MM. Thomas et Roersch mettent entre parenthèse; c'est encore le contraire qu'il faut faire[1].

P. 116 (*a*). ἦ (pour ἦν) est une ancienne forme attique signalée chez Sophocle[2]. La forme ἦστε est rare; Krüger ne la signale que deux fois; on n'emploie guère que ἦτε; εἶμεν ne se rencontre pas souvent; εἴητον et εἶτον sont douteux, Krüger les fait suivre d'un point d'interrogation[3]; εἶτε n'est signalé qu'une fois (chez Homère)[4].

P. 117 (*b*). ἠμί est fort rare et n'a que deux ou trois formes[5]. (*c*) Le participe φάς est étranger à la prose attique, où il est remplacé par φάσκων[6].

P. 118 (*d*). Les formes κέωμαι, κεῃ, κεοιμην et κέοιο ne se trouvent pas chez les auteurs attiques. Krüger les place entre parenthèses[7].

P. 119. καθήμην et καθῆτο sont douteux; Krüger les fait suivre d'un point d'interrogation[8].

---

[1] Id. § 38, 2, 1. — [2] Id. § 38, 2, 2. — [3] Id. § 38, 2. — [4] Id. § 38, 2, 1. — [5] Id. § 38, 4, 5. [6] Krüger, *Griechische Sprachlehre*, § 38, 4, 1. — [7] Id. § 38, 5. — [8] Id. § 38, 6, 3.

(*a*) Krüger dit que ἦ est *altattisch* et d'après les travaux les plus récents c'est la bonne forme. Cf. Woltjer, Koch. M. Hurdebise a donc tort de ne donner que la forme ἦν, qui est moins correcte. ἦστε est rare, c'est pourquoi M. Thomas le met entre crochets, ce que M. Hurdebise ne fait pas. εἶμεν est aussi donné par M. Hurdebise, c'est d'ailleurs la seule forme donnée par Koch et même par Von Bamberg. εἴητον est aussi dans Hurdebise.

(*b*) ἠμί n'est pas rare; il est au contraire fréquent dans les formes données par M. Thomas. Ce verbe n'a que deux ou trois formes, dit M. Küntziger. De quoi se plaint-il, puisque M. Thomas ne donne que les formes usitées? Krüger ne dit pas que ces formes soient rares, il avait lu trop de grec pour cela. Hurdebise donne les mêmes formes, p. 156.

(*c*) Entre crochets chez Thomas, sans parenthèses dans Hurdebise.

(*d*) Cf. Hurdebise, p. 157.

P. 118. (*a*) Les formes ᾖσμεν (pour ᾔδειμεν), ᾖστε et ᾖσαν ne se rencontrent que chez les poëtes [1].

P. 123. (*b*) εἶπα au lieu de εἶπον est rare [2].

Page 126. πίε est poétique et ne se trouve pas chez les prosateurs attiques [3].

P. 128. (*c*) στορῶ n'est signalé que deux fois, chez Aristophane et Eubulus; ἔστρωσα ne l'est qu'une fois [4].

P. 129. (*d*) μέμιχα ne se rencontre guère que chez Polybe et

---

[1] Id. § 38, 7 3. — [2] Id. § 40. — [3] Id. Ibid. — [4] Id. Ibid.

(*a*) ᾖσμεν etc., sont les bonnes formes, les seules même que donnent Koch, Woltjer, Von Bamberg; ce sont celles que préconisent Cobet et Franke (Cf. Veitch op. cit.), et c'est M. Hurdebise qui a tort de ne pas les donner. J'ai eu la curiosité de consulter les grammaires de Goodwin, Van den Es, Van Leeuwen et Mendes, Tournier et Riemann, Rutgers: tous adoptent ces formes-là, comme étant les meilleures.

(*b*) En effet, bien qu'existant en attique, εἶπα est rare. M. Thomas ne *la donne pas* dans les paradigmes. Il dit p. 123: Pour les aoristes εἶπα etc., voyez 146. 8. Là on lit: *certaines formes* présentent un α etc.; εἶπας etc. M. Hurdebise, au contraire, donne εἶπα dans le paradigme.

(*c*) στορῶ ou στρώσω? Il est difficile de se prononcer à ce sujet. Von Bamberg a στρώσω, et ce témoignage est grave; Woltjer *idem.* Koch donne les deux formes, Liddle et Scott donnent comme attique στορῶ, ainsi que Van Leeuwen et Mendes. Krüger dit expressément: Attisch στορῶ. Ces deux formes sont rares. Veitch cite plusieurs exemples de ἔστρωσα. M. Hurdebise d'ailleurs le donne aussi, et cite στορέννυμι p. 159, qui n'existe pas. C'est une forme conjecturale (Liddle et Scott = *not in use*). Il faudrait peut-être citer στόρνυμι.

(*d*) μέμιχα n'est pas attique. M. Küntziger eût pu faire remarquer que μίξω et ἔμιξα ne sont pas attiques non plus; c'est μείξω et ἔμειξα qu'il faut dire. Cf. Meisterhans 43. 19; Riemann *Rev. de Ph.* IX. p. 91. Bien que les inscriptions n'aient pas encore donné la forme du présent, Van Leeuwen et Mendes, dans leur grammaire, adoptent déjà μείγνυμι au lieu de μίγνυμι.

Dion Cassius qui certes ne sont pas des modèles d'atticisme [1]; Krüger le met entre parenthèses.

P. 129. (*a*) πέπηγμαι est tout aussi rare; Krüger le signale chez Dion Cassius et Arrien et le met entre parenthèses, de même que ἐπήχθην, qu'il signale une fois dans Euripide et trois fois dans Arrien [2].

P. 131. ὄδωδα est rare (*b*); de plus il a le sens du présent [3].

P. 132. (*c*) Καθέζομαι n'est fréquent que chez les auteurs non attiques [4].

P. 134. ἤνεγκα est rare (*d*); il en est de même de la deuxième personne de l'impératif ἔνεγκον (pour ἔνεγκε) [5].

P. 135. (*e*) ἠδέσθην est signalé chez Aristote, Platon et quelques autres. Krüger le met entre parenthèses [6].

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération. Elle nous semble assez longue pour faire voir à tout le monde que les formes dites rares ou non attiques ne manquent pas dans la grammaire de MM. Roersch et Thomas. On peut même dire qu'elles y sont fréquentes (*f*). S'il est vrai maintenant, comme le prétend M. Keelhoff que les formes rares *vicient* une grammaire

[1] Id. Ibid. — [2] Id. §§ 39 et 40. — [3] Id., § 40. — [4] Id., § 40. — [5] Id., § 40. [6] Id., §§ 39 et 40.

(*a*) Hurdebise donne aussi ces formes, mais entre crochets.

(*b*) Hurdebise p. 140.

(*c*) Plus fréquent que ne le pense M. Küntziger. Je cite: *Eurip. Heracl.* 33; *Lys.* 13. 37; *Thucy.* 6. 49; 7. 77; 1. 24; *Andocide* 1. 38; *Xénoph. Anab.* 1. 5. 9; *Cyrop.* 5. 3. 25; *Aesch.* 1. 120; *Thucy.* 2. 18; 4. 110; *Andocide* 1. 44 etc. etc. Ces exemples suffiront.

(*d*) Pas rare du tout. Veitch cite un grand nombre d'exemples tirés d'auteurs attiques et dit: « attic writers use both aorists act. ἤνεγκα, ἤνεγκον, but partially. In *simple* ἤνεγκον is more frequent than ἤνεγκα, but *Poetic*; ἤνεγκα however is neither unattic, nor so rare as some affirm. C'est donc M. Hurdebise qui a tort. ἔνεγκον est rare.

(*e*) Aussi dans Hurdebise.

(*f*) Beaucoup moins fréquentes que ne le pensait M. Küntziger sur la foi de Krüger; elles sont réduites à bien peu de chose.

élémentaire, ce critique devra dire du livre de MM. Roersch et Thomas ce qu'il dit de celui de MM. Dübner et Hurdebise, c'est-à-dire qu'il est *vicié*, et vicié absolument pour la même raison. Voilà ce qu'il devra dire, s'il veut être conséquent avec lui-même (*a*).

Quant à nous, nous avons suffisamment fait entendre que nous sommes d'un avis tout à fait opposé à celui de M. Keelhoff; nous ne pensons pas que les formes rares, si, bien entendu, on les indique comme telles et si on n'oblige pas les élèves à les apprendre par cœur, soient de nature à vicier un livre élémentaire, et nous ne reprocherons ni à MM. Roersch et Thomas, ni à M. Hurdebise de les avoir signalées dans leur grammaire. Est-ce que de pareilles formes ne sont pas indiquées dans toutes les grammaires? Mais il y en a même dans les grammaires françaises, notamment dans celle de MM. Van Hollebeke et Merten, qui citent *chaloir*, peu m'en *chaut*, *seoir*, il *sied*, il *siéra*, *souloir*, il *soulait*, il *point*, qui sont toutes formes rares et fort peu usitées. Et cependant jamais personne ne leur a fait de reproche à ce sujet; au contraire, on les a loués d'avoir complété ainsi la liste des verbes irréguliers donnée dans les anciens rudiments. Pourquoi alors se montrer si difficile lorsqu'il s'agit d'apprécier une grammaire grecque? (*b*) Pourquoi ce qui est louable dans une grammaire française deviendrait-il blâmable dans une grammaire grecque? A-t-on peur que les élèves ne deviennent trop savants en voyant dans leur manuel à côté des formes très usitées d'autres formes qui le sont plus rarement? ou bien serait-ce un malheur si, rencontrant par hasard une de ces formes rares dans un texte grec, ils la trouvaient signalée dans leur grammaire?

Qu'on cesse donc de se montrer si rigide sur ce point, d'autant plus que dans cette matière les plus habiles peuvent faire d'étranges bévues; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple —

(*a*) Je trouve toujours mauvais de donner des formes n'existant pas ou fort rares. On en trouve très peu dans la gram. de MM. R. et Th.; quand il y a lieu de choisir entre deux formes, ils prennent généralement la bonne et M. Hurdebise la mauvaise.

(*b*) Autre chose est l'enseignement d'une langue moderne, autre chose celle d'une langue morte. La grammaire en question est d'ailleurs pourvue d'un *index* très complet.

qu'un de nos meilleurs philologues, en reprochant à M. Hurdebise[1] d'avoir conservé dans la grammaire de M. Dübner des formes rares ou inusitées, citait entre autres le mot βράσσων, en ajoutant qu'on ne l'avait encore *trouvé nulle part!*[1] Eh bien, ce fameux βράσσων, ce βράσσων introuvable(*a*) est de la belle langue d'Homère. Au Xe livre de l'Iliade on lit en effet (vers 225-226) ce qui suit :

. . . . μοῦνος δ'εἴπερ τε νοήσῃ,
ἀλλά τε οἱ βράσσων τε νόος, λεπτὴ δέ τε μῆτις.

J. KÜNTZIGER.

---

[1] M. Roersch, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, tome XXI, p. 33.

(*a*) On ne la rencontre que là, si l'on s'en tient aux classiques. M. Hurdebise a tort de placer ce comparatif avec βραδύς, alors que Aristonikos (ed. Friedländer, p. 175) dit : οἱ γλωσσογράφοι βράσσων ἀντὶ τοῦ ἐλάσσων, ἀπὸ τοῦ βραχύς.

J'avais dit que la grammaire de Dübner, simple et claire, était devenue un ouvrage touffu, hérissé de formes parasites, obscur par ses perpétuelles contradictions ; j'avais dit que cette grammaire n'était plus à la hauteur de la science moderne, que par contre la grammaire de MM. R. et Th., mieux distribuée, contenant fort peu de formes parasites, était plus claire, parcequ'elle était faite d'après les principes de la grammaire historique, qu'elle avait, en un mot, les qualités qu'on peut exiger de nos jours d'une grammaire scolaire. Depuis que j'ai lu la réponse de M. Küntziger, j'en suis plus convaincu que jamais. J'ajoute que, lorsque j'ai publié l'étude qui a provoqué cette polémique, ce n'était nullement pour le facile plaisir de critiquer que je le faisais, moins encore *par complaisance*, comme quelqu'un me l'a écrit, mais dans l'espoir d'être utile à des études qui me sont chères. M. Küntziger trouve que j'ai tort, c'est son droit. Pour moi, je pense que, de même que le premier devoir d'un auteur est de maintenir son ouvrage à la hauteur de la science, de même celui du critique est de se mettre au courant de la question qu'il veut traîter. Il appartient aux lecteurs de juger si M. Hurdebise a fait l'un, et M. Küntziger l'autre.

J. KEELHOFF.

Corporis inscriptionum latinarum supplementa italica, Consilio et auctoritate Academiae regiae Lynceorum edita. — *Fasciculus I, Additamenta ad vol. V Galliae Cisalpinae edidit* Hector Pais. — Romae, ex officina Academica 1888. — Prix : 15 francs.

L'ouvrage dont on vient de lire le titre est le commencement d'un travail considérable entrepris par l'Académie royale des Lincei de Rome. Cette Académie s'est imposé la mission de compléter, en ce qui concerne l'Italie, le *Corpus Inscriptionum Latinarum* de Berlin. Les volumes de cette grande collection relatifs à l'Italie sont, comme on sait, le Ve, le VIe, le IXe, le Xe, le XIe et le XIVe. De ces six volumes le Ve, le IXe et le Xe sont terminés; des sept parties dont se composera le VIe, quatre ont déjà paru; le XIe et le XIVe sont sur le point d'être publiés.

Dans ces conditions l'Académie des Lincei a pensé qu'elle pouvait dès à présent se mettre à l'œuvre, pour que le monde savant fût constamment tenu au courant, au moyen d'ouvrages systématiques, des inscriptions latines découvertes depuis la publication du *Corpus*.

Les Lincei estiment que, si le premier travail d'ensemble a dû nécessairement être centralisé, il appartient désormais aux différents pays de l'Europe sur lesquels s'est étendue la domination romaine, de compléter l'œuvre grandiose entreprise à Berlin.

L'Académie romaine a commencé le recueil de ses suppléments par le volume V du *Corpus*, qui contient les inscriptions de la Gaule Cisalpine et dont les deux parties ont été publiées en 1872 et en 1877 par Th. Mommsen.

C'est M. Hector Pais, directeur du Musée de Cagliari, qui a été chargé de préparer le premier fascicule des suppléments. Ce savant épigraphiste, après avoir rassemblé toutes les inscriptions qui avaient été publiées depuis l'achèvement du Ve volume du C., et qui devaient soit le compléter, soit le corriger, se rendit successivement dans toutes les parties de la Gaule Cisalpine où sont conservées ces inscriptions, pour les confronter avec les textes imprimés et pour copier en outre celles qui étaient encore inédites. Après avoir terminé ce travail en 1882, il se rendit à Berlin où, sous la haute direction de Th. Mommsen, il composa le volume qui

vient de paraître. Les notes que Mommsen a bien voulu lui communiquer ont été ajoutées en parenthèse avec le nom de l'auteur.

Il résulte des détails qu'on vient de lire que la publication dont l'Académie des Lincei a pris l'initiative a été entreprise sous d'excellents auspices.

Le 1er fascicule (305 pp. in-4°) comprend 1323 numéros, dont plusieurs se subdivisent en un grand nombre de numéros secondaires. Ainsi le n° 1075 contient 101 inscriptions de tuiles, le n° 1076, 12 inscriptions tracées sur des amphores, le n° 1077, 173 formules imprimées sur des amphores ou des vases, le n° 1079, 109 sigles inscrits sur des lampes, le n° 1080, 472 marques gravées sur des terres cuites de forme diverse, etc., etc.

Le fascicule se termine par dix-neuf *indices*, dont les 17 premiers ont été confectionnés, à la demande de Th. Mommsen, par un savant de Berlin, Behrendt Pick. M. H. Pais, malade pendant quelque temps, n'a pu se charger que des deux derniers.

Un ouvrage comme celui dont nous venons en quelques mots de faire connaître la substance, n'est guère susceptible d'analyse. Ceux qui sont au courant de la philologie moderne savent qu'il n'est aucune branche des antiquités qui ne puisse tirer profit de l'étude des inscriptions. Les bibliothèques et les particuliers qui possèdent le C. I. L. devront donc nécessairement faire l'acquisition des suppléments successivement publiés par les Lincei. Nous nous bornerons pour le moment à appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* sur quelques détails intéressants qui nous ont particulièrement frappé en parcourant le fascicule qui vient de paraître.

Sur une tuile découverte à Concordia (n° 417) on lit les vers suivants, restitués par Buecheler :

[Ars nobi]s, et vera fides duo cum bona constent,
[Cedet] livor iners, fama perennis erit,
[Me si fata me]is paterentur ducere vitam
[Auspiciis e]t sponte mea componere curas.

Cette tuile date du consulat de C. Luccius Telesinus et de C. Suetonius Paullinus, c'est à dire qu'elle remonte à l'an 66 après J.-C.

N'est-il pas extrêmement curieux de constater que les vers 3 et 4 sont la reproduction littérale de deux vers de Virgile (En. IV, 340 et 341), et que le deuxième rappelle singulière-

ment la fin du Ier livre des *Amores* d'Ovide? Cette double constatation, qui a été faite par Garrucci, montre avec quelle rapidité les poésies d'Ovide et de Virgile devinrent populaires jusqu'aux confins de l'Italie.

On ne peut pas non plus, ce me semble, lire sans intérêt, voire même sans émotion, les deux vers suivants (nº 1305), gravés sur la tombe d'une jeune fille, morte au commencement de sa huitième année, et qui avait été de son vivant *dulcissima patri :*

Te lapis obtestor, leviter super ossa quiescas,
Ne tenerae aetati tu gravis esse velis.

Cette inscription a été trouvée à Suse.

Citons encore le nº 1287, où l'on voit que C. Romatius avait légué une certaine somme aux habitants d'un bourg inconnu, apparemment situé aux environs du lac Lugano, afin d'engager ses compatriotes à orner chaque année d'amarantes ou de roses le tombeau de sa mère.

Le nº 1079,48 nous fait connaître des lampes en terre cuite souhaitant la bonne année à leur possesseur : *Annum novum faustum felicem mihi.*

Le nº 1295 contient un souhait de bonne nuit qu'on ne trouve guère, je pense, dans les auteurs : *Bona nocte vade dormitum.*

Signalons, pour finir, le nº 1227, qui a déjà été publié avec un commentaire par M. Bertolini dans les Bulletins de l'Académie Royale de Belgique (1885, nº 7, pp. 184 et suiv.). Cette inscription est particulièrement intéressante pour nous parce qu'elle contient le nom (T. Desticius Severus) d'un procurateur de la Belgique précédemment inconnu. M. Bertolini a cru pouvoir conclure de ce monument qu'à partir de l'année 166, l'administration financière de la Belgique avait été définitivement séparée de celle des deux Germanies.

Dans le rapport que nous avons fait sur la communication de M. Bertolini (Bull. l. c. pp. 94 et suiv.) nous avons cru devoir atténuer considérablement les conclusions du savant italien. La note ajoutée par Th. Mommsen va plus loin encore. L'illustre épigraphiste allemand prétend que jamais les deux Germanies n'ont été séparées de la Belgique au point de vue financier et que par conséquent elles n'ont jamais eu de procurateur spécial.

A. W.

Les aberrations de Maxime sur l'éducation, par E. Greyson. Paris, librairie universelle, et Verviers, E. Gilon, 1888, in-12°, 206 pp. Prix : 2 francs.

M. E. Greyson, qui exerce au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique les graves et importantes fonctions de Directeur-général de l'Enseignement supérieur et moyen, est en même temps, on le sait, un aimable conteur, composant dans ses moments perdus des nouvelles plus ou moins développées, dont quelques unes ont eu un incontestable succès. Le nouveau volume qu'il vient de faire paraître dans la bibliothèque Gilon nous le montre à la fois comme fonctionnaire et comme romancier, ou plutôt comme homme de bon sens, ayant, en sa qualité de fonctionnaire, fait beaucoup de réflexions et appris bien des choses, et se hasardant à émettre, sous le voile d'ailleurs assez transparent de Maxime, quelques idées personnelles sur l'enseignement et surtout sur l'éducation. Pour ne pas trop effaroucher les gens d'école et les pédagogues de profession, il a les prudemment qualifiées d'*aberrations,* mais dès la première page, il déclare lui même qu'aberrations est peut être un peu fort, et qu'il vaudrait apparemment mieux dire *paradoxes*. Ces soi-disant paradoxes sont extraits d'un manuscrit « trouvé dans des papiers de rebuts ». M. Greyson a eu la curiosité de le lire et il nous en fait connaître les conclusions, qui sont « étranges, curieuses parfois et enfin décevantes ». Quoiqu'il n'entende accepter en rien la responsabilité de ces propositions, il n'a garde de les repousser, et nous devrions singulièrement nous tromper s'il n'y avait pas la plus grande affinité entre les idées de Maxime et celles de son biographe.

Celui-ci nous montre d'abord la jeunesse de son héros, en la faisant raconter par lui-même.

Après avoir passé ses premières années à la campagne, dans une petite propriété située sur la lisière de la forêt de Soignes, Maxime vint avec ses parents habiter Bruxelles. On lui donna d'abord une gouvernante, mais celle-ci n'ayant pas réussi à dompter son caractère, qui était devenu — « on le croyait du moins » — capricieux, on le livra « à la haute direction morale et intellectuelle de M. Francis Colman, docteur ès-lettres de l'Université de Liège, ancien régent d'un collège communal en province ».

Maxime n'a pas gardé un bon souvenir de M. Colman, oh, non. Il le représente avec amertume comme un pédant accompli. Cette antipathie se conçoit. En effet, il resta longtemps avant de savoir lire, et son père, attristé, en conclut que son fils était bien médiocrement doué ... On eut recours à la sévérité, croyant que les moyens violents feraient peut-être sortir l'enfant de sa torpeur intellectuelle, M. Colman étant d'avis qu'il faut secouer l'entendement engourdi, comme on secoue un dormeur pour l'éveiller.

Un jour on le mit au pain et à l'eau, parce qu'il n'avait pas réussi à réciter couramment une leçon qu'on l'avait obligé à apprendre par cœur.

« La vérité est que la leçon ne contenait pour moi que des mots sans signification, dont le sens m'échappait. »

Déjà Maxime s'était résigné à l'incurable infirmité intellectuelle dont il se croyait atteint, lorsque sa mère, par une série de questions délicates, parvint à se convaincre elle-même et à persuader à son fils que le mal avait été exagéré et qu'il n'était pas définitivement, comme il avait commencé à le croire, un idiot.

On eut recours alors à de nouveaux procédés. On donna un condisciple à Maxime, afin de faire agir sur lui le stimulant salutaire de l'émulation.

Son jeune camarade avait de l'intelligence et de l'activité. Bientôt il dépassa Maxime, qui ne lui en voulait nullement de sa supériorité. Mais l'émulation ne se produisit pas et le nouveau système d'éducation adopté ne donna pas de meilleurs résultats que la sévérité de M. Colman.

Il fut alors question de mettre Maxime dans un grand établissement d'instruction, un collège. « Pour me former, dit-il, on allait me jeter, à la façon des pièces de monnaie d'or, dans un sac; me secouer, user mes angles, c'est-à-dire mon originalité et me faire perdre de ma valeur. Eh bien, j'aimerais mieux des angles moins arrondis que cette uniformité d'allures, de pensées, de moyens à laquelle la jeunesse est ainsi soumise. Certes, plus tard, les tendances diffèrent, chacun tire dans sa voie, parce qu'il y a quelque chose que le frottement n'entame pas : notre intérêt, notre égoïsme, ce qui constitue le métal même dont nous sommes faits.

« Il n'y a rien à changer à cela ; si le sac est maintenu — et je demande même qu'on en étende et multiplie l'usage — je croirais bien qu'il y a beaucoup à modifier dans la manière de le secouer. »

Nous avons tenu à transcrire cette petite « sortie » de Maxime, tout en avouant que nous n'en saisissons pas nettement la portée.

Est-il d'avis que le collège, c'est-à-dire l'éducation en commun, soit un mal? Ce serait là à coup sûr un paradoxe, dont nous ne voudrions, pas plus que M. Greyson, assumer la responsabilité.

Quoi qu'il en soit, Maxime, avant de passer au collège, trouva un *véritable éducateur* dans la personne de son beau-frère, un Limbourgeois néerlandais, chez lequel il alla passer quelques mois.

Ce beau-frère, appelé Evariste, était taillé comme un colosse et avait une voix de stentor. Il aurait dû, ce semble, en imposer à Maxime et l'intimider; il lui inspirait, au contraire, la plus grande confiance. « J'allai à lui comme à une force, à une providence, à un Dieu! Quel art secret avait-il donc pour m'attirer ainsi? Maitres de l'enfance, vous qui, toujours rogues et gourmés, ne parvenez le plus souvent qu'à vous faire craindre et fuir, inspirez-vous de cet exemple. Evariste n'avait d'autre secret que sa nature aimante, d'autres guides que sa raison, d'autre science que son cœur ».

Maxime entre alors dans le détail des procédés employés par Evariste pour se faire comprendre et aimer par son nouvel élève. Ils se réduisent, en somme, à la méthode socratique.

M. Greyson paraît croire que ces procédés, employés par un éducateur non-diplômé, feront se dresser sur leurs ergots les pédagogues de « profession ». Nous pensons qu'en cela il se trompe. Certes, parmi les pédagogues — comme ailleurs — il y a des pédants. Mais, en général, ce sont les procédés d'Évariste que les pédagogues de profession recommandent aux futurs professeurs. Les idées émises à cet égard par Maxime ne sont assurément pas des aberrations : ce ne sont pas même des paradoxes.

Après deux mois de séjour chez son beau frère, Maxime entra dans un collège de Bruxelles.

Ici vient la description du collège d'il y a quarante ans.

« Mon premier maître de latin, nous dit Maxime, savait

inspirer de la sympathie. Il entraînait parfois sa classe. Mais à cette époque, il y avait deux heures de langues anciennes le matin, et deux heures l'après midi, et l'ennui s'emparait de lui comme de nous. Alors il devenait taquin, acariâtre. J'en conclus que c'est moins la somme qu'un emploi judicieux du temps qui peut amener des résultats dans l'enseignement comme en toute chose.

« Si j'ai jamais su un peu de latin et un peu de grec, je me plais à reconnaître que c'est à mon professeur d'alors moins qu'à la durée des cours que je le dois.... Notre maître recourait à mille moyens de comparaison qui piquaient notre curiosité et nous intéressaient. Il était doué de certains penchants artistiques — mal vus dans la carrière — qui lui servaient à cacher la sécheresse et l'aridité des leçons, si rebutantes aux commençants surtout.

« Quoi qu'en puissent penser MM. les pédagogues, je voudrais les professeurs moins ennemis de pareils procédés; nul pédantisme, suffisamment de science, et de la chaleur et de la vie dans l'enseignement. On semble oublier que l'on a affaire à de jeunes âmes, avides d'émotions, dont l'imagination demande à être frappée. La science entre par la même porte que l'émotion. »

Décidément Maxime a tort de tant s'emporter contre les pédagogues. Ceux-ci ne sont pas nécessairement des pédants et des sots. Dans les bons traités de pédagogie on recommande les méthodes préconisées par Maxime, et si parmi les professeurs il en est — ce que nous ne contestons pas — qui manquent de chaleur et de vie, c'est à eux-mêmes, non à la pédagogie, qu'il faut l'imputer. Ce qui quelquefois, trop souvent hélas, nuit à leur enseignement, c'est qu'ils cessent de travailler, qu'ils ne progressent plus et qu'ainsi peu à peu ils s'endorment dans une routine de plus en plus machinale.

Celui qui a soin de renouveler constamment son bagage scientifique par de fortes études, aura assurément du feu et de la vivacité, et le désir ardent de communiquer à ses élèves la science toujours vivante qui jaillira de son cerveau, lui donnera aussi les ressources et la souplesse nécessaires pour frapper vivement leur imagination.

Nous avons remarqué dans le manuscrit de Maxime quelques

pages particulièrement bien pensées et écrites, dont nous croyons devoir communiquer un spécimen à nos lecteurs.

« Il n'y avait pas qu'à étudier la langue de Démosthène et celle de Cicéron. Il fallait aussi apprendre l'histoire, la géographie, les mathématiques, le dessin, la musique. Chaque matière avait sa part proportionnée dans le programme qui, semblable à une partition de musique, demandait à être exécuté avec ensemble et avec mesure. Mais ici chacun aspirait au rôle de soliste, si bien que la grosse caisse et le triangle, c'est-à-dire ce qui étoffe et complète l'harmonie, se trouvant humiliés d'avoir moins à dire que le violon et la petite flûte, qui retracent la mélodie, frappaient à tour de bras et prétendaient faire tout le bruit .... Les devoirs et les leçons pleuvaient de toutes parts. Ayant à pourvoir à tout on se risquait à négliger ce qui plaisait le moins. C'est, je crois, à ces circonstances que je dois de n'avoir jamais su l'histoire et d'avoir toujours ignoré les mathématiques.

« Est-ce à dire qu'il faille diminuer le nombre des matières? On peut considérer comme nuisible le nombre des professeurs, mais la nécessité de varier les programmes semble incontestable. *Non multa, sed multum* est un adage trop absolu. La variété des connaissances auxquelles on initie un enfant est nécessaire à l'hygiène de l'esprit. Une nourriture uniforme, si substantielle qu'elle soit, ne profite pas à l'économie. Joindre à l'étude des langues celle de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, des sciences naturelles, faire une part aussi à ce qui contribue à l'éducation de l'œil et de la main, de l'oreille : le dessin et la musique; donner la gymnastique comme contrepoids aux efforts intellectuels, tout cela est nécessaire, utile. Mais, pour Dieu! que chacun reste dans son rôle et que la dispute entre le maître de philosophie et le maître d'armes de Molière ne s'éternise pas dans nos établissements d'enseignement, aux dépens du bon sens et de la jeunesse. »

Les lignes que nous venons de transcrire suffiront je pense pour faire comprendre aux lecteurs de la *Revue* ce qu'il y a de suggestif et d'intéressant dans les Aberrations de Maxime.

Les questions d'enseignement sont tellement importantes qu'il est très utile de voir comment elles sont envisagées par un homme de goût qui, tout en ne faisant pas partie du

corps enseignant, a eu fréquemment l'occasion de voir les professeurs à l'œuvre et d'apprécier les résultats de leur activité. Sans être toujours d'accord avec l'auteur, nous constatons avec plaisir qu'il se rend parfaitement compte de la difficulté des problèmes à résoudre. Or, il y a assurément du mérite, en cette matière comme en toute autre, à bien poser les questions, et nous savons gré à M. Greyson de les avoir posées, une fois de plus, d'une manière à la fois vivante et originale.

L'ouvrage se termine par une nouvelle piquante, intitulée: *Le discours de Galba*. C'est un essai de traduction du fameux discours rapporté par Tacite (Hist. I, 15), intercalé dans un récit plein d'aventures romanesques. L'érudition aurait peut-être quelques petites réserves à faire au sujet de cette traduction et du texte auquel on a donné la préférence; mais il y aurait vraiment mauvaise grâce à s'arrêter à de semblables vétilles, surtout en présence d'une œuvre d'imagination, qui, tout en ayant une tendance pédagogique, n'a pas la moindre prétention à la haute philologie.

A. W.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Par arrêté ministériel du 7 janvier 1889, ont été nommés membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur pour les années 1889 à 1892 inclus :

MM. Van Cauwenberghe, prof. ord. à la faculté de médecine de l'université de Gand ; De Ridder, prof. ord. à la faculté de droit de l'université de Gand; Perard, prof. ord. à la faculté des sciences de l'université de Liège; Chauvin, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège.

Par arrêté royal du 23 janvier 1889, M. Lescrinier (D.-J), est déchargé, sur sa demande, des fonctions de professeur de septième à l'Athénée royal de Bruxelles, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension.

Il a été pourvu au remplacement de ce titulaire.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Du 26 novembre 1888 : **Poole,** Catalogue des monnaies musulmanes de la Bodléienne (E. Drouin). — **Néroutsos,** L'ancienne Alexandrie (Salom. Reinach). — **Zander,** Le chant des Saliens (V. H.). — **Beaudouin,** La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc (Paul Viollet). — **Flammermont,** Lille et le Nord au moyen-âge (A. Giry). — **Pluzanski,** Ce que les philosophes anciens ont pensé des astres ; La philosophie de Duns Scot (F. Picavet). — **Mann,** Le Bestiaire de Guillaume Le Clerc (L. Clédat). — **Jovy,** Prousteau et Thoynard (P. de Nolhac). — **Fritsche,** Études sur Molière (G. P.). — **Debidour,** Villehardouin ; **Leo Claretie,** Florian (Félix Hémont). — **Foscolo,** Dernières lettres de Jacopo Ortis, p. p. **Martinetti** et **Antona-Traversi** (Ch. J.). — **De Zeissberg,** L'archiduc Charles et Hohenlohe-Kirchberg ; **Bonneville de Marsangy,** Journal d'un volontaire de 1791 ; **Lods,** Bernard de Saintes ; **Escande,** Hoche en Irlande ; Le prince Lucien Bonaparte et sa famille ; **Hochschild,** Désirée, reine de Suède et de Norvège ; **Jurien de la Gravière,** L'amiral Roussin (A. Chuquet). — Correspondance de Huygens, I (T. de L.). — Du 3 décembre : **Brugsch,** Religion et mythologie des anciens Égyptiens (G. Maspero). — **Bradke,** La race indo-européenne et la science du langage (V. H.). — **Newman,** La politique d'Aristote (Alfred Croiset). — **Ch. Waddington,** Le Parménide de Platon (F. Picavet). — Crinagoras, p. p. **Rubensohn** (Ch. Cucuel). — **Musæus,** Pakourianos (Salomon Reinach). — **Sabersky,** L'i parasite en provençal (L. C.). — **G. Thomas,** Les révolutions politiques de Florence (L.-G. Pélissier). — **Mandalari,** Le moine Barlaam (P. de Nolhac). — Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, I, p. p. **Tamizey de Larroque** (Léonce Couture). — Lettres adressées à Turrettini, p. p. **Budé** (T. de L.). — Arsène Darmesteter. — Du 10 décembre : **Pezzi,** la langue grecque (Salomon Reinach). — **A. Darmesteter,** La réforme orthographique (A. Delboulle). — **Robiquet,** Paris et la Ligue sous Henri III (Louis Farges). — **Thürheim,** Louis Starhemberg ; **Pelé,** Saint-Amand de 1789 à 1795 ; **Rosières,** La révolution dans une petite ville ; **Thoumas,** Le général Curély (A. Chuquet). — Du 17 décembre : **Fisch,** Le substantif latin en o-onis (A. Baudouin). — **Davidson,** Philippe Auguste et Ingeburge (Ch. Pfister). — La Passion, p. p. **Promis** (Emile Picot). — **Millet,** Études lexicographiques sur l'ancienne langue françaiso (A. Jacques). — Goudelin, œuvres, p. p. **Noulet** (T. de L.). — **Kœrting,** Essais de philologie moderne (Ch. J.). — **Rethwisch,** Le baron de Zed-

litz (A. C.). — Du 24 décembre : **Viereck,** Le grec officiel de la chancellerie romaine (H. W.). — **Michael,** Le cérémonial des empereurs allemands (Ch. Pfister). — Lettres de Masius et de ses amis, p. p. **Lossen** (P. de Nolhac). — **Bonnefon,** La Boétie (T. de L.). — **Ch. Nisard,** Du Tillot (A. Chuquet). — **Brunetière,** Études critiques (Eug. Lintilhac). — **Picavet,** L'histoire de la philosophie ; Critique de la Raison pratique (A. C.). — Du 6 janvier 1889 : **Delbrück,** Syntaxe védique (V. H.). — **Kubik,** Cicéron et ses lectures de poètes latins (E. Thomas). — **Lacour-Gayet,** Antonin le Pieux et son temps (R. Cagnat). — **Halbe,** Frédéric II et le Saint Siège (Ch. Pfister). — **Morpurgo,** Vittoria Colonna (P. de Nolhac). — Correspondance de Beatus Rhenanus, p. p. **Horawitz** et **Hartfelder** (Emile Legrand). — **J. Delaborde,** Charlotte de Bourbon (Louis Farges). — **Terrier-Santans,** Campagnes d'Alexandre Farnèse (A. C.). — **Tourneux,** Les tableaux historiques de la Révolution (T. de L.). — Comte Riant (P. M.). — Du 14 janvier : **Bougot,** L'Iliade (Ch. Cucuel). — Tatien, p. p. **Schwartz** ; **Harnack,** Un traité apocryphe de Cyprien ; Cassien, p. p. **Petschenig** (Paul Lejay). — **Puech,** Prudence (P.-A. L.). — Nicolas de Butrinto, Relation de l'expédition de Henri VII en Italie, p. p. **Heyck** (Ch. Pfister). — **Costa,** Anthologie des lyriques latins de la Renaissance (P. de Nolhac). — Les Chroniques de Jean Tarde, p. p. **G. Tarde** et **G. de Gérard** (Louis Farges). — **Wahl,** L'Algérie (H. D. de Grammont).

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société ; 12e année. 1888. N° 6. Novembre-Décembre.

Sommaire : E. Markow. Expédition scientifique au Caucase. — Alfred Harou. Une Excursion en Campine. — Jules Peltzer. Colonisation et émigration (cinquième article). — Chronique géographique. Régions polaires. Europe. Asie. Afrique. Amérique. Australie, Polynésie.

Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes, nouvelle série, continuée sous la direction de MM. **O. Riemann** et **E. Chatelain.** Année et tome XII. Juillet, Août, Septembre 1888. Paris, C. Klincksieck.

Sommaire : Le Supplice de Phlégyas, par Louis Havet. — Et Non, par A. Meillet. — Fragments d'Hésiode sur Papyrus d'Égypte, par H. Weil. — Sur Aristote, par Ch.-Em. Ruelle. — Remarques sur diverses questions de syntaxe latine, par O. Riemann. — Explication d'une inscription importante pour l'histoire du pyrrhonisme, par F. Picavet. — Sur l'Aularia de Plaute, par Louis Havet. — Bulletin bibliographique.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben unter der verantwortlichen Redaction von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. — Leipzig, B. G. Teubner, 1888.

Zehntes Heft.
Erste Abteilung (137r Band). — Zu den griechischen tragikern. von

O. Höfer in Dresden-Neustadt. — Zu Tyrtaios. von F. Blass in Kiel. — Die grosze responsion im Rhesos und einiges andere. von J. Oeri in Basel. — Zu Pratinas. von F. Blass in Kiel. — Zur nautik der alten. von F. Rûhl in Königsberg. — Zu Euripides Iphigeneia in Aulis. von H. Stadtmüller in Heidelberg. — Zu Archilochos. von F. Blass in Kiel. — Kritische bemerkungen zu Aristoteles rhetorik. von H. Schütz in Potsdam. — Zur Anthologia latina. von M. Manitius in Niederlösznitz bei Dresden. — Zu Horatius Episteln. von K. Macke in Ahrweiler. — Zu Cornelius Nepos. von A. E. Anspach in Cleve. — Lexikographische notiz. von Th. Stangl. in München. — Ac und atque vor consonanten (bei Q. Curtius Rufus). von M. C. P. Schmidt in Berlin. — Zu den rhetores latini minores. von Th. Stangl. in München. — Studien zur geschichte Diocletians und Constantins. I. die reden des Eumenius. von O. Seeck in Greifswald. — Tacitus annalen. von F. Walter in München.

Elftes Heft.

Erste abteilung (137r Band). — Theognis vaterstadt. von J. Beloch in Rom. — Zum Homerischen Hermeshymnos. von A. Ludwich in Königsberg. — Solon und Mimnermos. von F. Blass in Kiel. — Zu Sophokles Oidipus Tyrannos. von F. Weck in Metz. — Xenophontische studien. I. II. von J. A. Simon in Düren. — Zur textkritik Platons. von K. J. Liebhold in Rudolstadt. — Anz. v. K. Manitius: des Hypsikles schrift Anaphorikos (Dresden 1888). Von H. Menge in Mainz. — Zu Plautus Aulularia. von E. Redslob in Weimar. — Zu Plautus Miles gloriosus. von A. Cohn in Berlin. — Zur lateinischen grammatik und stilistik. von P. Stamm in Rössel (Ostpreuszen). — Zu Catullus. Von A. Teuber in Eberswalde. — Zu Horatius. von H. Düntzer in Köln. — Die Constantinischen indictionen. von F. Rühl in Königsberg.

Philologus. Zeitschrift für das classische alterthum, begründet von F. W. Schneidewin und E. v. Leutsch, herausgegeben von Otto Crusius. — Göttingen. 1888.

Drittes Heft.

Babriana. Scr. Th. Bergk. — Zur Kritik und Exegese der Demosthenischen Kranzrede. Von W. Schmid. — Entstehungszeit und Verfasser von Ps.-Apuleius de orthographia Von O. Crusius. — Vorlagen der Apulejanischen Metamorphosen. Von demselben. — Die zehn Eponymen und die Reihenfolge der nach ihnen benannten Phylen Athens. Von A. Mommsen. — Die hastiferi von Castellum Mattiacorum. Von A. Maué. — Die neueren Arbeiten über Tracht und Bewaffnung des römischen Heeres in der Kaiserzeit. Von A. Müller. — Zu Cicero pro Ligario § 1. Von C. Wagener.

Wiener Studien. Zeitschrift für classische Philologie. Supplement der Zeitschrift für österr. Gymnasien, Verantwortliche Redacteure : W. v. Hartel, K. Schenkl. Wien. Carl Gerold's Sohn. 1889. Eilfter Jahrg

Erstes Heft.

Das Florilegium Ἄριστον καὶ πρῶτον μάθημα. Von H. Schenkl. — De Gnomologio Vaticano inedito. Von L. Sternbach. (IV.) — Ueber griechische

Schatzverwaltung. Von H. Swoboda. (Fortsetzung). — Zum Γένος Ἡσιόδου des Ioannes Tzetses. Von E. Abel. – Die Monatscyclen der byzantinischen Kunst in spätgriechischer Literatur. Von B. Keil. — Die handschriftliche Ueberlieferung von Nemesius περὶ φύσεως ἀνθρώπου. Von K. I. Burkhard. (Fortsetzung). — Die Lagerbeschreibung des sogenannten Hygin und die Provincialmilizen. Von J. Jung. — Ergo-Erga. Von J. M. Stowasser.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr.Belger und O. Seyffert. 1888. Calvary.

24 November. — **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Anhut,** In Dionysium Periegetam quaestiones criticae (M. Schneider). — **H. Weil,** L'auteur du premier discours contre Aristogiton est-il bien informé des institutions d'Athènes? (Th. Thalheim).—**Th. Reinach,** L'inscription de Lygdamis (R. Meister). — **R. Ellis,** Avianus (Heidenhain). — **O. Harnecker,** Adnotationes ad Ciceronis de oratore librum II. (Ed. Ströbel). — **A. Busson,** Lykurgos und die grosse Rhetra (J. E. Kirchner) — **P. Guiraud,** Les assemblées provinciales dans l'Empire Romain (H. Schiller). — **A. Lang,** Myth, Ritual and Religion (K. Fritzsche).

1 Dezember. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Chr. Cron,** Platons Verteidigungsrede des Sokrates und Kriton. — **M. Schanz,** Platonis Crito. — **M. Schanz,** Sammlung ausgewählter Dialoge Platos (O Apelt). — **R. Ohle,** Beiträge zur Kirchengeschichte (P. Wendland). — **E. C. Wickham,** Horace, the Odes (H. Schütz). — **E. Nageotte,** Précis d'histoire de la littérature grecque (J. Peters). — **C. du Prel,** Die Mystik der alten Griechen (Büchsenschütz). — **B. Sauer,** Die Anfänge der statuarischen Gruppe (O. Bie). — **Th. Arndt,** Lateinisches Uebungsbuch (F. Müller).

8 Dezember. — **Rezensionen und Anzeigen** : **F. Vollbrecht,** Xenophons Anabasis. Bd. I. II. (E. Weissenborn). — **G. Schimmelpfeng,** Orationes (Th. Thalheim). — **O. E. Schmidt,** Die handschriftliche Ueberlieferung der Briefe Ciceros. — **L. Gurlitt,** Nonius Marcellus und die Cicerobriefe (J. H. Schmalz). — **G. Castelli,** L'età e la patria di Quinto Curzio Rufo (E. Krah). – **H. Brunn,** Geschichte der griechischen Künstler (F. Koepp). — **C. Cichorius,** Rom und Mytilene (M. Rubensohn) I. — **F. Neue,** Formenlehre der Lateinischen Sprache (K. E. Georges). — **C. Neumann,** Griechische Geschichtsschreiber und Geschichtsquellen im zwölften Jahrhundert (Wäschke).

15 Dezember. — **Rezensionen und Anzeigen** ; **C. Haeberlin,** Carmina figurata Graeca (G. Knaak). — **H. W. Stoll,** Anthologie griechischer Lyriker (K. Sittl). — **J. Adam,** Platonis Crito (O. Apelt). — **C. W. Krohn,** Quaestiones ad Anthologiam latinam spectantes (K. Rossberg). — **C. Cichorius,** Rom und Mytilene (M. Rubensohn). II. — **K. Kubicki,** Das Schaltjahr in der grossen Rechnungsurkunde corp. inscr. att. (G. F. Unger). — **B. Gerth,** Kurzgefasste griechische Schulgrammatik (F. Müller).

22 December. — **Rezensionen und Anzeigen**. **A. Weidner,** Lysiae

orationes selectae (E. Stutzer) — **P. Krech,** De Crateri ψηφισμάτων συναγωγῇ et de locis aliquot Plutarchi ex ea petitis (Th. Thalheim). — **H. Hellmuth,** Uber die Sprache der Epistolographen S. Sulpicius Galba und L. Cornelius Balbus (A. Eussner). — **E. Luthardt,** Die antike Ethik (F. Lortzing). — **C. Cichorius,** Rom und Mytilene (M. Rubensohn). III. — **E. de Ruggiero,** Dizionario epigrafico di antichita romane (A. Chambalu)

29 December. — **Rezensionen und Anzeigen** : **R. D. Archer-Hind,** The Timaeus of Plato (O. Apelt). — **F. Hermes,** Beiträge zur Kritik und Erklärung des Catull (K. Rossberg). — **K. Meiser,** Uber historische Dramen der Römer (J. Peters). — **E. Evers,** Der historische Wert der griechischen Berichte über Cyrus und Cambyses (F. Justi). — **P. H. Antichan,** Grands voyages de découvertes des Anciens. — **R. Nadrowski,** Neue Schlaglichter auf dunkeln Gebieten der griechischen und lateinischen Etymologie (H. Ziemer).

5 Januar 1889. — **Rezensionen und Anzeigen** : **A. Brugsch,** Religion und Mythologie der alten Aegypter (G. Ebers). — **A. Ludwich,** Scholia in Homeri Odysseae α 44-63 (P. Cauer). — **Th. Gomperz,** Nachlese zu den Bruchstücken der Griechischen Tragiker (Wecklein). — **C. G. Bruns (Mommsen),** Fontes iuris Romani antiqui (Gradenwitz). — **J. R. Sitlington Sterrett,** Papers of the American school of classical studies at Athens (W. Gurlitt). — **A. Holm,** Griechische Geschichte (R. Weil). — **J. B. Bergier,** Études historiques et philologiques (J. J. Egli). — **M. Perrin,** Marche d'Annibal des Pyrénées au Pô (H. Schiller). — **H. Kiepert,** Wandkarte von Alt-Latium (Gardthausen). — **J. Huemer,** Das Registrum multorum auctorum des Hugo von Trimberg (M. Petschedig)

12 Januar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **R. C. Jebb,** Sophocles (Wecklein) — **F. J. Snell,** Lysias Epitaphios (E. Stutzer). — **L. Geetzeler,** Observationes Herodianeae (E. Hultsch). — **G. Landgraf,** Untersuchungen zu Cäsar und seinen Fortsetzern (R. Schneider). — **G. Goetz,** Corpus glossariorum Latinorum (K. E. Georges). — **A. Rossbach** und **R. Westphal,** Theorie der musischen Künste der Hellenen (H. Reimann). — **F. Abraham,** Tiberius und Sejan (H. Schiller).

19 Januar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **C. Schmelzer,** Sophokles Tragödien (H. Müller). — **M. Jezienicki,** Uber die Abfassungszeit der Platonischen Dialoge Theätet und Sophistes (K. Troost). — **E. Chatelain,** Note sur un manuscrit d'Horace conservé jadis à Autun (W. Mewes). — **R. Peiper,** Decimi Magni Ausonii Burdigalensis opuscula (J. M. Stowasser). — **L. v. Sybel,** Weltgeschichte der Kunst (A. Brueckner). — **F. Pichler,** Virunum (G. Wolff). — **C. Mehlis,** Zusammenstellung der archäologischen und anthropologischen Litteratur über die Pfalz (G. Wolff). — **E. Kurtz** und **E. Friesendorff,** Griechische Schulgrammatik (F. Müller). — **C. Wied,** Die Kunst, die neugriechische Volkssprache durch Selbstunterricht zu erlernen (K. Krumbacher). — **F. Eyssenhardt,** Barthold Georg Niebuhr (K. Hartfelder).

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1888.

28 November. — Rezensionen und Anzeigen : Aem. Reicke, De rebus post Alexandri Magni mortem Babylone gestis (P. Habel). — L. v. Sybel, Weltgeschichte der Kunst (P. W.). — O. Schulthess, Vormundschaft nach attischem Recht (H. Landwehr). — Schmolling, Pronomina auf attischen Inshriften (Σ). — Beni. Santoro, Cicerone giudicato dal Petrarca. — R. Bitschofsky, Studien zu den scriptor. historiae Augustae (W. Gemoll). — Verhandlungen d. 39. Vers. deutsch. Philologen und Schulmänner in Zürich (H. W.). — J. Schmidt, Aristotelis et Herbarti praecepta psychologica (G. Hergel).

5 Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : J. R. Sitlington Sterret, An epigraphial journey in Asia Minor. (K. Sittl). — Ders, The Wolfe expedition to Asia Minor. (K. Sittl). — Fleischanderl, Die spartanische Verfassung bei Xenophon (H. Ball). — W. Wiegand, Die Platäer in Athen (Ad. Bauer). — Vergils Aeneide I, übersetzt von Emil Irmscher. — Fr. Schultess, Annaeana studia (W. Gemoll). — J. Huemer, Das Registrum multorum auctorum des Hugo von Trimberg (G. Schepfs).

12. Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : Meier u. Schömann, Der attische Prozefs (O. Schulthess) I. — Braungarten, 1. D. sittliche Anschauung ... in Sophokles' Elektre, 2. Ein Wort zur ethischen Beleuchtung der Sophokl. Elektra (—!—). — W. Putzgers Histor. Schul-Atlas. 14. Aufl. (E. Bahn). — O. Kohl, Griech. Uebungsbuch I. II (Ball).

19. Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : C. Hasse, Wiederherstellung antiker Bildwerke. 2. Hft. (P. Weizsäcker). — Meier u. Schömann, Der attische Prozess. Neu bearb. von J. H. Lipsius (O. Schulthess) Schlufs. — Xenophons Anabasis. Hrsg. von E. Bachof. I (W. Vollbrecht). — Noni Marcelli compendiosa doctrina. Em. et adn. Luc. Müller. 1 (J. M. Stowasser). — Jos. Sorn, Beiträge z. latein. Grammatik. — H. Bender, Gymnasialreden nebst Beiträgen z. Gesch. des Humanismus u. d. Pädagogik (Radtke).

26. Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : Denkmäler des klassischen Altertums. Hrsg. von A. Baumeister. Schlufs (P. Weizsäcker). — C. P. Schulze, Quaestiones grammaticae ad Xenophontem pertinentes (H. Kruse). — M. Fabii Quintiliani inst. or. liber X, erkl. von G. Krüger, 3. Aufl. (W. Gemoll). — Eberh. Seidel, Montesquieus Verdienst um die röm. Geschichte. — Fecht, Griech. Ubunsbuch. 2. Aufl. (H. Ball).

2. Januar 1889. — Rezensionen und Anzeigen : Corpusculum poesis Graecae ludibundae. Fasc. I ... a. P. Brandt ed. (C. Haeberlin) I. — G. Schoemann, De Etymologici Magni fontibus II (L. Cohn). — L. Reinhardt, Die Quellen von Ciceros Schrift De natura deorum (A. Goethe). — T. Livi ab urbe condita lib. I erkl. von M. Müller. 2 Aufl. (W. Heraeus). — T. Livi ab urbe condita lib. VI erkl. von Fr. Luterbacher. (W. Heraeus). — J. Ley, Erkl. Bemerkgn. zu Livius XXI. (W. Heraeus). — O. Cuntz, De

Augusto Plinii geograph. auct. (J. Partsch). — B. Todt, Griech. Vokabularium. 5 Aufl. (H. Ball). — Chr. W. J. Cron, Zwölf Schulreden (Radtke).

9. Januar. — Rezensionen und Anzeigen : Wilh. Fabricius, Theophanes v. Mytilene u. Qu. Dellius als Quellen des Strabon (B. Niese). — Corpusculum poesis Graecae ludibundae. Fasc. I ... a. P. Brandt ed. (C. Haeberlin). Schlufs. — J. Sitzler, Eumelus, Terpander u. Alkman in ihrem Verhältnis zu Homer (Cr.). — Jos. Sorn, D. Sprachgebrauch d. Eutropius I (A. Eufsner). — J. Lattmann, Die Kombination der method. Principien im. lat. Unterricht (O. Weissenfels).

16. Januar. — Rezensionen und Anzeigen : O. Seemann, Die gottesdienstlichen Gebräuche d. Griechen und Römer (O. Kern). — M. Tschiassny, Studia Hyginiana I (B. Bunte) I. — H. Schnorrv, Carolsfeld, Ueber die Reden u. Briefe des Sallust (Th. Opitz). — H. Kraffert, Neue Beiträge z. Kritik u. Erklärung lateinischer Autoren (A. Eussner). — Val. Hintner, 1. Griechische Schulgrammatik. 3. Aufl. 2. Griech. Uebungsbuch. 2. Aufl. (J. Sitzler). — E. Koch, Uebungsbuch zur griech. Formenlehre. 1. Hft. (H. Ball).

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 32. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

32e séance, tenue au Conservatoire royal de Bruxelles, le mercredi 26 décembre 1888.

La séance est ouverte à 1 heure et demie.

Sont présents : MM. Gantrelle, *vice-président;* Wagener, *secrétaire-général;* De Block et Fredericq, *secrétaires-adjoints;* Alexandre, Brants, Crutzen, De Moor, Dufief, Dupont, Hallet, Hégener, Hurdebise, Lonchay, Magin, Motte, Peltier, Thomas et Van Camp, *membres.*

MM. Mallet et Kugener s'excusent de ne pouvoir d'assister à la séance, où chacun d'eux aurait dû faire une lecture.

L'assemblée nomme à l'unanimité M. Feller, professeur à l'athénée de Verviers, membre de la Société.

M. Gantrelle informe l'assemblée que M. de Longé a donné sa démission de président, à cause de l'état de sa santé. MM. Gantrelle et Wagener ont fait de vives instances auprès de lui, pour le faire revenir sur cette détermination, mais M. de Longé n'a pu s'y décider.

MM. Gantrelle et Wagener ont alors obtenu de M. Mesdach de ter Kiele, procureur général près la Cour de Cassation, l'autorisation de le présenter à l'assemblée comme successeur du président démissionnaire. (*Applaudissements unanimes*) M. Gantrelle voit dans ces marques d'approbation la preuve que le choix provisoire du Bureau est unanimement ratifié. (*Adhésion*).

M. Wagener dit que M. Gilles, trésorier de la Société, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, où il devait présenter le

compte annuel. La situation financière est d'ailleurs très favorable. Le boni de l'an passé se montait à 2738 fr. 60 c. Toutes dépenses défalquées, il reste sur cette somme 2367 fr. 90 c. à ajouter au montant des cotisations de l'année 1887-1888, qui ne sont pas encore toutes rentrées. A la prochaine séance le trésorier présentera un compte définitif.

M. Hurdebise demande s'il n'y aurait pas lieu de rechercher l'emploi de ce boni sans cesse croissant.

M. Wagener répond que les frais annuels de la Société comprennent le coût des médailles décernées et les indemnités accordées aux membres qui font des lectures. Quant aux prix destinés aux auteurs des meilleurs mémoires envoyés en réponse aux questions posées par la Société, ils n'ont pu être alloués, ces questions étant restées sans réponse. Jadis M. Wagener avait proposé d'allouer aux membres un jeton de présence, comme cela se pratique dans les académies et dans nombre de sociétés savantes; mais cette proposition n'a pas été admise.

M. Hurdebise estime qu'il faudrait ouvrir de nouveaux concours et donner une plus grande publicité aux questions posées.

M. Gantrelle rappelle que ces concours ne sont accessibles qu'aux seuls membres de la Société. Il croit inutile de leur donner une plus large publicité.

L'assemblée décide qu'à la prochaine séance elle arrêtera de nouvelles questions. Les membres qui désireraient en proposer, enverront leur texte au secrétaire-général, qui les fera imprimer comme annexe à la convocation, afin que chacun puisse y réfléchir à l'avance.

M. Fredericq fait une lecture sur *L'Enseignement supérieur de l'histoire et de la géographie en Hollande*. Cette lecture ne donne lieu à aucune discussion.

L'assemblée aborde ensuite la discussion des conjectures sur les lettres de l'empereur Julien proposées par M. Thomas.

Ces conjectures, qui feront l'objet d'une publication spéciale, donnent lieu à un court débat entre MM. Thomas et Wagener.

M. Roger de Goey, qui était inscrit pour une lecture, fait savoir à la Société par télégramme qu'un obstacle imprévu l'empêche de se rendre à la séance.

L'assemblée passe à la continuation de l'examen du projet d'un stage professoral dans l'enseignement moyen, élaboré par M. Hegener et amendé au premier vote dans la précédente séance.

M. Hurdebise se plaint de la manière dont M. Fredericq a parlé de lui à cette séance. Le compte-rendu, publié par la *Revue* (t. XXXI, 4e livraison, p. 224) porte : « M. Fredericq » regrette que M. Hurdebise soit absent et ne puisse prendre » la défense de son amendement. Quant à lui, il ne s'en » chargera pas. Il lui semble que dans toute cette grande » question du stage professoral M. Hurdebise s'est surtout » placé au point de vue du préfet de l'athénée royal de » Hasselt. Comme tous ses collègues, M. Hurdebise est » surchargé d'écritures et de paperasseries; il est bien » naturel qu'il désire un aide; mais on ne peut sacrifier le » but du stage aux convenances des préfets. Le stage doit » être autre chose. Il ne faut pas que le stagiaire soit pour » les préfets un secrétaire, un copiste et un surveillant à tout » faire ». M. Hurdebise ajoute qu'après avoir attaqué le préfet de Hasselt, M. Fredericq a tourné sa mauvaise humeur contre les préfets en général. Plus loin, en effet (même compte-rendu, p. 226) M. Fredericq dit encore : « Il ne faut pas perdre de » vue que, s'il y a des préfets sympathiques et bienveillants, » il y en a aussi qui sont de véritables tyrans et qui seraient » la terreur des jeunes stagiaires ». Comme si les préfets pouvaient faire autre chose que remplir leur devoir! Vaut-il mieux le faire avec soin ou avec laisser-aller? Voilà la question. M. Hurdebise déclare que ce sont là des personnalités, que M. Fredericq n'aurait pas dû se permettre à son égard. D'un autre côté, il dit que, comme préfet de Hasselt, il n'est nullement surchargé d'écritures et il proteste contre l'expression de « surveillant à tout faire », qu'il déclare blessante pour la classe très respectable des surveillants d'athénée. Enfin, s'il a proposé de charger les stagiaires d'une partie des écritures et de la surveillance, c'est qu'il connaît les nécessités pratiques de l'enseignement moyen.

M. Fredericq regrette que M. Hurdebise ait vu des personnalités dans les arguments qu'il a fait valoir à la dernière séance contre l'amendement désastreux proposé par écrit par M. Hurdebise. Il a relevé avec vivacité ce qu'il croyait être mauvais dans cette proposition, qui consistait à charger les stagiaires de toute sorte de services étrangers à leur mission; mais il est convaincu qu'il n'a pas dépassé les limites d'une discussion courtoise pour les présents comme pour les absents.

Il se demande si M. Hurdebise vient de montrer lui-même beaucoup de courtoisie. Il en appelle d'ailleurs aux souvenirs des membres qui assistaient à la dernière séance.

M. Hurdebise dit qu'il a reçu une lettre où on lui affirmait que le préfet de Hasselt avait été « malmené » à la dernière séance par M. Fredericq. Des explications ayant été demandées à ce correspondant, celui-ci déclara que la chose avait eu lieu, mais en termes parlementaires.

M. Fredericq fait observer que M. Hurdebise a singulièrement agi en reproduisant à la séance de ce jour des accusations déjà retirées par leur auteur.

M. Hegener déclare que, pour sa part, il n'a aucunement reçu l'impression que M. Fredericq aurait usé de personnalités à l'égard de M. Hurdebise.

M. Hurdebise reconnaît qu'on a pu se tromper et déclare qu'il ne veut pas prolonger cet incident. Il fait observer qu'il y a des inconséquences graves dans le projet soumis au second vote. L'art. I porte que le stagiaire pourra être envoyé dans « un athénée ou dans un établissement du même degré soumis au contrôle et à l'inspection ». A l'article II il n'est plus question que d'athénées. M. Hurdebise se rallie à cette seconde manière de voir, l'inspection n'étant guère sérieuse dans les collèges communaux et patronés.

M. Gantrelle demande de quel droit M. Hurdebise accuse les inspecteurs de ne faire qu'une inspection peu sérieuse, et quelles preuves il pourrait en apporter. M. Gantrelle pense qu'il n'en a pas, et proteste contre l'assertion de M. Hurdebise. D'un autre côté, il estime, pour plusieurs raisons, que les athénées conviennent le mieux pour y faire un stage.

M. Wagener explique comment la contradiction entre le texte des art. I et II s'est produite. Ces deux articles n'ont pas été votés à la même séance. Il partage l'avis de MM. Hurdebise et Gantrelle.

M. Hegener déclare s'y rallier également.

L'assemblée à l'unanimité décide que l'art. I sera libellé comme suit :

« Pour pouvoir être admis à une chaire dans un athénée » royal, il faut avoir fait un stage d'un an au moins *dans* » *un athénée* ».

Les deux paragraphes suivants sont admis sans observation.

Au premier vote l'art. II avait été admis dans les termes suivants :

« Le Gouvernement dressera la liste des athénées où les » candidats auront à faire leur stage. Ceux-ci peuvent choisir » sur cette liste l'établissement qu'ils préfèrent, sauf approba- » tion du Ministre de l'Instruction publique.

» Le candidat adresse une demande au préfet des études » à l'effet d'être reçu stagiaire. Le préfet des études soumettra » à l'administration centrale les admissions qu'il aura agréées ; » il communiquera aux candidats la décision prise ».

M. Gantrelle désapprouve l'article II. Il propose une rédaction nouvelle ainsi conçue :

« Le Gouvernement désignera aux candidats les établisse- » ments où ils doivent faire leur stage et les classes qu'ils » doivent particulièrement fréquenter.

» Le stage peut être fait dans un seul établissement ou succes- » sivement dans plusieurs. Les candidats auront à cet égard » à suivre les conseils des inspectenrs ».

M. Hurdebise se rallie à la rédaction nouvelle de M. Gantrelle.

M. Hurdebise ne verrait pas d'inconvénient à ne désigner que deux athénées, Liège et Gand par exemple, parce que là se trouvent les deux écoles normales de l'Etat. En France, où l'on vient d'introduire le stage professoral pour les boursiers, ceux-ci feront ce stage dans les lycées situés à proximité de la Faculté. Toute autre distinction serait injurieuse et injuste.

M. Gantrelle dit qu'il a proposé sa rédaction parce que le choix de l'établissement ne peut être laissé au candidat lui-même. M. Gantrelle remet ce soin aux inspecteurs.

M. Hegener persiste à croire qu'il n'y aurait aucun inconvénient à laisser aux candidats le droit de proposer un établissement pour y faire leur stage; le Gouvernement pourrait ainsi avoir égard aux convenances personnelles des candidats, lorsqu'elles sont respectables.

Le texte proposé par M. Gantrelle est adopté à l'unanimité.

On passe ensuite à l'article III qui est ainsi concu :

« Le stagiaire agréé se présente au préfet des études, qui » lui donne des instructions et des conseils sur la meilleure » manière de profiter de son année de stage, le présente aux » professeurs et le recommande particulièrement à ceux dont » il doit d'abord suivre les leçons. Pendant les deux premiers

» mois, le stagiaire doit assister à 15 leçons par semaine au » moins, que le préfet lui indiquera et qui doivent comprendre » un cours complet dans une classe au moins ».

M. Hurdebise critique la rédaction de cet article comme entrant dans des détails oiseux. Il voudrait que les stagiaires reçussent une indemnité, mais fussent astreints à rendre certains services, consistant par exemple à remplacer des professeurs malades, à faire une partie de la surveillance, etc. (*Protestations dans l'assemblée*).

M. Gantrelle voudrait qu'on accordât une indemnité aux stagiaires, mais il repousse énergiquement les commentaires de M. Hurdebise. Ce serait dénaturer radicalement le stage professoral.

M. Hurdebise, invité à formuler un amendement, propose de voter l'art. III en retranchant tout ce qui vient après les mots : *son année de stage*.

M. Hegener croit que cette suppression serait regrettable. Son but a été de mettre les points sur les *i*, afin d'empêcher qu'on ne détourne le stage de son but, comme M. Hurdebise l'a de nouveau tenté. Il faut préciser pour couper court à des malentendus funestes.

M. Gantrelle demande à M. Hegener ce qu'il entend par « un cours complet dans une classe au moins ».

M. Hegener répond qu'il a voulu dire que le stagiaire devra assister à toutes les leçons d'une même branche, qui se font dans la même classe pendant une semaine entière. Il propose la rédaction suivante, comme étant plus explicite :

« Pendant les deux premiers mois, le stagiaire doit assister » à 15 leçons par semaine au moins, que le préfet lui indiquera, » et qui doivent comprendre *au moins toutes les leçons afférentes* à une branche dans une classe ».

M. Gantrelle propose de retrancher le tout. Au bout d'une semaine un docteur en philosophie saura bien se tirer d'affaire.

M. Hallet croit au contraire qu'il est impossible de se mettre au courant de la méthode d'un professeur en une semaine.

M. Gantrelle affirme qu'il l'a vu faire souvent. Cela n'est pas aussi difficile qu'on le pense. Après avoir entendu quelques leçons d'un bon professeur, un docteur intelligent sera au courant.

M. Thomas croit qu'il est utile de préciser la manière dont

le stagiaire doit faire son stage; mais il croit qu'il est inutile de régler les détails accessoires. C'est pourquoi il propose de se borner à l'enonciation du principe ainsi formulé : « Art. III. » Pendant les deux premiers mois, le stagiaire assistera sim- » plement aux leçons ».

M. Fredericq appuie cette rédaction et estime qu'elle devrait remplacer tout le texte primitif de l'art. III.

M. Hegener y voit un danger. Si nous restons muets sur le rôle du préfet, celui-ci ne se désintéressera-t-il pas complètement du jeune stagiaire, qui a pourtant grand besoin de son appui et de ses conseils?

M. Wagener dit que, si M. Hegener est entré dans beaucoup de détails, c'est parce qu'il faut éclairer le Gouvernement sur ce que nous entendons exactement par le stage professoral.

Après un nouvel échange d'observations entre plusieurs membres, l'art. III est voté à l'unanimité en ces termes :

« Le stagiaire recevra du préfet des instructions et des con- » seils sur la meilleure manière de profiter de son année de » stage.

« Pendant les deux premiers mois, le stagiaire assistera » simplement aux leçons ».

On passe ensuite à l'art. IV qui est ainsi conçu :

« Pendant le troisième mois, le professeur dont le stagiaire » a suivi le cours complet, le chargera de donner, en sa pré- » sence, une, deux ou trois leçons par semaine. Le stagiaire » préparera sa leçon et après chacune le professeur lui fera » les observations qu'il jugera utiles. Pendant ce mois, le » stagiaire continuera d'assister à d'autres leçons.

» Depuis la fin du 1er trimestre, le stagiaire peut, pendant » quelques semaines, être chargé de donner toutes les leçons » de ce cours, le professeur y assistant ou, tout au moins, » les visitant fréquemment.

» A partir de ce temps, le stagiaire fera les mêmes exercices » dans une autre classe, avec cette différence que quelques » heures de simple audition pourront suffire; après quoi il » donnera quelques leçons déterminées en présence du pro- » fesseur et pourra être chargé du cours pendant plusieurs » semaines, dans les mêmes conditions que ci-dessus ».

M. Hurdebise croit qu'on ne peut permettre au professeur de s'absenter, lorsque le stagiaire fait une leçon dans sa classe.

Ce serait la désorganisation de l'enseignement. Devant quitter la réunion, M. Hurdebise demande la permission de présenter à l'avance ses observations sur les articles suivants. Il proteste contre une prescription de l'art. IX : « Ce rapport (du préfet) » sera communiqué en entier au candidat ». Cela est contraire à toutes les règles administratives.

M. Fredericq rappelle que ce point a été admis à l'unanimité à la précédente séance. Trop souvent, en Belgique, les fonctionnaires ont à souffrir par suite de rapports malveillants de leurs chefs, rapports dont ils ignorent même généralement l'existence, ce qui les met dans l'impossibilité de se disculper, le cas échéant, des reproches formulés contre eux.

M. Hurdebise dit que les rapports des inspecteurs sur les professeurs, rapports qui ont une influence décisive sur l'avancement et sur toute la carrière de chaque professeur, restent toujours secrets. Si on oblige le préfet à faire sur le stagiaire un rapport public, il en fera un par écrit qui ne dira rien, mais s'il a des observations à faire, il les fera de vive voix à l'inspection, qui appréciera.

M. Gantrelle proteste contre ce que M. Hurdebise vient de dire en dernier lieu. Il ne croit pas les préfets capables d'une telle dissimulation et d'un tel manque de loyauté. Ce qu'il faut éviter, c'est qu'un préfet prononce sans appel un arrêt défavorable sur un jeune débutant.

M. Wagener dit que, sans vouloir le moins du monde suspecter les préfets, il doit être permis de ne pas les croire absolument infaillibles. Tel préfet n'apprécie que les qualités littéraires, tel autre que la science philologique, tel autre enfin est un ancien professeur de mathématiques ou de sciences naturelles et peut difficilement juger des aptitudes d'un futur professeur de langues ou d'histoire. *Il importe donc de permettre au stagiaire d'aller en appel contre leur arrêt.*

M. Hurdebise regrette qu'on ne lui ait pas laissé le temps d'exprimer complètement sa pensée. Les préfets sont d'honnêtes gens et n'avanceront jamais rien qui ne soit vrai. Comment d'ailleurs pourraient-ils ne pas accueillir avec bienveillance et sympathie un jeune homme qui se présente à eux avec confiance et réclame leurs conseils? Néanmoins il ne faut pas que le rapport du préfet soit seul décisif. L'inspection est là pour le contrôler. Aussi M. Hurdebise voudrait-il que tous les inspec-

teurs qui visiteraient l'établissement fussent invités par le Gouvernement à assister aux leçons de chaque stagiaire. Ce sont là des garanties.

M. Hurdebise fait observer ensuite que les professeurs dont le stagiaire aura suivi les cours, auront à faire un rapport confidentiel au préfet et que celui-ci portera seul toute la responsabilité, puisque seul son rapport sera communiqué au stagiaire.

M. Fredericq répond que rien n'empêche de communiquer aussi au stagiaire les rapports des professeurs.

M. Hurdebise réplique qu'en ce cas les rapports des professeurs ne seront pas sincères, parce que jamais un professeur ne voudra s'exprimer défavorablement sur le compte d'un futur collègue.

M. Gantrelle réfute avec force la manière de voir de M. Hurdebise.

Vu l'heure avancée, l'assemblée décide de remettre à la prochaine séance le vote sur les articles IV et suivants.

La séance est levée à 5 heures.

DEUX CORRECTIONS AU TEXTE DU « MISOPOGON » DE JULIEN.

I. Pendant son séjour à Antioche, Julien se rendait fréquemment dans les temples de la ville pour y faire ses dévotions. La foule l'y accompagnait et lui prodiguait ces démonstrations exagérées de vénération que les peuples orientaux ont de tout temps réservées à leurs souverains. La religion de l'empereur avait été blessée par ces flatteries ; il avait trouvé impies ces hommages offerts dans un temple à un homme plutôt qu'aux dieux. Dans son *Misopogon* [1] il reproche aux gens d'Antioche leurs manifestations inconvenantes et s'autorise de l'exemple d'Homère, — Homère était pour lui une sorte de Bible paienne — pour les condamner. Après avoir cité deux vers où le poète recommande le silence, il ajoute [2] :

Τὰς δὲ δὴ Τρῳάδας οὔτι πρὸς τὸν Πρίαμον, ἤ τινα τῶν τούτου γαμετῶν ἢ θυγατέρων ἢ υἱέων, οὐ μὴν οὐδ' αὐτὸν τὸν Ἕκτορα. καίτοι τούτῳ φησὶν ὡς θεῷ τοὺς Τρῶας εὔχεσθαι· εὐχόμενας δὲ οὐκ ἔδειξεν ἐν τῇ ποιήσει οὔτε γυναῖκας οὔτε ἄνδρας, ἀλλὰ τῇ Ἀθηνᾷ ὀλολυγῇ πᾶσαι, φησί, χεῖρας ἀνέσχον, βαρβαρικὸν μὲν καὶ τοῦτο καὶ γυναιξὶ πρέπον, οὐ μὴν ἀνόσιον πρὸς τοὺς θεοὺς ὥσπερ τὸ παρ ὑμῶν ποιούμενον· ἐπαινεῖτε γὰρ ἀντὶ τῶν θεῶν τοὺς ἀνθρώπους.....

La pensée générale de ces lignes ne sera pas douteuse si l'on songe à l'époque où elles furent écrites et aux motifs qui les ont dictées. Au IVe siècle, la déification des empereurs était un dogme politique dès longtemps reconnu. Depuis Dioclétien on n'approchait plus de sa personne sans l'adorer. Sa femme, ses enfants, toute sa famille (*domus divina*) participaient de sa divinité. Julien repousse cette adoration comme il refusait [3] le titre de maître (δεσπότης *dominus*) qu'avait pris aussi Dioclétien. Où voyez vous, dit-il, qu'à Troie l'on prie jamais Priam, ses femmes, ses filles ou ses fils? On y

---

[1] P. 844 C. D. = p. 443-444, éd. Hertlein, 1876.

[2] P. 444 l. 8. seq., éd. Hertl.

[3] P, 442 l, 18 = 343 C, D,

priait d'une manière barbare [1], il est vrai, mais non pas impie, comme vous le faites.

Mais si le sens du passage est clair, sa rédaction actuelle est inadmissible. Dès les premiers mots, comment expliquer l'accusatif τὰς Τρῳάδας? Où chercher le verbe qui est à suppléer? Et plus bas (εὐχόμενας ... ἄνδρας), peut-on croire Julien capable d'écrire cette absurdité que dans Homère on ne voit prier ni les hommes ni les femmes, ce qui est d'ailleurs contredit par ce qui suit? Mais surtout la proposition καίτοι τούτῳ φησὶ τοὺς Τρῶας εὔχεσθαι ne peut être maintenue, puisqu'elle détruit toute la valeur de l'exemple homérique allégué par Julien.

Ecartons cette annotation d'un lecteur pointilleux, qui s'est glissée dans notre texte; réunissons les deux membres de phrase qu'elle sépare, supprimons du même coup δὲ οὐκ (le Vossianus, le meilleur ms, donne οὐδέ), qui a été ajouté après l'interpolation pour rajuster tant bien que mal la phrase, et toutes ces difficultés disparaitront :

Τὰς δὲ δὴ Τρῳάδας οὔτι πρὸς τὸν Πρίαμον ἤ τινα τῶν τούτου γαμετῶν ἢ θυγατέρων ἢ υἱέων, οὐ μὴν οὐδ' αὐτὸν τὸν Ἕκτορα εὐχομένας οὐκ (ou οὔποτ') ἔδειξεν ἐν τῇ ποιήσει οὔτε γυναῖκας οὔτε ἄνδρας......

Je soupçonne cependant ce texte de présenter encore d'autres corruptions. Tous les mss., en dehors du Vossianus et d'une copie de celui-ci (*Pc.*), donnent au lieu de Τὰς ... Τρωάδας la leçon τοὺς ... Τρῶας. Τρωάδας paraît une correction destinée a éviter une contradiction avec la phrase interpolée. D'ailleurs le féminin de l'attribut εὐχόμενας, se rapportant a deux noms de personnes, dont l'un masculin, est au moins étrange. Le correcteur a dû enfin intervertir l'ordre des mots ἄνδρας et γυναῖκας. Celui-ci était placé à la fin, car il n'est destiné qu'à amener la phrase suivante. Je lirais donc :

Τοὺς δὲ δὴ Τρῷας οὔτι πρὸς τὸν Πρίαμον ἤ τινα τῶν τούτου γαμετῶν ἢ θυγατέρων ἢ υἱέων, οὐ μὴν οὐδ' αὐτὸν τὸν Ἕκτορα, εὐχομένους οὐκ (ou οὔποτ') ἔδειξεν ἐν τῇ ποιήσει οὔτε ἄνδρας οὔτε γυναῖκας, ἀλλὰ τῇ Ἀθηνᾷ ὀλολυγῇ πᾶσαι, φησί, χεῖρας ἀνέσχον.....

Ce qui pourrait se traduire : « A Troie, on ne voit dans son poème adresser des prières ni à Priam ni à aucune de ses

[1] Barbare, à cause du ὀλολυγῇ, car « πρέπει ἄνδρασι σώφροσι εὔχεσθαι σιγῇ » *supra* l. 2.

femmes, de ses filles ou de ses fils, non pas même à Hector [1], ni par les hommes ni par les femmes. C'est vers Athéna que toutes elles élèvent les mains en gémissant, etc. »

II. Dans le même ouvrage, Julien, raillant ironiquement la rudesse et la laideur de sa personne, dit en terminant (p. 339 C. = 436, 13 éd. Hertlein) :

εἶπον γ'ἂν ὑμῖν, εἴ τις ἦν μοι καὶ ἀκροχορδὼν ὥσπερ τῷ Κίμωνι.

Il faut lire, au lieu de Κίμωνι, Κικέρωνι [2]. Julien, qui se souvient vaguement de son Plutarque, a confondu ce que celui-ci dit de Cicéron (*Vit. Cic.* I) : Ὁ μέντοι πρῶτος ἐκ τοῦ γένους Κικέρων ἐπονομασθεὶς ἄξιος λόγου δοκεῖ γενέσθαι. Κίκερα γὰρ οἱ Λατῖνοι τὸν ἐρέβινθον καλοῦσι, κἀκεῖνος ἐν τῷ πέρατι τῆς ῥινὸς διαστόλην, ὡς ἔοικεν, ἀμβλεῖαν εἶχεν, ὥσπερ ἐρεβίνθου διαφυήν, ἀφ' ἧς ἐκτήσατο τὴν ἐπωνυμίαν, avec ce que le même Plutarque raconte de Fabius (*Vit. Fab.* I) : Il était appelé Verrucosus, dit-il, parce que εἶχεν ἀκροχορδόνα μικρὰν ἐπάνω τοῦ χείλους ἐπιπεφυκυῖαν.

Julien cite nominativement Plutarque dans le *Misopogon*, p. 359 = 463, l. 9, et deux autres fois dans le reste de ses écrits, p. 200 B = 259, l. 5, et p. 227 = 294, l. 13.

Bonn. FRANZ CUMONT.

---

[1] Julien insiste sur le nom Hector, parce que de son temps un culte lui était consacré (Epist. 78, p. 603, l. 19 seq. éd. Hertlein).

[2] La correction Κικέρωνι a déjà été faite, par Naber, *Mnemosyne*, N. S., t. XI (1883), p. 410, mais le savant hollandais n'a pas remarqué la confusion signalée par M. C. — N. d. la. R.

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE ET DE LA GÉOGRAPHIE EN HOLLANDE [1].

Le 1er juin 1885 on célébrait à Leide le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en fonctions du professeur Robert Fruin, le plus savant et le plus impartial des historiens hollandais [2]. Ses collègues, ses anciens élèves et ses admirateurs

---

[1] Cette étude fait suite à mes articles : *De l'enseignement supérieur de l'histoire en Allemagne* (Revue de l'Instruction publique, 1882); *De l'enseignement supérieur de l'histoire à Paris* (Revue internationale de l'enseignement, Paris, 1883); *De l'enseignement supérieur de l'histoire en Belgique* (préface du premier fascicule de mes *Travaux du cours pratique d'histoire nationale* de l'université de Liège, 1883), et *De l'enseignement supérieur de l'histoire en Écosse et en Angleterre* (Revue internationale de l'enseignement, Paris, 1885).

[2] Voici la liste des principales œuvres historiques de M. le professeur R.Fruin, qui ne sont pas assez connues en Belgique, parce qu'elles sont dispersées la plupart dans des revues hollandaises peu répandues chez nous :

De Manethone. 1847. (M. Fruin avait d'abord songé à se vouer à l'Égyptologie. De là le sujet de sa dissertation doctorale.) — *Het anti-revolutionaire staatsregt van Mr G. Groen van Prinsterer ontvouwd en beoordeeld* (Amsterdam, 1853). — *De anti-revolutionaire bezwaren van Mr G. Groen van Prinsterer tegen onzen staat en onze maatschappij overwogen* (Amsterdam, 1854). — *Over de Grieksche en de Romeinsche godenleer*, 1857. — *Tien jaren uit den tachtigjarigen oorlog* (Leide, 1858; 2e éd. en 1861, 3e éd. en 1884). — *Hugo de Groot en Maria van Reigersbergh* (Gids, 1858). — *Het voorspel van den tachtigjarigen oorlog* (Gids, 1859-1860). — *De onpartijdigheid van den geschiedschrijver* (Amst., 1860). — *Motley's geschiedenis der Vereenigde Nederlanden* (Gids, 1862). — *Van Sijpenstijn's Gesch. Bijdragen* (Gids, 1864-1866). — *De Gorcumsche martelaren* (Gids, 1865). — *De drie tijdvakken der Nederlandsche geschiedenis* (Gids, 1865). — *Het geloof aan wonderen* (Gids, 1866). — *J. de Bosch Kemper's Staatk. geschiedenis van Nederland tot 1795* (Gids, 1867). — *De schuld van Willem III en zijne vrienden aan den moord der gebroeders de Witt* (Gids, 1867). — *Hogendorp* (Gids, 1867-1868). — *Een onuitgegeven werk van Hugo de Groot (Jus praedae)* (Gids, 1868). — *Verhooren van Hugo de Groot* (Hist. Genootschap, Utrecht, 1871).—*Informatie van 1514 en 1494* (Maatsch. der

de Hollande, de Belgique et des Indes néerlandaises avaient tenu à présenter au jubilaire, dans une fête toute intime, un témoignage de leur profonde estime et de leur vive reconnaissance [1]. Me trouvant à Leide pour assister à cette simple

---

Ned. letterkunde, Leide, 1866 et 1876), — *Galilei en de onfeilbare kerk* (Gids, 1872). — *Willem III en zijne geheime onderhandelingen met Karel II van Engeland* (Bijdragen voor vad. gesch. en oudheidkunde, 1873). — *Over de verschillende uitgaven van Emanuel van Meteren* (Bijdragen, 1874) — *Het beleg en ontzet van Leiden in 1574* (Leide, 1874). — *De slag bij Nieuwpoort* (Bijdragen, 1875). — *De waarheid aangaande Albert Beilinc* (Bijdragen, 1876-1878). — *Een Hollander op de kermis te Antwerpen in 1654* (Bijdragen, 1876). — *Toestand eener gevangenis in Holland onder keizer Karel V* (Bijdragen, 1876). — *Van Meteren vrijgepleit van eene dwaling* (Bijdragen, 1878). — *Overblijfselen van Heughenis van Coenraad Droste* (Maatsch. der Ned. letterkunde, Leide, 1879). — *Over de muntverzwakking in de 14e eeuw* (Bijdragen, 1879). — *Erasmiana* (Bijdragen, 1880). — *Over eenen brief van den kardinaal Baronius aan eenen onbekende* (Kon. Academie van Wetenschappen, 1882). — *De moord van 1584* (La Haye, 1884). — *De oude verhalen van den moord van prins Willem I* (Gids, 1884). — *Kervyn de Lettenhove's Les Huguenots et les Gueux* (Nederl. Spectator, 1885). — *Over zoenen en vreden in Holland, Zeeland en Utrecht en over de beteekenis van de Utrechtsche keur op de vredebraak van het jaar 1100 voor de politieke geschiedenis der stad* (Bijdragen, 1886). — *Mainz of Haarlem? de uitvinding der boekdrukkunst* (Gids, 1888), etc. — Il est vraiment regrettable que M. le professeur Fruin ait jusqu'ici négligé de réunir en volumes ces dissertations détachées, qui presque toutes ont une valeur de premier ordre.

[1] Dans la commission organisatrice on comptait des professeurs hollandais et belges, entre autres M. Vanderkindere, des archivistes parmi lesquels M. Gachard, des bibliographes tels que M. Campbell, directeur de la Bibliothèque royale de La Haye, des savants et des historiens de toute nuance, au nombre desquels M. le dr Nuyens, l'érudit ultramontain, et Mme Bosboom-Toussaint, dont les beaux romans historiques ont presque une portée scientifique. Les souscriptions recueillies dépassaient la somme de 2000 florins néerlandais (plus de 4000 fr.). Le souvenir offert au jubilaire consistait en une collection admirable d'une centaine de vieilles gravures, représentant de grands évènements ou des personnages marquants de l'histoire des Pays-Bas, surtout au XVIe et au XVIIe siècle, les deux époques favorites de M. Fruin; ces planches, dont plusieurs sont d'une extrême rareté et d'une valeur artistique hors ligne, étaient renfermées dans une élégante cassette en bois sculpté (style renaissance hollandaise).

et touchante cérémonie, j'ai profité de mon séjour en Hollande pour y étudier rapidement l'état de l'enseignement supérieur de l'histoire. Les notes et impressions qui suivent, remontent donc à plus de trois ans; mais elles ont été rédigées au moment même et je les ai complétées depuis par des renseignements que j'ai recueillis dans des excursions plus récentes.

I.

La loi hollandaise de 1876, réglant l'organisation de l'enseignement supérieur, porte que, dans les trois universités de l'État (Leide, Utrecht et Groningue), le programme de la Faculté des lettres comprendra les matières historiques suivantes :

A) l'histoire nationale; B) l'histoire universelle et la géographie politiqne; C) l'histoire et les antiquités juives, grecques et romaines. Ce sont les professeurs d'hébreu, de grec et de latin qui enseignent ces dernières matières. Les autres cours historiques sont répartis entre deux professeurs (MM. R. Fruin et P. L. Muller à Leide; Hecker[1] et P. J. Blok à Groningue); mais à Utrecht, il n'y a qu'une seule chaire pour toutes les branches de l'histoire nationale et de l'histoire universelle, y compris l'antiquité, chaire qui est occupée par M. le professeur J. A. Wijnne[2].

La quatrième université hollandaise, celle d'Amsterdam, n'est pas une université de l'État, mais un établissement communal. Ses professeurs sont nommés au scrutin secret par le conseil communal et son budget est exclusivement à charge de la ville d'Amsterdam. Le programme des cours est d'ailleurs, à peu de chose près, le même que dans les trois universités de l'État. Pour l'objet qui nous occupe, outre les cours d'histoire et d'antiquités classiques, confiés à l'un des professeurs de philologie ancienne, M. Valeton, il n'y a à Amsterdam, comme à Utrecht, qu'une seule chaire pour l'histoire nationale et l'histoire universelle;

---

[1] M. le professeur Hecker, ayant pris sa retraite en 1887, a été remplacé par M. Boissevain, qui enseigne l'histoire ancienne et les antiquités gréco-romaines, tandis que M. Blok est chargé de l'histoire médiévale, moderne et nationale.

[2] En 1885, M. Wijnne traitait à ses cours les sujets suivants : Polybe. — Les Gracques. — Louis XI et son temps. — La tentative du prince d'Orange Guillaume II contre Amsterdam et les rétroactes de ce conflit.

cette chaire est occupée par M. le professeur Th. Jorissen; mais M. le docteur Rogge, bibliothécaire de l'université, fait de son côté un cours historique avec le rang de *lector*, qui équivaut à celui de chargé de cours en Belgique.

Par contre, l'enseignement de la géographie est plus complet à Amsterdam que dans les autres universités hollandaises; cette science y a même une chaire spéciale, confiée à M. le professeur C. M. Kan, dont le nom est européen.

Jadis les juristes et les théologiens devaient assister aux cours historiques de la Faculté des lettres et y obtenir un *testimonium*[1] avant de pouvoir subir les examens de leur propre Faculté. La loi de 1876 les en a affranchis, de telle sorte que l'auditoire des professeurs d'histoire ne se compose plus que des seuls élèves qui se préparent au doctorat dans la Faculté des lettres. On sait qu'en Hollande le doctorat est fractionné en cinq sections; on y forme des docteurs en philosophie, en littérature classique, en littérature néerlandaise (embrassant la philologie germanique), en littérature sémitique et en littérature des Indes néerlandaises. Mais, chose inouïe, le législateur hollandais s'est refusé en 1876 à instituer un doctorat en histoire, bien que la création de ce grade fût unanimement réclamée par toutes les universités. Ce n'est donc pas seulement en Belgique que les Chambres s'entendent à faire de détestables choses en matière d'enseignement supérieur.

Le résultat a été fatal à l'histoire dans les universités hollandaises. Tandisque le fractionnement du doctorat faisait prendre un essor nouveau aux études de littérature et de philologie ancienne et moderne, l'histoire, traitée en Cendrillon, a traîné depuis plus de dix ans une existence misérable. Elle n'a pas ses élèves propres, comme les autres sciences de la Faculté des lettres. Elle n'est que la servante des autres disciplines. Les étudiants qui se destinent au doctorat en littérature classique assistent aux cours d'histoire et d'antiquités grecques et romaines[2]; ceux qui préparent leur doctorat en littérature germanique, suivent les cours d'histoire nationale

---

[1] Notre ancien billet de fréquentation « avec fruit » pour les cours dits « à certificat. »

[2] Le cours d'histoire ancienne des peuples de l'Orient n'est suivi que par les futurs docteurs en littérature sémitique.

et universelle; mais tous, surtout ceux de la seconde catégorie, sont surchargés d'autres cours plus importants pour eux et ne peuvent s'occuper sérieusement d'histoire. Comment voudrait-on qu'un étudiant eût le temps de prendre goût aux études historiques et de s'initier aux méthodes scientifiques sous la direction des professeurs d'histoire, alors qu'il est plongé dans la grammaire comparée des langues indo-germaniques, dans le néerlandais du moyen âge, le sanscrit, le gothique, l'anglo-saxon (ou le moyen haut-allemand, à son choix)[1]?

Il n'y a ainsi en Hollande aucune préparation spéciale, je ne dis pas pour les historiens, mais même pour les futurs professeurs d'histoire et de géographie dans les gymnases et les *hoogere burgerscholen*, qui correspondent aux deux sections de nos athénées belges. On les recrute, quand on peut, parmi les docteurs ou les candidats en philologie classique ou en littérature germanique. En effet, ceux-ci n'ont-ils pas suivi quelques cours historiques, qui venaient interrompre de temps en temps leurs études littéraires et philologiques, seules approfondies? Quelquefois aussi on les recrute parmi ceux des instituteurs primaires qui, à force de volonté et d'études intensives privées, faites à l'aide de manuels de géographie et d'histoire, parviennent à conquérir un diplôme devant la commission d'examen dite de l'enseignement moyen, nommée par l'État et siégeant tous les ans. D'ailleurs quelques-uns de ces instituteurs ont suivi pendant une année un cours d'histoire nationale et un cours d'histoire universelle aux universités.

Nous avons suivi à peu près le même système en Belgique pendant cinquante ans. N'oublions pas que c'est M. Van Humbeeck, qui a créé à Liège, en 1880, et à Gand, en 1884, les sections normales d'histoire et de géographie. Pour faire enseigner l'histoire et la géographie dans nos athénées, on se contentait jusqu'alors des docteurs en philosophie et des philologues agrégés de l'école normale des Humanités, dont la préparation historique était absolument insuffisante. D'ailleurs la partie n'est pas encore gagnée, bien au contraire. Depuis le change-

[1] Voir le remarquable discours rectoral, prononcé à Leide le 8 février 1878, par M. le professeur R. Fruin (*Over de plaats, die de geschiedenis in den kring der wetenschappen inneemt.* Leide, Brill, 1878).

ment de ministère survenu en juin 1884, on a vu, pour les chaires d'histoire de nos athénées, préférer des docteurs en philosophie de Louvain aux spécialistes formés par la section normale historique de Liège.

Mais revenons à la Hollande.

De tout ce qui précède, il résulte clairement que l'étude scientifique de l'histoire est à peu près nulle parmi les étudiants du doctorat ès lettres. Néanmoins, par un phénomène assurément bizarre, cette pauvre science, réduite à l'impuissance dans la Faculté des lettres, s'est réfugiée dans une autre Faculté, où l'on ne s'attendrait guère à la voir mieux accueillie : dans la Faculté de théologie protestante !

Sous l'impulsion de feu W. Moll [1], professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Amsterdam, il s'est formé en Hollande une école historique, qui a choisi pour champ d'exploration la vie religieuse des Pays-Bas depuis l'époque des premiers apôtres du Christianisme jusqu'à nos jours. L'impartialité sereine et la méthode rigoureusement scientifique du maître sont encore l'apanage de ses deux élèves principaux, MM. les professeurs J. G. R. Acquoy [2], de Leide, et J. G. de Hoop Scheffer [3], d'Amsterdam. A son tour, M. Acquoy est devenu chef d'école à Leide.

---

[1] Sur la vie et les œuvres de ce savant de premier ordre on consultera utilement les études que lui a consacrées son élève préféré M. le professeur Acquoy, de Leide, dans le *Jaarboek der kon. Academie van wetenschappen* (Amsterdam, 1879) et dans la revue *Studiën en bijdragen op 't gebied der historische theologie* (tome IV, 1879). L'admirable ouvrage de W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland vóór de Hervorming* (6 vol., Utrecht 1864-1871) n'est pas assez connu en Belgique.

[2] Les principaux ouvrages de M. Acquoy sont : *Gerardi Magni epistolae* (Amsterdam, 1857), *Herman de Ruyter* (Bois-le-Duc, 1870), *Jan van Venray Johannes Ceporinus* (Ibid., 1873), *Het klooster te Windesheim en zijn invloed* (3 vol., Utrecht, 1875-1880), *Het geestelijk lied in de Nederlanden vóór de Hervorming* (La Haye, 1886), etc. ; collaboration aux revues : *Kerkhistorisch archief, Archief voor Nederlandsche kerkgeschiedenis*, etc.

[3] Les principaux ouvrages de M. de Hoop Scheffer sont : *Geschiedenis der Kerkhervorming in Nederland van haar ontstaan tot 1531* (2 vol., Amsterdam, 1873), *De studie der vaderlandsche kerkhistorie* (Gids, 1865), etc. ; collaboration aux revues : *Doopsgezinde bijdragen, Studiën en bijdragen op 't gebied der historische theologie*, etc.

On sait que le doctorat hollandais équivaut à peu près à notre doctorat *spécial* belge. Non seulement il faut subir des interrogatoires oraux sur les matières scientifiques de l'examen devant les professeurs assemblés (ce qui constitue en tout et pour tout notre examen de docteur en philosophie, pur examen de mémoire, vraie candidature affublée d'un titre menteur); mais il faut en outre présenter une dissertation inaugurale et défendre un certain nombre de thèses. La préparation de cette dissertation doctorale devient, chez les bons élèves, une entreprise scientifique tout à fait sérieuse, à laquelle on consacre souvent une couple d'années et d'où sort quelquefois un livre de tout premier ordre. Or, ce travail se fait naturellement sous l'inspiration et sous la direction du professeur auquel le futur docteur s'est plus particulièrement attaché. Ainsi le maître entre en communion directe avec l'élève pendant de longs mois, l'initie à la méthode scientifique, le guide dans les dédales de la bibliographie et de l'érudition, en un mot l'arme de toutes pièces pour la lutte scientifique. A Leide, M. le professeur Acquoy est parvenu à trouver de temps en temps un candidat en théologie, qui, dans sa dissertation doctorale, approfondit un point nouveau de l'histoire religieuse nationale[1]. Baillonnée dans la Faculté des lettres, l'histoire a trouvé ainsi un asile inespéré chez les théologiens. Aussi sera-t-il intéressant d'étudier l'enseignement historique dans la Faculté de théologie aussi bien que dans la Faculté des lettres.

II.

Le palais de l'Université de Leide est un bâtiment gothique en pierres rouges et blanches, provenant d'un ancien couvent de religieuses. Il n'est pas grand, mais il ne manque pas de charme et est pittoresquement situé près d'un vieux pont sur

---

[1] Parmi les dissertations doctorales des élèves de M. le professeur Acquoy nous citerons : Dr L. A. Langeraad, *Guido de Bray (de Brès), zijn leven en werken,* bijdrage tot de geschiedenis van het Zuid-Nederlandsche protestantisme (Zierikzee, 1884); Dr F. Pijper, *Jan Utenhove (van Gent), zijn leven en zijne werken* (Leide, 1883); Dr J. M. J. Hoog, *De martelaren der Hervorming in Nederland tot 1566* (Schiedam, 1885).

un canal ravissant, le *Rapenburg*, ombragé sur ses deux rives par des arbres séculaires. En pénétrant dans l'*Academiegebouw*, on trouve aussitôt l'imposante *Aula*, ancienne chapelle, décorée sobrement dans le style le plus distingué de la renaissance hollandaise; puis, le vieil escalier avec les spirituelles fresques au fusain représentant des scènes de la vie d'étudiant, qui sont l'œuvre d'un élève de Leide, devenu aujourd'hui un personnage, M. de Stuers, et qui ont été religieusement conservées. A l'étage on trouve la salle du conseil académique *(senaatskamer)*, qui contient un bon portrait du Taciturne, le fondateur de l'université, et environ 150 portraits à l'huile de professeurs célèbres, tels que Scaliger, Arminius, van der Palm, Thorbecke. Et que de flamands parmi les premiers maîtres du XVIe et du XVIIe siècle! Lisez les inscriptions latines inscrites en lettres d'or au bas de ces vénérables têtes : *Walaeus Gandavensis, Bonaventura Vulcanius Brugensis*, tant d'autres encore, qui avaient cherché un refuge dans les provinces émancipées du Nord et y apportaient leurs talents et leur science, irrévocablement perdus pour nous à la suite du triomphe de l'Espagne en Belgique.

Après avoir visité ces salles historiques, on vous montre encore trois ou quatre vieux auditoires, dont l'un est surmonté d'une grande voûte gothique portée sur des piliers d'un beau style.

Mais évidemment ces locaux si restreints et si vieillots ne peuvent suffire aux besoins d'une université de premier ordre, comme l'a toujours été celle de Leide et comme elle l'est restée. Où donc se font tous ces cours dont la *Series lectionum in universitate Lugduno-Batava* nous donne la longue énumération?

Jadis chaque professeur avait dans sa maison une vaste chambre où il donnait ses leçons. L'usage n'en est pas encore complètement perdu; mais différents instituts, des laboratoires et des salles d'auditoires ont été créés sur divers points de la ville. Quant à la Faculté des lettres, beaucoup de ses cours se font près de l'université, dans une modeste, mais spacieuse maison, qui fait face à l'antique église St Pierre, où fut baptisé ce comte Guillaume de Hollande qui, au XIIIe siècle, devint empereur d'Allemagne. Au moyen âge, Leide était la capitale et le cœur du comté de Hollande, alors que Rotterdam, Amsterdam et La Haye n'étaient que des villes de second rang.

M. le professeur Fruin a conservé l'antique usage et fait ses cours dans sa maison. Quelques minutes avant l'heure fixée par le programme, la porte reste ouverte et les étudiants arrivent un à un, enfilant le corridor et se glissant discrètement dans l'auditoire. C'est une simple chambre donnant sur une cour intérieure et n'ayant pour tout mobilier que quatre bancs et une chaire, le tout peint en jaune clair. Avant la leçon, M. Fruin m'avait reçu dans son salon et causait avec cette simplicité distinguée et cette réserve un peu froide, mais cachant une charmante bonhomie, qui le caractérisent. Puis il tira sa montre, constata qu'il était l'heure et ouvrit une porte qui faisait communiquer son grand salon avec la salle nue où attendaient les étudiants. Je m'assis au premier banc et la leçon commença.

M. Fruin est titulaire de la chaire d'histoire nationale, sur laquelle il jette, depuis plus d'un quart de siècle, un vif éclat. Comme c'était la première fois qu'il se retrouvait devant ses élèves depuis la manifestation dont il venait d'être l'objet, il débuta par quelques mots de remerciements à l'adresse de la jeunesse universitaire qui avait bien voulu s'associer à la célébration de son jubilé. Des applaudissements discrets saluèrent ce petit préambule. Puis M. Fruin se mit à parler de la situation de la République des Provinces-Unies vers 1660. Il y avait neuf étudiants présents.

M. Fruin exposait et appréciait la politique commerciale du grand pensionnaire de Witt, les intrigues de la diplomatie de Louis XIV, l'attitude de l'Angleterre et le rôle joué par Guillaume III d'Orange. Souvent il lisait des extraits de pièces contemporaines, tirées des *Documents de la succession d'Espagne* de Mignet et d'autres recueils. De temps en temps il s'arrêtait, pour prendre en main une feuille de papier couverte d'une écriture très serrée, où il avait noté ses points de repère; puis il abordait un nouvel aspect de la question, parlant toujours d'une voix égale et calme, comme un juge qui prononce une sentence, sans aucune recherche d'expressions, mais avec une admirable clarté et une précision de langage à la fois pleine de fermeté et de nuances. On sentait que c'était un maître, qui communiquait à son auditoire le fruit de longues recherches et de méditations sereines, sans prétention ni apparat, mais avec une simplicité sérieuse et grave, qui avait quelque chose de solennel.

Ce qui me frappa surtout dans cette leçon magistrale, ce fut la partie consacrée à la situation de nos provinces belges à la fin du XVIIe siècle. Le grand pensionnaire de Witt songeait à faire des Pays-Bas espagnols une république catholique indépendante, qui aurait été l'alliée sûre de la République protestante des Provinces-Unies. Avant lui déjà Oldenbarnevelt avait eu l'idée de susciter, à côté des états du nord, avec leur stadhouder protestant Maurice de Nassau, une Belgique indépendante, ayant pour stadhouder catholique cet autre fils du Taciturne, Philippe-Guillaume, que le duc d'Albe avait fait enlever de l'Université de Louvain et qui avait reçu une éducation espagnole. De nos jours, ce plan de la diplomatie hollandaise du XVIIe siècle est réalisé dans ses grandes lignes : la Belgique catholique vit côte à côte et dans les meilleurs termes avec la Hollande protestante, et les deux stadhouders étroitement unis, malgré des dissonances religieuses et politiques, sont les rois Léopold II et Guillaume III. M. Fruin avait développé ses vues avec tact et netteté, sans rien forcer, sans faire de phrases, avec une impartialité austère, l'amenant même à critiquer sévèrement la diplomatie des Provinces-Unies, que Guizot et d'autres historiens contemporains ont trop exaltée aux dépens de la diplomatie française, la première de l'Europe sous Louis XIV.

Le lendemain je me gardai bien de manquer à la leçon où M. Fruin devait s'occuper surtout des questions commerciales, qui jouèrent un si grand rôle dans la politique hollandaise de cette époque. Pour cette guerre des tarifs, le professeur renvoya à l'ouvrage de Clément sur Colbert, qui, quoique remontant déjà à plus de quarante ans, reste le livre le plus solide sur la matière. Puis il exposa lui-même, avec une profusion de détails pittoresques, de chiffres et de calculs, la portée vitale pour la Hollande de ces droits prohibitifs, dont Colbert et Cromwell accablaient le commerce et la marine des Provinces-Unies. Les marchands hollandais étaient non seulement mieux outillés, mais aussi plus éclairés que ceux du reste de l'Europe. On en trouve la preuve dans les écrits de Pierre de la Court [1], ce pré-

---

[1] *Interest van Holland ofte gronden van Hollands welvaren* (Amsterdam, 1662); *Aanwijsing der heilsame en politike gronden en maximen van de*

curseur hollandais d'Adam Smith au XVII[e] siècle, et dans les nombreux rapports commerciaux du temps, qui sont conservés aux archives du royaume à La Haye. M. Fruin, qui les a étudiés avec un soin scrupuleux, en communiquait de nombreux extraits. Il commenta surtout l'avis de Jacob Clouck, marchand d'Amsterdam, qui dans un style barbare préconisait le libre échange en 1667 et résumait ses vues dans cette phrase toute moderne : « Het eenighe interest van Hollandt is vryheyt in de commercie ». Moins clairvoyantes et plus égoïstes étaient les régences d'Amsterdam et de Rotterdam, où siégeaient les riches patriciens qui avaient de grands intérêts dans le trafic des vins français. M. Fruin traça un tableau d'une clarté saisissante de ces luttes confuses d'intérêts opposés en Hollande, en France et en Angleterre, n'invoquant que des documents sûrs et de première main, dont beaucoup n'étaient connus, je pense, que de lui seul.

En écoutant ces admirables leçons, je ne pouvais me défendre d'un certain sentiment de tristesse, en songeant à la défiance exagérée que M. Fruin semble nourrir envers lui-même, puisqu'il a jusqu'ici résisté à toutes les instances de ses amis et de ses anciens élèves, qui le pressent en vain de publier son cours. Tant de recherches dans les dépôts d'archives, une telle connaissance des imprimés de l'époque et de la littérature du sujet, unies à une faculté hors ligne de chercher la vérité sans parti pris et de l'exposer, une fois trouvée, dans un langage si simplement élevé, toutes ces qualités si rares du véritable historien sont-elles données à l'homme sans lui imposer le devoir de les employer à construire un grand édifice scientifique, alors surtout que toutes les pierres sont déjà à pied d'œuvre? Depuis le beau livre qui a établi sa réputation en 1858 et l'a porté à la chaire de Leide (*Tien jaren uit den tachtig-*

Republike van Holland en West-Friesland (Leide et Rotterdam, 1669); *Naauwkeurige consideratie van Staet wegens de heerschappye van een vrye en geheymen Staetsregeeringh over de gansche aertbodem* (Amsterdam,1662). Pierre de la Court, qui publia ses ouvrages sous le pseudonyme de *Vanden Hove,* était né à Leide vers 1618 et mourut à Amsterdam en 1685. Il occupait une grande situation dans l'industrie et le commerce. Son ami intime, le grand-pensionnaire Jean de Witt, collabora à plusieurs de ses écrits.

jarigen oorlog, 1588-1598), M. Fruin n'a plus produit que des monographies détachées, dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre, mais qui certes ne donnent pas toute sa mesure ; car, plus encore que ses écrits, son enseignement oral fait sentir qu'on a affaire à un maître.

Je n'ai pu assister au cours libre que M. Fruin fait, tous les deux ans, si je ne me trompe, sur l'histoire des institutions nationales. La première année il y étudie le mécanisme politique des Pays-Bas au moyen âge et au XVI[e] siècle; la troisième année, celui de la brillante République du XVII[e] siècle; la cinquième année, celui du XVIII[e] siècle et de la période contemporaine. Là encore il doit y avoir tous les matériaux réunis pour une œuvre capitale, qui viendrait combler une véritable lacune dans la littérature historique de la Hollande.

M. le professeur P. L. Muller[1] est le titulaire de la chaire dite d'histoire générale, qui, au vœu de la loi, comprend aussi la géographie politique. C'est un élève de M. Fruin, dont un autre disciple favori, M. Blok, occupe la même chaire à Groningue.

M. Muller divise son enseignement en trois cours. Dans l'un, il expose des chapitres détachés de l'histoire du moyen âge et des temps modernes (*capita selecta historiae*), tels que : les sources de l'histoire médiévale jusqu'à Charlemagne, quelques parties de la vie du grand empereur franc, quelques épisodes de la révolution française de 1789. Dans le second, il étudie une seule période de l'histoire européenne dans les temps modernes. Dans le troisième, il fait de la géographie politique et historique.

---

[1] Voici les principaux ouvrages de M. Muller : *Geschiedenis der regeering in de Geunieërde Provinciën tot de komst van Leicester* (1579-1585), Leide, 1867; *Nederlands eerste betrekkingen met Oostenrijk,* toegelicht uit de correspondencie der keizerlijke gezanten te 's Gravenhage (1658-1678), Amsterdam, 1870; *Foppe van Aitzema te Regensburg,* eene bijdrage tot de geschiedenis der Nederlandsche diplomatie, Leide, 1870; *De staat der Vereenigde Nederlanden in de jaren zijner wording* (1572-1594), Haarlem, 1572; une monographie allemande sur Guillaume III et George-Fr. de Waldeck ; *De Unie van Utrecht,* Utrecht, 1878; *Regesta Hannonensia* (1299-1345), La Haye, 1880; *Stukken over den tegenstand der Utrechtsche katholieken tegen de Unie van Utrecht,* Utrecht, 1886; *Stukken betreffende de zending van Dirk van Hille naar Spanje van wege de Staten van Brabant* (1574-1575), Utrecht, 1887; *De partijstrijd te Utrecht over de nadere Unie van* 1578-79 (Bijdragen, 1887.)

Quand j'étais à Leide en 1885, M. Muller, dans son cours de *capita selecta historiae,* qui comptait trois élèves, parlait de la révolution française. Il comparait sans cesse von Sybel à Taine et caractérisait nettement le degré de créance qu'il faut accorder aux principaux historiens de la grande révolution. Comme conseil pratique, il disait à ses élèves de lire avant tout l'admirable livre de von Sybel, puis Thiers, Louis Blanc, etc., afin de constater combien ces derniers sont partiaux. Fréquemment M. Muller lisait de longs extraits de von Sybel en allemand, ce qui avec nos étudiants belges serait impossible.

Quant à l'histoire moderne, M. Muller s'occupait de la guerre de la succession d'Espagne. Je lui ai entendu exposer et discuter les mérites et les défauts des grands ouvrages de Mignet et de von Noorden. La politique coloniale du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, la décadence de l'Espagne, les conquêtes de Louis XIV et l'état des esprits en Alsace, en Flandre et en Hainaut au moment de leur annexion, le système de la barrière, etc., étaient traités par le professeur avec une grande lucidité et une solide connaissance du sujet. Très souvent M. Muller recourait aux cartes physiques et historiques, dont une riche collection était à sa disposition dans son auditoire. Il y avait quatre élèves.

Ces cartes formaient naturellement l'instrument indispensable du cours de géographie politique. M. Muller s'y occupait alors de la Bretagne et du bassin de la Charente. Il raconta d'abord à grands traits toutes les vicissitudes par lesquelles la population de ces régions a passé depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours; il s'étendit sur l'importance commerciale de ces régions, ainsi que sur les ports bretons et vendéens, et il présenta un tableau complet de la situation physique et morale du pays et de ses habitants. Cette leçon de géographie, très nourrie et très précise, s'inspirait évidemment de la méthode d'Elysée Reclus. Il y avait aussi quatre élèves.

Vu le petit nombre des auditeurs, presque tous candidats au doctorat en littérature néerlandaise, ces cours ont un caractère tout intime. Il se font dans une modeste chambre située au premier étage d'une vieille maison, jadis occupée par une école de fonctionnaires pour les Indes néerlandaises et aujourd'hui louée à l'université. Une chaire en bois peint imitant le chêne, des tables de même couleur et une douzaine de chaises com-

modes et gracieuses en constituent tout le mobilier avec les cartes de géographie, qui tapissent les murailles. A travers les larges croisées on aperçoit les contreforts et les hautes ogives de l'église S[t] Pierre et le feuillage des arbres qui croissent sur l'ancien cimetière. On se croirait dans un béguinage flamand.

C'est à l'université même, dans une grande salle gothique du rez-de-chaussée, dont la voûte à nervures repose sur d'élégantes colonnes, que M. le professeur Acquoy fait son cours d'histoire ecclésiastique. Très vert malgré ses cheveux blancs, M. Acquoy se distingue par un enseignement très vivant, plein d'humour et de bonhomie. Je lui ai entendu exposer l'état des écoles et des bibliothèques à l'époque de Charlemagne. Il y avait une dizaine d'élèves, étudiants en théologie. Cette leçon était une ravissante causerie, où l'érudition la plus vaste et la plus variée servait à retracer, avec un charme pénétrant et des traits vraiment pittoresques, la situation intellectuelle de l'Occident vers l'an 800. On aurait dit un contemporain parlant de ce qu'il a sous les yeux. Quand on a assisté à son cours, on comprend la sympathie qu'inspire à ses élèves ce savant modeste et aimable, au visage rose, rasé de frais et encadré dans une barbe argentée, aux allures courtoises et cordiales, au regard plein de bonté et à l'élocution à la fois insinuante et pétillante d'esprit et d'une verve discrète. Plus encore que ses beaux livres, les dissertations de ses disciples témoignent d'ailleurs de la fécondité et de la valeur de son enseignement.

III.

Après Leide je visitai Amsterdam.

L'université y occupe le local monumental de l'ancien hospice des vieillards, qui contenait aussi le célèbre musée Van der Hoop, avant la construction du splendide palais gothique où l'on a réuni depuis presque toutes les richesses artistiques de la capitale hollandaise.

La Faculté des lettres a une belle salle des professeurs, ornée de quelques vieux portraits de Hooft, de Vondel, etc. J'y trouvai M. le professeur Théodore Jorissen, qui occupe la chaire d'histoire[1]

[1] Les principaux ouvrages de M. Jorissen sont : *De Omwenteling van 1813*, 2 vol. (Groningue, 1865-1868), *De ondergang van het koninkrijk*

et dont les cours m'attiraient surtout à Amsterdam. M. Jorissen n'a pas l'enseignement de la géographie dans ses attributions, comme ses collègues historiens des trois autres universités hollandaises. Il fait deux cours historiques, dont un du moyen âge, qui est réparti sur deux années académiques. En 1883-84, il avait étudié l'histoire du moyen âge jusqu'aux croisades ; en 1884-85, il avait traité l'histoire des croisades, et il terminait, lors de mon passage à Amsterdam, un parallèle détaillé entre la préparation de la centralisation monarchique en France et les origines du parlementarisme en Angleterre.

J'eus l'occasion d'assister à trois leçons. Il y avait six élèves, qui prenaient beaucoup de notes. M. Jorissen résumait les destinées de la *Grande Charte* d'Angleterre au XIII[e] siècle et l'histoire de la France à la même époque. Il parlait d'une voix vibrante, en se promenant de long en large dans la salle, que meublait une longue enfilade de vilains bancs peints en noir, comme dans nos auditoires belges. Mais cette impression maussade de la classe était mitigée par la vue riante que les étudiants ont à travers les fenêtres sur la belle cour intérieure, plantée de grands arbres touffus. M. Jorissen, qui en était à ses dernières leçons, présentait ses conclusions à grands traits, esquissant largement les faits principaux, pour les appeler en témoignage en faveur du jugement d'ensemble à porter sur cette période décisive de l'histoire constitutionnelle en France et en Angleterre. Il parlait sans presque consulter ses notes manuscrites, tout en arpentant la salle et en faisant jouer son pince-nez. Son débit chaleureux et convaincu indiquait un homme sûr de son fait, un tempérament scientifique plein d'énergie et d'autorité.

M. Jorissen consacre son second cours à l'histoire des institutions néerlandaises et il le répartit également sur deux années académiques. En 1883-1884, il avait, après une introduction sur les éléments constitutifs du peuple des anciens Pays-Bas, exposé l'histoire de ses moyens d'existence : agriculture, industrie, commerce et marine ; puis il avait retracé l'origine et les développements des villes et des provinces. En 1884-1885, il s'était occupé

Holland (Arnhem, 1869), *Constantijn Huygens* (Arnhem, 1871), *De Patriotten te Amsterdam in 1794* (Amsterdam, 1874), *De eerste coalitie en de Republiek der Vereenigde Nederlanden* (Amsterdam, 1877).

des institutions centrales : États généraux, Conseil d'État, administration des finances, armée de terre et de mer, diplomatie, stadhoudérat. Dans les deux leçons auxquelles j'ai assisté, il traitait le dernier point. Il retraça la lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, que les jalouses familles patriciennes soutinrent contre la maison d'Orange, caractérisant nettement le rôle des de Witt et de Guillaume III, et y mêlant la lutte fameuse de ce grand prince contre Louis XIV, ses armées et son habile diplomatie. Comme à Leide, c'est surtout le XVII[e] et le XVIII[e] siècle qui font l'objet principal des cours d'histoire nationale à Amsterdam. M. Jorissen y portait une vive clarté, traitant ce grand sujet avec la gravité qu'il comporte, aimant à remuer des idées et à scruter des principes, énonçant des jugements nets dans une forme énergique. Son cours était entraînant et vraiment suggestif.

Le bibliothécaire de l'université, M. le D[r] H. C. Rogge [1], complète cet enseignement historique par un cours auquel je n'ai pu assister, mais dont l'organisation m'a été exposée avec le plus aimable empressement par M. Rogge lui-même. Ce cours s'adresse surtout à ceux qui désirent obtenir le diplôme de capacité *(acte van het middelbaar onderwijs)* pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les *hoogere burgerscholen,* équivalant à peu près à la section professionnelle de nos athénées belges. En 1885, M. Rogge avait une douzaine d'auditeurs. Cet enseignement embrasse deux années. La première, M. Rogge traite des sujets d'histoire générale. Négligeant les faits, il expose la méthodologie de l'histoire et indique pour chaque période, en les discutant sommairement, les sources et les ouvrages principaux. Deux fois par semaine il donne une leçon de deux heures, avec une interruption d'un quart d'heure, pendant lequel les élèves examinent et compulsent rapidement les livres dont le professeur vient de parler et qu'il a eu soin de faire mettre à leur disposition sur une grande table. Le cours se faisant à la Bibliothèque, la chose est aisée. Les étudiants font ainsi immé-

---

[1] Les principaux ouvrages de M. Rogge sont : *Caspar Janszoon Coolhaas, de voorlooper van Arminius en der Remonstranten,* 2 vol. (Amsterdam, 1856), *Bibliotheek van Remontrantsche geschriften,* 3 vol. (Amsterdam, 1863-1865), *Brieven van Wtenbogaert,* 4 vol., *Johannes Wtenbogaert en zijn tijd,* 3 vol.

diatement connaissance avec les ouvrages dont on vient de leur signaler la valeur, excellente façon de vivifier ces indications bibliographiques qui ont tant de peine à laisser une trace durable dans l'esprit des élèves. Ils feuillettent curieusement, parcourent les tables des matières et n'oublient plus aussi vite les livres qu'ils ont eus en main.

La seconde année, M. Rogge approfondit certaines périodes de l'histoire universelle, par exemple : la guerre du Péloponnèse, les Ottons, empereurs du Saint Empire, Guillaume III d'Orange en Hollande et en Angleterre, Frédéric II de Prusse. A chaque leçon, après l'exposition succincte de quelques grands faits, M. Rogge entre dans le détail des sources principales, indique les grands ouvrages, compare les méthodes suivies par les historiens modernes qui ont traité le même sujet, cite à l'appui quelques pages caractéristiques de leurs livres, renvoie aux dissertations importantes qui ont paru dans des revues spéciales, etc. Pendant la pause d'un quart d'heure, tous les imprimés mentionnés sont mis de nouveau à la disposition des élèves. Ce système leur inspire le goût des lectures historiques et ils sont tous des habitués assidus de la Bibliothèque.

M. Rogge m'exposait son originale façon de procéder avec un entrain tout juvénile. Aussi suis-je convaincu qu'il doit exercer sur ses élèves une influence pénétrante et que son cours leur rend de bien précieux services.

Seule des quatre universités hollandaises, celle d'Amsterdam a un enseignement géographique très complet, confié à un titulaire spécial, M. le professeur C. M. Kan, qui y consacre huit heures par semaine. Chaque année une vingtaine d'auditeurs suivent ses leçons. Ce sont surtout des aspirants au diplôme de capacité des *hoogere burgerscholen*. Parmi eux se trouvent aussi quelques juristes et étudiants en médecine, qui se proposent d'entrer au service des colonies. On y rencontre même parfois quelque élève amateur. Ces étudiants en géographie ont à leur disposition les meilleures cartes, les livres spéciaux les plus importants, hollandais et étrangers, ainsi que presque toutes les revues géographiques existantes, qu'ils trouvent à la Bibliothèque de l'université, où sont déposés toutes les collections et tous les imprimés de l'*Aardrijkskundig Genootschap* d'Amsterdam. En outre, un petit subside de 80 florins (environ 170 fr.) est attribué au professeur, qui a la jouissance exclusive de

deux grandes salles, dont l'une sert d'auditoire et dont l'autre contient les collections. Le cycle entier de cet enseignement géographique n'embrasse pas moins de trois ans.

Il y a d'abord un cours de géographie physique, de deux heures par semaine.

Pendant la première année, M. Kan étudie la terre au point de vue de l'orographie, de l'hydrographie, de la composition géologique et de la topographie, et il expose les principes de la lecture des cartes. Pendant la seconde année, il s'occupe des mers et des côtes. Enfin, la troisième année, il s'attache à des questions d'ethnographie et à des chapitres détachés de géographie politique et sociale, tels que la densité de la population, les caractères des races humaines et leur répartition sur notre globe, les rapports de la géographie physique avec la situation politique et morale des peuples, la colonisation, les religions et leur influence sur les différentes races humaines, etc.

Un second cours, de deux heures par semaine, qui se poursuit également pendant trois ans, est réservé à l'étude approfondie des colonies hollandaises.

Dans un troisième cours, de trois ans et de deux heures par semaine, M. Kan fait l'histoire des découvertes géographiques.

Son quatrième cours (une heure par semaine) est consacré à des exercices méthodologiques d'enseignement moyen. Les étudiants y apprennent à composer et à faire des leçons de géographie dans le genre de celles qu'il convient de donner aux élèves des établissements où ils enseigneront plus tard.

Enfin le cinquième cours de M. Kan (une heure par semaine) a pour objet des conférences scientifiques, où chaque étudiant expose tour à tour le résultat de ses recherches personnelles sur un sujet désigné six semaines à l'avance, par exemple : Que sait-on actuellement du Nil Bleu? Quels sont les meilleurs travaux sur ce fleuve et les meilleures cartes qu'on en a dressées? La conférence de l'élève doit durer environ 40 minutes; puis le professeur en fait une critique détaillée et sévère.

M. Kan, qui est docteur ès lettres et n'a pas passé par la faculté des sciences, est assisté par des collègues de cette faculté pour les parties plus spéciales de la géographie. M. le professeur J. H. van 't Hoff fait aux élèves géographes un petit cours de géographie dynamique, sur la constitution des volcans, leurs éruptions, la formation des glaciers, etc. M. le D[r] C. Kerbert, *lector* de l'université, leur donne des notions de géographie

botanique et zoologique. Enfin M. le professeur D. J. Korteweg porte parfois au programme un cours de géographie astronomique. A chacun de ces cours est attribuée une heure par semaine.

En résumé, les étudiants qui embrassent l'étude de la géographie à Amsterdam ont ainsi, selon les années, dix ou onze heures de leçons par semaine exclusivement consacrées à cette science, qui en Belgique est complètement exclue de l'enseignement supérieur, sauf à Liège, où elle figure, sous forme de cours facultatif, au programme de la Faculté de philosophie et lettres. Il est vrai qu'il existe en outre un cours de géographie commerciale et industrielle à l'École des mines de Liège et à l'École des arts et manufactures de Gand [1].

IV.

Les notes qui précèdent, suffiront, je pense, à donner une idée assez précise de l'état de l'enseignement historique et géographique dans les universités hollandaises.

On a vu que la géographie politique et historique fait partie du programme de la Faculté des lettres à Leide, Utrecht et Groningue, et qu'à Amsterdam l'enseignement géographique, confié à un spécialiste d'une compétence incontestée, est organisé d'une manière tout à fait remarquable et vraiment complète.

Quant à l'histoire, elle est indignement sacrifiée.

Exclue du doctorat fractionné, elle n'a pas ses élèves propres. Les professeurs découragés — et parmi eux on compte cependant des savants de tout premier ordre — se contentent de faire les cours théoriques que la loi leur impose, et ne peuvent songer à initier aux méthodes scientifiques leurs auditeurs occupés d'autre chose. Par suite d'un vice de la loi organique de 1876 sur l'enseignement supérieur, vice qui cependant a été signalé à temps à la législature par les quatre universités, l'histoire semble condamnée à rester stérile, tandisque toutes les autres disciplines de la Faculté des lettres fleurissent et portent des fruits.

---

[1] Inutile de dire que l'enseignement de la géographie physique, politique et historique existe, mais moins complet qu'à Amsterdam, dans les sections normales d'histoire et de géographie annexées aux universités de Liège et de Gand.

En 1879, on a pu se bercer un instant de l'espoir de voir mettre fin à l'ostracisme dont est frappé l'histoire dans l'enseignement supérieur hollandais. A cette époque, le ministre Kappeyne présenta à la seconde chambre des États-généraux un projet de loi, dont un des articles créait un doctorat en histoire.

Dans son exposé des motifs, M. Kappeyne disait d'une façon concise et très juste : « L'histoire occupe une place importante » dans l'enseignement moyen. Plus que toute autre matière, » elle a besoin de professeurs qui possèdent une méthode » strictement scientifique. Il faut que cet enseignement, qui » perd toute valeur s'il est réduit à une simple énumération de » faits et de dates, puisse devenir entre leurs mains un important facteur de développement intellectuel pour l'élève. On » doit donc considérer, sinon comme une faute, du moins comme » un oubli, de ne pas avoir créé un doctorat séparé en histoire, » lorsqu'on a voté la loi sur l'enseignement supérieur.

» La Faculté de philosophie et lettres embrasse trois catégories de sciences : les sciences philologiques, philosophiques » et historiques. L'absence d'un doctorat en histoire constitue » une lacune dans la loi et ne peut être que le résultat d'un » erreur [1]. »

Lorsque le projet de M. Kappeyne fut discuté à la séance du 26 février 1879, la création du doctorat en histoire ne souleva pas d'objections et passa au premier vote ; mais, quand la Chambre eut à se prononcer sur l'ensemble du projet de loi, elle le rejeta à une voix de majorité ; et le pauvre doctorat en histoire fut enterré jusqu'à nouvel ordre.

Mais suffit-il de se croiser les bras et d'attendre le jour peu prochain où la loi sera revisée? L'initiative du professeur ne peut-elle pas réparer en partie la faute commise deux fois de suite par le législateur hollandais?

C'est ce qu'a pensé M. P. J. Blok, professeur d'histoire à Groningue depuis 1884. En 1885-1886 il a intrépidement ouvert

---

[1] Je traduis ces citations d'un article d'ailleurs tout à fait réactionnaire de M. le professeur C. B. Spruyt d'Amsterdam, qui non seulement repousse la création du doctorat en histoire, mais qui va jusqu'à déplorer amèrement le fractionnement du doctorat lui-même ! (*Een doctoraat in de geschiedenis*, dans la revue *De Gids* d'Amsterdam, livraison d'avril 1882).

un cours pratique *(privaat-college)* et il a renouvelé avec succès cette tentative en 1887-1888.

Voici le plan de ces exercices historiques.

Une fois par semaine M. Blok réunit les amateurs pendant une couple d'heures dans son cabinet de travail. Après une introduction du professeur, qui remplit une douzaine de séances et qui est consacrée à un examen des sources principales du moyen âge et à des notions de diplomatique, les élèves se chargent d'étudier chacun une question spéciale. En 1887-1888 les sujets choisis étaient : la valeur de la chronique d'Alpertus Mettensis quant aux évènements qui eurent lieu près de Nimègue au commencement du XIe siècle, la fondation de Dordrecht, l'assassinat du comte de Hollande Florent V, la fixation de l'époque où l'on commença à se servir de la langue populaire dans les chartes des Pays-Bas, l'élévation du comte de Hollande Guillaume II à la dignité impériale. Chaque élève met par écrit sa dissertation, qui est remise par le professeur à l'un des condisciples. Celui-ci est chargé de faire la critique de cette dissertation au moyen d'un rapport écrit. Enfin, M. Blok[1] critique lui-même les deux manuscrits, en présence des autres élèves, et l'on discute en commun les points controversés.

Dans les intervalles qui s'écoulent entre ces séances de discussion, professeur et élèves étudient en détail quelque point d'histoire locale. En 1887-1888 cet examen porta sur la charge du burgrave à Groningue aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. L'archiviste provincial a mis à la disposition de M. Blok tous les documents de son dépôt, et c'est sur des pièces inédites que

[1] Les principaux ouvrages de M. Blok sont : *Eene Hollandsche stad in de middeleeuwen.* La Haye, 1882. — *Eene Hollandsche stad onder de Bourgondische-Oostenrijksche heerschappij.* La Haye, 1883. — *Correspondencie van en betreffende Lodewijk van Nassau.* Utrecht, 1887. — *Verslag aangaande een onderzoek in Duitschland naar archivalia belangrijk voor de geschiedenis van Nederland.* La Haye, 1888. (Rapport extrêmement intéressant sur les documents concernant l'histoire des Pays-Bas qui se trouvent dans les archives et les bibliothèques de Cologne, Dresde, Berlin, Marbourg, Dusseldorf, Munster, Osnabrück, Brême, Hambourg, Lubeck, Hanovre, Wolfenbüttel, Altenbourg, Cobourg, Meiningen, Gotha, Weimar et Wiesbaden. M. le professeur Blok a étudié tous ces dépôts pendant les deux missions scientifiques qu'il a accomplies en 1886 et 1887).

l'on travaille directement au cours pratique. Les élèves copient les pièces au fur et à mesure qu'on les examine, et s'initient ainsi du même coup à la paléographie.

Ce cours pratique, qui chaque fois a réuni une dizaine d'amateurs, a déjà contribué à former quelques spécialistes, qui ont trouvé à se placer dans l'administration des archives [1].

Tel est, je pense, la véritable voie dans laquelle il convient d'entrer résolument. Attendre bénévolement que les Chambres aient acquis une notion précise des besoins scientifiques de l'enseignement supérieur, c'est perdre un temps précieux et demander l'impossible. Les universités doivent être améliorées par les professeurs eux-mêmes, non par des législateurs fatalement incompétents et dont les votes sont souvent plus à craindre qu'à désirer.

En Belgique, les professeurs d'histoire se sont pénétrés de cette vérité : ils ont créé des cours pratiques, qui ont relevé le niveau de l'enseignement historique. Je suis convaincu qu'il en sera de même en Hollande, si le bon exemple donné à Groningue par M. Blok est suivi dans les trois autres universités néerlandaises. Au cours des deux dernières années, il s'est d'ailleurs produit, dans le sein même des facultés des lettres de Leide et de Groningue, un phénomène qui semble présager un avenir meilleur pour l'étude scientifique de l'histoire : à Leide il s'est trouvé deux docteurs en philologie germanique, et à Groningue un troisième, qui ont traité un sujet historique dans leur dissertation doctorale [2]. La création des cours pratiques d'histoire semble donc en quelque sorte s'imposer d'elle-même.

PAUL FREDERICQ.

---

[1] Ce sont MM. S. Gratama, actuellement archiviste de la province de Drenthe; J. A. Feith, commis-maître des chartes aux archives provinciales de Groningue; et J. E. Heeres, employé aux archives du royaume à La Haye.

[2] Voici les titres de ces dissertations : D[r] C. L. Luzac, *Geschiedenis der landen van Valkenburg, Daelhem en 's Hertogenrade*, 1887; D[r] Th. Bussemaker, *Geschiedenis van Over-IJssel in het eerste stadhouderlooze tijdvak*, 1888; D[r] W. Zuidema, *Wilhelmus Frederici, persona van Sint Marten te Groningen* (1489-1525) *en de Groninger staatkunde van zijn tijd*, 1888.

HOMÉRIQUES νηῦς, γρηῦς, ἠΰς.

Dans le grec primitif, une voyelle longue suivie des groupes i, u, nasale ou liquide, + consonne, s'est abrégée. Par exemple, Ζεύς de ×*diēu-s*, sansc. *dyāú-s* « ciel », βοῦς de *g²ōu-s*, sansc. *gāú-s*, « bœuf ». (Cf. Brugmann, *Grundriss* 1 § 611). Des cas comme ἔμιγεν, 3e plur. aor., de ×ἐμιγη-ντ, montrent que l'abrégement est antérieur à la chute du τ final. — On trouve aussi des exemples très remarquables pour l'abrégement de l'ā long dans les mêmes conditions. Dans le dialecte homérique, l'ā s'est abrégé en ă, ce qui prouve que l'action de la loi est antérieure au changement ionien de ā en η. Cf. καῦμα « chaleur » d'une racine κᾰϝ-(κέ-κη(ϝ)-α). — ×κηῦμα n'aurait jamais pu exister régulièrement en ionien.

Nous voudrions montrer, par un ou deux exemples, comment la règle énoncée peut servir à expliquer certaines anomalies du dialecte homérique.

Pour le mot νηῦς « vaisseau » dont nous nous occuperons d'abord, l'ā long du radical est prouvé à l'évidence par le latin *nāvis*, et par les cas indirects, gen. νη(ϝ)ός = sans. *nāv-ás*. D'après le principe cité plus haut, l'ā long primitif de ce mot devait devenir a bref dans tous les cas où l'*u* était suivi d'une consonne, c'est-à-dire au nominatif singulier et au datif pluriel. A tous les autres cas, il pouvait rester long et se changer en η selon la règle ionienne. La déclinaison tout-à-fait normale du mot serait donc : Sing. N. ναῦς. A. νῆα. G. νηός. D. νηΐ. Plur. N. νῆες. A. νῆας. G. νηῶν. D. ναυσί. Comparez du radical βασιληϝ. : βασιλεύς et βασιλεῦσιν en regard de βασιλῆα, βασιλῆος, etc.

Contrairement à ce que l'on attendrait, le nominatif sing. et le datif pl. sont dans Homère νηῦς, νηυσί. Il est impossible cependant que νηῦς, νηυσί soient les continuateurs de ×νᾱῦς, ×νᾱυσί car ceux-ci ne pouvaient aboutir régulièrement qu'à ναῦς, ναυσί. — Νηῦς, νηυσί ne peuvent être que des créations hystérogènes; ce sont des formes refaites suivant l'analogie des cas ou l'η était régulier; l'η, légitime dans la pluralité des cas, a envahi le nominatif singulier et le datif pluriel et y a remplacé l'a bref.

Une preuve nouvelle de cette explication est l'existence de l'instrumental ναῦφιν (B. 794). — Ce cas archaïque, resté en quelque sorte en dehors du système de la déclinaison, n'a pas

subi la même analogie que ναῦς, ναυσί et a conservé son a bref. — Une autre preuve nous est fournie par les dérivés et composés homériques. Tous présentent régulièrement l'a bref dans les cas ou l'u est suivi d'une consonne. Exemples : ναύμαχος, Ναυσίθοος, Ναυσικάα, ναυσικλυτός, ναυτεύς, ναυτιλίη, etc.

En revanche, le dérivé νήϊος « naval » dans lequel le F n'était pas suivi d'une consonne, a dû garder la longue ā qui s'est changée plus tard en η. Νήϊος est issu de ×νᾱFιος comme l'homérique δήϊος est issu de ×δᾱFιος. Rac. δᾱF. cf. δέ-δη(F)-ε.

Homère connait aussi les formes νεός, νέες, νέας, νέεσσι et νήεσσι. L'abrégement ici n'a rien à voir avec la règle dont nous parlons. C'est un abrégement de la même nature que celui qui s'est produit dans quelques noms en εύς, par exemple Ἀτρέος, Τυδέος, Ἄρεϊ (radical en -ηF). Il provient sans doute de l'influence des formes en εος, ει des noms neutres en -ος et des adjectifs en -ης, -ύς. — Νήεσσι est une forme contaminée de νηυσί et de νέεσσι.

L'homérique γρηῦς en regard de l'attique γραῦς comporte une explication identique.

C'est d'après le même principe que l'on doit expliquer les doublets homériques tels que ἠΰς ou ἐΰς, ἠΰ ou ἐΰ. — La voyelle était primitivement longue, comme le prouve le rapprochement avec le sansc. *āyu* « vif ». A l'époque de l'action de la loi d'abrégement, les seules formes phonétiquement légitimes étaient ἐΰς et ἠΰ. Plus tard il y eut contamination ; de là partout les doubles formes avec η ou avec ε.

Nous croyons qu'on a tort de limiter la sphère de ces phénomènes d'abrégement à la langue grecque proprement dite. — On conclut du nominatif sanscrit *nāus* à côté de ναῦς que l'*a* bref n'existait pas encore dans ce mot à l'époque indo-européenne. Mais, ici encore, ne cède-t-on inconsciemment à l'ancien préjugé qui exagérait la fidélité des formes sanscrites au type primitif? Le nominatif sanscrit *nāus* doit-être, comme l'homérique νηῦς, une forme refaite sur les cas indirects *nāvás, nāvi, nāvā*, etc., et il suppose un type plus ancien *naus*. — Ceci reporterait l'alternance de la brève devant semi-voyelle + consonne, avec la longue dans les autres conditions, à l'époque indo-européenne. — Ajoutons qu'il s'agit ici d'un abrégement si naturel au point de vue physiologique, qu'il a dû se reproduire à différentes époques dans le cours de l'histoire des langues.

L. Parmentier.

COMPTES RENDUS

TH. MOMMSEN, **Römisches Staatsrecht**, 3[er] *Band*, 1[e] *Abtheilung*. **Die Bürgerschaft**, pp. 832, Leipzig, 1887.

L'apparition de ce volume était attendue avec une véritable impatience. La science du Droit public romain avait été profondément remuée par les deux premiers volumes, qui traitent des magistratures. Nous ne prétendons pas que des travaux ultérieurs ne puissent compléter et parfois modifier les résultats auxquels s'est arrêté le maître de la science romaniste de ce siècle. Nous avouons par exemple que la savante Histoire du Droit romain de Karlowa a changé nos opinions en plusieurs points de détail. Mais il n'en est pas moins vrai de dire que la grandiose publication de Mommsen a produit un résultat immense, et inspirera bien longtemps encore les travaux ultérieurs sur la magistrature romaine.

Le seul ouvrage important qui dans les derniers temps ait paru sur les comices romains, est celui de Soltau, *Ueber Entstehung und Zusammensetzung der altrömischen Volksversammlungen;* mais, comme le titre l'indique, il n'étudie la vaste matière qu'à certains points de vue spéciaux. Il n'était donc pas douteux que la critique sagace d'un maître éminent comme Mommsen, opérant sur une matière peu travaillée jusqu'ici, ne fît jaillir sur elle une nouvelle et éclatante lumière. C'est ce qui est arrivé.

Je commençais précisément l'impression de la 6[e] édition de mon *Droit public romain,* quand parut la première livraison du t. III, traitant de la *Bürgerschaft.* La 2[e] livraison, le Sénat, ne m'est parvenue qu'après la publication de cette édition. Si l'on veut se convaincre du progrès que le nouveau volume de Mommsen a fait faire à la science, il suffit de comparer à l'édition précédente la nouvelle édition de mon Manuel, dans lequel je me suis toujours proposé de constater l'état présent de la science des institutions politiques de Rome.

Il n'est pas aisé de consacrer à un tel ouvrage un compte-rendu qui en fasse ressortir tous les mérites. Il nous a semblé que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'analyser,

aussi succinctement que possible, et dans l'ordre adopté par l'auteur, les matières du t. III. Avec toute la respectueuse admiration que nous professons pour l'illustre savant, nous nous permettrons d'exposer çà et là nos doutes ou nos objections sur certaines questions de principe ou de détail, et de présenter, en terminant, quelques remarques générales.

Bien que la 1e livraison soit intitulée simplement die *Bürgerschaft*, elle se compose de deux parties distinctes. En effet, l'auteur n'étudie pas seulement le droit de cité (1-589), mais aussi la condition juridique des non-citoyens ou plutôt des communes pérégrines dépendant de l'Empire, autonomes ou non (589-772). A ces deux parties succèdent un premier chapitre sur les rapports du municipe et de l'Etat (773-823), et un second sur l'Empire romain envisagé au point de vue territorial.

I. *Die Bürgerschaft*. Dans un ordre mi-historique, mi-systématique, ce sujet est exposé en un certain nombre de chapitres que l'on peut ramener à trois groupes :

1° La commune des *gentes* ou patricienne.

2° La commune patricio-plébéienne.

3° Les diverses classes de citoyens dans la 2e moitié de la République et pendant l'Empire.

1. *La commune patricienne*. — Sans entrer dans la discussion des nombreuses hypothèses sur l'origine de la ville, l'auteur représente la Rome primitive comme une réunion de *gentes*, dont les membres actifs ou libres étaient seuls citoyens de l'Etat. Ceux-ci sont *patres*, en tant qu'eux et eux seuls sont ou peuvent être *pères;* ils sont *patricii*, en tant qu'eux et eux seuls ont un *père*. La *gens* est une œuvre de la nature, sur laquelle le législateur n'a guère exercé d'influence. Telle qu'elle nous apparaît dans l'histoire, la *gens* n'a pas de chef, et, partant, ne peut ni s'assembler ni décider. Par décret gentilice il faut entendre un simple accord intervenu officieusement entre les membres de la *gens*. La sphère gentilice est d'ordre purement privé, soit au point de vue religieux, soit au point de vue de la propriété.

L'auteur étudie ensuite le culte et l'hérédité gentilices. A son avis, la maison et le jardin qui l'entoure étaient à l'origine les seules propriétés immobilières individuelles. La terre était propriété gentilice collective.

Les membres libres des *gentes* étant à cette époque seuls

citoyens, la cité s'acquérait par la gentilité et se perdait avec la gentilité.

La gentilité s'acquérait et se perdait collectivement ou individuellement. Elle s'acquérait collectivement, à la suite de la cooptation d'une *gens* étrangère par les curies, et à ce point de vue les *gentes majores* seraient celles de l'ancienne cité palatine-esquiline, les *gentes minores*, celles de la commune plus récente du Quirinal.

La gentilité se perdait collectivement, quand une *gens* entière sortait de l'Etat romain, comme ce fut le cas pour la *gens Tarquinia*.

La gentilité était acquise individuellement par naissance, par mariage par confarréation, par adoption et par décision du peuple : à savoir par *adrogation*, par adoption testamentaire ou par la *restitutio in integrum*. A ces modes il faut encore ajouter le retour dans la cité par le *postliminium*.

La gentilité était perdue individuellement, en dehors du mode naturel du décès, d'abord, par le citoyen qui devenait esclave d'une commune étrangère par la vente *trans Tiberim* ou la *deditio*, etc., en second lieu, par le citoyen qui se plaçait dans la dépendance d'une commune étrangère par l'*exilium* ou en participant à une colonie latine. Selon Mommsen, dans l'ancien droit il y avait *exilium* dès qu'un citoyen transférait son domicile dans une cité latine ou dans une cité avec laquelle Rome avait le *jus exulandi*. Et à ce sujet l'auteur entre dans d'intéressants développements sur les transformations que le droit d'exil a subies dans la suite.

A l'ensemble des citoyens, tous membres d'une *gens*, sont opposés les individus non-libres qui dépendent de la *gens* : la *familia*. Celle-ci, de temps immémorial, comprenait deux éléments : les esclaves et les semi-libres (Halbfreie, Hörige). Les semi-libres ou clients, sans être citoyens romains, faisaient cependant partie de la cité romaine, en tant qu'ils se trouvaient sous la puissance héréditaire d'un ou de plusieurs patrons patriciens. La clientèle dérive de la naissance, de la *deditio*, de l'*applicatio ad patronum*, de l'affranchissement testamentaire et entre vifs, soit d'esclaves soit d'enfants *in mancipio*, et même, enfin, de l'émancipation.

D'abord il n'y avait dans l'État, en dehors des esclaves, que les patriciens et les clients. Mais la clientèle a engendré la

plèbe, ou plutôt clientèle et plèbe sont identiques au fond. Elles se distinguent seulement par une différence de plus ou de moins en fait de droits politiques et en fait de dépendance vis-à-vis du patron.

La clientèle s'est transformée peu à peu en droit de cité inférieur. Cette transformation fut accomplie du moment que l'ancienne assemblée patricienne cessa d'être l'organe exclusif de la volonté populaire et que ce droit fut reconnu aussi à l'assemblée patricio-plébéienne, basée sur l'organisation militaire des centuries, à laquelle prenaient part tous ceux qui étaient admis au service militaire.

Mais cette transformation ne brisa pas les rapports de dépendance qui liaient les clients aux patrons. Ces rapports ne furent abolis que progressivement et fort lentement. Ils sont exposés sous les rubriques suivantes : nom gentilice des plébéiens, participation au culte gentilice, droit d'ester en justice, droit de mariage plébéien, protection personnelle plébéienne, interdiction du procès civil entre patrons et clients, assistance en justice, obligations d'ordre économique imposées aux clients, droit d'hérédité plébéien, la plèbe et les terres publiques.

L'exposé des institutions centrales de la commune patricienne termine cette première partie.

De même que les trois tribus primitives avaient été à l'origine trois communes distinctes, établies sur le territoire de Rome, de même les 30 curies, entre lesquelles les *gentes* étaient distribuées, furent à l'origine des divisions locales de ce territoire, et elles comptaient les seuls patriciens comme membres effectifs. L'auteur étudie le culte des curies et leur rôle administratif dans la perception de l'impôt et le recrutement. L'armée romaine, d'abord exclusivement patricienne, se composait de la *legio* de 3000 fantassins et de la cavalerie ou *celeres,* divisés en trois centuries. Quand la commune fut doublée, probablement à la suite de la fusion de la cité quirinale avec la cité palatine-esquiline, les trois centuries se dédoublèrent en six, qui sont les *sex suffragia* de plus tard.

Suit alors l'exposé des anciennes divisions religieuses et des divisions du territoire extra-urbain : le *Septimontium,* la division en *montani* et *pagani,* les chapelles des Argées, etc.

Voilà un résumé bien succinct des matières traitées dans cette première partie. Chaque point est développé avec l'érudition

et l'ampleur habituelles à l'auteur, mais, comme nous le disions plus haut, nous ne saurions entrer dans les détails ni pour cette partie ni pour les parties suivantes.

Le principe fondamental de l'auteur, c'est que le droit de cité se confondait à l'origine avec la qualité de membre actif de la *gens*, à l'exclusion des clients. Cette thèse est contraire à la tradition, et bien qu'elle soit généralement admise, nous ne trouvons aucune raison suffisante pour nous écarter de la tradition en ce point. Nous continuons à penser que, depuis qu'il y a eu des clients, ces clients étaient *citoyens* romains, d'un droit inférieur, il est vrai, membres passifs de la *gens*, mais membres actifs de la curie, et y exerçant le droit de vote. Quant aux causes assignées par l'auteur à la clientèle, nous partageons en général sa manière de voir, mais nous aurions voulu une distinction entre l'affranchissement, qui est d'après nous la cause originaire et primaire, et les autres causes qui nous semblent secondaires. L'auteur efface autant que possible la distinction entre la clientèle et la plèbe : en réalité, pour lui ces deux classes n'en font qu'une. Nous admettons avec l'auteur que la plèbe dérive de la clientèle; mais nous pensons que plébéiens et clients formèrent dans l'État deux classes distinctes, aussi longtemps que l'ancienne clientèle, la clientèle dépendant des *gentes* patriciennes, a existé. Mais, à notre avis, cette clientèle antique et romaine a disparu de bonne heure. Dans le procès de *Marius, originaire d'Arpinum,* client des *Herennii plébéiens,* il ne saurait, ce nous semble, s'agir de cette clientèle-là.

2° *La commune patricio-plébéienne.* La commune patricienne devint patricio-plébéienne, quand les clients obtinrent le droit de vote aux comices. Ce droit leur fut accordé d'abord aux comices centuriates, mais seulement après que la clientèle eût parcouru une longue série de développements, notamment, après que la propriété individuelle quiritaire eût été étendue à la terre et reconnue même aux non-patriciens.

Désormais il y a deux catégories de citoyens : les patriciens et les plébéiens. L'acquisition du droit de cité se confond avec l'acquisition soit du patriciat soit de la plébité. Le patriciat s'acquiert et se perd par les modes énumérés plus haut.

Quant à la plébité, elle s'acquiert en général par les mêmes modes que la clientèle, à savoir : par naissance, par adoption,

par affranchissement, par émancipation, par le transfert du domicile à Rome opéré par un latin jusqu'à la *lex Licinia Mucia* de 95, par la naturalisation, soit au moyen d'une loi curiate d'*adrogation*, soit par une loi des comices patricio-plébéiens, directement par une *lex rogata,* indirectement, au moyen d'une *lex data* par des magistrats ou promagistrats romains, par *postliminium,* enfin par la *transitio ad plebem.* Celle-ci consistait, d'après l'auteur, dans une abjuration gentilice, ratifiée par un plébiscite.

La plébité se perd en général de la même manière que le patriciat.

Mais il se présente, en outre, des cas dans lesquels une personne obtient ou conserve la liberté personnelle et la protection légale de la part de la cité romaine, sans être membre ni de cette cité ni d'une autre. L'auteur range dans cette catégorie :

1° les *dediticii,*

2° les communes auxquelles la cité romaine est enlevée,

3° les citoyens condamnés à l'exil, depuis Sulla, à la déportation, sous l'Empire.

4° les affranchis qui sont classés *dediticiorum numero* en vertu de la *lex Aelia Sentia.*

La plèbe eut à soutenir contre le patriciat une lutte de longue durée qui tendait à un double but, à l'égalité juridique du patricien et du plébéien individuellement, et à la constitution de la plèbe comme communauté spéciale dans l'État.

Le premier but, poursuivi d'abord, fut entièrement atteint. Mais cette phase de la lutte n'est pas décrite par l'auteur.

Les débuts de la seconde phase sont relativement récents. D'après les annalistes, la plèbe s'est constituée la 16e année de la République, à la suite de sa retraite sur le Mont sacré. Les anciens se sont abstenus de toute conjecture sur les antécédents qui ont préludé à cette constitution, et nous agirons sagement, dit l'auteur, en suivant leur exemple.

La plèbe ne fut pas organisée comme un *collegium;* elle est sur la même ligne que le *populus.* Cependant la commune plébéienne n'a ni armée, ni sénat, ni impôts, ni trésor. Toutes les institutions plébéiennes finissent à mille pas hors du *pomerium.* Au-delà il n'y a ni patriciens, ni plébéiens; il n'y a plus que des citoyens romains. Toutes ces conséquences dérivent de

l'origine même de la commune plébéienne, née d'un compromis. Toutefois, si la commune plébéienne ne jouit pas d'une constitution complète, elle a les droits nécessaires à toute société qui s'administre elle-même, des présidents et le droit de décision reconnu à l'assemblée des membres. Les magistratures et les assemblées de la plèbe ont été organisées, autant que cela était possible sans détruire la commune même de Rome, à l'instar des magistratures et des comices du peuple, et elles ont été investies de droits analogues. Cependant ces droits ne reposaient pas sur la loi, mais sur le serment prêté.

Les assemblées de la plèbe, dont les patriciens étaient exclus, se réunissaient, d'abord, par curies, plus tard, depuis le plébiscite de Publilius Voleron, par tribus.

Mommsen expose ensuite la compétence électorale, judiciaire et législative des *concilia plebis*. Quant à la force obligatoire des plébiscites, l'auteur reproduit ses opinions exprimées dans les *Römische Forschungen*. Dans le principe le plébiscite ne liait que les plébéiens. Déjà avant la législation décemvirale, une loi, dont le nom est inconnu, rendit les plébiscites obligatoires à condition d'avoir reçu l'approbation préalable du Sénat. Cette condition fut supprimée par la *lex Hortensia* de 286. La *lex Valeria Horatia* de 449 et la *lex Publilia Philonis* de 339 ne concernèrent pas les *concilia plebis,* mais les *comitia tributa*.

En ce qui concerne l'organisation de la plèbe comme État dans l'État, l'auteur maintient en général ses opinions antérieures, auxquelles nous nous rallions d'ailleurs pleinement. Mais parmi les causes auxquelles Mommsen attribue l'origine de la plébité, nous ne saurions pas admettre celle de l'émancipation. D'après lui, le patricien émancipé sortait du patriciat et devenait, d'abord, le client de son père, plus tard, plébéien. En réalité, c'eût été exclure les patriciens du droit d'émanciper, et, si ce moyen si simple de devenir plébéien avait existé, on en trouverait quelque indication dans les sources. Le fils émancipé fonde une famille nouvelle. Qu'est ce qui nous empêche d'admettre que le patricien, sortant de sa famille et de sa *gens* par émancipation, fondait à la fois et une famille nouvelle et une nouvelle *gens* homonyme patriciennes?

L'auteur passe ensuite à l'étude des divisions administratives de la commune patricio-plébéienne ou des tribus locales. — Les tribus serviennes étaient d'abord exclusivement locales,

ne comprenant que les biens-fonds qui étaient ou pouvaient être propriété quiritaire individuelle. C'est pourquoi les quatre premières tribus ne s'étendaient d'abord ni au Capitole et à l'Aventin, terres publiques, ni aux terres hors du *pomerium*, l'*ager romanus* étant encore à cette époque propriété gentilice collective.

Ce n'est qu'après la transformation de cette propriété collective en propriété quiritaire individuelle que furent créées les tribus rustiques. Quand? Impossible de le déterminer. En 471 avant J. C., pendant le tribunat de Publilius Voleron, les tribus, qui à ce moment étaient au nombre de 20, furent portées à 21, et dans la suite le nombre s'augmenta successivement, de manière à atteindre le nombre de 35 en 242.

Quant à l'extension territoriale de chaque tribu, il faut distinguer entre le territoire qui lui fut assigné à l'origine, et les territoires qui y furent ajoutés dans la suite.

Une réforme importante suivit la guerre sociale. Le territoire de chaque commune, alors même qu'antérieurement il avait été divisé entre plusieurs tribus, fut attribué tout entier à une seule et même tribu. Les anciennes tribus rustiques de la campagne de Rome subirent spécialement les effets de cette réforme.

Hors de l'Italie, comme le territoire des communes de droit italique pouvait seul être possédé comme propriété quiritaire, ces communes seules étaient attribuées à une tribu territoriale.

De la tribu locale est née la tribu personnelle du citoyen. Chaque citoyen a comme tribu personnelle, soit la tribu locale dans laquelle sont sises ses propriétés quiritaires (Ansässigkeit), soit celle à laquelle est assigné le territoire de sa commune d'origine (Heimathrecht). Mais ce second principe n'est devenu la règle que depuis la guerre sociale. Le premier principe est le plus ancien, et c'est celui que l'auteur étudie maintenant. Il examine en détail les cas particuliers qui peuvent se présenter et produire des dérogations au principe général. Le censeur App. Claudius accorda, le premier, la tribu personnelle aux non-propriétaires, mais seulement dans les tribus urbaines. Les censeurs de 169, les premiers, ont probablement inscrit dans les tribus rustiques certaines catégories de non-propriétaires.

La tribu locale n'était ni une corporation religieuse, ni une corporation politique. Par délégation exceptionnelle, résultant

de lois spéciales, la tribu a fonctionné individuellement comme corps politique, par exemple, pour l'élection des jurés. Néanmoins chaque tribu avait ses chefs, appelés d'abord *tribuni aerarii,* ensuite, probablement depuis la réforme des centuries, *curatores tribuum.* On n'en connaît pas le nombre primitif ni les conditions requises pour l'exercice de ces fonctions. Plus tard il y en avait un par centurie. Sous l'Empire ils étaient annuels et élus par leurs tribus respectives. Ils assistaient les censeurs au recensement, payaient primitivement la solde militaire et faisaient les distributions extraordinaires qui avaient lieu *tributim;* mais ils n'intervenaient pas dans les *frumentationes* mensuelles.

Mommsen termine cette partie par quelques considérations sur les relations de solidarité qui existaient entre les membres de la même tribu.

Comme on le voit, l'auteur maintient et développe son ancien système sur le caractère exclusivement local des tribus à leur origine. Cependant les institutions dites serviennes, les tribus locales, le recensement, les centuries serviennes datent, ce nous semble, toutes de la même époque. Le recensement s'étendait à tous les citoyens et avait lieu, dès l'origine sans doute, par tribu locale. Nous en concluons que dès l'origine aussi les tribus étaient à la fois locales et personnelles. De la simultanéité de l'origine des institutions serviennes nous concluons encore que dès le principe les tribus locales s'étendaient à la campagne romaine, aussi loin que des citoyens romains étaient domiciliés. Mais, objecte l'auteur, à cette époque la terre était propriété gentilice collective; partant, elle était hors des tribus qui n'embrassaient que les propriétés quiritaires individuelles. Que la terre ait été à une date reculée propriété collective gentilice, c'est une opinion judicieuse, qui nous semble fort probable. Mais qu'elle le fût encore à l'époque des institutions serviennes, nous en doutons, attendu que les centuries serviennes reposent essentiellement sur la propriété foncière quiritaire et individuelle.

A l'étude des divisions administratives succède celle des droits et des devoirs du citoyen de la commune patricio-plébéienne.

A) Les noms et le costume. — L'auteur expose les divers éléments dont se compose la désignation officielle du citoyen. Les prénoms vraiment romains étaient peu nombreux, et réservés d'abord aux patriciens. Leur emploi fut étendu ensuite

aux plébéiens nobles, puis à tous les plébéiens, et enfin même aux affranchis. Après le 3e siècle de l'Empire le prénom disparaît. Vient ensuite l'exposé du nom gentilice, de l'indication du nom du père ou du patron, et du *cognomen*. Dans le principe, le *cognomen* fut probablement aussi un droit exclusif des patriciens, qui leur fut accordé quand ils perdirent l'apanage exclusif du prénom patricien. Le *cognomen*, à son tour, fut adopté dans la suite par la généralité des citoyens. Dans les documents officiels il apparaît seulement depuis Sulla. Les Romains connaissaient les armoiries; mais nous sommes peu renseignés à ce sujet, de même que nous ignorons par quelles mesures l'État protégeait la propriété des noms des citoyens. L'indication de la tribu dans la désignation officielle s'est conservée jusqu'à Constantin. L'indication du lieu d'origine *(domus)* n'est guère usitée que dans la désignation officielle des soldats pendant l'Empire.

Le costume est militaire ou civil. Celui-ci était originairement le même pour tous, le *pileus* et la *toga*. Cependant le port de la *toga* était permis également aux latins et probablement aux alliés italiques *(togati)*. Sous l'Empire l'ancien costume civil n'est plus de mise qu'aux jours de fête.

B) Les corvées et les impôts. Le terme *munus*, dont le sens fondamental est probablement *corvée*, a été étendu à d'autres charges publiques. Les corvées proprement dites furent abolies à Rome de bonne heure; aussi est-on peu renseigné à ce sujet.

Le *tributum ex censu* est moins un impôt qu'un emprunt forcé, auquel l'État a recours quand le trésor se trouve en détresse. Il est pour le moins aussi ancien que la commune patricio-plébéienne. Sans avoir été aboli expressément, il ne fut plus perçu depuis 167 avant J. C. jusqu'à Dioclétien.

Les corvées et les impôts sont, en droit, non des *munera personalia*, mais des *munera patrimonii*. Aussi n'y a-t-il aucun rapport direct entre l'impôt et le service militaire.

Le cens minimum qui oblige au paiement de l'impôt est de 1500 as, tandisque celui qui oblige au service armé est de 11000 as.

Aerarius est la dénomination primitive de celui qui paie l'impôt, sans être admis ou obligé au service armé.

Jusqu'à quel point les citoyens dont le droit cité est incomplet et les non-citoyens sont-ils soumis aux corvées et aux impôts, c'est-à-dire *municipes (munerum participes)*?

Municipium, en effet, signifiait d'abord la commune dont les membres participaient ou pouvaient participer aux charges du citoyen romain, à savoir les communes latines, en tant que les latins avaient ou pouvaient avoir en propriété quiritaire des terres romaines, et étaient de ce chef, soumis au *tributum*. Plus tard ce terme fut appliqué aux communes qui obtenaient le droit de cité incomplet, et dont la condition présentait des analogies avec les anciens *municipia latina*.

L'immunité ou l'exemption du *tributum ex censu* et des corvées est accordée :

1° aux *orbi, orbae et viduae*, qui paient une contribution spéciale ;

2° aux *proletarii*, c'est-à-dire à ceux qui possèdent moins de 1500 as. L'opposé de *proletarius* est *assiduus* ; et ce terme signifie non *ansässig*, mais *stetige*, *vermögende Männer*, synonyme donc de *locuples*.

3° par privilège spécial. En règle générale cependant le droit romain n'admettait pas de tels privilèges.

c). L'obligation du service militaire et le droit de vote (*Wehrpflicht* und *Wehrstimmrecht*). — En principe tout citoyen doit le service militaire (*Wehrpflicht*). Les causes d'exemption sont peu nombreuses. Les citoyens seuls ont le droit de servir dans les divisions romaines des armées romaines. L'obligation ou le droit du service militaire a été toujours dans une étroite corrélation avec le droit de vote. L'organisation militaire de la commune patricio-plébéienne porte le nom de Servius Tullius. Elle est donc relativement récente, mais néanmoins antérieure aux tribus rustiques.

Il faut distinguer entre l'obligation du service militaire (*Wehrpflicht*) et le service sous les armes (*Waffendienst*). L'armée en effet se compose d'*armati* et d'*inermes*.

Le service parmi les *armati* exige deux conditions : la pleine possession de l'honneur civil et des propriétés foncières. A ce dernier point de vue, les citoyens-propriétaires étaient divisés en cinq catégories, correspondant à cinq classes de propriétés rurales : la ferme complète (*Hufe* ou *Vollstelle*), celle de $^3/_4$, $^1/_2$, $^1/_4$ et la petite exploitation (*Kleinstelle*). La dernière était de 2 *jugera ;* partant, un bien de 1re classe était de 20 *jugera*. Les censeurs de 312 et de 304 évaluèrent la fortune en monnaie, prenant comme unité l'as pesant, c'est-à-

dire le sesterce postérieur, d'un quart de denier, et ils firent entrer aussi dans cette évaluation les propriétés autres que les biens-fonds.

Plus tard, après 268, l'unité d'estimation devint l'as d'un dixième de denier, et c'est sur cette unité que reposent les taux du cens dont parlent les auteurs anciens.

L'armée romaine se compose de la cavalerie et de l'infanterie, divisées l'une et l'autre en *centuriae* ou *ordines*.

La cavalerie est formée de 18 centuries, dont chacune, forte de 100 cavaliers, était commandée par un centurion. Les six centuries dites *sex suffragia* sont restées exclusivement patriciennes jusqu'à la réforme des comices centuriates. Les cavaliers jouissaient d'indemnités spéciales : l'*aes equestre* et l'*aes hordearium*. Il appartenait aux censeurs de choisir les cavaliers des 18 centuries, et ce choix n'était subordonné ni à la limite d'un maximum d'âge, ni à un cens spécial. Le cens équestre fut introduit lors de l'institution des *equites equo privato*, et dans la suite étendu, en droit ou en fait, aux *equites equo publico*. Les divisions militaires des cavaliers en *turmae* et en décuries n'avaient aucun rapport avec l'organisation des comices centuriates.

L'infanterie se divise en armée active, composée de *juniores*, et en réserve, formée des *seniores*. La limite d'âge entre les deux catégories est de 46 ans révolus.

Dans le principe les citoyens qui devaient le service complet formaient la *classis;* les autres étaient *infra classem*. Dans la suite, il y eut cinq classes de fantassins, dont l'armement différait selon les classes.

Les fantassins sont divisés en centuries, fortes de 120 hommes et commandées par des centurions. Mais chaque centurie comprend, à côté du nombre normal fixe, un effectif flottant. C'était aux censeurs à répartir les classes en centuries. Cependant les centuries formées par les censeurs perdirent toute importance militaire depuis la division des fantassins en *triarii, principes* et *hastati*. Mommsen expose ensuite le nombre des centuries attribuées à chaque classe.

L'organisation servienne des centuries d'*armati* subit ultérieurement une réforme politique que l'auteur place en 220 avant J. C. On maintint la division d'après le *census*, l'*aetas*, l'*ordo*. Les taux du cens ne subirent aucune modification. La seule

innovation introduite, c'est que la tribu locale devient la base de la division en centuries. La 1re classe compte désormais 70 centuries et dispose d'autant de suffrages. Les quatre dernières classes ont ensemble 100 suffrages. C'est le système que Mommsen déduit du célèbre passage de Cicéron (de rep. II, 22), qu'il rapporte à l'organisation réformée. D'autre part, les *corpora tribuum urbanarum*, qui existaient encore sous l'Empire, démontrent que chaque demi-tribu comptait cinq centuries. Il y avait donc en tout 5 $\times$ 70 $=$ 350 centuries, c'est-à-dire 70 centuries par classe, ou 280 pour les quatre dernières classes. Cependant on ne peut accorder un suffrage à chacune de ces centuries; car, d'abord, cela est contredit par Cicéron, qui n'attribue que 100 suffrages aux quatre dernières classes; ensuite, si les 280 centuries de ces classes avaient réellement disposé de 280 suffrages, c'eût été, non pas mettre sur un pied d'égalité, mais privilégier ces classes, moins nombreuses que la première. Il faut donc, de toute nécessité, réduire les 280 centuries ou bureaux de vote à 100 suffrages. L'auteur se livre à des combinaisons fort compliquées pour arriver à ce résultat difficile.

La réforme eut pour conséquence de fixer pour toujours le nombre des tribus locales. Elle avait une tendance démocratique, en restreignant la liberté des censeurs dans la composition des centuries, et en augmentant l'influence des petits propriétaires aux comices centuriates.

Les *inermes* étaient répartis en cinq centuries : à savoir celles des *fabri tignarii*, des *fabri aerarii*, des *liticines* ou *tubicines*, des *cornicines*, et des *accensi velati* ou remplaçants non-armés. A la centurie des *accensi velati* appartenaient également les prolétaires et les affranchis. Il n'y a jamais eu de *centuria ni quis scivit.*

L'auteur expose ensuite l'ordre de vote des centuries. Anciennement cet ordre était le suivant : d'abord, les *sex suffragia*, ensuite, les 12 autres centuries équestres, puis, successivement les classes de *pedites*. Antérieurement déjà à la réforme, l'ordre des deux catégories de centuries équestres fut interverti. Depuis la réforme une centurie de la 1e classe des tribus rustiques est *praerogativa;* viennent ensuite les 69 autres de la 1e classe avec les 12 centuries équestres, et seulement après celles-ci, les *sex suffragia.*

Mommsen termine cette partie en exposant les dérogations

introduites pendant la République aux principes sur lesquels reposait l'organisation militaire servienne.

Sur toute cette partie, qui expose les droits et les devoirs du citoyen, nous nous permettrons seulement de présenter quelques observations. Nous ne répéterons pas que l'auteur a traité cette matière, comme le reste, avec toute la supériorité qui lui est propre, et qu'il discute et résout bien des questions qui antérieurement n'avaient pas même été posées. Nous conservons cependant des doutes sur l'interprétation qu'il donne aux termes *aerarius* et *municipium*, et nous ne sommes pas convaincu que le *tributum ex censu* fût plutôt un *munus patrimonii* qu'un *munus personale*. Car, en adoptant ce principe, nous ne nous expliquons pas pourquoi les *orbi, orbae* et *viduae* étaient traités d'une manière spéciale au point de vue du *tributum*. Contrairement à l'opinion de l'auteur, nous persistons à croire avec la tradition que dans les institutions serviennes il y avait une corrélation intime entre l'obligation de l'impôt et le droit du service armé. D'après nous donc, le *proletarius,* c'est le citoyen n'ayant pas le cens de la 5ᵉ classe, et pour ce motif exempté de l'impôt. Les termes de *classicus* et d'*assiduus* sont, d'après nous, synonymes et indiquent le citoyen ayant au moins ce cens et payant l'impôt. Mommsen objecte que Cicéron (de rep. II, 22) et Aulu-Gelle (XVI, 10 § 10) désignent le taux de 1500 as comme limite de fortune entre les *assidui* et les *proletarii*, et que ce taux n'était pas le minimum du cens de la 5ᵉ classe. Cependant, dans le passage indiqué, Cicéron rattache précisément les deux termes *assiduus* et *proletarius* à la division servienne des classes et des centuries, et Aulu-Gelle (XIX, 8 § 15) aussi emploie *assiduus* et *classicus* comme synonymes. Mais plus tard, alors que les centuries et le *dilectus* n'avaient plus de rapport direct, le minimum du cens de la 5ᵉ classe ne fut plus requis pour le service armé. A l'époque de Polybe (VI, 19), le cens requis était de 4000 as sextantaires. Ce taux fut sans doute abaissé ensuite à 1500 as (ce qui a pu donner lieu à l'erreur de chiffre de Cicéron et d'Aulu-Gelle), ensuite même à 375 as (Gell., l. l., § 10), jusqu'à ce qu'enfin Marius n'exigea plus aucun cens (Gell., l. l., § 14).

Mommsen soutient qu'à l'origine le service dans les centuries équestres n'exigeait pas de cens. Cette opinion, contraire à la tradition (Dionys., IV, 16, 18, VII, 59, Cic., de rep., II, 22), trouvera, je pense, peu d'adhérents.

Quant aux centuries d'*inermes*, Mommsen a démontré, d'une manière qui ne laisse plus de doutes, l'existence de la centurie des *accensi velati*, que l'on supprimait généralement pour ne pas dépasser le total de 193 centuries, total sur lequel Denys et Cicéron sont d'accord. Mais, pour ce même motif, il supprime la centurie des *proletarii*, ou plutôt il la réunit avec celle des *accensi velati*. Ceci est contredit directement par Cicéron (de rep., II, 22 § 39) et Tite Live, I, 43, qui distinguent expressément entre les deux centuries. Je serais plutôt porté à admettre que les *liticines cornicines*, qui sous l'Empire ne formaient qu'un seul *collegium*, ne constituaient qu'une seule centurie, d'autant plus que, s'il y avait eu deux centuries de musiciens, celles-ci auraient compté peu de membres et auraient été hors de proportion numérique avec les centuries de la 4e ou de la 5e classe avec laquelle elles votaient. Pour écarter tout obstacle, il suffirait de lire chez Tite Live, I, 43 : « *in his accensi cornicines tubicinesque in II* (au lieu de *III*) *centurias distributi* ». Quant à Denys, il aura accordé aux musiciens deux centuries, parce qu'il avait oublié les *accensi velati*, qui votaient dans la même classe qu'eux.

Dans la question si controversée de la réforme des centuries, l'auteur a abandonné au moins en partie son opinion antérieure, basée sur le système si simple de Pantagathus. Il a formulé un système nouveau, en rapportant, contrairement à l'opinion défendue longuement par Bloch dans la *Revue historique* de 1886, le passage de Cicéron (de rep., II, 22) aux centuries réformées. La cause qui à notre avis a déterminé Mommsen à s'éloigner du système antérieur, c'est qu'en attribuant aux 70 centuries de chacune des 5 classes 70 suffrages, la première classe, plus nombreuse dans le système de Mommsen que chacune des classes suivantes, non seulement perdait toute prépondérance, mais avait au contraire une influence moindre que chaque classe suivante. On arrive en effet à cette conséquence, que l'auteur taxe à bon droit d'absurde, si l'on maintient, avec Mommsen, le système de Boeckh sur les taux des cens des cinq classes; mais on y échappe si, avec Belot, on admet que le taux primitif de la 1re classe était de 100,000 *asses librales* et que lors de la réforme il fut porté à un million d'as sextantaires. D'ailleurs, la combinaison par laquelle Mommsen distribue les 100 suffrages parmi les 280 centuries des quatre

dernières classes, nous semble fort compliquée et obscure, et quoi qu'on en dise, nous croyons le système des 100 suffrages contraire au témoignage formel de Tite-Live (I, 43).

L'auteur aborde maintenant l'étude des comices, leur compétence et leur tenue.

Le principe qui domine les institutions romaines, c'est la souveraineté de la commune. La différence essentielle entre la Royauté, la République et l'Empire consiste dans la diversité des rapports qui existent entre le peuple et la magistrature et dans le mode dont la commune souveraine est représentée.

Sous la Royauté la volonté souveraine de la commune est exprimée par l'accord du peuple et du roi; mais le roi, dans le système de Mommsen, ne tient pas son *imperium* de la volonté populaire.

Sous la République, la volonté souveraine résulte également de l'accord des magistrats et du peuple; mais celui-ci est vraiment le pouvoir supérieur, en tant que c'est lui qui confère l'*imperium* aux magistrats.

Sous l'Empire, la volonté du magistrat suprême est l'expression légale de la volonté de la commune.

Pour que le peuple exprime légalement sa volonté, il faut la réunion de trois conditions :

1° La coopération du magistrat. Celui-ci pose la question à laquelle le peuple répond. Le peuple n'a donc aucune initiative;

2° La coopération personnelle des citoyens ayant le droit de vote;

3° L'expression du vote d'après les divisions légales des citoyens : curies, centuries, tribus.

Dès les temps les plus anciens existent les assemblées civiles par curies et les assemblées militaires par centuries; mais il semble que ces anciennes centuries militaires s'identifiaient en réalité avec les curies.

Le peuple est assemblé, soit pour assister, soit pour s'obliger. Il assistait à l'*inauguratio* et au *lustrum*. Il s'obligeait, soit à l'obéissance envers les magistrats, soit à l'observance de nouvelles lois. L'intervention du peuple, dans tous les cas où il s'agit de modifier les institutions existantes, est très ancienne. Elle fut le point de départ de la souveraineté de la commune. A ce sujet l'auteur définit la *lex*, la *lex publica*, la *lex rogata* et la *lex data*.

Plus tard la compétence des comices curiates fut réduite aux affaires qui concernaient spécialement l'organisation gentilice, telles que l'*adrogatio,* l'*enuptio gentis,* la restitution de la gentilité et les testaments.

Mais à côté des comices curiates furent créés, d'abord, les comices centuriates, puis les *concilia plebis* et les *comitia tributa.* Mommsen insiste sur la distinction des deux espèces d'assemblées tributes. A son avis, l'existence des *comitia tributa* à l'époque de la législation décemvirale est prouvée par les termes *comitiatus maximus,* par lesquels les lois des XII Tables désignent les comices centuriates. Peut-être remontent-ils au plébiscite de Publilius Voleron de 471 avant J. C.

C'est dans les comices centuriates et tributes et dans les *concilia plebis* que le peuple exerce sa souveraineté. L'on ne peut pas dire d'une manière générale que ces assemblées aient eu des compétences distinctes. L'intervention de la décision populaire est requise pour tout acte public qui n'est pas de la compétence des magistrats.

Les attributions des comices sont triples : législatives, électorales et judiciaires. Les premières sont anciennes; les deux dernières, des conquêtes plus récentes.

Compétence législative. Il est impossible d'énumérer d'une manière complète les matières pour lesquelles le peuple est seul compétent. L'auteur les groupe en plusieurs catégories principales, qu'il expose successivement. Telles sont l'acquisition et la perte du droit de cité, complet ou incomplet, l'organisation des magistratures et des dignités sacerdotales, le réglement des droits et des devoirs du citoyen, les formalités et la compétence des comices, la dispense de l'observance d'une loi, l'introduction du procès de haute trahison, la quasi-provocation contre la sentence des féciaux, la donation de terres ou autres propriétés publiques à titre gratuit, la législation monétaire et les relations internationales. Quant à celles-ci, anciennement le magistrat était compétent, non pas pour déclarer la guerre, droit réservé aux comices centuriates, mais pour conclure des *foedera.* Cependant les traités internationaux conclus par les magistrats étaient soumis d'ordinaire à la ratification du Sénat et du peuple. Cette coutume est devenue une règle. Aussi, à la fin de la République, était-il admis en droit que tous les actes internationaux avaient besoin de la ratification du peuple, qui était d'ordinaire donnée sous forme de plébiscite.

La législation des comices a duré jusqu'à la fin du règne de Tibère.

Compétence électorale. L'auteur se borne à rappeler que cette compétence date du début de la République (car d'après son système, exposé dans les Tomes qui traitent des magistratures, le roi n'était pas élu par le peuple), et qu'elle finit avec le règne de Tibère.

Compétence judiciaire. L'auteur distingue entre le *judicium publicum* et le *judicium populi*, le seul dont il soit question ici. Le *judicium populi* est issu du droit de *provocatio*, et par conséquent ne date que de la République. Il s'étendait aussi loin que la *provocatio*, dont les limites sont résumées par l'auteur. Le *judicium populi* est un procès en seconde instance ou plutôt une instance de grâce. La compétence judiciaire des comices centuriates et des assemblées tributes est nettement distincte. Cette compétence fut considérablement amoindrie par l'institution des *quaestiones perpetuae,* et elle disparut définitivement dès le début de l'Empire.

Toute décision du peuple est révocable, à l'exception des lois jurées, au nombre desquelles il faut ranger les *foedera.*

Une décision peut être viciée, soit quant au fond, soit par vice de formes. En ce dernier cas la *rogatio* n'a pas eu lieu *jure;* les *comitia* n'ont pas été *justa.* Qui constate le vice? Tandis que dans les temps les plus anciens le Sénat était le pouvoir compétent qui veillait à la confection régulière des lois, plus tard un tel pouvoir n'existait plus. Si une décision du peuple est vicieuse au point de vue des *auspicia,* en droit strict elle est néanmoins valable. Mais il convient d'aviser aux moyens qui empêchent, autant que possible, l'exécution des décisions de ce genre. Tel est le devoir des augures et du Sénat, dont la part d'intervention en cette matière est exposée par l'auteur.

A la compétence succèdent les formalités qui accompagnent la tenue des assemblées du peuple. Dans un chapitre fort intéressant l'auteur expose, avec la clarté qui lui est propre, ces formalités depuis le premier moment de la convocation jusqu'à la proclamation de la décision : d'abord, l'édit du magistrat qui promulgue la *rogatio* et annonce le jour de la réunion. Une copie de la *rogatio* doit être déposée dès ce moment à l'*aerarium* en vertu de la *lex Licinia Junia* de 62. Le jour doit être *comitialis.* Il semble que les *concilia plebis*

et les *comitia* pouvaient se réunir simultanément, mais non deux assemblées différentes du *populus*. Le *trinum nundinum* ou le minimum d'intervalle requis entre la *promulgatio* et le jour de l'assemblée était de 3 semaines pleines, c'est à dire de 24 jours. L'auteur parle ensuite des lieux où les comices s'assemblaient, et il recherche à ce sujet, dans une note étendue, ce qu'il faut entendre par le *locus superior* et le *locus inferior* des *rostra*. Il décrit ensuite les formalités du jour même : l'*auspicatio*, puis la convocation, différente selon les comices. Pour les comices centuriates, le drapeau flotte non seulement sur la Citadelle, mais aussi sur le Janicule, qui est occupé militairement. Le citoyen doit être présent à Rome pour exercer son droit de vote. L'essai d'Auguste, qui permit aux décurions de ses colonies italiques d'envoyer à Rome leurs votes cachetés, vint trop tard pour être efficace.

D'abord les citoyens assistent pêle-mêle : *conventio, contio*, et ils entendent la lecture de la *rogatio*. Aux comices électoraux il n'y a pas de discussion. Celle-ci a toujours lieu dans les assemblées judiciaires, sauf à la quatrième et dernière de chaque procès. Aux comices législatifs, il y a généralement discussion (*suasio, dissuasio*), sauf, le jour du vote, aux comices centuriates. Le dernier acte qui précède le vote, du moins aux assemblées tributes et probablement aussi aux comices curiates, est le tirage au sort de la tribu ou curie dans laquelle les latins pourront exercer le droit de vote. Maintenant ceux qui n'ont pas le droit de vote sont écartés (*populus summovetur*). Les autres se séparent (*discedunt*) d'après les curies, centuries, tribus auxquelles ils appartiennent, et ils sont appelés à l'intérieur de l'enclos où le vote a lieu : *vocantur intro*. L'enclos (*ovile*, *saepta*) est divisé en compartiments (*consaepta*), qui conduisent tous par des marches (*pons*) sur une estrade située à la même hauteur que le tribunal sur lequel siége le magistrat-président. Montant de son compartiment sur l'estrade, le votant donne son vote, qui fut d'abord public, plus tard secret. Chaque division (curie, centurie, tribu) est présidée par un bureau de *custodes*, qui sont chargés à la fois de recevoir les votes (*rogatores*) et de les dépouiller (*diribitores*). Aux élections les candidats peuvent déléguer auprès de chaque bureau un témoin (*custos*). Le bureau dépouille les votes et constate le suffrage de la division par la majorité relative des votants. Le délégué du

bureau annonce (*refert*) le résultat au président des comices, et celui-ci le fait proclamer (*renuntiat*) par le héraut. Quand ceci a eu lieu pour toutes les divisions votant simultanément, commence une seconde lecture (*recitatio*) des résultats, pour arriver au résultat définitif. A cette seconde lecture les suffrages des bureaux sont annoncés dans l'ordre choisi par le président ou plus généralement dans l'ordre déterminé par le sort. Cette lecture est continuée jusqu'à ce que la majorité absolue des curies, tribus ou centuries soit acquise. Dès ce moment la *recitatio* cesse, et le président proclame (*renuntiat*) le résultat définitif.

Nous venons d'exposer en grands traits, d'après Mommsen, la procédure de l'assemblée. L'auteur étudie en outre grand nombre de questions de détail, par exemple, le cas de parité de voix soit dans un bureau, soit dans les résultats d'ensemble, la procédure dans le cas où plusieurs magistrats sont élus ensemble, etc. Il termine cette partie en traitant des causes qui peuvent empêcher la tenue des comices, du droit du président de remettre l'assemblée à un jour ultérieur, de la durée moyenne des comices électoraux, et, enfin, de la publication des décisions du peuple.

La partie qui traite des comices devait être la partie fondamentale du livre, et à ce titre nous l'aurions voulue un peu plus développée. On y trouve le système, mais non pas, ce nous semble, le développement historique des comices romains. Nous avons admiré la clarté avec laquelle est définie la compétence judiciaire. La compétence électorale avait été déjà traitée dans les volumes antérieurs. Aussi l'auteur se contente-t-il d'en constater le début et la fin. Nous ne saurions cependant nous rallier à son opinion quand il dit que, de même qu'à Rome, les élections dans les municipes, à partir de Tibère, constituaient une pure formalité, une acclamation des candidats présentés par les décurions. Nous croyons avoir démontré le contraire dans notre étude sur *les Elections municipales à Pompéi*. La compétence législative est, comme nous l'avons déjà dit, ramenée à certains groupes qui sont plutôt indiqués qu'exposés. Cependant pour quelques unes de ces matières, telles que la donation de terres publiques à titre gratuit et la législation monétaire, nous n'admettons pas *la nécessité de la loi*.

L'exposé de la tenue des comices, comme nous le disions plus haut, est fort complet et lumineux. Il serait intéressant de comparer cet exposé à la description du même sujet, également très bien faite, dans la *Rechtsgeschichte* de Karlowa. Mais nous n'entrerons pas dans les détails. Nous appellerons plutôt l'attention sur un point important qui ne nous semble pas avoir été suffisamment mis en lumière.

Contrairement à notre procédure moderne, la décision des assemblées du peuple romain n'était pas déterminée par la majorité des votants. Pour être plus clair, choisissons un exemple. Je suppose que les *comitia tributa* élisent deux édiles curules et que trois candidats se trouvent en présence. Il y a 35 tribus ou bureaux électoraux. Dans chacun de ces bureaux chaque candidat obtient des voix. D'après notre procédé moderne, le bureau principal additionne les suffrages obtenus par chaque candidat dans l'ensemble des bureaux, et le président proclame élus les candidats qui ont atteint le chiffre le plus élévé parmi ceux qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages valables. A Rome les opérations étaient beaucoup plus compliquées.

D'abord, l'unité électorale n'était pas le vote individuel de chaque électeur, mais le résultat de chaque bureau électoral, et le suffrage du bureau est accordé aux candidats qui y ont eu le plus de voix, alors même qu'ils n'ont pas atteint la majorité absolue des votants. Dans l'exemple que nous avons choisi, seront, par exemple, proclamés élus par la tribu palatine les deux candidats qui y ont eu le plus de suffrages, et toutes les voix accordées au troisième candidat resteront sans influence aucune sur le résultat définitif. C'est ce qui nous explique pourquoi à Rome des candidats se coalisaient et se cédaient mutuellement leurs partisans dans les bureaux où ils n'avaient aucune chance d'être parmi les premiers, pour s'assurer par contre de la majorité des voix dans d'autres bureaux.

Chaque bureau a donc un suffrage par candidat à élire. Le résultat définitif est déterminé par la majorité absolue des bureaux. Il s'ensuit, d'abord, que les élus ne seront pas nécessairement ceux qui ont eu pour eux le plus de votes individuels. Le candidat, par exemple, qui aurait eu dans 17 tribus une majorité écrasante mais ne serait pas parvenu à obtenir le suffrage d'une des 18 tribus restantes, aurait infailliblement

échoué, tout en ayant peut-être recueilli la majorité des voix de l'ensemble des électeurs.

Mais il y a plus, et c'est sur ce point que je veux appeler l'attention. Dans l'élection édilicienne dont je parlais plus haut, les tribus ont $2 \times 35 = 70$ suffrages. Je suppose que des trois candidats l'un ait obtenu 25, le second 23, le troisième 22 tribus. Il semble que dès lors il aurait fallu proclamer édiles les deux premiers candidats. Nullement, car maintenant intervient le tirage au sort pour procéder à la *recitatio* des résultats des 35 tribus. Je suppose que le sort amène la lecture de 18 tribus favorables au troisième candidat avant celle de 18 tribus favorables au second candidat ou au premier; le troisième candidat sera proclamé élu, et même élu *primo loco*, et si le sort favorise ensuite le second candidat, le premier, qui a obtenu peut-être le plus haut chiffre de voix individuelles et qui en tout cas a été élu par le plus grand nombre de tribus, échouera.

La *lex Malacitana* ne laisse aucun doute au sujet de cette procédure. L'on voit donc que la *recitatio* déterminée par le sort était de la plus haute importance, et qu'il serait peu exact de dire avec Mommsen (p. 413, n° 2) qu'elle n'avait aucune importance pratique. Dès lors il n'est pas possible d'admettre avec l'auteur que le président des comices ait pu régler l'ordre de la *recitatio*. Le tirage au sort, si fréquent dans les institutions romaines, avait, je pense, une portée plus élevée. Il faisait concourir la volonté divine aux actes posés par le peuple ou par les magistrats au nom du peuple.

(*A continuer*). P. WILLEMS.

Notes sur Constantijn Huygens *considéré comme amateur des sciences exactes, et sur ses relations avec Descartes;* par D. J. KORTEWEG.

Les notes que vient de publier M. Korteweg, professeur à l'université d'Amsterdam, sur Constantin Huygens, poète, diplomate et mathématicien, nous donnent des renseignements nouveaux sur les rapports de ce personnage avec Descartes.

Les lettres originales échangées entre Huygens et Descartes ont été conservées jusqu'en 1825 dans la collection C. A. van

Sypersteyn. En cette année elles furent vendues par la maison Sotheby de Londres, en deux liasses; l'une, formée des lettres de Descartes à Huygens, pour 23 l. 2 sh., l'autre pour 12 l. 12. Depuis lors on en perd la trace.

Il ne sera peut-être pas inutile de signaler aux lecteurs de la *Revue* les extraits du catalogue de vente de 1825, concernant ces pièces dont M. Korteweg n'a pu trouver le propriétaire actuel :

N° 125. A very curious Assemblage of letters in French, forty-six in number from M. Constantin Huygens, sieur de Zulichem, to the celebrated Descartes, between the years 1635 and 1647, with one letter to M. van Hogelande.

The enveloppe containing these has the following title in M. de Zulichem's handwriting : « *Lettres que j'ay escrittes à Mons. Descartes de l'an* 1635 *jusques à* 1647, *inclus, restituées après sa mort par M. de Hogelande,* 21 *juillet* 1650. »

N° 126. A similar Assemblage partly bound together (but without covers) and partly loose; being the letters of M. René Descartes to M. Constantin Huygens between 1635 and 1649.

The letters are sixty-seven in number and with the exception of one or two are entirely in French. They relate either to transactions between the parties, Descartes works, or mathematical subjects; a few are accompanied by diagrams. In one letter of 1641 Descartes gives a list of the typographical errors in his *Meditationes de prima philosophia*. Interspersed are a few letters and other papers connected with the correspondence, more particulary from Mons. A. van Surk, Amst. 19 nov. 1639, Leyd. 30 nov. 1639, and Leyd. 21 dec. 1639; with a printed sheel entitled : *Antwoordt van den Wel Edelen Heer René des Cartes, Heere du Perron op het gepubliceerde van de Heeren van de vroedschap der stadt Utrecht den* 12/23 *Junii des Jaers* 1643. *Uyt de Fransche tale overgheset.*

Une partie de cette correspondance est néanmoins connue.

On sait que Descartes professait la plus haute estime pour Huygens. L'admiration de celui-ci pour le philosophe français va jusqu'à l'enthousiame quand il écrit : *Pardonnez, s'il vous plaist, à la forte impression que vous m'avez laissée de quelque chose de surhumain.*

Les premières épîtres échangées entre les deux savants concernent une expérience de dioptrique entreprise sous la direction de Huygens. Il s'agissait de la taille des lentilles hyperboliques. Cette expérience n'aboutit à aucun résultat pratique.

C'est à la sollicitation de Huygens que Descartes publia plus tard un opuscule sur les premiers principes de la mécanique.

Certains passages de la correspondance sont à retenir.

Huygens vient de lire Campanella et demande l'avis de Descartes sur cet écrivain. Descartes, en ce moment occupé a rédiger, répond : *j'avoue que son langage* (de Campanella), *et celui de l'Allemand qui a fait sa longue préface, m'a empêché d'oser converser avec eux avant que j'eusse achevé les dépêches, que j'avais à faire, crainte de prendre quelque chose de leur style.*

Huygens n'aime pas qu'on place à la fin d'un ouvrage les figures qui devraient se trouver dans le texte; il compare l'ennui que cette disposition cause au lecteur, à *la peine de l'oiseau, qu'on dit travailler à perçer les arbres et en faire tant de fois le tour pour veoir s'il a passé.*

Faut-il introduire l'orgue dans les cérémonies du culte protestant[1] ? Huygens le croit; mais il trouve bon d'attaquer à ce propos l'église romaine, de peur d'être suspecté de pencher vers le catholicisme. — Descartes, dans sa réponse, se range du côté des catholiques et écrit cette phrase curieuse : *Et pour ces épithètes que vous nous donnez cependant en divers endroits, je ne crois pas que nous devons nous en offenser davantage, qu'un serviteur ne s'offense quand sa maîtresse l'appelle « schelm » pour se venger d'un petit baiser qu'il lui a pris, ou plutôt pour couvrir la honte qu'elle a de le lui avoir octroyé.* — Mais le langage se relève immédiatement quand le philosophe ajoute : *Il est vrai que ce baiser n'avance guère, et je voudrais qu'en nous disant de telles injures vous auriez aussi bien déduit tous les points qui pourraient servir à rejoindre Genève avec Rome.*

M. Korteweg a puisé beaucoup de détails dans la collection de manuscrits de la famille Huygens, qui est déposée au Trippenhuis à Amsterdam. Cette source lui a permis également d'ajouter à la liste des œuvres de Descartes un écrit relatif à des questions de mathématiques, et rédigé sous la forme d'une lettre adressée à l'arpenteur Wassenaer, le 1r février 1640.

V. VANDER HAEGHEN.

---

[1] Voir à ce sujet l'art. qui a paru récemment sur l'ouvrage : *Gebrvyck of ongebrvyck van 't orgel inde kercken der Vereenighe Nederlanden, Leyden, B. ende A. Elsevier*, 1641, in-8°, 1r édition. (*Bibliotheca Belgica*, au mot Huygens).

A Companion to School classics *by* James Gow, *second edition.* London, Macmillan. 1889 Crown 8°. 336 pages.

Voici un petit livre qui a eu un succès que généralement les livres d'érudition ne connaissent pas. La 1re édition, qui a paru l'année dernière, a été épuisée en trois mois, et déjà au mois de janvier de 1889 paraissait une seconde édition. L'auteur m'annonce que la maison Hachette prépare en outre une adaptation française de son ouvrage.

M. Gow a voulu faire un petit manuel de philologie, qui fût comme un commentaire perpétuel de tous les auteurs lus dans les classes. Un dictionnaire d'antiquités, comme les notes sur les *realien* que contiennent les commentaires, ont le grave défaut de ne donner la science que par fragments; l'élève n'acquiert aucune vue d'ensemble, aucune connaissance systématisée de la religion, de la mythologie, des antiquités politiques, etc. En revanche, un dictionnaire comme les notes ont le grand avantage de supprimer les longues recherches. M. Gow a cru qu'il ferait chose utile — et le succès de son livre prouve qu'il ne s'est pas trompé — en résumant systématiquement certaines parties de la philologie classique, et en faisant suivre ces différentes monographies d'un index alphabétique.

Sous une forme condensée, ce petit volume contient tous les renseignements qu'il importe à l'étudiant d'avoir toujours à sa portée, notamment : A. *Les textes classiques;* I. L'alphabet grec (origine, histoire, etc.), II. L'alphabet latin, III. Les livres et leur publication, IV. Histoire des manuscrits, V. Bibliothèques, VI. Les apparats critiques, VII. Critique des textes, VIII. Liste des principaux philologues, IX. Dialectes et prononciation. B. *La Grèce;* X. Chronologie, XI. Métrologie, XII. Histoire du gouvernement athénien, XIII. Population de l'attique, XIV. Fonctionnaires athéniens, XV. Assemblées délibératives d'Athènes, XVI. Flotte et armée athéniennes, XVII. La procédure à Athènes, XVIII. Les finances à Athènes, XIX. Sparte, XX. Colonies et clérouchies. C. *Rome;* XXI. Chronologie, XXII. Métrologie, XXIII. Histoire du gouvernement romain, XXIV. Rome sous les rois, XXV. La République, *a)* magistrats, *b)* caractère des magistratures, *c)* fonctionnaires de l'ordre religieux, *d)* assemblées délibératives, *e)* classes de citoyens libres, *f)* gouvernement de l'Italie et des provinces, XXVI. Gouvernement impérial, XXVII. L'armée romaine, XXVIII. La flotte romaine, XXIX. La

législation romaine, xxx. Les finances; D., *Le drame* xxxi. Le drame grec, xxxii. Le drame à Rome; E. *La philosophie*. Quelques figures viennent heureusement en aide aux explications.

Si j'ajoute que M. Gow s'est basé principalement sur les monographies publiées dans le Handbuch de Iv. Müller, qu'il a en outre consulté les travaux spéciaux de Baumeister, de Kirchhoff, de Madvig, de Blass, de Gilbert, de Curtius, de Bouché-Leclercq, de Willems (Louvain), de Mommsen, de Preller, etc., je n'aurai plus a en faire l'éloge.

Un seul chapitre m'a paru absolument insuffisant, c'est le viiime intitulé : *famous Scholars*. Une simple liste de 96 noms, accompagnés de deux dates, n'apprendra pas grand chose aux étudiants qui consultent le manuel. Je pense qu'il faudrait mentionner au moins les principaux ouvrages des savants cités, et adopter un autre mode de classement que l'ordre alphabétique. L'auteur ne cite que les morts; il y a cependant des vivants qu'il est difficile de passer sous silence, et parmi les morts on ne peut taire les noms de Ch. Graux, de Thurot, de Benoist, de Shilleto, de Peerlkamp, etc.

Il serait à souhaiter que le traducteur complétât l'index alphabétique; ce livre rendra alors de réels services aux étudiants et aux élèves des classes supérieures, qui auraient besoin d'un manuel de ce genre pour la préparation de leurs auteurs.

J. Keelhoff.

I. **Xenophons Oeconomicus**, *uitgegeven door* J. J. Hartman. — II. **Xenophons gedenkwaardigheden van Socrates**, *uitgegeven door* J. J. Hartman. Leiden, Brill, 1888.

Ces deux petits volumes font partie d'une collection d'auteurs grecs et latins publiée en Hollande, en exécution d'une décision prise par la fédération des professeurs de gymnase le 13 juillet 1884. Ces éditions se recommandent par le soin scrupuleux qu'on a apporté à fournir des textes bien constitués.

Les notes qui les accompagnent sont peu nombreuses et fort concises; ceci s'explique par ce fait qu'en Hollande les antiquités font l'objet d'un cours régulier dans les gymnases

et que l'enseignement grammatical est particulièrement soigné dans ce pays.

M. Hartman est l'auteur des *Analecta Xenophontea* que M. Thomas d'abord, M. Baudat ensuite, ont fait connaître aux lecteurs de la *Revue*. Il n'est donc pas nécessaire de dévélopper ici les principes suivis par M. Hartman dans la constitution du texte des *Memorabilia*, puisqu'il ne fait que mettre en pratique la théorie exposée dans ses *Analecta* aux pages 104-155: il suffit de dire qu'un grand nombre de passages ont été supprimés comme apocryphes, que d'autres ont été transposés. Grâce à ces changements, considérables il est vrai, les *Memorabilia* deviennent, si non un véritable plaidoyer, au moins un ouvrage dont le plan est assez régulier.

Le texte qui a servi de base est celui de Dindorf (3me éd. 1886); M. Hartman y a introduit les corrections proposées dans les *Analecta* aux pages 156-169, ainsi que quelques autres qui lui ont été communiquées par le Dr Garren et dont la liste paraîtra dans la Mnémosyne.

Que l'on soit ou non d'accord avec l'auteur sur la nature des *Memorabilia* et sur les principes à suivre dans la constitution du texte de cet ouvrage, il est indéniable qu'on ne saurait mettre entre les mains des élèves un texte plus clair et plus intéressant que celui de M. Hartman, parce que dans aucun autre on ne trouve une pareille suite dans les idées. Pour plus de facilité, l'ouvrage a été divisé en chapitres accompagnés de titres. Qu'il me soit cependant permis de signaler comme une lacune regrettable l'absence de la pagination traditionnelle; la recherche des *concordances* avec les éditions ordinaires est par suite fort lente et fort difficile.

Pour les idées de M. Hartman sur l'Economique, nous nous bornons à renvoyer les lecteurs au compte-rendu de M. Thomas, ou bien aux *Analecta* p. 170 et suivantes. Dans la constitution du texte, l'auteur s'est inspiré principalement des travaux de G. Cobet, de Schenkl, et surtout de l'excellente petite édition de Ch. Graux et Jacob. Il a en outre profité d'un certain nombre de conjectures nouvelles qui lui ont été communiquées par Van Herwerden et dont la justification paraîtra sans doute dans la Mnémosyne.

J. Keelhoff.

Dr Gregor Krek. — **Einleitung in die Slavische Literaturgeschichte**. *Akademische Vorlesungen, Studien und kritische Streifzüge. Zweite, völlig neu bearbeitete und erweiterte Auflage.* — Graz 1887. Leuschner und Lubensky. — 887 s. gr. 8°.

Ce livre n'est pas écrit pour le monde spécial et restreint des slavistes; il s'adresse surtout à ceux qui possèdent une culture philologique suffisante pour s'intéresser aux antiquités des peuples qui habitent actuellement l'Europe. Comme introduction à l'histoire littéraire slave, il expose les résultats auxquels la philologie comparée est arrivée, par rapport à la paléontologie linguistique de la race slave.

Ce sujet a maint côté par lequel il peut éveiller la curiosité à la fois du germaniste et du romaniste. L'antiquité des Slaves a de nombreux points de contact avec celle des autres races européennes; elle nous fait remonter à l'époque où les différents rameaux ariens étaient encore unis par des liens plus serrés qu'actuellement. Un ouvrage pareil doit donc toucher à toutes les questions agitées dans le domaine des origines des autres peuples européens. Dans la première partie de son livre, l'auteur, professeur à l'université de Gratz, envisage les Slaves dans leurs rapports avec les autres peuples ariens, avant et après leur séparation du tronc commun; il retrace ensuite l'histoire de ces peuples devenus eux-mêmes, et montre comment le peuple primitif, les *Urslaven*, s'est scindé, pour occuper les régions considérées actuellement comme la patrie d'autant de nationalités distinctes.

Tout en traitant un sujet spécial, l'auteur expose ces différents points de manière à donner un aperçu de la paléontologie linguistique des peuples ariens en général. Son ouvrage a le mérite de fournir une vue d'ensemble sur toute la littérature du sujet; et ce mérite n'est pas mince. Depuis une vingtaine d'années, ces études ont pris une extension prodigieuse; les conclusions d'investigations nombreuses se trouvent éparpillées, tant dans des brochures ou ouvrages spéciaux que dans des périodiques de toute espèce. Ces derniers surtout, souvent inaccessibles, détiennnent de cette façon des études de grande valeur; car, quoique ne traitant qu'un point particulier, elles marquent souvent des étapes dans les recherches scientifiques.

Dans l'ouvrage en question, Krek nous donne la quintessence de toute cette littérature; il y fait preuve d'une grande largeur de vues, d'une rectitude de jugement remarquable, et conserve, dans l'exposé des questions les plus ardues, une clarté d'esprit parfaite, qui se reflète dans un style coulant et lucide. Dans tous les points contestés qui touchent aux antiquités européennes — et ils sont nombreux — Krek énumère et résume les différentes opinions, avec les faits qui militent pour et contre ces théories, et laisse ainsi au lecteur l'occasion de se former un jugement dans la question, tout en exprimant ses sympathies pour telle ou telle manière de voir. Il ajoute toujours un matériel bibliographique considérable, ce qui est un des très grands mérites de ce livre. Le lecteur a pu conclure des éloges que je ne ménage pas à l'auteur, que nous nous trouvons ici en présence d'un ouvrage de valeur sérieuse. Examinons le donc d'un peu plus près.

Le premier chapitre traite de la langue arienne primitive et de son aspect, d'un coté d'après l'ancienne école philologique, de l'autre d'après l'école des *Junggrammatiker*. L'auteur avoue appartenir à la première. Il admet également l'Asie comme le siège des Aryas et donne, surtout d'après Schrader et Hehn, un aperçu sur le degré de civilisation auxquels les Aryas étaient arrivés.

Ce chapitre est un de ceux qui intéresseront au plus haut point d'autres encore que les slavistes de profession. L'auteur, s'occupant ensuite plus spécialement du rameau slave, passe successivement en revue tous les points qui ont trait à son siège primitif, à sa langue et à la culture que l'on doit, d'après des témoignages certains, lui accorder.

Il nous décrit les Slaves comme un peuple essentiellement pacifique, adonné à l'agriculture, dans laquelle ils étaient notamment plus avancés que les Germains. Ce chapitre est un exemple de la valeur que la philologie comparée peut avoir pour l'histoire : c'est au moyen de déductions basées sur l'étude comparée des différents idiomes slaves, que Krek parvient à déterminer le degré de civilisation qui a existé chez le peuple slave primitif. La civilisation de ce peuple doit avoir été relativement élevée : à une époque qui remonte au quatrième siècle avant notre ère, les Slaves avaient la notion de l'occupation durable de la terre; l'amour du sol où ils s'étaient fixés

existait donc chez eux. Ils se servaient déjà des principaux instruments aratoires; ils connaissaient peut être même les éléments de la culture des fruits.

La famille était basée sur le patriarcat. L'auteur n'ajoute pas s'il existe, dans l'ancienne civilisation slave, des restes qui indiquent que le matriarcat ait existé chez eux, un état de choses que l'ethnographie comparée nous montre comme ayant précédé partout le patriarcat.

L'ancienne organisation de la famille, la *Sippe*, excluait l'héritage; tous les individus, liés entre eux par des rapports de parenté, se réunissaient dans une même association. Cette institution a survécu dans la *Zadruga*, qui n'a pas encore complètement disparu en Herzégovine et en Bosnie, comme M. De Laveleye l'a montré dans sa *Péninsule des Balkans.*

Ce qu'on sait de la mythologie des Slaves, jusqu'au moment où ils apparaissent comme fixés dans les régions qu'ils occupent actuellement, est fort restreint. Le résumé de Krek, qui s'en tient aux données non contestées comme il le dit plus loin, indique que ce point n'a pas été l'objet d'études sérieuses, du moins de recherches non entachées d'un subjectivisme peu scientifique.

Le grand mouvement des peuples, qui changea la carte de l'Europe dans les premiers siècles de notre ère, déplaça également les Slaves et leur donna, dans une période s'étendant sur plusieurs centaines d'années, les emplacements actuels. L'auteur expose comment et quand la scission du rameau slave eut lieu, et essaie encore de déterminer la culture à laquelle les Slaves étaient arrivés au moment de leur séparation.

Les études qui composent la deuxième partie de cet ouvrage lui donnent un caractère particulier. Elles ont trait au matériel traditionnel, considéré comme partie intégrante de la littérature. Ce terme est pris ici dans son acception large, d'après laquelle la *littérature* comprend tous les sujets littéraires qui ornent l'esprit d'un peuple, et qui sont empreints d'un caractère fortement merveilleux ou mythologique. Ces thèmes sont en partie conservés dans les documents écrits; la plupart cependant se sont transmis, dans une filiation non interrompue, jusqu'à notre époque. Les uns et les autres remontent à la plus haute antiquité. Les anciens documents littéraires constituent souvent des formes anciennes de sujets dont les variantes rajeunies continuent à vivre dans la mémoire du peuple, sous la forme

de contes, légendes, chansons, devinettes; en somme, tout ce qu'on comprend actuellement sous le nom de *littérature orale,* une section du *folk-lore.* L'auteur montre, dans une série de chapitres, comment l'étude des documents folkloriques a de l'importance pour la connaissance des anciennes mythologies et de l'histoire de la civilisation.

Cette partie de l'ouvrage se meut sur un terrain où la comparaison comprend tout le monde européen, les sujets dont on tente l'exégèse présentant, dans tout le domaine arien et même en dehors de ce domaine, une ressemblance frappante. La partie spécialement slave a l'avantage de contenir des choses en grande partie nouvelles, attendu qu'elles sont le fruit des recherches des slavistes, déposées dans des ouvrages dont la langue nous est généralement inconnue en Occident.

Qu'on me permette de citer avant tout ce que Krek dit sur la question de l'origine des contes : il expose en particulier les opinions de Grimm et de Benfey, avec les modifications que des travaux ultérieurs, soit personnels, soit étrangers, apportèrent à leur manière de voir. La théorie de Grimm, d'après laquelle tous nos contes remontent au berceau asiatique primitif, est actuellement abandonnée; celle de Benfey, qui considère les contes comme provenant de sources indiennes, par des voies littéraires, surtout à partir du X[e] siècle, compte encore de nombreux partisans, malgré certaines dissidences qui se sont élevées au sein de l'école même; les principaux sont REINHOLD KOEHLER et FELIX LIEBRECHT. L'auteur aurait pu ajouter parmi les disciples de Benfey COSQUIN et CLOUSTON [1]. MAX MÜLLER, WEBER, le célèbre indianiste, et BERNHARDT SCHMIDT, le savant explorateur du monde néo-grec[2], occupent une position intermédiaire, distinguant dans les contes un noyau arien et une partie empruntée.

Krek a son tour se déclare contre la théorie de Benfey; il n'exclut pas la transmission littéraire *a priori,* mais il n'admet celle-ci que dans des cas rares; il fait remonter presque tout le bagage traditionnel des contes à la période arienne, et

---

[1] Le premier pour son savant commentaire sur sa collection de *Contes Lorrains,* le dernier pour ses *Popular Tales and Fictions* (1887).

[2] V. son bel ouvrage trop peu connu : *Das Volksleben der Neugriechen und das hellenische Alterthum.*

explique les ressemblances que les traditions des peuples ariens présentent avec celles des peuples non-ariens, par l'uniformité de l'esprit humain, qui arriva à des résultats semblables, surtout s'il est admis qu'il faut chercher dans les contes l'explication des phénomènes naturels qui se montrent les mêmes partout.

A l'appui de sa manière de voir, l'auteur donne quelques formules de thèmes de contes, où il retrouve, sous des variantes nombreuses, la lutte symbolisée entre l'obscurité et la lumière. La science est d'accord pour voir à la base des mythes un certain degré de symbolisme, qu'il faut bien accorder, si on ne veut pas rendre impossible toute exégèse mythologique.

Dans les contes aussi Krek veut chercher en grande partie l'explication de phénomènes naturels, présentés sous un aspect anthropomorphe.

Il accorde la même origine au conte animal, dans lequel il voit une autre explication symbolique de la nature, dont la personnification s'est arrêtée au degré zoomorphe. Il énumère encore les différentes opinions sur cette question, depuis Grimm jusqu'à nos jours.

Le conte animal a su conserver chez les Slaves une forme plus ancienne que chez les Germains; pour l'auteur c'est un fait, qui corrobore la haute antiquité du trésor traditionnel. Il s'appuie surtout sur l'importance mythologique de celui-ci, non seulement dans les contes, mais encore dans les mœurs, les devinettes et les chansons. Dans ce chapitre, je signalerai la digression si intéressante sur le *Conte de Polyphème;* l'auteur résume à ce propos les travaux de Grimm et de Nyrop, et donne de précieux détails sur les variantes slaves.

La grande diffusion de ce conte est à ses yeux une preuve de plus contre la théorie de Benfey; il accepte donc également l'exégèse mythique qui en a été tentée. Polyphème, d'après Afanassief, serait une personnification de la nuée orageuse, Ulysse serait l'éclair, sa ruse représenterait la rapidité (?) de celui-ci, et le géant qui se noie, la nuée qui se résout en pluie. Nous trouvons dans cette explication une combinaison du système solaire de Max Müller et du système météorologique de Ad. Kuhn. Krek penche à croire que la science serait avancée par une combinaison de ces deux systèmes, opinion admise actuellement par les principaux savants. Ceux-ci vont même plus loin : ils voient le

salut de la mythologie comparée dans une combinaison prudente des deux systèmes précités avec les résultats de l'ethnographie comparée. Ce dernier courant trouve ses plus vaillants défenseurs en Angleterre, parmi lesquels il faut surtout citer Andrew Lang. Krek n'en dit pas un mot, alors que, dans la question de l'exégèse mythologique, les travaux de Lang ont déjà fait assez de bruit, et ont même ébranlé la conviction d'anciens partisans zélés de Max Müller.

Je pourrais multiplier la liste des points scientifiques traités on indiqués dans ce beau livre, guide consciencieux pour tous ceux qui s'intéressent aux questions d'origines. Je dois me borner. On pourrait quelquefois attaquer la manière de voir de l'auteur; comme son but n'est pas de faire prévaloir son opinion, mais qu'à l'occasion d'un point scientifique quelconque, il ne fait que manifester sa prédilection pour telle solution plutôt que pour telle autre, je m'en abstiendrai. Ces critiques de détail ne pourraient d'ailleurs rien ôter à sa très grande valeur. C'est un livre qui remplacera, pour beaucoup de personnes, de nombreux ouvrages spéciaux, et qui, conçu dans un véritable esprit scientifique, rendra de grands services à quiconque n'a pas à sa disposition une bibliothèque universitaire.

AUG. GITTÉE.

Nous avons reçu un article intitulé *Sujet et complément-théories anciennes et nouvelles.* Il mérite de figurer dans la *Revue de l'Instruction publique,* mais nous ne le publierons que lorsque l'auteur nous aura fait connaître son véritable nom et son adresse. Il est probable qu'il reculera et nous ne pouvons que regretter de devoir priver nos lecteurs d'un bon article.

VARIA.

Le *Moniteur* du 8 janvier dernier fait connaître les titres de *vingt-cinq* mémoires remis, à la date du 31 décembre 1888, au département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en vue du concours de 1889 par la collation des bourses de voyage.

Nous croyons pouvoir considérer ce fait comme l'indice du réveil d'un mouvement scientifique dans la jeunesse de notre pays.

Nous transcrivons ci-dessous les titres de deux de ces mémoires, qui nous semblent de nature à intéresser plus spécialement nos lecteurs :

1. Le culte de Mithra en Orient et sa propagation dans l'empire romain.

2. Sur les invasions des Hongrois et notamment l'invasion de 954 en Belgique.

M. Léon Fredericq, professeur ordinaire à l'Université de Liège, correspondant de la classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique, a obtenu récemment (en partage) à l'Académie des Sciences de Paris, le prix Monthyon, pour son travail *sur la détermination électromotrice du cœur de l'homme.*

M. Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liège, a reçu la Médaille d'or du prix Broca, décernée par la Société d'anthropologie de Paris à ses *Découvertes paléontologiques dans les grottes de Spy.*

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 9 février 1889. M. Fuerison (Joseph), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand a, sur sa demande, été déclaré émérite, avec autorisation de continuer les cours dont il est chargé.

—

Par arrêté royal du 2 mars 1889, M. Eeman (E.-W.), docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, a été nommé professeur extraordinaire à la faculté de médecine de l'Université de Gand. Il y donnera le cours théorique et pratique d'otologie, de laryngologie et de rhinologie et le cours de pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales.

—

Université de Liége. — Bibliothèque. — Règlement.

Un arrêté ministériel du 8 mars 1889 a modifié la disposition de l'arrêté ministériel du 31 décembre 1887, fixant les heures d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque de l'Université de Liége, en ce sens que, pendant la période scolaire, la bibliothèque sera accessible au public de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, sans interruption.

—

Par arrêté royal du 11 mars 1889, M. Lescrinier (D.-J.), ancien professeur de 7e à l'Athénée royal de Bruxelles, est autorisé à conserver le titre de professeur honoraire dans les athénées royaux.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Du 21 Janvier: **V. Henry**, Précis de grammaire comparée du grec et du latin (Louis Havet). — **O. Schultz**, Les divinités locales dans l'art grec et romain; **G. Büchner**, Les cités néocores (Salomon Reinach). — **Fournier**, Un voyage de commerce en Italie (A. C.). — **Picot**, Histoire des Etats généraux, 2e édition (T. de L.). — **De Spœlberch de Lovenjoul**, Histoire des œuvres de Théophile Gautier (Maurice Tourneux). — Du 28: **Rayet**, Études d'archéologie et d'art (B. Haussoullier). — **Gaster**, Littérature gréco-slave (L. D.). — Correspondance d'Odet de Selve, p. p. **G. Lefèvre-Pontalis** (Francis Decrue). — **Sée**, Journal d'un habitant de Colmar; **Hepp**, Wissembourg, au début de l'invasion; **Sarazin**, Récits sur la dernière guerre; **Beaunis**, Impressions de campagne; La guerre de 1870, résumé allemand (A. Chuquet). — Gustave Garrez (A. Barth). — Du 4 février : Travaux offerts à Otto de Bœthlingk (Sylvain Lévi). — **Fleischanderl**, La constitution de Sparte chez Xénophon; **Laloux**, L'architecture grecque; **Augé de Lassus**, Les spectacles antiques (Salomon Reinach). — **Bloomfield**, L'accent régressif en grec (Louis Duvau). — **Gentile**, Le conflit de César et du sénat (Paul Guiraud). — **Seelmann**, Bibliographie de la chanson de Roland (L. C.). — **Bloch**, Les drames de Diderot (A. C.). — **Jadart**, Les écoles de Reims en 1774 (C.). — **Guyau**, L'irréligion de l'avenir (M. Vernes). — **Schmoller**, Contributions à l'histoire littéraire des sciences politiques et sociales (P. V.). — Du 11 : **Brugmann**, Grammaire comparée des langues indo-européennes, II (V. Henri). — **Busolt**, Histoire grecque, II (T. R.). — **Petersen** et **Luschan**, Voyages en Lycie (Salomon Reinach). — **Steiger**, Le péon et le dochmiaque (Louis Duvau). — **E. Müntz**, Histoire de l'art pendant la renaissance, (André Pératé). — Meigret, Grammaire française, p. p. **W. Fœrster**; Baïf, Psautier, p. p. **Groth**; Mairet, Sophonisbe, p. p. **Vollmœller** (A. Delboulle). — Papiers de Barthélemy, III, p. p. **Kaulek** (A. Chuquet). — Du 18: **Schreiber**, Atlas archéologique; **L. De Sybel**, Histoire de l'art antique (Salomon Reinach). — **Thibaut**, Les douanes chez les Romains (R. Cagnat). — **Schütze**, Otfrid (A. C.). — **Traube**, Poésies carolingiennes (G. M.). — **Stoddard**, Liste des mystères (C.). — **Gassies des Brulies**, La farce du Cuvier (A. Delboulle). — **Gaidoz**, La rage et Saint-Hubert (François Bonnardot). — **Perrens**, Histoire de Florence depuis les Médicis I (A. Ch.). — Lettre de M. Salomon Reinach. — Du 25 : **Romero**, Ethnographie brésilienne (V. Henry). — **Ratzel**, Ethnographie de l'ancien et du nouveau monde, III (H. Gaidoz). — **Mollweide**, Les gloses de Salluste (Isaac Uri). — **Gudeman**, Planude et sa traduction des Héroides (Paul Lejay). —

Zosime, p. p. **Mendelssohn** (Alfred Jacob). — **Krüger,** Histoire des sources du droit romain (Paul Viollet). — **De Gruyter,** L'aubade dans la poésie allemande (A. C.). — **Schoene,** Le jargon de Villon (A. Delboulle). — **Perret,** Notes sur les actes de François I (A. D.). — **Süpfle,** Histoire de l'influence de la civilisation allemande sur la France, I (Ch. J.). — **Philipsson,** Histoire des temps modernes (C.). — **Wallon,** Les représentants en mission, I (A. Chuquet). — Du 4 mars : Cicéron, première lettre à Quintus, p. p. **Antoine** (P. N.). — **Liebenam,** Les légats des provinces romaines; **Pallu de Lessert,** Les fastes de la Numidie (R. Cagnat). — **Armengaud** et **Favre,** Grammaire latine; **Haenny,** Nouvelle grammaire latine (A. Delboulle). — **Janssen,** L'Allemagne et la Réforme, II (Ch. Dejob). —**Emm. de Broglie,** Mabillon et la société de Saint-Germain-des-Prés (A. Rebelliau). — **Wenck,** L'Allemagne il y a cent ans (C.). — **Auriol,** Défense de Danzig en 1813 (A. C.). — Du 11 mars : Çakuntala, trad. par **Devèze** (Sylvain Lévi). — **S. Reinach,** Esquisses archéologiques (Paul Monceaux). — **A. Schmidt,** Manuel de chronologie grecque (Théodore Reinach). — **P. Thomas,** Études sur Manilius (A. Cartault). — **Giesebrecht,** Histoire de l'empire d'Allemagne, v. 2 (Ch. Pfister). — **Bouchot,** Charles VIII et Anne de Bretagne (H. de Curzon). — Mme de Duras, Journal des prisons; La marquise de Montagu (A. Chuquet).

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Georg Kaibel und Carl Robert. — Vierundzwanzigster Band. Erstes Heft. Berlin, 1889.

M. Rothstein : Properz und Vergil. — G. Kaibel : zur attischen Komödie, 1) Phrynichos' Ephialtes, 2) Archippos und die Pergamenische Kritik. — F. Leo : Varro und die Satire. — U. Köhler : Beiträge zur Geschichte der Pentekontaetie. — O. Hirschfeld : zu römischen Schriftstellern. — A. Wilhelm : attische Psephismen.

Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes, nouvelle série, continuée sous la direction de MM. **O. Riemann** et **E. Chatelain.** Année et tome XIII. 1re livraison. Janvier, Février, Mars 1889. Paris, C. Klincksieck.

Sommaire : La Géographie d'Hérodote, par Amédée Hauvette. — Plaute, Pœnulus 1415, par Louis Havet. — Sénèque, De remediis fortuitorum, par Max Bonnet. — Tacite, Annales, 4, 40, par O. R. — Le Turbot (Juvénal, sat. 4), par J.-B. Mispoulet. — Sur les causes de l'exil d'Ovide, par Emile Thomas. — Sur les manuels professionnels de graveurs d'inscriptions romaines, par R. Cagnat. — Plaute, Persa 181, par Louis Havet. — Miscellanées (Clement Alex.; Nicomachus; Frontin, Aq. 1, 32; Schol. in Euclid.; Proclus), par P. Tannery. — Afranius, vers 36, par Louis Havet. — Sur un passage de l'Agricola (ch. 45). Lettre à M. O. Riemann, par C. Thiaucourt. — Pirithoüs ou Sisyphe, par Théodore Reinach. — Le Péan de Menchich, par J. Baillet. — Place de « que » à côté des adjectifs précédés de « tam », par O. R. — Note sur un passage du « De finibus », par O. R. — Compa-

raison d'un texte du « De finibus » avec un texte correspondant du « De fato », par E. Boutroux.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. 1889. Calvary.

26. Januar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. La Roche**, Materialien für einen Kommentar zur Odyssee (P. Cauer). — **G. Hinstin**, Chefs-d'œuvre des orateurs attiques (W. Grasshoff). — **E. Anspach**, Die horazischen Oden des ersten Buches (W. Mewes). — **G. Gundermann**, Iuli Frontini strategematon libri quattuor. — **G. Gundermann**, Quaestiones de Iuli Frontini strategematon libris (H. Landwehr). — **H. Collitz** und **F. Bechtel**, Sammlung griechischer Dialektinschriften, III, 1 : Megarische Inschriften (W. Larfeld). — **J. Keelhoff**, L'Épigraphie (P. Cauer). — **E. Veckenstedt**, Geschichte der griechischen Farbenlehre (S. Günther). — **P. Baehr**, Die Ortlichkeit der Schlacht auf Idistaviso (G. Wolff). — **Chr. K. Reisig**, Lateinische Syntax ... bearb. von Schmalz-Landgraf (H. Schweizer Sidler).

2. Februar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **R. C. Jebb**, Homer : an Introduction to the Iliad and the Odyssey (P. Cauer). — **A. Lueneburg**, De Ovidio sui imitatore (J. Tolkiehn). — **A. Oxé**, Prolegomena de carmine adversus Marcionitas (M. Petscheuig). — **H. Collitz**, Sammlung der griechischen Dialektinschriften, IV, 2 : Wortregister von Joh. Baunack. — **L. Lange**, Kleine Schriften aus dem Gebiete der klassischen Altertumswissenschaft, II. (H. Schwarz). — **E. Engelhardt**, La tribu des bateliers de Strasbourg (E. Assmann). — **J. de Baye**, L'Archéologie préhistorique (A. G. Meyer). — **F. Krebs**, Zur Rection der Casus in der späteren historischen Gräcität (F. Hultsch).

9. Februar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. J. Hartman**, Analecta Xenophontea (E. Weissenborn). — **L. Cohn**, Zu den Paroemiographen (G. Knaack). — **A. Goethe**, M. Tullii Ciceronis De natura deorum libri tres (F. G. Sorof). — **A. Gebbing**, De C. Valeri Flacci dicendi genere quaestiones (B. Kübler). — **J. Näher**, Die römischen Militärstrassen und Handelswege in der Schweiz und in Südwestdeutschland, insbesondere in Elsass-Lothringen (G. Wolff). — **B. I. Wheeler**, Analogy and the scope of its application in language (H. Ziemer). — **P. Voss**, Den pædagogisque utdannelse for lævere ved de hoiere skoler i Proissen og Sachsen (Fr. Paulsen).

16. Februar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **K. Sittl**, Mitteilungen über eine Iliashandschrift (A. Ludwich). — **Sp. P. Lambros**, A collation of the Athos Codex of the Shepherd of Hermas (A. Hilgenfeld). — **F. Becher**, Ueber den Sprachgebrach des Caelius. — **F. Burg**, De M. Caelii Rufi genere dicendi (J. H. Schmalz). — **S. Riezler**, Arbeos Vita Corbiniani in der ursprünglichen Fassung (M. Petschenig). — **R. Kaiser**, De inscriptionum Graecarum interpunctione (P. Cauer). — **L. Grasberger**, Studien zu den griechischen Ortsnamen (G. Hirschfeld). — **R. Schubert**, Geschichte des Agathokles (H. Crohn). — **W. Ihne**, Römische Geschichte

VI, (H. P.). — **K. Kehrbach**, Monumenta Germaniae Paedagogica, Bd. V. (C. Nohle).

23. Februar. — **Rezensionen und Anzeigen : Al. Rzach**, Homeri Iliadis carmina (R. Peppmüller). — **Fr. Jacob**, Horaz und seine Freunde (—ρ—). — **G. T. A. Krüger**, M. Fabi Quintiliani institutionis oratoriae liber decimus (P. Hirt). — **J. Lezius**, De Alexandri Magni expeditione Indica questiones (G. Hertzberg). — **A. W. Ambros**, Geschichte der Musik (H. Reimann). — **H. Siebeck**, Untersuchungen zur Philosophie der Griechen (P. Wendland). — **L. Vieweger**, Das Einheitsgymnasium als psychologisches Problem behandelt (P. Hellwig).

2. März. — **Rezensionen und Anzeigen : N. Wecklein**, Des Euripides Alkestis (Heiland). — **S. Reiter**, De syllabarum in trisemam longitudinem productarum usu Aeschyleo et Sophocleo (R. Klotz). — **K. Köstlin**, Geschichte der Ethik (F. Lortzing). — **O. Bie**, Die Musen in der antiken Kunst (E. Kroker). — **G. Gröber**, Grundriss der romanischen Philologie (H. Hagen).

9. März. — **Rezensionen und Anzeigen : C. Kunst**, De Theocriti versu heroico (R. Klotz). — **H. zur Jacobsmuehlen**, Pseudo-Hephaestion de metris. — **H. Grossmann**, De doctrinae metricae reliquiis ab Eustathio servatis. — **G. Amsel**, De vi atque indole rhythmorum quid veteres iudicaverint (R. Klotz). — **E. Thomas**, M. Tulli Ciceronis in C. Verrem orationes (J. H. Schmalz). — **R. Schneider**, Bellum Alexandrinum (H. Schiller). — **A. Winkler**, Die Darstellungen der Unterwelt auf unteritalischen Vasen (F. Dümmler). — **H. Winnefeld**, Hypnos (E. Kroker). — **H. Heydemann**, Pariser Antiken (E. Kroker). — **K. Pötzl**, Die Aussprache des Lateinischen (W. Deecke). — **St. Gamber**, L'Hellénisme à Marseille (A. Ludwich). — **Ch. Jourdin**, Histoire de l'Université de Paris, au 17. et au 18. siècle (L. Geiger).

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen, Franz Harder und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1889.

23 Januar. Rezensionen und Anzeigen : H. Blümner. Ueber die Bedeutung der antiken Denkmäler (O. Kern). — Dinarchi orat. adiectis Demadis fragm.... iterum ed. F. Blass (J. Kohm). — K. Pötzl, D. Aussprache d. Lateinischen (H. Schweizer-Sidler). — G. Müller, Phraseologie des Sallust (Th. Opitz). — De Heroidum Ovidii cod. Planudeo ... rec. A. Gudemann (K. P. Schulze). — M. Tschiassny, Studia Hyginiana I (B. Bunte) II.

30 Januar. Rezensionen und Anzeigen : Paul Guiraud, Les assemblées provinciales dans l'empire Romain (W. Büchner). — H. v. Arnim, Quellenstudien zu Philo (D. A. Hilgenfeld). — T. Lucreti Cari de rerum natura.... by H. A. J. Munro. 4. Aufl. (H. Stürenburg). — P. Ovidius Naso. Ex R. Merkelii recognitione ed. R. Ehwald. I. (K. P. Schulze). — M. Tschiassny, Studia Hyginiana I (B. Bunte). — Andr. Cricii carmina ed. ... Cas. Morawski (Z. Dembitzer). — Viot, Traité d'accentuation latine (H. Schweizer-

Sidler). — M. Baenitz, Griech. Uebungsbuch für III (P. Weissenfels). — Weiske, Die griech. anomalen Verba. 9. Aufl. (H. B.).

6 Februar. Rezensionen und Anzeigen : J. R. Sitlington Sterrett, The Wolfe Expedition to Asia Minor (W. Drexler) I. — Fr. O. Wissmann, De genere dicendi Xenophonteo etc. (R. Grossner). — C. Julii Caesaris comm. de bello gallico erklärt von H. Walther Lib. V. VI (A. Eussner). — Q. Horatii Flacci epistulae. Erklärt von H. S. Anton (G. Faltin). — J. Tollkiehn, Quaestion. ad Heroides Ovidianas spect. cap. VII (G. H. Wartenberg).

13 Februar. Rezensionen und Anzeigen : J. R. Sitlington Sterrett, The Wolfe Expedition to Asia Minor (W. Drexler). — Xenophon's Agesilaos. F. d. Schulgebr. erkl. v. O. Güthling (H. Heller) I. — Th. Mommsen, Römisches Staatsrecht III 1 (W. Soltau). — P. Ovidii Nasonis Metamorphoses. Ausw. mit Anmerkungen von Siebelies-Polle. I. 14. Aufl., II. 12. Aufl. (K. P. Schulze). — Schülerkommentare. I. Fr. Polle, Anleitung z. Vorbereitg. auf Ovidii metamorph. delectus Siebelisianus O. Eichert, Kleines Schulwörterbuch z. d. Metamorph. d. Ovid. — H. D. Müller. Syntax d. attischen Prosa (J. Sitzler).

20 Februar. Rezensionen und Anzeigen : Friedr. Fedde, Der Fünfkampf der Hellenen (M. Lehnerdt). — B. Haussoullier, Athènes et ses environs (P. Weizsaecker). — M. Fickelscherer, Das Kriegswesen der Alten (G. Myska). — Xenophons Agesilaos. F. d. Schulgebr. erkl. v. O. Güthling (H. Heller). — Osc. Seipt, De Polybii olympiadum ratione et de bello Punico primo quaestt. chronol. (W. Soltau). — Max Müller, De Apolinaris Sidonii latinitate (G. Landgraf).

27 Februar. Rezensionen und Anzeigen : Sam. Wide, De sacris Troezeniorum, Hermionensium, Epidauriorum (O. Kern). — Leo Bloch, Die zuschauenden Götter (M. Lehnerdt). — Sallusti Bellum Iugurthinum. Recogn. Rob. Novák (A. Eussner). — Th. Kayser, D. ars poetica d. Horaz übers. u. erläutert (O. Weissenfels). — Guil. Ruediger, Quibuscum viris fuerit Statio usus (Kerckhoff). — Karl Wotke, Glossae spiritales secundum Eucherium (Ludw. Traube).

6. März. Rezensionen und Anzeigen : Rud. Hirzel, Die klassische Philologie in der Gegenwart (**). — W. Ribbeck, Homerische Miscellen II (A. Gemoll). — A. Heinichen, Lat.-deutsch. Schulwörterbuch 5. Aufl. von A. Draeger (J. H. Schmalz). — Ettore di Ruggiero, Dizionario epigrafico. Lfrg. 8-11. (G. Zippel). — C. Jul. Caesaris comm. de bello gallico. Iterum recogn. Em. Hoffmann (A. Eussner). -- H. Vaihinger, Naturforschung u. Schule (H. Heller).

13. März. Rezensionen und Anzeigen : Königsberger Studien I (Otto Kern). — Ch. Cucuel, Sur la langue et le style d'Antiphon (Jos. Kohm). — Rhinthonis Fragmenta. Scr. Er. Völker (O. Crusius). — Ciceronis in Catilinam orationes ed. A. Kornitzer (H. Nohl). — O. Stange, Papinii Statii carmina quae ad Domitianum spectant (Kerckhoff). — Amarcii Sermonum libr. IV. Ed. M. Manitius (E. Voigt). — Joh. Reuchlins Komödien. Von H. Holstein (H. Draheim). — E. Schulte, D. alte Joachimsthal.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Tome 32. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

NOTES ET CONJECTURES SUR LES LETTRES DE L'EMPEREUR JULIEN.

Ep. v (p. 375 D = p. 484 Hertlein) : καὶ μόγις ἄγων σχολήν, ὡς ἴσασιν οἱ θεοί, οὐ κακιζομένην λόγῳ ταῦτα ἀντέγραψα πρὸς σέ. Reiske conjecturait οὐκ ἀκκιζομένην. Cobet a proposé d'abord (*Mnemosyne,* Nov. Ser., t. X, p. 52) : ἴσασιν οἱ θεοὶ ὡς οὐκ ἀκκιζόμενος λέγω ; puis (*Mnemos.*, t. XI, p. 367) : οὐκ ἀκκιζόμενος λέγω ταῦτα. Je lirais : καὶ μόγις ἄγων σχολήν (ὡς ἴσασιν οἱ θεοί, οὐκ ἀκκιζόμενος λέγω), ταῦτα ἀντέγραψα. Comparez ce passage d'une lettre de Julien récemment publiée par M. A. Papodopoulos Kerameus (*Rhein. Mus.*, t. XLII, p. 21) : Ὅτι δὲ οὐκ ἀντιγράφω, τοῦτο γὰρ καὶ κατεμέμψω, σχολὴν οὐκ ἄγω, μὰ τοὺς θεούς, καὶ μὴ νομίσῃς ἀκκισμὸν εἶναι μηδὲ παιδιὰν τὸ πρᾶγμα. — Cic. ad Att. I, 14 : « Vereor *ne putidum sit* scribere ad te quam sim occupatus, etc. »

Ep. xvii (p. 385 D — 386 A = p. 498 Hertl.) : οὐκ ἔστιν, ὡς λέγουσί τινες, τὰ Περιπατητικὰ δόγματα τῶν Στωικῶν ἀγεννέστερα, τοσούτῳ δὲ μόνον, ὡς ἐγὼ κρίνω, διαφέρει· τὰ μὲν γάρ ἐστιν ἀεὶ θερμότερα καὶ ἀβουλότερα, τὰ δὲ φρονήσεως ἄξια τοῖς ἐγνωσμένοις ἐμμένει. Ἐμμένει est une conjecture de Hercher ; les mss ont ἐμμένειν. J'avoue ne pas comprendre la dernière phrase, et je suis d'autant plus excusable que Hercher lui-même dans son édition des épistolographes grecs (Paris, Didot, 1873) ne s'est pas donné la peine de mettre la version latine d'accord avec son texte : *altera prudentior*, *nempe in sententia permanendum* (??). Il n'est pas difficile de deviner à peu près ce que Julien veut dire : les préceptes des péripatéticiens concilient la prudence avec la fermeté. Je proposerais donc τὰ δὲ μετὰ φρονήσεως ἀξιοῖ τοῖς ἐγνωσμένοις ἐμμένειν, c'est-à-dire : « les autres veulent qu'on reste fidèle à ses résolu-

tions, mais avec tact et jugement. » Sur la confusion de α et de οι, voyez la *Commentatio palaeographica* de Bast, p. 769-770.

Ep. xix (p. 387 D = p. 500 Hertl.) : σὺ δὲ εἰ τῷ ὄντι χρυσοῦ τιμιώτερα ἡμῖν δῶρα ἐθέλεις ἐκπέμπειν. Cobet (*Mnemos.*, t. XI, p. 370) corrige ἐθέλεις ἐκπέμπειν en ἐθέλεις πέμπειν : « *dona mittere, non emittere.* » Absolument parlant, Cobet a raison : ἐκπέμπειν n'est pas la même chose que πέμπειν. Mais n'oublions pas que Julien est loin d'écrire purement le grec, et qu'il ne se rend pas toujours compte de la valeur exacte des termes qu'il emploie (Cobet lui-même cite plusieurs exemples de cette ἀκυρολογία). Ἐκπέμπειν pour le simple πέμπειν se rencontre encore ep. xl (p. 417 A = 638 Hertl.) : σύμβολον τῆς ἀφίξεως τῆς ἐμῆς οἷον ἀντ' ἀναθήματος ἱεροῦ τὴν εἰς σὲ πρόσρησιν ἐκπέμπων. Ajoutez ep. xxiv (p. 390 B = 504 Hertl.) : ἐγὼ δὲ ἡδύ σοι γλυκείας ἑορτῆς σύνθημα τῶν ἐπιχωρίων ἰσχάδων [τὰς] μακροκέντρους ἑκατὸν ἐκπέμπω (il est vrai que l'authenticité de cette dernière lettre est contestée).

Ep. xxi (p. 388 C = p. 501 Hertl.) : εἶτα μετὰ τοῦ φιλάνδρου τὸ φιλόθεον τίς ἐν γυναικὶ δεύτερον τίθησι, καὶ οὐ φανεῖται πολὺν πάνυ τὸν μανδραγόραν ἐκπεπωκώς; La correction de Reiske : μετὰ τὸ φίλανδρον aurait dû être admise dans le texte. Cf. Aristoph., *Chev.*, 132 : μετὰ τοῦτον αὖθις προβατοπώλης δεύτερος. Xén., *Cyrop.*, II, 2, 4 : κἀκεῖνος ἔλαβε μετ' ἐμὲ δεύτερος.

Ep. xxiii (p. 390 B = p. 508 Hertl.) : καὶ νῦν εὐμενέστατα ὅτι διεσώθης ἀκηκοώς. Lisez : ἀσμενέστατα — ἀκηκοώς. Cf. ep. xl (p. 417 B = 538 Hertl.) : ἐφοίτα παρὰ σοῦ γράμμα, τὴν ἄφιξιν τὴν ἡμετέραν ἀσμένως (σε) ἀκηκοέναι δηλοῦν.

Ep. xxvii (p. 401 D = p. 519 Hertl.) : ἐπεὶ καὶ φαίην δέ σοι, καὶ ταῦτα φράσω δι' ὀλίγων. Le texte est visiblement altéré : ἐπεὶ καὶ φαίην me paraît une corruption de ἐπὶ κεφαλαίου ou ἐπὶ κεφαλαίων, dont δι' ὀλίγων est une glose. J'écrirais donc : ἐπὶ κεφαλαίου (ou κεφαλαίων) δέ σοι καὶ ταῦτα φράσω [δι' ὀλίγων].

Ep. xxxvii (p. 412 A — B = p. 532 Hertl.) : γυναῖκα νέαν καὶ σώφρονα καὶ θυμήρη τῷ γήμαντι, πρὸς δὲ καὶ παίδων ἱερῶν μητέρα πρὸ ὥρας ἀναρπασθῆναι... Au lieu de παίδων ἱερῶν, je pense qu'il faut lire παίδων νεαρῶν : ce qui est déplorable, c'est que cette mère qui meurt avant le temps, laisse des enfants *en bas âge*. Νεαρός est un terme poétique (Hom., *Iliad.*, II, 289 : παῖδες νεαροί) dont les prosateurs de l'empire font grand usage.

Ep. xl (p. 416 C = p. 537 Hertl.) : ἐγὼ δὲ εἰ μέν τι συνῄδειν ἐμαυτῷ τοῦ πρὸς σὲ γιγνομένου καὶ κατὰ μικρὸν ἐλλιπόντι... Il n'y a

pas lieu de corriger τοῦ πρός σὲ γιγνομένου, qui signifie : « de ce qui te revient »; cf. Demosth., 35, 11 : ἀποδώσουσιν οἱ δανεισάμενοι τοῖς δανείσασι τὸ γιγνόμενον ἀργύριον κατὰ τὴν συγγραφὴν ...; 12 : καὶ ἐάν τι ἐλλείπῃ τοῦ ἀργυρίου, ὃ δεῖ γενέσθαι τοῖς δανείσασι κατὰ τὴν συγγραφήν... Xén., *Anab.*, I, 1, 8 : τοὺς γιγνομένους δασμούς. Mais je supprimerais κατά, qui semble n'être qu'une dittographie de καί : κατὰ μικρὸν signifie *peu à peu*, ce qui n'est pas à sa place dans notre passage.

Ep. XLI (p. 421 A = p. 543 Hertl.) : παθάπερ οἱ τῷ Διονύσῳ τὸν θύρσον κρούσαντι πρὸς τὴν χορείαν ἄνετοι φέρονται. Peut-être vaudrait-il mieux lire συμφέρονται.

Ep. XLIII (p. 425 C — D = p. 547 Hertl.) : οὐκοῦν ἐπειδὴ αὐτοῖς (aux chrétiens) ὑπὸ τοῦ θαυμασιωτάτου νόμου προείρηται, ἵν' εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν εὐοδώτερον πορευθῶσι ... Après προείρηται, Reiske voulait suppléer θλίβεσθαι ou στενοχωρεῖσθαι; Hertlein, πένεσθαι, ce qui vaut mieux. Mais ne nous rapprocherions-nous pas davantage de la vraie leçon en écrivant τὰ ὑπάρχοντα ἀφιέναι? Cf. Matth., XIX, 21 : εἰ θέλεις τέλειος εἶναι, ὕπαγε, πώλησόν σου τὰ ὑπάρχοντα καὶ δὸς πτωχοῖς; 27 : Ἰδού, ἡμεῖς ἀφήκαμεν πάντα...; 29 : καὶ πᾶς ὃς ἀφῆκεν οἰκίας ... ἢ ἀγρούς, ἕνεκεν τοῦ ὀνόματός μου, ἑκατονταπλασίονα λήψεται, καὶ ζωὴν αἰώνιον κληρονομήσει. Marc, X, 21, 28-30. Luc, XVIII, 22, 28-30.

Ep. LIV (p. 440 B = p. 564 Hertl.) : κἂν γὰρ ἐθέλῃ με διδάσκειν ἡ φύσις, ὅτι ἐστὶν ἠχὼ φωνῆς ἐς ἀέρος πλῆξιν ἀντίτυπος ἠχὴ πρὸς τοὔμπαλιν τῆς ἀκοῆς ἀντανακλωμένη, ὅμως — θεὸν εἶναι τὴν ἠχὼ δυσωποῦμαι. Au lieu de ἡ φύσις, ὅτι ..., j'avais songé à lire : ἡ φυσιολογία, ὅτι ..., ΦΥCIΟΛΟΓΙΑΟΤΙ ayant pu devenir, par la distraction d'un copiste, ΦΥCICΟΤΙ. Mais mon cher et honoré collègue M. Wagener m'a proposé une correction beaucoup plus simple et plus plausible : ἡ φυσική, ὅτι... On sait que la terminaison ικος a été souvent altérée par les copistes. V. Bast sur Grégoire de Corinthe, p. 110, et *Comment. palaeogr.*, p. 778, avec l'index de Schaefer.

Ep. LIX (p. 445 B = p. 572 Hertl.) : καὶ γὰρ εἰ πολλὰ περὶ τῆς φήμης οἱ ποιηταί φασιν ὡς ἔστι θεός, ἔστω δέ, εἰ βούλει, δαιμόνιον, καὶ τὸ τῆς φήμης οὐ πάντη προσεκτέον αὐτῇ. La ponctuation est vicieuse et rend ce passage inintelligible. Il suffit d'écrire : καὶ γὰρ εἰ πολλὰ περὶ τῆς φήμης οἱ ποιηταί φασιν ὡς ἐστι θεός (ἔστω δέ, εἰ βούλει, δαιμόνιον καὶ τὸ τῆς φήμης), οὐ πάντη προσεκτέον αὐτῇ. — Τὸ τῆς φήμης = « la nature, l'essence de la Renommée. » V. Krüger, § 47, 5, A. 10. — Nous traduirons : « Bien que les poètes parlent souvent de la

Renommée comme d'une déesse (rangeons plutôt, si tu veux, la Renommée, elle aussi, parmi les démons), il ne faut pas se fier entièrement à elle. »

Ep. LXVIII (p. 592 Hertl.) : καὶ ἔγωγε πολλάκις ἐμαυτῷ μέμφομαι μακρότερα ποιούμενος αὐτὰ καὶ λαλίστερος ὤν, ἐξὸν Πυθαγόρειον διδάσκειν τὴν γλῶτταν. Hertlein a eu raison de conserver la leçon des mss Πυθαγόρειον, à laquelle Hercher avait substitué Πυθαγόρεια. Il n'y a rien à changer au texte : Πυθαγόρειον διδάσκειν τὴν γλῶτταν est une construction proleptique comme Πενία διδάσκει ἄνδρα κακόν, μουσικὸν Ἔρως διδάσκει (τινά), etc. V. Krüger, § 57, 4, A. 2.

Ep. LXXVI (p. 599 Hertl.) : τί οὖν ὥσπερ ἄτοπόν τι λέγων κύκλῳ περίειμι δέον εἰπεῖν; Pour accentuer le terme opposé à κύκλῳ περίειμι, j'ajouterais ἁπλῶς devant εἰπεῖν.

P. THOMAS.

CONJECTURES SUR LE « FLORILÈGE » DE STOBÉE.

STOBÉE, *Florilège*, Tit. I (περὶ ἀρετῆς) fr. 18, tome I, p. 7, l. 21-25 éd. Meineke : ἔστι δὲ ὁ ἐλευθέριος καὶ περὶ ἐσθῆτα καθάρειος καὶ περὶ οἴκησιν, κατασκευαστικός τε ὢν τῶν περιττῶν καὶ καλῶν καὶ διαγωγὴν ἐχόντων ἡδεῖαν ἄνευ τοῦ λυσιτελοῦντος, καὶ θρεπτικὸς τῶν ζῴων τῶν ἴδιόν τι ἐχόντων ἢ θαυμαστόν.

Il faut supprimer devant τῶν περιττῶν le participe ὢν, qui brouille la construction et qui provient vraisemblablement d'une dittographie, ΤΕΤΩΝ étant devenu ΤΕΩΝΤΩΝ.

Même titre, fr. 88, p. 43, l. 32 — p. 44, l. 1—2 : τὸ οὖν ἀγαθὸν αὐτῇ ἐν τῷ συνεῖναι τῷ γεννήσαντι, κακία δὲ τὸ τοῖς ὑστέροις.

Les mots δὲ τὸ sont évidemment corrompus; lisez : κακία δ' ἐν τῷ (scil. συνεῖναι) τοῖς ὑστέροις.

Tit. II (περὶ κακίας), fr. 31, p. 65, l. 17—21 : Ὅσοι τοῖς ἀπὸ τῆς φύσεως ἀγαθοῖς ἐπὶ τὰ χείρω χρῶνται, τούτοις πολέμια τὰ εὐτυχήματά ἐστιν· ὡς εἴ τις ἀνδρεῖος ὢν λῃίζεσθαι μᾶλλον ἢ στρατεύεσθαι προαιρεῖται, καὶ ἰσχυρὸς ὢν λωποδυτεῖν μᾶλλον ἢ συμβουλεύειν.

Au lieu de συμβουλεύειν, qui n'a pas de sens, je lirais συμβοηθεῖν. Ce verbe est souvent employé absolument.

Tit. V (περὶ σωφροσύνης), fr. 67, p. 123, l. 15--16 : οὐ γὰρ τὰ πολυτελῆ φησὶ τρέφειν. Lisez : οὐ γὰρ τὰ πολυτελῆ, φησί, τρέφει. Cf. l. 5, 10, 18, 20.

Ibid., p. 125, l. 11-14, je propose de lire : ἀλλ' ἡμεῖς οὐ δυνάμεθα ἀρκεῖσθαι τοῖς παροῦσιν, ὅταν καὶ τρυφῇ πολὺ διδῶμεν, καὶ τὸ ἐργάζεσθαι βασανίζεσθαι (Ms : ἐργάζεσθαι ... αι; Meineke : ἐργάζεσθαι ζημίαν, ou ἐργάζεσθαι ζημιοῦσθαι; Jacobs : ἐργάζεσθαι ταλαιπωρεῖσθαι) κρίνωμεν καὶ τὸν θάνατον ἔσχατόν τι τῶν κακῶν.

Tit. XIII (περὶ παρρησίας), fr. 16, p. 220, l. 6-11 : Φιλόξενος παραδοθεὶς ὑπὸ Διονυσίου ποτὲ εἰς τὰς λατομίας διὰ τὸ φαυλίζειν τὰ ποιήματα αὐτοῦ, καὶ ἀνακληθεὶς ἔπειτα πάλιν ἐπὶ τὴν ἀκρόασιν αὐτῶν ἐκλήθη· μέχρι τινὸς ὑπομείνας ἀνέστη· πυθομένου δὲ τοῦ Διονυσίου « ποῖ δὴ σύ; » « εἰς τὰς λατομίας » εἶπεν.

Je regarde ἐκλήθη comme une interpolation qui n'est pas tolérable après ἀνακληθείς. Supprimons ce mot malencontreux, et nous aurons une phrase irréprochable : καὶ ἀνακληθεὶς ἔπειτα πάλιν ἐπὶ τὴν ἀκρόασιν αὐτῶν, μέχρι τινὸς ὑπομείνας ἀνέστη· πυθομένου δὲ κτλ.

P. THOMAS.

Κάγκανος, πολυκαγκής.

L'adjectif κάγκανος est employé deux fois dans Homère, toujours au neutre pluriel : Φ 364 ξύλα κάγκανα, σ 308 ξύλα κάγκανα. On le trouve aussi deux fois dans les hymnes, h. Merc. 136 ξύλα κάγκαν', h. Merc. 112 κάγκανα κᾶλα. Le sens donné par les dictionnaires est toujours celui de : bois *secs*, *bons à brûler*.

La même racine apparait dans le composé πολυκαγκής. Λ 642 + πολυκαγκέα δίψαν que l'on traduit par « soif très sèche ».

Nous ne trouvons dans aucun ouvrage de linguistique l'étymologie de ces mots. — L'opinion des anciens qui dérivaient κάγκανος de καίω est tout-à-fait inadmissible. Καίω est pour καϜ-ι-ω et vient d'une racine κᾶϜ, comme le prouvent καύσω, κέκαυμαι, ἔκη(Ϝ)α.

Si l'on retranche de κάγκανος l'élément suffixal -ανο-, on est immédiatement conduit à considérer la nasale de -καγκ- comme n'appartenant pas directement à la racine. Dès lors on admettra pour κά-γ-κανο-ς un phénomène d'insertion de nasale comme dans λα-ν-θ-άνω, λα-μ-β-άνω etc. On aboutit ainsi en dernière analyse à une racine κακ- Or on sait qu'une racine ayant pour voyelle α bref est dite avoir la forme faible, et qu'elle est généralement accompagnée d'une racine à forme forte caractérisée par une voyelle longue ᾱ ou η (ion-attique). Par exemple σαπ-ρό-ς (α bref) en regard de σήπ-ω ; μακ-ρό-ς en regard de μῆκ-ος ; λαθ-ρά en regard de λήθ-ω etc.

Par conséquent, à la forme faible κακ- devrait correspondre également une forme forte κηκ- (-κᾶκ-).

Nous croyons que cette forme de la racine nous est conservée en grec dans les mots κηκ-ίς, κηκ-ίω. - Κηκ-ὶς signifie *exhalaison*, *fumée*. Κηκ-ίω (dor. κᾶκίω) s'emploie en parlant de l'eau qui jaillit : ε 455 + θάλασσα δὲ κήκιε πολλὴ | ἂν στόμα τε ῥῖνάς τε. Cf. ἀνα-κηκίω « jaillir » Η. 262, Ν. 705, Ψ 507.

L'identification que nous proposons pour les racines de κά-γ-κ-ανο-ς et de κηκ-ίς, κηκ-ίω nous parait obtenir une confirmation singulière par la glose suivante d'Hesychius : καγκύλας· κηκῖδας.

Κά-γ-κ-ανο-ς, ×καγκ-άν-ω et par une dérivation nouvelle κα-γ-κ-α-ί-νω (seulement dans les lexicog.) sont sortis de κᾶκ, comme λα-ν-θ-άνω de λᾶθ, ά-ν-δ-άνω de ᾶδ (σϜᾶδ).

Le sens fondamental de κάγκανος, πολυκαγκής ne serait donc plus *aride, sec,* comme on l'indique généralement. L'idée première de la racine serait plutôt, comme le montrent κηκίς, κηκίω, celle de *s'exhaler, sourdre, jaillir.* Cette idée peut s'appliquer aussi bien aux vagues θάλασσα κήκιε qu'aux bois d'où jaillit la flamme κάγκανα ξύλα.

L'examen de l'endroit de l'Odyssée σ 308,309 où l'expression κάγκανα ξύλα se rencontre, fera voir également que la traduction conforme à notre étymologie rend le mieux compte du passage :

Αὐτίκα λαμπτῆρας τρεῖς ἵστασαν ἐν μεγάροισιν,
ὄφρα φαείνοιεν· περὶ δὲ ξύλα κάγκανα θῆκαν,
αὖα πάλαι, περίκηλα, νέον κεκεασμένα χαλκῷ.

Si l'on traduit ξύλα κάγκανα par *bois secs,* on introduit un pléonasme insupportable avec αὖα πάλαι *secs depuis longtemps,* et περίκηλα (de καίω) *très bons à brûler.* Il nous paraît évident que le vers αὖα πάλαι etc., sert d'explication à κάγκανα : c'est parce qu'ils sont très secs, très bons à brûler, et parce qu'on les a bien découpés, que les bois sont κάγκανα : *propres à faire pétiller, jaillir la flamme.* Or il s'agit précisément ici d'un feu qui doit projeter une grande flamme puisqu'il est destiné à éclairer l'appartement.

Dans le passage de l'Iliade Φ 364, les ξύλα κάγκανα servent aussi à alimenter un feu dont la flamme est si vive qu'elle fait déborder l'eau bouillonnante du chaudron.

Dans πολυκαγκέα δίψαν, la traduction « soif sèche ou aride » introduit un sens qui n'est pas autorisé par l'étymologie. Pour se rapprocher du sens primitif, on peut choisir entre plusieurs métaphores, par exemple « soif qui a beaucoup d'élans, soif haletante ou *lancinante* », ou encore « soif qui jaillit violemment comme la flamme ». Cette dernière métaphore ne doit pas paraître trop étrange, puisqu'elle est en quelque sorte, sous la forme positive, identique à notre « soif inextinguible ».

L. Parmentier.

PROMENADE A TRAVERS LES SIX PREMIERS LIVRES DES ANNALES DE TACITE.

I.

Dans mon opuscule intitulé : *A propos d'un subjonctif, Tacite et l'Agricola* [1], je me suis déjà occupé de Tacite comme narrateur. Mais je m'étais attaché surtout à faire ressortir l'art — qualifié par moi de perfide — avec lequel l'historien savait, sans altérer matériellement les faits, en dénaturer le caractère moral et les présenter sous de fausses couleurs.

C'est à un autre point de vue que je me place aujourd'hui. Je voudrais apprécier le talent de Tacite uniquement comme conteur, je dirais presque, comme anecdotier. Sans aucun doute, le grave peintre des empereurs romains ne s'attendait pas à voir ses pages brûlantes servir de texte à des commentaires de rhétorique comme on en fait sur Homère ou La Fontaine ou Me de Sévigné. Pourtant j'espère bien qu'on ne m'accusera pas de lui manquer de respect parce que je vais détacher de ses œuvres, comme on l'a fait pour Cicéron, des narrations modèles.

Au surplus, quoique je ne songe nullement à faire de la philologie dans le sens étroit qu'on accorde souvent à ce terme, mes excursions ne seront pas sans fournir certains résultats concernant la langue de Tacite. Si le mot n'était pas beaucoup trop ambitieux pour des travaux aussi modestes, je dirais qu'elles sont comme une espèce nouvelle de commentaire.

L'idée mère de mes réflexions est bien simple. Quelque étrange que puisse paraître à première vue le rapprochement, Tacite me rappelle Homère et La Fontaine pour le soin qu'il prend de n'omettre aucun détail essentiel au récit. Il prévient tous les pourquoi, tous les comment. Mais tandis qu'Homère et La Fontaine se complaisent dans les développements, Tacite les raccourcit le plus possible, laissant le lecteur se débrouiller et en deviner la signification.

---

[1] Voir *Pages détachées de littérature et de grammaire*, Liège, Desoer, 1887, et *Revue de l'Instruction publique*, tome XXII, 5e livr.

Qu'on me permette de rappeler ce que je disais dans mon étude sur *La Fontaine et l'enseignement de la langue maternelle*[1]. « Pourquoi, demandais-je, le fabuliste dit-il (IV, 15, le Loup, la Chèvre et le Chevreau) :

> La bique, comme on peut croire,
> N'avait pas vu le glouton?

— C'est parce que, si elle l'avait vu, elle eût parlé plus bas, et même ne fût pas sortie. — Mais pourquoi sortait-elle? — Parce qu'elle devait remplir sa mamelle traînante, pour donner à boire à son petit. — Comment le loup se trouvait-il là? — Par hasard :

> Le loup, de fortune, passe;
> Il les recueille à propos,
> Et les garde en sa mémoire.

— Pourquoi les garde-t-il en sa mémoire? — Parce qu'il doit attendre quelque temps jusqu'à ce que la mère soit éloignée.

« La Fontaine est l'égal d'Homère. Il a comme lui cette science des détails qui satisfait à toutes les questions que l'esprit peut s'adresser. Si le Loup rencontre le Chien au cou pelé, c'est que celui-ci s'est fourvoyé par mégarde. Si l'Amateur des jardins tombe nez à nez avec l'Ours, le cas est *surprenant*, l'auteur l'avoue, et puis le chemin présentait justement à un certain endroit un *tournant*, de sorte que le vieillard ne vit pas l'ours venir et ne put s'esquiver. La Belette qui entre dans le grenier sortait de maladie. Les Compagnons qui vendent la peau de l'Ours à *leur voisin fourreur*, étaient *pressés d'argent*. Le Rat qui se fait pincer par l'Huître était un rat de peu de cervelle. Celui qui sort de terre entre les pattes d'un lion commet une étourderie. Quant au service qu'il rend au roi des forêts, La Fontaine vous en prévient : on n'aurait jamais cru « qu'un lion d'un rat eût affaire. » Le Héron rebutait les carpes et les brochets, parce que « il vivait de régime et mangeait à ses heures. » Si le camarade du Renard est dans certaine fable un Bouc « *des plus haut encornés*, » c'est que par là s'explique comment le renard peut sortir du puits pendant que l'autre reste au fond bien empêtré. Le malin renard avait mesuré les

---

[1] Voir *Revue de l'Instruction publique*, tome XXI, 1878.

ornements cornus de son compagnon de route si fier de sa barbe. La Cigale en détresse va trouver la Fourmi en sa qualité de voisine; et si elle essuie un refus, quel espoir a-t-elle que des inconnus voudront lui prêter assistance? En outre, on comprend de cette façon que la Fourmi a l'air d'être au courant de la vie passée de la mendiante. »

II.

Sans doute, les récits de Tacite n'ont pas cette transparence. Mais, quand on a quelque habitude de ses procédés, on arrive bientôt à trouver la raison des circonstances qu'il fait entrer dans ses récits.

Je prends comme premier exemple un passage bien connu du second livre (12 et 13). Je me servirai toujours de la traduction de Burnouf.

« A l'approche d'une affaire décisive, Germanicus voulut sonder les dispositions des soldats, et il réfléchissait aux moyens de rendre l'épreuve fidèle. Il connaissait « le penchant des » tribuns et des centurions à donner plutôt de bonnes nouvelles » que des avis certains, l'esprit servile des affranchis, la faiblesse » des amis, trop enclins à flatter. Convoquer une assemblée » n'était pas plus sûr : là, quelques voix commencent, toutes les » autres répètent. Il fallait lire dans les âmes, lorsque les » soldats, seuls, sans surveillants, au milieu des repas mili- » taires, expriment librement leurs craintes et leurs espé- » rances ». Tacite, nous ayant fait connaître le désir et les perplexités de Germanicus, continue en ces termes : *Nocte coepta egressus augurali, per occulta et vigilibus ignara, comite uno, contectus humeros ferina pelle, adit castrorum vias, adsistit tabernaculis, fruiturque fama sui.* Ce que Burnouf traduit comme suit : « Au commencement de la nuit, il sort de l'augural par une porte secrète, ignorée des sentinelles; et, suivi d'un seul homme, les épaules couvertes d'une peau de bête, il parcourt les rues des camps, s'arrête auprès des tentes, et là, confident de sa renommée, il entend etc. ».

Encore une fois, je n'ai pas l'intention de reproduire des commentaires déjà faits. Je veux me borner à interroger ce dernier texte sur les détails de toute nature qui y abondent, et à en rechercher les raisons.

Germanicus veut pouvoir, *sans être reconnu*, écouter ce que les soldats disent de lui. En conséquence, il attend la tombée de la nuit et il sort de l'augural, non du prétoire. L'augural était une annexe du prétoire, où l'on prenait les auspices. Il devait avoir une porte spéciale pour le service. C'est par cette porte que Germanicus sort, et ainsi il évite la sentinelle qui était postée devant l'entrée de sa tente. N'allez pas croire cependant, comme le fait Burnouf, que cette porte est désignée dans les mots *per occulta et vigilibus ignara* (il sort de l'augural par une porte secrète, ignorée des sentinelles). Il est certain que dans le camp il n'y avait pas de ces portes secrètes, secrètes au point d'être ignorées des sentinelles. Je dois dire toutefois que les éditeurs tels qu'Orelli qui ne mettent pas de virgule après *augurali* et en mettent une après *ignara*, induisent le lecteur dans ce contre-sens, s'ils ne le commettent pas eux-mêmes.

Germanicus veut pénétrer dans le quartier des soldats, *adire castrorum vias*. Il va de soi qu'il évite les parties du camp placées spécialement sous la surveillance des postes ou visitées par les patrouilles. C'est pourquoi il se faufile *per occulta* (des chemins *dérobés*, et non pas *secrets*) et *vigilibus ignara* (*en dehors* de l'œil des sentinelles, et non pas *ignorés* des sentinelles). Ces chemins ne sont ni la *via principalis*, ni la *quintana*, ni la *quartana*, ce sont les ruelles qui séparent les différents corps de troupes et les cohortes.

Comite uno. Bonne précaution : au besoin, il faut qu'il puisse se faire reconnaître, mais pour cela un seul compagnon suffit. Il doit mettre dans la confidence le moins de gens et faire aussi peu de tapage que possible. C'est, comme on va le voir, ce compagnon qui aurait répondu pour lui dans le cas où on l'eût interpellé.

Contectus humeros ferina pelle. Il s'agit du *reno*, c'est-à-dire de la peau de renne dont les Germains se couvraient les épaules et qu'ils serraient autour de leur taille. On connait la répugnance de Tacite pour l'emploi des noms techniques, qui risquent de n'être pas compris et provoquent nécessairement des questions dans l'esprit du lecteur (voir I, 15, 65, 66, etc.). Mais pourquoi ce genre de déguisement? A mon sens, Germanicus le choisit pour que personne ne songe à l'arrêter dans sa promenade, et pour qu'on parle librement devant lui. On pensera qu'il ne comprend pas le latin, et l'on pourra, lui présent, se faire des confidences sans craindre les indiscrétions. Si on l'aborde et

l'interroge, il baragouinera quelques syllabes inintelligibles et on le laissera tranquille. Son compagnon répondra pour lui.

Voilà pourquoi il peut, sans être inquiété, s'arrêter *devant* (plus précis qu'*auprès*) les tentes et écouter ce que les soldats se disent. N'allez pas vous figurer qu'il écoute aux portes et tende l'oreille. Non! Le bruit d'une conversation animée parvient-il jusqu'à lui, il s'approche franchement et assiste à la conversation de l'air d'un étranger qui a peine à saisir les paroles.

Et c'est ainsi que Tacite satisfait pleinement ma curiosité — à la condition que je sache lire entre les lignes et suppléer les lacunes.

III.

Cette préoccupation se remarque jusque dans les moindres faits. En voici un exemple.

Les Romains, après une retraite désastreuse, ont posé le camp et passent une nuit terrible sans abri et sans vivres. Poursuivis par Arminius, ils croient leur dernier jour arrivé. Sur ces entrefaites, un cheval échappé jette l'épouvante parmi eux, ils s'imaginent voir les Germains à leurs trousses, et tous s'apprêtent à fuir par la porte *décumane.*

Tel est le fait dans sa nudité. Mais Tacite mentionnera les moindres circonstances et elles ne lui prendront qu'une ligne.

Voici le texte : *Forte equus abruptis vinculis vagus et clamore territus quosdam occurrentium obturbavit. Tanta inde consternatio inrupisse Germanos credentium ut cuncti ruerent ad portas, quarum decumana maxime petebatur, aversa hosti et fugientibus tutior.*

Voici maintenant la traduction de Burnouf : « Le hasard voulut qu'un cheval, ayant rompu ses liens et fuyant épouvanté par le bruit, renversât quelques hommes sur son passage. L'effroi devint général : on crut que les Germains avaient pénétré dans le camp, et chacun se précipita vers les portes, principalement vers la décumane, qui, étant du côté opposé à l'ennemi, paraissait la plus sûre pour la fuite ».

Mais à combien de questions la traduction ouvre la porte! *Épouvanté par le bruit* — quel bruit? *Quelques hommes sur son passage* — comment se trouvaient-ils là? On va me dire que le

latin n'en apprend pas davantage. Erreur! c'est que le traducteur n'a pas saisi la portée et le sens des détails.

Les entraves du cheval s'étaient rompues. Etaient-elles ou mal attachées ou peu solides, nous n'en savons rien. Seulement le texte ne dit nullement que c'est le cheval qui, dans un accès de fureur, les aurait rompues. Il se borne à nous apprendre que le cheval, débarrassé de ses entraves, errait dans le camp *(abruptis vinculis vagus)*. Naturellement on l'aperçoit, et l'on crie pour le faire revenir ou pour signaler le fait. Ces cris effraient l'animal *(clamore territus)*; il court. Alors plusieurs se précipitent au devant de lui pour l'arrêter *(occurrentium)* et il en renverse quelques-uns *(quosdam obturbat)*. En tout, une ligne et demie de texte. Le français peut-il atteindre cette précision laconique? Essayons : « Le hasard voulut qu'un cheval échappé et que les cris effraient, renversât quelques-uns de ceux qui se précipitaient au devant de lui.

Signalons encore le trait relatif à la *porta decumana*. Tous les Romains savaient ce que c'était que la porte décumane. C'était celle qui était du côté des dixièmes cohortes. Les premières cohortes étaient rangées le plus près de l'ennemi vers la porte prétorienne. Mais Tacite écrit pour la postérité, et il ajoute : *aversa hosta*. Il va même plus loin et il explique qu'elle était *fugientibus tutior*, la plus sûre pour des fuyards, et non pas, comme écrit Burnouf, *qui paraissait la plus sûre pour la fuite*. (Cf. I, 15, ce que Tacite dit du *prætor peregrinus*).

Beaucoup d'écrivains modernes pourraient en ceci prendre Tacite pour modèle. Bien souvent leurs écrits ne sont accessibles qu'aux initiés. Les profanes ne les comprennent qu'à l'aide d'un dictionnaire technique, lequel, renseignant sur le tout, ne met pas en relief le point important.

Souvent Tacite entre dans des explications qu'à la rigueur il pourrait retrancher, mais qui frappent par leur caractère général et profond. La fameuse sentence *major e longinquo reverentia* (Ann. I, 47) est due à ce besoin d'être avant tout explicite. Deux révoltes ont éclaté en même temps, en Pannonie, en Germanie. L'inaction de Tibère est défavorablement commentée. Il se préoccupe vivement et des faits et des rumeurs. Cependant il trouve imprudent de quitter Rome, à toutes sortes de points de vue. Mais par ses fils il peut être à la fois aux deux armées sans compromettre la majesté suprême, *majestate salva*. L'auteur

pouvait s'arrêter là; mais il explique lui-même sa pensée en ajoutant : *cui major e longinquo reverentia,* pour qui le respect croît avec l'éloignement. C'est ainsi qu'il faut traduire — et non, comme Burnouf, « qui de loin impose plus de respect » — comme s'il y avait *eo major quo longinquior :* le respect est en proportion de l'éloignement.

IV.

On vient de voir que l'idée qui me guide, à savoir que, dans Tacite, les moindres mots ont leur raison d'être, m'a permis de rectifier sur tel ou tel point la traduction de Burnouf. Je vais la faire servir à l'explication d'un passage d'une plus longue haleine. Je l'ai choisi dans le quatrième livre (chap. 62 et 63). Voici la traduction de Burnouf :

« Sous le consulat de M. Licinius et de L. Calpurnius, un malheur imprévu égala seul les calamités des plus grandes guerres. Le même instant vit commencer et consommer le désastre. Un certain Atilius, affranchi d'origine, voulant donner à Fidène un spectacle de gladiateurs, avait construit son amphithéâtre sans en assurer les fondements, ni en consolider par des liens assez forts la vaste charpente; aussi n'était-ce pas la surabondance des richesses ni l'ambition de se populariser dans sa ville, mais un sordide intérêt, qui lui avait suggéré cette entreprise. Là courut, avide de spectacles et sevrée de plaisirs sous un prince comme Tibère, une multitude de tout sexe, de tout âge, dont la proximité où Fidène est de Rome augmentait l'affluence. La catastrophe en fut plus terrible. L'édifice entièrement rempli, ses flancs se déchirent; il s'écroule en dedans, se renverse en dehors, entraînant dans sa chute ou couvrant de ses ruines la foule innombrable qui regardait les jeux ou se pressait à l'entour. Heureux dans un tel malheur, ceux qui dès le premier instant moururent écrasés ! ceux-là du moins échappèrent aux souffrances. Les plus à plaindre furent ceux qui, tout mutilés, conservaient un reste de vie, et qui le jour, avaient sous les yeux, la nuit, reconnaissaient à leur cris lamentables leurs femmes et leurs enfants. Au premier bruit de l'événement on accourt de toutes parts. L'un redemande en pleurant un frère ou un parent, l'autre son père ou sa mère. Ceux même dont les amis et les proches étaient absents pour d'autres causes ne

sont pas sans alarmes. Tant qu'on ignora quelles victimes le sort avait frappées, les craintes furent sans bornes, comme l'incertitude. Cependant on écarte les débris, et chacun se précipite autour des morts, les embrasse, les couvre de baisers. Souvent trompés par l'âge et par la taille, plusieurs se disputent des restes défigurés que l'œil ne peut reconnaître. Cinquante mille personnes furent estropiées ou écrasées par ce funeste accident».

Voici le texte latin : *M. Licinio L. Calpurnio consulibus, ingentium bellorum cladem æquavit malum improvisum. Ejus initium simul et finis extitit. Nam cœpto apud Fidenam amphitheatro, Atilius quidam libertini generis, quo spectaculum gladiatorum celebraret, neque fundamenta per solidum subdidit, neque firmis nexibus ligneam compagem superstruxit, ut qui non abundantia pecuniæ nec municipali ambitione, sed in sordidam mercedem id negotium quæsivisset. Adfluxere avidi talium, imperitante Tiberio procul voluptatibus habiti, virile ac muliebre secus, omnis ætas, ob propinquitatem loci effusius; unde gravior pestis fuit, conferta mole, dein convulsa, dum ruit intus aut in exteriora effunditur, immensamque vim mortalium, spectaculo intentos aut qui circum adstabant, præceps trahit atque operit. Et illi quidem, quos principium stragis in mortem adflixerat, ut tali sorte, cruciatum effugere : miserandi magis quos abrupta parte corporis nondum vita deseruerat, qui per diem visu, per noctem ululatibus et gemitu conjuges aut liberos noscebant. Jam ceteri fama exciti, hic fratrem, propinquum ille, alius parentes lamentari. Etiam quorum diversa de causa amici aut necessarii aberant, pavere tamen; nequedum comperto quos illa vis perculisset, latior ex incerto metus. Ut cœpere dimoveri obruta, concursus ad exanimos complectentium, osculantium; et sæpe certamen, si confusior facies, sed par forma aut ætas errorem adgnoscentibus fecerat. Quinquaginta hominum milia eo casu debilitata vel obtrita sunt.*

V.

Cet admirable récit me semble ne laisser dans l'ombre aucune des causes lointaines ou prochaines de la catastrophe. Seulement j'aurai à rectifier quelques points de la traduction et à signaler l'emploi de certains mots avec des déviations de sens qui ont jusqu'ici, je crois, échappé aux commentateurs.

Le désastre a eu pour cause immédiate les défauts de con-

struction de l'amphithéâtre. Mais Tacite ne se contente pas d'une formule aussi vague : « *Neque fundamenta,* dit-il, *per solidum subdidit, neque firmis nexibus ligneam compagem superstruxit.* » Remarquons la précision technique : « Par dessous, les fondements n'avaient pas été établis sur du solide ; par dessus, la charpente de bois n'avait pas été reliée par des attaches fortes. »

D'où semblable négligence ? L'entrepreneur n'avait eu en vue que le profit, « un sordide intérêt, » dit Burnouf. N'oublions pas toutefois que, dans les idées des Romains, qui ne sont pas tout à fait les nôtres, l'épithète de sordide s'appliquait à des opérations que nous trouverions aujourd'hui régulières et licites.

Que le but de l'entrepreneur fût le seul profit, c'est ce qui est exposé dans une double incidente : il n'avait pas une fortune qui lui permît de jeter l'argent par les fenêtres *(abundantia pecuniæ),* et il ne briguait aucun mandat civique *(municipalis ambitio).* Par parenthèse, le français oserait-il risquer de dire *une ambition municipale,* pour *la brigue des honneurs municipaux ?* Il est vrai que Victor Hugo a bien dit *le réveil infernal ou divin* (ORIENTALES, *Fantômes*), pour *le réveil dans les enfers ou dans le ciel.*

Mais enfin cet entrepreneur ne connaissait-il donc pas son métier ? Passe d'avoir l'amour du lucre, encore ne faut-il pas le pousser au point de compromettre la vie des gens. La réponse est topique : cet Atilius était *libertini generis,* c'est-à-dire de la race des affranchis. Ici un contre-sens flagrant de Burnouf. Au surplus, nous croyons qu'aucun commentateur n'a compris ces deux mots, faute de s'être donné la peine de les scruter.

Que pourrait bien signifier *affranchi d'origine ?* On est ou l'on n'est pas affranchi. Si l'on n'est pas affranchi, on est esclave ou homme libre. Tacite voudrait-il par hasard nous apprendre qu'Atilius était fils d'affranchi ? A quoi bon ce détail ? Horace était aussi fils d'affranchi. Non ! Atilius était bel et bien un affranchi ; mais, pour nous faire sentir le poids de cette circonstance, l'écrivain généralise : *de la race des affranchis,* race dont on ne peut attendre rien de grand, ni de généreux, ni même d'honnête. Tout ce qui a été esclave ne vaut rien : *libertorum servilia ingenia,* dit-il au chapitre 12 du second livre.

Voyez au chapitre 39 du deuxième livre des Annales. Un esclave d'Agrippa Postumus, du nom de Clemens conçoit le projet de délivrer son maître : « *non servili animo concepit* »

dit Tacite, « un projet au dessus de sa condition » traduit Burnouf en affaiblissant la pensée. L'âme de Clemens s'était décidément trompée de corps.

Remontons un peu plus haut, au chapitre 28. Il s'agit de l'accusation de lèse-majesté machinée contre Libon par le sénateur Firmius Catus : « *Ut satis testium et qui servi eadem noscerent repperit, aditum ad principem postulat.* » Burnouf traduit : « Dès qu'il eut assez de témoins et qu'il put produire des esclaves instruits des mêmes faits. » Oserais-je dire que cela ne me paraît guère juste? J'interprèterais plutôt : « Dès qu'il eut trouvé assez de témoins et des esclaves disposés à témoigner de ces faits, » des esclaves faux témoins, des esclaves prêts à affirmer qu'ils ont vu ce qu'ils ne peuvent avoir vu.

Nous voilà un peu loin des causes de la catastrophe. J'y reviens. L'amphithéâtre était donc peu solide. Mais maint édifice est dans ce cas sans qu'il en résulte de malheur, parce que la foule n'y afflue pas. Ici il en fut autrement. « Là coururent tous les gens avides de tels spectacles, sans distinction d'âge ou de sexe, parce que Tibère les avait sevrés de plaisirs, et puis parce que Fidène était proche de Rome. » La traduction de Burnouf ne rend pas exactement le sens : « Là courut, avide de spectacles *et* sevrée de plaisirs sous un prince comme Tibère, une multitude, etc. » Le latin n'a pas cette conjonction *et*. De plus, le verbe *affluxere* est au pluriel, ce qui lui donne pour sujet *avidi talium*. La circonstance *voluptatibus procul habiti* est ainsi présentée comme l'une des causes de l'affluence. Tibère, en effet, ne donna jamais de jeux et ne se montra que rarement à ceux qui furent donnés sous son règne. (Voir Suétone, Tib. 47 et Ann. I, 76).

VI.

Comme on le voit, je fais émerger le commentaire du fond même de la narration. Je pars de la supposition que Tacite a pesé ses moindres mots. Ainsi doit-on procéder avec tout écrivain vraiment classique, ancien ou moderne, français ou allemand, anglais ou italien.

Sans doute, quand je lis la traduction de Burnouf, si tel ou tel passage me choque ou me paraît obscur, je puis croire que la faute en est à son modèle. C'est pourquoi la critique de son

œuvre — je dirais volontiers de son chef-d'œuvre — invite sans cesse à recourir à Tacite lui-même.

Et justement, dans cette traduction quelques obscurités me frappent. « Sous le consulat de Licinius et de Calpurnius, dit-il, un malheur imprévu égala seul les calamités des plus grandes guerres. » Que peut vouloir dire *un malheur imprévu?* Les malheurs sont, hélas! souvent imprévus; et, à coup sûr, celui-ci ne pouvait pas être prévu; car, s'il l'avait été, il ne serait pas arrivé. Certes, la plume de Burnouf, rédigeant semblable fait divers pour un journal, n'aurait jamais commis cet adjectif.

Mais Tacite a écrit *malum improvisum.* S'il y a faute, n'est-il pas le coupable? Cela ne se peut. Nous le connaissons trop bien, nous savons trop avec quel soin il compose ses phrases, choisit ses mots et les place, pour croire qu'il eût laissé échapper un *improvisum* inexplicable. Le bon sens lève la difficulté. *Improvisum* ne peut signifier ici que *causé par l'imprévoyance.* Le *malum improvisum* est un *malheur d'imprévoyance.*

Que Tacite se permette de ces hardiesses, c'est là son droit, et c'est le droit de tout écrivain. On viendrait avec des montagnes de citations essayer de me prouver qu'*improvisus* a partout ailleurs le sens de *imprévu,* je répondrais invariablement : Possible, seulement ici il n'a pas été pris dans ce sens.

Mais à l'appui de mon opinion j'ai mieux qu'un argument de sentiment ou de logique. Au chapitre 47 du livre II des Annales nous lisons : « Cette même année, douze villes considérables de l'Asie furent renversées par un tremblement de terre qui eut lieu pendant la nuit, ce qui rendit le désastre *plus imprévu et plus terrible,* et l'on n'eut pas la ressource ordinaire en ces catastrophes de fuir dans la campagne, les terres entr'ouvertes n'offrant que des abîmes ». Voici le texte latin : « *Eodem anno duodecim celebres Asiæ urbes collapsæ nocturno motu terræ, quo improvisior graviorque pestis fuit; neque solitum in tali casu effugium subveniebat, in aperta prorumpendi, quia diductis terris hauriebantur.* »

Improvisior graviorque pestis fuit — les mêmes mots que dans la narration qui nous occupe. Or ici, avec un degré d'évidence plus marqué encore que dans l'histoire de l'amphithéâtre, il est impossible qu'*improvisus* ait le sens d'*imprévu.* En quoi un tremblement de terre arrivant de jour serait-il plus prévu que s'il arrive de nuit? Sans contredit, si cette dernière circonstance

rend la catastrophe plus terrifiante, c'est parce qu'alors la prudence ordinaire est en défaut. On voulait fuir dans la campagne, mais on ne voyait pas les abîmes entr'ouverts sous ses pas. *Improvisus* signifie non plus, il est vrai, causé par l'imprévoyance, mais bien où la prévoyance n'est d'aucun secours — auquel on ne peut pourvoir, *impourvoyable.*

Au chapitre 51 du livre quatrième, nous lisons dans le récit de la révolte des Thraces et de leur tentative nocturne contre le camp romain : « La nuit accroît l'audace des uns, grossit aux autres le danger. Les coups volent au hasard, arrivent inattendus; amis, ennemis, on ne distingue personne » (*nox aliis in audaciam, aliis ad formidinem opportuna; incerti ictus, vulnerā improvisa, suorum atque hostium ignoratio*). Il est clair que dans ce passage, *improvisa* signifie *que l'on ne peut parer,* parce qu'on ne les voit pas venir.

De sorte que, si nous combinons ces différents passages, nous conclurons que, chez Tacite, ce curieux adjectif a une signification générale : il équivaut à quelque chose comme ceci : où la prévoyance n'est pas intervenue ou n'a pas à intervenir, *in quo non providetur.*

VII.

Poursuivons : *Unde gravior pestis fuit, conferta mole, dein convulsa, dum ruit intus aut in exteriora effunditur immensamque vim mortalium, spectaculo intentos aut qui circum adstabant, præceps trahit atque operit.* Ces lignes sont admirables de précision et de désordre pittoresque. L'écroulement se fit en un clin d'œil et dans un pêle-mêle indescriptible : « L'édifice, bourré, craque, s'écroule en dedans ou se répand en dehors sur une foule immense, attentive au spectacle ou massée à l'extérieur, qu'il entraîne et recouvre ». Burnouf a assez bien rendu cette phrase : « L'édifice entièrement rempli, ses flancs se déchirent; il s'écroule en dedans, se renverse en dehors, entraînant dans sa chute *ou* couvrant de ses ruines la foule innombrable qui regardait les jeux ou se pressait à l'entour ». Je lui reprocherai l'emploi de *ou* au lieu de *et* pour traduire le latin *atque.* Mais comme le français est inférieur au latin! comme il est lourd et s'agence mal quand on le met en parallèle avec le texte si savamment arrangé de Tacite! Il faudrait un Flaubert pour rendre

ces effets, le craquement, la foule immense, puis plus rien qu'un tas de décombres.

Dans la narration du tremblement de terre, nous trouvons l'expression *solitum in tali casu*, qui est presque identique avec cette autre, *ut tali sorte*, que nous lisons dans le récit de la catastrophe de Fidène. Cette coïncidence fixe le sens de la dernière.

Nous passons à la phrase suivante : *Miserandi magis quos, abrupta parte corporis nondum vita deseruerat, qui per diem visu, per noctem ululatibus et gemitu, conjuges aut liberos noscebant.* « Les plus à plaindre, dit Burnouf, (il vaudrait mieux *plus à plaindre,* à savoir, que ceux qui furent tués du coup) furent ceux qui, tout mutilés, conservaient un reste de vie, et qui, le jour, avaient sous les yeux, la nuit, reconnaissaient à leurs cris lamentables leurs femmes et leurs enfants ». Bien ! mais ce n'est pas encore cela. D'abord le latin a deux mots, *ululatibus* et *gemitu*. Les hurlements viennent des femmes, les gémissements des enfants. Dans Pline (Ep. VI, 20, 14), nous lisons à propos du tremblement de terre qui accompagna l'éruption du Vésuve : *Audires ululatus feminarum, infantum quiritatus, clamores virorum*. La lettre de Pline est adressée à Tacite. Elle se termine par ces mots : « Ceci n'est pas digne de figurer dans votre histoire, et vous ne le lirez pas pour l'écrire; si cela ne vous paraît pas même digne d'une lettre, ne l'imputez qu'à vous-même qui me l'avez demandé ». La partie des Histoires où Tacite devait parler de la catastrophe de 79 et de la mort de Pline le Naturaliste, est perdue. Mais il ne paraît pas invraisemblable qu'il ait ici utilisé quelques traits de la description du neveu. Nous l'avons déjà pu constater, Tacite n'a qu'un dictionnaire peu étendu. Ainsi plus bas, nous lisons : *Hic fratrem, propinquum ille, alius parentes lamentari.* Dans Pline nous voyons : *Alii parentes, alii liberos, alii conjuges vocibus requirebant, vocibus noscitabant.*

Revenons à la traduction de Burnouf. Non content d'avoir supprimé un mot, il substitue, cette fois-ci, *et* à *aut*. C'est une habitude de Tacite de marquer la répartition par le changement des conjonctions qu'il entrelace avec habileté. Contentons-nous pour le moment d'un seul exemple. Nous lisons I, 69 : *Ut quis inops* AUT *saucius, vestem* ET *fomenta dilargita est.* Agrippine distribue vêtements *et* remèdes, mais non aux mêmes soldats.

Comment traduirons-nous *noscebant?* sera-ce par *cherchaient à reconnaître*, comme disent des commentateurs des plus autorisés? Je ne le pense pas. Il faut ici donner à *nosco* le sens de connaître. Qu'il puisse avoir ce sens, inutile de le prouver. Dans Tacite, les exemples surabondent et personne ne le contestera. Mais pour établir qu'il a ce sens dans le passage en question, il suffit de s'adresser au sentiment esthétique. Après tout, c'est toujours là qu'il faut revenir. « Heureux, dit notre historien, ceux qui moururent du coup! Bien plus à plaindre ceux qui étaient gravement mutilés (*abrupta parte corporis*) ». Pourquoi? Evidemment parce que, *reconnaissant* à côté d'eux leurs femmes et leurs enfants blessés, hurlant et gémissant, ils ne pouvaient ni les secourir ni les embrasser une dernière fois.

« Les craintes furent sans bornes, comme l'incertitude », écrit Burnouf. La phrase est élégante. Elle ne vaut pas les quatre mots latins : *latior ex incerto metus.* N'oserait-on pas dire : l'incertitude élargissait la crainte?

VIII.

Quelques lignes plus bas se lit un passage qui a donné lieu à bien des discussions. « *Ut cœpere dimoveri obruta, concursus ad exanimos complectentium, osculantium; et sæpe certamen, si confusior facies, sed par forma aut œtas errorem adgnoscentibus fecerat.* » *Sed,* telle est la leçon du manuscrit. Béroalde a proposé *et*, et beaucoup d'éditeurs ont adopté la correction. « souvent trompés par l'âge et par la taille, plusieurs se disputent des restes défigurés que l'œil ne peut reconnaître. » Ainsi traduit Burnouf.

« Si la leçon du manuscrit était bonne, dit Herœus, le sens du passage serait que l'erreur des parents n'était pas favorisée par l'état lamentable des visages, mais que cependant, trompés par la même taille ou le même âge, plusieurs se disputent le même cadavre. Mais que tel ne soit pas le cas, c'est ce qu'il est facile de comprendre. Car un visage défiguré ne peut, en aucune façon, être opposé à la ressemblance de taille ou d'âge. Si un cadavre a le visage défiguré, son identité est aussi difficile à constater par ce fait que par la ressemblance de forme ou d'âge. C'est pourquoi le visage défiguré est aussi une cause facile d'erreur. Tacite donc me paraît plutôt vouloir dire ceci, que les visages étaient trop défigurés pour qu'on pût reconnaître les

morts, et que la même taille ou le même âge fut cause que les amis ou les parents, tombant sur le même cadavre, croyaient reconnaître les uns un corps, les autres un autre »[1].

Lorsqu'il s'agit de nuances aussi infimes, les manuscrits ne peuvent inspirer qu'une confiance médiocre. Cependant les corrections sont bien plus problématiques encore. J'ai, sur ce point, fait des expériences que je publierai peut-être un jour. J'estime donc qu'il faut autant que possible conserver les textes les mieux établis, même s'ils présentent quelque obscurité. Mais ici c'est le manuscrit qui a raison et Béroalde qui a tort. Faisons appel à la logique. On s'empresse autour des cadavres ; chacun cherche à reconnaître *(adgnoscentibus)* les siens. Des disputes s'élèvent. Comment peuvent-elles naître? La réponse s'impose. Il faut deux conditions : il faut que le visage soit devenu méconnaissable, mais aussi (*sed)* il faut parité d'âge — ceci s'applique surtout aux enfants ; — ou bien (*aut*) — voici pour les adultes — ressemblance extérieure. Tacite ne parle pas du costume. De nos jours, après un pareil accident, la variété de nos habillements rendrait de semblables disputes à peu près impossibles.

Ainsi se justifie le texte du manuscrit. De nouveau, nous pouvons admirer la précision de pensée du plus grand peintre de l'antiquité. Combien Burnouf en est loin! Oserais-je tenter une traduction? « Et souvent des disputes s'engagent autour des cadavres quand, les traits étant défigurés, une similitude d'âge ou d'extérieur trompe ceux qui viennent les reconnaître. » Seulement, pour y réussir tout à fait, il faudrait une autre plume que la mienne.

(*A suivre*). J. DELBŒUF.

---

[1] « *Si codicis scriptura* (sed par) *genuina esset, ea loci sententia foret, confusiore quidem mortuorum facie errorem hominum ad corpora agnoscenda concurrentium* non *adjutum esse,* sed *tamen pari forma aut ætate deceptos sæpe plures de eodem corpore velut sui cujusque propinqui certasse. At hanc non esse loci condicionem facile est intellectu. Nequaquam enim confusior facies pari forma aut ætate opposita esse potest. Si qua mortui facies mole aliqua obruti confusior redditur, investigatio veri ea debilitate perinde ac similitudine formæ aut ætatis impeditur*: *itaque* etiam *confusior facies agnituros in errorem facile inducit. Tacitus igitur id potius dicere mihi videtur, faciem hominum ruina amphitheatri obrutorum confusiorem fuisse quam ut exanimi pro certo agnosci potuerint, et parem formam aut ætatem necessariis aut amicis sæpe imposuisse, ut in idem cadaver incidentes alii aliud corpus agnoscere sibi visi sint.* »

UN VERS DE SOPHOCLE.

En parcourant la nouvelle édition des fragments des tragiques grecs publiée par A. Nauck (Teubner, 1889) nous y avons cherché avec curiosité (p. 311) un vers de Sophocle qui, depuis longtemps, avait attiré notre attention. Il est cité par Plutarque (*de* Ει *Delphico*, c. 20, p. 394 B). Après s'être longuement étendu sur le caractère immuable du vrai dieu, qu'il ne faudrait, dit-il, désigner que par le mot Εἶ, *tu es*, le savant moraliste ajoute que tout ce qui dans la nature se rapporte à la naissance et à la mort devrait être attribué à une autre divinité, ou plutôt à un δαίμων spécial. Aussi bien, dit-il, cette différence capitale se manifeste-t-elle à toute évidence dans les termes diamétralement opposés qu'on applique à l'un et à l'autre.

L'un s'appelle Apollon, Délios, Phoibos; l'autre porte les noms de Pluton, d'Aïdoneus, de Skotios.

Après avoir cité ensuite, à l'appui de ce qu'il vient de dire, des vers de Pindare et d'Euripide, Plutarque continue en ces termes :

Καὶ πρότερος ἔτι τούτου ὁ Στησίχορος
μάλα τοι μάλιστα.
παιγμοσυνάς [τε] φιλεῖ μολπάς τ' Ἀπόλλων
κήδεα δὲ στοναχάς τ' Ἀΐδας ἔλαχε.

Σοφοκλῆς δὲ καὶ τῶν ὀργάνων ἑκατέρῳ προσνέμων ἑκάτερον δῆλός ἐστι διὰ τούτων·

Οὐ νάβλα κωκυτοῖσιν, οὐ λύρα φίλα.

Καὶ γάρ ὁ αὐλὸς ὀψὲ καὶ πρῴην ἐτόλμησε φωνὴν ἐφ' ἱμερτοῖσιν ἀφίεναι· τὸν δὲ πρῶτον χρόνον εἵλκετο πρὸς τὰ πένθη κ. τ. λ.

En lisant ces mots d'une manière attentive, on ne tarde pas à s'apercevoir que le vers de Sophocle n'est pas en harmonie avec ce qui précède.

D'après Stésichore la gaîté et les chants sont le propre d'Apollon, tandis que la douleur et les gémissements constituent le lot d'Aïdas. Sophocle va plus loin encore, *il attribue à chacune de ces deux divinités l'instrument de musique qui lui convient.*

Quels sont ces deux instruments? Evidemment l'*aulos* et la lyre : ceci n'a pas besoin de démonstration.

Mais dans le vers de Sophocle, tel que le donne le texte traditionnel, il n'est nullement question de l'*aulos*. Il y est parlé de la lyre et d'un deuxième instrument à cordes, la *nabla* ou le *nablon*, qui appartenait en propre à la Phénicie et que probablement Sophocle ne connaissait pas même, attendu qu'environ un siècle plus tard, il est mentionné comme une haute nouveauté par Philémon. Ce qui est plus étonnant, c'est que le mot νάβλα ne se trouve *dans aucun manuscrit*. Il a été introduit dans le texte par Brunck. Les manuscrits de Plutarque qui avaient été consultés à son époque portent οὐ ναῦλα. La conjecture de Brunck fut admise sans la moindre hésitation par Wyttenbach (*re ipsa jubente*, dit-il); on la retrouve dans l'édition de Dübner et elle est de nouveau reproduite par Nauck.

De la part du savant philologue de S[t] Pétersbourg ce *lapsus* est d'autant moins compréhensible que, non seulement la véritable leçon avait déjà été indiquée, dès 1881, dans le célèbre ouvrage de Gevaert sur l'Histoire et la théorie de la musique de l'antiquité (t. II, p. 322, n° 2), mais que, de plus, grâce à Bernardakis, Nauck connaissait la leçon des manuscrits B et D, qui, au lieu de οὐ ναῦλα, portent ἐν αὐλᾷ.

Or, d'après Bernardakis (*Plut. Moralia*, I, Leipzig, 1888, p. XVI), le ms. D est le meilleur de tous (*facile princeps et habetur et re vera est*) et, dans le traité *De* Ει *Delphico*, le ms. B l'emporte sur E, qui, en général, occupe le premier rang après D.

C'est donc incontestablement la leçon fournie par B et D, c'est-à-dire ἐν αὐλᾷ, qu'il fallait prendre comme point de départ. D'autre part, le deuxième pied du trimestre iambique devant commencer par une syllabe brève, le remplacement de λᾷ par λα s'imposait. Il n'y avait donc plus d'autre possibilité que de lire ἔναυλα, les mélodies accompagnées ou exécutées par l'*aulos*.

Cette conjecture, qui n'en est presque pas une, tant elle reproduit fidèlement la leçon des meilleurs mss., n'a pas besoin, je crois, d'être appuyée par des arguments : elle s'indique d'elle-même. En l'adoptant, on comprend parfaitement tout ce qui dans le texte de Plutarque précède ou suit le vers de Sophocle, qu'il faudra lire désormais :

ἔναυλα κωκυτοῖσιν, οὐ λύρᾳ, φίλα.

La conjecture de Schneidewin, qui voulait remplacer φίλα par φίλη, disparaît du même coup.

A. Wagener.

Gand, avril 1889.

COMPTES RENDUS

TH. MOMMSEN, **Römisches Staatsrecht,** 3er *Band*, 1e *Abtheilung*. **Die Bürgerschaft,** pp. 832, Leipzig, 1887.

Suite.

3o Les diverses catégories de citoyens dans la seconde moitié de la République et sous l'Empire.

A) *Le droit de cité inférieur, spécialement des affranchis. Libertinus* à l'origine désignait non seulement le *libertus,* l'esclave affranchi, mais encore le fils d'affranchi. Plus tard, probablement depuis 189, les fils d'affranchis, assimilés aux fils d'*ingenui,* ne furent plus compris dans la dénomination de *libertini*. La *lex Visellia,* que l'auteur assigne ici à l'an 23 après J. C., commina des pénalités contre l'affranchi qui s'arrogeait les droits de l'ingénu.

Anciennement les affranchis ne portaient ni prénom romain, ni *cognomen*. Plus tard, ils se sont servis de l'un et de l'autre, et même du *cognomen*, alors que les plébéiens ingénus s'en abstenaient encore généralement. Cependant les *cognomina* que Mommsen qualifie d'*equestria,* leur sont interdits. Les prescriptions légales qui, sans aucun doute, ont existé en cette matière, ne nous sont pas connues. L'affranchi porte le nom gentilice de son patron, dont il continue néanmoins, jusqu'au deuxième siècle avant J. C., à être appelé *servus.* Après cette époque il porte le titre de *libertus*. Le costume ne différencie pas les ingénus et les affranchis. Ceux-ci n'ont pas eu le *conubium* avec les ingénus avant la législation d'Auguste. Ils étaient probablement exclus du droit de participer aux adjudications publiques officielles et au partage des terres publiques. Le patron non seulement conservait certains droits sur la fortune de ses affranchis, mais encore il exerçait sur leur personne le droit de vie et de mort. Au point de vue de l'impôt, il n'y avait pas de distinction entre affranchis et ingénus.

Mommsen soutient la thèse qu'à l'origine les affranchis étaient inscrits au même titre que les ingénus dans les curies, les centuries et les tribus. La censure d'Appius n'apporta,

dit-il, aucune modification à cette règle. C'est seulement depuis l'époque qui précède immédiatement la seconde guerre punique que les affranchis furent placés dans une infériorité légale quant au *jus suffragii*. Des censeurs, en vertu de leur pouvoir censorial, les réléguèrent tous dans les quatre tribus urbaines. Vers 189 un *plebiscitum Terentium* assimila aux ingénus les fils d'affranchis et les *spurii*, tandisque les affranchis proprement dits restèrent dans une condition inférieure. Après la guerre sociale, alors que les ingénus non-propriétaires furent admis dans toutes les tribus, les affranchis restèrent tous dans les quatre tribus urbaines. Partant, leur condition politique s'empira encore.

De là les différents plébiscites qui, au dernier siècle de la République, essayèrent d'améliorer le droit de suffrage des affranchis. D'après l'auteur il est probable qu'Auguste enleva aux affranchis le *jus suffragii,* et qu'il les exclut, sauf peut-être certaines catégories, même des tribus urbaines.

Mais, dès la même époque, les tribus urbaines renferment certaines catégories de citoyens qui, pour des causes personnelles, sont exclus des tribus rustiques. Tels sont, sauf des exceptions, les fils d'affranchis, les Grecs domiciliés dans les ports d'Ostie et de Puteoli, les Grecs qui ont reçu *viritim* la cité romaine, les acteurs et les fils d'actrices. Dès lors les citoyens des tribus urbaines jouissent d'une condition intermédiaire entre celle des citoyens membres des tribus rustiques et celle des affranchis exclus des tribus et du droit de suffrage. Nous sommes peu renseignés sur l'époque et les détails de cette nouvelle organisation.

Exclus sous l'Empire des tribus au point de vue politique, les affranchis participent néanmoins aux distributions publiques, et figurent à ce titre dans les tribus de la *plebs urbana frumentaria*.

A l'origine les affranchis étaient admis au service armé comme les ingénus. Probablement les censeurs de 312 leur ont donné à ce point de vue une condition inférieure. Sous l'Empire ils étaient exclus du service militaire, tandis que les ingénus des tribus urbaines étaient spécialement recrutés pour le service des cohortes urbaines.

Les affranchis sont exclus du *jus honorum*, c'est-à-dire des magistratures et du Sénat. Sous l'Empire ils sont admis exceptionnellement dans l'ordre équestre.

Auguste compensa l'exclusion des affranchis des magistratures municipales par l'organisation de l'*Augustalitas*. Les *Augustales* apparaissent à la même époque et avec une organisation uniforme en Italie et dans les provinces de langue latine. Par conséquent le gouvernement central doit avoir coopéré à créer cette institution, qui date des premières années du règne d'Auguste. Cependant elle ne fut pas créée par une loi générale, mais par des décrets des communes, dont elle avait spécialement en vue de favoriser les intérêts économiques. Annuellement les décurions municipaux nommaient, principalement et dans beaucoup de communes exclusivement parmi les affranchis, des *Seviri Augustales*, qui étaient, non des prêtres, mais des magistrats sans attributions effectives, soumis à des charges municipales, comme les magistrats effectifs. De même que le Sénat municipal procédait de la magistrature combinée avec l'*adlectio*, de même l'ordre des Augustales procédait du Sévirat, combiné également avec l'*adlectio*. Le modèle de cette institution municipale fut l'ordre équestre; les précurseurs des Augustales ont été les *collegia* des *mercuriales*.

Le système de Mommsen sur la condition des affranchis consiste donc à admettre qu'à l'origine il n'y avait point de différence politique et militaire entre les affranchis et les ingénus, et qu'au lieu de s'améliorer, la condition des affranchis s'est constamment empirée. Cette opinion est en opposition avec celle qui a généralement cours, et pour la faire prévaloir il faudrait, ce nous semble, quelque preuve historique. Cette preuve, nous l'avons cherchée en vain; nous croyons donc devoir maintenir l'ancien système, qui nous semble plus conforme au développement des institutions romaines. Auguste a-t-il absolument exclu les affranchis des tribus, même urbaines? Non pas, dit l'auteur, au point de vue des *frumentationes*, mais bien quant au droit de mention de la tribu dans la désignation officielle. Ces conclusions sont déduites de recherches très minutieuses dans les sources épigraphiques. Ces mêmes recherches ont fait découvrir à l'auteur, sous l'Empire, l'existence de certaines catégories de citoyens ingénus qui, quelle que fût la tribu de leur lieu d'origine, étaient relégués, pour des causes personnelles, dans les tribus urbaines. Déductions très ingénieuses, qui ouvrent un champ nouveau d'investigations, mais dont les conclusions sont encore sujettes à tant d'exceptions que

dans leurs formules actuelles elles nous semblent loin d'être définitives. Par contre, nous adhérons pleinement aux aperçus nouveaux et lumineux que l'auteur a donnés sur l'origine et la nature de l'*Augustalitas*.

B) *La nobilitas et l'ordre sénatorien.* — La *nobilitas* était une noblesse héréditaire, tandis que l'ordre équestre était une noblesse personnelle.

C'est par des places réservées au théâtre qu'a commencé la séparation extérieure des ordres privilégiés et des autres citoyens. De même que la concession de l'*orchestra* aux sénateurs en 194 marque le commencement du gouvernement des optimates, de même les *XIIII gradus proximi* accordés aux chevaliers, probablement vers l'époque des Gracques, signalent le début du double gouvernement du Sénat et de l'ordre équestre. Le partage des fonctions publiques entre le Sénat et l'ordre équestre, commencé par C. Gracchus, fut achevé sous le principat. Dès lors, l'accès aux fonctions publiques et sacerdotales est fermé à la *plebs*, c'est à dire aux citoyens qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre noblesse de l'*uterque ordo* de l'Empire.

Après cette introduction, l'auteur traite de l'origine de la *nobilitas*, et détermine ce qu'est un *homo novus*. Sont *nobiles*, d'abord, les patriciens; en second lieu, les descendants de patriciens qui par émancipation ou par *transitio ad plebem* ont perdu le patriciat, tout en conservant la *nobilitas;* en troisième lieu, les plébéiens dont un ascendant, en ligne masculine, a géré une magistrature curule. La loi n'a jamais réglementé la *nobilitas*. Les privilèges que celle-ci confère sont le *jus imaginum*, l'extinction de la clientèle, l'adoption d'un *cognomen*, et une éligibilité privilégiée aux magistratures.

Depuis Auguste l'éligibilité aux magistratures et partant le droit d'obtention du siége sénatorial, qui jusque là appartenaient en droit à tous les citoyens, sont soumis à des conditions spéciales. A la suite de cette innovation, la *nobilitas* se transforma en ordre sénatorien, sorte de pairie héréditaire, que la loi séparait nettement des autres classes de citoyens.

On appartenait à l'ordre sénatorien par droit de naissance jusqu'au troisième degré inclusivement. On entrait dans l'ordre, soit en obtenant le *latus clavus* par une faveur impériale, soit par *adlectio* au Sénat, qui se faisait, d'abord, par les censeurs,

plus tard, par l'empereur. De fait cependant l'ancienne noblesse républicaine s'est maintenue, à côté de l'ordre sénatorien, jusqu'à la dynastie flavienne.

Mommsen traite ensuite de la perte du rang sénatorien, du passage de l'ordre sénatorien à l'ordre équestre, et enfin des droits du premier ordre. Parmi ceux-ci il énumère d'abord les insignes extérieurs, le *latus clavus*, etc. Les membres de l'ordre qui ne sont pas sénateurs effectifs ont la condition équestre, bien qu'ils ne se nomment pas *equites Romani*. Depuis Marc Aurèle les membres de l'ordre portent tous le titre de *clarissimus*. La loi les soumet à des conditions spéciales quant au *jus conubii*, et les exclut des adjudications publiques officielles, des distributions gratuites, etc. Tout en restant citoyens de leurs communes d'origine, ils y sont exemptés des *munera personalia*, mais non des *munera patrimonii*. Ils ne sont pas soumis non plus à la juridiction municipale; leur *forum* est à Rome. En droit cependant ils n'avaient pas de juridiction privilégiée, mais bientôt la règle s'est établie de fait que la juridiction criminelle sur les sénateurs n'était exercée que par des sénateurs.

Le chapitre sur la Noblesse et l'ordre sénatorien expose, avec l'érudition et la clarté propres à l'auteur, les faits généralement admis en cette matière. Nous nous bornerons à présenter deux observations. La première concerne l'opinion d'après laquelle le patricien émancipé, tout en restant *nobilis*, devenait plébéien. Nous avons exprimé plus haut notre pensée sur ce point. Notre seconde réserve se rapporte aux privilèges que l'auteur attribue à la *nobilitas*. Si le privilège du *cognomen* a jamais existé, il n'a certes pas été de longue durée. Mais il nous semble que c'est forcer le sens des expressions que d'attribuer à la *nobilitas* une éligibilité privilégiée aux magistratures. Les nobles arrivaient plus facilement aux honneurs à Rome, comme c'est le cas pour les familles influentes dans tous les pays du monde. C'était, ce nous semble, une question de prépondérance sociale, non de droits reconnus.

c) *La chevalerie*. — La chevalerie est sortie de la cavalerie des 18 centuries. Comme nous l'avons dit plus haut, d'après le système de l'auteur, la condition du cens équestre ne fut appliquée au service dans les centuries équestres que depuis l'introduction des *equites equo privato*. Il y a dès lors à distinguer

les *equites equo publico*, les *equites equo privato*, et les citoyens qui, sans servir comme cavaliers, réunissent les conditions requises pour le service dans la cavalerie. Peu à peu le service effectif de cavalerie a été réservé aux *socii*, de telle sorte que dans la suite *eques* désignait le *cavalier*, *eques Romanus*, le *chevalier*. *Eques romanus equo publico* était peut-être sous la République la dénomination légale; mais elle ne se rencontre sous l'Empire que sur les inscriptions de la Gaule Cisalpine. L'expression ordinaire sous l'Empire est *equo publico* (*honoratus*, *exornatus ab imperatore* ....).

Le titre d'*eques Romanus*, même sous la République, n'appartenait légalement qu'aux *equites equo publico*, qui seuls constituaient, à strictement parler, l'*ordo equester*. Abusivement ces dénominations se sont étendues aux deux autres catégories de citoyens mentionnées plus haut. Sous l'Empire ces catégories n'existaient plus. Alors *eques Romanus* était synonyme de *equo publico*, membre des turmes équestres, et celles-ci formaient seules l'ordre équestre.

Pendant la République jusqu'à Sulla l'entrée dans les centuries équestres se faisait par la *recognitio* des censeurs; la sortie de l'ordre, par l'exclusion censoriale.

Depuis Sulla la qualité de chevalier appartenait par droit de naissance aux fils des sénateurs. Peut-être la nomination au tribunat militaire emportait-elle également ce privilège. On ne sait de quelle manière la qualité de chevalier se perdait pendant cette période.

Sous l'Empire, le service d'officier est attaché à la donation du cheval public. Cette donation est généralement faite sur la requête du postulant, adressée au bureau *de censibus*, qui ressortit au département *a libellis*. Il suffit que les postulants réunissent les conditions requises et qu'ils soient agréés par l'Empereur. Le nombre des chevaliers était donc illimité, et la condition était viagère, sauf si le chevalier devenait sénateur ou centurion, ou s'il était exclu de l'ordre pour cause pénale. Auguste faisait à cet effet une *probatio* annuelle; mais bien que la parade annuelle des chevaliers se soit perpétuée jusqu'au IV[e] siècle, la *probatio* n'a guère survécu à Auguste, et la radiation des chevaliers est devenue l'affaire du bureau *de censibus*.

La chevalerie impériale avait un but militaire, administratif et politique. Elle devait fournir des officiers à l'armée, des jurés

et des fonctionnaires à l'administration, et par la création d'un nouveau grand ordre dans l'Etat, elle devait jusqu'à un certain point faire contrepoids à l'influence du Sénat.

Après cette introduction générale, l'auteur passe en revue les conditions requises pour l'obtention de la chevalerie.

Le minimum d'âge était de 17 ans. Ce n'est qu'au 2[d] siècle après J. C. que l'on rencontre des enfants honorés du cheval public. Le chevalier doit avoir l'aptitude corporelle nécessaire à son service; mais le cens équestre, qui était probablement de 400,000 HS et qui ne subit pas de modifications dans la suite, ne fut introduit que vers 400 avant J. C., lors de la création des *equites equo privato*. Le chevalier doit être de naissance ingénue. Sous l'Empire les Italiques étaient plus facilement admis à l'ordre que les provinciaux. Le chevalier devait sans doute jouir d'une honorabilité reconnue; mais à ce sujet l'on est peu renseigné.

Anciennement le citoyen pouvait être à la fois sénateur et chevalier; mais, depuis l'époque des Gracques le siége sénatorial est légalement incompatible avec la possession du cheval public. Sous l'Empire il y a incompatibilité complète entre les divers ordres : le chevalier, en devenant centurion, cesse d'être chevalier. Les jeunes gens de l'ordre sénatorien ou ceux qui ont sollicité l'entrée dans cet ordre, commencent régulièrement leur carrière par des fonctions équestres. En droit strict, ils sont chevaliers; mais, portant les insignes de l'ordre sénatorien, ils forment dans la chevalerie une classe distinguée, qui d'ordinaire ne lui appartient que transitoirement.

Après l'étude des conditions requises, vient celle des *droits* de la chevalerie.

Les citoyens qui, quoique possédant les conditions requises, ne sont pas inscrits dans les centuries équestres, comme les *publicani* par exemple, n'ont aucun privilège politique. *Ordo publicanorum* et *ordo equester* ne furent jamais identiques. Sous le Principat, en droit, la condition des *publicani* est restée la même; de fait, elle s'est modifiée. A cette époque il n'y a plus d'opposition entre la noblesse terrienne et la haute finance. La propriété foncière était la condition essentielle pour l'ordre équestre comme pour l'ordre sénatorien.

Les *equites romani equo publico* ont seuls des privilèges politiques. Les privilèges honorifiques leur appartiennent également,

exclusivement ou principalement. Mais chacun de ces privilèges a eu son développement propre. L'auteur expose successivement l'histoire de ces privilèges : la bande de pourpre, l'anneau d'or et la bulle d'or, les siéges réservés aux jeux publics.

Sous l'Empire les chevaliers sont divisés en six turmes, commandées par des sévirs, annuels, nommés par l'empereur, généralement parmi les jeunes gens de rang sénatorien. Sans être dotée des droits formels de la corporation, la chevalerie a une organisation quasi-corporative, faisant des décrets, décernant des statues, etc.

La chevalerie et la justice. — Une loi de C. Gracchus remplaça les sénateurs par les *equites equo publico* dans les fonctions de jurés à Rome. L'auteur fait, à ce propos, l'exposé des lois judiciaires qui furent successivement portées. D'après lui les *tribuni aerarii,* qui formaient une des trois décuries de la *lex Aurelia*, étaient aussi des citoyens possédant le cens équestre. Chacune des trois décuries de la *lex Aurelia* comptait 300 membres. De là les *nongenti* dont parle Pline l'Ancien. Depuis César, la décurie des *tribuni aerarii* disparaît, et fut remplacée probablement par une seconde décurie d'*equites equo publico.*

La liste des jurés est dressée par l'empereur en même temps que la liste des chevaliers. Sous Auguste on n'y inscrivit que des Italiques, plus tard aussi des citoyens des provinces occidentales, mais jamais des citoyens nouvellement naturalisés. Dès le 3e siècle de l'Empire il n'en est plus fait mention.

La chevalerie et le service militaire. — L'armée romaine reconnaît une distintion marquée entre le soldat et l'officier. On reste soldat jusqu'y compris les grades de centurion et de décurion. Sont officiers ceux qui occupent des grades supérieurs. Tels sont les *tribuni militum*, les *praefecti socium*, les *praefecti fabrum.* Il est certain que dans les derniers siècles de la République tous les officiers étaient pris dans la cavalerie des citoyens, *equites equo publico* ou *equo privato.* Ils étaient par conséquent des cavaliers détachés pour faire le service d'officier. Mais les *equites equo privato* disparaissent, tandis que les *equites equo publico* continuent à servir, soit comme *contubernales* du général, soit comme officiers. Depuis Auguste les *contubernales* perdent leur caractère militaire et le service à cheval s'identifie absolument avec le service d'officier. C'est la *militia equestris*, dans la-

quelle sont compris la *praefectura equitum* ou *alae*, le *tribunatus legionis* ou *cohortis*, la *praefectura cohortis*, probablement aussi la *praefectura castrorum* et d'autres grades encore. La *militia equestris* exige comme condition préalable l'*equus publicus*, accordé, comme nous l'avons dit, par l'empereur. Les sénateurs en sont donc exclus; les chevaliers de rang sénatorien ne sont admis qu'au *tribunatus legionis*. L'empereur nomme à toutes les places d'officier, et il en dispose comme il l'entend. Généralement le chevalier occupe successivement plusieurs grades compris dans la *militia*. Ce n'est que par exception que des centurions primipilaires arrivaient à la possession du cheval public et aux milices équestres.

Le service d'officier était obligatoire pour les chevaliers, et il devait être rempli jusqu'à un terme déterminé. Peut-être déjà depuis Claude, mais certainement depuis le début du 2[d] siècle, le chevalier devait occuper successivement un certain nombre de places d'officier, d'abord trois, depuis Septime Sévère quatre : *omnibus equestribus militiis functus*, ou *a militia*. La durée du service dans chacun de ces grades était indéterminée; elle était généralement de plusieurs années. Cette organisation dura jusqu'au milieu du III[e] siècle.

La chevalerie et l'administration. — Auguste confia aux chevaliers les branches de l'administration qui dépendaient plus directement de l'Empereur. Les fonctions administratives équestres étaient des gouvernements provinciaux, des fonctions militaires, telles que les *praefecturae praetorio, vigilum, classis*, etc., et des fonctions financières : *procuraturae*.

La *militia equestris* était la voie ordinaire pour arriver aux fonctions équestres, mais elle n'y conduisait pas nécessairement; car ces fonctions furent toujours considérées comme des *beneficia* de l'empereur et leur gestion n'était pas obligatoire, comme la *militia*. Plus tard, depuis Adrien, on était également admis aux fonctions équestres après la gestion de fonctions civiles, surtout de l'ordre judiciaire.

Cette organisation a duré dans ses grandes lignes jusqu'à Dioclétien.

Entre les chevaliers il y avait des distinction de rang. Les chevaliers de rang sénatorien, qui portaient le *latus clavus* (*laticlavii*), ne s'appelaient pas *equites*, comme nous l'avons dit plus haut. Les termes de *eques illustris* et de *nobilitas equestris*

n'avaient pas de signification fixe, légale. La base du classement des fonctions équestres était le traitement y attaché. Les empereurs Marc-Aurèle et Verus les divisèrent en trois classes, avec les titres respectifs de *eminentissimus*, *perfectissimus* et *egregius*.

La chevalerie et le culte. — Pendant la République, à part certaines exceptions, il n'existait pas de conditions spéciales pour l'admissibilité aux dignités sacerdotales. Depuis Auguste celles-ci sont partagées parmi les deux ordres. L'auteur expose quelles étaient les fonctions sacerdotales équestres, fonctions qui, toutes, étaient accordées par l'empereur.

Le chapitre consacré à la Chevalerie est un des plus étendus et en même temps un des plus intéressants de tout l'ouvrage. L'exposé des modes d'entrée et de sortie, des conditions requises, des privilèges et des droits de l'ordre, du service militaire des chevaliers et de la carrière équestre, toutes ces questions sont élucidées, au moyen de textes d'auteurs et de textes épigraphiques, avec une abondance de preuves que la science de Mommsen seule est actuellement capable de fournir. Nous regrettons seulement de ne pouvoir partager l'avis de l'auteur sur un point fondamental, sur lequel nous nous arrêterons un peu plus longuement. D'après Mommsen, l'ordre équestre comprenait exclusivement les 18 centuries, composées de 1800 *equites equo publico,* et par suite de la législation de Sulla, les fils de sénateurs et les ex-tribuns militaires seraient entrés de droit dans les centuries. C'est à elles, dit l'auteur, que Gracchus donna le droit de judicature; c'est à elles seules qu'appartenaient les insignes de l'ordre équestre. Cette théorie, à notre avis, ne s'appuie sur aucun témoignage précis. Elle est contredite au contraire par Q. Cicéron, *de petit. cons.,* 8 § 33 : « *Tum autem, quod* EQUESTER ORDO *tuus est, sequentur* ILLI (c'est à dire les membres des 18 centuries) *auctoritatem ordinis.* » Elle ne nous semble, d'ailleurs, se concilier nullement avec l'influence si considérable de l'ordre équestre à l'époque de Cicéron. Cette influence ne s'expliquerait guère si réellement l'ordre avait été si restreint. De plus, les anciens (Varron chez Non., v. *bicipitem,* p. 454, et Pline l'ancien, XXXIII, 8 (3), sont d'accord pour attribuer la création effective de l'ordre à C. Gracchus. Supposons que réellement Gracchus ait donné le droit de judicature aux 1800 *equites equo publico,* qui depuis cette époque sont tous *juniores*

(Mommsen, 505-506), et qui, même à l'époque de Cicéron, étaient en général fort jeunes (Q. Cicéron, l. l., les appelle *adolescentuli*), il faudrait, puisque d'autre part la fonction de juge requérait l'âge de 30 ans (*lex rep.*, l. 13, dans le C. I., I, p. 58), défalquer des 1800 tous ceux qui avaient de 17 à 30 ans, c'est à dire, selon toute vraisemblance, la majorité. Mais ce n'est pas tout. Il résulte de la *lex. rep.*, l. 17 (c. I, I,59) qu'étaient encore exclus de la judicature tous fils, frères ou pères de sénateurs ou d'anciens sénateurs, et cette catégorie comptait sans aucun doute beaucoup de membres dans les centuries équestres. Est-il dès lors possible que les *equites equo publico* qui restaient après cette double défalcation, fussent assez nombreux pour former dans l'Etat un ordre nouveau, l'*ordo judicum*, comme Pline, l. l., le dit expressément? Enfin, la force de l'ordre équestre résidait spécialement dans l'*ordo publicanorum* (Cic., p. Planc., 9 § 23 : *flos enim equitum Romanorum... publicanorum ordine continetur*). Est-il probable que les publicains fussent en majorité inscrits dans les centuries équestres? Ne semble-t-il pas plutôt qu'il y avait parmi eux plus de *seniores* que de *juniores?* Aussi, comme nous le disions plus haut, Mommsen reconnaît que généralement les anciens emploient les termes d'*ordo equester* dans un sens plus étendu que celui qu'il leur attribue. D'après l'exposé qui précède, nous conclurions plutôt que ce sens plus étendu est le véritable, et que les 18 centuries ne formaient qu'une partie de l'ordre équestre. S'il en était ainsi du temps de la République, qu'est devenu l'ordre équestre sous l'Empire? Mommsen est d'avis que même sous l'Empire l'ordre équestre ne se composait que des *turmae equitum equo publico*. Nous n'avons cependant rencontré chez Mommsen aucun passage d'un auteur ancien, ni aucune inscription qui démontre d'une manière certaine cette identité de l'ordre équestre et des turmes équestres. Il est vrai que nous ne connaissons pas non plus ni un passage ni une inscription qui prouve avec certitude que les turmes équestres n'étaient qu'une partie de l'ordre équestre. Cependant plusieurs considérations, dont nous mentionnerons les deux principales, ne nous permettent pas, jusqu'à plus ample informé, d'admettre la nouvelle théorie de Mommsen.

a) Nous considérons, avec Mommsen, comme un fait certain, prouvé par toutes les sources, que la possession de l'*equus publicus*

était toujours due à une donation impériale. D'autre part, la manière dont Horace (Epist., I, 1, 58), Pline l'Ancien (XXXIII, 8 (2), Pline le Jeune (Epist. I, 19) et d'autres parlent du cens équestre, montre que ce cens était la condition essentielle, presque unique pour appartenir à l'*ordre* équestre. Partant, si tout membre de l'ordre avait l'*equus publicus*, la donation impériale était une pure formalité, dépourvue de toute importance. Or, ceci est contredit non seulement par les auteurs anciens qui parlent de la sévérité de certains empereurs dans la *probatio equitum* (Mommsen, 489, n° 3), mais encore par ce fait que très fréquemment les membres des turmes équestres mentionnent sur les inscriptions expressément la faveur impériale, et y ajoutent même le nom de l'empereur de qui ils tiennent cette faveur. A Pavie en Italie, de même qu'à Gades en Espagne, le recensement qui eut lieu pendant la censure de Vespasien constata dans chacune de ces deux villes 500 ἱππικοὶ ἄνδρες (Strabon, III, 5 § 3, p. 169, V, 1 § 7, p. 213). Si vraiment ces deux villes de rang secondaire comptaient chacune, non pas seulement 500 citoyens ingénus et possédant le cens équestre, mais 500 *equites equo publico,* quelle importance la donation de l'*equus publicus* aurait-elle pu avoir?

B) Les affranchis sont élevés au rang équestre par le *jus anuli aurei*, et ce fait n'était pas rare. Si la qualité distinctive de membre de l'ordre était l'*equus publicus*, pourquoi les affranchis n'étaient-ils pas élevés au rang équestre par la donation du cheval public? Au contraire, les exemples d'affranchis qui ont reçu l'*equus publicus* sont excessivement rares (Hirschfeld, *Verwaltungsgesch*., 244, n° 3). Il y a donc, comme cela nous semble résulter d'ailleurs de Pline, XXXIII, 8 (2), et d'autres passages, une différence entre le *jus anuli aurei*, qui est la véritable marque de l'ordre équestre en général, et l'*equus publicus*, qui est l'insigne des chevaliers des turmes équestres. Les insignes honorifiques étaient, croyons-nous, communs à tout l'ordre équestre, mais la carrière équestre n'était ouverte qu'aux *equites equo publico*.

(A continuer). P. WILLEMS.

Homeri Iliadis carmina cum apparatu critico, *éd.* J. VAN LEEUWEN J. F. *et* M. B. MENDES DA COSTA. Lugduni Batavorum ap. Sijthoff, pars prior 1887, pars posterior 1889.

La nouvelle édition de l'Iliade de MM. J. van Leeuwen et Mendes da Costa succède de très près aux éditions publiées dans ces dernières années par MM. G. Christ (1884), Rzach (1886-87) et Fick (1886). Cette multiplicité de travaux témoigne d'une tendance nouvelle dans la critique des textes homériques. Il ne s'agit plus de reconstituer le texte établi par Aristarque au second siècle avant notre ère. Les travaux entrepris dans ce but depuis la découverte du manuscrit de Venise par Villoison, semblent avoir atteint leur couronnement avec la grande édition critique de l'Iliade de J. La Roche (1873-76. Leipzig, Teubner). Aujourd'hui que l'on possède à peu près l'Iliade alexandrine, la tendance est de pousser les recherches plus loin, de remonter au delà. Le texte aristarchien ne représente en somme qu'une tradition insuffisamment éclairée; les théories modernes sur la formation des épopées, la connaissance historique et comparative du grec, ont éclairci beaucoup de points autrefois obscurs ou mal interprétés. La philologie actuelle possède les moyens de restituer au texte de l'Iliade une forme plus primitive qu'il n'était permis à Aristarque de le concevoir. Delà, l'apparition successive des diverses éditions savantes citées plus haut; l'ouvrage de MM. V. L. et M. d. C. nous présente les derniers résultats de ce travail critique auquel l'Iliade ne cesse de donner lieu.

Dans leur courte préface, les deux savants Hollandais n'exposent ni ne défendent les principes généraux de leur critique; ils renvoient pour cet objet à un grand manuel de la langue homérique, destiné à paraître après leur édition de l'Iliade et de l'Odyssée. En attendant, nous n'avons pour nous éclairer que la petite « Grammaire de la langue d'Homère[1] » publiée par les mêmes auteurs. Cet ouvrage, écrit pour les écoles, n'a pu accorder beaucoup de place à la discussion. Il faudra donc attendre le grand manuel annoncé pour être complètement

[1] Traduction française par J. Keelhoff. Mons, Manceaux, 1887. Nous n'avons pas entre les mains l'édition hollandaise de 1888. On ne trouve pas dans l'édition française les numéros indiqués comme renvois par les éditeurs.

renseigné sur les théories générales des nouveaux éditeurs, sur les raisons de leurs innovations, et sur les principes de critique qu'ils considèrent comme applicables aux œuvres épiques.

Il est, en effet, un grand nombre de questions relatives au texte de l'Iliade dont la solution est encore très controversée; la nature même de leur travail forçait MM. V. L. et M. d. C. à prendre toujours parti, même dans les cas les plus douteux. On aimerait, au moins pour les questions capitales, à connaître les arguments qui ont déterminé leur choix. Il faudra également que les éditeurs nous exposent avec netteté leur opinion sur la plus grande et la plus importante question : la question de la formation même des poèmes homériques. L'opinion que l'on s'est faite sur ce point général influe sur toutes les décisions que l'on prend dans les détails. On l'a bien vu par l'exemple de M. Fick : persuadé que les chants d'Homère avaient été composés d'abord en éolien, et traduits plus tard seulement en ionien, il a cru rétablir la version primitive de l'Iliade, en substituant partout des formes éoliennes aux formes ioniennes traditionnelles. MM. V. L. et M. d. C. ne se sont pas laissé entraîner à de tels écarts et ont procédé avec beaucoup plus de réserve et de discrétion. A propos de cette question même de l'éolisme, ils prennent sagement parti pour la tradition, en conservant la voyelle ionienne η, partout remplacée par α long dans les éditions de M. Fick. D'autre part, il est vrai, ils substituent à peu près partout à la particule ionienne ἄν la forme éolienne κε, même au prix de corrections, par exemple, N 676, 741, Ω 566, et Ω 367, où τίς ἄν δή τοι νόος εἴη; devient τίς ἄρ κέν τοι νόος εἴη; — Remarquons cependant que, malgré toute l'ingéniosité de leur critique, il est des cas où ils n'ont pu écarter ἄν, par exemple Σ 397.

En l'absence d'autres raisons données par les éditeurs, nous attribuons ces changements à leur désir d'introduire plus d'unité et de cohésion dans la langue du poème. Cette tendance se manifeste d'ailleurs dans plusieurs autres points, par exemple, dans leur réduction de toutes les formes divergentes des pronoms personnels à un paradigme unique. — Les idées que l'on doit se faire sur la formation et la transmission des chants épiques ne rendent-elles pas extrêmement hasardeuses toutes les corrections faites ainsi en vue de régulariser la langue? Précisément

le mélange de formes disparates et absolument contradictoires nous paraît être un des traits essentiels de la physionomie de l'Iliade. Les générations de rapsodes ont dû employer indistinctement les formes éoliennes conservées dans des vers très anciens à côté de formes ioniennes courantes. Des vers primitifs ont été remaniés, en même temps que des formes archaïques s'introduisaient dans des vers d'époque plus moderne. En corrigeant la tradition, on risque très souvent de rendre une forme antique à des passages récents. Les rapsodes s'étaient créé une langue poétique, assez artificielle et très mélangée; ils usaient à la fois des libertés anciennes dont ils ignoraient la cause, et des facilités nouvelles qu'ils pouvaient trouver dans la langue contemporaine. Beaucoup de nos tentatives de simplification viendront toujours se heurter à cette objection, tirée des conditions mêmes de la naissance et de la diffusion des chants épiques.

La divergence de vues qui existe pour la question capitale de l'origine de l'épopée, se retrouve également dans l'explication d'une foule de questions particulières. Un grand nombre de phénomènes admettent plusieurs solutions, également vraisemblables. Faut-il, par exemple, écrire ἀδϝεής, θεοδϝής, ou bien ἀδδεής, θεοδδής? En d'autres termes, le digamma postconsonantique existait-il encore ici à l'époque d'Homère, ou bien s'était-il assimilé à la consonne et ne faisait-il plus sentir son influence qu'en allongeant la syllabe précédente? Nous penchions pour la seconde opinion; MM. V. L. et M. d. C. se sont rangés à la première. Nous ne voyons pas d'argument décisif en faveur de l'une ou de l'autre de ces opinions. — On comprend l'embarras de l'éditeur en présence de pareilles questions. Il est toujours obligé de faire un choix, même lorsqu'il sait que ce choix n'est que provisoire et que la certitude est actuellement impossible. Aussi la critique aurait beau jeu si elle voulait s'ingénier, soit à défendre le texte ancien contre les corrections des éditeurs, soit à opposer à celles-ci des corrections nouvelles. — Mais une telle critique ne serait ni utile, ni équitable. Dès que l'on considère comme juste et vraie la tendance des éditeurs, on doit se souvenir qu'en l'état du problème, ils ne peuvent aboutir très souvent qu'à des résultats incertains.

Parmi les questions de détails où le doute doit règner, nous

ne citerons que deux exemples; ils sont pris dans les deux premiers vers de l'Iliade, ce qui prouvera en même temps qu'on trouve de ces exemples sans faire de grandes recherches. MM. V. L. et M. d. C. impriment ... Πηληϊάδα' Ἀχιλῆος. La Roche, Rzach, etc. conservent Πηληιάδεω Ἀχιλῆος. Assurément αο (α long) est la désinence la plus ancienne; mais les formes en εω étaient également à la disposition des rapsodes; MM. V. L. et M. d. C. eux mêmes ont dû les conserver en plusieurs endroits. Dès lors, qui peut dire avec certitude laquelle de ces deux formes on doit écrire? Est-il même légitime de poser pareille question? Qui nous dit que les chantres épiques, qui n'avaient pas le même respect de la lettre que nos modernes éditeurs, n'employaient pas tour à tour l'une ou l'autre des formes permises, selon le temps, le lieu, ou même le caprice de leur récitation?

Vers 2. — La Roche et Rzach οὐλομένην. — MM. V. L. et M. d. C. ὀλομένην. — Sans doute, nos éditeurs supposent connue la règle que dans un mot de trois syllabes brèves suivies d'une longue, la première brève subit un allongement rythmique, et ils jugent superflu d'exprimer graphiquement cette quantité. Pour la même raison, ils écrivent δολιχοδείρων B 460 au lieu de δουλιχοδείρων. Cependant l'orthographe ancienne οὐλομένην a pour elle l'analogie des graphies οὔλυμπος (E 750, 754), οὔνομα Γ 235, etc., conservées par nos éditeurs. Si le génitif pluriel de οὔνομα se rencontrait, nos auteurs devraient l'écrire ὀνομάτων, tout comme ὀλομένην, et ils arriveraient ainsi à exprimer de deux façons différentes la même syllabe longue d'un mot. On voit combien toute décision est épineuse en semblable cas. Notons qu'il existe une troisième orthographe possible, ὀλλομέναν (admise par M. Fick), pour laquelle il y aurait aussi de bons arguments.

Une innovation d'une portée plus générale est celle que les éditeurs ont introduite à propos des formes verbales à augment. Ils expriment sur ce point, dans leur préface (page XII), une théorie que nous leur croyons toute personnelle. Suivant eux, les chantres anciens n'ont jamais retranché ni omis l'augment dans la récitation, mais en pressant la mesure, ils le prononçaient souvent assez brièvement pour que, placé pour ainsi dire en dehors du rythme, il ne fût plus compté dans la série légitime des syllabes et des mores. Conformément à ce principe, les éditeurs ont rétabli l'augment partout où le mètre le permettait. Dans les autres cas, ils ont indiqué sa présence

par un signe d'élision, par exemple, ὥς 'φάτο Α 357, δακρυόφι 'πλῆσθεν Ρ 696, 'λύτο δ'ἀγών Ω1. Dès qu'une élision était possible, elle s'est faite en général aux dépens de la voyelle précédant l'augment pour permettre la restitution effective de celui-ci. Des changements comme ϝοῖκόνδ' ἐβεβήκει Ζ 495 (pour ϝοῖκόνδε βεβήκει), τὸν δ'ἔλιπ' (= τὸν δὲ λίπ'), ἄλλ' ὅ γ'ἔδεκτο (= γε δέκτο) sont en somme indifférents. Mais d'autres changements (par exemple Α 55 φρέσ' ἔθηκε pour φρεσὶ θῆκε, etc.) ne peuvent être acceptés que si la théorie des auteurs relative à l'augment est démontrée comme certaine.

Nous ne connaissons pas encore tous les arguments de MM. V. L. et M. d. C., mais nous craignons que leur théorie sur ce point ne reste toujours extrêmement conjecturale. Nous ne pouvons cesser de croire que l'augment était facultatif, et que les rapsodes le préposaient et le supprimaient à volonté, selon les besoins du mètre. Dans la langue des Védas, l'augment était également facultatif, mais nous négligeons cet argument tiré de la linguistique, parce que MM. V. L. et M. d. C. semblent vouloir le récuser. — Le grec seul d'ailleurs peut fournir une explication. La suppression de l'augment a dû être à l'origine un des expédients dont les rapsodes se sont servis pour éviter la succession d'un tribraque [1] Une forme comme ἐγένετο ne pouvait entrer dans l'hexamètre. Les poètes se servaient de γένετο (Υ220)[2], en recourant à un genre de syncope fréquent dans la langue. De même dans le féminin λάχεια, de ἐλαχύς, l'abandon de la voyelle initiale a dû commencer aux cas obliques du masculin qui contenaient trois brèves consécutives (ἐλαχέος etc.).

Plus tard, les rapsodes ne comprirent plus les causes qui avaient, dans certains cas, rendu légitime et indispensable la suppression de l'augment. Ils étendirent à tous les verbes une liberté qui n'existait à l'origine que pour un petit nombre d'entre eux. De là, l'arbitraire et l'absence complète de régularité dans l'emploi ou l'omission de l'augment. Il est vain, pensons

---

[1] La langue grecque, même en dehors de l'hexamètre, s'offensait, à une époque reculée, d'une succession de trois syllabes brèves. Voir F. de Saussure, *Mélanges Graux*, p. 737 ss. Havet et Duvau. *Cours de métrique*, § 34 (Paris, Delagrave, 1886).

[2] Ou de ἔγεντο (Hes. Th. 705) par une syncope différente, mais qui procède de la même loi rythmique.

nous, de vouloir remédier à ce désordre, soit par des additions d'augment, — soit par des suppressions, comme le faisait Aristarque.

Parmi les verbes commençant par une diphtongue, les éditeurs restituent partout l'augment temporel à ceux qui commencent par ευ. Ils écrivent donc ηὔχοντο, ηὗρον, καθηῦδε, là où les manuscrits ont εὔχοντο, εὗρον, καθεῦδε etc. — Il ne faut pas oublier cependant que dans le grec primitif le η de ηὗρον, ηὔχοντο, se trouvant devant une semi-voyelle suivie d'une consonne, a dû régulièrement s'abréger : εὗρον, εὔχοντο sont donc les seules formes phonétiquement légitimes. — Lorsqu'on trouve les formes à augment, elles s'expliquent comme des formes plus tardives, refaites par analogie. Mais qui peut prouver que l'analogie avait déjà nécessairement restitué l'augment à ces verbes, au temps d'Homère?

Peut-être MM. V. L. et M. d. C., dans leur traitement du digamma initial, ont-ils encore cédé un peu trop à leur désir d'établir quelque unité dans la langue homérique. Assurément tout le monde approuve la restitution de ce signe dans le texte lorsque sa présence a pour effet d'écarter une irrégularité prosodique apparente; par exemple dans la formule τὸν δ'ἄρ' ὑπόδρα Ϝιδών où le digamma empêche l'hiatus non permis d'une brève — καὶ μέν Ϝοι Λύκιοι, κτλ Z 194 où il explique l'allongement de μέν [1], — et dans une foule d'autres cas. — On admettra encore que les éditeurs, appuyés par de tels exemples, rétablissent par hypothèse le digamma, même dans les vers où il n'est appelé par aucune nécessité métrique. Mais il est beaucoup plus hasardeux de s'engager dans la voie des corrections de texte, afin de pouvoir le rétablir systématiquement à peu près partout. Le digamma est une ressource précieuse, précisément parce qu'il nous permet de conserver le texte ancien, et qu'il écarte sans peine pour nous les obscurités de la versification. Il sert ainsi à empêcher des corrections inutiles; nous voudrions qu'il ne servît pas à en autoriser de nouvelles.

---

[1] De même X 25 τὸν δ'ὁ γέρων Πρίαμος πρῶτος Ϝίδεν ὀφθαλμοῖσι ou le digamma allonge la syllabe τός par position. MM. V. L. et M. d. C. écrivent 'Ϝίδεν. Par parenthèse, si, comme ils le supposent, l'augment était prononcé ici en quelque sorte subrepticement, on ne s'explique guère comment le digamma a pu faire avec l'ε précédent un groupe formant position.

Ainsi la restitution du digamma rendrait faux un vers comme le suivant :

ὥς ἄγαγ', ὡς μήτ' ἄρ τις ἴδῃ μήτ' ἄρ τε νοήσῃ (Ω 337).

Nos éditeurs corrigent

ὥς ἄγαγ', ὡς μή τίς ϝε ϝίδῃ μηδ' ἄρ ϝε νοήσῃ.

La forme avec digamma ἐπιϝιδόντα rendrait également faux le vers

αἴσῃ ἐν ἀργαλέῃ φθίσει, κακὰ πολλ' ἐπιδόντα (X 61).

MM. V. L. et M. d. C. lisent : κακὰ πολλὰ ϝιδόντα.

En pareil cas, nous voudrions que l'on s'abstînt de faire des corrections — qui pourraient parfois être des anachronismes — et que l'on s'en tînt au texte reçu. — Les formes contradictoires sont tellement de l'essence même de la langue de l'Iliade que MM. V. L. et M. d. C. n'ont pu entièrement les écarter, même pour cette question du digamma initial. — Ainsi, ils écrivent avec raison ϝέπος A 108 et dans de nombreux autres passages. Mais ailleurs le même mot a été employé sans digamma par les rapsodes, et nos éditeurs ont dû souvent conserver cette forme plus moderne au point de vue de la prononciation, par exemple O 35 καί μιν φωνήσασ' ἔπεα, κτλ. X 81 καί μιν δάκρυ χέουσ' ἔπεα, κτλ.

Pour que la présence du digamma dans un mot soit suffisamment prouvée, il faut qu'elle soit attestée par le témoignage des inscriptions et des grammairiens anciens, ou bien par des comparaisons linguistiques.

MM. V. L. et M. d. C. restituent quelquefois le digamma à des mots pour lesquels ces preuves n'existent pas, mais qui produisent en général les mêmes effets que les formes commençant par le digamma. C'est le cas par exemple pour ἅλις, écrit ϝάλις I 137, etc. [1]. La restitution du digamma dans les mots où sa présence n'est ainsi prouvée que par des raisons métriques, est une conjecture très vraisemblable, mais en somme une con-

---

[1] Très douteux aussi est le ϝ dans ϝήδυμος B 2, etc. (correction pour νήδυμος Arist. et les manusc.). Nous n'ignorons pas les arguments indiqués par Rzach en faveur de ϝήδυμος, mais le passage de l'Odyssée ν 79 νήδυμος ὕπνος ... ἥδιστος, rend difficile le rapprochement de ϝήδυμος. (?) et de ϝηδύς.

D'ailleurs l'ancienne leçon s'explique bien comme un composé de νη (privatif) et de la racine δυ (δύη) « sans douleur, sans souci. ».

jecture. — Les savants éditeurs feraient chose utile, pensons nous, en indiquant à part dans leur grammaire les mots de cette catégorie.

Nous nous abstiendrons d'énumérer ici divers autres points où le parti adopté par les éditeurs nous paraît prêter à controverse. Dans une œuvre comme celle qu'ils ont entreprise, il doit être entendu tacitement entre eux et leurs lecteurs qu'un grand nombre d'opinions sont accompagnées de points d'interrogation. La divergence ne porterait souvent que sur le nombre de ceux-ci.

L'essentiel est que les auteurs se soient entourés de tous les moyens possibles d'information. Or c'est là une condition que MM. V. L. et M. d. C. ont remplie abondamment. Peu de savants sont aussi merveilleusement au courant de l'immense littérature relative aux textes homériques. — Ils ont poussé la conscience scientifique jusqu'à rapporter toujours à leurs premiers auteurs les conjectures qu'ils citaient. Dans les éditions antérieures, par exemple celles de Bekker et de Nauck, les noms des critiques étaient presque toujours omis ; dans celles de Christ et de Rzach les conjectures étaient souvent attribuées à des éditeurs qui n'avaient fait que copier leurs devanciers. A cet égard, le soin mis par les derniers éditeurs de l'Iliade à rendre à chacun sa propriété est une bonne action et un bon exemple, — surtout de nos jours où, sous prétexte qu'une explication ou une théorie est « entrée dans la science, » le premier venu se l'approprie sans façon.

Chez MM. V. L. et M. d. C. l'information si variée et si sûre est mise au service d'un sens critique qui s'est développé à la meilleure école. Dans tous les cas difficiles on consultera toujours avec utilité et profit l'opinion ancienne à laquelle ils se sont ralliés, ou bien la solution nouvelle qu'ils ont proposée. — Il faudrait aussi louer la sobriété savante de l'appareil critique, le soin extrême apporté à l'impression, l'excellente innovation qui consiste à indiquer en marge, à côté de chaque vers, les passages identiques de l'Odyssée, d'Hésiode, ou des hymnes. — Tous ceux qui s'intéressent à la question homérique voudront posséder l'œuvre de MM. V. L. et M. d. C. et attendront avec impatience les autres travaux qu'ils publieront bientôt sur le même sujet.

L. Parmentier.

J. Flammermont. — **Lille et le Nord au moyen âge.** — *Leçons rédigées par C. Buellet*, Lille, 1888, 8°.

De simples notes prises à un cours professé à Lille, publiées d'abord dans un journal, l'*Echo du Nord,* puis réunies en volume et offertes au public sans changement de forme, tel est ce livre. Si l'on y cherche une description populaire de l'état politique et social de la Flandre au moyen âge, on sera satisfait. Si, au contraire, on s'attendait à y trouver, sur tant de questions encore obscures de l'histoire des grandes villes du Nord, des aperçus nouveaux, des recherches approfondies et originales, c'est qu'on supposerait à l'auteur un but qu'il n'a pas eu en vue.

L'obligation de préparer rapidement ses leçons sur un sujet très vaste a fait commettre à M. Flammermont un certain nombre d'erreurs de détail. Il croit (p. 27) qu'il faut chercher dans la Gilde l'origine des communes; il ne connaît sans doute ni la charte de Valenciennes, ni celle d'Arras, puisqu'il dit que l'on ne possède plus qu'une mauvaise traduction de la première et que la seconde est fort corrompue; il admet encore (p. 89) l'existence de l'assemblée des alliés de Gui de Dampierre à Grammont, le 25 décembre 1296. Ailleurs, certaines affirmations sont peut être téméraires : celle par exemple que les règlements de métiers ont rendu impossibles les progrès de l'industrie au moyen-âge. Mais il serait injuste et surtout hors de propos, d'insister sur ces imperfections. L'ouvrage n'a pas été écrit pour les érudits : l'auteur et le rédacteur n'ont eu en vue en le publiant que de donner aux Lillois qui s'intéressent à leur histoire locale, une esquisse rapide de ce qu'elle a été. On doit reconnaître qu'ils y ont réussi : leur livre se lit avec intérêt. Espérons qu'il n'est que l'avant-coureur d'études approfondies de M. Flammermont sur les communes flamandes, ou du moins d'une bonne monographie sur Lille dans le genre de son histoire de Senlis.

En tous cas, l'idée qu'a eue M. Flammermont de faire un cours sur l'histoire de Flandre à la faculté des lettres de Lille est excellente. Les universités ne peuvent plus aujourd'hui s'isoler dans la région où elles sont établies. S'intéresser à l'histoire de celle-ci, c'est-à-dire à la vie même de la population où se recrutent le plupart de leurs auditeurs, est pour elles le meilleur moyen d'accomplir la mission intellectuelle et civilisatrice qui leur incombe.

Henri Pirenne.

L'Enseignement du latin d'après les vues de la pédagogie allemande, *par le Chanoine* P. FÉRON, *Professeur de pédagogie au Séminaire Épiscopal de Tournai, Inspecteur des Collèges ecclésiastiques du Diocèse*. Tournai, Decallonne-Liagre, 1889, in-8°, XII-347 pages.

Voici un *aureolus libellus*, un livre solide et utile, plein de mesure et de bon sens, respirant un parfum de modestie, de candeur, d'honnêteté, qui fait aimer l'auteur.

Frappé tout à la fois des piètres résultats que produit chez nous l'enseignement des langues anciennes, et de la supériorité incontestée de l'Allemagne dans ce même domaine, M. le chanoine Féron est allé étudier sur place l'organisation des universités et des gymnases allemands. Il a suivi les cours académiques, « en compagnie de jeunes gens balafrés » ; il a assisté aux exercices des séminaires philologiques et pédagogiques; il est entré dans les gymnases, il a écouté les leçons, questionné les directeurs, les professeurs et les élèves, et s'est fait expliquer par le menu tout ce système savant et compliqué, à tant d'égards différent du nôtre. De retour en Belgique, il s'est résolûment plongé dans l'immense littérature pédagogique des Allemands ; il a dépouillé les recueils officiels, le résumé des *Travaux des conférences provinciales des Directeurs des gymnases prussiens* par le Dr Erler, les ouvrages d'Eckstein, de Hirzel, de Naegelsbach, de Rothfuchs, de Schiller, de Schrader, etc. C'est le fruit de ce labeur, qui n'a pas duré moins de huit ans, que M. F. présente aujourd'hui au public. Celui-ci ne peut que l'accepter avec empressement et avec reconnaissance. En s'astreignant à une tâche aussi rude, M. F. a été guidé par les sentiments les plus élevés : le désir sincère de rendre service à la jeunesse belge et l'amour désintéressé du progrès et de la science.

Il constate avec douleur les aberrations pédagogiques qui ont compromis ou plutôt ruiné dans notre pays les humanités grecques et latines. Il met hardiment le doigt sur la plaie ; il signale les vices de notre enseignement sans réticence, mais sans parti pris (v. p. 84, 109, 143, 146, 150, 167, 175, 178, 185, 192, etc).

Il admire la pédagogie allemande, mais cette admiration n'a rien d'un engouement superficiel. M. F. connaît à fond ce qu'il admire, et il indique fort bien quelques-unes des raisons de la supériorité de l'Allemagne en matière d'enseignement.

Il nous montre comment se forment les professeurs des gymnases et des universités, comment fonctionnent ces conférences des directeurs des gymnases prussiens « qui ont été » pour la pédagogie ce que les conciles provinciaux ont été, » sur un autre terrain, pour les intérêts de la Morale, de la » Discipline et de la Foi. » Il met en relief « cette sollicitude » marquée des pédagogues allemands pour tout ce qui touche » aux intérêts intellectuels des jeunes enfants. Ces membres » des conférences sont cependant, *sans exception*, des hommes » de grande valeur scientifique ; ce sont les maîtres de la » philologie moderne, avec les professeurs de l'Université. » Et ils ne dédaignent pas d'incliner leur talent et leur » science jusqu'à la discussion consciencieuse de ces détails » d'apparence si menue. C'est là ce qu'on appelle, en langage » chrétien, se faire petit avec les petits. Ceux qui savent en » venir à cette *condescendance* sont de véritables éducateurs de » l'enfance, dignes de porter, dans son acception radicale, le » beau nom de *Pédagogues*. »

Depuis un siècle, l'Allemagne étudie avec méthode, avec persévérance, avec amour, les moyens de perfectionner ses gymnases et ses universités. Chaque degré de l'enseignement a son but nettement marqué ; chaque mesure, chaque exercice, est calculé pour atteindre ce but ; tout a sa raison d'être, tout s'enchaîne rigoureusement. C'est ce qui résulte avec une clarté frappante du livre de M. F. Et l'on voit en même temps combien il est difficile de s'approprier le système allemand : ce qui fait la force et la valeur de ce système, ce sont les idées générales qui le dominent, c'est l'esprit dont il est imprégné. Combien nous sommes loin encore de ces idées et de cet esprit ! La comparaison est décourageante. Par où commencer ? Où trouver *des hommes* pour relever et reconstituer notre enseignement moyen? Car les réformes de ce genre ne s'improvisent pas à coups de circulaires et de règlements : elles doivent être préparées, mûries, déjà faites dans les cerveaux d'un certain nombre d'hommes pénétrés des mêmes doctrines et agissant de concert, avant de pouvoir entrer dans la pratique. La bonne volonté individuelle est ici impuissante. Dans un établissement où règne l'anarchie des idées et des méthodes, où le directeur n'a ni l'autorité ni la compétence nécessaires pour assurer l'exécution irréprochable de l'œuvre commune, où le corps professoral est

mêlé d'éléments médiocres ou mauvais, le meilleur professeur est condamné à s'épuiser en efforts stériles. Dans un pays où la législature fait et défait les lois, où le gouvernement remanie continuellement les programmes, sans parvenir à donner à l'enseignement une base solide, où se font jour partout les vues les plus contradictoires sur les principes fondamentaux de l'organisation de l'instruction secondaire et de l'instruction supérieure, où peu de gens se rendent compte du but à atteindre et des moyens appropriés à ce but, on ne peut guère espérer de réaliser des progrès sérieux et suivis. Mais le devoir commande de ne pas jeter le manche après la cognée, et il faut louer sans restriction les hommes qui, comme M. F., essaient de propager des idées justes et précises sur la question vitale de l'enseignement moyen.

Je n'analyserai pas le livre de M. F., et cela pour une bonne raison : c'est que ce livre est lui-même une analyse — une analyse raisonnée des grands travaux de la pédagogie allemande. Il est impossible de résumer ces chapitres si substantiels, où l'auteur donne les plus minutieux préceptes sur toutes les parties de l'enseignement du latin, et d'autre part transcrire simplement la table des matières n'apprendrait rien à mes lecteurs. Je préfère m'en tenir à quelques considérations générales qui se dégagent naturellement de la consciencieuse enquête à laquelle s'est livré M. F.

1° Les réformes qui, en Allemagne, ont porté à un si haut degré de perfection l'enseignement des gymnases, sont parties des Universités. C'est de la conception élevée que les Wolf, les Boeckh, les Ottfried Müller se sont faite de la *philologie*, que découle tout cet ensemble de mesures salutaires et bien combinées qu'on ne saurait assez admirer. — Combien de professeurs en Belgique savent au juste ce que c'est que la *philologie?* et combien de personnes croient à la puissance des idées?

2° Dans les gymnases allemands, on ne passe d'un objet à un autre que lorsque le premier est parfaitement su et compris, de manière à ne pouvoir plus être oublié. — Chez nous, on bourre l'élève de matières qu'il n'a pas le temps de digérer : le malheureux oublie au fur et à mesure qu'il apprend, et se décourage.

3° Dans les gymnases allemands, le *pensum* ou matière à étudier dans chaque classe est soigneusement déterminé, et le professeur de la classe supérieure reprend les choses exactement

au point où son collègue les a laissées. — Chez nous, chaque professeur se contente de suivre *à peu près* le programme dans sa classe, et se soucie assez peu de raccorder son enseignement avec celui de son prédécesseur.

4° Dans les gymnases allemands, on fait incessamment appel à l'*activité* de l'élève [1]. Les exercices purement mécaniques, les dictées et les écritures inutiles sont exclus. — Chez nous, une bonne partie des leçons se passe en récitations, une autre en dictées : on dicte les thèmes et les versions à faire à domicile, on dicte des analyses littéraires, *on dicte parfois des notes sur les auteurs* [2] ! On fait copier des paradigmes, recopier des devoirs, etc.

5° Dans les gymnases allemands, le principal travail se fait en classe, sous la direction du maître. — Chez nous, on gaspille le temps de la classe, et l'on fait travailler l'élève surtout à l'étude ou à domicile. — Là, l'étude sert à préparer le travail de la classe. Ici, la classe sert à préparer le travail à domicile.

6° Dans les gymnases allemands, on exige que l'élève porte sa science dans sa tête. — Chez nous, on lui fait porter sa science sous le bras : l'écolier belge ne se conçoit pas sans un paquet de manuels, de grammaires et de dictionnaires.

7° En Allemagne, on discute gravement la question des éditions à mettre entre les mains des élèves. Quels textes convient-il d'employer ? Faut-il des éditions avec notes ou sans notes ? etc. — Chez nous, il règne à cet égard la plus aimable liberté. Entrez dans une classe où l'on explique Horace et prenez les exemplaires dont se servent les élèves. Cet écolier est muni de la vénérable édition de P. Jouvency, cet autre d'un stéréotype d'Herhan, héritage de ses pères ; celui-ci a l'édition de Dübner, celui-là un volume de la collection Tauchnitz, et ainsi de suite : tels des gardes civiques de village armés tumultuairement, qui

[1] V. notamment ce que M. F. dit de l'*Extemporale*, § 21, p. 94 sqq. — L'*Extemporale* n'est pas du tout la même chose que notre *thème oral*.

[2] M. F., p. 192, cite ces paroles de Naegelsbach : « Le comble de la misère, ce serait le cas suivant, si toutefois il est possible, cependant on me l'a certifié réel : un professeur, m'a-t-on dit, aurait adopté pour méthode de dicter à ses élèves le commentaire d'Herzog sur César, et leur ferait apprendre ces notes dictées ! » Je tiens de bonne source que la méthode flétrie par Naegelsbach est suivie par certains professeurs belges.

d'un tromblon, qui d'un fusil à pierre, qui d'un Lefaucheux. Toutes ces éditions diffèrent entre elles par l'orthographe, par la ponctuation, par le texte, par les notes (et quelles notes dans la plupart !). Beaucoup de professeurs tolèrent cet abus, tout en maugréant contre les papas qui visent à l'économie :

— res nulla minoris
Constabit patri quam filius.

D'autres (hélas ! trop nombreux) trouvent la chose toute naturelle, prouvant par leur indifférence qu'ils sont également étrangers à la philologie et à la pédagogie, à la science qu'ils enseignent et à l'art d'enseigner.

8° Dans les gymnases allemands on attache une grande importance à une prononciation correcte du latin, et l'on veut que l'élève lise à haute voix avec intelligence. — Ici, on n'observe ni l'accent ni la quantité, et on laisse les écoliers balbutier et psalmodier, et défigurer la langue sonore et pleine de Cicéron.

Je m'arrête, car le sujet est infini, et je reviens à notre auteur.

J'aurais quelques critiques à adresser à M. F. Le plan général de l'ouvrage, malgré sa rigueur apparente, me paraît çà et là manquer d'ordre et de clarté. J'ignore ce qui a pu déterminer M. F. à transporter ses *Prolégomènes* au commencement du livre II. Pourquoi ne pas nous faire connaître tout d'abord les idées générales qui président à l'organisation des études classiques en Allemagne ? — J'ai noté des longueurs, des répétitions, des obscurités, des bizarreries de style, quelques petites erreurs. — Je ne puis me rallier sans réserve aux opinions de l'auteur touchant le choix des auteurs latins à expliquer dans les classes (ce qu'il appelle *les auteurs canoniques*). — Mais à quoi bon insister sur ces détails? Rendons plutôt hommage au zèle et à la patience de M. F., et remercions-le du bon ouvrage dont il vient de doter notre pays. L'étude approfondie de son livre est je ne dirai pas utile mais *indispensable* aux professeurs de langues anciennes. Ils y trouveront les indications les plus précieuses et les plus sages conseils sur la manière de bien remplir leur tâche. Je voudrais aussi que le travail de M. F. fût médité par tous ceux qui ont quelque influence sur les destinées de l'enseignement moyen en Belgique.

P. Thomas.

De P. Clodio Pulchro tribuno plebis, *thesim Facultati Litterarum Parisiensi proponebat* G. LACOUR-GAYET. Paris, Thorin, 1888, in-8°, 82 pages.

Cette étude biographique est faite avec beaucoup de soin et d'exactitude [1]. Le récit est clair, bien composé. Nous regrettons seulement que, pour se conformer à l'usage, M. Lacour-Gayet ait été obligé de traduire sa thèse en latin, car visiblement il n'est pas latiniste [2].

La *démagogie* de Clodius forme l'un des épisodes les plus curieux de l'histoire des derniers temps de la république romaine. On peut se demander si l'auteur a tiré tout le parti possible de ce sujet intéressant. Il me paraît se tenir un peu trop aux détails extérieurs et personnels, à la surface des événements. Je sais très bien qu'il n'a voulu écrire qu'une biographie; mais encore, pour faire bien comprendre le personnage et ses actions, fallait-il, à mon avis, insister davantage sur la situation politique et sociale de Rome. M. Lacour-Gayet n'indique pas assez nettement l'importance de certains faits, comme l'exil et le rappel de Cicéron; il ne nous montre pas les questions de principe qui se débattent au milieu de tant d'intrigues et de menées; il ne met pas suffisamment en relief les conséquences pratiques des mesures de Clodius. Ses conclusions se ressentent de cette lacune. Pour lui, Clodius n'est qu'un agitateur sans idées arrêtées, jouet de ses passions, une force aveugle déchaînée sur la république décrépite pour en hâter la dissolution et frayer le chemin à César. Il m'est impossible de souscrire à ce jugement. On doit se garder de prendre au

---

[1] Nous n'avons trouvé à faire que quelques menues observations. P. 39, le terme *dies fasti* est pris dans deux sens différents, ce qui cause une certaine confusion. — P. 41, la province attribuée à Pison était *la Macédoine* (avec l'Achaïe, la Thessalie, etc., comme annexes). — Ibid., M. Lacour-Gayet nous dit que Ptolémée, roi de Chypre, n'avait pas encore été appelé par le sénat *socius P. R.* (ce qui est exact), tandis qu'il lui donne ce titre p. 11. — P. 52, *diripiendum* (dans Asconius) est une mauvaise leçon. V. l'éd. de Kiessling et Schoell.

[2] On exige en France pour le doctorat ès lettre une thèse française et une thèse latine. — La thèse française de M. Lacour-Gayet sur *Antonin-le-Pieux* est un ouvrage très remarquable.

pied de la lettre les déclamations et les invectives de Cicéron, qui dépeint son ennemi comme un monstre, une bête féroce, un fou furieux, etc. Clodius a des idées suivies, et je retrouve dans sa politique quelques-uns des traits de la politique traditionnelle de sa *gens*[1]. Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que ce démagogue sans préjugés est, au fond et à son insu, un réactionnaire. La lutte était engagée entre trois formes de gouvernement : le pouvoir personnel (plus ou moins déguisé et mitigé), l'oligarchie de la noblesse, c'est-à-dire le régime du Sénat, et la démocratie, c'est-à-dire l'exercice *direct* du gouvernement par le peuple. C'est la cause de la démocratie (une cause perdue) que Clodius essaya de relever et de soutenir d'une part contre la domination des chefs militaires, de l'autre contre celle du Sénat. Or, la démocratie n'était possible qu'à une condition : c'est que le peuple souverain fût, comme autrefois, concentré dans la capitale et dans sa banlieue, que le *civis Romanus* redevînt réellement le Romain de Rome. Aussi voyons-nous Clodius essayer d'assurer la prépondérance de la population urbaine (*lex de collegiis*, *lex frumentaria*, projet de loi *de libertinorum suffragiis*). S'il eût triomphé, les citoyens des municipes et des colonies auraient été réduits *de fait* à la condition des *Latini* ou à celle des périèques laconiens. C'était le retour à la vieille conception de la cité dans le sens le plus étroit du mot, de la Ville-État renfermant dans son enceinte tout le corps privilégié des citoyens actifs et régnant au dehors sur une masse inerte de demi-citoyens et de sujets.

P. Thomas.

Bernhard Schmidt. — **Das Volksleben der Neugriechen und das hellenische Alterthum**. Leipzig, B. G. Teubner. 251 p.

Cet ouvrage mérite, pour différentes raisons, d'être signalé à l'attention de ceux qui s'intéressent à la connaissance intime de la vie des Grecs anciens.

---

[1] Cf. Mommsen, *Die patricischen Claudier*, dans le 1er volume de ses *Römische Forschungen*, p. 285-318. Berlin, 1864.

L'antiquité classique, chez nous, n'est le plus souvent étudiée qu'au point de vue philologique ; on essaie assez peu de se rendre un compte exact de la civilisation des anciens, ainsi que de leur tournure d'esprit. Le livre de Schmidt est une contribution, savante et riche en remarques ingénieuses, à l'étude de l'antique religion des Hellènes, dans ses rapports avec les idées religieuses qui occupent l'esprit des Grecs modernes. Il est vraiment curieux de constater avec l'auteur, que la plupart des manifestations de la religiosité à notre époque ont leurs racines dans les temps classiques. Dans l'esprit des populations actuelles s'agite encore une multitude d'êtres mythologiques, auxquels le christianisme, à la vérité, a enlevé leur prestige comme divinités ; ils n'en continuent pas moins à jouir auprès du peuple d'une autorité, qui n'est l'apanage que des êtres supérieurs. Au reste, le plus souvent, je dirai même toujours, ils ne sont que la continuation des dieux antiques, modifiés plus ou moins par la religion nouvelle. Celle-ci, à son tour, a dû fréquemment subir l'influence des idées existantes, et mainte pratique a persisté, s'est imposée pour ainsi dire à la nouvelle doctrine, et continue à faire partie des idées religieuses des classes inférieures.

La figure de Dieu, et tout ce qui a rapport à lui, sa demeure, son entourage, son cercle d'action, sont analysés dans ce livre avec une précision remarquable, et appuyés par des documents, empruntés à la collection de chansons et de contes néo-grecs que Schmidt a recueillis dans les îles de l'Archipel : car, cet ouvrage s'appuie directement sur les observations que l'auteur fit pendant son séjour et ses pérégrinations en Grèce. Ce qui intéressera le plus les philologues, ce sont les remarques comparatives qui nous permettent de retrouver chez les anciens les germes des croyances répandues de nos jours. Le livre est divisé en quatre grandes sections dont voici les titres : I. les éléments païens dans la religion et le culte chrétiens ; II. les démons ; III. les génies ; IV. le destin, la mort et la vie future.

Les manifestations religieuses dans la Grèce actuelle ressemblent fortement à celles que nous pouvons observer autour de nous. La mythologie populaire y est peut-être plus riche qu'en Occident, surtout dans les îles, probablement parce que celles-ci sont restées plus en dehors de la civilisation que le monde occidental. C'est ainsi que les êtres de la mythologie populaire

grecque portent souvent un nom particulier et présentent quelquefois, dans leur caractère, des détails qui diffèrent de ce qu'on retrouve en Occident; ces détails remontent alors directement à la mythologie de la Grèce ancienne; en somme, cependant, nous y retrouvons d'une manière frappante les idées qui sont à la base des manifestations religieuses autour de nous. L'auteur, chaque fois que l'occasion s'en présente, met les idées populaires de la Grèce en rapport avec les nôtres, en s'appuyant sur les meilleures autorités allemandes. C'est au moyen de ces comparaisons que l'on découvre plus aisément la communauté du fond chez les peuples indo-européens; elles nous permettent de reconnaître dans les mythologies des tentatives d'explication naturelle, l'œuvre d'esprits qu'occupaient, sous des climats différents, des idées similaires.

AUG. GITTÉE.

JAMES DARMESTETER, **Shakespeare.** — Paris, H. Lecène et H. Oudin, 1889. in-8°, 239 pp. portr. et figg. (Collection des *Classiques Populaires*).

D'intelligents éditeurs parisiens, MM. Lecène et Oudin ont eu l'excellente idée de publier une collection de *Classiques Populaires*, dont ils ont eux-mêmes défini le plan en ces termes : « Choisir les principaux écrivains de l'antiquité et des temps modernes, et les expliquer à l'aide d'un entretien continu où s'introduisent naturellement et à leur place des détails biographiques et des extraits reliés par des analyses... » Cette nouvelle bibliothèque met ainsi à la portée du grand nombre les œuvres littéraires qui font époque dans l'histoire de l'humanité, et qu'il n'est permis à personne d'ignorer. Elle est dirigée par M. Emile Faguet, qui s'est fait connaître comme un critique de talent par ses *Etudes littéraires sur le XIXe siècle* et ses *Grands Maîtres du XVIIe siècle,* et dont le nom est un garant de la valeur de la collection.

Le volume que nous avons sous les yeux est consacré à Shakespeare, et a pour auteur M. James Darmesteter, le savant professeur au Collège de France, que sa connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaises désignait naturellement pour l'écrire. Après avoir résumé le peu que l'on sait de la biographie de Shakespeare, M. Darmesteter analyse

son œuvre, qu'il compare ingénieusement à un drame en trois actes, précédé d'un prologue. Le prologue, qui s'étend de 1588 à 1593, comprend les années d'apprentissage : Shakespeare fait déjà preuve de génie poétique, mais non encore de génie dramatique (*Titus Andronicus*, les trois *Henry VI, Peines d'amour perdues, Les Méprises, les Deux Gentilshommes de Vérone, le Rêve d'une Nuit d'été, Richard III*). Dans le premier acte (1593-1601), Shakespeare sort des sentiments de fantaisie et l'instinct du poète s'éclaire d'un regard du philosophe, mais d'un philosophe optimiste et souriant; c'est la période d'épanouissement (*Roméo et Juliette, Richard II, Jean-sans-Terre, le Marchand de Venise*, les deux *Henry IV, Henry V, la Mégère mise à la raison, les Joyeuses Commères de Windsor, Beaucoup de bruit pour rien, Comme il vous plaira, le Jour des Rois*). Le second acte (1601-1608) est sombre, au contraire : le mal triomphe du bien, et ce que le crime ou la folie n'a pas saisi succombe sous l'ironie (*Jules César, Hamlet, Mesure pour Mesure, Troïlus et Cressida, Othello, le Roi Lear, Macbeth, Antoine et Cléopâtre, Coriolan, Timon*). Mais la lutte s'apaise, et le troisième acte (1608-1613) est empreint d'une tristesse douce et résignée, pleine d'indulgence et de pitié pour l'humanité (*Périclès, Cymbeline, Conte d'Hiver, la Tempête*).

Ces analyses consciencieuses, accompagnées d'extraits habilement choisis et qui en doublent à la fois l'agrément et l'utilité, font du *Shakespeare* de M. Darmesteter un ouvrage de vulgarisation vraiment remarquable, qu'il serait bon de répandre dans les classes supérieures de nos établissements d'instruction moyenne. Sans doute il est désirable que nos élèves lisent en entier les œuvres des grands écrivains; mais, puisque c'est là un idéal difficile sinon impossible à atteindre, on doit s'estimer heureux de rencontrer des livres qui permettent d'en avoir une idée générale et d'en connaître au moins les passages les plus dignes d'être lus et retenus. Celui de M. Darmesteter, écrit dans un style simple et clair par un spécialiste qui est maître de son sujet, nous paraît répondre parfaitement à cette fin. Ajoutons qu'il est fort correctement imprimé, et orné de quelques jolies gravures représentant le portrait du poète, sa maison natale, sa statue, les principales scènes de ses œuvres, etc.

Paul Bergmans.

Die antiken Stundenangaben *von* Gustaf Bilfinger, Stuttgart, Kohlhammer, 1888, 8°, XII et 159 pp. Prix : fr. 4-00.

On sait que chez les anciens (en faisant abstraction des jurisconsultes romains) les jours n'étaient pas, comme chez nous, censés commencer à minuit, mais avaient un point de départ essentiellement variable : le lever du soleil. Ils étaient divisés en deux parties généralement inégales, séparées par le moment où le soleil disparaissait de l'horizon. Il en résulte que les subdivisions du jour et de la nuit, que ce fussent des heures, des veilles *(vigiliae)*, des tiers ou des quarts de jour, étaient également de durée variable.

Comment les anciens déterminaient-ils la durée de ces différentes subdivisions et quelle est la signification exacte des termes dont ils se servaient pour préciser le temps?

Ce sont là des questions assurément fort intéressantes et qui pourtant n'ont été que rarement étudiées. M. Bilfinger nous paraît les avoir résolues d'une manière pleinement satisfaisante.

Parmi ces questions il en est une qu'il importe d'élucider tout d'abord. Quand les anciens disent, par exemple, qu'une éclipse de lune a commencé *hora sexta noctis,* ou que le repas principal, *coena,* avait lieu *hora nona diei,* qu'entendent-ils par là? S'agit-il du moment où la sixième et la neuvième heure sont déjà écoulées, c'est-à-dire où, d'après notre manière de supputer le temps, l'aiguille marque au cadran six ou neuf heures, — ou bien veulent-ils désigner ainsi l'espace de temps compris entre cinq et six, entre huit et neuf heures?

Aucun dictionnaire, aucune grammaire, aucun commentaire ne répond d'une manière péremptoire à la question ainsi formulée. Et néanmoins il n'est certes pas indifférent de savoir si telle éclipse a commencé à six heures de la nuit (c'est-à-dire à minuit) ou entre cinq et six; si le repas principal des Romains avait lieu à neuf heures (environ trois heures de l'après-midi) ou entre huit et neuf.

Certains philologues adoptent tour à tour, on dirait au hasard, l'une et l'autre de ces interprétations. Ainsi, dans son commentaire sur les satires d'Horace, Krüger explique *ante secundam* (Sat. II, 6, 34) par *avant sept* heures du matin, ce qui présuppose que *secunda* indique toute la durée de temps comprise entre sept et huit heures, — tandis qu'ailleurs le même

Krüger interprète *quarta hora* (Sat. I, 5,23) par *dix heures* du matin.

La plupart des auteurs modernes sont d'avis que les mots *hora sexta*, *hora nona* désignent l'heure courante et non l'heure écoulée. Dans l'avant-dernière édition des Antiquités romaines privées de Becker-Marquardt on prétend encore que la *coena*, fixée par Cicéron et d'autres auteurs anciens à *hora nona*, avait lieu en été à 2 $^1/_2$ heures, en hiver à 1 $^1/_2$ heure.

Ideler, dans son *Manuel de Chronologie*, exprime la même opinion. La *Realencyclopaedie* de Pauly dit expressément (art. *hora*) qu'à l'époque des équinoxes *hora nona* correspondait à deux heures.

Eh bien, ces interprétations sont radicalement fausses; c'est ce que M. B. nous paraît avoir clairement démontré. Il avait déjà partiellement fourni cette preuve dans un programme du gymnase Evrard-Louis de Stuttgart (1883), dont les conclusions ont été adoptées par plusieurs savants de marque, tels que Friedländer et Mau. Mais dans son nouveau travail, où il a consciencieusement passé en revue la plupart des textes anciens relatifs à la matière, il a fait voir, avec la dernière évidence, que lorsque les auteurs disent *hora tertia, quarta*, etc., il faut, en règle très générale, traduire sans hésiter ces expressions par *trois, quatre heures*, etc., et ne recourir à une autre interprétation que lorsqu'il existe des motifs spéciaux pour le faire. Ces cas se présentent notamment pour les mots *hora prima*, qui désignent parfois le *commencement du jour*, et non pas la fin de la première heure après le lever du soleil.

Citons, à titre d'exemple, les vers suivants de Manilius (v. 643 et suivants) :

Atque ubi se primis extollit Phoebus ab undis,
Illis sexta manet quos tum premit aureus orbis;
Rursus ad Hesperios sexta est ubi cedit in umbras,
Nos primam ac summam sextam numeramus utraque
Et gelidum extremo lumen sentimus ab igne.

Il est évident que dans ces vers *prima ac summa* désignent l'heure exacte du lever et du coucher du soleil.

Cette exception s'explique par ce double fait que le mot *hora* a conservé dans certains cas sa signification primitive (période régulière de temps) et que les anciens n'ont pas pu se résoudre

à marquer, dans l'usage ordinaire, le moment du lever du soleil par les mots *hora nulla* ou *duodecima noctis hora.*

Mais à part ces très rares exceptions, les adjectifs numéraux joints au mot *hora* indiquent l'heure écoulée, c'est-à-dire le moment où l'aiguille marque sur nos pendules telle ou telle heure au cadran.

En appliquant cette règle on parvient à expliquer sans difficulté les vers suivants de Martial (IV, 8), qui ont donné lieu à des interprétations très diverses :

Prima salutantes atque altera conterit hora;
Exercet raucos tertia causidicos;
In quintam varios extendit Roma labores;
Sexta quies lassis, septima finis erit.
Sufficit in nonam nitidis octava palaestris;
Imperat exstructos frangere nona toros.
Hora libellorum decima est, Eupheme meorum,
Temperat ambrosias cum tua cura dapes
Et bonus aetherio laxatur nectare Caesar,
Ingentique tenet pocula parva manu.

Voici comment Becker (Gallus II, Excursus sur les horloges) a interprété ce passage :

0-2 h., visites du matin;
2-3 h., plaidoiries;
3-4 h., occupations diverses;
5-6 h., repos;
6-7 h., fin (de quoi?);
7-8 h., exercices gymnastiques;
8-9 h., *coena;*
9-10 h., moment propice pour présenter à l'empereur des *libelli.*

Il y a dans cette manière d'expliquer les vers de Martial plusieurs points tout à fait inadmissibles. Il est, en effet, évident que les mots *septima finis erit* indiquent un moment précis et ne peuvent dès lors raisonnablement signifier que *sept heures.* D'autre part, comme ils marquent sans aucun doute la fin de la sieste, celle-ci, d'après le nom même qu'elle porte en latin (*meridianus somnus*, Plin. Epp. IX, 40; *meridiatio*, Cic. Divin. II 68) devait avoir lieu à six heures, non à cinq. Les *occupations diverses* (*varii labores*) des Romains se prolongeaient donc

jusqu'à cinq heures. Or, c'était là, nous le savons, l'heure habituelle du déjeûner, *prandium.* Quant aux avocats, ils *commençaient* en général à plaider à trois heures, et non entre deux et trois.

Les *salutatores* se présentaient par conséquent chez leurs patrons entre *une* et *trois* heures, mais non immédiatement après le lever du soleil, parce qu'il fallait bien laisser aux patrons le temps de se lever et de faire leur toilette du matin.

De huit à neuf heures on se livrait à des exercices gymnastiques, d'ordinaire terminés par un bain (détail que Martial n'a pas cru devoir mentionner); à neuf heures commençait le repas principal, *coena* (ce qui est attesté par d'innombrables témoignages); enfin à dix heures, d'après Martial, le moment était favorable pour présenter à l'empereur un volume de poésies.

On voit que, d'après le système de M. B., les vers de Martial s'expliquent d'une manière aussi simple que naturelle :

(0 h., lever ;)
1-3 h., visites du matin ;
3 h., commencement des plaidoiries ;
3-5 h., occupations diverses ;
(5 h., *prandium* ;)
6 h., *meridiatio, quies* ;
7 h., fin de la sieste ;
8-9 h., exercices gymnastiques ;
9 h., *coena ;*
10 h., moment propice pour présenter à l'empereur des *libelli.*

Examinons maintenant comment, d'après M. B., les anciens parvenaient à déterminer les différentes heures de jour et de nuit.

Pendant plusieurs siècles, le jour et la nuit n'étaient divisés chez les Romains qu'en quatre parties. On avait pour la nuit les quatre *vigiliae*, dont la deuxième finissait à minuit. Pour le jour on avait les quatre subdivisions suivantes : *mane, ad meridiem, de meridie, suprema*, qui, du moins à Rome, étaient annoncées publiquement à son de trompe, et s'étendaient respectivement depuis le lever du soleil jusqu'à 3, 6, 9 et 12 heures.

La division du jour et de la nuit en douze heures ne fut pas connue à Rome avant le 5e siècle *a. u. c.* Le premier cadran

solaire y fut apporté en 491, la première horloge hydraulique en 595.

Ce dernier genre d'horloges a été décrit par M. B. avec une précision et une netteté qui n'avaient pas été atteintes jusqu'ici.

Voici en peu de mots le résultat de ses recherches.

Un cylindre en verre, fermé du bas, était mis en communication avec un vase rempli d'eau. L'eau de ce vase montait lentement dans le cylindre. Le mécanisme était mis en mouvement au lever du soleil et arrêté au soleil couchant. Le niveau le plus élevé était évidemment celui que l'eau atteignait au solstice d'été. Ce niveau était marqué sur le cylindre au moyen d'un point ou d'une barre. Du côté opposé, un deuxième point indiquait le niveau atteint au moment du coucher du soleil au solstice d'hiver. A droite et à gauche, d'autres points, situés à égale distance des deux premiers, marquaient le niveau le plus élevé des deux équinoxes. On traçait alors autour du cylindre une ligne courbe, passant par ces quatre points. On y traçait aussi, à partir de ces mêmes points, quatre perpendiculaires, divisées en douze parties égales. On avait ainsi, à mesure que l'eau montait dans le cylindre, l'indication des douze heures du jour aux deux solstices et aux deux équinoxes.

Mais comment déterminer la longueur des heures pour les différents jours compris entre un solstice et un équinoxe? Au moyen de onze courbes équidistantes, approximativement parallèles à celle qui reliait les quatre indicateurs des niveaux les plus élevés, et passant par les points marquant les subdivisions des verticales. Il suffisait alors de diviser l'une de ces courbes en autant de parties égales qu'il y a de jours dans l'année, et de faire avancer de jour en jour, sur le bord du cylindre, un fil d'aplomb descendant jusqu'à son pied. De cette façon on obtenait d'une façon extrêmement simple l'indication exacte des douze heures pour tous les jours de l'année.

La dissertation de M. B. touche encore à bien d'autres points intéressants, mais nous devons nous borner à n'en indiquer que quelques uns.

Dans la plupart des pays de l'ouest de l'Europe le mot *nona* et ses dérivés (*noon* en anglais, *noen* en néerlandais, *nonne* en français [1]) sont, depuis le 13[e] siècle, l'équivalent de

[1] Il (le comte de Fois) se descouchoit à haute nonne et soupoit à minuict. Froissard, cité par Littré, v. none.

midi. D'où cela vient-il? Au commencement du moyen âge, dans la plupart des couvents, les jours de jeûne étaient plus nombreux que les autres. Ces jours là on ne pouvait prendre qu'un seul repas *(dies unicæ refectionis)*, et ce repas, fixé, d'après l'usage général, à la neuvième heure du jour, *nona*, — soit, pour la ville de Rome, d'après notre manière de déterminer le temps, entre 3 h. 46 et 2 h. 13 de l'après-midi, — était précédé d'une prière qui, elle aussi, s'appelait *nona*. Peu à peu, la faiblesse humaine aidant, on trouva qu'il était bien dur de devoir jeûner jusqu'à environ trois heures, et on avança successivement la prière *nona*, ainsi que le repas qui la suivait, jusqu'à la sixième heure, c'est-à-dire jusqu'à midi. De là cette bizarrerie que, dans une grande partie de l'Europe, grâce à l'influence des couvents, la sixième heure du jour est appelée la neuvième.

M. B. nous apprend aussi que si les anciens n'ont pas connu la division de l'heure en soixante minutes et de la minute en soixante secondes, — division qu'on ne trouve en Orient que vers l'an 1000 ap. J. C., et dans la littérature européenne que vers la fin du moyen âge, — ils ont cependant subdivisé l'heure en un certain nombre de parties. Dans la vie commune on entendait souvent parler de demi-heures. Elles sont notamment mentionnées à plusieurs reprises dans une remarquable inscription de Lamasba, en Afrique (C. I. L, VIII, 1 p. 448), où il est question de l'eau d'un aqueduc *(Claudiana)*, dont Mattius Fortis pouvait faire usage, le 7 avant les calendes d'Octobre, depuis 1 h. jusqu'à 5 $^{1}/_{2}$ h. (*ex h. I in h. VS*), et ainsi de suite.

Ailleurs on voit que l'heure était divisée comme l'as, de sorte qu'un quart d'heure s'appelait *quadrans*, un tiers d'heure *triens*, une demi-heure *semis*. Pline (N. H. XVIII, § 324) parle d'une portion d'heure qu'il détermine par les mots *dextante sicilico*, ce qui correspond à $\frac{41}{48}$ ($\frac{10}{12} + \frac{1}{48}$). Marc-Aurèle, dans les lettres de Fronton (II, 6), dit, à propos du climat de Naples : *in singulis scripulis*[1] *horarum frigidius aut tepidius aut horridius fit.* Néanmoins, dans les usages ordinaires de la vie, ces subdivisions de l'heure paraissent avoir été peu usitées.

---

[1] Le *scripulus* paraît être la 24e partie de l'heure.

Bien d'autres particularités mériteraient d'être notées, mais nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre tout l'intérêt qu'offre le travail de M. Bilfinger.

A. Wagener.

Reisen in Lykien, Milyas und Kibyratis, *beschrieben und herausgegeben von* Eugen Petersen *und* Felix von Luschan, *mit 40 Tafeln und zahlreichen Illustrationen im Text.* Wien, 1889, C. Gerold, in folio, 248 pp. Prix : fr. 202, 50.

Ce volume forme la deuxième partie de l'ouvrage intitulé : *Reisen im Süd-Westlichen Kleinasien.* On y trouve relatés les résultats du voyage scientifique entrepris en 1882 sous les auspices de la *Oesterreichische Gesellschaft für archaeologische Erforschung Kleinasiens.*

Dans le 1er volume, publié en 1884, sont consignés les résultats de l'expédition de 1881.

Quoique les noms de Petersen et de von Luschan figurent seuls sur le titre du volume II, parce que ce sont ces deux savants qui en ont soigné la publication, disons que les philologues bien connus Loewy et Benndorf y ont apporté également un contingent d'études remarquables.

Ce qui nous a particulièrement frappé dans ce nouveau volume, si riche en informations de tout genre, c'est l'inscription presque complète de Rhodiapolis, dont Spratt, Forbes et Daniell n'avaient réussi, malgré toute la peine qu'ils s'étaient donnée, qu'à copier environ un tiers. Elle concerne un certain Opromoas, de la première moitié du 2e siècle après J.-C., dont les libéralités à l'égard d'un grand nombre de villes lyciennes paraissent vraiment fabuleuses. Cette inscription étonnante contient 64 documents, parmi lesquels on trouve 12 rescrits impériaux, 19 rescrits de gouverneurs de province et de procurateurs, et 33 résolutions du Κοινὸν Λυκίων. Pourquoi les crédits alloués à nos bibliothèques publiques ne permettent-ils guère l'acquisition d'ouvrages de cette valeur?

A. W.

VARIA.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

CLASSE DES LETTRES.

A la fin de la séance publique du 8 mai, M. le Secrétaire perpétuel a proclamé les résultats des concours et des élections.

CONCOURS ANNUEL DE LA CLASSE.

1re *question.* — « Faire l'histoire des relations politiques du pays de Liège, au XVIIe et au XVIIIe siècle, avec la France, les Pays-Bas espagnols et les Pays-Bas autrichiens. »

Un mémoire écrit en français a été reçu en réponse à cette question.

La classe a décerné sa médaille d'or, d'une valeur de 800 francs, à l'auteur, M. Henri Lonchay, professeur à l'athénée de Bruxelles.

6e *question.* — Faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains. »

Un mémoire écrit en français a été reçu en réponse à cette question.

La classe a décerné sa médaille d'or, d'une valeur de 800 francs, à l'auteur, M. P. J. Waltzing, professeur à l'athénée de Liège.

ÉLECTIONS.

Ont été élus :

Membres titulaires (sauf approbation royale) :

MM. Alexandre Henne et Gustave Frederix, correspondants;

Correspondants : MM. Julius Vuylsteke, Emile Banning et Léon de Monge.

Associés : MM. Otto Hirschfeld, professeur à l'Université de Berlin; Emile Worms, professeur à l'école de droit de Rennes, et Pierre Chauveau, ancien ministre, shérif de Montréal.

ACTES OFFICIELS.

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN.

Par arrêté ministériel du 15 Mars 1889, M. Gilles (Louis), est nommé surveillant à l'athénée royal d'Ixelles.

—

Par arrêté royal du 16 mars 1889, M. Boucher (Désiré-Georges), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, est nommé professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Malines.

—

Par arrêté ministériel du 18 mars 1889, M. Hemelins (Jean-Paul), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie germanique, est nommé surveillant à l'athénée royal de Tournai.

—

Par arrête royal du 10 avril 1889, M. Bolinne (Guillaume-Joseph-Alphonse), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, professeur dans les athénées royaux depuis le 16 septembre 1887, actuellement professeur provisoire de troisième latine à l'athénée royal de Chimay, depuis le 26 octobre 1888, est nommé définitivement à ces dernières fonctions.

—

Ecoles normales de Liège et de Gand.

Arrêté royal du 10 avril 1889.

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté royal du 23 avril 1887 seront appliquées, en 1889, pour les examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, à subir par les élèves qui terminent leurs études aux écoles normales de Liège et de Gand, en ce qui concerne les humanités et les langues modernes, sous réserve des modifications indiquées à l'article 2 du présent arrêté.

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté royal précité du 23 avril 1887 est remplacé par la disposition suivante : « Art. 4. Les récipiendaires des cours normaux institués à Gand en exécution de l'art. 6 de la loi du 15 juin 1883, de même que les récipiendaires de l'école normale des humanités à Liège qui désirent prouver leurs aptitudes à enseigner en flamand, devront rédiger en cette langue ou la dissertation ou la composition mentionnée à l'art. 3 du présent arrêté, ils seront partiellement interrogés en flamand et devront donner, au moins, la moitié de la leçon en la dite langue. — En cas de succès, mention en sera faite sur le diplôme ».

Par arrêté royal du 13 avril 1889, M. Verelst (Jules), candidat en philosophie et lettres, dispensé de la condition du diplôme par arrêté royal du 31 mai 1884, professeur dans les athénées royaux depuis le 27 septembre 1881, actuellement professeur provisoire des chaires de 7e et 6e à l'athénée royal de Chimay, depuis le 26 octobre 1888, est nommé définitivement à ces dernières fonctions.

—

Par arrêté royal du 13 avril 1889, M. Fonsny (Ivon), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie française, professeur de rhétorique latine au collège communal d'Ypres, du 2 octobre 1881 au 29 septembre 1888, actuellement deuxième professeur provisoire de français à l'athénée royal de Mons, est nommé définitivement à ces dernières fonctions.

—

Par arrêté royal du 14 mai 1889, M. Dejace (Charles), professeur extraordinaire à la faculté de droit de l'université de Liège, à été promu à l'ordinariat.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Du 18 mars 1889. — **Ritter**, Recherches sur Platon (Lucien Herr). — **Siebeck**, Recherches sur la philosophie des Grecs (Lucien Herr). — **Schütte**, La théorie des sensations chez Lucrèce (A. Cartault). — Vie d'Euthymius, p. p. de **Boor** (G. Schlumberger). — **Geudens**, L'hôpital Saint-Julien et les asiles de nuit à Anvers depuis le XIVe siècle (St.). — **Pastor**, Histoire des papes, I et II (P. de Nolhac). — De **Vogüé**, Villars (A. Chuquet). — **Delisle**, Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois (T. de L.). — Du 25 mars. — **Heiberg**, Les scolies d'Euclide (Alfred Jacob). — **Duruy**, Histoire des Grecs, III (Théodore Reinach). — **Knoke**, Germanicus en Germanie (R. Cagnat). — **Frobeen**, Syntaxe de Pline l'Ancien (S. Dosson). — **Guilmoto**, Les droits de navigation de la Seine (A. Lefranc). — **Calvi**, Bianca Maria Visconti (Léon-G. Pélissier). — **Pribram**, La ligue du Rhin et l'élection de Leopold I (B. Auerbach). — Lettres de Spanheim à Nicaise, p. p. **Du Boys** (T. de L.). — Instructions des ambassadeurs de Pologne, p. p. **Farges** A. Chuquet). — **Thoumas**, Les transformations de l'armée française (A. C.). — **L. Steyn**, Trouvailles manuscrites sur la philosophie de la Renaissance; Sur les papiers et œuvres posthumes de Spinoza; Leibniz et Spinoza; Précurseurs de l'occasionalisme (Lucien Herr). — Du 1 avril. — **Carnoy** et **Nicolaïdès**, Traditions populaires de l'Asie Mineure (V. Henry). — **Omont**, Inventaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale (Alfred Jacob). — **O. E. Schmidt**, Le manuscrit des lettres de Cicéron (Louis Duvau). — Le Printemps du Minnesang, p. p. **Vogt** (C.). — **Storm**, Les annales d'Islande (E. Beauvois). — **Longin**, Lettre d'un Franc-Comtois (A.-M-F.). — **A. Waddington**, L'acquisition de la couronne royale de Prusse (B. Auerbach). — **Lesage**, Catalogue de la Bibliothèque du ministère de la guerre (A. Chuquet). — **Ghiron**, Annales d'Italie (Léon-G. Pélissier). — **P. Leroy-Beaulieu**, L'Algérie et la Tunisie (H.-D. de Grammont). — **Vignon**, La France dans l'Afrique du Nord (H.-D. de Grammont). — Du 8 avril. — **Helbig**, Relations commerciales des Athéniens avec la Sicile (Salomon Reinach). — **R. Hirzel**, Situation de la philologie classique (S. Dosson). — **Stevenson**, Commentaire de Théodore Prodrome sur les Hymnes (Albert Martin). — **Dareste**, Etudes d'histoire du droit (Paul Guiraud). — **Thorkelsson**, La poésie en Islande (E. Beauvois). — **Dussart**, Le dernier manuscrit de Jacques Meyer (H. Pirenne). —

Rabaud, Lasource (A. Chuquet). — **Popper**, Les progrès techniques (Lucien Herr). — Du 15 avril. — **Hermann**, La nécropole de Marion (Salomon Reinach). — Térence, l'Hécyre, p. p. **Thomas** (Frédéric Plessis). — **Nœldechen**, Chronologie des écrits de Tertullien (A. Sabatier). — De **Boor**, Nouveaux fragments d'histoire ecclésiastique (A. Sabatier). — Les biens meubles de Guillaume de Lestrange (A. Delboulle). — **Molmenti**, La dogaresse de Venise (P. N.). — Des Forges Maillard, poésies nouvelles, p. p. **De La Borderie** et **Kerviler** (T. de L.). — Kalevala et Kanteletar (E. Beauvois). — **Des Robert**, Campagnes de Charles IV, 2 (C.). — De **Courcy**, Renonciation des Bourbons au trône de France (A. C.). — Lettres de Talleyrand à Napoléon, p. p. **Bertrand** (A. Chuquet). — **Prudhomme**, Histoire de Grenoble (Ch. Dufayard). — Du 22 avril. — **Schrader**, Bibliothèque de textes cunéiformes, I (A. Loisy). — **Baetghen**, Le dieu d'Israel (Maurice Vernes). — **Gardner**, Naucratis (Salomon Reinach). — Juvénal, p. p. **Naguiewski** (Louis Duvau). — **Coen**, Les grandes routes commerciales (L. G.). — **Du Boys**, Siméon du Bois (P. de Nolhac). — **Jadart**, Les portraits historiques du Musée de Reims (T. de L.). — **Biagi**, Le Mare Magnum de Marucelli (St.). — **Le Chatelier**, L'Islam au XIXe siècle (H.-D. de Grammont). — **Ranke**, Études et essais (Salomon Reinach). — Du 29 avril. — **Benndorf**, Album archéologique, I (Salomon Reinach). — **D'Arnim**, Philon d'Alexandrie (Lucien Herr). — **Rabiet**, Inscriptions de Cadenet (P.-A. L.). — Journal d'Arnauld d'Andilly, p. p. **Halphen** (T. de L.). — **De La Sicotière**, Frotté et les insurrections normandes (A. Chuquet). — **Duchemin** et **Triger**, Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne (A. Chuquet). — **Wallon**, Les représentants en mission, II (A. Chuquet). — De **Contades**, La Chaux (A. Chuquet). — **Quellien**, Chansons et danses des Bretons (premier article) (H. Gaidoz). — Du 6 mai. — Actes de Carpus, Papylus et Agathonique, p. p. **Harnack** (Rubens Duval). — **Aars**, Le fragment de Simonide dans le Protagoras (Albert Martin). — **Kubitschek**, L'empire romain par tribus (R. C.). — **Frankel**, Les plus belles comédies des Grecs et des Romains (A. Cartault). — **Müntz**, L'histoire des arts à Avignon; L'antipape Clément VII; les fresques de Villeneuve; Le tombeau de Clément V à Uzeste (P. de Nolhac). — **Faligan**, La légende de Faust (A. C.). — **Favre**, Lexique de la langue de Chapelain (A. Delboulle). — Lettres de Von Vizine à sa sœur (C.). — Herder, Œuvres, XV et XXIX p. p. **Suphan** et **Redlich** (Ch. J.). — **Pallain**, La mission de Talleyrand à Londres en 1792 (A. Chuquet).

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben unter der verantwortlichen Redaction von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. — Leipzig, B. G. Teubner, 1888.

Zwölftes Heft. Erste Abteilung (137R Band): Culturhistorische forschungen zum Homerischen zeitalter. von M. Hecht in Gumbinnen. — Zu den ἐπιγραφαί der Odyssee, von J. Sturm in Würzburg. — Zu Aineias Taktikos,

von E. A. Junghahn in Berlin. — Zu Xenophons Hellenika, von J. A. Simon in Düren. — Zu den fragmenten des historikers Timaios, von H. Kothe in Breslau. — Achilleus und die lesbische Hierapolis, von K. Tümpel in Neustettin. — Zu den römischen tagen, von W. Soltau in Zabern (Elsasz). — Adnotatiunculae criticae in libellum satiricum qui nunc vulgo inscribitur Apocolocyntosis, von M. C. Gertz in Kopenhagen. — Zu Livius [IX 7, 13], von H. J. Müller in Berlin. — Verstärkung und ablösung in der cohortenlegion, von F. Giesing in Dresden. — Zu Ciceros Cato maior [§ 53], von H. Steuding in Wurzen. — Lactorates, von W. Schmitz in Köln. — Genera usitata epistularum, von L. Gurlitt in Steglitz. — Zum irrealis praeteriti, von A. Procksch in Eisenberg.

Philologus. Zeitschrift für das classische alterthum, begründet von F. W. Schneidewin und E. v. Leutsch, herausgegeben von Otto Crusius. — Göttingen. 1889.

B. I. *Viertes Heft* : Bemerkungen über einige Bibliotheken von Sicilien, von Franz Rühl. — Pindar's sechste olympische Ode, von L. Bornemann. — Zu Tyrtaios und Sappho, von C. Haeberlin. — Zu Heraklit. 5 (Schluss), von Chr. Cron. — Zur Ueberlieferung der *apophthegmata Laconica,* von M. Treu. — Excerptorum Palatinorum specimen. Scr. M. Treu. — Zur Composition von Petronius' *Satirae*, von Elimar Klebs. — Zu Livius, von A. Eussner. — Die Angaben über die Völker von Innerafrika bei Plinius und Mela, von E. Schweder. — Zu Iustinus, von Th. Stangl. — Die Grossthat des Aristophon, von G. F. Unger. — Zu Dinarch, von E. Sihler. — Geschichte der legio XIV gemina, von M. Meyer. — Zu Caesar und Cicero, von H. Deiter. — Apollo Kitharödos, von Otto A. Hoffmann. — Zu Porphyrio, von J. Mähly. — Die sogen. Pharmakiden des Kypseloskastens, von W. H. Roscher. — Beiträge zur Geschichte römischer Dichter im Mittelalter. 1. Persius, von M. Manitius. — Die neueren Arbeiten über Tracht und Bewaffnung des römischen Heeres in der Kaiserzeit, von A. Müller.

B. II. *Erstes Heft* : Der Hymnus auf Pan, von R. Peppmüller. — Zur Erklärung und Kritik von Aeschylos' Schutzflehenden, von B. Todt. — Emendationum ad Aristidem spec. III. Scr. W. Schmid. — Galeniana. Scr. Ioannes Ilberg. — Aeschyl. Suppl. 555 K., von C. Haeberlin. — Weiteres zur Kritik des Rhetor Seneca, von R. Opitz. — Zum XI. Buche des Quintilianus, von M. Kiderlin. — Der Tod des Philippos Aridaios 316 v. Chr., von G. F. Unger.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von H. Kern und H. J. Müller. — Berlin, Weidmann, 1889.

Mai. — Abhandlungen : Schulgrammatik und Stilistik, von Oberlehrer Dr. H. Eichler in Frankfurt a. O. — Induktion und Lektüre im grammatischen Unterricht der lateinischen Sprache, von Oberlehrer Dr. Karl Mutzbauer in Köln a. Rh.

Litterarische Berichte : E. Köhler, Der Sprachgebrauch des Cornelius Nepos in der Kasussyntax, angez. von Dr. Fr. Seitz in Elberfeld. — Fr. Wiggert, Vocabula latinae linguae primitiva, angez. von Dr. A. Reckzey, in Berlin. — Iwan Müller, Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft, 12. u. 13. Halbband, angez. von Professer Dr. O. Weissenfels in Berlin. — V. Chr. Fr. Rost, Deutsch-Griechisches Wörterbuch, 11. Aufl., bearb. van E. Albrecht, angez. von Dr. Joh. E. Kirchner in Berlin. — Plutarque, Vie de Cicéron par Ch. Graux, angez. von Oberlehrer Dr. C. Th. Michaelis in Berlin. — H. Westermann, Die analytische Geometrie; F. J. Brockmann, Sammlung von Aufgaben aus allen Gebieten der Elementarmathematik, angez. von Professor Dr. Hub. Müller in Metz.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. 1889. Calvary.

16 März. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Fr. Hultsch**, Polybii Historiæ (R. Wagner). — **I. L. Ussing**, T. Macci Plauti comoediae, III, 2 (O. Seyffert). — **H. Blümner**, Lebens- und Bildungsgang eines griechischen Künstlers (E. Kroker). — **H. L. Urlichs**, Verzeichnis der Abgüsse nach antiken Bildwerken in den akademischen Kunstsammlungen der Universität Würzburg (E. Kroker). — **A. E. Lux**, Die Balkanhalbinsel (Suffrian). — **Maspero**, La Syrie (Justi). — **Krebs-Schmalz**, Antibarbarus der lateinischen Sprache (G. Landgraf). — **R. Beer** y **J. E. Jiminez**, Noticias bibliograficas de Léon (F. Rühl).

23 März. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Ed. Luebbert**, Commentatio de Pindaro dogmatis de migratione animarum cultore (E. Abel). — **Schoell-Studemund**, Anecdota varia Graeca et Latina II : **Procli** commentariorum in rempublicam Platonis partes ineditae ed. **R. Schoell** (O. Seyffert). — **O. Rossbach**, De Senecae philosophi librorum recensione et emendatione (M. Cl. Gertz) I. — **Schliack**, Proben von Erklärungsbez. Emendierungsversuchen zu einigen Stellen griechischer und lateinischer Klassiker. — **P. Krüger**, Geschichte der Quellen und Litteratur des römischen Rechts (M. Voigt). — **A. Zimmermann**, Der kulturgeschichtliche Wert der römischen Inschriften (E. Kroker). — **A. Sonny**, De Massiliensium rebus quaestiones (Fr. Cauer), — **Bojesen-Hoffa**, Kurzgefasstes Handbuch der griechischen Antiquitäten (M. Zoeller). — **D. A. Danielsson**, Grammatische und etymologische Studien (Bthl.).

30 März. — **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Maass**, Scholia graeca in Homeri Iliadem (A. Ludwich). — **C. Cucuel**, Quid sibi in dialogo qui Cratylus inscribitur proposuerit Plato (K. Troost. — **O. Rossbach**, De Senecae philosophi librorum recensione et emendatione (M. Cl. Gertz) II. — **B. Dombart**, Commodiani carmina (ξ.). — **C, Maué**, Der Praefectus fabrum (M. Zoeller). — **A. Tiede**, Zur Wertschätzung Karl Böttichers Tektonik der Hellenen (E. Kroker). — **K. E. Georges**, Lexikon der lateinischen Wortformen (A. Funck). — **E. Eichner**, Zur Umgestaltung des lateinischen Unterrichts (P. Hellwig). — **W. v. Seidlitz**, Allgemeines historisches Porträtwerk.

6 April. — **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Maass**, Scholia graeca in Homeri Iliadem (A. Ludwich II). — **J. Rappold**, Beiträge zur Kenntnis der Gleichnisses bei Aischylos, Sophokles und Euripides (Wecklein). — **C. M. Zander**, Carminis Saliaris reliquiae (Deecke). — **H. Nohl**, M. Tulli Ciceronis orationes selectae III (2. Aufl.). V. (J. H. Schmalz). — **M. Gitlbauer**, Cornelii Taciti ab excessu divi Augusti libri (A. Eussner). — **E. Dujon**, Problèmes de mythologie et d'histoire (O. Gruppe). — **H. S. Anton**, Studien zur Lateinischen Grammatik und Stilistik. 3. Heft. (G. Landgraf). — **W. v. Hartel**, Curtius und Kaegi (H. Ziemer).

13 April. — **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Maass**, Scholia graeca in Homeri Iliadem (A. Ludwich III). — **J. Aschauer**, Ueber die Parodos und Epiparodos in der griechischen Tragödie (Wecklein). — **A. Gudeman**, De heroidum Ovidii codice Planudeo quae supersunt (R. Ehwald). — **A. Colbeck**, A. Summers Cruise in the waters of Greece, Turkey and Russia (H. P.) — **A. Steinthal**, Der Ursprung der Sprache (H. Ziemer). — **C. Rethwisch**, Jahresberichte über das höhere Schulwesen (C. Nohle).

20 April. — **Rezensionen und Anzeigen** : **I. Sitzler**, Herodotos (E. Krah). — **Ch. D. Morris**, Thukydides Book I. — **Ch. F. Smith**, Thukydides Book VII (J. M. Stahl). — **K. Kirchner**, Bemerkungen zu Prokops Darstellung der Perserkriege des Anastasios, Justin und Justinian von 502 bis 532 (K. Krumbacher). — **O. Kimmig**, Spicilegium criticum. — **Hammelrath**, Bemerkungen zu den Dialogen und Episteln des L. Annäus Seneca (Fr. Schultess). — **Fr. Knoke**, Die Kriegszüge des Germanicus in Deutschland. **W. Windelband**, Geschichte der alten Philosophie (F. Lortzing). — **F. Schultz**, Lateinische Schulgrammatik (P. Hellwig). — **E. Lokroy**, Ueber die Zukunft des klassischen Unterrichts in Frankreich (F. Paulsen).

27 April. — **Rezensionen und Anzeigen** : **O. Seipt**, De Polybii Olympiadum ratione et de bello Punico primo quaestiones chronologicae (Fr. Hultsch). — **J. Tschiedel**, Quaestiones Aeschineae (Th. Thalheim). — **H. Schwarz**, De M. Terentii Varronis apud sanctos patres vestigiis capita duo. Accedit Varronis antiquitatum rerum divinarum liber XVI (Hertz). — **W. Habbe**, De Dialogi de oratoribus, qui Taciti esse existimatur, locis (C. John). — **H. Liebl**, Die Disticha Cornuti und der Scholiast Cornutus (M. Petschenig). — **Corazzini**, Atlante della marina militare italiana antica (E. Assmann). — **H. Blümner**, Ueber die Bedeutung der antiken Denkmäler als kulturhistorische Quelle (E. Kroker). — **A. Fr. Pott**, Zur Litteratur der Sprachenkunde Europas (H. Ziemer). — **G. Uhlig**, Die Heidelberger Erklärung in betreff der humanistischen Gymnasien Deutschlands (P. Cauer).

4 Mei. — **Rezensionen und Anzeigen** : **O. Kern**, De Orphei, Epimenidis, Pherecydis theogoniis quaestiones criticae (A. Ludwich). — **K. Thiemann** Wörterbuch zu Xenophons Hellenica (R. Grosser). — **F. Antoine**, M. Tulli Ciceronis ad Quintum fratrem epistula prima (L. Gurlitt). — **M. Manitius**, Sexti Amarcii Galli Piosistrati sermonum

libri IV (M. Petschenig). — **H. Blümner,** Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern (E. Kroker). — **M. Fickelscherer,** Das Kriegswesen der Alten (A. Bauer). — **K. Kirchner,** Bemerkungen über die Heere Justinians (A. Bauer). — **A. Auer,** Der Tempel der Vesta und das Haus der Vestalinnen am Forum Romanum (O. Richter). — **C. Bezold,** Die Fortschritte der Keilschriftforschung in neuester Zeit (H. Winckler). — **R. Hirzel,** Ueber die Stellung der klassischen Philologie in der Gegenwart (K. Hartfelder. — **I. Müller,** Biographisches Jahrbuch für Altertumskunde (H. Landwehr).

11 Mai. — **Rezensionen und Anzeigen : F. Deltour** et **Ch. Rinn,** La tragédie grecque (Wecklein). — **J. J. St. Perowne,** Cambridge Greek Testament for Schools and Colleges (G. Runze). — **W. Kahl,** Cornelius Labeo (Hertz). — **A. Puech,** Prudence (M. Petschenig). — **Sturm,** Das Kaiserliche Stadium auf dem Palatin (O. Richter). — **H. Kiepert,** Wandkarte von Alt-Gallien (R. Schneider). — **A. G. Paspatis,** Τὸ Χιοχὸν γλωσσάριον (K. Krumbacher). — **M. A. Schröer,** Wissenschaft und Schule in ihrem Verhältnisse zur praktischen Spracherlernung (H. Ziemer).

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen, Franz Harder und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1889.

20. März. — Rezensionen und Anzeigen : Alphons Steinberger, Die Oedipussage (Fr. Spiro). — L. Holzapfel, Beiträge zur griech. Geschichte (P. H.). — Ioa. Koch, De proverbiis apud Aeschylum, Sophoclem, Euripidem (O. Crusius). — Ch. Cucuel, Sur la langue et le style d'Antiphon (J. Kohm) Schluss. — Herm. Lattmann, De coincidentiae apud Ciceronem vi atque usu (—z). — Fr. Efs, Quaest. Plinian. Diss. II. De praepos. c. abl. (Joh. Müller).

27. März. — Rezensionen und Anzeigen : Fr. Wendorff, Erklärung aller Mythologie (O. Gruppe). — G. Busolt, Griechische Geschichte. II. (W. Nitsche). — E. Wilisch, Beiträge zur inneren Geschichte des alten Korinth (Cr.). — W. Wittich, Ueber Euripides und Goethes Iphigenie (H. Morsch). — J. Aars, Das Gedicht des Simonides in Platons Protagoras (H. H.). — C. Wagener, Hauptschwierigkeiten d. latein. Formenlehre (J. Oberdick). — G. Gundermann, De J. Frontini strategematon libris (Fr. Rühl). — F. Heussner, Das Lateinische in der Einheitsschule (O. Weissenfels).

3. April. — Rezensionen und Anzeigen : A. Gemoll, Homerische Blätter (O. Gruppe). — Die Tetralogieen des Antiphon. Deutsch von J. Kohm (H. Lewy). — Polybii historiae. Rec. Fr. Hultsch. Vol. I. Ed. II (Fr. Krebs). — A. Kirchhoff, Studien zur Gesch. des griech. Alphabets. 4. Aufl. (Σ). — Fr. Neue, Formenlehre der latein. Sprache. II. 3. Aufl. von C. Wagener (P. Harre). — Arm. Roehrig, De P. Nigidio Figulo capita duo (H. Winther).

10. April. — Rezensionen und Anzeigen : Bodleiana ed. R. Schneider

(G. Schoemann). — C. Hude. Commentarii critici ad Thucydidem pert. (S. Widmann). — De Aristotelis de poetica libello . . quaest. cur. Val. Wrobel (A. Döring). — G. Brambs, Ueber Citate u. Reminiscenzen aus Dichtern bei Lucian etc. (P. Schulze). — Corpus glossariorum latinorum. II. Edd. G. Goetz et G. Gundermann (G. Schepss). — Arist. Gabelli, Rom u. d. Römer (H. W.).

17. April. — Rezensionen und Anzeigen : Platons Laches. Mit Anm. v. E. Jahn. 2. Aufl. (K. Liebhold). — Lucian, Ausgewählte Schriften erkl. v. J. Sommerbrodt. I. 3. Aufl. (A. Thimme). — I. O. Schmidt, Ulixes comicus (C. Haeberlin). — Fr. Knoke, Die Kriegszüge des Germanicus. Nachtrag (G. A.). — C. Rethwisch, Jahresberichte über das höhere Schulwesen II (W. Nitsche).

24. April. — S. Günther, Geschichte d. antiken Naturwissenschaft (Max C. P. Schmidt). — Fr. Baumgarten, Ein Rundgang durch die Ruinen Athens (P. Weizsäcker). — H. G. Lolling, Topographie von Athen (P. Weizsäcker). — Fr. Weber, Die Entstehung des Begriffes der Idee bei Platon (G. Hergel). — Jos. Sturm, Das Kaiserliche Stadium auf dem Palatin (G. Zippel). — M. Wetzel, Lat. Schulgrammatik. 2. Aufl. (H. Ziemer). — H. Liebl, Die Disticha Cornuti (G. Schepss). — A. Oxé, Prolegomena de carmine adversus Marcionitas (A. Hilgenfeld).

1. Mai. — Rezensionen und Anzeigen : Fr. Birklein, Entwickelungsgeschichte des substantivierten Infinitivs (H. Heller). — H. Sachs, Wörterschatz z. Xenophons Anabasis. 1. H. — J. Pajk, Platons Metaphysik i. Grundrifs (G. Hergel). — P. Harre, Lat. Schulgrammatik II. Syntax (W. Nitsche). — R. Weise, Quaestiones Caecilianae (Th. Stangl). — Fr. Beyte, Quaestiones Appuleianae (L. Traube). — Th. Arndt, Lat. Uebungsbuch (P. Schultze).

8. Mai. — Rezensionen und Anzeigen : Fr. Franz, Mythologische Studien II (Haeberlin). — Ad. Schmidt, Abhandlungen z. alten Geschichte (G. J. Schneider). — Joh. Alph. Simon, Xenophon-Studien II, III (H. Kruse). — E. Schwarz, De M. Terentii Varronis apud sanctos patres vestigiis (O. Gruppe). — Heinr. Zimmerer, Declamatio in L. Sergium Catilinam (Th. Stangl). — Aug. Hennberger, Lat. Elementarbuch (P. Schultze).

15. Mai. — Rezensionen und Anzeigen : Br. Sauer, Die Anfänge der statuarischen Gruppe (P. Weizsäcker). — G. Opitz, Scholiorum Aeschineorum qui fontes fuerint etc. (Jos. Kohm). — V. Hölzer, Beiträge zu einer Theorie der lat. Semasiologie (O. Weissenfels). — K. Lichtenfeldt, De Asconii fontibus ac fide (Th. Stangl). — Ed. Lockroy, Ueber die Zukunft des klass. Unterrichts in Frankreich. — E. Joannides, Sprechen Sie attisch?

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 32. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

33e séance, tenue au Conservatoire royal de Bruxelles, le samedi 27 avril 1889.

La séance est ouverte à 1 heure et demie.

Sont présents : MM. Mesdach de ter Kiele, *président;* Gantrelle, *vice-président*; Wagener, *secrétaire-général;* De Block et Fredericq, *secrétaires-adjoints;* Alexandre, Bocksruth, De Moor, Duchesne, Dufief, Dupont, Crutzen, Feller, Gillet, Hallet, Hegener, Hubert, Kleyntjens, Lonchay, Mallet, Moreau, Preudhomme, Roersch, Vanderkindere, Van Camp et Wittmann, *membres.*

M. Mesdach de ter Kiele s'exprime à peu près en ces termes :

Messieurs,

Je vous dois à tous l'expression de ma gratitude. Vous avez bien voulu m'appeler parmi vous et m'associer à vos travaux. Vous ne pouviez me conférer un honneur plus grand; je vous en remercie sans réserve du fond du cœur.

J'ai l'assurance que des débats qui n'ont pour but que le développement de la science et les progrès de l'entendement humain, se passent aisément de direction et qu'il n'est pas de discipline meilleure que cette courtoisie naturelle qui ne fait jamais défaut à des confrères unis par un sentiment aussi noble que la recherche du vrai.

Je n'ignore pas, non plus, combien vous avez rendu facile la tâche de mes prédécesseurs à ce siège; laissez moi l'espoir que cette bienveillance ne n'arrêtera pas à eux seulement, et que

vous saurez la mesurer à l'indigence de celui qui la réclame aujourd'hui de vous à tant de titres.

S'il entre, MM., dans vos convenances d'aborder votre ordre du jour, il y sera satisfait immédiatement. (*Applaudissements.*)

M. Wagener, secrétaire-général :

M. le Vice-Président, légèrement indisposé, me prie d'être l'interprète des membres de la *Société Philologique et Historique*, pour remercier publiquement M. Mesdach de ter Kiele du grand honneur qu'il nous a fait en acceptant la présidence de notre modeste association. C'est avec un véritable enthousiasme que, dans la dernière séance, l'assemblée a accueilli la nouvelle inattendue que M. le procureur-général près la Cour de Cassation consentait à devenir notre Président. Aussi n'a-t-il pas été nommé, mais littéralement acclamé à l'unanimité des voix.

Lorsque les hommes de l'enseignement, généralement peu habitués aux discussions publiques, discutent entre eux des questions qui les passionnent, ils sont parfois exposés à défendre leurs opinions avec un peu trop de vivacité. C'est alors qu'il est bon que l'influence et le calme d'un magistrat haut placé interviennent pour rendre immédiatement aux débats la sérénité qui leur est nécessaire. L'heureuse expérience que nous avons faite à cet égard sous vos deux prédécesseurs, MM. Faider et de Longé, nous donne la garantie, M. le Président, qu'il en sera de même sous votre haute direction. (*Applaudissements.*)

MM. Gevaert et Keelhoff s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Roger de Goey a envoyé un télégramme annonçant qu'il ne pourra pas faire sa lecture.

M. Wagener communique, au nom de M. Gilles, trésorier, le compte annuel qui se solde par un boni de fr. 2731-10.

M. Mallet fait une lecture sur L'*Art poétique d'Horace au point de vue moderne.*

M. Fredericq donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. (*Approuvé.*)

M. Wagener dit qu'il a reçu de M. Hurdebise une lettre protestant contre le compte-rendu détaillé de la dernière séance, qui a paru dans la *Revue de l'Instruction publique*. Sans y être obligés le moins du monde, les directeurs de la *Revue* ont fait parvenir une épreuve de ce compte-rendu à M. Hurdebise. Celui-ci a proposé une série de modifications de tout genre.

Poussant l'esprit de conciliation jusqu'à ses dernières limites, les directeurs de la *Revue* ont accueilli ces modifications, sauf toutefois celles qui auraient eu pour effet de ne pas reproduire exactement ce qui s'était passé à la dernière séance.

M. Fredericq dit que, depuis la création de la Société, il a composé de chaque séance un compte-rendu analytique aussi exact et aussi complet que possible, en collaboration avec son collègue du secrétariat, M. De Block. Ce compte-rendu, qui paraît dans la *Revue de l'Instruction publique*, sous la responsabilité des directeurs, n'a rien de commun avec le procès-verbal officiel de la séance, qui n'analyse pas les discussions se borne à mentionner les noms des membres qui ont pris la parole sur chaque objet ainsi que le texte des résolutions votées. Les réclamations de M. Hurdebise contre le compte-rendu détaillé de la *Revue* ne regardent donc en rien la Société.

M. Le Président propose de passer à l'ordre du jour, attendu que la lettre de M. Hurdebise traite d'un objet absolument étranger à la Société, qui ne peut ni approuver ni improuver les comptes-rendus paraissant dans la *Revue de l'Instruction publique*. (*Adhésion.*)

On passe à l'examen des questions à mettre au concours.

M. Hurdebise à proposé la question suivante :

« Le professeur, dans l'enseignement moyen, peut-il borner son rôle à donner sa leçon ? N'a-t-il pas à intervenir dans la discipline générale de l'établissement? Comment et dans quelle mesure cette intervention pourrait-elle et devrait-elle se manifester? Faire connaître, dans un avant-propos, comment la discipline s'exerce dans les établissements d'enseignement moyen des pays qui nous entourent, notamment la France, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, le Grand-Duché de Luxembourg et la Suisse. » (Prix 300 francs.)

Après un échange d'observations entre MM. Van Camp, Wagener, Hegener, Vanderkindere et Gantrelle, l'assemblée décide d'ajourner la discussion de cette question, vu l'absence de M. Hurdebise.

M. Wagener a proposé une première question ainsi conçue :

« Discuter l'authenticité du discours de Cicéron *de domo sua ad pontifices*. » (Prix 300 francs.)

M. Wagener dit qu'il n'est pas sans importance, surtout au point de vue des antiquités romaines, de voir éclaircir cette

question controversée. Frédéric Auguste Wolf a le premier révoqué en doute l'authenticité de ce discours. Madvig a fait observer que la critique de Wolf se fondait en grande partie sur de mauvais manuscrits. Mais M. P. Willems a produit de nouveaux arguments très sérieux à l'appui de l'opinon de Wolf. Récemment M. Th. Mommsen s'est borné à repousser cette argumentation au nom de toute l'Allemagne savante. Cette réfutation, trop sommaire, ne suffit pas. Depuis que nous possédons le dictionnaire de la langue de Cicéron par Merguet, la question n'est plus aussi difficile à élucider que jadis. C'est pourquoi M. Wagener a cru pouvoir la proposer pour le concours ouvert par la Société.

M. Roersch appuie la proposition de M. Wagener, qui est adoptée à l'unanimité.

M. Wagener a proposé une seconde question dont voici le texte :

« Faire, en vue des Athénées belges, une édition du discours de Cicéron *de imperio Cn. Pompeii.* » (Prix 300 francs.)

M. Wagener dit que les éditions allemandes des discours de Cicéron ne sont pas toujours aussi bonnes qu'on est tenté de le croire. Plusieurs éditions publiées en Belgique sont plus exactes et plus complètes que celles qui ont la vogue en Allemagne. Ce qui a été fait avec succès pour le *pro Archia,* le *pro Dejotaro,* la 2de Philippique et le *pro Milone,* pourrait être tenté également pour le discours *de lege Manilia.* M. Wagener rappelle qu'il y a, au ministère de l'intérieur, une bibliothèque philologique assez complète, qui est mise gratuitement à la disposition des professeurs par l'intermédiaire des préfets.

La question est adoptée à l'unanimité après une observation de M. Van Camp.

L'assemblée aborde la suite de la discussion sur le projet d'organisation d'un stage professoral dans l'enseignement moyen, élaboré par M. Hegener. (Second vote sur les articles IV à X).

M. Fredericq dit qu'en parcourant le texte de ces articles adoptés au premier vote, il a été frappé de la note ajoutée à l'art. IV : « Cette partie de l'art. IV sera mieux placée dans l'exposé des motifs ». Il se demande s'il n'en est pas de même presque de l'ensemble des articles IV à X, et s'il ne conviendrait pas de les adopter en bloc, dans leur esprit plutôt que dans leur rédaction.

M. Hegener n'y verrait pas d'inconvénient; mais il a été amené à préciser, parce qu'un membre de la Société a tenté à différentes reprises de faire dévier le stage professoral de son véritable but. Ce stage doit être sérieux et le stagiaire ne peut pas devenir un instrument au service du préfet. Pour bien sauvegarder l'esprit du stage, M. Hegener a cru devoir accumuler les détails.

M. Van Camp demande si M. Hegener a voulu rédiger le texte d'un projet de loi ou d'un arrêté.

M. Hegener a voulu simplement formuler avec précision les règles d'un bon stage professoral adapté aux réalités scolaires de la Belgique.

Après quelques autres observations de MM. Gantrelle, Van Camp, Wagener, Vanderkindere et Hegener, l'article IV est adopté à l'unanimité, ainsi que les articles V et VI. En voici le texte :

« Art. IV. Pendant le troisième mois (du stage), le professeur dont le stagiaire a suivi un cours complet, le chargera de donner, en sa présence, une, deux ou trois leçons par semaine. Le stagiaire préparera sa leçon et après chacune le professeur lui fera les observations qu'il jugera utiles. Pendant ce mois, le stagiaire continuera d'assister à d'autres leçons.

» Depuis la fin du premier trimestre le stagiaire peut, pendant quelques semaines, être chargé de donner toutes les leçons de ce cours, le professeur y assistant ou, tout au moins, les visitant fréquemment.

» A partir de ce temps, le stagiaire fera les mêmes exercices dans une autre classe, avec cette différence que quelques heures de simple audition pourront suffire; après quoi il donnera quelques leçons déterminées en présence du professeur et pourra être chargé du cours pendant plusieurs semaines, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

» Il est désirable que le stagiaire passe ainsi par toutes les classes, d'abord pour bien comprendre l'enchaînement et la gradation à observer dans le programme complet des études moyennes, puis pour mieux se rendre compte de la différence de la méthode et même de la façon dont il convient de traiter les élèves selon leur âge et leur développement intellectuel.

» Art. V. Dès la fin du premier trimestre, le stagiaire peut être chargé de la suppléance d'un professeur malade ou autre-

ment empêché, sans que cela doive jamais faire perdre de vue le but essentiel du stage.

» Art. VI. Le stagiaire assistera aux conférences des professeurs et prendra part aux discussions, non aux votes. »

L'assemblée passe ensuite à l'examen de l'art. VII ainsi conçu :

« A la fin de chaque trimestre scolaire, les professeurs dont le stagiaire a suivi les leçons, remettent au préfet une note sur son assiduité et sur la manière dont il a donné les leçons qui lui avaient été confiées ».

Ce texte est adopté.

M. Gantrelle propose d'ajouter que la note du professeur sera communiquée au stagiaire par le préfet.

M. Hegener appuie cette proposition qui ne fait qu'appliquer le principe énoncé dans l'art. IX voté en première lecture.

M. Wagener croit que le stagiaire doit avoir le droit de répondre à la note du professeur, qui, de son côté, doit pouvoir prendre connaissance des observations du stagiaire.

L'assemblée décide d'ajouter à l'art. VII le paragraphe suivant :

« Le préfet communiquera cette note au stagiaire qui pourra y contredire dans un écrit qui sera communiqué au professeur. »

L'art. VIII est adopté sans observation. En voici le texte :

« MM. les inspecteurs, lors de leur visite de l'établissement, prendront connaissance du dossier de chaque stagiaire et, s'il est possible, assisteront à une leçon qu'il aura été chargé de donner ».

A l'art. IX, M. Gantrelle fait remarquer que le stagiaire ne passera pas nécessairement toute son année de stage dans le même athénée.

M. Hurdebise demande dans sa lettre précitée que le Gouvernement donne les formules des rapports à fournir par les préfets des études et les professeurs dont les cours auront été fréquentés par les stagiaires, formules indiquant tous les points sur lesquels doit se porter l'attention, afin qu'il puisse s'établir une espèce d'uniformité entre tous les rapports.

MM. Hegener, Wagener, Fredericq et Gillet insistent pour que le rapport du ou des préfets ne soit pas seulement communiqué en entier au stagiaire, mais que celui-ci ait le droit d'y répondre par écrit.

L'assemblée adopte l'article IX avec quelques-uns des amende-

ments résultant des observations qui précèdent. La rédaction nouvelle de cette article est la suivante :

« A la fin de l'année, le préfet des études adressera au Ministre de l'Instruction publique un rapport sur la manière dont le stagiaire a fait son apprentissage, sur son zèle et ses aptitudes pour l'enseignement, ainsi que sur le désir qu'il a montré de se perfectionner et sur les efforts qu'il a faits dans ce but.

» Ce rapport sera communiqué en entier au candidat, *qui pourra y ajouter ses observations* ».

Reste l'art. X, proposé par M. Hurdebise : « Les stagiaires recevront une rémunération d'environ 2,000 francs par an ». La Société n'a pas encore voté sur cette proposition.

M. Hegener dit qu'il est assurément à souhaiter qu'un traitement d'attente puisse être alloué au stagiaire, mais il craint de compromettre le sort du stage professoral lui-même, si l'on demande de l'argent au Gouvernement.

M. Van Camp croit que la proposition de M. Hurdebise est bonne et qu'on pourrait l'adopter sans fixer de chiffre et sous forme de vœu.

L'assemblée vote l'art. X avec la rédaction suivante :

« Il est désirable qu'une rémunération soit attachée au stage ».

M. le Président met l'ensemble du projet aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

M. Wagener dit que, comme secrétaire général, il devra soumettre ce projet de stage professoral au Gouvernement, en le priant de l'examiner avec bienveillance et d'accueillir le principe auquel la Société s'est ralliée. Il reste bien entendu que les questions de détail sont réservées. (*Adhésion*).

La séance est levée à 3 heures et demie.

QUELQUES MOTS SUR L'EXPLICATION DES AUTEURS ANCIENS.

On considère aujourd'hui, et avec raison, l'étude des auteurs comme le véritable centre des cours de langues; on demande aux jeunes gens une application soutenue, journalière, sur un texte suivi; on cherche surtout à développer en eux l'habitude des efforts personnels et, par là-même, le sentiment de la responsabilité. On aime à lire une œuvre dans son ensemble; on n'envisage plus seulement les écrivains au point de vue du dictionnaire, de la syntaxe ou de l'esthétique : on voit dans leurs écrits le reflet d'une civilisation tout entière. On fait mieux que de les admirer : on les discute; le raisonnement et le goût y trouvent leur profit.

Autre avantage : la classe s'intéresse à un travail complet, poursuivi en commun, où chacun apporte sa pierre à l'édifice; les idées se fixent, l'intelligence s'élargit, l'esprit scientifique commence à naître. Dès lors, l'athénée remplit sa véritable mission.

Mais, pour atteindre cet idéal, il faut être *d'accord* sur les *principes*. Où peut-on aboutir si les méthodes varient ou même se contredisent de classe en classe? N'oublions pas que l'enseignement du latin, par exemple, sera désormais donné par six ou sept professeurs différents. Tout en laissant à chacun l'initiative la plus large possible, il importe de rechercher la meilleure méthode et d'en suivre les grandes lignes.

Tel est le but que nous nous sommes proposé. On a vu, plus haut, ce que nous attendions de l'étude des auteurs. La nature même de notre sujet nous indique deux grandes divisions : l'œuvre du maître et l'œuvre de l'élève. C'est de celle-ci que nous parlerons tout d'abord.

I. Œuvre de l'élève.

Pour fournir un travail utile, les jeunes gens doivent réunir certaines conditions. La première, après une préparation suffisante, c'est d'avoir les instruments nécessaires. Quelques mots à ce sujet.

A. *Moyens matériels.*

Du choix des premiers livres dépend d'ordinaire le succès d'un genre d'études. On ne saurait y mettre trop de soin, surtout quand il s'agit de langues et de sciences dont plusieurs professeurs se partagent l'enseignement. Une entente est souhaitable à cet égard.

Des grammaires. L'enseignement grammatical exigeant de l'unité dans les principes, sinon dans les détails, le choix des livres conçus *d'après le même plan* s'impose sans contredit. Inutile, me semble-t-il, d'insister sur ce point.

Du dictionnaire. D'habitude, le professeur de la classe inférieure se charge d'indiquer aux élèves le guide qu'il estime le meilleur. Il serait bon de se consulter sur ce choix important. Pour le latin, il faut se décider entre plusieurs ouvrages. Un seul réunit des conditions suffisantes de clarté, de logique et d'exactitude, l'abrégé de *Freund.* Pour la langue grecque, on adopte souvent *Alexandre. Chassang* me semble préférable, sans avoir la valeur de Freund. Il est précédé d'une excellente introduction sur l'histoire littéraire de la Grèce, la langue, l'alphabet, la formation et la décomposition des mots, les racines et les radicaux, les préfixes, les suffixes et les désinences, les dialectes, la prononciation, la métrique, le calendrier, les poids et les monnaies, la numération. L'élève retirera de cette étude de multiples avantages. Le chapitre concernant les racines mérite surtout d'être signalé. S'agit-il, par exemple, de la racine BA, un simple coup d'œil montrera le rapport entre βαίνω et des mots en apparence étrangers, tels que βῆμα, βωμός, βάσις, βέβαιος, βάκτρον, etc. On verra, en outre, que la même racine explique en latin, *arbiter*, *vadere, vadum, vades;* en français, *venir*, *gué, envahir,* etc. A première vue, l'élève est dérouté; mais n'est-ce pas fortifier à la fois son intelligence et sa mémoire que de lui faire saisir l'idée générale qu'on retrouve au fond de tous ces mots? Ne peut-il pas trouver *par lui-même* la plus grande partie des explications; que, par exemple, βά-κτρον est l'instrument qui facilite la marche, *vad-um*, l'endroit où l'on marche pour passer le fleuve, *ar-bit-er,* l'homme que l'on va trouver pour lui soumettre un jugement [1], etc.? Il sera plus difficile de

[1] Ceci ne nous paraît pas clair pour l'élève, sans explication, *N. d. l. R.*

comprendre l'identité des racines BA et VA; mais il faut laisser quelque chose au professeur.

On en pourrait dire autant des préfixes, des suffixes et des désinences, dont l'étude si utile n'est pas assez familière aux jeunes gens, même en français. Une introduction de ce genre devrait être consultée sans cesse. Il est facile d'y amener une classe: les textes préparés à domicile en offrent l'occasion fréquente et toute naturelle.

Je passe à une question plus générale : Un dictionnaire *complet* convient-il aux débutants? Je ne le crois pas. Les jeunes élèves se trouvent perdus au milieu d'un article de plusieurs colonnes et nous savons tous à quels contre-sens fabuleux ils sont capables d'arriver. En outre, la lecture attentive de ces longs articles demande beaucoup de temps. Ne serait-il pas à la fois plus simple et plus logique de prescrire, pour les classes inférieures, un *lexique* court et précis ne donnant que les sens usuels des mots?

Un excellent progrès à réaliser en fait de dictionnaires anciens, ce serait l'emploi d'illustrations. Pour la langue française, on est entré dans cette voie. En Allemagne, la chose existe pour certains lexiques spéciaux, entre autres pour ceux qui concernent la langue homérique. S'il se publiait en français des ouvrages de ce genre sur l'antiquité, on ne saurait trop les recommander. Il y a là une lacune à combler. Nous examinerons plus loin comment on peut, par des moyens différents, y remédier jusqu'à un certain point.

Des éditions classiques. La plupart des auteurs étudiés dans les classes sont imposés par les programmes; nous n'avons pas ici à discuter ce choix; il n'en reste pas moins à examiner diverses questions d'ordre pratique.

Convient-il de se servir d'éditions annotées? Les avis sont partagés. Il est certain que l'élève doit s'habituer à se passer le plus possible de l'aide d'autrui. D'autre part, des remarques préalables lui sont nécessaires. Comment traduire Tite-Live, Cicéron, Lysias, Démosthène, Horace sans aucun secours? Indispensables au professeur, les notes le sont bien plus encore à l'élève, cela va sans dire. Mais il faut préciser le caractère qu'elles doivent offrir. Qu'elles facilitent simplement l'intelligence de faits détachés, d'idées peu connues, qu'elles préparent, mais ne donnent pas la solution *immédiate* des problèmes à

étudier, en un mot, qu'elles ne présentent pas de traduction toute faite, empiétant ainsi sur la tâche de l'élève; qu'elles s'abstiennent, pour le même motif, de tracer les divisions et subdivisions d'un ouvrage, et, en général, de porter des jugements littéraires. Ce travail doit être l'œuvre de chacun et de tous. Pour la syntaxe, il suffirait de questions posées avec renvois à la grammaire. En résumé, les notes ne devraient porter que sur les détails étrangers aux élèves, par exemple ceux qui regardent les institutions, l'histoire, la géographie, la mythologie, les coutumes, les choses etc. Une sorte d'index final suffisamment étendu et disposé par ordre alphabétique pourrait même suffire. Des cartes, des plans, des gravures seraient fort utiles à consulter. Les éditions de Tite-Live par Riemann, de Virgile par Benoist, pour ne parler que de l'étranger, répondent à peu près aux conditions que je viens d'énumérer.

J'en arrive aux éditions sans notes. Certains professeurs les préfèrent à toutes les autres, parce que l'élève, réduit à ses seules forces, obligé sans cesse d'observer, de comparer, d'inventer, fournit un travail imparfait peut-être, mais personnel. A lui de fixer le sens spécial d'un mot, la valeur exacte d'une tournure grammaticale, l'analyse et la synthèse d'un passage. En théorie, c'est parfait, mais, dans la pratique, de graves inconvénients se présentent. Le jeune homme peut se trouver désorienté et perdre toute confiance en lui-même, alors qu'un mot eût suffi pour le mettre dans la bonne voie. C'est au professeur à prévoir ce danger. Sans résoudre les difficultés, il les signale à l'avance et fait les remarques qu'il juge *indispensables* à l'intelligence de la forme et du fond. Tout ceci est affaire de tact et d'appréciation.

S'il faut une conclusion, je me prononcerai pour les éditions sobrement annotées, parce qu'elles permettent de gagner du temps. S'il n'en existe pas se rapportant au but proposé, donnons la préférence aux éditions sans notes.

Des livres de fonds. Une cause capitale de faiblesse pour la plupart de nos élèves, c'est la pénurie de livres. Les explications du professeur ne suffisent pas; il faut, pour préparer un texte, une petite bibliothèque en état de fournir les premiers éléments d'une étude sérieuse et complète.

Ne pouvant ici dresser un catalogue, je me bornerai à indiquer le *genre* d'ouvrages dont l'acquisition serait la plus utile : une

grammaire *développée;* une histoire de la littérature ; une mythologie (par exemple De la Ville-Mirmont) ; un traité d'histoire et de géographie plus détaillé que l'ouvrage de Borgnet (par exemple Van den Berg); un manuel d'antiquités illustré, celui de Rich si possible ; un traité de synonymes concis, mais suffisant, dans le genre de l'abrégé de Dœderlein par Leclaire.

On objectera peut-être la question d'argent. Mais, dans la section des humanités anciennes, le sacrifice serait léger pour la plupart des élèves ; à d'autres, moins favorisés de la fortune, la distribution des prix pourrait venir en aide. D'ailleurs, réparties sur un espace de plusieurs années, ces acquisitions seraient, en somme, peu importantes.

Il y a quelques années, on nous a demandé des renseignements pour la création de bibliothèques scolaires dans les athénées. Si ce progrès venait à se réaliser, nos élèves pourraient y trouver des éléments d'érudition qu'il leur serait difficile de se procurer chez eux. Il ne s'agirait plus alors de livres d'un usage quotidien, mais d'ouvrages plus spéciaux.

B. *Travail à domicile.*

La préparation d'un texte à domicile est, à nos yeux, le travail le plus important des élèves. Mais en quoi doit-elle consister? Est-ce en une simple étude des difficultés que présentent le fond et la forme? Est-ce en une traduction mot à mot, ou correcte et définitive? Convient-il de la faire par écrit? Pour ma part, je ne crois pas qu'il faille choisir un système exclusif. Malgré ces divergences, il ne serait guère difficile de s'entendre sur quelques principes qui donneraient plus d'unité, plus de cohésion à notre enseignement.

Si l'on part de la définition du mot, on se dira que la préparation ne peut être une œuvre parfaite ; elle doit venir en aide au travail de la classe et non le remplacer. En conséquence, on n'exigera pas de traduction en style irréprochable, car tout doit être repris et achevé plus tard. Ce sera déjà un gain de temps. On pourrait même, dans les classes supérieures, se contenter d'une traduction orale que ferait l'élève aidé de ses notes.

Ce premier point admis, que convient-il d'étudier?

L'élève est souvent embarrassé dans le choix des recherches à faire ; il ne devine guère la valeur d'un détail indifférent à

première vue. Au professeur de le diriger; à lui de signaler, non *tous* les objets qui doivent attirer l'attention, ce serait tuer l'initiative, mais les plus importants. Le travail y gagnera en précision et la classe, en intérêt. Il ne faut pas oublier non plus que, livrés à eux-mêmes, certains jeunes gens se dispenseraient de tout effort.

Etude du fond. Pour sortir des généralités, supposons qu'il s'agisse du premier chapitre des *Commentaires* de César. Tout d'abord, il faudra recommander aux élèves l'examen de la carte de la Gaule. Ils devront y chercher les noms cités par l'auteur, connaître l'emplacement exact des peuples ou les fleuves qu'ils représentent, et, en outre, comparer la carte ancienne à la carte *actuelle.* A quels noms répondent aujourd'hui les régions habitées par les Celtes, les Aquitains, les Helvétiens, les Germains? Qu'était-ce que la Province? Ces questions ne seront pas difficiles à résoudres avec l'aide d'un atlas (à ce propos, notons que le choix de cet utile auxiliaire n'est pas indifférent). Par contre, on évitera d'interroger sur la diversité des langues et des institutions dont parle César. Le professeur est toujours libre, cela va sans dire, de limiter les recherches à son gré; le principal est qu'elles existent.

Dans le même ordre d'idées, le deuxième chapitre appellera des explications sur le mot *consul* et sur les mesures de longueur; on indiquera le moyen de les trouver dans les manuels. « Détails puérils ! » s'écriera-t-on. « Tout le monde connaît la signification du mot consul et la longueur d'un pas. » Combien d'élèves seront surpris d'apprendre qu'un passus romain vaut environ 1^{m}50! Combien connaissent au juste les attributions des premiers magistrats de la république? Comme il faut, en outre, saisir toutes les occasions d'expliquer le présent par le passé, qu'on leur demande si ce nom n'a pas laissé de trace dans nos civilisations actuelles et quelle différence il y a entre un consul romain et un consul belge en Allemagne ou en Amérique. Ces comparaisons ont le charme d'une découverte. L'écolier est tout étonné de retrouver à notre époque un écho de choses lointaines qu'il croyait effacées à jamais.

Le chapitre 4 fournira une remarque intéressante sur le mot client (on n'oubliera pas l'expression française: le client d'un avocat); le 8me, sur le calendrier romain (à propos des ides d'avril).

Explique-t-on le livre II ou le livre V, ce sera la Belgique primitive avec son aspect sauvage, ses peuplades et leurs mœurs. Le livre VI offrira un parallèle assez développé entre les Gaulois et les Germains. Il y a là nombre de détails dignes d'examen. La lutte contre Vercingétorix attirera l'attention sur les travaux d'investissement, la guerre contre les Vénètes, sur les opérations navales, etc.

A côté de cette étude plus ou moins matérielle, mais indispensable, il en est une autre bien importante aussi : je veux, parler des faits de l'ordre moral. Qu'on demande aux élèves leur avis sur la conduite et les appréciations de César. Après le récit d'une campagne, qu'on leur fasse rechercher — en les aidant au besoin — les causes et les conséquences; qu'on les invite à réfléchir sur les actes du conquérant et le caractère impitoyable de ses guerres. Ils comprendront mieux, plus tard, le sens véritable de la pax romana; ils apprendront comment se fait une conquête, et cette haute leçon de morale et d'histoire ne sera plus perdue pour eux.

L'étude du fond par les élèves doit aussi porter sur l'ensemble, sur l'unité, sur le plan d'un ouvrage, d'un épisode, d'une description, d'un chapitre. Les détails une fois compris, il s'agit de les grouper. Ce travail, on le conçoit, ne peut se faire que de temps à autre.

Revenons au premier chapitre des *Commentaires* et admettons qu'il ait été vu en entier. Avant de continuer, il convient d'en trouver le caractère, l'unité et les éléments constitutifs. Avec un peu d'attention, l'élève découvrira qu'il est une *introduction*, voilà pour le caractère; un exposé à la fois *ethnographique* et *géographique*, voilà pour l'unité. Quant à la division, trois parties indiquant 1° les limites *naturelles* qui séparent les uns des autres les Belges, les Gaulois, les Aquitains; 2° les différences qui les caractérisent principalement au point de vue de la *bravoure*. Une question accessoire doit trouver place ici : Pourquoi l'auteur laisse-t-il de côté la Province?

Ce même procédé s'appliquera à une campagne, à un épisode. Je passe sur les détails qui n'apprendraient rien à personne. Je n'ai soulevé la question que pour proposer de donner aux élèves, le plus souvent possible, l'étude préparatoire du plan. Nous savons tous combien leur est pénible l'analyse d'un morceau; c'est une des causes de leur faiblesse en rédaction. Inha-

biles à décomposer, ils ne savent guère construire. Raison de plus pour recommander l'exercice dont je parle.

En résumé, étude variée des faits, des idées et des choses, étude du plan avec ses divisions, tels sont les éléments qui doivent aider les élèves à pénétrer le fond même de l'œuvre.

Étude de la forme. Vocabulaire. Chaque préparation offrira un certain nombre de mots nouveaux. On invitera les élèves à en tenir note. Il convient de déterminer non seulement la signification qui s'applique au passage à traduire, mais encore la succession graduée des sens. Beaucoup de jeunes gens commettent des erreurs parce qu'ils ne connaissent qu'*une seule* acception. Connaîtrait-on le mot *mémoire* si l'on ne voyait en lui que la faculté du souvenir, si l'on ignorait ce que signifient un mémoire d'avoué, un mémoire d'apothicaire, les mémoires de l'Académie ou ceux de St Simon? De même, quand on explique le premier chapitre des Commentaires, il faut apprendre que *ea parte belli* se traduit par : dans ce *genre* de guerre; *Caesaris partes sequi*, par : suivre le *parti* de César; *actoris partes*, par : le *rôle* d'un auteur. Le second travail consiste à rattacher les uns aux autres ces différents sens, à en saisir le *lien*. Ici l'étymologie est d'un secours indispensable; on trouvera aisément que l'idée de *division* explique toutes ces variétés. Il sera utile de jeter ensuite un coup d'œil sur les termes *usuels* provenant d'une même racine; à côté de *pars*, l'élève signalera les expressions *parti-ceps, parti-cipo, parti-cula, part-im, part-iri.* Insensiblement il enrichera son vocabulaire; il sera bientôt capable de traduire seul un texte facile, et, du même coup, de faire un thème sans être aidé de son Quicherat.

Il est encore un autre groupement de mots bien utile pour la mémoire et l'exacte connaissance d'une langue. Je veux parler de l'*analogie*, non de la forme, mais des idées. Ainsi, dans le chapitre que nous examinons, plusieurs termes ont rapport à l'orientation. Une question sera réservée à cet objet. L'élève trouvera dans son livre comment le latin rend les mots nord, est, ouest, nord-est, nord-ouest. En lui donnant le mot *meridies*, on lui demandera, comme exercice, de désigner tous les points cardinaux et tous les points intermédiaires.

A l'occasion, on peut comparer entre elles les langues anciennes et les langues vivantes. On indique aux élèves un certain nombre de mots faciles à retrouver en français, en flamand, en

allemand, en anglais. Ici, par exemple, on verra entre le latin *cultus* et l'allemand *cultur*, sans parler du français, une frappante ressemblance de signification. Plus loin on aura *mercator* à rapprocher de l'anglais *merchant* etc.

Comme remarque de détail, ajoutons qu'il faut faire distinguer avec soin les *homonymes*, tels que ἀργός rapide et ἀργός paresseux; *sis*, subj. de esse et *sis* contraction de *si vis; suis* dat. et abl. de l'adj. possessif et *suis*, gén. du substantif *sus; multa,* amende et *multa,* fém. de *multus;* les paronymes tels que *nascor* et *nanciscor*. Bien des erreurs proviennent de confusions entre termes de ce genre.

Etymologie. Sans être partisan des discussions subtiles auxquelles elle donne lieu, il faut donner une assez large part à l'étymologie. Rien de plus utile pour préciser le sens d'un mot. Chacun connaît l'avantage qu'on peut en retirer pour l'usage du français. Ainsi, à la troisième ligne du chapitre analysé, nous rencontrons le mot *institutum*. La racine STA fixera immédiatement l'idée fondamentale; nous y verrons la stabilité, la permanence, et nous comprendrons mieux ce qu'est une *institution*. Plus loin se trouve le mot *humanitas,* civilisation, culture intellectuelle. Ce sera le cas de demander aux élèves ce que signifie : faire ses *humanités*. Le rapprochement des termes *homme* et *être civilisé* ne renferme-t-il pas plus qu'une simple explication, un principe élevé de morale? Même observation sur l'origine de *virtus*, qu'on lit plus bas. Ailleurs on a le mot *obtinere*. Un étourdi traduira par : *obtenir*. S'il songeait au sens premier, il y verrait l'idée de *tenir;* il rendrait *regionem obtinere* par : occuper un pays.

A la fin du chapitre se présente *septentriones*. Un esprit attentif remarquera immédiatement, dans cette expression, le pluriel et la présence du nombre 7. La valeur de *triones* lui échappera peut-être, mais il devinera aisément qu'il s'agit d'une constellation de 7 étoiles, de la Petite-Ourse. L'étymologie offrira à la pensée une idée bien autrement exacte que le mot *nord*. Le nord, pour le plus grand nombre, n'est-ce pas le haut d'une carte? Bien entendu et bien dirigé, ce genre d'exercices est des plus profitables, et l'on ne saurait le recommander trop tôt.

Synonymie. On pourrait en dire autant de l'étude des synonymes, dont les élèves devraient, je le répète, posséder un petit

traité tel que celui de Leclaire. La première ligne de César appelle naturellement la comparaison entre *omnis* et *totus*. Plus loin viendront *appellare*, à distinguer de *nominare; institutum*, à distinguer de *lex; finis*, à distinguer de *terminus* et de *limes; prœlium*, à distinguer de *pugna* et de *acies; reliqui*, à distinguer de *ceteri, alii* etc. Souvent la connaissance du français lui-même gagnera à cette analyse des nuances. Il va de soi qu'il faut éviter les difficultés et se borner aux notions les plus usuelles et surtout les plus certaines. On aurait tort, en quatrième, de chercher uue différence entre *habitare* et *incolere; pertinent* et *attinent*, *flumen* et *amnis*. Si, dans l'enseignement, nous devons beaucoup expliquer, répétons-nous aussi le spirituel précepte de Quintilien, qui recommande de se résoudre parfois à ignorer [1].

Grammaire. 1° *Lexigraphie.* Exigeons des élèves la connaissance exacte des formes; sous ce rapport on peut se montrer sévère, puisqu'il s'agit d'un soin matériel. Ne craignons pas de les renvoyer sans cesse à la grammaire, qu'ils apprendront par l'usage bien mieux encore que par des leçons de mémoire. Dès le début ils devraient se familiariser non seulement avec les déclinaisons et les conjugaisons, mais encore avec les règles se rapportant aux dérivés, aux composés, avec les préfixes et les suffixes. Que de fois, dans les langues anciennes comme dans les langues germaniques, l'examen attentif du préfixe suffit pour indiquer la valeur approximative d'une expression ! Un élève qui, au sortir de la quatrième, connaîtrait la différence entre des mots tels que *in-cedo, de-cedo, pro-cedo, re-cedo* etc.; *confido* et *dif-fido; ferre legem* et *perferre legem; capere* et *captare;* qui verrait dans le diminutif l'affection, mais aussi le mépris; dans *osus* et *lentus,* l'abondance, dans *bilis*, la possibilité, dans *aceus*, la matière; qui ne confondrait pas *auratus* avec *aureus*; qui comprendrait les différentes valeurs de *e* dans *efficere, ejicere, evidentia, eloquentia, eminere, ex rege privatus fieri, e republica locutus est* — en un mot qui possèderait les notions

---

[1] Nous craignons même que la méthode recommandée par l'auteur n'éparpille un peu trop l'attention des élèves. Nous partageons complètement à cet égard les idées de M. le chanoine Féron dans son ouvrage sur l'enseignement du latin, § 32. *N. d. l. R.*

élémentaires d'une bonne lexigraphie, cet élève, dis-je, éviterait une foule d'erreurs dans les versions comme dans les thèmes.

En Allemagne, on consacre plusieurs années à des exercices variés sur cette partie de la grammaire; nul doute qu'ils ne forment une solide préparation aux classes supérieures.

Dans notre chapitre, les mots *Gall-ia*, *in-colunt*, *Belg-ae*, *Celt-ae*, *Aquit-ani*, *flu-men*, *dif-ferunt*, *ab-sunt*, *merca-tor*, *ef-feminando*, *im-portant*, *con-tinenter*, *prae-cedunt*, *con-tendunt* etc. serviront de base à cette étude.

2° *Syntaxe*. Avant de passer au détail, qu'on recommande à l'élève de lire et de relire *l'ensemble* afin de trouver la synthèse, de distinguer avec soin dans chaque phrase, l'*idée principale*, puis la valeur exacte des *mots de liaison*. Cette dernière étude est d'une grande importance, surtout en grec. Les jeunes gens ont une tendance à se contenter d'une traduction machinale. Rencontrent-ils un δέ, ils y voient toujours une opposition. Qu'on leur apprenne à se défier; qu'on leur montre que δέ signifie tour à tour *et, d'autre part, or, mais* etc. Qu'on leur dise de *comparer les deux phrases* avant de choisir, de chercher par eux-mêmes, *en français*, la nature du rapport et d'adopter ensuite une traduction autorisée par le dictionnaire. La solution est-elle trop difficile, qu'ils la réservent provisoirement.

Ils aborderont ensuite chaque phrase en particulier. Le premier soin sera de reconnaître le centre, la principale. Puis viendra l'étude des subordonnées, qu'il s'agira de déterminer avec soin en subordonnées directes et en sous-subordonnées. Prenons un exemple : *Qua de causa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute praecedunt, quod fere quotidianis prœliis cum Germanis contendunt, quum aut suis finibus eos prohibent aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt.* Un peu d'attention montrera que les trois subordonnées ne sont pas sur la même ligne et que les deux dernières dépendent de la précédente.

De même plus haut : *Horum omnium fortissimi sunt Belgae, propterea quod a cultu atque humanitate Provinciae longissime absunt minimeque ad eos mercatores saepe commeant atque ea quae ad effeminandos animos pertinent, important, proximeque sunt Germanis qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter gerunt bellum.* Nous y voyons : une principale, quatre subordonnées *causales*, la troisième complétée par une sous-subordonnée *relative* et la quatrième, par deux. Appeler l'atten-

tion, *à l'avance*, sur la valeur de *atque* en prévenant qu'un contre-sens est à éviter ici.

La construction achevée et les propositions soigneusement distinguées, il s'agit de comprendre le détail. La conjonction se traduit-elle de diverses manières, conseillons aux élèves de ne pas se prononcer tout de suite. Qu'ils réduisent en principales toutes les dépendantes et tâchent de trouver d'eux-mêmes la nature du rapport. Rien de meilleur pour assouplir le raisonnement. Le dictionnaire ou les notions acquises leur serviront de *contrôle* pour la traduction. Le texte présente-t-il un *quum* avec le subj.; que chacun discute les trois hypothèses possibles : le temps, la cause, la concession ou l'opposition ; en un mot, que la version serve d'application constante à la théorie grammaticale. La phrase la plus simple en apparence peut ainsi se prêter à une discussion. *Do tibi librum* peut signifier : Je te donne *un* livre, *le* livre, *ton* livre et même *mon* livre. L'élève doit prouver qu'il a songé à toutes ces interprétations.

Au point de vue pratique, on peut recommander, pour les périodes difficiles, des figures qui fassent saisir d'un coup d'œil l'ensemble et la division.

La disposition des mots ne doit pas être oubliée. On ne peut traduire la première ligne des commentaires : *Gallia est omnis divisa in partes tres*, *quarum* — sans remarquer la place assignée à *Gallia*, à *omnis,* à *tres*, à *quarum*. On veillera à ce que les élèves *se rendent compte* de cet arrangement; on les habituera ainsi à traduire en respectant l'ordre adopté par l'auteur. Par là-même on hâtera leurs progrès en thème et la connaissance de l'allemand et du flamand.

Comme application, on s'assurera qu'ils ont compris en leur faisant mettre l'*accent oratoire*, dans la lecture, aux passages les plus importants.

Appréciation littéraire. Quand on aura étudié sous toutes ses faces un ensemble qui s'y prête, il conviendra d'en faire l'analyse littéraire. J'entends par là non une étude approfondie (il s'agit ici de préparations), mais un rapide examen des procédés employés par l'auteur, au triple point de vue du fond, de la disposition et du style proprement dit. A partir de la troisième les élèves pourraient, me semble-t-il, s'y exercer avec quelque fruit.

Pour varier, on ferait parfois comparer deux œuvres *ana-*

logues. Après avoir traduit *Philémon et Baucis* dans Ovide, quoi de plus instructif que de relire l'imitation de La Fontaine? On peut, avec le même profit, indiquer un rapprochement entre ce dernier et Horace pour la fable des *Deux rats*. A-t-on lu, dans Hérodote, l'*Anneau de Polycrate*, ne vaut-il pas la peine de voir le même sujet traité en ballade par Schiller? La littérature ne se comprend bien que par comparaison. Ce système a encore pour les élèves l'avantage d'élargir le cercle si restreint de leurs lectures.

Ce n'est pas à dire que, dans l'explication journalière des auteurs, il ne se présente une foule de détails dignes d'être discutés au point de vue de l'esthétique littéraire. Voici une phrase de Tite-Live : *Per omnia nive oppleta, cum, signis prima luce motis, segniter agmen incederet pigritiaque et desperatio in omnium vultu emineret, praegressus signa Hannibal in promontorio quodam unde longe ac late prospectus erat, consistere jussis militibus Italiam ostentat subjectosque Alpinis montibus Circumpadanos campos*. Un tel passage ne peut passer inaperçu. Un pareil tableau devrait, selon moi, fournir un des éléments de la *préparation*.

La lecture de Virgile et d'Homère concourra dans une large mesure à la formation du goût littéraire. Je suppose qu'il s'agisse du début de l'Iliade. On prescrira à la classe un exercice portant, par exemple, sur les points suivants : la place de Μῆνιν; la valeur de l'*enjambement* οὐλομένην et de la relative qui en détermine la signification; la raison qui fait intervenir Zeus; le caractère de l'exposition; le coloris du style.

Est-il question du fameux vers :

Apparent rari nantes in gurgite vasto,

la préparation littéraire portera sur l'ordre des mots, le choix des spondées pour les quatre premiers pieds, la place irrégulière de l'adj. vasto, qui termine le vers.

Ces petits problèmes intéresseront les esprits qui ne sont pas formés au sentiment du beau et feront, en classe, l'objet d'une utile discussion. Le professeur n'aura qu'à compléter.

Je me suis efforcé de montrer — sommairement — quels sérieux résultats on peut retirer d'une préparation bien ordonnée. En apparence, le travail est fort compliqué; mais l'expérience acquise, les explications et le tact du professeur le

rendront facile. D'ailleurs, tous les exercices énumérés ne peuvent évidemment pas être donnés à la fois. Si l'on a soin de *varier*, si l'on songe à la force de sa classe, si l'on évite les excès de zèle, on obtiendra d'heureux résultats. Je n'ai pu, en quelques pages, que proposer une méthode générale, sans tenir compte du détail. J'espère pourtant que ce modeste essai, malgré son imperfection, répond au principe énonçé en commençant : la traduction des auteurs réclame une étude complète du fond et de la forme ; elle réclame, de la part des élèves, un travail sérieux et *personnel*, que le maître doit se borner à diriger.

Dans un dernier article, j'examinerai le rôle de l'élève en classe et celui du professeur.

G. Mallet.

PROMENADE A TRAVERS LES SIX PREMIERS LIVRES DES ANNALES DE TACITE.

(*Suite et fin*).

IX.

Un commentaire grammatical pour finir. Si l'on adopte la correction de Béroalde, le verbe *fecerat* a trois sujets possibles, *facies, forma* ou *œtas*. Si l'on conserve *sed,* ce même verbe n'a plus que deux sujets possibles, à savoir, d'un côté, *confusior facies sed par forma,* de l'autre, *confusior facies sed par œtas.* De part et d'autre, le sujet est simple tout en ayant l'air d'être composé. Dans ses *Principes de grammaire générale* (chap. II, *du verbe*), Sylvestre de Sacy donne comme exemple d'un sujet de cette espèce la proposition : *L'amour de la vertu et la haine des hommes vertueux sont des sentiments inconciliables*. Pour s'assurer que le sujet est simple, dit-il, « il n'y a qu'à voir si l'on peut diviser cette proposition en deux propositions, à chacune desquelles on donne l'attribut. Si l'on ne peut pas dire : *L'amour de la vertu est un sentiment inconciliable, la haine des hommes vertueux est un sentiment inconciliable*, ce qui, effectivement, ne signifierait rien, il s'ensuit que le sujet est simple. Il en est de même de l'attribut dans la proposition suivante : *Supporter les réprimandes sans mauvaise humeur, est une chose également juste et difficile.* »

L'exemple le plus topique de ces espèces de sujets simples c'est l'axiome : *Deux et deux font quatre*. L'allemand et d'autres langues, en cela plus logiques que le français, y mettent le verbe au singulier. Le vrai sujet de la proposition est la conjonction *et*. C'est la réunion, la somme de deux et deux (notez qu'on ne dit pas : de deux et *de* deux) qui fait quatre.

Dans la phrase de Tacite, il y a un phénomène grammatical semblable. Pour qu'il y ait dispute, il faut la réunion de deux circonstances : un visage défiguré en même temps qu'une ressemblance soit d'extérieur soit d'âge. Les deux circonstances sont unies par *sed*, parce que la première est cause qu'on ne reconnaît pas, tandis que la seconde est cause qu'on croît reconnaître. A proprement parler, c'est celle-ci qui est l'origine de la dispute. Le vrai sujet de *fecerat* est donc compris dans *sed.*

Dans mon étude sur La Fontaine, j'ai cru trouver un exemple de ces idées composées. Tout le monde a présente à l'esprit cette Fille trop fière qui

> Prétendait trouver un mari
> Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière,
> Point froid et point jaloux : notez ces deux points-ci.
> Cette fille voulait aussi
> Qu'il eût du bien, de la naissance,
> De l'esprit, enfin tout. Mais qui peut tout avoir?

Voilà en effet une énumération de qualités assez difficiles à rencontrer réunies : physique, caractère, fortune, noblesse, esprit! Cependant l'auteur mentionne expressément *deux points* comme particulièrement malaisés à concilier : *point froid et point jaloux.* Mais, si l'on s'en tient à l'interprétation ordinaire du passage, l'ardeur dans un jeune mari est-elle donc si rare, et la défiance à l'égard de la femme aimée si peu naturelle? Il est certainement moins commun d'être à la fois jeune, bien fait, beau, riche, noble et spirituel.

Or, si l'on serre de près le sens, il saute aux yeux que le fabuliste a voulu faire ressortir l'incompatibilité qu'il y a entre l'amour ardent et l'absolue quiétude. Quiconque est vraiment épris lui paraît devoir être jaloux, et c'est parce que la Fille est prête à repousser tout prétendant qui montrerait quelque peu de froideur ou quelque peu de jalousie, c'est-à-dire tout le monde, qu'il insiste sur la contradiction :

> *Point* froid et *point* jaloux, notez ces deux *points*-ci.

Ces deux *points*-ci, c'est-à-dire cette double négation. Si le vers eût exigé NI *froid* NI *jaloux*, il l'eût terminé par ces mots : *notez ces deux* NI-*ci*. *Ni froid ni jaloux* est une seule qualité exprimée par la négation de deux autres, comme dans les locutions *ni riche ni pauvre*, *ni petit ni grand*, ou par l'affirmation de deux autres comme dans *doux et ferme*, *violent et faible.*

On le voit, quand un doute s'élève, c'est au texte lui-même que je préfère m'adresser avant tout pour lui demander compte du sens qu'il contient. En dernière analyse, c'est l'auteur qui est son meilleur commentateur, et il se commente tout le long de son œuvre.

Nous examinerons plus loin la conclusion de cette histoire.

X.

Nous venons de voir Tacite plier la signification d'*improvisus* aux exigences de sa pensée. Je vais faire le même travail critique sur un autre mot, *inglorius*. Celui-ci figure, entre autres, dans une phrase devenue célèbre, parce qu'elle sert communément de devise aux écrivains qui font étalage de leur modestie : *Nobis in arcto et inglorius labor*. Je me propose de démontrer que ces écrivains la prennent à contre-sens.

Ce ne serait d'ailleurs pas l'unique sentence qui aurait eu la mauvaise fortune d'être détournée de son sens propre, parfois bien simple et presque banal, pour en revêtir un autre beaucoup plus ambitieux et souvent inepte. Que de choses n'a-t-on pas vues dans le *mens sana in corpore sano* de Juvénal ! Le poète recommande aux hommes de s'abstenir de vœux, de de ne demander aux Dieux ni la puissance — voyez Séjan ! — ni l'éloquence — voyez Démosthène et Cicéron ! — ni une longue vie — voyez Priam ! — ni la gloire — voyez Annibal ! — ni la beauté — voyez Hippolyte et Bellérophon ! Le plus sage c'est de laisser les Dieux nous faire notre sort. « Si cependant — et c'est ainsi qu'il termine le morceau — si cependant vous tenez absolument à leur demander quelque chose, et à avoir ainsi l'occasion de déposer des offrandes dans leurs temples et leurs chapelles, bornez-vous à leur demander la santé de l'âme et la santé du corps. » Le poète entend visiblement par *mens sana* une âme exempte de désirs, une âme disposée à se contenter du sort que lui fait la divinité, une âme tranquille et sans souci. Tel est le sens qui résulte incontestablement du texte. Que voyons-nous cependant? L'hémistiche transformé en un axiome en l'honneur de la gymnastique, et on lui fait dire que si l'on obtient la vigueur du corps, on aura en même temps la vigueur de l'esprit, c'est-à-dire le génie, l'intelligence, la science, et tous les biens matériels qui en dérivent — juste le contre-pied de la pensée de Juvénal !

Si nous quittons un instant l'antiquité, est-il un non-sens plus patent que celui que l'on attribue d'ordinaire à Buffon, en tant qu'il serait l'éditeur de la célèbre pensée : *Le style c'est l'homme*? Outre que Buffon ne l'a pas énoncée dans ces termes, on y voit un tas de choses auxquelles Buffon n'a jamais pensé et qu'il n'a pas même pu penser. Il a émis une réflexion

bien simple et bien juste, c'est que le style seul peut faire vivre et perpétuer un ouvrage. Car les idées, si neuves qu'elles puissent être, s'enlèvent et se transportent facilement, et, mises en œuvre par un écrivain plus habile, on ne va plus les chercher dans le livre original où elles ont d'abord été déposées. Écoutons-le lui-même : « Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. La quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes, ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité ; si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent, et gagnent même à être mis en œuvre par des mains plus habiles. Ces choses sont hors de l'homme ; *le style est* DE *l'homme* MÊME. Le style ne peut donc ni s'enlever, ni se transporter, ni s'altérer. »

Voilà qui est clair au delà de toute expression. Néanmoins le contre-sens, mainte fois signalé, continuera à faire figure même chez les auteurs les plus graves. Car l'erreur est vivace. Et pourtant, pour ne parler que des écrivains dramatiques ou des romanciers, comment leur appliquer la formule courante, à eux qui doivent prendre tous les styles et, tour à tour, faire parler la vertu et le vice, le crime et l'innocence, la luxure et la pudeur, la fidélité et la trahison, la modestie et l'orgueil, la faiblesse et la force, les loups et les agneaux, les tigres et les colombes, le lion et l'âne ?

XI.

J'en suis donc bien fâché pour les auteurs qui veulent se donner un vernis de modestie en s'abritant sous l'ombre de Tacite, mais quand notre historien parle de son *labor inglorius* il ne joue nullement la modestie, et la citation n'a pas le sens qu'on lui attribue généralement.

Elle est tirée du 32ᵉ chapitre du quatrième livre des Annales. Ce chapitre s'intercale au milieu de faits à première vue insignifiants. Tacite en interrompt tout à coup la série pour se justifier de ne rapporter que de si petites choses, et voici comment il s'exprime :

« *Pleraque eorum quæ rettuli quæque referam, parva forsi-*

tan et levia memoratu videri non nescius sum. Sed nemo annales nostros cum scriptura eorum contenderit qui veteres populi romani res composuere. Ingentia illi bella, expugnationes urbium, fusos captosque reges, aut si quando ad interna præverterent, discordias consulum adversum tribunos, agrarias frumentariasque leges, plebis et optimatium certamina libero egressu memorabant. Nobis in arcto et inglorius labor; immota quippe aut modice lacessita pax, mœstæ urbis res et princeps proferendi imperii incuriosus erat. Non tamen sine usu fuerit introspicere illa, primo aspectu levia, ex quis magnarum sæpe rerum motus oriuntur. »

Voici la traduction de Burnouf :

« Peut-être la plupart des faits que j'ai rapportés et de ceux que je rapporterai encore sembleront petits et indignes de l'histoire, je le sais ; mais on ne doit pas comparer ces annales aux monuments qu'ont élevés les historiens de l'ancienne république. De grandes guerres, des prises de villes, des rois vaincus et captifs, et, au dedans, les querelles des tribuns et des consuls, les lois agraires et frumentaires, les rivalités du peuple et des nobles, offraient à leurs récits une vaste et libre carrière. *La mienne est étroite et mon travail sans gloire :* une paix profonde ou faiblement inquiétée, Rome pleine de scènes affligeantes, un prince peu jaloux de reculer les bornes de l'empire. Toutefois il ne sera pas inutile d'observer des faits indifférents au premier aspect, mais d'où l'on peut souvent tirer de grandes leçons. »

Commençons par relever dans cette traduction une inadvertance et un contre-sens. *Pleraque* a dans Tacite le sens de *plusieurs*, et non celui de *la plupart* – qui ici d'ailleurs est déplacé. Ensuite, à la fin du chapitre, la proposition *ex quis magnarum sæpe rerum motus oriuntur*, signifie *qui mettent en mouvement de grandes choses*, c'est-à-dire, d'où souvent naissent les mouvements de grandes choses. Tite-Live exprime la même pensée presque dans les mêmes termes (XXVII, 9) : *Ex parvis rebus sæpe magnarum momenta pendent.*

J'arrive à l'*inglorius labor*. Tacite présumerait-il donc, comme le lui fait dire Burnouf avec les autres interprètes, que son travail ne lui vaudra aucune renommée ? C'est impossible ; car, pourquoi l'aurait-il entrepris ? Le regarderait-il comme étant sans portée ? Nullement. Il prévient le lecteur de

ne pas s'arrêter à l'écorce — *primo aspectu levia* — mais de la briser pour savourer l'amande.

Du reste, nulle part, Tacite ne fait profession de modestie. Il n'a à rapporter que des faits, en apparence insignifiants, mais il les juge dignes de l'histoire, et il ne croit pas devoir imiter les autres historiens qui les passent sous silence. Au chapitre 7 du sixième livre des Annales, il s'explique sur ce point avec beaucoup de netteté :

Neque sum ignarus (dans notre chapitre : *non nescius sum*) *a plerisque scriptoribus omissa multorum pericula et pœnas, dum copia fatiscunt aut, quæ ipsis nimia et incerta fuerant, ne pari tædio lecturos afficerent verentur* (au chapitre qui suit le nôtre : *obvia rerum similitudine et satietate*). *Nobis pleraque digna cognitu obvenere quanquam ab aliis incelebrata.*

Burnouf traduit : « Je n'ignore pas que la plupart (lisez : *bien*) des écrivains ont omis beaucoup d'accusations et de supplices, soit que leur esprit fatigué ne pût suffire au nombre; soit que, rebutés de tant de scènes affligeantes, ils aient voulu épargner aux lecteurs le dégoût qu'eux-mêmes en avaient éprouvé. Pour moi, j'ai rencontré beaucoup de faits dignes d'être connus, bien que laissés par d'autres dans le silence et l'oubli » (Mieux : Pour moi, beaucoup de faits m'ont paru dignes d'être connus, bien que etc.).

Voilà qui est clair. Tacite adresse ces espèces d'excuses, non aux lecteurs réfléchis, mais à ceux qui veulent avant tout être amusés et intéressés, et qui ne trouvent ce qu'ils cherchent que dans les choses grandes et glorieuses. Ce qu'il a à raconter est instructif, mais peu attrayant (*ut profutura, ita minimum oblectationis afferunt*, chap. suivant). Il n'a pas, lui, à faire des descriptions de pays ou de batailles, à narrer des morts de généraux, sujets qui raniment l'attention des lecteurs — non; son lot est un enchaînement d'ordres cruels, d'accusations continues, d'amitiés trompeuses, de morts d'innocents et toujours pour les mêmes causes [1], tous faits d'une monotone et fatigante uniformité : « *Nam situs gentium, varietates prœliorum, clari ducem exitus retinent ac redintegrant legentium animum* : *nos*

---

[1] Je lis avec Pichena *exitii* et non *exitu*. Dans Burnouf : « d'innocents condamnés et de procès qui tous ont une même issue ».

sæva jussa, continuas accusationes, fallaces amicitias, perniciem innocentium et easdem exitii causas conjungimus, obvia rerum similitudine et satietate. »

Quel champ plus vaste, plus libre et plus varié ont eu les historiens des choses anciennes : grandes guerres, prises de villes, rois défaits ou captifs, ou bien, discordes des consuls et des tribuns, lois agraires et frumentaires, luttes entre la plèbe et le patriciat — ils n'ont eu qu'à choisir! Lui, hélas! n'a pas de choix, et ses sujets n'ont rien de glorieux : la paix au dehors, au dedans des scènes affligeantes, sur le trône un prince peu soucieux d'étendre l'empire : *Nobis in arto et inglorius labor !*

Inglorius, on le voit, s'applique non à l'œuvre même de Tacite, mais à son objet, à son contenu. C'est une œuvre sans *gloires*, si je puis ainsi dire, c'est-à-dire sans grandes guerres, sans victoires, sans luttes épiques.

Au chapitre 14 du douzième livre des Annales, je trouve le même mot employé dans le même sens. Parlant du roi des Parthes, Vonon, il écrit : *Nulla huic prospera aut adversa quis memoraretur : brevi et inglorio imperio perfunctus est.* Le règne de Vonon fut *sans gloire*, parce qu'il ne fut signalé ni par des prospérités ni par des revers dignes d'être livrés à la mémoire. Tel fut le règne de Tibère — ce qui n'a pas empêché que ce prince fût célèbre. Tacite apparemment ne partage pas l'opinion de ce philosophe qui estimait heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire.

Au premier livre, chapitre 70, *inglorius* est encore employé à peu près avec la même signification. Les soldats romains menacés d'être submergés par la tempête, envient le sort de ceux que les ennemis assiègent : *quippe illis etiam honestæ mortis usus, hic*[1] *inglorium exitium*, car ceux-là ont la ressource d'un trépas honorable; ici la mort est sans gloire, c'est-à-dire n'est accompagnée d'aucune circonstance glorieuse.

Au chapitre 34 du livre second, *inglorius* a un emploi encore

---

[1] Le texte du manuscrit est *illic .... his* avec la correction *illis*. Ce serait là une singulière *oratio variata*. Je suis porté à croire qu'il y a ici une faute de copie qui s'est égarée, et qu'il faut lire *illis .... hic*, au lieu de *illic .... hic*, ou de *illis ... his*, ou de *illic .... his*.

un peu différent. Pison vient de donner une grande preuve d'indépendance en attrayant en justice la favorite de Livie, la puissante Urgulanie, et Tibère, une marque de libéralisme en laissant la justice suivre son cours. Urgulanie transigea : « Ainsi finit un procès qui ne fut pas sans gloire pour Pison et qui accrut la renommée de Tibère — *isque finis rei, ex quâ neque Piso inglorius et Cæsar majore fama fuit* ». *Non sans gloire*, cela veut évidemment dire que pendant quelque temps Pison fut dans toutes les bouches, et que sa conduite fut l'objet de toutes les conversations du jour.

XII.

Tacite d'ailleurs semble prendre plaisir à donner au mot *gloria* des sens très différents. C'est ce qui ressort chaque fois de l'examen du contexte.

Voyez au premier livre (chap. 43) le discours de Germanicus aux soldats révoltés et repentants : « (*istis cum militibus*) *quos jam pudor et gloria intrat* — sur qui la gloire et la vertu reprennent leurs droits (Burnouf) ». La traduction est élégante mais vague. Littéralement, Germanicus dit : Soldats qu'envahissent déjà la honte et la gloire — ce qui ne peut vouloir dire que la honte des faits passés et le désir de les effacer par des faits glorieux. Les deux mots sont opposés, non pas directement, mais bien par leurs sous-entendus. La gloire est opposée à l'ignominie, le repentir à la bravade, la honte à l'impudeur. Pour être précis, Tacite aurait dû opposer sentiment à sentiment, conduite à conduite, la honte de leurs crimes au désir d'accomplir de hauts faits. De ces quatre termes, conformément à un procédé dont nous aurons d'autres exemples, l'écrivain en supprime deux, et ne laisse subsister que les extrêmes.

C'est ce que nous constaterons encore au chapitre 71 du même livre. Les Romains viennent de subir un désastre : Germanicus les réconforte : « *Utque cladis memoriam etiam comitate leniret, circumire saucios, facta singulorum extollere, vulnera intuens, alium spe, alium gloria, cunctos adloquio et cura sibique et prœlio firmabat.* » Burnouf traduit : « Et, afin d'adoucir encore par ses manières affables le souvenir de leurs maux, il visitait les blessés, relevait leurs belles actions. En examinant leurs blessures, il encourageait celui-ci par l'espérance, celui-là par

la gloire, tous par des paroles et des soins qui lui gagnaient les cœurs et les affermissaient pour l'heure des combats. »

Comme on le voit, la traduction est loin d'offrir un sens clair. Que veulent dire les mots : « *vulnera intuens, alium spe, alium gloria, cunctos... firmabat?* » Quelle est cette espérance qu'il leur fait entrevoir? L'espoir de la guérison? Soit. Alors *gloria* ne pourrait signifier que la gloire réservée au soldat qui tombe au champ d'honneur. A la rigueur, ce serait possible. Mais la suite — *sibique et prœlio firmabat* — s'y oppose; ces paroles ne s'adressent pas à des mourants. — L'espoir de s'illustrer et l'illustration déjà acquise? Ce serait encore admissible, si la même idée n'était déjà exprimée très clairement dans *facta singulorum extollere*. D'ailleurs il parle à tous, il exalte les hauts faits de tous, il montre de l'intérêt à tous. Que reçoivent donc de particulier ces blessés dont aux uns il parle de *spes*, aux autres de *gloria*? Pour moi je n'hésite pas à donner ici à *gloria* le sens de *récompense glorieuse*, de *décoration militaire*. *Spes* devient ainsi l'espoir d'en obtenir. En conséquence je traduirais. « Examinant les blessures, il donnait à l'un les insignes de la gloire, à l'autre des promesses, à tous des marques d'intérêt, et ainsi etc. »

Encore un mot sur ce chapitre. Burnouf traduit les mots *alloquio et cura* par « il les encourageait tous .... par des paroles et des soins ». Il est douteux cependant que Germanicus soignât les blessés. Il y a ici la figure de grammaire appelée hendiadys par laquelle on sépare des termes qui devraient être unis. *Alloquio et cura* équivaut à *alloquio curam ostentante,* des paroles témoignant de l'intérêt qu'il leur portait.

Tacite affectionne cette tournure. En voici un autre exemple tiré du chapitre 75. Tibère, dit Tacite, aimait à faire des libéralités justifiées. Plusieurs sénateurs voulurent exploiter sa générosité et lui adressèrent des demandes de secours. Il exigea que les pétitionnaires fissent approuver leurs motifs par le sénat. « Tous préférèrent la pauvreté et le silence à des bienfaits achetés par un pénible aveu — *ceteri silentium et paupertatem confessioni et beneficio proposuere* ». On le voit, Burnouf n'a laissé subsister la figure que dans le premier membre; il aurait pu l'y faire disparaître en tournant : « Ils préférèrent taire leur pauvreté que d'acheter des bienfaits par un aveu », ou la laisser subsister de part et d'autre en risquant : « à l'aveu et au bienfait ».

XIII.

Tacite offre ainsi une mine inépuisable aux commentaires. Nul n'a poussé plus loin que lui la hardiesse et l'art de faire dire aux mots tout ce qu'ils peuvent dire, en les opposant fortement l'un à l'autre. Je vais encore en donner quelques exemples, pourvu toutefois que les lecteurs ne finissent point par se rebuter de ces rapprochements incessants dont le but est d'exprimer de la phrase de Tacite tout le sens qu'il a tâché d'y renfermer.

Voici comment débute le 7e chapitre du premier livre : *At Romae ruere in servitium consules, patres, eques, quanto quis illustrior, tanto magis falsi et festinantes, voltuque composito, ne læti excessu principis neu tristiores primordio, lacrimas, gaudium, quæstus, adulationem miscebant.* « Cependant, à Rome, tout se précipite dans la servitude, consuls, sénateurs, chevaliers, plus faux et plus empressés à proportion de la splendeur des rangs. On se compose le visage pour ne paraître ni joyeux à la mort d'un prince, ni triste à l'avènement d'un autre, et chacun s'étudie à mêler les pleurs, l'allégresse, les plaintes, l'adulation ». Ainsi traduit Burnouf.

D'un premier coup d'œil on voit que la traduction est inférieure au texte. Mais il n'est pas mauvais de serrer d'assez près la comparaison.

Remarquons d'abord que Tacite a employé d'un côté le positif *læti* et de l'autre le comparatif *tristiores*. Burnouf a eu le tort de négliger cette nuance, il devait mettre *trop tristes* [1]. A prendre le français à la lettre, le visage des grands de Rome n'est ni triste ni joyeux, il serait donc froid et indifférent. Tel n'est pas le sens du latin. Leur visage ne marquait pas la joie — non, c'eût été de l'inconvenance — il portait une tristesse de circonstance, mais étudiée, qui ne fût pas blessante pour le nouveau règne. Pour cela ils mêlaient les pleurs à l'allégresse, les regrets aux adulations. Remarquons maintenant qu'au lieu du terme *félicitations,* qui serait exactement opposé au

---

[1] Dureau de Lamalle commet l'inadvertance inverse, et traduit *læti* comme s'il y avait *lætiores* : « Se composant le visage pour ne laisser voir ni trop de contentement à la mort d'un prince, ni trop de tristesse à l'avènement d'un règne. »

terme *regrets,* Tacite se sert d'un autre mot qui implique le premier, mais en y ajoutant une nouvelle idée, à savoir *adulation.*

Il nous ménage à chaque instant de ces sortes de surprises. Ainsi au premier livre des Histoires, chap. 85, j'en trouve deux exemples tout à fait conformes à ceux que je viens d'examiner : « *Ut quemque nuntium fama attulisset, animum vultumque conversis, ne diffidere dubiis ac parum gaudere prosperis viderentur* — à chaque nouvelle qu'apportait la renommée, on composait son esprit et son visage, de peur de laisser voir ou *trop* d'inquiétude si elle était fâcheuse, ou trop peu de joie si elle était bonne. » Le traducteur aurait dû s'en tenir au texte : « de la défiance si elle n'était pas rassurante. »

Quelques lignes plus bas : « *Coacto vero in curiam senatu, arduus rerum omnium modus, ne contumax silentium, ne suspecta libertas*, » où nous voyons *silentium* opposé non à *vox,* mais au seul genre de parole qui pût être suspect, à savoir la parole libre et indépendante, *libertas :* « Surtout dans les assemblées du Sénat, rien de plus difficile que de ménager tellement sa conduite que le silence ne parût pas hostile et la liberté séditieuse. »

Revenons aux Annales. Au chapitre 12 du livre II, Germanicus désireux de connaître l'esprit de l'armée, exprime sa défiance à l'égard des rapports des tribuns et des centurions qui « annoncent des nouvelles plus souvent joyeuses que vérifiées — *tribunos et centuriones læta sæpius quam comperta nuntiare.* » Par le sens, *læta* s'oppose à *tristia*, et *comperta* à *ficta.* L'opposition ménagée entre deux termes qui ne sont pas directement opposés, se complète et s'accentue dans l'esprit. Nous comprenons instantanément que les centurions aiment mieux apporter de bonnes nouvelles, *dussent-ils les inventer,* que des nouvelles avérées si elles sont tristes.

Ce procédé se remarque même dans les petites choses. Au chapitre 30 du même livre, nous voyons que Libon aurait inscrit près des noms de sénateurs des notes hostiles ou mystérieuses — *atroces vel occultas notas* — c'est-à-dire que, quand on les comprenait, elles renfermaient des imprécations. Au chapitre 14, nous voyons que les Germains des derniers rangs n'ont pour armes que des *præusta aut brevia tela,* c'est-à-dire des bâtons durcis au feu, ou des javelots (en fer, mais) très courts.

XIV.

Au premier abord, il semble qu'il ne soit ici question que de nuances, au fond, sans importance réelle. Pourtant il pourra se présenter tel cas où, faute de les saisir, on finisse par tomber dans le contre-sens. C'est ce que je vais montrer en soumettant à un examen attentif le début et la fin du chapitre 60 du troisième livre. Il y est parlé des asiles dont le nombre se multipliait en Grèce jusqu'à l'abus. L'empereur décida que les villes feraient valoir leurs titres devant le Sénat, qui leur maintiendrait ou retirerait leurs prérogatives.

Sed Tiberius, vim principatûs sibi firmans, imaginem antiquitatis senatui præbebat, postulata provinciarum ad disquisitionem patrum mittendo. Burnouf traduit : « Cependant Tibère, content de fortifier dans ses mains les ressorts du pouvoir, offrait au sénat l'image des temps qui n'étaient plus, en renvoyant à sa décision les demandes des provinces ». Phrase lourde et trainante, et qui n'a que tout juste la clarté voulue. Loin de moi la pensée de faire le procès au traducteur. Le latin de Tacite est désespérant. Si je critique la traduction, je ne me mêlerai pas de la corriger, bénéficiant ainsi du fameux dicton :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Dans la phrase de Tacite, huit mots se répondent deux à deux par leur place et par leur fonction : *vim* et *imaginem*, *principatûs* et *antiquitatis*, *sibi* et *senatui*, *firmans* et *præbebat*. Par cela même, le lecteur les oppose par le sens. Mais, comme leur signification usuelle ne comporte pas cette opposition, il leur donne à chacun une signification accidentelle et toute de circonstance qui frappe d'autant plus qu'elle est forcée.

Ainsi la force, *vis*, s'oppose à la faiblesse ou à l'impuissance, et non pas à l'image, *imago*. De son côté, l'image s'oppose à la réalité. De sorte que *vis* prend, dans le passage, le sens de force réelle, force véritable, et *imago* celui de vaine apparence, simulacre illusoire et trompeur.

De la même manière, le principat, *principatus*, est le contraire de la liberté ou du gouvernement républicain (*vim principatus resolvere*, I, 6) et l'antiquité, *antiquitas*, est le contraire du gouvernement actuel. Le rapprochement fait que *principatus* prend le sens de tyrannie, invention moderne, et *antiquitas* celui de temps d'autrefois et regretté où l'on était libre.

L'antithèse de *sibi* et de *senatui* n'a pas besoin de commentaire, mais comme elle ressort bien dans son cadre !

Reste celle de *firmare*, affermir, et de *præbere*, offrir. Or *offrir* fait contraste avec *enlever*, et *affermir* avec *abandonner*. Le lecteur est ainsi amené à voir les deux faces de la politique de Tibère : il *enlève* le solide, *laisse* le prestige ; il offre l'*apparence* en échange du *réel*. Il a l'air de dire au sénat : Je vous débarrasse de tous les tracas du pouvoir, et je vous en abandonne tous les honneurs et les autres prérogatives.

Pour rendre ces habiles et savantes alliances de termes, il faudrait que le français pût s'exprimer à peu près comme suit : Tibère, concentrant dans ses mains la force du gouvernement, accordait au sénat le simulacre du temps passé.

Au chapitre 77 du premier livre nous retrouvons une pensée tout à fait semblable. Il s'agit de la répression des désordres du théâtre. On propose de donner aux préteurs le droit de verges contre les histrions. Le tribun Hatérius oppose son *veto* à la proposition. Asinius Gallus le combat. Tibère ne souffle mot, aimant, dit Tacite, à *offrir* au sénat, ces simulacres de la liberté (et non *de liberté*, comme traduit Burnouf), *silente Tiberio, qui ea simulacra libertatis senatui præbebat.*

Au chapitre 81 du même livre, à propos des comices consulaires que Tibère tient pour la première fois, parlant du langage assez libéral du prince, Tacite termine par cette réflexion : « *speciosa verbis, re inania aut subdola* ; *quantoque majore libertatis imagine tegebantur, tanto eruptura ad infensius servitium* — paroles spécieuses, mais vaines ou perfides ; dehors trompeurs de liberté, dont se couvrait la tyrannie, pour éclater un jour avec plus de violence (Burnouf). »

XV.

Tacite, dans son style, est plein de ces sortes de sous-entendus, et l'on ne peut assez y prendre garde. C'est ainsi que la fin de notre chapitre 60 me semble n'avoir pas été comprise par les interprètes. Le sénat examine donc les titres des villes, soit anciennes croyances, soit services rendus au peuple romain : « Ce fut un beau jour, dit Burnouf, que celui où les bienfaits de nos ancêtres, les traités conclus avec nos alliés, les décrets mêmes des rois qui avaient eu l'empire avant nous, et le culte

sacré des Dieux, furent soumis à l'examen du sénat, libre comme autrefois de confirmer ou d'abolir. »

Qui ne croirait, à la lecture de ces lignes, que l'âme de Tacite s'émeut au spectacle de cette rénovation momentanée des mœurs antiques? Pourtant, si c'était le cas, la conclusion du passage ne cadrerait plus avec le commencement. Elle contient un mot *species* (*magnaque ejus diei species fuit*) dont le sens est précisé par maint passage.

Au chapitre 44 du premier livre, *specie* est opposé à *ceterum*, comme le prétexte à la cause. Au chapitre 52 il est opposé à *penitus*, comme la parole à la pensée (il s'agit de l'éloge que Tibère accorde à la conduite de Germanicus : *in speciem verbis adornata quam ut penitus sentire crederetur*).

Inutile de prolonger ces citations qu'on pourrait multiplier à l'infini. Je passe directement au chapitre 6 du 4e livre. « Il sera bon, dit Tacite, de jeter aussi un regard sur les autres parties de l'administration... Les consuls, les préteurs, conservaient l'extérieur de leur dignité; les magistrats subalternes exerçaient sans obstacle l'autorité de leurs charges. Les lois ... étaient sagement appliquées. » On le voit, par une opposition habile, Tacite fait ressortir la différence établie maintenant entre les magistratures supérieures et les magistratures inférieures; aux premières reste le *decorum* extérieur, *sua consulibus, sua prætoribus species;* mais aux autres on n'ôte rien, elles conservent leur pouvoir et l'exercent, *minorum magistratuum exercita potestas.*

Tacite, non plus que les hommes politiques du temps de Tibère, ne se laisse pas tromper par le dehors. Aussi c'est l'éclat brillant mais vide de la séance du sénat que Tacite fait ressortir à la fin du chapitre qui nous occupe. Sa phrase est ironique : « *Magnaque ejus diei species fuit quo senatus majorum beneficia, sociorum pacta, regum etiam qui ante vim romanam valuerant decreta ipsorumque numinum religiones introspexit, libero, ut quondam, quid firmaret mutaretve* ». — Et cette séance-là présenta toute l'apparence de la grandeur, quand des bienfaits d'ancêtres, des pactes d'alliés, ainsi que des décrets de rois ayant règné avant l'empire romain, et les cultes des divinités elles-mêmes furent soumis à l'examen du sénat, libre, comme jadis! de confirmer ou d'abolir.

Veut-on une preuve de plus de l'amertume qui déborde de cette exclamation — et c'est par là que je reviens à mon point de départ – que l'on fasse la comparaison entre ce *magna ejus diei species* et la manière dont il termine l'histoire de la catastrophe de l'amphithéâtre de Fidènes : « Au reste, sous le coup de cette calamité, les maisons des grands s'ouvrirent; de toutes parts s'offrirent secours et médecins; et, pendant ces jours-là, la ville, bien que morne d'aspect, fut à la hauteur des mœurs de nos ancêtres, qui, après les grandes batailles, réconfortaient les blessés par leur munificence et leurs soins! *Fuitque urbs per illos dies, quanquam mœsta facie, veterum institutis similis, qui, magna post prœlia, saucios largitione et cura sustentabant!* »

L'émotion vraie éclate ici partout, tant dans l'incise, *quanquam mœsta facie*, que dans ce mot grave *sustentabant* qui termine la période. Tandis que, plus haut, il me semble entendre comme un sifflet dans cette phrase qui commence par *magna,* pour se terminer par une enclitique *mutaret*VE.

J. DELBOEUF.

COMPTES RENDUS

Th. Mommsen, **Römisches Staatsrecht,** 3[er] *Band*, 1[e] *Abtheilung*. **Die Bürgerschaft,** pp. 832, Leipzig, 1887.

(*Suite et fin*).

D. *Les communes possédant le droit de cité incomplet (Halbbürgergemeinden.)*

L'Empire romain était d'abord une confédération d'Etats ou plutôt de communes. Mais, dans la suite, le droit de citoyen romain devint le droit de citoyen de l'Empire romain *(Reichsbürgerrecht)*, tandis que le droit de cité de la commune dépendante devint le droit de cité municipal (*Stadtrecht*), de telle sorte qu'il s'établit, en théorie et en pratique, une opposition entre l'Etat et la commune.

Les *civitates sine suffragio* avaient été d'abord des cités autonomes, et elles furent converties en *municipia civium romanorum sine suffragio* à une date relativement récente. La première fut Caere (l'époque n'est pas exactement connue), ensuite certaines cités latines, comme Tusculum, etc. A un moment donné l'Italie centrale se trouva, pour ainsi dire, tout entière dans cette condition, qui avait été accordée de préférence à des peuples qui n'étaient pas de nationalité latine, pour que Rome ne fût pas obligée d'admettre ces nouveaux citoyens à la légion romaine.

Dans la suite les *municipia sine suffragio* obtinrent peu à peu la cité complète.

Leur condition juridique pouvait être fort différente.

Le caractère commun à toutes, c'est qu'elles ont la *civitas romana sine suffragio et sine jure honorum*, mais qu'elles sont soumises au pouvoir souverain de Rome, ce qui les distingue des communes alliées. Mommsen recherche ensuite si et jusqu'à quel point les citoyens de ces communes participaient aux *jura provocationis, conubii, commercii*. Il expose le sort réservé à leurs *sacra*. Ces communes sont exclues des tribus, et ne jouissent pas de l'autonomie judiciaire. La justice y est rendue par un *prae-*

fectus, délégué du préteur de Rome. Rome peut les doter de statuts spéciaux. Elles sont d'ailleurs de deux catégories. Les unes ont leur administration propre : des édiles, un sénat, des comices. Les autres n'ont pas cette autonomie relative. Ce droit inférieur est appelé par l'auteur le droit céritique.

L'auteur examine, enfin, la condition de ces communes au point de vue du service militaire, de l'impôt, de la langue officielle et du droit de monnayage.

Après ce court chapitre sur la condition juridique des *municipia sine suffragio*, l'auteur aborde la seconde partie de l'ouvrage, c'est-à-dire l'étude des rapports entre

II. Rome et l'extérieur (das Ausland).

L'auteur distingue d'abord entre les États étrangers, indépendants de Rome, et les peuples étrangers, soumis à Rome à des degrés divers.

En règle générale il n'y a pas de rapports légaux entre Rome et les nations étrangères indépendantes. Les traités internationaux sont l'exception. Ils établissent entre les États contractants l'*hospitium publicum*, ou ce qui d'après Mommsen est en réalité la même chose, l'*amicitia*.

L'auteur étudie les formalités des traités d'amitié, qui peuvent être renforcés par le *foedus* ou le serment d'exécration. Ils sont faits pour un temps illimité, sauf quand la seconde partie est un roi ou un prince; en ce cas le traité est contracté, non avec le pays, mais avec la personne royale ou princière. D'ailleurs, depuis l'époque d'Antiochus, Rome ne se lia plus par des engagements perpétuels. Les traités d'amitié stipulaient la paix entre les États contractants, l'interdiction de soutenir l'ennemi en cas de guerre et des règles sur la condition des envoyés ou *legati*.

Sans traité international l'étranger ne jouit sur le territoire romain d'aucune protection pour ses intérêts privés.

Les traités organisaient pour cette protection la procédure de la *recuperatio*, que l'auteur étudie dans ses détails.

Cependant il s'établit, à côté du *jus civile* ou du droit civil romain strict, un droit qui est supposé commun à tous les peuples, *jus gentium*, et qui était applicable à tous les procès dans lesquels des étrangers étaient parties. On ne peut définir

le *jus gentium* un droit privé ; car il ne s'occupait ni du droit de mariage, ni du droit de succession. Il réglait plutôt les relations privées (*Recht des Privatverkehrs*). Ce droit, emprunté en partie au droit civil romain, est devenu le droit universel.

Cette introduction générale sur les rapports internationaux est suivie de trois chapitres dans lesquels l'auteur étudie successivement la Confédération nationale latine, les sujets autonomes et les sujets non-autonomes.

A. *La Confédération nationale latine (Der Latinische Stammbund).*

Entre le territoire romain (*das Inland*) et le territoire étranger (*das Ausland*) a existé de tout temps un territoire intermédiaire, qui, sans faire partie intégrante du territoire romain, y était néanmoins intimement uni par la communauté juridique et militaire. L'union reposait sur le traité international, mais elle avait son point de départ, sa raison d'être dans l'identité originelle de la langue et des mœurs. L'histoire de cette union se divise en trois périodes :

1° La Confédération nationale latine jusqu'à sa dissolution par la guerre latine, en 338.

2° La Confédération italique jusqu'à son entrée dans la cité romaine par les lois de 90 et 89.

3° L'état de dépendance de l'Empire romain (*Reichsangehörigkeit*) depuis la fin de la République et sous l'Empire.

Tout ce développement historique est dominé par deux principes : d'une part l'hégémonie de Rome, d'autre part, la souveraineté, au moins relative, des communes confédérées. C'était une union de communes souveraines sous l'hégémonie de la commune de Rome.

Rome, quoique ville latine, n'était pas, d'après la tradition, membre de la Confédération latine. Mommsen expose d'abord, en tirant tout le parti possible du peu de données que nous possédons, l'histoire et l'organisation de l'ancienne Union latine : le *nomen latinum,* le *latiar,* l'autorité centrale, etc. Il indique ensuite les changements survenus à la suite du *foedus aequum* conclu entre Rome et l'Union latine.

Après la guerre de 338, Rome substitua son autorité à celle des autorités fédérales latines. Elle étendit le nom latin par la fondation de nouvelles colonies et par la latinisation de communes pérégrines : *Latium adjectum, novum.* L'auteur expose en détail ces extensions successives.

Il y avait parmi les communes latines deux catégories : les unes avaient un droit meilleur que les autres. Ce droit meilleur appartenait probablement aux communes qui avaient possédé la latinité dès avant 338 : *prisci Latini*. Le droit inférieur fut donné aux douze dernières colonies, qui furent établies à partir d'Ariminum, en 268, et aux cités latines provinciales, dont les habitants étaient dits pour ce motif *Latini coloniarii*.

Le droit latin meilleur s'éteignit à la suite de la concession de la cité romaine aux communes des *prisci Latini*.

Sous le Principat le droit latin s'affaiblit de plus en plus. En parlant des communes latines, on n'emploie plus les expressions : *populus, publicus,* mais celles de *municipium, communis;* la commune latine perd son autonomie judiciaire, etc.

En principe le droit personnel latin n'appartient qu'aux citoyens des communes latines. Mais, sous l'Empire, certaines catégories d'affranchis ont reçu une condition analogue, et pour ce motif les juristes postérieurs les ont désignés par le terme inexact de *Latini juniani*.

Le droit latin conférait certains privilèges personnels. Les latins ne jouissent pas du droit civil romain. Chaque commune a sa législation propre, bien que Rome pût faire des lois applicables aux latins. Ils avaient avec les Romains la communauté du *commercium,* et de là, le *dominium quiritarium*, le *nexum,* la *testamenti factio,* et même, d'après Mommsen, le droit d'adoption et la procédure devant le préteur urbain. Le *commercium* entre les communes latines avait été supprimé en 338, mais il fut probablement rétabli dans la suite. Les latins ne participaient ni au *conubium* avec les citoyens, ni au droit de provocation. Mais ils avaient des facilités pour acquérir la cité romaine :

a) Le Latin qui fixe son domicile à Rome, devient citoyen romain, probablement dès que le premier recensement aura constaté officiellement le transfert du domicile. Mais ce droit ne semble avoir appartenu qu'aux Latins du droit meilleur. Il fut restreint, probablement avant 177, en ce sens que le Latin domicilié à Rome, devait, pour devenir citoyen romain, laisser un fils dans sa ville latine, et il fut supprimé définitivement par la loi Licinia Mucia de 95.

b) Le Latin devient citoyen romain par l'exercice d'une magistrature dans sa ville latine. Ce droit (*minus Latium*) existe

probablement depuis la fondation d'Ariminum. Le *majus Latium*, qui reconnaît la cité romaine à tous les décurions des communes latines, date seulement de l'Empire. Mais anciennement il y avait incompatibilité entre le droit romain et le droit latin. Faut-il en conclure que l'ex-magistrat latin, devenu citoyen romain, était obligé de changer de domicile? Non, mais il semble que son droit romain restait latent aussi longtemps qu'il demeurait dans sa cité latine. L'incompatibilité des deux droits, qui existait encore aux temps des Gracques, fut levée dans la suite, peut être depuis la guerre sociale, mais en tout cas à partir d'Auguste. Sous l'Empire tout citoyen romain est domicilié dans une commune, et celle-ci peut être romaine, latine ou pérégrine.

c) Le Latin obtient la cité romaine *praemio legis*, par exemple en vertu des lois *de repetundis*, sous l'Empire, par le *jus liberorum*, etc.

Les Latins ont, enfin, le droit de vote aux assemblées tributes, peut-être aux comices curiates. Ce droit qui appartenait primitivement à tous, fut restreint plus tard aux Latins domiciliés à Rome.

Le chapitre sur la Latinité est, parmi tous fort remarquable. Il met en pleine lumière le lien national, source les rapports si intimes qui existèrent dès la plus haute antiquité entre le droit romain et le droit latin. Il expose avec une très grande clarté l'histoire de la latinité; il nous semble clore définitivement la controverse séculaire sur la question des douze colonies latines.

Les distinctions entre les deux espèces de latinité, du temps de la République, sont formulées avec une précision incomparable. C'est à peine s'il est permis de faire par ci par là quelques observations de détail. Ainsi l'on pourrait discuter le point de savoir si la communauté du *commercium* impliquait le droit d'adoption et la procédure devant le préteur *urbain*. On pourrait se demander encore si, contrairement à l'opinion de Mommsen, on n'a pas dérogé au principe de l'incompatibilité du droit romain et du droit latin, dès le moment qu'on a attaché la cité romaine à la gestion d'une magistrature dans une ville latine. Car cette dernière règle fut sans aucun doute établie pour créer dans les cités latines un parti influent, entièrement dévoué aux intérêts de Rome. Et ce but n'était évidemment pas atteint si l'ex-magistrat latin, pour jouir de la cité romaine, devait transférer son domicile sur le territoire de la commune de Rome.

Passant du droit latin au droit pérégrin, nous analyserons successivement la condition des sujets autonomes et celle des sujets non-autonomes.

B. *Les sujets autonomes.*

Rome avait des alliés en Italie et hors de l'Italie.

La Confédération italique peut être considérée comme une extension de la Confédération latine. Son caractère distinctif, c'est qu'elle comprend des communes qui ne sont pas de nationalité latine. Elle existait en 225, et était basée sur la communauté militaire. L'armée de terre est composée des *togati*, c'est-à-dire des Italiques qui ne sont pas de nationalité grecque. Les flottes sont formées des contingents des cités grecques de l'Italie.

Les alliés extra-italiques n'avaient pas de communauté militaire permanente avec les Romains.

L'alliance est à vrai dire un traité de dépendance vis-à-vis de Rome. Le traité est bi-latéral, ou s'il est fait à la suite de la *deditio* du peuple étranger, il est uni-latéral. Les traités avec des *rois* alliés sont, comme il est dit plus haut, purement personnels.

Les alliés sujets s'appellent *foederati*, en tant que leur condition repose sur un *foedus* avec Rome, *liberi*, en tant que les communes alliées ont, à l'instar de Rome, une organisation républicaine, *socii*, en tant que leurs contingents forment une seule armée avec les troupes romaines. En réalité tous ces termes expriment une même condition juridique. Cependant le nom de *socii* a été étendu abusivement aux sujets non-autonomes. A strictement parler, les Latins ne sont compris ni parmi les *foederati*, ni parmi les *socii*. Latins et alliés sont réunis dans la formule *nominis latini et socii*.

La condition des cités sujettes et autonomes (*die autonome Unterthänigkeit*) est un mélange de dépendance vis-à-vis de Rome et de souveraineté politique. L'auteur étudie longuement les deux côtés de cette condition juridique.

1° Dépendance vis-à-vis de Rome.

a) Les cités sujettes et autonomes ne peuvent entretenir des rapports internationaux avec d'autres États que Rome, ni faire partie d'autres Confédérations, sauf les exceptions permises par Rome.

b) Elles ne peuvent avoir d'autres communes sous leur dépendance, bien qu'il ne leur soit pas interdit de posséder des terri-

toires à l'étranger. Tel était le cas pour Athènes, Marseille, Rhodes.

c) Elles n'ont pas le droit de faire la guerre, et sont liées par les déclarations de guerre faites par les Romains ou par les traités conclus par les Romains avec d'autres nations.

d) Elles doivent des contingents de troupes aux armées romaines. Le contingent ordinaire, que le magistrat romain peut exiger, est déterminé par le traité ; mais l'obligation du secours est illimitée, de sorte que l'Etat romain a le droit d'imposer de plus forts contingents. En règle ordinaire, l'Etat exige les contingents des *togati* italiques. Ces contingents, recrutés par chaque commune, servent sous des officiers nationaux, mais ceux-ci sont subordonnés au commandement supérieur d'officiers romains. La flotte reste en réalité grecque. Les navires étaient fournis par les cités grecques alliées, tant de l'Italie que des provinces. Mais les autres alliés extra-italiques n'étaient d'ordinaire pas obligés à fournir des contingents. Depuis la guerre sociale les *socii et nominis latini* disparaissent, et les contingents des alliés extra-italiques, les *auxilia externa*, deviennent plus fréquents et plus nombreux.

Sous l'Empire, tandisque les anciennes cités alliées conservaient leur condition antérieure, les communes qui entraient nouvellement dans l'alliance, furent soumises au nouveau système de recrutement inauguré par Auguste. Les cités alliées n'ont aucun droit à une part du butin ou des territoires conquis.

e) L'alliance n'obligeait pas à des contributions permanentes. Ni les alliés italiques, ni dans le principe les communes alliées extra-italiques n'en ont payé. Cependant déjà sous la République des tributs ont été imposés, soit à certaines peuplades, soit à des princes alliés, et sous l'Empire on rencontre même des cités libres ou autonomes qui sont tributaires. Il est probable que mêmes les communes qui sous l'Empire ont obtenu le droit latin, étaient soumises aux contributions.

2° Souveraineté relative *(Selbstregiment)*.

L'autonomie des cités alliées et libres repose sur le droit de propriété qu'elles conservent sur leurs territoires. Celui-ci, en droit strict, ne fait pas partie du territoire romain. C'est pourquoi la cité ne dépend pas du gouverneur romain, n'est pas occupée par des troupes romaines, et dispose de ses impôts et de ses douanes. Les cités alliées et libres ont leur droit national,

suis legibus uti, bien que Rome eût le droit éminent de légiférer même pour les cités alliées. Mais l'influence de la législation romaine ne se fit guère sentir qu'en Italie. Ici, en effet, l'uniformité qu'on remarque dans l'organisation du recensement et de la magistrature et l'adoption de la terminologie romaine démontrent l'intervention du législateur romain, tandis que hors de l'Italie l'influence de la législation romaine fut beaucoup moindre.

Anciennement il y avait incompatibilité entre le droit romain et le droit pérégrin. Depuis la guerre sociale probablement, en tout cas depuis l'Empire, existe le principe contraire. A cette époque la cité romaine se conciliait avec le droit de cité de toute commune de l'Empire, fût-elle latine ou pérégrine. Ce principe, sur lequel repose l'organisation militaire d'Auguste, a eu pour dernière conséquence l'édit de Caracalla, qui a rendu générale la cité romaine.

Souvent l'entrée d'une commune dans l'Union militaire romaine entraînait la codification de ses Statuts locaux, qui dès lors étaient conçus d'ordinaire sur le modèle des institutions romaines.

Les communes alliées et libres ont leur juridiction propre : criminelle, administrative, civile. Cependant, sous l'Empire, l'on constate des empiètements sur la haute juridiction criminelle, et depuis Vespasien les cités latines ne possédaient plus même la plénitude de la juridiction civile.

Les communes alliées et libres ont leurs calendriers, leurs ères, le droit de désigner l'année par leurs propres magistrats, leurs poids, mesures et monnaies. L'union monétaire a été inconnue aux anciens. Dès 268 Rome commence à restreindre le droit de monnayage des communes alliées, d'abord en Italie, en ce qui concerne les monnaies d'argent, puis hors de l'Italie, pour les monnaies d'or et d'argent. Depuis la fin de la République le monnayage d'or et d'argent est devenu, sauf les exceptions, un droit réservé à l'État romain. Les communes alliées conservent les monnaies d'appoint.

En règle générale, les alliés n'ont pas joui, comme les Latins, de privilèges personnels.

C. *Les sujets non-autonomes.*

Dans le principe l'état de sujétion non-autonome fut une condition provisoire, accordée à une commune vaincue, jusqu'à

ce qu'elle fût incorporée dans le territoire romain ou érigée en *municipium* ou en commune alliée. Mais, de fait, cette condition provisoire est devenue permanente. C'était une sorte d'autonomie tolérée, institution hybride, comparable à la liberté de fait *(morari in libertate)* de l'esclave affranchi par affranchissement non solennel. Le droit public de la République ne se conciliait pas avec l'exercice direct de la domination sur un pays. Ce n'est que sous l'Empire, grâce à la modification subie par la magistrature, que le régime de la domination directe fut établi en Égypte et dans les provinces impériales procuratoriennes.

Le principe de la condition donnée aux sujets non-autonomes, c'est le maintien des institutions existantes jusqu'à l'établissement d'une organisation définitive. L'auteur énumère à ce sujet les conquêtes romaines en Italie, en Sicile, en Orient et en Occident, et il expose les institutions existant au moment de la conquête dans les communes et chez les peuples de ces pays.

Il étudie ensuite la terminologie usitée pour désigner les sujets non-autonomes : *in dicione*, *ὑπήκοοι*, *ὑποτελεῖς*, *socii*, etc. Le titre de *liberi* n'appartient pas à ces sujets.

L'organisation spéciale de l'autonomie tolérée dans les diverses provinces fut l'œuvre des gouverneurs, sauf ratification du Sénat.

Les contributions dues par les sujets non-autonomes à l'État romain étaient à l'origine des contributions de guerre, qui par conséquent étaient provisoires, mais qui de fait sont devenues permanentes. Les sujets payaient à l'État romain les contributions ou dîmes dues antérieurement à leurs rois ou princes.

Dans le principe les sujets conservaient la propriété de leurs terres. Mais la loi de Gracchus sur la province d'Asie introduisit le principe nouveau d'après lequel la contribution des provinciaux était un impôt foncier, dû au peuple romain, considéré comme propriétaire des terres provinciales. Cette théorie juridique fut étendue, même avec effet rétroactif, aux autres provinces, et de là le principe de l'inaliénabilité de l'*ager provincialis*. Les cités non-autonomes et exemptes des contributions forment l'exception.

Les sujets non-autonomes ne devaient pas de contingents de troupes, jusqu'à ce que Auguste introduisit une organisation militaire nouvelle qui imposait le service militaire à toutes les communes sujettes de Rome.

Les communes non-autonomes ne peuvent, sauf exception, ni faire partie d'une Confédération ni avoir d'autres communes sous leur dépendance. Cependant, quand Auguste institua les conseils provinciaux, il y admit également les délégués des cités non-autonomes.

L'auteur étudie ensuite la quasi-autonomie de ces sujets quant à la législation, la juridiction, l'administration communale et financière, le calendrier, les poids, mesures et monnaies. Il fait ressortir, pour chacune de ces questions, jusqu'à quel point l'autonomie était *tolérée* par les magistrats romains, qui exerçaient dans les provinces un pouvoir quasi-absolu. L'auteur s'arrête spécialement à l'organisation de la province impériale d'Egypte.

Il arrivait aussi que l'État romain attribuât, c'est-à-dire concédât des territoires avec leurs habitants à des communes autonomes ou de droit romain, mais non à des communes non-autonomes. Mommsen expose la condition juridique des territoires attribués et de leurs habitants. Des *lieux attribués* il faut distinguer la concession des contributions de communes non-autonomes accordées parfois comme faveur à des communes autonomes.

De toutes les parties du volume, celle qui traite des États sujets est bien la plus neuve et la plus féconde en résultats positifs. C'est peut-être pour la première fois que cette matière est traitée par un auteur qui est à la fois historien et jurisconsulte. Mommsen expose avec une clarté lumineuse la distinction juridique à établir entre les diverses catégories de cités dont l'ensemble compose l'État romain. Il définit avec précision le sens romain de la *libertas*, qui distinguait les cités libres, d'une part, des communes de droit romain, d'autre part, des cités déditices. Il indique dans le détail jusqu'où s'étendait l'autonomie légale des cités libres, l'autonomie tolérée des cités déditices. Il donne enfin des détails nombreux et que l'on chercherait en vain ailleurs, sur la condition des diverses catégories des communes, en ce qui concerne les calendriers, les ères, les poids et mesures, le monnayage, etc.

L'auteur étudie enfin :

D. *Le droit municipal dans ses rapports avec l'État romain.*

Il ne s'agit pas ici de l'organisation municipale telle qu'elle a fonctionné sous l'Empire (ce sujet a été traité dans la *Staats-*

verwaltung de Marquardt), mais de la situation du municipe dans l'État et par rapport à l'État.

Le droit municipal est étranger à l'ancienne organisation de Rome. Tout citoyen romain était citoyen de la ville de Rome, seule commune romaine. Quand et comment des communes romaines ont-elles été créées hors de Rome? Il y a ici deux points à examiner : la séparation territoriale et les droits de souveraineté (*Hoheitsrechte*).

La séparation territoriale est aussi ancienne que Rome. L'ancienne colonie d'Ostie avait son territoire, mais elle ne possédait d'abord aucune indépendance administrative. Même la colonie d'Antium n'eut pas dans le principe cette indépendance. Elle n'obtint ses lois et ses magistrats qu'en 317, vingt années après sa fondation. Ce fut spécialement la transformation de communes antérieurement autonomes en communes romaines qui créa le système de l'indépendance municipale; car il était difficile de ne pas laisser à ces communes au moins leur propre administration municipale.

Dans le principe il n'y avait pas de rapport nécessaire entre le domicile d'origine (*Ortsangehörigkeit*) et la tribu personnelle, bien que, sans doute, de bonne heure déjà le domicile d'origine ait exercé une grande influence sur la tribu personnelle des citoyens. Mais dès le second siècle avant J.-C., les citoyens des municipes étaient tous inscrits dans la tribu régionale de leur municipe, qu'ils y fussent propriétaires ou non. Enfin, probablement depuis la guerre sociale, la règle s'est établie que tout citoyen romain était à la fois citoyen de Rome (*communis patria Roma*) et citoyen d'un municipe ou d'une colonie (*domus, origo*), dans la tribu régionale duquel il était inscrit. Pour mettre ce principe en pratique il a fallu modifier les anciennes tribus rustiques de la campagne romaine, dont le territoire fut incorporé dans des municipes voisins, et transformer en préfectures ou municipes les *loca et conciliabula civium romanorum* répandus en Italie. Les tribus urbaines de Rome ne furent pas modifiées. Dès la fin de la République nous trouvons donc la règle que la tribu personnelle du citoyen s'identifie avec la tribu territoriale de son domicile légal. A cette règle il devait y avoir des exceptions :

1° pour les communes romaines en province, qui n'étaient pas dotées du *jus italicum*. L'*ager* de ces communes n'étant pas

privatus ex jure Quiritium, et celui-ci formant seul la tribu territoriale, ces communes ne pouvaient avoir de tribu territoriale. Néanmoins elles aussi furent attribuées à des tribus, qui étaient purement personnelles pour les domiciliés de la commune;

2° Pour les citoyens romains, dont le domicile d'origine n'était pas une commune romaine;

3° Pour les citoyens qui n'avaient pas un domicile d'origine spécial. A cette catégorie appartenaient toutes les anciennes familles patriciennes et les familles plébéiennes originaires de Rome, les descendants des affranchis de ces familles, les descendants des esclaves publics affranchis, les latins juniens et les pérégrins qui devenaient citoyens romains et n'avaient pas de domicile d'origine.

Rome fut considérée comme le domicile supplémentaire de ces catégories de citoyens. Cependant on leur assignait des tribus diverses, ce qui démontre que le domicile de Rome était compatible aussi bien avec toute tribu rustique qu'avec les tribus urbaines. Quelles règles suivait-on dans l'assignation de la tribu à ces diverses catégories? On ne le sait.

Mommsen étudie ensuite les dénominations diverses données aux communes romaines : *colonia, municipium, praefectura*, et enfin il expose les traits fondamentaux de l'organisation municipale.

Ce qui distingue essentiellement le municipe romain de la commune autonome, c'est l'absence de la souveraineté politique ou de la *libertas*. L'indépendance municipale et judiciaire se développa après la guerre sociale, mais elle s'amoindrit de nouveau sous le Principat.

Ce chapitre contient, comme on voit, une suite d'études sur des questions spéciales concernant les rapports du municipe et de l'autorité centrale. Dans ces études, pleines d'aperçus neufs, nous appelons surtout l'attention sur l'histoire de la tribu personnelle et spécialement sur la concession de la tribu personnelle aux diverses catégories de citoyens qui n'avaient pas de domicile d'origine spécial (*Sonderheimath*). Les conclusions auxquelles l'auteur est amené par son immense science des sources épigraphiques, peuvent encore présenter çà et là quelque lacune ou quelque côté douteux, mais elles seront le point de départ de recherches nouvelles qui feront avancer la connaissance des institutions impériales, en réalité encore

si peu connues aujourd'hui. Il nous est plus difficile de souscrire à la théorie de Mommsen d'après laquelle l'organisation municipale des colonies romaines serait de date relativement récente. Les quelques mots que Tite-Live consacre à la première histoire de la colonie d'Antium sont certes un fondement insuffisant d'une théorie aussi importante. Quant à Ostie, voici ce que l'auteur en dit (p. 777) : « A côté des magistratures qui furent plus tard communes à toutes les colonies de citoyens, et qui ne furent introduites à Ostie qu'à une époque plus récente, peut-être seulement après la guerre sociale, il y avait là dans la suite une autre magistrature qui est évidemment plus ancienne, les préteurs et les édiles *sacris Volkani faciendis;* ce qui revient à dire qu'on n'accorda d'abord à la colonie d'Ostia, dans le culte de laquelle Vulcain joue le rôle de Jupiter à Rome, qu'une magistrature *ad sacra,* ou comme on peut l'exprimer encore, une organisation communale au point de vue sacral, comme Albe la Longue l'a conservée après sa destruction. Partant, la plus ancienne colonie de citoyens n'a pas eu de droits politiques spéciaux jusqu'à une date relativement récente. » Ce raisonnement ne nous semble pas concluant. Si ces anciennes magistratures avaient été purement religieuses, elles ne se seraient pas appelées *préture* ou *édilité.* Ce sont là des noms, non de dignités sacerdotales, mais de fonctions politiques ou du moins municipales, et ces noms mêmes me semblent une forte présomption contre la théorie de l'auteur. Mais on conçoit que, lorsque plus tard, par désir d'uniformité, l'organisation municipale d'Ostie fut modifiée, les anciennes magistratures aient été maintenues, au moins quant aux noms, au point de vue de leurs attributions religieuses, de même qu'à Rome, la royauté ayant été remplacée par le consulat, certaines attributions religieuses royales restèrent néanmoins conservées à un *rex sacrorum.*

Le volume se termine par un court chapitre qui envisage l'ensemble de l'Empire romain au point de vue territorial. Il détermine le sens des expressions par lesquelles les diverses parties du territoire étaient désignées : *ager (romanus), fixes, imperium, orbis terrarum;* il expose la relation qui existait entre les frontières de l'Empire et le *pomerium* de Rome, et enfin la distinction entre l'*ager romanus* proprement dit, l'*ager Gabinus (Jus Latii),* l'*ager peregrinus* (les sujets), et le territoire situé au delà des frontières du territoire propre et allié, l'*ager hosticus.*

Dans l'analyse étendue qui précède, nous nous sommes efforcé de suivre pas à pas l'exposé de l'ouvrage, en résumant aussi succinctement que possible les principales données et les théories fondamentales de l'auteur. On aura remarqué que le titre « *die Bürgerschaft* » ne correspond pas entièrement au contenu de l'ouvrage; car la moitié du livre est consacrée aux latins et aux sujets de Rome, qui n'étaient pas citoyens romains. Cette inconséquence est due au plan du grand Manuel de Marquardt-Mommsen. Marquardt a traité la *Staatsverwaltung,* Mommsen, le *Staatsrecht*. L'auteur, pour être systématique, a réduit le Droit public à l'étude des trois grands pouvoirs publics : la magistrature, le peuple et le Sénat. A vrai dire, il ne devait donc être question dans notre volume que des assemblées souveraines du peuple. En effet, autre chose est le peuple exerçant les droits constitutionnels dans les comices et considéré comme pouvoir public; autre chose est le peuple, en tant qu'il est la collectivité des citoyens romains, aussi bien des magistrats et des sénateurs que des simples particuliers, considéré soit dans les individus dont il se compose, soit dans les classes héréditaires ou les ordres sociaux, ayant des droits et des devoirs divers ; autre chose enfin est la Société romaine, comprenant, outre les citoyens romains, les latins et les pérégrins de diverses catégories. Sans l'étude de ces éléments constitutifs de la Société romaine, l'étude des pouvoirs publics présente bien des difficultés, et certainement l'exposé des institutions romaines n'est pas complet. C'est pour obvier à cet inconvénient que Mommsen a dû réunir dans la partie consacrée à la *Bürgerschaft* tout ce qui concerne les éléments constitutifs de la Société romaine. A notre avis, cette étude aurait dû précéder celle des pouvoirs publics, et ce qui nous confirme dans cette opinion, ce sont les difficultés auxquelles l'auteur s'est heurté pour réunir dans le même cadre des matières si diverses. Ainsi il ne nous semble pas logique de mentionner la *transitio ad plebem* parmi les modes d'acquisition de la cité, ni de parler des *dediticii* à propos de la perte du droit de cité, ni d'exposer la compétence des *concilia plebis* avant celle des *comitia*.

Nous désirerions aussi une démarcation plus nette entre la République et l'Empire. La République et la Dyarchie ont duré ensemble huit siècles. Pendant la grande période de la République la division juridique des citoyens et la condition des

diverses classes étaient bien différentes de celles qui existaient au second siècle de l'Empire par exemple. Le plan trop systématique suivi par l'auteur ne nous semble pas faire ressortir très clairement ces différences.

Ces remarques concernent uniquement l'ordre général du plan, et nous n'y attachons pas d'autre importance. Nous avons suffisamment insisté, à propos de chaque chapitre, sur la valeur et l'importance de ce volume pour ne pas devoir répéter les éloges qui sont dus à l'ensemble. En résumé, nous distinguerons dans le volume, au point de vue de l'importance, trois catégories de matières : d'abord celles qui concernent le droit de cité pendant la République et les comices proprement dits, ensuite les parties relatives aux grands ordres de citoyens sous l'Empire, et enfin l'étude qui concerne les latins et les communes pérégrines. De ces trois catégories d'études les deux dernières nous semblent de loin les plus importantes par la plus grande nouveauté des matières et par la plus grande abondance des résultats acquis. P. Willems.

J. L. Ussing. — **Erziehung und Jugendunterricht bei den Griechen und Römern**. — Berlin, S. Calvary. 1885. (178 p. 3 Mark).

L'étude des *Realien* chez les Grecs et les Romains prend de plus en plus d'extension. La vie privée et domestique a été souvent étudiée ; d'abord éparses, les données ont fini par être réunies en système. Cela n'a pas été possible pour les représentations morales, les mœurs, les usages. La raison doit en être cherchée dans la multiplicité des faits qui rentrent dans cette rubrique. Il paraissait plus facile d'en fournir un aperçu sous la forme d'un roman. C'est ce qui donna naissance à des ouvrages tels que le *Voyage du jeune Anacharsis* de Barthélémy et le *Gallus* de Becker.

Le petit ouvrage dont nous voulons parler réunit, sous une forme concise, tout ce qu'on sait au sujet de l'enfance dans l'antiquité classique. L'auteur n'a pas cru devoir séparer les deux peuples. Ses renseignements appartiennent surtout aux 5e et 4e siècles pour la Grèce, et au règne d'Auguste pour Rome, les époques que les auteurs nous ont dépeintes le plus complètement sous le rapport de la vie intime. Il considère la vie grecque

d'alors comme une espèce d'antiquité pour les Romains du temps d'Auguste. Les Romains firent effectivement de nombreux emprunts à la culture et à la civilisation des Grecs. Quand on constate ensuite la grande similitude de la vie dans les deux pays, et la ressemblance des conceptions qui sont à la base des mœurs chez les deux peuples, on peut se rallier à la manière de voir de l'auteur.

La première partie de cet ouvrage examine la vie de l'enfant jusqu'à l'âge où il était livré à l'école.

Chez tous les peuples l'enfant est l'objet de coutumes et de croyances curieuses : le moment où il fait son entrée dans le monde est un grand événement. Aussi l'esprit primitif en est-il fortement impressionné. Il s'imagine que des êtres malveillants sont toujours aux aguets pour nuire au petit être. Il est l'objet de pratiques superstitieuses multiples, ayant pour but d'éviter le mal qui le menace constamment. Ces idées existent encore autour de nous; et les anciens, comme M. Ussing le montre, les partageaient également. L'accouchée a été, de tout temps, considérée comme impure; tous les peuples connaissent une cérémonie de purification : c'est le *Kirchgang* allemand, le *Kerkgang* flamand. En Grèce aussi on avait les ἀμφιδρόμια, pendant lesquels l'enfant était placé sous la protection des dieux du foyer; à Rome cette cérémonie s'appelait le *dies lustricus*. Ce jour-là l'enfant recevait son *nom*.

Les mauvais esprits qui guettaient l'enfant se résument pour les anciens dans la croyance au *mauvais œil*, conception très vivace encore en Italie. On connait le beau travail de Jahn sur ce sujet[1]. Le mauvais œil s'appelait βασκανία en Grèce, *fascinatio* en Italie. L'auteur rapporte de très curieuses coutumes, que les nourrices observaient pour soustraire l'enfant à cette influence néfaste; mais il se contente de les énumérer, sans essayer de les expliquer.

A coté de cela il existait des *amulettes*. Une représentation du phallus était réputée la plus efficace. L'habitude de porter des bijoux trouve probablement son origine dans cette préoccupation de l'homme primitif et dans le pouvoir mystérieux

[1] *Ueber den Aberglauben des bösen Blicks bei den Alten* (paru dans les *Berichte über die Verhandlungen der Kön. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*. 1855).

qu'il accordait à certaines pierres ou aux métaux. Pline mentionne une foule de croyances basées sur les propriétés des pierres, et elles se reproduisent depuis son temps, de livre en livre, sérieusement, doctrinalement, sans qu'il vînt à l'esprit de personne de faire des vérifications pourtant si simples. Nous les retrouvons encore intactes dans le célèbre alchimiste *Albert le Grand* (1193-1280), qui fut cependant un des plus grands savants de son époque.

L'un des chapitres les plus intéressants de ce petit livre, c'est celui qui est consacré aux *jeux* et aux *amusements* des enfants : les premiers surtout présentent avec les nôtres une étonnante ressemblance. L'auteur a aussi quelques bonnes remarques au sujet des *contes* dont on amusait les enfants. Nous ne possédons pas ces contes dans leurs formes anciennes ; tout, cependant, nous autorise à admettre, d'une manière plus péremptoire que ne le fait M. Ussing, que la littérature enfantine ne différait pas essentiellement de la nôtre. Le monde des enfants est le même partout. Nous devons considérer le peu que nous en connaissons actuellement, comme des miettes du trésor folklorique ancien. Déjà les légendes des dieux et des héros ne sont souvent que des contes populaires, rapportés à un personnage quelque peu en vue.

La deuxième partie de cet ouvrage traite de l'éducation à l'école. Ce sujet a été, beaucoup plus que la première enfance, jugé digne des recherches savantes. Aussi ce que nous trouvons ici à ce propos figure généralement dans les manuels d'antiquités. La partie saillante de ce petit livre est avant tout la première ; c'est pourquoi j'ai cru devoir en parler avec certain développement. Le style de M. Ussing est simple et clair, et son exposé exempt de prétention.

AUG. GITTÉE.

Histoire populaire des animaux utiles de la Belgique, par ALPH. DUBOIS. *Nouvelle édition*. Bruxelles, 1889. Ad. Mertens, éditeur. Prix : fr. 1,75.

A la fin du XIXe siècle, du siècle de la vapeur, du télégraphe, de l'éclairage électrique, du téléphone, etc., il est honteux de voir encore les paysans clouer les malheureux hiboux sur les portes des granges, prendre la fuite, j'en ai été témoin, devant

une inoffensive couleuvre, ou manifester la plus profonde horreur à la vue d'une salamandre.

Ce qui est plus honteux, c'est de constater que dans nos villes, là où l'instruction est plus répandue, les mêmes erreurs ridicules sont encore enracinées : dans des classes d'écoles primaires pour filles dont les plus jeunes élèves ont douze ans, l'entrée d'un hanneton bourdonnant, la présence d'une chenille ou d'une araignée déterminent un remue-ménage général ; beaucoup d'enfants crient, d'autres pleurent et parfois la maîtresse a bien de la peine à calmer son petit troupeau.

A qui la faute? Qui a mission, mission sacrée, dans les villes, et surtout à la campagne, de corriger les erreurs de jugement, de déraciner les préjugés, d'attirer l'attention sur ce qui est réellement bon ou réellement mauvais ; ne sont-ce pas les instituteurs et les institutrices?

Pour les guider, il existe des ouvrages spéciaux, d'un prix modeste, entre autres l'*Histoire populaire des animaux utiles de la Belgique,* par M. Alph. Dubois, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles.

M. Dubois, fils d'un naturaliste distingué, zoologue de mérite lui-même, a passé toute sa vie à étudier et à reproduire par le crayon et le pinceau les oiseaux et les insectes du pays. Il connaît donc parfaitement les êtres dont il parle et son intéressant petit livre n'a rien de commun avec les affreux manuels, fabriqués à coups de ciseaux, qui encombrent la librairie classique.

Un grand nombre de gravures sur bois, généralement fort bonnes, permettent de reconnaître aisément la plupart des animaux. Les descriptions de mœurs sont écrites dans un style très simple et, chaque fois que l'auteur en trouve l'occasion, il signale nettement les erreurs qui ont cours dans le vulgaire et qu'il importe de redresser.

Nous aurions désiré que l'auteur fût plus exactement d'accord avec son titre d'*Histoire populaire,* c'est-à-dire que le savant oubliât plus complètement ses classifications et son langage scientifique, pour se mettre à la portée de tous ; mais, nous le savons par expérience, c'était là la partie la plus difficile de sa tâche.

Malgré cette réserve, le livre de M. Dubois est un livre essentiellement utile, que tous les éducateurs de l'enfance devraient

employer afin d'y puiser des armes pour cette guerre incessante aux préjugés que nous voudrions voir entreprendre, guerre qui ne peut effaroucher personne car il ne s'agit d'attaquer ni une idée philosophique, ni une idée religieuse, ni un principe politique ; il n'y qu'à faire voir la nature telle qu'elle est.

Il est bien entendu qu'on ne fera pas apprendre par cœur aux écoliers des chapitres successifs du petit traité. Si l'on commettait cette faute, malheureusement trop fréquente, on irait dès l'origine à l'encontre du but en faisant détester le livre et la matière qu'il expose.

En classe l'instituteur aura l'ouvrage dans son pupitre, à la promenade il le mettra en poche, afin de pouvoir profiter des occasions favorables.

Exemple : Des élèves aperçoivent un hérisson et se mettent à sa poursuite pour le tuer. Le maître les arrête, les groupe autour de lui et leur lit les pages 16 à 19, où se trouvent indiqués les nombreux services que rend le mammifère insectivore. Les enfants écouteront avec plaisir cette histoire qui se gravera dans leur mémoire et leur fera désormais respecter le hérisson.

Autre cas : La classe est en rumeur, le fils du garde-chasse raconte que son père a tué une affreuse chouette qui, la nuit, effrayait depuis longtemps les habitants par son cri plaintif. L'instituteur, ouvrant le traité de M. Dubois, prend comme sujet de dictée les portions des pages 129 et 130 où l'auteur montre pourquoi les rapaces nocturnes sont des oiseaux fort utiles.

En procédant ainsi, doucement, on sèmera le bon grain; la somme d'idées justes sera de plus en plus grande chez les générations successives et l'homme des champs en arrivera peut-être à aimer la nature au milieu de laquelle il vit, parce qu'il en comprendra les beautés.

F. Plateau.

C. Bergmans, **Premières Notions d'Algèbre** (*avec texte flamand en regard*). Gand, Ad. Hoste, 1889. Un volume cartonné. in-16. 104 pp. Prix : 1,25 fr.

Ce livre, fruit d'une pratique fort longue de l'enseignement, facilitera aux débutants l'étude de l'algèbre. Il se compose de quatre chapitres : le premier est consacré à la résolution des problèmes au moyen des équations (1[er] degré à une seule in-

connue); le deuxième s'occupe de la généralisation de la théorie des nombres; le troisième passe en revue les formules des intérêts simples, de l'escompte en dehors et en dedans, des partages, des mélanges et des alliages; le quatrième a pour but d'exposer les règles élémentaires du calcul algébrique. Enfin, dans un appendice, l'auteur donne une étude complète des proportions conformément au nouveau programme de la quatrième classe des humanités grecques-latines (arrêté du 30 avril 1888).

Cette simple énumération suffit pour montrer la gradation naturelle des matières, qui familiarisera insensiblement l'élève avec un langage tout nouveau pour lui, avec des termes et des signes dont il n'a pas l'habitude.

Passons rapidement en revue les différentes parties. Le premier chapitre nous a vivement frappé; au moyen de la méthode qui y est exposée, l'élève le moins intelligent ne peut plus, au bout de peu de temps, éprouver de difficulté sérieuse à mettre un problème en équation et à résoudre les équations du 1er degré à une seule inconnue. Les principes sont simples et pourtant rigoureux. Une seule observation : il nous semble qu'il serait plus rationnel de transporter les exercices de la mise en équation, à la fin du chapitre I, après la résolution des équations.

Dans le chapitre de la généralisation des questions relatives aux nombres, l'auteur montre, au moyen d'exemples convenablement choisis, l'usage qu'on peut faire de l'emploi des lettres pour généraliser les raisonnements; par ce procédé, l'élève s'habitue rapidement à faire abstraction de la valeur particulière des nombres dont il est question, pour ne plus s'occuper que des propriétés générales; de plus, son attention est instamment appelée sur les avantages de cette méthode.

Le chapitre des formules est également utile et fort intéressant; on y trouve les différentes transformations que peut subir une formule, de manière à donner la solution d'un grand nombre de problèmes, qu'on fera énoncer ensuite par les élèves eux-mêmes; en particulier, nous signalons la méthode pour établir les formules des mélanges et la formule de l'escompte en dedans, et le procédé au moyen duquel l'auteur démontre que le montant de cet escompte est moindre que celui de l'escompte en dehors.

Le chapitre du calcul algébrique est clair et bien à la portée

des élèves; nous ne doutons pas qu'après l'avoir étudié, l'algèbre ne leur offre plus rien d'aride.

Dans la théorie des proportions, nous avons été heureux de constater que l'auteur a fait une distinction entre le rapport des nombres et celui des grandeurs en général; la définition du rapport des grandeurs incommensurables est suffisamment simplifiée; nous pensons toutefois que ces notions devraient être réservées pour les classes supérieures de la section scientifique [1].

Approuvons encore l'auteur d'avoir réservé pour la fin de son livre, la définition de l'algèbre, qui est alors comme une synthèse de tout l'ouvrage; c'est là la vraie méthode, qui devrait être adoptée pour tous les manuels élémentaires. Ajoutons que de nombreux exercices fort bien choisis accompagnent chaque théorie; ils faciliteront la tâche du professeur, en lui épargnant une grande perte de temps, et serviront à rendre la science tout à fait familière à l'élève.

Poursuivant le système qu'il avait inauguré dans un *Précis d'arithmétique* adopté par le Conseil de perfectionnement, M. Bergmans a rédigé son livre dans les deux langues nationales : « une simple traduction, dit le prospectus, ne suffit pas, en effet, pour faire connaître la terminologie d'une science; ce n'est que dans un texte suivi qu'on peut apprendre exactement les expressions propres à chaque idiôme. »

A. A.

The principles of sound and inflexion as illustrated in the greek and latin languages *by* King and Cookson. Oxford. Clarendon press 1888, in-8°, 535 p.

Celui qui, il y a deux ans, voulait aborder l'étude de la grammaire comparée des langues classiques, n'était pas peu embarrassé. Les manuels de Bopp, de Schleicher, de Peile, de Papillon, de Baudry, etc., ne répondaient plus à l'état actuel de la science, et les doctrines qui y étaient enseignées ne permettaient même pas de comprendre des ouvrages capitaux, tels que la Griechische Grammatik de G. Meyer ou celle de K. Brugmann,

---

[1] Il nous semble, au contraire, que l'auteur a dit précisément sur les incommensurables ce qu'il ne pouvait se dispenser de dire, même dans un premier enseignement (P. M.)

ou les récents travaux sur les dialectes grecs. Il fallait alors avoir recours à des études spéciales telles que celles de de Saussure, de Osthoff, etc., ce qui était pour ainsi dire impossible à un débutant. S. Reinach rendit donc un grand service en résumant très brièvement les principes fondamentaux de la science nouvelle dans son manuel de philologie, bien que ce fût absolument insuffisant.

En 1886 parut enfin la 1re partie du manuel de Brugmann, attendu depuis si longtemps. Œuvre capitale, qui marque une étape nouvelle dans la science, comme jadis les travaux de Bopp et de Schleicher, ce manuel ne pouvait rendre de grands services aux étudiants qui ne visent pas à devenir linguistes, mais qui désirent apprendre la grammaire comparée uniquement en vue de l'explication du grec et du latin. En effet, le savant professeur de Strasbourg implique dans ses comparaisons toutes les langues Indo-Européennes, y compris, pour la première fois, l'arménien et l'albanais. Aussi le premier volume, qui ne comprend que la phonétique, compte-t-il 565 pages. En outre, écrivant en réalité pour des initiés, il passe sous silence une foule de préliminaires indispensables aux débutants. Le manuel de V. Henry, qui parut ensuite, vint donc combler une véritable lacune; physiologie des sons, phonétique, accentuation, morphologie, tout cela est résumé d'après les dernières données de la science dans ce livre de 356 pages. M. Henry ne s'occupe que du grec et du latin, ce qui est un avantage considérable pour la catégorie de lecteurs dont je parlais. Le reproche qu'on peut faire à ce manuel, c'est d'être trop bref. Les résultats sont exposés brièvement, sans qu'on nous dise quelles ont été les doctrines antérieures, ni comment on est arrivé à des résultats nouveaux. L'historique des questions fait défaut, tout comme dans le Grundriss de Brugmann. En outre, on y cherche en vain quelques mots sur l'histoire de la grammaire comparée et sur la vie des langues. M. Henry nous prévient d'ailleurs qu'il a visé à l'exactitude et à la brièveté, et son livre possède ces deux qualités.

L'an passé, MM. King et Cookson ont à leur tour publié une grammaire comparée du grec et du latin, et aucun ouvrage ne me paraît plus approprié aux besoins des étudiants que ce livre, admirable de clarté et de méthode. Il ne faut pas y chercher de résultats nouveaux : c'est un ouvrage de compilation comme celui de V. Henry, mais fait comme le sien, avec une

science qui n'ignore aucun problème : ἐλευθέρως δούλευε, δοῦλος οὐκ ἔσει.

L'introduction, qui comprend 25 pages, traite successivement du caractère des études grammaticales chez les Grecs et les Hindous, de l'importance de la découverte du Sanskrit, des théories de Schlegel ; on expose ensuite la théorie de l'agglutination, les travaux de Grimm, ceux de Pott et de Schleicher, ainsi que la reconstruction de la langue Aryaque tentée par ce dernier. Avec Curtius nous sommes à la limite de l'ancienne école et les auteurs formulent et discutent les principes fondamentaux de la nouvelle école : les lois phonétiques sont absolues, les exceptions sont dues à l'analogie. Les noms d'Ascoli, de Fick, de Schmidt ne sont pas passés sous silence (1-25).

Le second chapitre traite des langues Indo-Européennes et de leurs différentes familles, de leurs rapports de parenté, de la théorie des ondulations de Schmidt, des relations des différents dialectes grecs entre eux, de celles du grec et du latin, du latin et des langues romanes : il se termine par la classification des langues (25-40).

Toute cette première partie constitue une introduction nécessaire à quiconque aborde la grammaire comparée ; elle fait malheureusement défaut dans Brugmann et V. Henry, dont les lecteurs devront avoir recours au beau livre de Delbrück. La phonétique va de la page 41 à la page 251, et débute par la physiologie des sons. Dans l'exposition du phonétisme Indo-Européen, les auteurs ne se contentent pas de donner les derniers résultats auxquels est arrivée la science, ils ont soin de montrer le chemin parcouru. Dans le manuel de Henry, p. ex., on distingue les gutturales-vélaires des gutturales-palatales, mais sans qu'on nous dise comment on est arrivé à cette découverte. Or, on sait que Bopp et Schleicher n'admettaient qu'une seule série de gutturales, et qu'ils considéraient les palatales sanskrites comme postérieures. MM. King et Cookson exposent la découverte d'Ascoli, que fut complétée ensuite par Collitz, de Saussure et spécialement par Joh. Schmidt. Cet exemple suffira pour montrer la différence qu'il y a entre les deux manuels.

Le vocalisme et le consonnantisme Indo-Européens étant exposés, les auteurs abordent les transformations qu'ont subies les sons en grec et en latin, puis les lois phonétiques particulières à chacune de ces langues. Vient ensuite un chapitre sur l'accentuation (253-285) et finalement la morphologie qui occupe à peu

près la moité du volume (286-474). Deux *indices* complètent l'ouvrage (489-535).

Pour me résumer, je crois pouvoir spécialement recommander le travail de MM. King et Cookson 1° à cause de l'excellente introduction, 2° parce que les auteurs se sont bornés à l'étude du grec et du latin, avec le Sanskrit comme terme de comparaison, 3° pour leur excellente méthode, qui consiste à ne pas exposer seulement les solutions nouvelles mais à montrer toujours le chemin parcouru, 4° pour sa clarté, grâce à laquelle on comprend aisément les questions les plus ardues. Les *indices* rendent les recherches faciles; les derniers travaux ont été mis à profit.

J. KEELHOFF.

P. L. MULLER et ALPHONSE DIEGERICK. **Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas** (1576-1583), tome I (1576-1578). Utrecht, Kenninck en Zoon, 1889. (*Publication de la Société historique d'Utrecht*).

Voici une publication qui sera bien accueillie des historiens et des érudits. Jusqu'à présent, on ne connaissait guère les évènements diplomatiques qui précédèrent l'avènement du duc d'Anjou à la souveraineté de nos provinces que par les lettres éparses dans les *Archives de la maison d'Orange Nassau,* la *Correspondance de Guillaume le Taciturne* et les pièces mentionnées çà et là dans les *Actes des États Généraux;* documents malheureusement insuffisants pour permettre d'apprécier combien furent laborieuses les négociations qui amenèrent l'inauguration du prince français. Dans son grand travail : les *Huguenots et les Gueux*, M. Kervyn révéla l'existence de pièces nouvelles, mais, comme il se bornait à les indiquer ou à en donner des extraits, on n'en désirait que davantage leur publication définitive.

Deux écrivains ont entrepris cette tâche, un belge et un hollandais. M. Diegerick, conservateur-adjoint des archives de l'État à Gand, a fourni les nombreux documents que son père, le regretté archiviste d'Ypres, avait réunis sur l'époque du duc d'Anjou; M. Muller, le savant professeur de l'université de Leide, y a ajouté toutes les pièces inédites qu'il a découvertes ou qui avaient été copiées par ses compatriotes dans les archives de la Hollande et de Paris. M. Muller a, en outre, rédigé l'introduction, les notes explicatives et les deux notices qui ter-

minent le premier volume. Cette collaboration fait honneur aux deux érudits qui ont eu à cœur de remettre en pleine lumière un des épisodes les plus curieux et les moins connus de nos annales.

Ce premier volume contient les documents se rapportant aux relations qui s'engagèrent entre les États Généraux et le duc d'Anjou jusqu'au jour où ce prince, décoré du titre pompeux de *défenseur de la liberté des Pays-Bas contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérents*, acquit ses premiers droits dans nos provinces. Les tomes suivants nous apprendront comment, du rôle de simple *défenseur*, le jeune ambitieux fut appelé à la souveraineté des Pays-Bas, et comment il fut chassé, après avoir tenté de confisquer à son profit les libertés des mêmes peuples qu'il avait juré de protéger.

A voir le soin avec lequel a été préparé le présent volume, on peut dire que cette publication comptera parmi les plus importantes de notre temps. Elle se distingue autant par l'originalité des documents que par l'érudition des notes explicatives qui les accompagnent. Ces notes par leur abondance forment une sorte de commentaire perpétuel des plus instructifs; il suffirait de les réunir pour avoir le canevas d'une histoire — histoire qui est encore à faire — du rôle joué par le duc d'Anjou dans nos provinces. Le savant professeur n'a rien négligé pour parfaire son travail; on le voit entrer dans les plus petits détails, relever à propos une erreur chronologique, ou bien, révélant les secrets de la politique extérieure, signaler l'existence de documents complémentaires ou explicatifs qui avaient échappé aux recherches les plus minutieuses. Grâce à lui, nous comprenons les intrigues des agents français, les négociations quelquefois si confuses des États Généraux avec les États voisins; nous pénétrons les intentions du Taciturne et du duc d'Anjou; les calculs profonds ou les arrière-pensées d'Élisabeth d'Angleterre ou de la cour de France. Une période des plus obscures de notre histoire s'éclaire ainsi d'une façon inattendue par suite des explications lumineuses de M. Muller. De temps ne temps, rencontrant l'opinion d'un contradicteur, il entame une de ces solides réfutations où l'impartialité la plus sereine guide toujours la science la plus rigoureuse. M. Kervyn, quelquefois mal inspiré dans ses reproches contre le Taciturne, avait soutenu, sur la foi d'un document trop laconique, que déjà en 1578, le grand adversaire de Philippe II s'était réservé la souveraineté

des provinces de Hollande, de Zélande et d'Utrecht[1]. Notre critique prouve d'une façon péremptoire que le document en question a été mal interprété et que, de toute manière, le Taciturne n'a pu, à cette époque, exiger une pareille faveur du duc d'Anjou.

L'examen de ces documents suggère plus d'une réflexion importante. On remarque tout d'abord la confusion qui règnait alors dans nos provinces ; les lenteurs désespérantes qui retardaient de la part des États Généraux toute prompte solution des affaires. On sent, à chaque page, combien était précaire l'entente qui avait groupé un moment nos provinces exaspérées par le despotisme espagnol. La suite des événements, la scission des provinces wallonnes, la séparation de la Hollande et de la Zélande du reste des États Généraux, ne prouvent d'ailleurs que trop combien le sentiment national, le seul qui inspire les résolutions viriles, était faible alors. Les Belges voulaient se choisir un protecteur contre l'Espagne ou plutôt contre le représentant de Philippe II, car on ne parlait pas encore de destituer le souverain légitime. Le prince d'Anjou, jeune ambitieux sans scrupule, élevé dans les principes machiavéliques de la cour des Valois, la plus corrompue de l'Europe, se mit au service du prince d'Orange et des États Généraux. Rôle difficile, même pour un prince plus perspicace ou plus énergique que le dernier fils de Catherine de Médicis. Son frère, le roi Henri III, le jalousait; il n'osait d'ailleurs le soutenir, de crainte d'une rupture avec l'Espagne; Élisabeth d'Angleterre, d'autre part, ne souffrait pas qu'un monarque étranger s'immisçât dans les affaires des Pays-Bas, quitte, elle-même, à laisser ceux-ci sans défense contre l'Espagne, qu'elle n'osait pas pousser à une guerre ouverte. Il s'en fallait, en outre, que tous les Belges fussent, au même degré, partisans du jeune prince français; il n'y avait guère que le Hainaut qui lui fût sincèrement attaché. Enfin, on ne s'entendait pas sur les conditions du traité à conclure; le duc d'Anjou voulait exercer le commandement suprême, et on hésitait à le lui remettre; il réclamait des villes de sûreté, et les places menacées ne se souciaient guère de changer de nationalité! Ces négociations, sans cesse traversées par les

[1] M. Namèche a reproduit cette erreur dans sa grande histoire nationale. Voir le tome XVIII, page 351.

intrigues de la cour de France et d'Élisabeth, rompues, un moment, à cause des prétentions excessives des Français, reprises à l'intervention de la noblesse du Hainaut et du comte de Lalaing, le plus chaud partisan du prince, aboutirent au traité du 13 août 1578. Le duc d'Anjou devenait le défenseur des libertés des Pays-Bas; concluait avec les États Généraux une alliance perpétuelle; s'engageait à mettre sur pied, pour les défendre, dix mille fantassins et deux mille chevaux; recevait, en gage, les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay; obtenait la propriété des places du Luxembourg et de la Franche-Comté, qu'il enlèverait à l'ennemi; promettait, enfin, de respecter les privilèges des places ou des villes qui lui seraient confiées.

Mais qu'on ne croie pas que tout fût terminé. La Flandre, de même que quelques provinces septentrionales, ne signèrent pas le traité; au même moment, le Hainaut et le Tournaisis protestaient contre la paix de religion que le prince d'Orange venait de faire proclamer à Anvers. Ainsi deux actes qui devaient, semble-t-il, exercer une heureuse influence sur nos provinces, l'un, parce qu'il donnait une armée à la cause nationale, l'autre, parce qu'il proclamait la tolérance religieuse, furent compromis par les misérables divisions de nos ancêtres et par les tristes rivalités de leurs chefs.

Il faut lire tous les documents mis au jour par nos consciencieux éditeurs, étudier les savantes annotations de M. Muller, pour se rendre compte d'une pareille anarchie. Espérons que les volumes suivants ne tarderont pas à paraître. La fin de cette publication est aussi impatiemment attendue que les derniers tomes de la *Correspondance de Granvelle* et de la *Correspondance de Philippe II* ou des *Relations politiques des Pays-Bas avec l'Angleterre.* Quand ces collections importantes seront terminées, alors seulement, on pourra faire l'histoire définitive de ce chapitre lugubre : le rétablissement de l'autorité espagnole dans nos provinces. En attendant, remercions nos auteurs de leurs intéressantes communications; qui étudiera leur œuvre, fruit d'une pensée commune, songera involontairement à ce moment suprême de notre histoire où les deux peuples, les Belges et les Hollandais, si malheureusement séparés depuis, luttaient avec tant d'héroïsme pour leur indépendance.

H. Lonchay.

Les Pays d'Outre-Meuse, *études historiques par* CHARLES RAHLENBECK. — Bruxelles, Weissenbruch, 1888.

M. Rahlenbeck, l'auteur de tant de curieux travaux sur l'histoire du protestantisme dans nos contrées, vient de publier une histoire de Daelhem, de Fauquemont et de Rolduc, de ces petites seigneuries que l'on appelait jadis les *Pays d'Outre-Meuse*, et que leur position intermédiaire entre les Pays-Bas et les États rhénans firent souvent le théâtre des opérations des armées espagnoles et impériales au XIIe et au XIIIe siècle. Aussi ne peut-on approfondir leur histoire sans rappeler les principaux événements militaires des États voisins, du pays de Liège, par exemple. M. Rahlenbeck ne s'en fait pas faute. Il nous fait assister à toutes les péripéties des différents drames religieux ou belliqueux, grotesques ou sanglants, qui se déroulèrent dans ce petit coin de notre territoire. Les archives du Royaume, que l'auteur connait comme un archiviste de profession, lui ont fourni pour l'histoire de l'hérésie protestante et de sa répression une ample moisson de documents. Sous sa plume pittoresque et alerte des menus faits, qui avaient jusqu'ici passé inaperçus, gagnent une importance singulière. Nous ferons particulièrement remarquer le chapitre VII : *la lutte contre l'hérésie*; le chapitre VIII : les *États d'Outre-Meuse*; le neuvième : *les révoltés de Rolduc;* surtout le dixième : *Le commerce et l'industrie.* Les trois premiers traitent de l'histoire générale; on y relève des détails poignants sur la misère de ces petits États au commencement du dix-septième siècle, triste fruit de la politique espagnole! Le dernier, tout à fait nouveau, nous initie à tous les secrets de l'industrie d'un petit territoire qui fut toujours si laborieux. On voit naître la fabrication drapière dans le duché de Limbourg, les premières difficultés avec les Liégeois, à l'occasion du fameux droit du soixantième denier. Les Liégeois avaient obtenu de l'empereur Ferdinand III le droit de lever, pour l'entretien de leur citadelle, le soixantième de la valeur de toutes les marchandises consommées dans le pays. Bientôt, ils le prélevèrent sur toutes les marchandises qui passaient en transit, ce qui donna lieu, jusqu'à la fin du siècle dernier, à d'interminables différends. Le *soixantième* était pour les Liégeois une importante source de revenus ; ils se gardèrent bien d'y renoncer ; les États voisins le regardaient comme illégal et se

plaignaient amèrement des tracasseries de la douane liégeoise. Ces réclamations n'aboutirent jamais ; elles ne firent qu'aigrir, les rapports, quelquefois fort peu amicaux, des Pays-Bas avec la principauté de Liège. Les premiers, ou plutôt le cabinet de Vienne, qui alors nous gouvernait, accusaient les Liégeois de duplicité, de mauvaise foi ; les Liégeois, de leur côté, reprochaient aux ministres autrichiens leur hauteur et leur égoïsme. Par ses sympathies, M. Rahlenbeck est entraîné à donner raison au gouvernement des Pays-Bas ; nous ne lui en ferons pas un grief ; la chaleur avec laquelle il plaide les intérêts de ses chers Limbourgeois ne donne que plus d'intérêt à son récit ; rarement nous avons lu un exposé aussi clair de l'état de l'industrie dans une de nos anciennes provinces. Il serait à désirer qu'on tentât pour l'histoire économique du reste de notre pays ce que M. Rahlenbeck a si heureusement fait pour Dalhem, Fauquemont et Rolduc.

H. Lonchay.

ACTES OFFICIELS.

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN.

Par arrêté royal du 28 Mars 1889, M. Severyn (Abraham-Jean-Marie), nommé professeur dans les athénées royaux, par application de l'article 7 de la loi du 15 Juin 1881, le 27 Septembre 1881, actuellement professeur provisoire d'anglais à l'athénée royal de Tournay depuis le 30 Septembre 1888, est nommé définitivement à ces dernières fonctions.

—

Par arrêté royal du 24 Mai 1889, M. Gérard (Gustave), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour l'histoire et la géographie, surveillant à titre provisoire, à l'athénée royal d'Arlon depuis le 23 Juin 1888, est nommé définitivement à ces fonctions.

—

Par arrêté royal du 25 Mai 1889, M. Pelzer (Léopold), candidat en philosophie et lettres, régent dans les écoles moyennes de l'Etat depuis le 30 Septembre 1881, actuellement second professeur de flamand, à titre

provisoire, à l'athénée royal d'Ostende depuis le 13 septembre 1887, est nommé définitivement à ces dernières fonctions avec dispense du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

—

Par arrêté royal du 27 Mai 1889, M. Fabritius (Jules), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les langues flamande et anglaise, professeur dans les athénées royaux depuis le 17 Septembre 1883, actuellement professeur provisoire d'anglais à l'athénée royal d'Arlon depuis le 18 Septembre 1888, est nommé définitivement à ces fonctions.

—

Par arrêté royal du 29 Mai 1889, M. Notaert (Jean), diplômé de l'institut supérieur de commerce d'Anvers, dispensé de la condition du diplôme légal par arrêté royal du 19 Septembre 1882, professeur dans les athénées royaux depuis le 27 Septembre 1881, actuellement professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Liége depuis le 6 Octobre 1888, est nommé définitivement à ces dernières fonctions.

—

Par arrêté royal du 29 Mai 1889, M. Van Biervliet (Jules), docteur en philosophie et lettres et docteur en sciences naturelles, professeur intémaire à l'athénée royal de Tongres depuis le 24 Août 1887, actuellement professeur provisoire de 5me latine au même établissement depuis le 4 Août 1888, est nommé définitivement à ces dernières fonctions.

—

Par arrêté royal de la même date M. Winckert (Alexandre), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les langues flamande et anglaise, professeur provisoire d'anglais à l'athénée royal de Tongres depuis le 18 Septembre 1888, est nommé définitivement à ces fonctions.

—

Par arrêté royal du 3 Juin 1889, M. Waltzing (J.-P), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, surveillant et professeur dans les athénées royaux depuis le 15 Octobre 1879, actuellement professeur provisoire de rhétorique latine à l'athénée royal de Liége depuis le 17 Août 1887, est nommé définitivement à ces dernières fonctions.

—

Par arrêté royal de la même date, M. Bielen (Joseph-Louis-Albert), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les langues flamande et anglaise, professeur intérimaire de flamand à l'athénée royal de Tongres depuis le 28 Septembre 1887, est nommé professeur chargé à titre définitif de la chaire flamande à cet établissement.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Du 13 mai 1889. — **Scheil**, Inscription de Samsi-Ramman IV (A. Loisy). — **Wide**, Les cultes de Trézène, d'Hermione et d'Epidaure (Salomon Reinach). — **Comperz**, Les Caractères de Théophraste (W). — **De Vries**, L'Epitre de Sapho à Phaon (Louis Havet). — **Ranke**, Histoire universelle, VIII et IX (A. Lefranc). — **Graf**, A travers le xvi[e] siècle (P. de Nolhac). — **Borzelli**, Gaspara Stampa (P. de Nolhac). — **Herford**, Rapports littéraires de l'Angleterre et de l'Allemagne au xvi[e] siècle (A. C.) — Montaigne, Voyage en Italie, pp. **d'Ancona** (Charles Dejob). — **Schweitzer**, Histoire de la littérature scandinave, II (E. Beauvois). — Du 20 mai. — **Winkler**, Encore l'évolution du langage (A.-A. G.) — **Holm**, Histoire grecque, II (Am. Hauvette). — **Bennett**, Le dialecte chypriote (Salomon Reinach). — Cicéron, de optimo genere oratorum, p. p. **Hedicke** (E. Thomas). — **Kœhncke**, Guibert de Ravenne (Ch. Pfister). — **De Ruble**, La guerre de 1562 en Berry (F. D.). — Instructions des ambassadeurs de France à Rome, I, p. p. **Hanotaux** (L.-G. Pélissier). — Saint-Simon, Mémoires, VI, p. p. de **Boislisle** (T. de L.). — **Turner**, Tolstoi (L. L.). — **Rebière**, Mathématiques et mathématiciens (A. C.). — **Schrœder**, Le style de papier (Ch.) — **Chabaud-Arnauld**, Histoire des flottes militaires. — Cesare Guasti (C.) — Du 27 mai. — **Cagnat**, L'année épigraphique (P. G.). — **Schaaffhausen, Veith, Klein**, Le camp romain de Bonn (R. Cagnat). — **Engel** et **Serrure**, Sources imprimées de la numismatique française (A. de Barthélemy). **Lebarq**, Alexandre de Jumièges (P. L.). — **Del Lungo**, Dante au temps de Dante (Léon G. Pélissier). — **Jarry**, Louis de France, duc d'Orléans (T. de L.) — **Kreiten**, Molière (A. Chuquet). — **Gautier**, L'an 1789 (id.). — **A. Duruy**, L'armée royale en 1789; Etudes d'histoire militaire sur la Révolution et l'Empire (id.). — **Joubert**, Documents sur la Loire-Inférieure en l'an III (id.) — **De Vyré**, Marie Antoinette (id.). — **Pingaud**, Correspondance de Laharpe et de Jean Debry (id.). — **Welschinger**, Le divorce de Napoléon (id.). — **Nauroy**, La duchesse de Berry (id.). — Du 3 juin. — **Essen**, Index de Thucydide (Jules Nicole). — Analecta, p. p. **Pitra** (C. E. R.). — **Hertzberg**, Histoire de la Grèce sous la domination des Romains, trad. par **Bouché-Leclercq**, II (P. G.). — **Allard**, Les dernières persécutions du III[e] siècle (G. L. G.). — **Diehl**, Le couvent de Saint-Luc (My). — M[me] **J. Darmesteter**, La fin du moyen-âge (P.). — **De Ruble**, Le traité de Cateau-Cambrésis (T. de L.). — **Tolstoi**, Les grands problèmes de l'histoire (M. Vernes). — Du 10 juin. — **Chaignet**, La rhétorique et son histoire (My). — **Lanciani**, La Rome antique (R. Cagnat). — **Pasquet**, Sermons de carême en dialecte wallon (L. C.). — Duc de **Broglie**, Le Père Lacordaire (L.). — **Jos.**

Reinach, Etudes de littérature et d'histoire (A. Chuquet). — Mémoires de la Margrave de Bareith, 3e édit. (id.). — Ed. de **Barthélemy**, La France et le Danemark sous Bernstorff (id.). — **Baudel**, L'Ecole centrale du Lot (id.). — Thellier de Pontcheville, Vieux papiers et vieux souvenirs (id.). — **Costa de Beauregard**, La jeunesse de Charles-Albert (id.). — De **Mazade**, Un chancelier d'ancien régime (id.). — De **Villeneuve**, Charles X et Louis XIX en exil (id.). — **Duchatel**, La guerre de 1870-1871 (id.). — Lud. **Halévy**, Notes et souvenirs (id.). — De **Poncins**, Les cahiers de 89 ou les vrais principes libéraux (M. Vernes). — Cam. **Rousset**, La conquête de l'Algérie (H. D. de Grammont). — **Zibrt**, Anciennes coutumes de Bohême (Louis Léger). — Du 17 juin. — **Martello**, La genèse de la vie (A.-A. G.). — **Lauchert**, Histoire du Physiologus (G.P.). — **Clément-Simon**, La gaieté de Baluze; le Père Martial de Brive; Charlotte de Maumont; Tulle sous la Ligue (T. de L.). — Pion des Loches, mes campagnes, p. p. **Chipon** et **Pingaud** (A. Chuquet). — **Léon Rousset**, Etats du Danube et des Balkans (L. Leger). — **Cl. Jannet**, Le socialisme d'état et la réforme sociale (Paul Guiraud). — **Saldanha da Gama**, Catalogue de la bibliothèque nationale de Rio de Janeiro (G. Strehly). — Du 24 juin. — Eug. **Revillout**, Le nouveau papyrus d'Hypéride (Théodore Reinach). — **Sabbadini**, Edit. du De Officiis et Collations diverses (Paul Lejai). — **Bourciez**, Précis de phonétique française (L. Cledat). — **Sternfeld**, Charles d'Anjou, comte de Provence (Elie Berger). — Catalogue des actes de François I, 1 et 2 (Rott). — **G. Robertet**, Les Robertet au XVIe siècle (id.). — **Lallemand**, Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France (A. Rébelliau). — **Douais**, Capucins et huguenots dans le Languedoc sous Henri IV (T. de L.). — **Ruelens**, L'amour du livre (id.). — Du 1 juillet. — **Delattre**, Les travaux hydrauliques en Babylonie; L'exactitude et la critique en histoire d'après un assyriologue (A. L.). — **D'Arbois de Jubainville**, Les premiers habitants de l'Europe, I (T. R.). — **Grasberger**, Etudes sur les noms de lieux greçs (Albert Martin). — **Hauser**, Les bas-reliefs de l'école néoattique (Salomon Reinach). — **Martin**, Théodoric jusqu'à la conquête de l'Italie (Ch. Pfister). — Em. **Burnouf**, Les chants de l'église latine (C. E. R.). — **Bastin**, Etude philologique des participes (A. Delboulle). — Mlle **Buvignier-Clouët**, Chevert (A. Chuquet). — Du 8 juillet. — **E. Curtius**, Histoire grecque, 6e édit. (A. Bouché-Leclercq). — **Bergk**, Histoire de la littérature grecque, IV (Albert Martin). — **Fabia**, Les prologues de Térence (A. Cartault). — **Vernet**, Les sermons d'Honorius III (T. de L.). — Lettres de Vittoria Colonna, p. p. **Ferrero** et **G. Müller** (P. de Nolhac). — **Pigeonneau**, Histoire du commerce de la France, II (B. Auerbach). — Le papyrus d'Hypéride (B. Houssoullier). — Du 15 juillet. — **Houtsma**, Textes relatifs à l'histoire des Seldjoucides (Hartwig Derenbourg). — Tite Live, XXI-XXV, p. p. **Luchs** (P. A. L.). — **Barckhausen**, Statuts de la commune de Bordeaux (T. de L.). — **Andresen**, L'étymologie populaire, 5e édit. (H. Gaidoz). — **Brandes**, Holberg (A. C.). — **Hoffory** et **Schlenther**, Les comédies de Holberg (A. C.)

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Georg Kaibel und Carl Robert. — Vierundzwanzigster Band. Drittes Heft. Berlin, 1889.

Inhalt. — H. Dessau, über Zeit und Persönlichkeit der Scriptores Historiae Augustae. — Th. Mommsen, die älteste Handschrift der Chronik des Hieronymus. — E. Bethe, Untersuchungen an Diodors Inselbuch. — A. Nauck, Analecta critica. – J. Vahlen, Varia.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben unter der verantwortlichen Redaction von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. — Leipzig, B. G. Teubner, 1889.

139e Band, viertes Heft.

Zur geschichte und composition der Ilias. VII. von K. Brandt in Friedeberg (Neumark). — Zu Tacitus. von F. Walter in München. — Zur Homerischen frage. von C. Rothe in Friedenau. — Oïleus und Ileus. von A. Ludwich in Königsberg. — Zu Sophokles Elektra. von F. Weck in Metz. — Das neue Wiener fragment des Epicharmos. von F. Blass in Kiel. — Zu Thukydides. von H. von Kleist in Leer. — Die bezeichnung des reciproken verhältnisses bei Caesar. von R. Menge in Halle. — Zu Ciceros reden. von Th. Matthias in Zittau. — Zu Caesars bellum Gallicum. von H. Deiter in Aurich. — Zu Ciceros topica. von W. Friedrich in Mühlhausen.

Philologus. Zeitschrift für das classische alterthum, begründet von F.W. Schneidewin und E. v. Leutsch, herausgegeben von Otto Crusius. — Göttingen. 1889.

Erstes Heft. Zweite Hälfte.

Lesbiaka. 1. Ἑπτὰ Λεσβίδες. Von K. Tümpel. — Zu Iuba v. Mauretanien. Von demselben. — Die römisch-karthagischen Verträge. Von Wilh. Soltau. — Ueber die Farbenbezeichnungen bei den römischen Dichtern. Von Hugo Blümner. — Ad Orionem Thebanum. Scr. O. Immisch. — Die Sacra Argeorum. Von W. Studemund.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. 1889. Calvary.

18 Mai. — **Rezensionen und Anzeigen** : **I. B. Pitra,** Analecta sacra et classica spicilegio Solesmensi parata (R. Reitzenstein) I. — **A. Kiessling,** Q. Horatius Flaccus III (W. Mewes). — **V. Head,** A catalogue of the Greeck coins in the British Museum (R. Weil). — **C. P. Tiele,** Babylonisch-assyrische Geschichte (H. Winckler). — **A. Duncker**, Geschichte der Chatten (H. Brunner). — **P. Harre**, Lateinische Schulgrammatik (P. Hellwig).

25 Mai. — **Rezensionen und Anzeigen** : **I. B. Pitra**, Analecta sacra et classica spicilegio Solesmensi parata (R. Reitzenstein) II. — **K. Rück,** Auszüge aus der Naturgeschichte des C. Plinius Secundus in einem astronomisch-komputistischen Sammelwerk des achten Jahrhunderts (G. Oehmichen). — **Th. Mommsen,** Römisches Staatsrecht III, 2 (P. Willems). —

Baumeister, Denkmäler des klassischen Altertums (Chr. B.). — **G. Bilfinger**, Die antiken Stundenangaben (S. Günther). — **J. Jastrow**, Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, 7. Jahrgang (Justi).

1 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Fr. Vogel**, Diodori bibliotheca historica (K. Jacoby). — **J. Král**, Platonis Laches (O. Apelt). — **A. Wirtzfeld**, De consecutione temporum Plautina et Terentiana (O. Seyffert). — **M. Hertz**, Admonitiuncula Horatiana (W. Mewes). — **A. S. Wilkins**, M. Tulli Ciceronis de oratore libri tres (Ed. Ströbel). — **H. Blümner**, Leben und Sitten der Griechen (E. Kroker). — **W. Klein**, Die griechischen Vasen mit Meistersignaturen (E. Kroker). — **K. F. Johansson**, De derivatis verbis contractis linguae Graecae quaestiones (P. Cauer). — **Fr. Paulsen**, System der Ethik mit einem Umriss der Staats- und Geselschaftlehre (F. Lortzing).

8 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Ed. Lübbert**, Prodromus in Pindari locum de Pelopis pueritia (L. Bornemann). — **L. Schiller**, Aeschylos Perser (Chr. Muff). — **G. Linker** (**Klimscha**), C. Sallusti Crispi Bellum Iugurthinum, ex Historiis quae exstant orationes et epistulae (A. Eussner). — **J. Siebelis**, P. Ovidii Nasonis metamorphoses (R. Ehwald). — **J. Ogórek**, Sokrates im Verhältnis zu seiner Zeit (F. Lortzing). — **R. Burn**, Roman literature in relation to Roman art (E. Kroker). — **E. Guillaume**, Etudes d'art antique et moderne (E. Kroker). — **J. R. Sitlington Sterrett**, The Wolfe expedition to Asia Minor (W. Gurlitt). — **Fr. Blass**, Ueber die Aussprache des Griechischen. — **K. Zacher**, Die Aussprache des Griechischen (P. Cauer).

15 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : Bibliothèque des monuments figurés grecs et romains I. **Le Bas**, Voyage archéologique en Grèce, publié par **L. Reinach**. — **O. Rayet**, Etudes d'archéologie et d'art (Koepp). — **F. Kussmahly**, Beobachtungen zum Prometheus des Aeschylus (Wecklein). — **W. Wittich**, Ueber Euripides' Iphigenie unter den Tauriern und Goethes Iphigenie auf Tauris (Wecklein). — **A. Spengel**, Die Komödien des P. Terentius. I. Andria. 2 Aufl. (A. Engelbrecht). — **E. Hoffmann**, C. Iulii Caesaris commentarii (R. Schneider). — **L. Holzapfel**, Beiträge zur Griechischen Geschichte (Holm). — **G. F. Unger**, Der Gang des altrömischen Kalender (G. Bilfinger). — **P. Jörs**, Römische Rechtswissenschaft zur Zeit der Republik (M. Voigt). — **E. F. Berlioux**, Les Chétas sont des Scythai (F. Justi). — **J. P. Postgate**, The new Latin primer. — **L. Haenny**, Nouvelle grammaire latine (F. Müller).

22 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Ciriaco-Miguel Vigil**, Asturias monumental, epigráfica y diplomatica (R. Beer). — **J. Holub**, A. Die Begründung der Emporosscene in Sophokles' Philoktetes. B. Der Codex Laurentianus A und meine Ausgabe des Sophokles (H. Müller). — **A. F. West**, P. Terenti Afri Andria et Heautontimorumenos (A. Engelbrecht). — **L. Constans**, Salluste. — **J. E. Mahaffy**, Rambles and studies in Greece (E. Kroker). — **E. Schrader**, Keilinschriftliche Bibliothek (C. F. Lehmann) I. — **E. Joannides**, Sprechen Sie attisch? (K. Krumbacher). — **L. G. Pélissier**, Henri IV, Bongars et Strasbourg (x).

29 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Pomtow**, Beiträge zur Topographie von Delphi (R. Weil). — **C. Jacoby**, Dionysii Halicarnasensis antiquitatum Romanarum quae supersunt (G. J. Schneider). — **H. Collitz** und **F. Bechtel**, Sammlung der griechischen Dialektinschriften, II. Heft (W. Larfeld). — **H. Walther**, C. Julii Caesaris commentarii de bello Gallico. 4. Heft (R. Schneider). — **E. Wolff**, Cornelii Taciti historiarum libri qui supersunt (A. Eussner). — **R. Fisch**, Lateinische Substantiva personalia (Deecke). — **E. Schrader**, Keilinschriftliche Bibliothek (G. F. Lehmann) II.

6 Juli. — **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Morsch**, Goethe und die griechischen Bühnendichter (Wecklein). — **A. Heikel**, De praeparationis evangelicae Eusebii edendae ratione (P. Wendland). — **O. Heine**, Ueber Celsus ἀληθὴς λόγος (P. Wendland). — **W. Th. Paul**, C. Iulii Caesaris commentarii de bello civili (B. Dinter). — **F. Romaniro**, I commentarii de bello civili di C. Giulo Cesare (R. Schneider). — **K. Lessing**. Studien zu den Scriptores historiae Augustae (M. Petschenig). — **V. Laloux**, L'architecture grecque (R. B.). — **C. Jörgensen**, Kvindefigurer, (J. Boehlau). — **Von der Launitz**, Wandtafeln zur Veranschaulichung antiken Lebens und antiker Kunst XXVIII : Röm. Haus (E. Kroker). — **Zénaïde A. Ragozin**, Assyria (F. Justi). — **E. A. Sonnenschein**, A Latin grammar for Schools (F. Müller). — **H. Müller**, Das Verhältnis des Neugriechischen zu den romanischen Sprachen (K. Krumbacher). — **J. Cron**, Zwölf Schulreden (K. Hardfelder).

13 Juli. — **Rezensionen und Anzeigen** : **C. Ritter**, Untersuchungen über Plato (O. Appelt). — **Mme. Jules Favre**, La morale de Socrate (P. Wendland). — **J. Brix**. Ausgewählte Komödien des Plautus I. Trinummus (G. G. Langrehr). — **H. Latman**, De coincidentiae apud Ciceronem vi atque usu (G. Ihm). — **D. Rohde**, Adiectivum quo ordine apud Sallustium coniunctum sit cum substantivo (A. Eussner). — **B. Fleischanderl**, Die Spartanische Verfassung bei Xenophon (F. Cauer). — **Ph. Tamizey de Larroque**, Lettres de Peiresc aux frères Dupuy (K. Hartfelder).

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen, Franz Harder und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1889.

22 Mai — Rezensionen und Anzeigen : Wiener Vorlegeblätter für archäologische Ubungen 1888 (Ad. Trendelenburg). — Ed. Hiller, Beitraege zur Textgeschichte d. griech. Bukoliker (F. Mertens). — Arriani libri VII. fragm. ed. R. Reitzenstein (R. Grundmann). — R. Mollweide, Uber d. Glossen zu Sallust (Th. Opitz). — Fr. Jacob, Horaz und seine Freunde. 2. Aufl. von M. Hertz (O. Weissenfels). — Fr. Strauss, De ratione inter Senecam et antiquas fabulas romanas intercedente (L. Tachau). — Le Kuhlenbeck, D. Hellenismus der Zukunft.

29 Mai. — Rezensionen und Anzeigen : K. Brugmann, Grundriss d. vergleichenden Grammatik II 1 H. v. d. Pfordten). — O. Kampfhenkel,

De Euripidis Phoenissis ((K. Busche). — Xenophons Anabasis. M. erkl. Anm. v. K. W. Krüger. 7 Aufl. v. W. Pökel (O. Weissenfels) I. — C. Iul. Caesaris comm. d. b. gall. erkl. v. H. Walther. 4 Hft. (A. Eussner).

5 Juni. — Rezensionen und Anzeigen : J. Martha, L'art étrusque (H. Heydemann). — G. Biedermann, Die Insel Kephallenia im Altertum (E. Oberhummer). — Homer, Iliad, book XIII-XXIV... by D. B. Monro (G. Vogrinz). — A. Washietl, Die mittlere Proportionale nach Plato (G. Hergel). — Xenophons Anabasis. M. erkl. Anm. v. K. W. Krüger. 7. Aufl. v. W. Pökel (P. Weissenfels) Schluss. — Excerpta ex libris Herodiani ed. Alfr. Hilgard (G. Schoemann). — W. Soltau, Die römischen Amtsjahre (J. Plew) I. M. Kirmis, Die Numismatik in d. Schule (P. Cauer).

12 Juni. — Rezensionen und Anzeigen : Homers Odyssee übers. u. erläut. von Wilh. Jordan. 2 Aufl. (J. Nover), — H. Steiger, Der Eigenname in der Attischen Komödie (P. Schulze). — W. Soltau, Die römischen Amtsjahre (J. Plew) Schluss. — A. Uppenkamp, Zwei Wortfamilien (H. Ziemer).

19 Juni. — Rezensionen und Anzeigen : Aug. Herzog, Studien zur Geschichte d. griech. Kunst (P. Weizsäcker). — Sammlung d. griech. Dialektinschriften III 2. Korinth, Kleonai, Sikyo, Phleius (P. Cauer). — Io. Maisel, Observationes in Cassium Dionem (Breitung). — Ivo Bruns, Lucians philosoph. Satiren (P. Schulze). — L. Voltz, De Helia monacho, Isaaco mon., Pseudo-Dracone (P. Egenolff). — M. Tulli Ciceronis Cato maior erkl. von C. Meissner. 3 Aufl. (Alf. Goethe).

26 Juni. — Rezensionen und Anzeigen : — K. Meisterhans, Grammatik d. att. Inschriften. 2. Aufl. (C. Haeberlin). — L. Grünenwald, Der Infinitiv d. Limitation i. Griech. (H. H.). — H. Meuss. Der Neid d. Götter bei Herodot (E. Bachof). — Platons Apologie, Kriton, Phaidon übers. von H. Zimpel (J. Tiemann). — C. Marchall. De Remmii Palaemonis libr. grammat (H. Winther).

3 Juli. — Rezensionen und Anzeigen : Fr. Blass, U. d Aussprache d. Griech. 3. Aufl. (C. Haeberlin) I. — K. Zacher, Die Aussprache d. Griechischen (C. Haeberlin) I. — G. Hoffmann, De mixtis Graecae linguae dialectis (P. Cauer). — Xenophons Anabasis . . von K. W. Krüger. 7. Aufl. von W. Pökel (A. Mosbach). — E. v. Kallée, Das rätisch-obergermanische Kriegstheater d. Römer (P. Weizsäcker). — H. Ludwich, Üb. d. Lauf d. röm. Grenzwalls von Hohenstaufen bis z. Jagst (P. Weizsäcker). — K. Hartfelder, Philipp Melanchthon als Praeceptor Germaniae (G. A. Klix).

10 Juli. — Recensionen und Anzeigen : Olivier Rayet, Études d'archéologie et d'art (H. Heydemann). — F. Blass, U. d. Aussprache d. Grieh. 3. Aufl. (C. Haeberlin) Schluss. — K. Zacher, Die Aussprache d. Griechischen (C. Haeberlin) Schluss. — P. Roellig, Quae ratio inter Photii et Suidae lexica intercedat (Cr.). — G. Leuchtenberger, Die Oden des Horaz disponiert (O. Weissenfels). — Priscilliani quae supersunt ed. G. Schepfs (Th. Stangl). — Die Konstantinische Schenkungsurkunde von H. Brunner u. K. Zeumer (F. Hirsch).

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 32. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DES PENSIONS DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

La question des pensions des professeurs de l'enseignement moyen a été de nouveau soulevée dans la discussion du budget de l'intérieur et de l'instruction publique, à la Chambre des Représentants.

Dans la séance du 10 avril 1889, M. Hanssens s'est exprimé de la manière suivante :

« Le dernier point dont je désire dire quelques mots ne concerne qu'une question de justice, en dehors de la sphère de nos dissentiments.

La situation des professeurs de l'enseignement moyen, au point de vue de la pension, était régie, antérieurement à 1886, par la loi générale de 1844, que la loi de 1849 avait modifiée quant au chiffre de la fraction et au maximum. A partir de cette dernière loi, le maximum de la pension des fonctionnaires en général fut fixé aux deux tiers du traitement moyen des cinq dernières années, sans pouvoir jamais dépasser 5000 francs.

Quand la loi de 1850 eut organisé l'enseignement moyen comme un service d'Etat, les professeurs des Athénées bénéficièrent de ces dispositions et les mêmes bases furent admises désormais pour la liquidation de leur pension de retraite.

En 1865 et en 1884, des lois spéciales leur attribuèrent certains avantages. On leur donna la faculté de demander d'être admis à la pension à l'âge de 55 ans et il purent y être mis par mesure d'office à 60 ans. D'un autre côté, la base du soixante cinquième, fixée par les lois de 1844 et de 1849, fut élevée à un cinquante cinquième par l'art. 10 de la loi du 31 mars 1884.

C'étaient là des dispositions spéciales proposées et votées non

moins dans l'intérêt de l'enseignement que par sentiment de bienveillance pour les professeurs. Mais en ce qui concerne les maxima de la fraction, soit deux tiers, et du taux, la loi de 1849 restait en vigueur.

La loi du 10 janvier 1886 a rétabli les bases admises par la loi de 1844 et que les nécessités du trésor seules avaient fait réduire en 1849. La fraction s'est relevée de deux tiers à trois quarts et le maximum à 7500 fr.

Mais, chose étrange, et bien que le texte de la loi ne comporte aucune exception, on exclut les professeurs de l'enseignement moyen de cette réparation tardive, et l'administration veut les confiner dans les anciens chiffres, soit les deux tiers du traitement et le maximum de 5000 francs. On se demande en vain sur quoi se fondrait une pareille exception.

L'honorable M. Beernaert a, il est vrai, au cours de la discussion de la loi du 10 janvier 1886, déclaré que, sans avoir étudié la question par lui-même, mais d'après l'avis exprimé par les fonctionnaires de son département, le maximum nouveau ne devait pas s'appliquer aux professeurs de l'enseignement moyen qui jouissaient d'avantages spéciaux.

Mais cette prétendue raison de différence, fût-elle même vraie, n'a pas passé dans le texte de la loi, qui est général et s'applique à tous les fonctionnaires.

Si l'opinion de l'honorable chef du cabinet, émise en passant, devait prévaloir définitivement, la bienveillance que le législateur a voulu témoigner en 1865 et en 1884 au corps professoral se retournerait contre lui et il payerait cher les faveurs plus apparentes que réelles qui lui ont été accordées à diverses reprises.

J'insiste auprès de l'honorable Ministre pour qu'il reprenne l'examen de cette question. Il me paraît impossible que, si elle est soumise au comité consultatif de son département, elle ne reçoive pas la solution que j'indique.

L'opinion de M. le Ministre des finances, quelle que soit sa haute signification, ne peut avoir pour effet de faire considérer comme non avenu un texte clair, précis et qui ne comporte pas d'exception.

On a dit que les pensions des professeurs de l'enseignement moyen étaient, comme celles des magistrats, des professeurs d'université et des membres du clergé, régies par des lois spéciales.

Mais ceux-ci ne sont point fonctionnaires, et, quant aux autres, outre que l'éméritat avec jouissance intégrale du traitement, est une faveur qui dispense de toute autre, les conditions qui règlent leur pension éventuelle sont bien autrement généreuses que celles qui ont été établies par la loi de 1886.

Il suffit de penser que c'est notre regretté collègue, M. Scailquin, qui a soumis à la Chambre le projet qui est devenu la loi de 1886 pour qu'on soit en droit d'affirmer qu'il n'a pas été dans ses intentions de nuire aux professeurs et de les rendre victimes de la bienveillance dont le Gouvernement et les Chambres leur avaient donné des preuves multiples.

Je remets aux mains de l'honorable Ministre cette juste cause. Il peut d'autant plus facilement y faire droit qu'ils sont rares les professeurs de l'enseignement moyen qui atteignent l'âge et les années de services nécessaires pour jouir du maximum.

Pour que la réparation soit complète, j'émets le vœu que les professeurs mis à la retraite antérieurement à la loi de 1886 soient admis à participer, dans une certaine mesure du moins, au bénéfice de cette loi. (*Annales parlem.* 1889, page 936).

M. Mallar. . . . .

« Je termine en apppuyant les observations que l'honorable M. Hanssens a présentées, à la fin de son discours, relativement aux pensions des professeurs de l'enseignement moyen. J'ajouterai que, dans la séance du 25 janvier 1882, M. le Ministre des finances, parlant de ces pensions, fixées, au maximum, aux deux tiers du traitement moyen des cinq dernières années, tandis que la loi de 1886, sur les pensions civiles, fixe ce maximum aux trois quarts de cette même moyenne, M. le Ministre des finances, dis-je, s'est exprimé ainsi :

« Y aurait-il lieu d'accorder aux professeurs de l'enseigne-
» ment moyen les avantages que nous sollicitons en ce moment
» pour les pensionnés civils ? La question mériterait tout au
» moins d'être étudiée ; il faudrait savoir la charge nouvelle qu'il
» s'agira d'imposer au trésor. . . . .

» Les pensions militaires ont été très récemment augmentées.
» Si la situation financière permettait de les relever de nouveau,
» ce devrait être l'objet d'une loi spéciale.

» Remarquons, Messieurs, que, depuis, les pensions militaires
» ont été en effet, relevées. » L'honorable ministre continuait ainsi :

« Je pense qu'il faudrait procéder de même en ce qui concerne

» le personnel enseignant. Je crois même que sous ce rapport, » il y aurait quelque chose à faire. Il y aurait peut-être lieu de » combiner en une seule loi les matériaux assez mal ordonnés » des lois de 1865, 1866, 1876 et 1884.

» Déjà je me suis entretenu de cet objet avec mon collègue de » l'intérieur et la question sera mise à l'étude.

» A l'occasion du projet de la loi spéciale que, mon collègue et » moi, nous allons étudier, nous verrons s'il y a lieu d'accorder » à l'enseignement quelques avantages nouveaux et si, à raison » de services relativement courts, un maximum de 5000 francs » ne suffit pas. La législature, ainsi saisie de la question, aura, » à son tour, à l'apprécier et à la trancher. »

« Je saisis l'occasion pour demander à MM. les Ministres des finances et de l'intérieur si l'étude de cette question a été faite et s'ils sont disposés à présenter, au cours de la session actuelle, un projet de loi qui mette un terme à la différence existant entre les pensions de l'enseignement et les autres pensions civiles. » (*Annales* 1889, page 938).

Séance du 11 avril 1889.

Voici ce qu'a répondu M. Devolder, Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. . . . . .

« L'honorable M. Hanssens m'a rappelé une demande qui m'a été adressée au cours de la session dernière, par son honorable collègue de la députation de Liège, M. Magis : L'application des dispositions de la loi de 1886 sur les pensions civiles ne peut-elle être étendue aux membres du personnel enseignant de l'enseignement moyen ?

» Les honorables membres voudraient voir la question résolue affirmativement.

» Je regrette de ne pouvoir leur donner satisfaction.

» Si, à ne consulter que le texte de la loi de 1886, on peut éprouver quelque doute sur le point de savoir si elle s'applique aux membres du personnel enseignant, le doute disparait dès que l'on consulte les discussions qui ont précédé le vote de la loi.

» Devant le Sénat, M. le Ministre des finances a fait les déclarations les plus catégoriques à cet égard. Il a affirmé, en termes explicites, que les membres du personnel enseignant sont et demeurent régis par une loi spéciale et que la nouvelle loi ne pourrait recevoir aucune application en ce qui les concerne.

» La question est donc nettement tranchée ; au surplus, dans l'intérêt même de la très grande majorité des professeurs de l'enseignement moyen, il n'est pas à souhaiter que leur pension soit fixée d'après les règles admises pour la pension des fonctionnaires civils.

» En effet si l'application de certaines dispositions de la loi sur les pensions civiles était avantageuse à quelques professeurs, il n'en est pas moins vrai que l'ensemble des dispositions qui règlent leur mise à la retraite et la fixation du taux de leur pension leur sont plus favorables que les règles auxquelles sont soumis les fonctionnaires civils.

» La loi sur les pensions civiles fixe le maximum de la pension des fonctionnaires aux trois quarts du traitement moyen des cinq dernières années, sans que la pension puisse dépasser 7500 francs, tandis que les professeurs n'ont droit qu'aux deux tiers du même traitement moyen et au maximum de 5000 francs.

» En tenant compte de ces seuls éléments, il semble que les professeurs sont moins bien traités que les fonctionnaires civils ; mais il y a d'autres dispositions qui assurent aux premiers des avantages autrement importants.

» Ainsi, la pension des fonctionnaires est calculée à raison d'un soixantième du traitement moyen, par année de service, et la pension des professeurs à raison d'un cinquante-cinquième ; à cela il faut ajouter que les professeurs ont le droit de faire compter comme années de services les années qu'ils ont dû employer à conquérir leurs diplômes, ce qui leur vaut encore un notable supplément de pension.

» Tous les professeurs profitent de ces dernières dispositions et en perdraient le bénéfice si leur pension était régie par la loi de 1886. L'application de celle-ci aux professeurs ne procurerait une augmentation du taux de la pension qu'à ceux qui auraient rempli leurs fonctions jusqu'à 65 ans et à ceux, en plus petit nombre encore, qui auraient joui d'un traitement de 8000 francs.

» La réforme proposée serait donc nuisible aux intérêts de la grande majorité du corps enseignant. » (*Annales* p. 949).

Cette réponse du ministre pourrait amener de nombreuses observations. Nous nous bornerons à quelques unes.

Le Gouvernement ayant une fois déclaré que la nouvelle loi sur les pensions civiles n'était pas applicable aux professeurs de

l'enseignement moyen, on comprend qu'il ne veuille pas revenir sur ses déclarations antérieures.

Mais puisqu'actuellement un grand nombre de membres du personnel peuvent être regardés comme victimes en regard des avantages accordés à tous les fonctionnaires, tant civils que militaires, pourquoi ne pas faire disparaître, par des mesures législatives, ces inégalités choquantes ?

Le ministre signale comme un avantage pour les professeurs, qu'ils ont le droit de faire compter comme années de services, les années qu'ils ont dû employer à conquérir leurs diplômes.

Il n'y a pas là de faveur spéciale.

C'est un droit reconnu à la plupart des fonctionnaires qui ont dû faire des études supérieures pour se rendre aptes aux fonctions qu'ils occupent.

L'art. 11 de la loi du 25 juillet 1867, relative à la mise à la retraîte des magistrats, s'exprime en ces termes :

« Il est compté 4 années de services effectifs dans la magistrature aux magistrats, docteurs en droit, qui seraient mis à la retraite pour cause d'infirmité ou à l'âge fixé à l'art. 1 (70 ans, 72 ans, 75 ans) et qui n'auraient pas le nombre d'années de services voulus pour obtenir le maximum de la pension déterminé par la loi. »

On sait que les magistrats mis à la retraite à raison de l'âge fixé à l'art. 1 et ayant 30 années de services, dont 15 au moins dans la magistrature, ont droit à l'éméritat. Pour ceux qui ne se trouvent pas dans ces conditions, la pension est liquidée à raison de $^1/_6$ du taux moyen du traitement pendant les 5 dernières années. Chaque année de service dans la magistrature — au delà de 5 — étant comptée à raison de $^1/_{35}$ de ce traitement en sus.

Et aux officiers, quels avantages la loi du 6 mai 1888 ne leur assure-t-elle pas ?

A 17 ans ils peuvent entrer à l'école militaire. La durée des études n'est que de deux ans. A 19 ans il sont sous-lieutenants, et, dit l'art. 6, « il sera compté à titre d'études préliminaires aux élèves nommés sous-lieutenants *cinq* années de services effectifs d'officier, qui toutefois ne compteront que pour la retraite. »

Aux médecins militaires, le diplôme est porté en compte pour *six* années de services, valables pour la pension.

On voit donc que, les professeurs ne sont nullement avantagés; loin de là

Dans les administrations des chemins de fer, des postes, des télégraphes, de l'enregistrement, des contributions on n'exige pas la production de diplômes constatant qu'on a fait des études supérieures. Les jeunes gens y entrent de bonne heure. Ils peuvent faire compter leurs années de services à partir de 21 ans et, par la nature même de leur emploi, ils peuvent généralement rester en fonctions jusqu'à un âge avancé.

Le professeur entre à l'école normale à 18 ans; il en sort à 22. Actuellement il aura beaucoup de chance s'il est placé immédiatement. Il faut qu'il se retire plus tôt que les autres fonctionnaires. L'enseignement use; il enlève au professeur cette vigueur, cette activité, cette fraîcheur d'idées qui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche difficile.

Les professeurs de l'enseignement moyen sont donc dans une position défavorable.

La pension des professeurs de l'enseignement moyen est liquidée sur la base de $^{1}/_{55}$.

Nous ne rappelerons pas que les professeurs de l'enseignement supérieur peuvent obtenir l'éméritat (loi du 30 juillet 1879) après 30 années de services académiques et même après 20 ans, s'ils sont mis à la retraite pour cause d'infirmités graves et permanentes.

Ceux de ces professeurs qui seraient hors d'état de continuer leurs fonctions et qui n'auraient pas les années de services voulus peuvent être admis à la pension après 5 années de services. Leur pension, dans ce cas, est liquidée sur la même base que celle des magistrats.

Les fonctionnaires du *service actif* voient leur pension liquidée sur la base de $^{1}/_{50}$ (lois du 21 juillet 1844 et du 15 janvier 1886).

Sont, entre autres, compris sous cette dénomination, les ingénieurs des mines, les ingénieurs des ponts et chaussées en service dans les Polders, les conducteurs, les inspecteurs et contrôleurs des douanes, etc.

Des raisons de fatigue et de santé ont fait établir un régime spécial pour cette catégorie de fonctionnaires.

Les mêmes raisons ne militent-elles pas en faveur des professeurs? Cependant on reproche aux uns, comme une grâce extraordinaire, de liquider leur pension sur la base de $^{1}/_{55}$; tandis qu'aux autres, tout en maintenant la base de $^{1}/_{50}$, on accorde, comme une chose toute naturelle, tous les autres avantages dont jouissent les fonctionnaires civils.

On peut donc dire que les professeurs sont sous ce rapport, comme sous nombre d'autres du reste, les moins bien traités des fonctionnaires.

N'est-il pas inouï qu'un professeur ayant même âge, même nombre d'années de services et même traitement qu'un autre fonctionnaire ne puisse pas atteindre au même taux de pension que ce dernier?

Si la mise à la retraite a lieu à 55 ans, il y a avantage pour le professeur; à 58 il y a égalité entre le professeur et le fonctionnaire administratif; mais à partir de cet âge la pension du premier reste stationnaire, tandis que celle du second ne fait que s'accroître. A 65 ans, pour un traitement de 5000 francs il y aura une différence de 417 francs en faveur du fonctionnaire.

Peu de professeurs, dit-on, sont lésés. N'y en eût il qu'un seul, serait ce juste ?

Mais il n'en est pas ainsi.

Tous les professeurs ne se retirent pas à 55 ans — et il est libre au gouvernement de ne pas accepter leur demande de mise à la retraite quand elle n'est pas appuyée de motifs sérieux — beaucoup sont obligés de rester jusqu'à 65 ans, et ainsi subissent nécessairement un préjudice, car la différence entre les $^{2}/_{3}$ et les $^{3}/_{4}$ n'est pas à dédaigner, surtout pour les fonctionnaires dont le traitement est moins élevé. Pour un traitement de 2000 francs la différence est déjà de 250 francs.

En outre le gouvernement fait un mauvais calcul.

Il pousse les professeurs à demander leur retraite, tandis qu'il devrait tâcher de les retenir le plus longtemps possible, en attachant une rémunération à la durée des services.

Le corps professoral espère encore que le Ministre, mieux éclairé, voudra faire disparaître des inégalités qui n'ont aucune raison d'être.

E. B. Smeets.

SUR LA VALEUR HISTORIQUE DE LA CHRONIQUE DE GISLEBERT DE MONS [1].

(*Travail présenté au cours pratique d'Histoire de M. Pirenne à l'Université de Gand*).

Depuis que le marquis du Chasteler publia, en 1784, la chronique de Gislebert, chancelier du comte Baudouin V de Hainaut, celle-ci a toujours été regardée avec raison comme une des meilleures sources de l'histoire du douzième siècle, tant au point de vue de l'Empire et de la France, que pour l'histoire interne du Hainaut et de la Flandre. Définitivement éditée dans les *Monumenta Germaniae Historica*, par M. Arndt [2], elle a donné lieu à plus d'une étude approfondie. En 1871 fut publiée une dissertation de Hantke [3], dont l'auteur étudie la vie de Gislebert, le caractère et l'époque de la rédaction de sa chronique.

Un deuxième travail parut en 1879. C'est une thèse de doctorat de M. Wachter [4]. Comme son titre l'indique, cette étude est consacrée à la recherche de l'influence que la position nationale et cléricale de Gislebert a nécessairement dû avoir sur son œuvre. Mais M. Wachter s'est surtout attaché à montrer la nature de cette influence sur la forme du livre et s'est moins occupé du fond. Comme on le verra plus loin, cette influence a pourtant été assez grande pour que parfois l'on doive mettre en doute les assertions du chroniqueur ou les compléter.

Dans une autre dissertation doctorale, M. Meyer [5] examine l'importance de Gislebert au point de vue de l'histoire des

---

[1] Pour les citations de Gislebert je renvoie à l'édition des *Monumenta Germaniae historica in usum scholarum*.

[2] *Gisleberti chronicon Hanoniense ex recensione* W. Arndt, M. G. H. SS. XXI.

[3] Hantke. — *Die Chronik des Gislebert von Mons*. Leipzig, 1871.

[4] Wachter. — *Der Einfluss der nationalen und klerikalen Stellung Gisleberts von Mons auf seine Geschicht-Schreibung*. Halle a/s 1879.

[5] Meyer. — *Das Werk des Kanzlers Gislebert von Mons besonders als Verfassungsgeschichtliche Quelle betrachtet*. Königsberg 1888.

institutions. Ficker [1] avait déja signalé cette importance pour les *principes imperii*. Meyer a étendu son étude aux principales institutions de l'Empire.

A côté de ces dissertations spéciales il faut mentionner l'introduction de M. Arndt dans l'édition des *Monumenta* [2], et différentes appréciations passagères comme celle de Toeche, (*Kaiser Heinrich VI*), etc.

En dehors de l'édition des *Monumenta*, Gislebert a encore été publié dans les volumes XIII et XVIII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* d'après le texte de du Chasteler, et en dernier lieu par le Marquis de Menilglaise dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai* [3].

L'impartialité et la véracité de Gislebert ont été rarement mises en doute jusqu'ici. En réalité, les faits rapportés par notre chroniqueur sont le plus souvent exacts. Mais il lui arrive parfois de cacher la vérité, soit en altérant la physionomie des évènements, ce qui est rare pourtant, soit en les passant sous silence, ce que l'on rencontre assez fréquemment. Il sera utile de prouver ceci par quelques exemples, parce qu'ainsi sera établie la nécessité de ne plus considérer le *chronicon Hanoniense* comme un criterium absolu de la véracité des autres œuvres historiques contemporaines.

La partialité que nous constatons chez le chancelier de Baudouin V provient du caractère même de son ouvrage. Ce caractère a été le mieux établi par Wachter : la chronique dit-il, est moins une histoire qu'une apologie [4]. Et en effet,

---

[1] Ficker. — *Vom Reichsfürstenstande.* Innsbrück 1861, I, p. 94.

[2] Qu'il me soit permis de faire remarquer en passant combien les régestes de Gislebert, insérés dans l'introduction de M. Arndt, sont incomplets. Parmi les *Quelques chartes des comtes de Hainaut* que M. Devillers a publiés dans les Bulletins de la commission royale d'histoire (4e série, tome VIII) il se trouve dix pièces où Gislebert est mentionné comme témoin, et dont M. Arndt ne fait pas mention. Or ces pièces sont tirées des archives de Mons, fonds Ste Waudru, que M. Arndt paraît avoir compulsées, puisqu'il cite notamment les nos 17, 26, 28, 30, 38, 39, 52, comme tirés directement de ces mêmes archives.

[3] *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai,* 1874, vol. 14 et 15. Avec traduction et notes. Cette dernière édition n'a été connue ni de Meyer ni de Wachter.

[4] Wachter, p. 8 : ... Dass die Geschichte den Charakter einer Rechtfertigungsschrift annimt.

après avoir examiné attentivement Gislebert, et l'avoir comparé avec d'autres sources de la même époque, on en vient à le considérer en quelque sorte comme un historiographe officiel. Si l'on ajoute à cela que sa position de clerc l'obligeait à des ménagements envers les évêques, voisins et trop souvent ennemis de son prince, on comprendra facilement son silence dans les cas où il n'eût pu parler sans mécontenter de trop puissants personnages.

Déjà Toeche a signalé deux passages de Gislebert où ce dernier a visiblement arrangé les faits d'après les besoins de la cause.

Le 7 novembre 1185 fut signée, entre le roi de France et Philippe, comte de Flandre, la trève dite d'Aumale. Parlant de la conclusion de cette trève Gislebert dit : « Comes Flandriae cum domino rege Francorum treugas firmavit, inscio et inconsulto ipso rege Romanorum [1]. » Or Toeche [2] a démontré par la comparaison de Raoul de Dicète [3] et de Gervasius Dorobornensis [4] que si le roi des Romains était absent à la conclusion de la trève, c'était sur les ordres de l'empereur Frédéric, qui défendit en ce moment à son fils de soutenir plus longtemps Philippe d'Alsace; et que si Gislebert se tait sur cette défense, c'est qu'il veut faire passer la trève elle-même comme un acte hostile, une offense faite par le comte à Henri VI, et porter ainsi une nouvelle accusation contre le redoutable ennemi de Baudouin V.

Le second fait signalé par Toeche est de moindre importance.

Depuis 1184 [5], l'héritage du comte de Namur avait été solennellement garanti à Baudouin V par l'empereur Frédéric Barberousse. Mais le comte, craignant les intrigues de ses puissants ennemis, ne laissait passer aucune occasion pour demander la confirmation des promesses de 1184. C'est ainsi qu'à Toul et à Worms en 1187 l'empereur renouvela ses lettres. Mais au mois de décembre de cette même année, Frédéric s'allia avec Philippe-Auguste, dans une entrevue qu'il eut avec ce dernier entre Ivoy et Mouzon. Baudouin V, à ce moment

---

[1] GISLEBERT, p. 170.
[2] *Kaiser Heinrich VI.* Zweite Beilage, p. 536.
[3] *Recueil des historiens de Gaule et de la France XVII.*
[4] *Ibidem.*
[5] GISLEBERT, p. 146. Cf. TOECHE, p. 90 et s.

inopportun, demanda encore une fois la confirmation des actes de 1184 et de 1187. Cette fois, l'empereur se refusa à donner une réponse décisive, disant qu'il fallait attendre le retour de son fils Henri, dont le consentement était indispensable. Or Gislebert dit[1] : « Dominus autem rex Francorum plus pro comite Hanoniensi quam pro comite Campanensi, nepote et consobrino suo, rogabat imperatorem. » « Dies erscheint mir als eine parteiliche Darstellung des Gislebert » dit Toeche[2]. Et, en effet, il est peu admissible que le roi de France aurait soutenu un prince, qui, lors de l'entrevue mentionnée plus haut, s'était rangé du côté de l'empereur, « quia de imperio erat » et cela au détriment d'un prince français, le comte de Champagne, son neveu, qui se serait trouvé sous son influence. D'ailleurs le fait même qu'à ce moment Frédéric refusa de réitérer d'une façon décisive les promesses déjà faites antérieurement, ferait croire au contraire qu'en secret le roi de France travaillait contre le comte Baudouin.

A côté de ces inexactitudes déjà signalées, il s'en trouve quelques autres dans Gislebert; et, fait digne de remarque, la partialité de notre chroniqueur consiste presque toujours dans le silence qu'il garde sur tel ou tel évènement défavorable à Baudouin V. Examinons rapidement quelques-uns de ces faits.

Depuis longtemps des contestations existaient entre les comtes de Hainaut et les moines de l'abbaye de Lobbes, touchant le droit de gîte. Ces démêlés devinrent de plus en plus graves. Les gens du comte, à en juger par l'unique document qui nous reste sur ces évènements, employaient souvent la violence[3]. En 1176, les exactions commises sur les terres de l'abbaye devinrent telles que le chapitre eut recours à l'intervention de l'archevêque de Reims. Celui-ci excommunia le comte et lança l'interdit sur ses terres[4]. C'était une arme puissante aux mains du clergé et les lettres d'Etienne de Tournai[5], dont j'aurai

---

[1] Gislebert. p. 181.

[2] Toeche, p. 100, note 1.

[3] Quod neque Ego neque ursarii mei neque venatores in aliqua domorum Ecclesiae per violentiam jacebimus. Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*. II, annexes, p. 461.

[4] Ut me terramque meam a sententia Remensis archiepiscopi quae in nos lata fuerat liberarem. *Ibidem*.

[5] *Recueil des historiens de Gaule et de la France*, XIX, 296 et s.

l'occasion de parler plus loin, nous montrent quels désordres pouvaient être la conséquence d'une pareille sentence. Justement Baudouin se trouvait en guerre avec un de ses plus puissants vassaux, Jacques d'Avesnes[1]. Toute complication pouvait devenir dangereuse. Le comte se soumit donc. Dans une réunion à Lobbes, où se trouvaient deux envoyés de l'archevêque de Reims, les abbés de Lobbes, de St Ghislain, de Hautmont, de Crespin, d'Alne et de Bonne Espérance, l'archidiacre de Cambrai, les seigneurs de Luc, de Frasne, d'Antoing, les châtelains de Mons, de Beaumont et de Binche et d'autres encore, Baudouin souscrivit un acte dans lequel il reconnaissait publiquement ses torts et promettait de réparer les dommages qu'il avait causés et de ne plus exercer de violence dans les maisons du monastère; il reconnaissait en même temps le cens annuel qu'il devait à ce dernier pour les terres de Bergeseis et de Hantes et recommandait solennellement à ses successeurs d'observer ces engagements.

De toute cette affaire on ne trouve pas un mot dans Gislebert. Son maître était sorti absolument vaincu de sa lutte avec l'abbaye de Lobbes; il s'était d'ailleurs trouvé en désaccord public avec les autorités spirituelles, l'archevêque de Reims en tête. Ces motifs devaient suffire au chroniqueur pour passer sous silence et la contestation et l'humiliation du comte qui en avait été le résultat.

Ajoutons que les difficultés avec l'abbaye de Lobbes ne paraissent pas avoir cessé avec l'acte de 1176.

Peut-être bien la note énigmatique suivante du chronicon Lobiense se rapporte-t-elle à de nouveaux froissements : Anno MCLXXIX Willelmus Remorum archiepiscopus, Apostolicae sedis legatus, Lobias venit, comitatus Cameracensi episcopo et comite Haynoensi; causam adventus eorum alibi require[2].

Constatons aussi que Gislebert ne parle pas d'une entrevue pareille.

Le silence gardé par notre auteur sur l'affaire de Lobbes n'est pas un fait isolé. On rencontre la même tactique à plus d'une reprise, notamment chaque fois que le comte se trouve

---

[1] GISLEBERT, p. 110, 111

[2] *Ex Chronico Lobiensi.*

en querelle avec les autorités ecclésiastiques. Deux évènements, dont le second surtout est important, vont nous le prouver. Jacques de Guyse [1], suivant en cela l'historien Baudouin [2], rapporte qu'en 1186 les évêques de Cambrai et d'Arras voulurent soumettre le clergé du Hainaut à des tailles très onéreuses. Les abbés, doyens et curés se réunirent à Mons, et sur la proposition du doyen de Soignies recoururent au Comte.

Celui-ci se trouvait dans une position assez délicate. La guerre de Flandre (1184-1185) venait de se terminer, et pour faire face aux dettes qui en résultaient, il avait levé lui même une taille de 41,000 livres de Valenciennes, somme énorme pour l'époque [3]. Assez embarrassé d'un autre côté, car il évitait de froisser les évêques, il se décida à laisser aux paroisses et collèges qui avaient invoqué son aide, la responsabilité de leur protestation. Il chargea en conséquence le seigneur de Trasegnies de parler en son nom à l'assemblée de Mons. Jacques de Guyse reproduit, probablement toujours d'après l'historien Baudouin, ce discours, qui est assez étrange. Le comte promettait de protéger les paroisses, mais il exigeait qu'on dressât une liste complète des protestataires. Cette liste se trouve dans Jacques de Guyse [4] et ne comprend pas moins de 550 noms. On ignore la suite de l'affaire; les négociations aboutirent-elles à un compromis? C'est probable. En tout cas il est étrange de constater encore une fois ici le silence de Gislebert : l'affaire était pourtant assez importante,et une protestation aussi générale ne devait pas passer inaperçue. Aussi l'auteur ne pouvait il l'avoir oubliée lorsqu'il rédige sa chronique. C'est donc de parti pris qu'il s'est dispensé d'en parler. Et si l'on compare ce silence avec celui qu'il

---

[1] *Ed. Fortia XII,* 334.

[2] A ce sujet voyez l'article de Wilmans sur Jacques de Guyse, *Archiv. der Gesell. für ältere deutsche Geschichtskunde,* IX et celui de Heller sur Baudouin d'Avesnes, *Neues Archiv etc.* VII.

[3] « Terram suam graviter talliis opprimendo, » GISLEBERT 173. « Licet dolens » ajoute l'auteur voulant ici encore justifier le comte.

[4] DE GUYSE, ed. Fortia XII, 236 et s. Dans un petit travail de M. BENEZECH : *Etudes sur l'histoire du Haynaut de Jacques de Guyse, traduite par M. le marquis de Fortia d'Urban,* Valenciennes 1839 (p. 77-94) cette liste se trouve plus complète et plus exacte, parce que l'auteur de ces études a comparé les manuscrits de Paris et de Valenciennes.

Cf. DE REIFFENBERG, *Histoire du Hainaut,* II, 122.

a gardé, et pour cause, au sujet des événements de 1176 et 1194, on est tenté de croire que dans cette occasion, pas plus que dans les précédentes, le comte n'obtint un arrangement concordant avec ses désirs.

La correspondance de l'évêque Etienne de Tournai[1], hautement intéressante pour l'histoire de notre pays, et peu utilisée jusqu'ici, nous donne des renseignements sur un évènement très important de la fin du règne de Baudouin V et qui eut plus tard des conséquences assez graves. C'est l'excommunication qu'encoururent, vers 1194, le comte et son fils.

Les lettres d'Etienne de Tournai n'étant pas datées, il est assez difficile d'en établir exactement l'ordre chronologique. Masson et du Molinet, les premiers éditeurs, n'y ont pas réussi. Le Recueil des Historiens de France (tome XIX) paraît avoir trouvé l'ordre véritable. En tous cas, pour celles de ces lettres qui vont nous occuper, c'est-à-dire les lettres XXV à XXXIII (numéros de D. Bouquet) le texte nous montre clairement que c'est ce dernier ordre qu'il faut adopter[2].

En 1191, Jean de Béthune avait été élu évêque de Cambrai[3], contrairement aux efforts de Baudouin V, qui s'y était opposé de toutes ses forces. Il est probable que l'évêque lui garda toujours rancune de cette opposition. En 1192 cependant, le comte voulut faire hommage à Jean pour les châteaux d'Oisy, Havrincourt et Palluel. Or, Marguerite de Blois, veuve de Hugues de Oisy, avoit fait hommage « contra jus et rationem » dit Gislebert[4], pour ces mêmes châteaux au roi de France, et l'évêque Jean, se montrant favorable à cette dernière, refusa l'hommage du comte[5]. Celui-ci alors, d'après ce qu'on peut conjecturer des lettres XXVI et XXVII d'Etienne, envahit le territoire du Cambrésis. Cette hypothèse des éditeurs du Recueil des Historiens de France paraît la plus admissible. L'évêque excommunia Bau-

---

[1] Etienne fut élu évêque de Tournai en 1192 et mourut le 9 sept. 1203.

[2] La preuve qu'il s'agit bien de Baudouin V, c'est que dans la lettre 25 nous trouvons mentionnés le comte de Hainaut et *son fils*. *Rec. des Hist.*, XIX, 296.

[3] GISLEBERT, 226 et s.

[4] GISLEBERT, 243.

[5] *Recueil des Historiens de France*, XIX, 296 note.

[6] Lettre XXV. *Recueil* 296.

douin et jeta l'interdit sur la partie de son territoire qui relevait de son propre diocèse. Il écrivit en même temps à Etienne de Tournai, pour lui demander de faire la même chose dans son diocèse, qui couvrait la plus grande partie de la Flandre. Etienne répondit qu'il était prêt à soutenir Jean dans son infortune et qu'il regarderait le comte et son fils comme excommuniés. Quant à l'interdit à jeter sur leurs terres, il voulait d'abord prendre l'avis de l'évêque de Térouanne, Lambert. Celui-ci lui ayant fait savoir qu'il était favorable à la mesure, Etienne voulut encore consulter l'archevêque de Reims.

On voit clairement par cette lettre que l'évêque de Tournai était peu disposé à entrer dans la voie que lui indiquait Jean de Cambrai, et cela se conçoit aisément. Elu en 1192, il avait eu, dès ses débuts, de grandes difficultés avec la population de sa ville épiscopale, à tel point, qu'en 1193 déjà, Philippe Auguste dut intervenir [1]. Mais l'inimitié entre le prélat et les bourgeois ne fit que s'accroître. Les lettres XXX à XXXIII (Recueil XIX 300) de 1196-1197 sont instructives à cet égard. Etienne ne se souciait donc pas de se mettre encore sur les bras un ennemi comme le comte de Hainaut.

Il est donc probable que l'évêque de Tournai déconseilla à l'archevêque de Reims de lancer l'interdit sur la Flandre et le Hainaut. Mais ce dernier lui même, toujours hostile au comte, ne l'écouta pas. La sentence fut prononcée. Comme toujours, elle eut des effets immédiats, mais que, cette fois peut-être, ni Jean de Cambrai ni Guillaume de Champagne n'avaient prévus. Dans la lettre XXVI adressée à l'archevêque, Etienne trace un tableau saisissant, peut-être un peu exagéré, de la situation en Flandre. Le peuple se révolte, non contre le comte, mais contre les prêtres. « L'impudence des laïcs, écrit l'évêque, nous insulte, et » profitant de notre silence, ils profèrent des menaces cruelles, » complotant en public et en secret l'expulsion des prêtres, le » pillage des biens, la violence contre les personnes. Si l'arche- » vêque n'y porte promptement remède, de grands désordres » sont proches. Etant données les coutumes des Flamands, on » peut être assuré que leurs menaces seront suivies d'effet. »

[1] *Recueil...* XIX, 294 note. Lettre de Philippe Auguste aux bourgeois de Tournai.

L'archevêque ne se laissa pas intimider par ce cri d'alarme. On ne sait ce qu'il répondit lui-même. Mais il fit connaître, en tous cas, à Jean de Cambrai les hésitations d'Etienne. Cela résulte à l'évidence de la lettre XXVII, adressée à celui-ci par le premier.

Pleine d'ironies sanglantes, où Jean se moque de la peur de l'évêque de Tournai, elle fait comprendre à ce dernier par plus d'un passage que l'archevêque aussi est irrité contre lui : « Dominus enim Remensis, dit-il en terminant par une phrase menaçante, ut optime nostis, ejus camino suae misericordiae oleum edidit confirmando. Venit per mandatum suum mittere in terram vestram, vult ut ardeat, vult vehementer accendi, quia sperat in Domino, quod ignis predictus, si corda discipulorum invenerit receptacula munda, erit non comburens, sed illuminans, non consumens, sed lucens. »

La réponse ne se fit cette fois pas attendre. L'évêque de Tournai répond sur le même ton. Il a lu la lettre de Jean, « partim salibus aspersas, partim suspecto melle perfusas » [1]. Il se défend des reproches de pusillanimité qu'on lui adresse. N'a-t-il pas excommunié Baudouin et son fils? n'a-t-il pas lancé l'interdit sur leurs terres? Quand Baudouin est venu à Tournai, n'a-t-il pas proclamé la sentence et fait cesser tous les offices divins tant que le comte est resté en ville? Mais, frappé des misères du peuple, il a écrit à l'archevêque la lettre qu'on incrimine. Quant à une discussion théologique que Jean paraît vouloir chercher — et ici la lettre se termine par un long passage d'une ironie mordante — Etienne se tient à sa disposition. Il avait d'ailleurs le droit de faire ce qu'il a fait.

Cette épître, plus curieuse encore que les précédentes, est la dernière qui nous renseigne sur l'excommunication de Baudouin V.

L'affaire finit probablement par la soumission du comte, qui d'ailleurs ne vécut plus longtemps après. En tous cas l'on voit qu'en 1195 l'excommunication était levée.

Cet interdit avait sans nul doute causé de grands désordres, surtout en Flandre, où, d'un autre côté, l'autorité du comte n'était pas encore bien assise. Lorsqu'en 1196 ou 1197, lors de

---

[1] Lettre XXVIII.

la guerre de Tournai et de l'alliance de Baudouin VI avec le roi d'Angleterre, le cardinal Melior, légat du Saint Siège, lança une seconde fois l'interdit sur le pays, Etienne protesta encore une fois, et montra les funestes effets que le récent interdit avait eues [1].

De tout cela Gislebert ne dit mot. Lui, qui vivait à côté de Baudouin V, qui raconte dans leurs moindres détails les évènements des années 1193-94 et 1195, se tait complètement sur des faits aussi importants que l'excommunication et l'interdit prononcés contre le comte par l'archevêque de Reims et deux évêques. Et pourtant ces évènements jetèrent le trouble dans le pays au point que les hérésies commencèrent à pulluler [2], et eurent une influence considérable sur la politique de Baudouin VI de 1196 à 1199. Le chroniqueur ne mentionne même pas le voyage du comte à Tournai. La partialité ici est manifeste.

Ce silence systématique de l'auteur, qui évite de raconter les différends de son maître avec les princes ecclésiastiques, ses voisins, n'est pas la seule preuve qu'on puisse faire valoir contre son impartialité. Si dans les faits signalés jusqu'ici, nous avons eu à constater l'influence de sa position cléricale, dans d'autres on peut reconnaître celle de sa position politique. Au surplus, le but est toujours le même, et c'est encore le caractère apologétique de son œuvre qui conduit l'historien à cacher la vérité.

On pourrait retrouver, à chaque page de notre chronique, des passages où l'auteur, ou bien exagère les mérites de son maître, ou bien rabaisse ceux de ses adversaires.

Mais il vaut mieux s'arrêter à deux ou trois faits où nous pouvons saisir de nouveau une altération visible de la vérité.

Lorsqu'en 1180 Philippe Auguste, sur les instances du comte de Flandre, épousa la nièce de ce dernier, Élisabeth, fille de Baudouin V, il se produisit une violente opposition, à la tête

---

[1] Lettre XXXIII. *Recueil* XIX, 300.

[2] *Haereses pullulare coeperunt.* — Lettre XXXIII. *Recueil,* XIX, 301. Qu'il me soit permis d'ajouter, en passant, une phrase de cette lettre, intéressante pour la connaissance du caractère de Baudouin VI : « Scimus autem pravum cor hominis illius (le comte) ita induratum quod excommunicationem contemnat, interdictum non timeat, secularia spiritualibus anteponat. »

de laquelle se trouvaient la mère du jeune roi, Adèle, et ses oncles Thibaut de Blois, Étienne de Sancerre et Guillaume archevêque de Reims. La reine-mère dut quitter la cour [1] et implorer le secours du roi Henri II [2]. De cette puissante coalition contre le projet de mariage élaboré par Philippe d'Alsace, coalition qui eut sans aucun doute une grande part dans la disgrâce qu'encourut plus tard (1184) la reine Élisabeth [3], Gislebert ne dit rien, et à lire sa chronique on supposerait que tout s'est passé le plus naturellement du monde et du consentement de tous. Or tous les contemporains [4], ou presque tous, qui parlent de ce mariage racontent avec plus ou moins de détails l'opposition d'Adèle et de ses frères.

Mais aussi, comment pouvait-il, lui qui déclare quelque part que le comte Baudouin était « vir magni nominis ubique terrarum [5], comment pouvait-il déclarer que le mariage d'Elisabeth avec Philippe provoquait l'indignation des nobles français « quod » per ipsius (scilicet comitis Flandriae) consilium, uxorem de » tam humili progenie sibi associare voluerit » comme s'exprime Gervasius Dorobernensis [6]. Fidèle à sa méthode il ne rapporte encore une fois que ce qui est favorable au comte.

On pourrait ajouter plus d'un exemple prouvant la même chose. Je me bornerai à parler encore de l'élection d'Albert de Louvain au siège épiscopal de Liège en 1191.

Ici il est plus difficile de démêler le vrai du faux. Comme unique point de comparaison sérieux on a la vita Alberti episcopi Leodiensis [7], biographie extrêmement intéressante, écrite peut-être, comme le suppose Heller, son éditeur dans les *Monumenta*, par Werricus, abbé de Lobbes, un des familiers de

---

[1] Roberti Canonici S. Mariani Autissiodorensis, *Chron.* M. G. H. SS. XXVI, 242.

[2] Roberti de Monte cont. Sigeberti. Mon. G. H. SS. VI.

[3] Gislebert, 139.

[4] Cf. Roberti Can. S. Mariani Autissiod. Mon. XXVI, 242; Robertus de Monte, Mon. VI, 529; Chron. S[ti] Martini Turonensis, Mon. XXVI, 463, Gervasius Dorobernensis, *Recueil des historiens de France*, XVII, 661; Clarii chronicon S. Petri Senonensis continuatio II, Mon. XXVI, 36.

[5] Gislebert, 142.

[6] Gervasius Dorobernensis, *loc. cit.*

[7] *Mon.* G. H. SS. XXV.

l'évêque, et par là même, souverainement partiale et injuste à l'égard des adversaires de celui-ci.

D'un autre côté, les renseignements de Gislebert sont exacts en gros, et ce n'est que dans le détail, en serrant le texte de très près, qu'on s'aperçoit qu'ici encore il a, par ci par là, altéré la vérité des faits.

Il serait trop long de suivre les deux chroniques dans tous les faits qu'elles rapportent. Qu'il nous suffise de dire que le système de Gislebert est toujours le même : ce n'est pas par le mensonge, mais par le silence, en laissant subsister l'équivoque, qu'il procède. Le 5 août 1191 était mort Raoul de Zähringen, évêque de Liège. Deux partis se disputaient le siège épiscopal : celui du duc Henri de Brabant, qui voulait élever son frère Albert à l'évêché, et celui du comte de Hainaut, qui avait pour candidat Albert de Rethel [1].

Il est tout d'abord à remarquer que Gislebert veut faire passer ce dernier pour le candidat de l'empereur : « pro quo etiam » Alberto imperator et imperatrix comitem Hanoniensem sepius » rogaverant et monuerant ut si quandoque episcopatus Leo- » diensis vacaret, illum quocumque modo faceret eligi » dit-il [2]. Même en tenant compte du fait qu'Albert de Rethel était l'oncle de l'impératrice Constance, cette affirmation paraît exagérée, puisque l'empereur lui-même, alors qu'il pouvait nommer le parent de sa femme, préféra investir un autre candidat. Le jour de l'élection venu, Albert de Louvain fut élu par la majorité du chapitre. La Vita Alberti dit formellement [3] que tout le parti de son adversaire se composait de quatre ou cinq chanoines, et il est probable qu'ici au moins elle dit la vérité. Or Gislebert, lui [4], laisse subsister l'équivoque et ferait supposer un partage égal des voix.

L'empereur se trouvait alors en Apulie. Les deux partis envoyèrent des députés auprès de lui, et parmi ceux de

---

[1] Gislebert, 228. — Schoolmeesters. *Regestes de Raoul de Zähringen*, dans le *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire de Liège*, I, p. 222.

[2] Gislebert, 228.

[3] Vita Alberti, Mon. XXV, 142 ; quatuor aut quinque canonicos sancti Lamberti fautores partis sue, que pene nulla erat.

[4] Gislebert, 228 : pars quedam Albertum, ducis Lovaniensis fratrem eligit, pars vero quedam dominum Albertum comitis Retensis fratrem.

Baudouin se trouvait Gislebert. Henri VI promit à tous les deux la confirmation de leur élection. Or, Gislebert n'a garde de parler de la députation d'Albert de Louvain, ni des promesses que lui fit l'empereur. S'il a pu ignorer ces dernières, il est certain que, se trouvant sur les lieux, il a du connaître le fait de l'envoi de députés à Henri. Mais il lui convenait une fois de plus d'arranger les faits à sa manière et à son profit.

On pourrait relever, dans le même récit, d'autres inexactitudes voulues de Gislebert. Mais, après tant d'exemples, ce serait superflu.

On sait comment se termina l'affaire : Lothaire de Hochstaden, prévôt de Bonn, fut investi de l'évêché par l'empereur; mais excommunié par le pape et obligé de s'enfuir, après le meurtre d'Albert de Louvain à Reims, il mourut sur la route de Rome en 1193.

Les faits exposés jusqu'ici prouvent surabondamment que la position de Gislebert, tant comme clerc que comme homme politique, eut une influence tout autre que celle qu'a étudiée Wachter dans sa dissertation, et bien plus importante, puisqu'elle s'exerça sur le fond plus que sur la forme de son œuvre historique.

Mais, si Gislebert est parfois partial, il est toujours bien renseigné, et l'on voit qu'il a travaillé, non seulement, comme il le dit lui-même [1], à l'aide de documents tirés d'archives d'églises, mais aussi avec d'autres pièces officielles : le dénombrement exact des armées, l'indication des frais de campagne, celle des noms de tous les princes et chevaliers qui prennent part soit à une guerre, soit à une assemblée, le prouve suffisamment, et les chartes que l'on possède viennent presque toujours corroborer les renseignements qu'il nous donne. Sa position de chancelier lui avait d'ailleurs facilité ces recherches.

Citons cependant, pour finir, un exemple qui montre qu'il a aussi parfois ignoré des détails assez importants; le fait auquel je fais allusion est très curieux, et, je crois, inconnu jusqu'ici.

Le 26 mars 1182 était morte la comtesse Marguerite, femme de Philippe d'Alsace. Gislebert raconte [2], ainsi que tous les

---

[1] GISLEBERT, 292 : *Ex scriptis ecclesiarum quamplurium collegerat.*

[2] GISLEBERT, 147.

autres chroniqueurs de l'époque, qu'en 1184 le comte, désireux de se remarier, peut-être pour se venger de Baudouin V, envoya des députés en Espagne, qui demandèrent et obtinrent pour lui la main de Mathilde de Portugal. Or il résulte d'un passage de la chronique de Guillaume d'Andres, que déjà auparavant Philippe avait sollicité la main d'une autre princesse, à savoir la veuve du comte de Champagne.

Ce chroniqueur, qui naquit vers 1177 et fut reçu dans le couvent d'Andres en 1193, dont il devint abbé en 1208, écrivit vers 1226. Il raconte que Philippe d'Alsace, tout en gardant le Vermandois, sur lequel il n'avait pas de droits, n'ayant pas d'héritiers de sa femme, voulut encore s'étendre, en attachant à ses domaines, par un mariage, le comté de Champagne. Il résolut donc de demander la main de la comtesse. Mais celle-ci étant sa parente, il lui fallait une dispense papale. Il manda donc l'abbé du monastère d'Andres, Pierre, et le chargea d'aller à Rome mener à bonne fin ces négociations. L'abbé y consentit, croyant d'ailleurs que ce service attirerait des faveurs à son couvent, et, accompagné d'un moine, dont l'auteur fait un portrait des plus curieux, il arriva auprès du pape. Déjà il avait visité ce dernier et conçu le meilleur espoir d'aboutir, lorsqu'arrivèrent des envoyés du comte, qui lui ordonnèrent de cesser les ouvertures et de revenir immédiatement[1].

Il n'est pas permis de douter de la véracité de ce texte, car l'auteur, outre qu'il devait être bien renseigné sur des évènements où son prédecesseur immédiat avait joué un rôle considérable, est d'une grande impartialité[2] et n'avait aucun intérêt à inventer un fait pareil. On comprend qu'il ait été ignoré des autres chroniqueurs de l'époque, puisque la mission de l'abbé Pierre n'eut pas de résultat, et fut, sans doute, tenue secrète. En tout cas c'est un nouveau détail à ajouter à l'histoire de Philippe d'Alsace.

De tout ce qui précède on peut donc conclure que la chronique de Gislebert, tout en étant une de celles qui méritent le plus

[1] *Quidam enim asserebant*, ajoute-t-il, *ipsum comitem ad alias nuptias anhelare, quidam vero discebant quod ad thorum companiensis comitisse lascivus pervenerat, et eam de cetero contemptui habuisse.* WILHELMI ANDRENSIS CHRONICON. *Mon. G. H. ss. XXIV*, 684.

[2] Cf. HELLER, préface des *Monumenta* ss. XXIV 684.

de créance, doit cependant être consultée avec prudence, toujours contrôlée et complétée au besoin, l'auteur ayant, dans un but d'apologie facile à comprendre, arrangé les faits de façon à les présenter sous un jour favorable à son maître. Ce qu'il importe surtout de ne pas perdre de vue c'est son silence systématique au sujet des évènements qui pourraient nuire à la gloire du comte.

Cette partialité résulte du caractère même de son œuvre, caractère qui, comme le démontre Wachter [1], est inhérent à toute l'historiographie du Hainaut, à cause de la position intermédiaire de ce pays. Ses deux puissants voisins, l'empereur et le roi, favorisaient le chef de cet état pour s'en faire un allié. Les agrandissements successifs du comté, les honneurs rendus au comte devaient exciter la jalousie des petits Etats voisins. Dans cette situation le but de l'historiographie officielle devait être de justifier les accroissements de pouvoir et la brillante fortune des comtes hennuyers.

Cette conception du rôle de l'histoire, on la trouve, plus que dans tout autre historien du Hainaut, chez Gislebert.

K. Huygens.

---

[1] Wachter, p. 8.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU DIALECTE ATTIQUE.

INTRODUCTION.

Le travail de M. Rutherford dont nous publions ici la traduction a paru[1] en 1881. Il fut si remarqué que, sur les conseils de G. Curtius, M. Funck en publia une traduction allemande[2]. Nous pensons donc faire plaisir aux lecteurs de la *Revue* en donnant aujourd'hui une traduction française de cette étude, qui offre un double intérêt : elle fournit des arguments pour la discussion des *origines* du dialecte attique, et nous fait connaître les *caractères* d'une des périodes de son évolution.

Jusque dans ces dernières années on avait négligé l'étude du dialecte attique, et en 1875 P. Cauer constatait encore que les philologues ne s'étaient occupés qu'en passant de l'origine de ce dialecte : « *nam, qui in rebus grammaticis elaborarunt, aut prorsus ab haec quaestione se abstinuerunt .... aut putabant se satis fecisse, si dialectum atticam ex vetustiore ionica ortam esse dicerent* »[3]. Actuellement il n'en est plus ainsi, et l'étude du dialecte attique est à l'ordre du jour.

Quelle est l'origine de ce dialecte?

Hermann le faisait dériver du Dorien, opinion qui, dans l'état actuel des études grammaticales, n'a plus besoin d'être réfutée[4]. On est généralement d'accord aujourd'hui pour rattacher l'attique à l'ionien. Déjà Denys d'Halicarnasse constate la parenté de ces dialectes : οἵ τε (les historiens qui vécurent avant

---

[1] Cette étude forme l'introduction au grand ouvrage : *The new Phrynichus*. London. Macmillan in-8°, 539 p. 18 Shillings : vrai trésor d'érudition, ce livre est aussi un chef-d'œuvre de sagacité. *L'étude de la langue de Xénophon*, p. 160-174 et passim, est d'une haute portée pour la critique.

[2] *Zur Geschichte des Atticismus. Jahrb. f. klass. Phil.* Suppl. 13. p. 355 sq.

[3] *De dialecto attica vetustiore*, p. 429, dans les *Studien de Curtius*. Vol. VIII. 1875.

[4] *Observationes de graecae linguae dialectis*, 1807, cité par Cauer. Op. cit. p. 430.

Thucydide) *τὴν Ἰάδα προελόμενοι διάλεκτον, τήν τε* (?) *τοῖς τότε χρόνοις μάλιστα ἀνθοῦσαν, καὶ οἱ τὴν ἀρχαίαν Ἀτθίδα, μικράς τινας ἔχουσαν διαφορὰς παρὰ τὴν Ἰάδα*[1]. Toutefois on a discuté pour savoir si l'attique dérive de l'ionien, on si au contraire l'attique est le père de l'ionien. Herzog affirmait l'idendité de l'attique et de l'ionien et rattachait le premier au dialecte d'Hérodote[2]. Bergk au contraire écrivait « *Der attische Dialekt war früher von dem Ionischen nicht wesentlich verschieden; er ist nicht sowohl als eine Tochter der Ias zu betrachten, sondern vielmehr als die Mutter: aber während die Ias der alten Weise treu blieb, löst sich die Atthis los und geht ihren Weg* »[3]. Cauer, dans le travail que nous avons cité, penche vers cette opinion, qui n'a cependant pas prévalu. Le principal argument que l'on fait valoir à l'appui de cette opinion est que l'attique, dans certains cas, a conservé l'ă primitif, là où l'ionien a *η* : par exemple : *ἐλαία* et *ἐλαίη*, *ἀληθεία* et *ἀληθείη*, etc.. Or, dans ces exemples l'*ā* est indo-européen. Mais G. Meyer objecte[4] que cet *ā* peut provenir d'un développement particulier de l'*ē*, puisque le même processus s'est produit en Eléen : dor. *Ϝρήτρα*, lesbien *ῥηθέντων*, Eléen *Ϝράτρα*[5]. Un autre argument est tiré de ce fait que l'ionien d'Hérodote seul a gardé dans les pronoms le thème *-κο-* là où l'attique a *-πο-*. Or, *π-* équivaut ici a un *q* indo-européen. G. Meyer objecte qu'il est probable que *κο-* pour *πο-* dans les pronoms n'est pas un phénomène général, propre à tout le groupe ionien, puisqu'on trouve les formes *ὅπου*, *ὅπως* dans une inscription de Thasos[6] datant du IV[e] siècle.

A ces arguments, que fournit la grammaire historique, le travail de M. Rutherford en ajoute un autre, tiré de l'étude des œuvres littéraires. Il a démontré, d'une façon absolument convaincante, que l'ancien attique dérive en droite ligne de l'ionien, comme le prétendait Herzog.

---

[1] *περὶ Θουκυδίδου*, XXIII. Ed. Gros. Paris, 1826.

[2] *Versammlung der Philologen, etc.* 1869. Cité par Cauer. Op. cit. p. 430.

[3] *Gr. Litteraturgesch.* 1. Band. 1872. p. 71-72.

[4] *Gr. Gr*[2]. p. XXXIII.

[5] *Ibid.* p. 41 : *In Elisch Ϝράτρα* (Collitz, 1149, 1150, 1152, 1153) *ist* ā *nach der Eigenthümlichkeit dieses Dialektes aus η entstanden.*

[6] Cauer : *Delectus inscr. Graec. propter dialectum memorabilium.* Lipsiae. 1883. n° 527.

[7] *Gr. Gr*[2]. p. XXXIII. cf. aussi p. 192.

On en est donc revenu à l'opinion exprimée déjà par les anciens eux-mêmes. On lit en effet dans Strabon : τήν μεν Ἰάδα τῇ παλαιᾷ Ἀτθίδι τῆν αὐτὴν φαμέν (καὶ γὰρ Ἴωνες ἐκαλοῦντο οἱ τότε Ἀττικοί, καὶ ἐκεῖθέν εἰσιν οἱ τήν Ἀσίαν ἐποικήσαντες Ἴωνες καὶ χρησάμενοι τῇ νῦν λεγομένῃ γλώττῃ Ἰάδι[1]).

Il ne sera peut-être pas inutile d'ouvrir ici une parenthèse, pour fixer ce qu'il faut entendre de nos jours par ionien, car dans l'état actuel des études grecques, il ne peut plus être question de l'ancienne division traditionnelle des dialectes en dorien, éolien, ionien et attique. Cette division, en effet, ne résiste pas à l'analyse. Malheureusement il est très difficile d'arriver à un groupement rigoureux des dialectes grecs. Si l'on prend comme principe de division le traitement de -σσ-, les dialectes de Béotie de l'Attique et d'Eubée seront isolés; prend-on le traitement de -τι-, l'arcadien, le cypriote, le lesbien, l'ionien et l'attique formeront un autre groupe. Une dichotomie parfaite n'est pas possible encore; toutefois on est généralement d'accord pour prendre comme criterium fondamental le traitement de l'ᾱ indo-européen, et on arrive ainsi à une grande division : le groupe *non-ionien*, qui conserve partout l'ᾱ primitif, tandis que le groupe *ionien* le fait permuter en η[2].

Mais quand on a déterminé l'origine de l'attique, on n'a pas tout fait. Il s'agit aussi de faire l'histoire de ce dialecte, et, il faut bien le dire, ses diverses transformations sont encore fort peu connues. La division traditionnelle en ancien et en nouvel attique, basée sur l'orthographe de -ττ- pour -σσ-, de σύν pour ξύν, de -ρρ- pour -ρσ-, de α pour αι, etc., est insuffisante et trop vague. C'est à M. Rutherford encore que revient l'honneur d'avoir caractérisé nettement une période du développement de ce dialecte. Il a démontré, d'une façon absolument certaine, que la langue des tragiques n'est autre chose que la langue de l'époque à laquelle *naquit* la tragédie, et non pas celle, comme on le

[1] Strabon, éd. Meineke. C. 333. 2.

[2] Nous avons signalé la difficulté soulevée à propos de l'ᾱ, que l'attique présente dans certains cas. On voit combien est inexacte l'assertion, répétée dans la plupart des grammaires élémentaires, que le Dorien change l'η en ᾱ, alors que le Dorien ne change rien du tout, mais garde intacte la voyelle primitive.

croyait, de l'époque où *écrivirent* Eschyle, Sophocle, Euripide[1]. La langue des tragiques est donc une sorte de langue factice, tout comme la langue épique. Le préjugé en vertu duquel on considérait la langue des tragiques comme étant du pur attique, devait naturellement être une cause d'erreurs dans l'étude de ce dernier dialecte. C'est ainsi que s'explique le jugement que Cauer porte sur la langue des attiques : « *artificiosi magis quam naturalis sermonis speciem prae se fert* »[2], jugement qui ne devrait s'appliquer qu'à la langue des tragiques.

La découverte de M. Rutherford est un point de départ, une base solide pour les études ultérieures[3].

Avant de donner la parole à M. Rutherford, il nous reste à le remercier ainsi que son éditeur M. Macmillan, de la parfaite obligeance avec laquelle ils nous ont accordé l'autorisation de traduire l'étude qu'on va lire. Nous nous sommes borné à notre rôle de traducteur; ce n'est que rarement que nous nous sommes permis d'ajouter quelque chose; ces notes sont mises entre [ ], et signées Tr.

J. Keelhoff.

I. *L'évolution du dialecte attique.*

L'intérêt des Δαιταλῆς — la première pièce d'Aristophane — se trouve dans le désappointement que cause à un athénien d'un dème rural, l'éducation que son fils a reçue en ville. Il l'invite à prendre la pioche, mais le jeune homme lui montre des mains qui n'ont jamais connu de plus dur travail que celui de jouer de la flûte et de la lyre. L'homme des champs lui demande

---

[1] Nous verrons, dans la seconde partie de ce travail, que le dialecte de la comédie, au contraire, est la langue vivante, la langue parlée.

[2] Op. cit. p. 224.

[3] Depuis quelques années on étudie le dialecte attique encore à un autre point de vue, celui des formes. On trouvera le plus de renseignements à ce sujet dans Meisterhans, *Gram. der Attisch. Inschriften*[2]. Berlin, 1888. La seconde édition est, à vrai dire, un livre nouveau. On y trouvera une bibliographie complète. Nous donnerons sous peu un compte rendu de cet ouvrage.

quelque hardie chanson à boire d'Alcée ou d'Anacréon, mais son fils cultivé

λεῖος ὥσπερ ἔγχελυς, χρυσοῦς ἔχων κικίννους [Aristoph. Fr. 25] Tr.

ne connaît que des airs modernes. Quand le vieillard veut mettre à l'épreuve la connaissance que son fils a d'Homère, — et Homère était pour les Grecs ce que la Bible, dans une sphère plus élevée, était pour les Juifs — ses questions, portant sur le sens de phrases homériques, reçoivent pour réponse d'autres questions sur la signification que prennent certains mots dans le droit attique.

Cette pièce fut écrite précisément au milieu de la belle période littéraire d'Athènes. Environ un siècle plus tôt, la tragédie réclamait sa place dans l'histoire littéraire, et avant la fin du siècle qui suivit, Athènes avait perdu son génie sur le champ de bataille de Chéronée. Eschyle était né peu d'années après que les grossiers tréteaux de Thespis s'étaient montrés pour la première fois à la foule Dionysiaque, et Démosthène survécut de quinze ans à l'indépendance nationale. Toutefois, pendant ce court espace de temps, la bouche athénienne fut capable de modeler la langue grecque de façon à en faire le véhicule de la pensée le plus parfait qui soit connu en littérature.

Le fragment des Δαιταλῆς déjà cité démontre ce fait que dans Homère beaucoup de choses étaient devenues inintelligibles à un athénien de la belle époque, tout comme Chaucer l'est à un anglais ordinaire du siècle présent. En réalité, l'attique, même celui des Μαραθωνομάχοι, était aussi loin du grec d'Homère que l'anglais de Milton l'est de celui de Chaucer [1], et si l'on considère uniquement l'espace de temps, il a dû l'être davantage. Mais si Homère était parfois difficile à comprendre pour eux, les formes altérées et le vocabulaire mélangé de la κοινή auraient

---

[1] Les vers en question nous ont été conservés, à l'état fragmentaire, par le médecin Galien dans son lexique d'Hipocrate :

Père : πρός ταῦτα σὺ λέξον Ὁμήρου ἐμοὶ γλώττας,
τί καλοῦσι κόρυμβα ;
Père : τί καλοῦσ' ἀμενηνὰ κάρηνα ;
Fils : ὁ μὲν οὖν σός, ἐμὸς δ'οὗτος ἀδελφὸς φρασάτω,
τί καλοῦσιν ἰδυίους ;
Fils : τί καλοῦσιν ὀπυίειν (ἀποινᾶν. Conj. de Meineke) [Aristoph. Fr. I]. Tr.

heurté les contemporains d'Aristophane et de Platon bien plus que le jargon des policiers Scythes qui maintenaient l'ordre sur la place publique. Dans les Δαιταλῆς, le maître de la comédie attique met en présence, dans Athènes, face à face, les anciens et les modernes. Le grand-père du jeune homme avait peut-être entendu les premiers bégaiements de la tragédie avec Thespis, et le petit-fils se voit contraint de se demander si c'est la société qui imitait Ménandre, ou Ménandre qui imitait la société. Or, les influences que, dans cette comédie, Aristophane représente comme agissantes sur les jeunes gens de son époque, avaient été agissantes depuis nombre d'années, non seulement en modifiant le caractère national, mais encore en façonnant la langue des athéniens. Dans l'attique d'Aristophane ou des orateurs, il est peu d'indices qui montrent qu'il n'est qu'un développement de l'ionien, un vrai descendant du grec qu'écrivait Homère, tant furent grandes, d'une part, l'influence des institutions démocratiques et de la vie libre de la cité — les δικαστήρια et l'ἀγορά — d'autre part, la fièrté que leur donnaient la suprématie et le commerce extérieur — l'ἡγεμονία et le Πειραιεύς —. Mais qu'en réalité il en était ainsi, c'est ce qui est prouvé non seulement par plusieurs phénomènes morphologiques et stylistiques, mais aussi par un fait littéraire qui n'a jamais reçu la sérieuse attention qu'il mérite.

Il est étrange que la tragédie qui, bien scrutée, répand plus de lumière sur l'histoire du dialecte attique que toute autre étude, ait servi à cacher sa pureté. En effet, de toutes les causes qui ont empêché une connaissance approfondie de l'attique, aucune n'a été plus puissante que l'erreur qui consiste à considérer la langue tragique comme n'étant qu'une modification plus élevée de l'attique ordinaire. Cette conviction est de même nature que celle qui provient de l'étude simultanée de plusieurs dialectes grecs, à savoir que, considérée comme un tout, la langue grecque est d'une irrégularité frappante. En réalité, rien n'est plus éloigné de la vérité.

C'est un caractère bien connu de la littérature grecque, que différents genres de composition poétique ont la tendance de rester fidèles au dialecte dans lequel ils sont nés. La poésie épique ne dévia pas de cet usage, qu'Homère avait découvert comme étant le plus approprié à la nature de l'hexamètre. De même dans la comédie, quand on avait l'occasion

d'écrire en hexamètres, on y introduisait largement des mots anciens et des formes anciennes, inconnues à l'attique de l'époque. La poésie chorale prit naissance chez les Doriens, et le dorien resta le dialecte employé plus tard dans toute la poésie chorale ; dans la comédie aussi bien que dans la tragédie, les odes des chœurs étaient écrites en dorien.

C'est en considérant la tragédie à la lumière de ce principe qu'on peut expliquer tout à coup la différence profonde qui existe, tant dans le vocabulaire que dans la flexion, entre les tragédies et les comédies appartenant précisement à la même époque. *La base de la langue de la tragédie est l'attique de l'époque à laquelle la tragédie prit naissance.*

En conséquence, on découvre dans le dialecte tragique, ce qui autrement eût été perdu, le chaînon manquant entre l'ionien propre et la modification de celui-ci qu'on a nommée attique. Cependant on doit en même temps se souvenir que la poésie tragique d'Athènes, comme celle de toutes les autres nations, contient des mots, des expressions, des métaphores qu'il serait ridicule d'employer dans d'autres espèces de composition ou dans le cours d'une conversation familière. En grec, en effet, c'était surtout le cas. La tragédie était intimement associée à la religion, et, en fait, était née d'une grossière cérémonie religieuse. En outre, les personnages étaient des Dieux et des demi-Dieux, et le poète prenait le même soin d'élever son langage audessus de celui de la vie ordinaire que l'acteur celui d'augmenter les proportions de sa figure et la sonorité de sa voix.

(*A suivre*). W. GUNION RUTHERFORD.

COMPTES RENDUS

HERMANN PERGAMENI, **Histoire générale de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours.** — Bruxelles, Gustave Mayolez; Paris, Félix Alcan, 1889. In-8°, XIII plus 668 pp. et 2 ff. d'errata.

Après Baron, Moke et Van Bemmel, voici encore deux écrivains belges, MM. Hermann Pergameni, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et F. Goffart, professeur à la Section normale de Nivelles, qui publient, presque simultanément, une histoire de la littérature française. La tâche qu'ils ont assumée n'est peut-être pas aussi lourde qu'elle le paraît au premier abord, grâce à leur qualité de Belges. Comme l'a fait remarquer le docteur Olivier, dans un ouvrage trop peu connu sur notre littérature nationale, le caractère éminemment régulateur du Belge, sa position tout à la fois rapprochée et distante du centre d'activité de l'esprit français le mettent à même de remplir, mieux que personne, le rôle de critique, d'examiner les idées occidentales, de les trier et de les apprécier sans préjugé, sans parti-pris. C'est précisément cette impartialité qui fait le principal mérite de l'ouvrage de M. Pergameni que nous devons examiner ici. Et quand je dis impartialité, je n'entends point par là l'indifférence, mais cette loyauté qui consiste à mettre les œuvres à leur véritable rang, à juger sainement toutes les productions artistiques, sans faire abstraction de ses propres convictions, mais sans se laisser entraîner par elles. L'auteur devait, d'ailleurs, posséder cette qualité pour réaliser son plan : « ce livre, nous dit-il, n'est pas une histoire approfondie et détaillée de la littérature française, dans le genre des nombreux et savants travaux qui ont paru dans ces derniers temps ; c'est un livre d'enseignement, un manuel méthodique ». Or, l'ouvrage classique doit, avant tout, être impartial, sous peine de fausser, à jamais, l'esprit et le jugement de l'élève.

M. Pergameni commence aux origines mêmes de la langue française dont il expose la formation et le développement, d'après les travaux les plus récents, et en se basant, notam-

ment, sur l'excellent petit manuel de Gaston Paris : *La littérature française au moyen-âge*. Puis il étudie la littérature française en suivant l'ordre chronologique habilement combiné avec l'ordre dogmatique, seule méthode vraiment possible en pratique. « Si l'on suit, en effet, l'ordre purement historique, dit-il lui-même dans sa préface, si l'on procède par vastes tableaux d'ensemble, les auteurs et les genres les plus divers sont trop souvent mêlés et confondus; si l'on s'attache, au contraire, à l'ordre purement dogmatique, si l'on s'occupe de chaque genre en particulier, non seulement on s'expose à des répétitions nombreuses, puisque beaucoup d'auteurs se sont distingués dans divers genres, mais, ce qui est plus grave, on perd absolument le sens de l'histoire, et les littératures, au lieu de se présenter à nous comme des organismes vivants et progressifs, ne nous apparaissent plus que comme de froides entités métaphysiques ».

Sans avoir su éviter toute redite, M. Pergameni est néanmoins parvenu à des résultats heureux, chaque époque ayant, en somme, ses genres préférés, réflétant particulièrement la physionomie du temps. Ses classifications sont claires et faciles à retenir, et, au point de vue de la division méthodique, il faut citer avec éloges les pages qu'il consacre au XIXe siècle. Après avoir caractérisé cette période en la nommant le siècle du romantisme, il montre l'évolution romantique la remplissant tout entière. La Révolution et l'Empire forment l'âge de transition, où l'on peut déjà découvrir les germes du nouveau mouvement dans les écrits de Châteaubriand, de M[e] de Staël, de Joseph de Maistre. De 1800 à 1830, le mouvement prend corps peu à peu; faibles d'abord, les romantiques se groupent, créent des journaux et des cénacles, se fortifient par des traductions des grands poètes étrangers, et acquièrent ainsi une influence qui va sans cesse croissant. En 1830, la bataille est gagnée, et le romantisme triomphe jusqu'en 1848. Mais, dès 1840, une réaction se produit sous la forme de l'école du bon sens. L'observation exacte remplace l'imagination, et 1848 peut marquer le début de la première transformation du romantisme : le réalisme. Le drame fait place à la comédie bourgeoise; les romanciers deviennent peintres de mœurs et ne craignent plus d'étudier la vie jusque dans ses réalités les plus brutales; cette tendance va toujours s'accusant pour aboutir au naturalisme

contemporain. Seule, la poésie reste à l'écart et se confine dans l'idéalisme ou dans le culte du raffinement de la forme, qui donne naissance aux Parnassiens, puis aux décadents, aux symbolistes et aux « instrumentistes » d'aujourd'hui. Telle est, brièvement résumée, l'histoire littéraire du XIX[e] siècle, sans que rien puisse permettre d'en tirer des conclusions au sujet de la littérature de demain. Remarquons, à ce propos, que l'auteur ne croit pas à la décadence des lettres françaises : « malgré bien des crises passagères, dit-il, malgré le flux de pessimisme qui semble parfois envahir certains domaines de la littérature française, elle est loin de mourir et les semailles d'aujourd'hui promettent encore pour demain de fécondes et glorieuses moissons. »

Les développements de M. Pergameni sont généralement suffisants pour un manuel classique, auquel la parole du professeur, ou les recherches personnelles de l'étudiant devront suppléer, pour que son étude soit réellement profitable. Chaque chapitre est précédé d'un bon résumé de l'état social de l'époque, qui rattache l'histoire littéraire à l'histoire générale de l'humanité; sans négliger aucun détail utile, l'auteur sait tempérer l'aridité inévitable de ces indications en les entremêlant de quelque anecdote piquante; la concision de la forme n'exclut pas l'intérêt, et plus d'un passage serait à citer; voyez notamment l'analyse du manifeste de la Pléïade (p. 110), les pages sur Saint-Simon (p. 323), ou l'exacte appréciation de la préface de *Cromwell* (p. 506).

Je crois avoir indiqué les principales qualités de M. Pergameni; il faut bien maintenant que je lui présente quelques observations, d'autant plus qu'il les sollicite lui-même, et qu'il demande à ses lecteurs de lui signaler les erreurs qu'ils pourraient rencontrer dans son livre. Quand il place la première renaissance de la philosophie au XI[e] siècle, à propos de la querelle des universaux (p. 41), il me paraît oublier le mouvement philosophique du VIII[e] siècle, créé par Alcuin et assez important pour mériter plus exactement le nom de première renaissance de la philosophie au moyen-âge. Je ne crois pas que nos Chambres de rhétorique soient issues des Puys (p. 71); j'y vois plutôt une organisation régulière des représentations que certains membres de nos anciens serments donnaient à leurs confrères, à l'occasion de concours de tir, longtemps avant l'apparition de

la première Chambre constituée. Amadis Jamin « est un poète gracieux et érudit » (p. 123), et c'est tout ce que M. Pergameni dit de cet écrivain, auquel son style, relativement simple et naturel, assigne cependant une place à part dans la Pleïade. La notice sur Agrippa d'Aubigné (pp. 132-137) me paraît en disproportion avec le cadre de l'ouvrage; l'auteur s'y est laissé entraîner par un sujet qu'il connaissait bien, ayant écrit naguère une étude sur le poète des *Tragiques*. Je n'ai pas rencontré le nom du P. Fronton du Duc, dont l'*Histoire tragique de la pucelle d'Orléans* vaut bien le *Sacrifice d'Abraham* de Théodore de Bèze, ni celui du capitaine Lasphrise (Marc du Papillon), dont j'aime la verve intarissable et la gaîté gasconne; il est vrai que ses *Poésies Gaillardes* portent bien leur nom. Parmi les poètes dramatiques du XVII[e] siècle, je ne trouve point Gabriel Gilbert, un auteur peu connu, mais dont il n'est pas sans intérêt de lire la *Rodogune*, avant de relire celle de Corneille, et l'*Hippolyte,* avant de relire la *Phèdre* de Racine, ni le baron de Longepierre, dont la *Médée* se soutint assez longtemps au théâtre. Vergier, et surtout Sénecé auraient dû être mentionnés parmi les émules de La Fontaine. Boursault, ce contemporain de Molière, qui fut à la fois un honnête homme et un bon poète, méritait quelques lignes de plus; je renvoie M. Pergameni à l'étude développée que M. Saint-René Taillandier a consacrée à l'auteur du *Mercure Galant* et des deux *Ésope*. Diderot aussi ne me paraît pas apprécié à sa juste valeur; du moins M. Pergameni n'en fait-il pas assez ressortir les multiples mérites. Toutes les dates sont-elles exactes? J'en ai trouvé plusieurs qui différaient de celles données par les autres historiens littéraires; comme je n'ai pas eu le loisir de les vérifier, je me contente d'appeler sur ce point l'attention de l'auteur.

Pour ce qui concerne les lettres nationales, nos compatriotes occupent la place qu'ils méritent; j'aurais cependant voulu quelques mots sur Georges Chastellain, ce « grand et éloquent historien », au jugement de Michelet, sur Van Hasselt, sur Edmond Picard. Puisque M. Pergameni citait, parmi les historiens littéraires, Baron et Van Bemmel, il aurait pu également nommer Moke. Pourquoi orthographier fautivement des noms dont la forme est fixée? C'est Adenet le Roi qu'il faut écrire et non Adenès (p. 29); Conon de Béthune, et non Quesnes (p. 9), Roland de Lassus et non de Lattre (p. 102). A propos d'ortho-

graphe, et au risque de passer pour rechercher les vétilles, notons en passant que des mots grecs ne sont pas accentués (p. 3 et 186).

En terminant, je veux dire quelques mots de la partie bibliographique. L'auteur a pris soin de nous avertir lui-même qu'elle était loin d'être complète, et qu'il s'était borné à mentionner, sur chaque sujet, les travaux les plus remarquables et les plus récents. Telle quelle, elle peut rendre de grands services aux étudiants, et elle fait que le livre de M. Pergameni est incontestablement en progrès sur ceux de ses devanciers, quoiqu'il ne tienne pas entièrement ses promesses. Sans me donner le plaisir facile de faire montre d'érudition en relevant des omissions d'ouvrages secondaires, je dois signaler quelques oublis regrettables, parce qu'ils portent sur des travaux réellement importants, tels que le *Rabelais* de Fleury, le *La Fontaine et les Fabulistes* de Saint-Marc-Girardin, etc.; si les notices sur Molière sont tellement nombreuses que leur indication suffirait à remplir un volume, il fallait au moins renseigner les recherches d'Eudore Soulié, capitales pour l'histoire de la vie du grand comique. D'autre part, M. Pergameni ne cite que des ouvrages français, laissant ainsi totalement de côté les écrits, souvent fort méritants, que les étrangers ont publié sur la littérature française. Les Allemands ne sont pas seulement nos maîtres pour tout le moyen-âge; ils ont encore produit, sur la littérature classique du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, des études qui sont dignes d'attirer l'attention. A tout péché miséricorde : je suis d'autant plus disposé à pardonner à M. Pergameni, qu'il a l'intention, paraît-il, de donner, sur ce sujet, un répertoire raisonné et complet dans le genre de celui que M. Monod vient de publier sur l'histoire de France. Je tiens à acter ici ce projet, car s'il se réalise, l'histoire littéraire sera enfin pourvue d'un outillage vraiment scientifique, et le savant professeur de l'Université de Bruxelles est tout désigné pour le mener à bonne fin.

PAUL BERGMANS.

H. Stein. **Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon.** *(Extrait du tome XLIX des Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale).*

On pourrait dire, sans trop se tromper, que l'importance historique d'une époque se mesure à l'intensité de la production historiographique qu'elle provoque. Cette observation se justifie, en tous cas, dans les Pays-Bas au XVe siècle. Tandis que nous ne possédons pour les règnes de Louis de Male en Flandre, de Jeanne et Wenceslas, en Brabant, que des chroniques ou des *Yeesten* sans valeur, produits d'un genre historiographique démodé et qui se survit, l'époque bourguignonne nous présente une riche floraison de mémorialistes et d'historiens. Dynter, J. Brandon, J. de Dixmude, J. de Dadizeele, Chastelain, Commines, Molinet, O. de la Marche, le sire de Haynin, les uns en latin, les autres en flamand ou en français, renouvellent l'historiographie belge, l'orientent dans une direction nouvelle, en même temps que les van Eyck marquent le début du développement de notre grande école de peinture et que les ducs réunissent nos provinces en un état unifié, les arrachent à la fois à la France et à l'Empire et fondent en Europe une nation qui dure encore.

Cette période bourguignonne, si intéressante dans l'histoire générale, si essentielle dans l'histoire nationale, reste jusqu'aujourd'hui peu connue. Son historiographie l'est moins encore. On doit donc se réjouir de l'apparition d'un ouvrage consacré à l'étude de l'un de ses représentants et, disons le tout de suite, il faut féliciter hautement M. Stein de la manière dont il s'est acquitté de la tâche qu'il a entreprise. Son étude sur Olivier de la Marche est solidement et consciencieusement faite. L'auteur possède non seulement la bibliographie, mais, si l'on peut ainsi dire, les *archives* de son sujet. Il a lu et contrôlé tout ce qui a été écrit et imprimé en Belgique, en France et en Allemagne, sur l'époque où a vécu son héros, sur le milieu où il s'est distingué.

Son livre se divise en trois parties : une biographie d'Olivier, aussi fouillée qu'il est possible; l'appréciation et la critique de ses œuvres en prose et en vers, la bibliographie des manuscrits et des éditions de ces mêmes œuvres. Il serait sans utilité de

résumer ici ce livre d'une érudition précise et de bon aloi. La première partie devra être lue par tous ceux qui voudront savoir ce qu'était, au XVe siècle, un diplomate bourguignon. Quant à la seconde, elle établit solidement quels sont, parmi les nombreux écrits attribués à Olivier, ceux dont il est réellement l'auteur. M. Stein y détermine excellemment la valeur des Mémoires célèbres de La Marche, les époques où ils ont été rédigés, les diverses parties dont ils se composent et la valeur propre à chacune d'elles.

Je ne ferai qu'une critique à son travail et elle est légère. M. Stein me semble, en effet, avoir trop rapidement condamné le gouvernement des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas. Partout où il a l'occasion d'en parler, il leur est décidément hostile. Il ne voit en eux, et particulièrement en Charles le Téméraire, que des tyrans cruels et brutaux. Il m'est impossible, malgré l'opinion actuellement courante, d'être, sur ce point, d'accord avec lui. Les ducs ont fondé, dans les Pays-Bas, un état centralisé, comme les rois de France le faisaient de leur côté à la même époque, comme Maximilien d'Autriche, un peu plus tard, l'a tenté en Allemagne en s'inspirant de l'exemple de son beau-père. Malgré la brutalité de leurs procédés et la politique souvent insensée du dernier d'entre eux, l'histoire doit pourtant reconnaître que les ducs ont fait œuvre utile et durable. Les privilèges surannés, remparts d'un étroit particularisme, qu'ils ont abolis, méritaient de disparaître. Le souvenir encore vivant de la révolution belge de 1830 est peut-être pour beaucoup dans les jugements systématiquement défavorables que tous les historiens de notre pays, depuis M. Kervyn de Lettenhove, ont porté sur la politique des princes, chaque fois qu'elle a été en conflit avec celle des communes.

Me voilà bien loin du livre de M. Stein. Pour être juste, je dois dire bien vite que le point de vue auquel il s'est placé, dans quelques passages d'ailleurs accessoires, n'enlève rien à la valeur de son œuvre. Encore une fois, son travail est excellent. Huit pièces justificatives intéressantes, de précieux appendices contenant plusieurs des petites œuvres d'Olivier et un portrait authentique de celui-ci, en augmentent encore la valeur.

Je lis au revers de la couverture du mémoire de M. Stein, qu'il prépare actuellement un catalogue des actes de Charles

le Téméraire. Après le bon travail qu'il vient de nous donner, on attendra avec pleine confiance, et d'autant plus impatiemment, l'apparition de ce nouvel ouvrage sur un sujet neuf et de haute importance.

H. PIRENNE.

Publications récentes de M. Wesmael-Charlier. Namur.

Cet infatigable éditeur ne cesse d'accumuler, année par année, volumes classiques sur volumes classiques, dotant ainsi notre littérature scolaire d'une foule d'ouvrages qui enrichissent le domaine intellectuel du pays. Cette année a été aussi féconde que les précédentes. Nous voudrions passer en revue les plus importantes de ces œuvres nouvelles, dont plusieurs sont très remarquables.

Et d'abord voici l'*Histoire de la littérature française, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par Goffart.* Ce volume composé dans le but « d'intéresser la jeunesse à l'étude des lettres françaises, se propose de lui donner une idée des chefs-d'œuvre qu'elle n'a pas encore eu le temps de lire, de lui montrer brièvement quelle action la société exerce sur la formation des grands écrivains, et la part de ceux-ci dans le développement des pensées qui constituent le domaine intellectuel de l'homme. » Cet ouvrage n'est pas seulement un livre classique, c'est une des meilleures productions qui aient été écrites en Belgique sur la littérature française; c'est une œuvre d'art de tout premier ordre, simplement pensée, disposée avec une parfaite entente de la composition analytique, présentée dans un style naturel, clair, élégant, rejetant tout ce qui est inutile. Partout l'auteur se montre ingénieux, intéressant. Il sait analyser de main de maître les principaux ouvrages dans tous les genres, et ce n'est pas une des moindres utilités de son livre qui est à la hauteur de la science moderne. Il a su mettre à contribution, avec tact et bonheur, les grands maîtres de la critique contemporaine : Villemain, Nisard, Sainte-Beuve, Aubertin, Brachet, Merlet, Faguet, Lemaitre, Taine et Brunetière. Peut-être eût-il bien fait de consulter aussi quelque peu la belle *Histoire de la littérature française de Moke,* celle de *Paul Albert* qu'il ne cite pas, et l'*Histoire du théâtre français d'Hippolyte Lucas* qui contient tant d'aperçus ingénieux ou profonds. Dans tous

les cas, le livre de M. Goffart devrait se trouver dans les mains de tous les élèves de nos athénées.

Les leçons élémentaires d'histoire contemporaine de M. le capitaine Mory, sont aussi une œuvre de grand mérite. L'étude de l'histoire, nous dit-il, devrait être l'une des plus soignées, parce qu'elle est l'une des plus importantes de l'enseignement : elle forme les caractères, elle grandit l'homme par les comparaisons qu'elle lui permet de faire, elle aide au développement des idées généreuses, au patriotisme.

La méthode socratique qu'il a suivie ne nuit en rien à l'intérêt, bien au contraire. Partout on sent un maître consommé dans l'art d'enseigner des choses difficiles dans un style simple et facile. Il passe sans heurt et sans effort de 1789 au 18 brumaire, à Waterloo, au royaume des Pays-Bas et de là au congrès national et à l'avènement de Léopold Ier dont le règne est habilement esquissé dans ses traits essentiels. Le traité des 24 articles, les lois d'intérêt général, l'avènement de Léopold II, son règne bienfaisant, ses conquêtes pacifiques au Congo, les guerres de Crimée, du Danemark, du Mexique, d'Italie, de Chine, la guerre franco-allemande, la guerre turco-russe, sont décrits d'une plume ferme, en style naturel, facile, sans prétention. C'est un bon livre.

Le traité élémentaire de botanique à l'usage des athénées et des collèges de M. René Sterckx et Usmar Grosse est divisé en trois parties : l'*anatomie et physiologie*, la *classification*, la *géographie botanique*. Les auteurs ont cru devoir suivre l'ancienne méthode d'exposition. Elle n'est peut-être ni la plus vraie, ni la meilleure ; elle devrait être réservée pour les professeurs d'université qui reçoivent des élèves tout préparés à comprendre l'importance d'un pareil enseignement. Dans les classes inférieures des établissements d'enseignement moyen, il vaudrait peut-être mieux procéder par l'étude d'un ou deux types principaux de chaque famille pour n'aborder la classification qu'après la connaissance de ces éléments essentiels. Les familles les plus importantes peuvent ainsi être traitées avec les développements qu'elles comportent pour montrer comment les caractères évoluent en passant d'un groupe à un autre groupe. On reconnaît, du reste, dans ce travail, des hommes d'enseignement. L'exposition en est claire et précise ; les détails inutiles sont soigneusement écartés ; tout est bien approprié à la portée

des intelligences auxquelles le livre s'adresse. Nous arrêterons-nous à exposer quelques erreurs de détails qui nous ont choqué? *Cotyle* signifiant mesure de liquides ou cavité d'un os dans laquelle un autre s'emboite, employé pour *cotylédon?* La régularité des corolles papillionacées sous l'équateur? La nomenclature des espèces établie par Pierre Belon? Plusieurs autres petites fautes de ce genre disparaîtront dans une nouvelle édition. Les auteurs auront alors l'occasion de remanier leur troisième partie, la *géographie botanique* qui est absolument par trop défectueuse.

Les sciences commerciales à l'école moyenne par Ph. Vastesaegher. L'auteur a voulu écrire un livre simple qui fût bien à la portée des commençants. Il a donc élagué des manuels tout ce qui est inutile, encombrant, et n'y a pris que ce qui est absolument nécessaire à la science commerciale. Ce but est excellent. L'auteur a-t-il réussi? Comme pour les livres de sciences naturelles, nous aurions aimé voir M. Vastesaegher introniser enfin une méthode nouvelle, en partant des faits pour en analyser un bon nombre et les synthétiser ensuite. En tout cas, ce livre est à refaire, car continuellement on y relève des erreurs ou des lacunes. Prenons comme exemple la lettre de change. Au § 5, nous lisons : la signature du *preneur*. Le tiré qui paie l'un ou l'autre exemplaire de la lettre de change est *libéré*. Pas toujours. (Voir art. 34, 35, 38 de la loi du 20 mai 1872). A la page 29, l'auteur ajoute, il est vrai, que le tiré doit retirer l'effet revêtu de son acceptation ; mais là encore il y a omission : c'est seulement envers le *tiers* porteur de son acceptation, que, sans cette mesure, il ne serait pas libéré. Si une lettre de change perdue n'a pas été acceptée, le porteur *peut en faire* un nouvel exemplaire. Omissions : la lettre de change peut être tirée à l'ordre du tireur lui-même. L'échéance peut être fixée à un ou plusieurs jours ou mois de date, a une ou plusieurs usances de date, à jour déterminé. Cas où la présentation d'une lettre de change se constate par un exploit d'huissier (art. 22). Manière d'établir l'échéance d'une lettre de change tirée à un ou plusieurs mois de date (art. 23). Si la signature du tiré est précédée d'énonciations, elle vaut encore comme acceptation, à moins que ces énonciations n'expriment clairement la volonté de ne pas accepter (art. 12). Lorsque l'acceptation est restreinte quant à la somme acceptée, *protêt pour le surplus* (art. 15).

Dommages-intérêts dont est passible celui qui a retenu la lettre de change au delà de 24 heures (art. 16). Pour qui a lieu l'acceptation par intervention. Délai dans lequel le protêt doit être fait. Nulle mention des protêts dressés par l'administration des postes, L'acte de protêt contient une énumération donnée d'après une loi abrogée.

Nous croyons que ces observations suffisent pour faire voir que cet ouvrage a besoin de grands remaniements pour pouvoir être mis dans les mains des élèves. Quiconque veut faire un livre de commerce devrait s'être servi de vrais livres d'une maison existante, faire des opérations réelles, avec les prix du jour. Ces données pratiques feraient de son livre une œuvre vivante.

Cours élémentaire de trigonométrie rectiligne par G. E. Crockart. L'auteur nous dit dans sa préface qu'il a voulu mettre les principes de la trigonométrie rectiligne à la portée de tous ceux qui possèdent les premières notions des mathématiques. Il a divisé son livre en deux parties. Dans la première, entièrement théorique, il expose les principes qui conduisent à la connaissance des formules fondamentales, fait connaître rapidement la formation, la disposition et le maniement des tables trigonométriques, ainsi que les principes relatifs à la résolution des triangles. Dans la seconde, qu'il réserve à la pratique, il résoud numériquement tous les cas des triangles rectilignes et les formules relatives aux surfaces de ces figures, passant ensuite en revue quelques applications et problèmes divers, il termine par une exposition succinte des procédés qu'on a suivis pour dresser les cartes du dépôt de la guerre. Le but de l'auteur, très louable du reste, consistait à élaguer de son livre tout ce qui est de nature à rebuter les commençants. Nous craignons qu'en voulant trop simplifier, il n'ait trop supprimé. C'est ainsi que, pour rendre plus clair et plus saisissable le but de la trigonométrie, il eût fait chose utile, au lieu de donner la définition de la trigonométrie, de la faire naître de la nécessité de substituer le *calcul* aux instruments dans les constructions graphiques des triangles et de faire arriver l'élève, d'une manière simple et naturelle, à la conception des deux suites de triangles rectangles, faits sur tous les angles possibles, c'est-à-dire de la table des sinus, etc. De cette façon, au fur et à mesure que s'établissent les formules, l'élève peut saisir, sans grands efforts,

le lien qui les rattache au but final. Il eût aussi fallu proposer, à la fin de la première partie, quelques applications faciles sur les transformations des formules, pour forcer l'élève à comprendre la nécessité de les bien posséder. Ajoutons qu'elles se retiennent d'autant plus facilement qu'elles sont plus simplement écrites et, dans l'ouvrage que nous examinons, leur abréviation a été le plus souvent oubliée. La seconde partie est appelée à rendre de nombreux et grands services aux commençants, en même temps qu'elle leur permettra de s'exercer utilement sur quelques applications pratiques qui ne sont pas sans intérêt.

Le *Cours de dessin à main libre de M. Vander Haeghen, 3e partie*, complète un ensemble savamment gradué et parfaitement conforme au programme officiel. Dans cette même *revue*, nous avons rendu compte des deux premières parties, en ne leur épargnant pas des éloges mérités. Le succès a prouvé la justesse de nos appréciations.

Désormais la main s'est suffisamment familiarisée avec ces procédés élémentaires pour n'avoir plus besoin de points de repère. L'élève peut donc commencer à dessiner à main libre. De là cette troisième partie.

On sait que cette méthode est due au professeur Hillard de Vienne, qui compte aujourd'hui, parmi ses partisans, les pédagogues les plus autorisés. L'Allemagne entière lui a fait l'accueil le plus sympathique, parce qu'elle gradue habilement les difficultés, facilite l'enseignement collectif et fait partie intégrante de la première discipline. « Essayer, dit M. de Taeye, de faire dessiner d'après le relief à un enfant qui ne possède encore aucune notion spéciale de dessin, n'est en réalité qu'une perte de temps, un jeu sans utilité, un moyen de rebuter le commençant placé en face des insurmontables difficultés qu'on l'oblige à résoudre. »

Évidemment la méthode préconisée par la nouvelle école est de beaucoup supérieure à la routine et au calque de jadis.

Seulement il faut se garder de prolonger trop longtemps des exercices qui finiraient par devenir par trop mécaniques et tueraient dans leur germe les aptitudes artistiques de la jeunesse, en supprimant la spontanéité du coup d'œil, les combinaisons de l'imagination, la sûreté du goût et la souplesse de la main.

Voilà pourquoi, dans la troisième partie de son cours,

M. Vander Haeghen écarte enfin les moyens auxiliaires et s'applique à soumettre l'œil et la main des élèves aux difficultés d'un travail exclusivement libre.

Ainsi ordonnée, la méthode est prudente et sage. Elle offre l'immense avantage de familiariser, dès le début, le jeune élève avec les formes géométriques qui régissent la composition de toutes les combinaisons ornementales décoratives, pour l'abandonner à son initiative personnelle aussitôt que sa main est en état de manier un crayon, comme elle s'est habituée à manier une plume.

Dès ce moment, se déroule insensiblement sous ses regards l'évolution des divers styles, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il peut refaire, guidé par un maître habile, ce que l'humanité a mis des siècles à concevoir, sans que le professeur des classes inférieures d'un athénée ou d'une école moyenne, doive nécessairement être un maître consommé dans son art pour diriger sa classe. L'avantage est incontestable.

Une telle méthode guide l'imagination du novice, épure son goût sans qu'il s'en doute, lui donne les éléments nécessaires à la combinaison de mille formes nouvelles, non moins ingénieuses d'invention que belles de style.

Nous nous plaisons donc à donner à cette *troisième partie* du cours de M. Vander Haeghen les mêmes éloges que ceux que nous avons accordés aux deux précédentes.

THIL-LORRAIN.

Étude sur l'Iliade d'Homère, *invention, composition, exécution, par* A. BOUGOT, *Doyen de la faculté des lettres de Dijon,* in-8° de 576 pages. Paris, Hachette, 1888.

« Plus on parlera d'Homère, plus on aura de choses à en dire ; les idées neuves naîtront de celles qu'on croit usées », a dit M. Ingres. M. Bougot semble avoir pris à tâche de justifier ces remarquables paroles d'un des plus grands peintres de notre siècle. Toute notre littérature moderne vient d'Homère et toute littérature y retourne. L'œuvre la plus étonnante de Shakespeare est peut-être son immortelle parodie de l'Iliade : *Troïlus et Cressida.*

L'auteur de l'ouvrage que nous examinons, dit dans sa préface : « La présente étude est surtout littéraire. A ce point de

vue qui nous a paru le plus large, le plus intéressant, le plus fécond, nous avons subordonné, sans les écarter, les questions historiques, philologiques et de pure érudition. »

« Le but que se propose M. Bougot, dit Raunié, c'est de montrer que chaque partie de l'Iliade est empreinte d'un même esprit, que l'écrivain y apparaît partout semblable à lui-même et que, jusque dans les défauts de l'œuvre, on retrouve les habitudes et la nature d'un génie unique. Il en arrive, par suite, à conclure que ce merveilleux poème n'est pas, comme on l'a prétendu, la réunion d'une collection de rapsodies de provenances diverses, mais bien un recueil de chants, de traditions populaires, d'observations de la nature sous tous ses aspects, rassemblés par une intelligence d'élite qui a formé de ces multiples éléments un poème en quelque sorte universel, portant la marque indiscutable d'un génie unique. Nous doutons que les adversaires de cette théorie désarment devant les arguments de M. Bougot ».

« Nous devons beaucoup à la critique allemande, dit M. Bougot lui-même ; en bien des cas, elle a su nous apprendre à mieux voir les arbres de la forêt; quant à la forêt elle-même, nous croyons qu'en général elle ne la voit pas ou la voit mal. » C'est bientôt dit; mais affirmer n'est pas prouver.

Nous avons lu avec une attention extrême le gros volume de M. Bougot, et nous ne craignons pas de constater que nulle part, dans ce livre, les vrais, les solides arguments de la science allemande, ne sont catégoriquement et franchement rencontrés. L'Iliade est due au génie grec des rapsodes helléniques de l'Asie-Mineure et des îles adjacentes ; elle a été rajeunie, élaguée, augmentée, remaniée et polie dans tous ses détails par le génie grec des diascevastes homériques dont plusieurs nous sont historiquement connus. Le génie unique, ordonnateur du fond collectif et constitutif de l'Iliade, n'est qu'une pure supposition qu'on ne pourra jamais prouver, un simple compromis entre les conclusions de la science allemande et les préjugés de l'érudition française. Lors même qu'on l'accepterait, les diascevastes ne seraient pas supprimés pour cela et cette acceptation ne changerait absolument rien aux conséquences de la science allemande; elle ne ferait que rendre insolubles les mille contradictions que s'efforce d'expliquer M. Bougot sans parvenir jamais à les résoudre et qui s'élucident d'elles-mêmes dans le système germanique.

Mais laissons de côté cette question des origines, pour nous occuper de la partie purement esthétique de l'œuvre de notre auteur, car c'est là qu'il s'est réellement montré admirable; là, qu'il voit la forêt, que, à son dire, n'ont pas vue les allemands.

« Les savants et les lettrés, nous dit-il, ont leurs préjugés sur Homère, comme le grand public qui le lit a les siens. Pour beaucoup, Homère est le poète constamment sublime; ses personnages sont toujours au dessus de l'humanité; ses tableaux ont constamment l'ampleur de la nature elle-même; son souffle ne cesse d'être héroïque. Un tel jugement ne tient compte ni de la mesure, ni des proportions qui sont des qualités si essentiellement homériques, ni de la variété du ton et des images qui distingue Homère plus que tout autre poète ». C'est ce que l'auteur expose d'une façon magistrale, et mieux qu'on ne l'a jamais fait avant lui, dans l'œuvre qu'il livre au public et qui ne lui a coûté rien moins qu'une vie de travail.

L'ouvrage se divise en trois parties : l'*invention*, la *composition*, l'*exécution*.

L'*invention* est la plus considérable des trois. Elle se compose de huit chapitres, tandis que les deux autres n'en contiennent chacune qu'un seul.

Dans *le premier*, l'auteur examine avec une merveilleuse sagacité ce qu'a fourni à l'Iliade la légende divine et la légende héroïque. La conception des divinités homériques est élucidée avec une netteté de vue vraiment extraordinaire. Nous n'en sommes pas encore à la grande originalité des dieux tels que les a transformés l'imagination grecque depuis le huitième siècle jusqu'à l'époque de Périclès. L'Athéné n'est pas encore la sagesse de Platon, ni Phoibos le dieu de tous les arts et de toutes les sciences; mais ils ne sont plus les dieux primitifs dont Hésiode nous a conservé l'inoubliable origine. La personnification s'est dégagée de la conception des phénomènes naturels qu'ils symbolisaient et s'est faite humaine et indéfiniment perfectible. Aussi aurions-nous aimé voir l'écrivain s'attacher davantage à nous montrer, dans des comparaisons savantes, les transformations accomplies. Rien de plus utile que ces sortes de rapprochements, quand ils sont faits par des hommes du talent de M. Bougot. Dans tous les cas, cette étude du caractère et du rôle des dieux de l'Iliade dénote, chez lui, les plus consciencieuses observations.

Nous en dirons autant des mythes des héros dont il est parlé dans l'immortel poème. Les conceptions des rapsodes du huitième siècle sont nettement dégagées de toutes les données que l'action postérieure des imaginations populaires accumula sur ces créations pour les transformer.

Le *second chapitre* traite du théâtre de la guerre et du camp des Grecs et des Troyens. Les opinions des prédécesseurs de M. Bougot sur cette matière sont savamment discutées. Il arrive à cette conclusion : « Nous serions bien étonnés, si on parvenait jamais à trouver un emplacement qui répondît de toutes façons aux indications d'Homère et résolût toutes les objections. Les aèdes ont connu certains traits propres à la guerre de Troie; mais ils créèrent de fantaisie une foule de points de détail souvent contradictoires entre eux. L'Iliade nous laisse entrevoir la disposition des vaisseaux et des tentes, fait apparaître à nos yeux quelques détails pittoresques; mais ne nous promène point dans le camp comme un guide. Par instants même, elle nous laisse le soin de concilier des détails qui s'accordent mal entre eux ». On peut en dire autant des dieux et des héros du poème et en général de ces mille contradictions qui se heurtent les unes aux autres, mais qui restent comme noyées dans l'ensemble où le regard investigateur des philologues les plus consommés peut seul les apercevoir.

Le *chapitre III* est entièrement consacré à la bataille. Tout ce qui précède l'action, tout ce qui l'accompagne, tout ce qui la suit, est décrit avec une admirable netteté d'intuition. Nous assistons aux préparatifs du combat, aux repas religieux qui le précèdent, aux prières, à la toilette des guerriers, à l'ordre de bataille. Les diverses phases de la lutte, marche en avant, choc des armées, mêlée générale, disparition et retour des héros, reproches des chefs de l'armée, dialogue entre ennemis, variété sans nombre des blessures, combats autour des murs et sur les murs, sur les vaisseaux et près du rivage, autour des cadavres et des blessés, sur les rives du fleuve et dans ses flots eux-mêmes, sièges, assauts, embuscades, tout est examiné avec un soin attentif et une érudition minutieuse. Aucun des sentiments que la guerre éveille : la confiance en soi, le découragement, la joie du triomphe, l'abattement dans le revers, l'étonnement que cause la résistance de l'ennemi, l'âpre acharnement dans la lutte, tantôt implacable dans le succès, tantôt révélant un sen-

timent voisin de l'honneur chevaleresque, ici la crainte des dieux, là une témérité poussée jusqu'au défi, le mépris pour les insolents et les lâches, l'estime mutuelle que se portent les hommes de cœur, rien n'est laissé sans examen. Les mêmes incidents sans cesse s'enrichissent de nuances nouvelles; les peintures d'ordre physique sont d'une exactitude qui défie la critique. Composée d'un petit nombres de traits nets, énergiques, la vivacité des peintures est frappante. Les comparaisons même sont comme autant de tableaux accessoires qui viennent compléter les grands tableaux homériques.

Les caractères ne sont ni violemment tranchés, ni incompatibles entre eux; ils ne se distinguent les uns des autres que par des nuances exposées avec finesse, absolument comme dans la vie. Quelques-uns toutefois sont tenus à l'état d'ébauche. Mais là où le poète se donne carrière, les traits spéciaux se groupent autour d'un trait principal de manière à achever une physionomie au point de la rendre ineffaçable dans l'esprit du lecteur.

Les assemblées s'occupent des faits militaires ou des faits d'intérêt commun. Tantôt on y recherche le moyen d'apaiser la divinité; tantôt de surprendre l'ennemi ou de ne pas s'en laisser surprendre; tantôt, par une ambassade qui surpasse toutes les autres délibérations, de tenter une réconciliation. Toujours les paroles sont merveilleusement en rapport avec la situation, l'âge, le caractère dominant des personnages. Les rois y apparaissent comme des hommes d'action et comme des orateurs. Tous sont éloquents d'une éloquence appropriée à leur nature, et les discours sont pleins de vie et de mouvement. Les anecdotes, les mythes, les fables, font partie de l'argumentation.

Les épisodes, au nombre de six principaux, sont étudiés par l'auteur avec une sympathie non déguisée. Il examine successivement la scène des portes Scées, l'entretien de Pâris et d'Hélène; les adieux d'Hector et d'Andromaque; le message de Patrocle; la douleur d'Achille, et les lamentations sur la mort d'Hector. Ces épisodes font la plus heureuse diversion aux scènes belliqueuses, renferment des traits habilement ménagés pour mettre en pleine lumière la gloire des athéniens, et dévoilent, par instants, les conséquences lointaines de la guerre.

Mais Homère n'est pas seulement le poète de la vie belliqueuse, il est encore celui de la paix. De même que Dante, au

milieu des scènes terribles de son enfer, nous transporte sans cesse, par d'ingénieuses comparaisons et par les souvenirs qu'il met dans la bouche des réprouvés, aux gracieuses et calmes images de la vie domestique et de la nature champêtre, l'Iliade, par le même procédé, ne cesse de nous transporter des horreurs du carnage au sein de la nature souriante et calme, et de la violence des emportements guerriers aux sentiments les plus doux du cœur humain. Non que les rapsodes aient inventé l'idylle qui n'était point encore née; mais quelques développements de plus ajoutés à certaines situations et elle s'épanouira comme une fleur charmante. Ces peintures de la vie des champs, des travaux de l'industrie, des sentiments naïfs et tendres, sont-ils une peinture de la vie réelle? Nous n'avons aucun moyen de contrôle; rendre une scène plus terrible par la peinture d'une idéalité gracieuse et charmante, est un embellissement poétique si on veut; mais la simplicité des images incline l'esprit à croire à la fidélité de la reproduction des scènes de la vie réelle.

Dans son chapitre sur la nature vivante telle que l'a peinte l'Iliade, l'auteur examine ce que les rapsodes ont connu de réalité en fait de zoologie, de botanique, de minéralogie et de métallurgie. Peut-être aurait-il pu creuser quelque peu davantage un sujet aussi intéressant; mais les objets étudiés le sont, comme dans tout le reste de l'ouvrage, avec une heureuse sagacité.

Un chapitre, de beaucoup plus important, est celui où l'auteur s'occupe de l'Olympe et des dieux. Voici comment il résume lui-même son étude : « Les scènes des divinités entre elles nous offrent à peu près toutes les situations intéressantes que l'imagination peut concevoir : assemblées tenues par les dieux; entrevues; opposition à Zeus; tentatives pour le fléchir; révoltes ouvertes; emploi de la ruse et de la séduction; transactions et réconciliations douteuses; serments ambigus et insinuations perfides; soumissions pleines d'arrières pensées ou de protestations ouvertes; relations de souverains à puissants, d'époux à femme, d'où naissent des objurgations, des remontrances, des éloges ironiques, des plaintes amères, des mécontentements réels ou exagérés à plaisir, des consolations, des promesses, des arbitrages, des messages et des conseils, enfin des luttes par la parole ou corps à corps. C'est l'homme agrandi en bien

comme en mal, transporté dans le ciel. Quant aux scènes entre les dieux et les hommes, elles nous font souvent l'effet d'être comme un dédoublement du héros qui délibère avec lui-même. Ici encore, le poète fait preuve de ce don de renouvellement et de cet art de se surpasser lui-même, que nous avons tant de fois reconnu ailleurs. »

La *seconde partie* de ce grand travail s'occupe de la *composition*. Ici le critique se trompe en se figurant que le sujet de l'Iliade se trouve aux premiers vers. Il ne paraît pas savoir que chaque rapsodie, souvent coupée en plusieurs chants par Aristarque, avait son invocation, et que le véritable sujet de l'Iliade, intercalé dans l'œuvre après coup, se trouve au vers 508: « Rends les Troyens victorieux jusqu'au jour où les Grecs, honorant mon fils, accroîtront sa gloire. » Le thème de l'Iliade, par trop méconnu de notre auteur, est des plus simples. Le premier chanteur qui le conçut, s'est proposé de faire voir qu'Achille était le plus vaillant des hommes. Comment y parvenir? En le mettant en repos. Pendant que la colère le retient sous sa tente, Hector triomphe de tous les rois grecs. Mais au moment où l'armée et la flotte touchent à une ruine totale, Achille paraît, immole le vainqueur et, par ce seul coup, devient le plus grand des Grecs. Dans ce chapitre, l'auteur étudie successivement, les grandes parties de l'œuvre, la division des batailles en phases principales, l'art d'élargir le sujet, l'art de ménager les ressources, le rapport des parties entre elles, la loi d'affinité qui les relie l'une à l'autre, les contradictions nombreuses dont l'œuvre est émaillée, les omissions qu'on y rencontre. Le poème a donc un plan primitif très restreint qui s'est élargi par la peinture du monde grec en temps de guerre et en temps de paix. Le cadre originel se brise sous l'effort des rapsodes qui en sortent non pour reprendre exactement la situation où leurs prédécesseurs l'ont laissée, mais pour en exposer une tout autre. « Deux choses, selon M. Bougot, empêchent l'œuvre d'être toujours d'accord avec elle-même, le besoin de créer, celui de satisfaire le sentiment. Nulle préoccupation du lien logique, du souvenir des choses antérieures. Créer, toujours créer, différent encore de lui-même même où il y a effort pour se ressembler. De là, les disparates, les contradictions, les invraisemblances. Ni incohérence, ni désordre, ni régularité absolue, telle est l'œuvre ». Combien

cette explication est inférieure à celle qui résulte de la théorie des critiques allemands !

Dans la *troisième partie*, l'*exécution*, l'auteur revient sur l'ordre dans les idées, sur la loi d'affinité, sur la reprise des mêmes idées et sur la division en phases ; puis il s'occupe longuement de la langue et du style de l'Iliade. La poésie de ce chef-d'œuvre peut être considérée comme la peinture d'un mouvement tantôt rapide, tantôt ralenti, mais incessant : mouvement des masses et des individus ; mouvement de la pensée et du sentiment ; mouvement des dieux et de toutes les forces de la nature ; mouvement de la rythmique qui rend toutes les nuances intellectuelles, morales et physiques dans l'infinie variété des effets, variété bien supérieure à celle de Virgile lui-même, déjà lié par les exigences d'une métrique plus rigide.

Telle est la froide analyse du bel et savant ouvrage de M. Bougot. C'est l'œuvre la plus remarquable qu'on ait encore écrite sur Homère et, en dehors de sa théorie des origines que nous ne saurions admettre et qui l'a empêché de pouvoir résoudre rationnellement la masse énorme des difficultés qu'il a soulevées dans ce long et consciencieux travail, nous ne pouvons que louer et admirer une telle œuvre et conseiller de la lire.

THIL-LORRAIN.

Homer : An introduction to the Iliad and the Odyssey *by* R. C. JEBB. 3e édit. Glascow. James Maclehose, 1888. Crown 8°. 201 pages [1].

Une bonne introduction à l'étude d'Homère et de la question homérique nous manque encore en français, et en Allemagne même je ne connais pas d'équivalent de l'excellent travail de

---

[1] 1re édition 1886. 2e édition 1887. M. JEBB est l'auteur bien connu d'un grand ouvrage sur l'histoire de l'éloquence grecque : *The attic orators from Antiphon to Isaeos*. London, Mac Millan. 2 vol. in-8°, 1876. Il publie en ce moment à la Cambridge University Press, une grande édition de Sophocle que H. Schmidt (Synonymik der griechischen Sprache vol. IV p. XII) n'hésite pas à qualifier de *grossartig*. Il a aussi écrit une *Histoire de la littérature grecque*, etc..

M. Jebb. La *classical Review* en rendant compte de ce livre disait « it is a strange thing that we should have had to wait till this year for a handy introduction to Homer. » La chose ne paraît pas étonnante quand on songe à l'effroyable quantité de matériaux accumulés sur cette question, et non seulement à la science, mais aussi au courage qu'il faut pour entreprendre un travail de ce genre : il n'est pas facile en effet de prendre parti dans des discussions dont la conclusion, trop souvent, n'est qu'un *non liquet*. M. Jebb a eu ce courage, et son livre est fort recommandable. Le premier chapitre (1-33) traite d'Homère au point de vue littéraire : Après une analyse des deux poèmes, l'auteur caractérise la poésie homérique. Il nous parle de l'usage des comparaisons, des épithètes, du caractère des héros etc. Le second chapitre (38-74) nous introduit dans le monde homérique : la géographie de l'Iliade, celle de l'Odyssée, les sociétés différentes que reflètent les deux poèmes, les Dieux, la famille, la vie intérieure etc. sont successivement exposés. Le bel ouvrage de Helbig : *Das homerische Epos aus den Denkmälern erlaütert* est fréquemment mis à contribution.

Après cette étude *interne* des poèmes homériques, M. Jebb expose dans le troisième chapitre leur histoire dans l'antiquité (74-103) : Homère et l'éducation antique, son influence sur la religion, l'interprétation allégorique, les travaux de Zénodote, ceux d'Aristophane, d'Aristarque etc., la découverte du Codex Venetus A etc.

Dans le quatrième chapitre (103-175) l'auteur aborde le terrain brûlant de la question homérique. Les théories de Vico, de Wolf, de Lachmann, de Hermann, de Nitzsch, de Grote, de Geddes, de Christ, de Kirchhoff sont exposées et discutées ; les conclusions de M. Jebb se distinguent en général par leur mesure.

L'examen de la langue épique nous amène à la théorie éolienne de Fick, et celui des faux archaïsmes à la théorie de Paley, qui prétend que notre Homère n'a pas été connu des tragiques, et que Platon est le premier qui l'ait lu dans l'état où nous l'avons aujourd'hui. Toutefois M. Jebb parle très peu de cette dernière théorie ; on l'a trouvera exposée dans la seconde édition du second vol. de l'Iliade publiée par Paley en 1884 à Londres dans la *Bibliotheca classica* de Bell.

A propos du texte actuel, M. Jebb repousse la théorie d'après

laquelle le texte primitif aurait été altéré lors de la transcription des poèmes en caractères ioniens. On sait qu'anciennement, avant la réforme d'Euclide, un seul signe exprimait les sons ε, η, ει, tandis que d'autre part un seul signe exprimait ο, ω, ου. De là, par exemple, qu'on lit dans le texte traditionnel ἕως et τέως, alors qu'il faudrait lire ἧος et τῆος, qu'on lit dans ce même texte χείσομαι comme futur de χανδάνω, bien que χαδ- ne puisse donner que χήσομαι comme λαθ- donne λήσω [1].

M. Jebb objecte que, d'après Meisterhans, Gr. att. Ins. p. 11, ε ne représentait ει dans l'alphabet ionien que si cet ει provenait de ε + ε ou de ε + α, de même que ο représentait ου seulement dans le cas où la diphthongue provenait de ο + ο ou de ο + allongement compensatif, et que par conséquent le champ des erreurs serait fort restreint.

Ce raisonnement ne me paraît pas fondé. En effet, l'argument ne porte que si l'on admet que la transcription en caractères ioniens s'est opérée sans erreurs et que nous n'avons donc à tenir compte que de cet alphabet ionien. Mais il est permis de supposer que cette transcription ne s'est pas faite sans erreurs, parce que déjà la langue d'Homère n'était plus bien connue à cette époque [2] et dans ce cas nous devons remonter plus haut que la réforme d'Euclide. En d'autres termes, il ne s'agit pas tant de savoir comment les Alexandrins ont interprêté l'alphabet ionien, que de savoir comment on a, après Euclide, interprêté le vieil alphabet attique, qui avait servi à la rédaction de l'Homère de Pisistrate.

Les savants d'Alexandrie d'ailleurs étaient déjà aux prises avec les mêmes difficultés. Quelques-uns, par exemple, voulaient conjuguer comme suit : βείω, βήῃς, βήῃ, βείομεν etc. ! Or, il est bien certain que les formes en -ει- ne peuvent se défendre, au moins pour les radicaux en -α, et l'on voit ici clairement la confusion

---

[1] Nauck, *Mél.-Gréco-Rom*. IV. 507, conjecture en effet χήσεται (σ. 17). N 288 le texte traditionnel porte βλεῖο, alors qu'il faut y lire βλῆο comme la montré Cobet (M. C. p. 323).

[2] Un fragment des Δαιταλῆς conservé par Galien dans son lexique d'Hippocrate nous prouve que déjà du temps d'Aristophane Homère n'était plus facilement compris à Athènes. Or, les Δαιταλῆς datent de 427, la réforme d'Euclide de 403.

produite par l'orthographe primitive. Aristarque, plus avisé, écrivait dans ce cas -η-.

En faisant cette observation, je ne veux nullement diminuer les mérites de l'excellent travail de M. Jebb, car l'accord n'est presque pas possible quand il s'agit de questions aussi délicates, aussi épineuses; je recommande au contraire vivement la lecture de ce livre à tous les amis d'Homère et de la philologie grecque, persuadé que ce sera pour eux une lecture utile en même temps qu'agréable.

J. Keelhoff.

VARIA.

M. Ett. de Ruggiero publie depuis 1886 chez Pasquallucci à Rome un *Dizionario epigrafico di antichita romane*. La 13me livraison (1 fr. 50 la livr.) vient de paraître et va jusqu'au mot *allectio*. Ce travail, des plus complet, est indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'antiquité romaine.

—

Il était universellement admis que le voyageur Florentin Amerigo Vespucci avait donné son nom au continent découvert par Colomb. M. Marcou vient de publier, dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, deux articles qui viennent fortement ébranler cette légende. Vespucci s'appelait Albericot et non Amerigo, qui du reste n'est pas un prénom italien. Mais dès 1504 lui même s'appelle Amerigo, qui devient pour lui un surnom, comme Africanus le fut pour Scipion. Dès 1497 il avait abordé le premier à la côte du Honduras et des Mosquetos, où Colomb ne devait arriver que lors de son quatrième voyage en 1502. Non loin de cette côte se trouvaient des mines d'or, qui durent excercer les convoitises des explorateurs de la fin du quinzième siècle. Or, le nom indigène de la chaîne de montagnes, ligne de partage des eaux du lac Nicaragua avec celles de la rivière Bluefield, est Sierra Amerrique, ce qui en Maya a la signification de pays du vent; de plus cette Sierra est habitée encore actuellement par une tribu indienne, jadis assez puissante, portant le nom d'Amerrique. C'est donc cette Sierra et non le célèbre navigateur Florentin qui a donné son nom au Nouveau Monde.

—

M. Otto Killer, dans son ouvrage *Tiere des klassischen Altertums*, avait déjà appelé l'attention du monde savant sur l'importance des représentations d'animaux qu'on rencontre sur bon nombre des monnaies antiques pour la connaissance de la civilisation grecque et romaine. Il vient de publier maintenant, en collaboration avec le célèbre numismate Imhoof-Blümer, 26 planches phototypiques reproduisant les plus importantes monnaies et intailles à représentation d'animaux et de plantes, précédées d'un texte explicatif. Ce travail est fait avec le plus grand soin et devra être consulté par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la civilisation dans l'antiquité. *Tier-und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen des klassischen Altertums*. Leipzig, Teubner, 1889.

—

On sait de quelle importance est pour les études épigraphiques la connaissance des tribus dans lesquelles étaient inscrits les citoyens des diverses villes de l'empire romain. Le seul ouvrage qu'on possédait sur ce sujet était celui de Grotefend, et il datait de 1863. Depuis lors les études épigraphiques ont fait de grands progrès et c'est un véritable service qu'a rendu M. W. Kubitschek en publiant son *Imperium romanum tributim descriptum* (Vindobonae, 1889).

—

M. W. Liebenam vient de publier les Fastes des provinces de l'empire romain pour les *legati Augusti pro praetore* et les *proconsules*, premier volume de ses *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des römischen Kaiserreichs*. (Leipzig, 1888). Ce travail est appelé à rendre de grands services, même après les publications analogues de Waddington, de Tissot et de Klein. Malheureusement nous y avons constaté plusieurs lacunes et même des inexactitudes assez graves. Il est vrai que lorsqu'on a à étudier le *cursus honorum* de tant de personnages, les erreurs de détail s'expliquent aisément.

—

M. Ch. Ruelens a pris pour sujet de son discours de Président de l'Académie d'archéologie de Belgique pour 1889 les relations qui existèrent entre Erycius Puteanus et la belle comédienne Isabelle Andreini, d'après la correspondance conservée à Bruxelles. Cette correspondance d'amoureux platoniques date de l'époque où Puteanus était professeur d'éloquence à Milan et est antérieure à son mariage avec Marie Madeleine Catherine de la Torre (28 février 1604). Le travail de M. Ruelens constitue une contribution importante à l'histoire de l'humanisme et nous fait connaître un côté complètement inconnu jusqu'à ce jour de la vie du célèbre successeur de Juste Lipse. (Cf. *Bulletin de l'Ac. d'arch. de Belg.*, XIX, 1889).

—

On sait toute l'utilité que présente pour les travailleurs le *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau. Celui-ci est devenu malheureusement

fort incomplet, même malgré ses suppléments. M. A. de Gubernatis publie actuellement à Florence un *Dictionnaire international des écrivains du jour*. Les livraisons parues jusqu'ici (A-C) prouvent que ce travail est des plus complet, non seulement pour l'Europe mais même pour les autres parties du monde civilisé.

—

M. Cagnat vient de réunir sous le titre de « *L'année épigraphique* », *Revue de publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine* (1888) (Paris, Leroux 1889, 73 pages, 184 inscriptions et 10 tables), les inscriptions publiées en 1888, à titre d'appendice, dans chaque livraison de la *Revue archéologique*. Une telle publication, faite chaque année, constituera un précieux appendice au *Corpus* de Berlin, et les recherches sont rendues d'autant plus faciles que les tables dressées par M. Cagnat sont excellentes.

—

On vient de publier à Stuttgart une réimpression du célèbre ouvrage de H. Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler*. La première édition (1857-1859) était complètement épuisée depuis longtemps. Il est regrettable qu'on n'ait pu faire qu'une simple réimpression. L'ouvrage, malgré sa grande valeur, n'est donc pas à la hauteur de l'état actuel de la science archéologiqne.

ACTES OFFICIELS.

CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU 1er DEGRÉ.

(1889).

Classe de Rhétorique (humanités anciennes. Sections réunies).

I. VERSION LATINE (sans dictionnaire).

Si ceteris temporibus falsis visis credendum non est, non video quid praecipui sommus habeat, in quo valeant falsa pro veris.

Quod si ita natura paratum esset, ut ea dormientes agerent, quae somniarent, alligandi omnes essent, qui cubitum irent. Majores enim quam ulli insani efficerent motus somniantes. Quod si insanorum visis fides non est habenda, quia falsa sunt, cur credatur somniantium visis, quae multo etiam perturbatiora sunt, non intelligo. An quod insani sua visa conjectori non narrant, narrant qui somniaverunt? Quaero etiam, si velim scribere quid aut legere aut canere vel voce vel fidibus, aut geometricum quiddam aut physicum aut dialecticum explicare, somniumne exspectandum sit an ars adhibenda, sine qua nihil earum rerum nec fieri nec expediri potest? Atqui ne si navigare quidem velim, ita gubernem ut somniaverim; praesens enim poena sit. Qui igitur convenit aegros a conjectore somniorum potius quam a medico petere medicinam? An Aesculapius, an Serapis potest nobis praescribere per somnium curationem valetudinis, Neptunus gubernantibus non potest? et sine medico medicinam dabit Minerva, Musae scribendi, legendi, ceterarum artium scientiam somniantibus non dabunt? At si curatio daretur valetudinis, haec quoque, quae dixi, darentur; quae quoniam non dantur, medicina non datur, qua sublata tollitur omnis auctoritas somniorum.

Cic. de divinat., II., c. 59.

conjector = interprète de songes.

II. THÈME LATIN (sans dictionnaire).

Tite-Live raconte qu'au moment où le peuple de Capoue irrité contre le sénat de cette ville réclamait la mort de tous les sénateurs, un certain Pacuvius les sauva par un moyen habile. Il fit fermer les portes de la curie, puis s'avançant vers la foule assemblée, il annonça que le temps était venu de livrer les ennemis du peuple au dernier supplice. « Ils sont là enfermés, dit-il; je les ferai paraître l'un après l'autre et vous déciderez de leur sort. Mais, avant de les frapper, vous désignerez au fur et à mesure les citoyens qui vous semblent réunir les qualités requises pour les remplacer. Car un conseil étant nécessaire dans toute république, je ne doute pas que votre haine s'adresse non au sénat mais aux membres indignes qui le composent. La proposition de Pacuvius fut approuvée.

A l'appel du premier sénateur, tous s'écrièrent qu'il fallait le faire périr; mais, quand on proposa un citoyen pour le remplacer, les clameurs s'élevèrent plus violentes et on fut unanime pour le trouver plus mauvais que le précédent. Ce fut encore pis à l'appel du second et du troisième. Le peuple finit par reconnaître que le moindre mal était celui dont il avait l'expérience et, revenant à des sentiments d'indulgence, il ordonna de rendre la liberté aux sénateurs.

Classe de Rhétorique (humanités anciennes et humanités modernes).

COMPOSITION FRANÇAISE.

Appréciez cette pensée d'Aug. Barthélémy :
« L'homme absurde est celui qui ne change jamais. »

Rhétorique (humanités anciennes. Sections A et D) et Première (humanités modernes. Sections réunies).

Une composition (sans dictionnaire) dans deux des trois langues flamande, allemande, anglaise, ou dans les trois langues (à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève).

Rhétorique (humanités anciennes. Sections B et C).

Une composition (sans dictionnaire) dans une des trois langues flamande, allemande, anglaise ou dans deux de ces langues (à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève).

Sujet à traiter :

En Belgique, plus que dans tout autre pays, la connaissance des langues germaniques est nécessaire.

Concours spécial en flamand et en allemand.

Classe de Rhétorique (humanités anciennes et humanités modernes. Sections réunies).

De liefde tot zijn vaderland is ieder aangeboren.

VONDEL.

O mächtig ist der Trieb des Vaterlands!

SCHILLER.

Classe de Rhétorique (humanités anciennes. Section C, et humanités modernes. Section scientifique).

MATHÉMATIQUES.

1. Géométrie analytique.

Etant données deux coniques, si l'on mène dans l'une d'elles tous les

systèmes de diamètres conjugés et par un point de l'autre des parallèles à chaque système, les droites qui joignent les seconds points d'intersection de ces parallèles avec la courbe passent par un même point.

2. Trigonométrie sphérique.

Trouver le produit des sinus des 2 côtés de l'angle droit d'un triangle rectangle connaissant l'hypoténuse et la surface.

3. Géométrie descriptive.

Construire les projections d'un carré ABCD, connaissant les projections du centre, la direction de la diagonale AC située dans un plan de profil, et sachant que le sommet B se trouve sur une droite donnée par ses projections.

Classe de Rhétorique (humanités anciennes. Section A).

MATHÉMATIQUES.

1. Démontrer que, si un point est également distant des faces d'un angle dièdre, il se trouve dans le plan bissecteur de ce dièdre.

2. Dans quel rapport sont les volumes de deux parallélipipèdes rectangles? Démontrer; conclure de là la mesure du parallélipipède rectangle.

3. On divise en 4 parties égales l'arête SA d'une pyramide triangulaire SABC; par les points de division on mène des plans parallèles à la base, puis sur la base et les sections on construit des prismes extérieurs ayant pour arêtes les portions de SA : de combien la somme de ces prismes surpasse-t-elle le volume de la pyramide? (Faire la figure).

4. Calculer le volume d'une pyramide régulière dont la base est un hexagone régulier de côté a et dont la surface latérale vaut les 13/5 de la surface de la base.

Classe de Rhétorique (humanités anciennes. Section B).

PHYSIQUE.

1. Quelle est l'action de la terre sur les aimants?

2. Quelles sont les lois des attractions et des répulsions électriques? — Comment les vérifie-t-on ?

3. Qu'appelle-t-on courants secondaires ? Quelle application fait-on de ces courants?

4. Exposer sommairement les différents systèmes d'éclairage électrique.

MÉTÉOROLOGIE.

Quelle relation existe-t-il entre la pression atmosphérique et l'état hygrométrique de l'atmosphère ? — Expliquez.

Classe de Rhétorique (humanités anciennes. Section D).

I. MATHÉMATIQUES.

1. Démontrer que, si un point est également distant des faces d'un angle dièdre, il se trouve dans le plan bissecteur de ce dièdre.

2. Dans quel rapport sont les volumes de deux parallélipipèdes rectangles? Démontrer; conclure de là la mesure du parallélipipède rectangle.

3. Calculer le volume d'une pyramide régulière dont la base est un hexagone régulier de côté a et dont la surface latérale vaut les 13/5 de la surface de la base.

II. CHIMIE.

1. Donnez la métallurgie du cuivre. — Quels sont les principaux alliages dans lesquels il entre? — Comment peut-on s'assurer qu'un alliage ne renferme que du cuivre et du zinc?

2. Quelles sont les principales substances que l'on peut extraire du pétrole?

3. Qu'est ce que la cellulose? Quelles transformations subit-elle sous l'influence de l'acide sulfurique?

Classe de Troisième (humanités anciennes. Sections réunies).

I. VERSION LATINE.

P. Décius se dévoue pour l'armée romaine à la bataille de Sentinum.

Ferox Decius et aetate et vigore animi quantumcumque virium habuit certamine primo effudit; et quia lentior videbatur pedestris pugna, equites in pugnam concitat. Bis avertere Gallicum equitatum. Iterum longius evectos et iam inter media equitum agmina praelium cientes novum pugnae conterruit genus : essedis carrisque superstans armatus hostis ingenti sonitu equorum rotarumque advenit et insolitos ejus tumultus Romanorum conterruit equos. Ita victorem equitatum velut lymphaticus pavor dissipat; sternit inde ruentes equos virosque improvida fuga. Vociferari Decius, quo fugerent, quamve in fuga spem haberent; obsistere cedentibus ac revocare fusos; deinde, ut nulla vi perculsos sustinere poterat, patrem P. Decium nomine compellans : « quid ultra moror » inquit « familiare fatum? datum hoc nostro generi est, ut luendis periculis publicis piacula simus : jam ego mecum hostium legiones mactandas Telluri ac diis manibus dabo. Devotus inde eadem precatione eodumque habitu, quo pater P. Decius ad Veserim bello Latino se jusserat devoveri, cum secundum solemnes precationes adjecisset prae se agere sese formidinem ac fugam caedemque ac cruorem, caelestium inferorum iras, contacturum funebribus diris signa, tela, arma hostium, locumque eundem suae pestis ac Gallorum ac Samnitium fore, haec execratus in se hostesque qua confertissimam cernebat Gallorum aciem concitat equum, inferensque se ipse infestis telis est interfectus.

II. THÈME LATIN.

Lorsque Annibal assiégeait Capoue, où il tenait renfermée l'armée romaine, Vibius Accejus, qui commandait la cohorte pélignienne, indigné de l'insolence des ennemis, qui tantôt provoquaient les assiégés isolément,

tantôt les injuriaient tous ensemble, crut qu'il fallait tirer vengeance d'un pareil affront par quelque audacieux coup de main.

Il jeta son étendard par-dessus les retranchements des Carthaginois, puis il s'élança le premier, convaincu que toutes les cohortes le suivraient, entraînées par la honte.

A cette vue Valerius Flaccus, tribun de la troisième légion, se tournant vers ses soldats. « Sommes-nous venus ici pour être spectateurs de la » bravoure d'autrui ? Aurais-je pu m'attendre à voir de vieux soldats » d'une bravoure éprouvée hésiter à attaquer leur ennemi le plus » acharné ? »

Ils devaient, disait-il, effacer dans le sang des Carthaginois les affronts dont chacun avait sa part.

En entendant ces paroles, le centurion Pedanius arrache de terre son drapeau et, le tenant à la main : « que ceux-là me suivent qui ne veulent » pas le voir pris et qui redoutent de survivre à leur gloire pour être » l'objet du mépris de leurs concitoyens. »

En disant ces mots il se précipita dans le camp des Carthaginois et entraîna à sa suite toute la légion.

pélignien = pelignus.

Classe de Troisième (humanités anciennes. A et B).

VERSION GRECQUE.

Ταραντῖνος Ἐυάγγελος τοὔνομα τῶν οὐκ ἀφανῶν ἐν τῷ Τάραντι ἐπεθύμησε νικῆσαι Πύθια. Κιθάρᾳ και ᾠδῇ ῥᾳδίως κρατήσειν ἐπείσθη ὑπὸ τῶν καταράτων ἀνθρώπων, οὓς εἶχε περὶ αὐτὸν, ̓επαινούντων καὶ βοώντων, ὁπότε καὶ τὸ σμικρότατον ἐκεῖνος ἀνακρούσαιτο. Ἧκεν οὖν εἰς τοὺς Δελφοὺς τά τε ἄλλα λαμπρὸς και δὴ καὶ ἐσθῆτα χρυσόπαστον ποιησάμενος καὶ στέφανον δάφνης χρυσῆς κάλλιστον, ὡς ἀντὶ καρποῦ τῆς δάφνης σμαράγδους εἶναι ἰσομεγέθεις τῷ καρπῷ· τὴν μέν γε κιθάραν αὐτὴν, ὑπερφυές τι χρῆμα ἐς κάλλος καὶ πολυτέλειαν, χρυσοῦ μὲν του ἀκηράτου πᾶσαν, σφραγῖσι δὲ καὶ λίθοις ποικίλοις κατακεκοσμημένην.

Τούτοις ἅπασι προεκπλήξας τὸ θέατρον, ἐπειδὴ ποτε καὶ ᾆσαι καὶ κιθαρίσαι πάντως ἔδει, ἀνακρόυεται μὲν ἀνάρμοστόν τι, ἀπορρήγνυσι δέ τρεῖς ἅμα χορδὰς σφοδρότερον τοῦ δέοντος ἐμπεσὼν τῇ κιθάρᾳ, ᾄδειν δε ἀρχεται ἀπόμουσόν τι καὶ λεπτὸν, ὥστε γέλωτα μὲν παρά πάντων γενέσθαι τῶν θεατῶν, τους ἀθλοθέτας δὲ ἀγανακτήσαντας ἐπὶ τῇ τόλμῃ μαστιγώσαντας αὐτὸν ἐκβαλεῖν τοῦ θεάτρου : Ὅτεπερ καὶ γελοιότατος ὤφθη δακρύων ὁ χρυσοῦς Εὐάγγελος και ὑπὸ τῶν μαστιγοφόρων συρόμενος διά μέσης τῆς σκηνῆς καὶ τὰ σκέλη καθημματωμένος ἐκ τῶν μαστίγων καὶ συλλέγων χαμόθεν τῆς κιθάρας τὰς σφραγιδας· ἐξεπεπτώκεισαν γάρ κἀκείνης ξυμμαστιγουμένης αυτῷ.

Classe de Troisième (1) (humanités anciennes. Section C) : Un thème sur une des trois langues flamande, allemande et anglaise ou sur deux de ces langues. (Section D) : Un thème sur une des trois langues flamande, allemande et anglaise, à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève. — (2) (**humanités modernes.** Sections réunies) : Un thème sur deux des trois langues flamande, allemande et anglaise, ou sur les trois langues, à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève.

Tous les élèves indistinctement ont le choix entre les deux textes suivants pour le thème allemand et le thème anglais.

Benjamin Constant à sa grand'mère.

J'avais perdu toute espérance, ma chère grand'mère ; je croyais que vous ne vous souveniez plus de moi, et que vous ne m'aimiez plus. Votre lettre si bonne est venue très à propos dissiper mon chagrin, car j'avais le cœur bien serré ; votre silence m'avait fait perdre le goût de tout, et je ne trouvais plus aucun plaisir à mes occupations, parce que dans tout ce que je fais j'ai le but de vous plaire, et, dès que vous ne vous souciez plus de moi, il était inutile que je m'appliquasse. Je disais : ce sont mes cousins qui sont auprès de ma grand'mère qui m'effacent de son souvenir ; il est vrai qu'ils sont aimables, qu'ils sont colonels, capitaines, etc., et moi je ne suis rien encore : cependant je l'aime et la chéris autant qu'eux. Vous voyez, ma chère grand'mère, tout le mal que votre silence m'a fait : ainsi, si vous vous intéressez à mes progrès, si vous voulez que je devienne aimable, savant, faites-moi écrire quelquefois, et surtout aimez-moi malgré mes défauts ; vous me donnerez du courage et des forces pour m'en corriger, et vous me verrez tel que je veux être, et tel que vous me souhaitez.

Jan Frans Willems aan J. David.

Uwe letteren van den 6 December jongstleden zijn mij bijzonder aangenaam geweest, eensdeels door den inhoud, in welken zooveel belangstelling voor de moedertaal wordt aan den dag gelegd, maar voornamelijk omdat ik daarin gezien heb dat UE. mij in vriendelijk aandenken hebt gehouden, en het verlangen te kennen geeft nieuwe betrekking met mij aan te knoopen. Reeds sedert weken zou ik uwen brief hebben beantwoord, ware het niet geweest, dat overhooping van bezigheden en eenige dagen ziekte dit belet hadden.

Hertelijk dank voor het geschenk uwer twee boekdeeltjes, die ik reeds bezat, en met niet weinig genoegen doorlezen had. Van al de in België in het licht gegevene spraakkunsten, is de uwe verre uit de beste en doelmatigste. Uwe toenadering naar het Hollandsche stelsel van taal en spelling doet u veel eer. Gij hebt de natie daardoor op den weg gesteld om tot de eenparigheid te geraken. Niets moet ons beletten om met de Hollanders één en dezelfde litteratuur te hebben, hoewel hetzelfde staatsbestuur ons niet regeert. Slechts kleinzichtige Belgen kunnen in dit punt ook verdeeldheid begeeren.

Classe de troisième (humanités anciennes et humanités modernes).

COMPOSITION FRANÇAISE.

Un incendie dans un cirque forain pendant la représentation.

Concours spécial en flamand et en allemand.

Classe de troisième (humanités anciennes et humanités modernes. Sections réunies).

Sujet à traiter :

Gij hebt onlangs eene verzameling van volksverhalen gelezen, en beschrijft in eenen brief aan eenen vriend het vermaak dat u dit lezen verschaft heeft.

Sie haben vor Kurzen eine Sammlung von Volksmährehen gelesen. In einem Brief an einen Freund beschreiben sie das Vergnügen welches ihnen das Lesen derselben verschaffte.

Classe de troisième (humanités anciennes. Sections A et B).

MATHÉMATIQUES.

Algèbre.

1. Quand le quotient de la division de deux monomes est-il positif? Expliquer; conclure de là les valeurs qu'il faut donner à x, pour que la fraction $\frac{x-a}{x+a}$ soit positive.

2. Trois personnes A, B, C, se mettent au jeu et possèdent respectivement a, b, c francs. Elles conviennent que le perdant paiera à chacun des deux gagnants la moitié de la somme que celui-ci possède. Après trois parties perdues successivement par A, B, C, les trois joueurs se trouvent posséder la même somme : déterminer les rapports des sommes que possédait chacun des joueurs en se mettant au jeu; comment peut-on déterminer au moyen de ces rapports ce que les joueurs possédaient, si à la fin du jeu ils ont chacun 54 francs ?

Géométrie.

1. Démontrer que si dans un triangle rectangle l'un des angles aigus est la moitié de l'autre, le côté opposé à cet angle sera égal à la moitié de l'hypoténuse.

2. Dans quel rapport sont les segments déterminés sur l'hypoténuse par la perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit? Démontrez.

3. Étant donné un quadrilatère ABCD, construire un triangle rectangle équivalent à ce quadrilatère et ayant BC pour un des côtés de l'angle droit.

Classe de troisième (humanités anciennes. Section D).

I. MATHÉMATIQUES.

Les mêmes questions que celles proposées aux élèves des sections A et B, moins la 1re question d'algèbre et la 3me question de géométrie.

II. SCIENCES NATURELLES.

Botanique.

1. Comment se fait l'alimentation d'une plante ?

2. Quels sont les caractères généraux de la famille des rosacées ? Citez quelques plantes de cette famille.

Physique.

1. Qu'appelle-t-on poids spécifique d'un corps ? Comment peut-on le déterminer au moyen de l'aréomètre de Nicholson ?

2. Si un corps pèse dans l'air p, dans l'eau p', dans l'alcool p'', quel est son poids spécifique et celui de l'alcool ?

3. Qu'appelle-t-on calorique spécifique d'un corps ? Comment peut-on le déterminer ?

4. Etablir la formule qui donne le calorique spécifique d'un corps, sachant qu'un poids de ce corps à la température T peut fondre un poids p de glace et qu'il faut 79,25 calories pour fondre un kilogramme de glace ?

Classe de troisième (humanités anciennes. Section C, **et humanités modernes.** Section scientifique).

MATHÉMATIQUES.

Arithmétique.

Démontrer que, si on divise la somme de deux nombres et leur plus petit multiple commun par leur plus grand commun diviseur, les quotients obtenus sont premiers entre eux.

Algèbre.

Quelle valeur faut-il donner à m pour que le trinome

$$(m+1)x^2 + mx + m$$

reste négatif, quel que soit x ?

Géométrie.

Dans un cercle de rayon R on trace deux cordes parallèles respectivement égales aux côtés de l'hexagone et du décagone régulier inscrit; calculer la surface de la partie du cercle comprise entre ces cordes.

Trigonométrie.

Résoudre un triangle, connaissant un angle, la somme des côtés qui comprennent cet angle et la hauteur abaissée du sommet de l'angle donné sur le côté opposé.

Classe de Première (humanités modernes. Sections réunies).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

1. Faites connaître les principaux événements qui se passèrent pendant la période de « l'assemblée nationale constituante » (1789-1791).

2. Expliquez l'origine du Royaume et celle du Duché de Lotharingie. Exposez à grands traits les destinées de la Lotharingie jusque et y compris la lutte entre les maisons de Louvain et de Limbourg pour la dignité ducale.

3. La Belgique sous Charles VI (1713-1740).

4. Donnez un aperçu de la distribution générale des volcans à la surface du globe.

5. Faites la description (avec carte) du bassin de la Meuse.

Classe de Troisième (humanités modernes. Sections réunies).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

1. Exposez les causes, les principaux événements et les résultats de l'intervention de Philippe de Macédoine dans les affaires de la Grèce.

2. But poursuivi par les Gracques — leurs lois — résultats de leur tentative.

3. Exposez l'origine de la querelle des Investitures et racontez brièvement la lutte entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII.

4. Délimiter et décrire le versant français de la Méditerranée (avec carte).

5. Que savez-vous de la constitution territoriale et de la forme de gouvernement de l'Empire Ottoman ?

Par arrêté royal du 3 septembre 1889, M. Kilsdonck (Jules) est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions de professeur dans les athénées royaux, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension.

Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

—

Par arrêté royal du 9 septembre 1889, M. Remacle (Georges-Jules-François-Ange), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie classique, professeur intérimaire dans les athénées royaux depuis le 29 mai 1888, est nommé professeur à titre effectif dans les athénées royaux.

Il est définitivement chargé de la chaire de rhétorique latine à l'athénée royale de Hasselt.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

15 juillet 1889. — **Houtsma,** Textes relatifs à l'histoire des Seldjoucides (Hartwig Derenbourg). — Tite Live, xxi-xxv, p. p. **Luchs** (P.-A. L. — **Barckhausen,** Statuts de la commune de Bordeaux (T. de L.)— **Andresen,** L'étymologie populaire, 5e édit. (H. Gaidoz). — **Brandes,** Holberg. — **Hoffory** et **Schlenther,** Les comédies de Holberg (A. C.). — Du 22 juillet. — Alex. **Bertrand,** Archéologie celtique et gauloise (H. d'Artois de Jubainville). — **Montelius,** La civilisation suédoise à l'époque païenne. — **Baltzer** et **Rydberg,** Glyphes des rochers du Bohuslæn (Salomon Reinach). — M. **Hertz,** Conseils aux étudiants (A. Cartault). — **Stemler,** Des collèges d'artisans. — **Masson,** Les corporations romaines. — **Schiess,** Les collèges funéraires (R. Cagnat). — **Bellet,** Le cartulaire de Saint-Hugues (T. de L.). — **J. Marcou,** L'origine du nom d'Amérique (L. Gallois). — Lettres à Suarez, p. p. **L. G. Pélissier** (T. de L.). — **Guéroult,** Le centenaire de 1789 (Eugène d'Eichthal). — Carducci, Odes barbares, trad. par **Lugol.** — Pétrarque, Sonnets, trad. par **Casalis** et de **Ginoux.** — Leopardi, trad. par **Lacaussade** (P. N.). — Du 29 juillet. — Le Bas, Voyage archéologique, p. p. **Sal. Reinach** (B. Haussoullier). — **Cucuel,** Œuvres d'Antiphon. — **Allèggre,** Une scène des Grenouilles (Albert Martin). — **Miller,** La table de Peutinger (R. Cagnat). — **Pols,** Le droit de la Westfrise (H. Pirenne). — **Picot,** Histoire des États-Généraux (Louis Farges). — **Arnoux,** Collège et Lycée de Digne (T. de L.). — Du 5 août. — **Budge,** Textes égyptiens. — **Mallet,** Le culte de Neit à Tunis (A.). — Sophocle, Ajax, p. p. **Mistriotis** (Am. Hauvette). — **Lacombe,** La famille dans la société romaine (Salomon Reinach). — **De La Ville de Mirmont,** Mythologie élémentaire (B. Haussoullier). — **Ebert,** Histoire de la littérature du moyen âge en Occident, III, trad. par **Aymeric** et **Condamin** (A. Ch.). — La légende du grand Saint-Antoine, translaté par Pierre de Lanoy, p. p. **Guigue** (A. Delboulle). — **Camus,** Un texte picard de l'Éthique d'Aristote (L. C.). — **Prarond,** Les poèmes de Valerand de La Varanne (T. de L.). — **Vidal-Lablache,** États et nations de l'Europe autour de la France (A. Chuquet). — **Bœhm-Bawerk,** Le capital (P. V.). — **Roy,** Une pièce inédite de Malherbe (T. de L.). — Du 12 août. — **Cerrato,** Les odes de Pindare (A. Croiset). — Xénophon, Economique, p. p. **Holden** (Am. Hauvette). — **Dahl,** Histoire de la littérature latine (S. D.). — **Rabbinowicz,** Grammaire de la langue française (A. Delboulle). — **Da Costa,** Grammaire française (A. D.). — Valerand de la Varanne. Jeanne d'Arc, p. p. **Prarond** (A. L.). — **Gèny** et **Knod,** La bibliothèque de Schlestadt (P. R.). — **Bénet,** Le trésor de

Notre Dame d'Ecouis; Le Batelier d'Aviron (T. de L.). — Gudin, Histoire de Beaumarchais, p. p. **Tourneux.** — **Lintilhac**, Beaumarchais et ses œuvres (Louis Farges). — **Maze**, Marceau, sa vie, sa correspondance (A. Chuquet). — Du 19-26 août. — **J. Schmidt**, Le pluriel neutre indo-européen (V. Henry). — **Heisterberck**, Les noms anciens de la Sicile (A. Hauvette). — **Pomtow**, Topographie de Delphes (B. Haussoullier). — **Toeppfer**, Généalogie attique (Salomon Reinach). — **Hermès**, Nouvelles études sur Catulle (A. Cartault). — **Jarnik**, Index du Dictionnaire de Diez (Br.). — Marlowe, Faust, p. p. **Breymann** (C.). — **Decrue**, La cour de France et la Société au xvie siècle (Louis Farges). — Zaïre, p. p. **Fontaine, Leger, Prefajon, Couyba** (A. Delboulle). — **Boppe**, La Serbie et Napoléon (A. Chuquet). — **Nauroy**, Les secrets des Bonaparte (A. C.). — **Frey**, Campagne dans le Haut-Sénégal et le Niger (O. Houdas). — Du 2-9 Septembre. — **O. Hoffmann**, Le présent dans les langues indo-européennes (V. Henry). **Lunak**, Sappho (Salomon Reinach). — **Monceaux**, Apulée (A. Cartault). — **Perret**, Malet de Graville (A. Lefranc). — **Bernus**, Chandieu (T. de L.). — **Crane**, La société française au xviie siècle (A. Delboulle). — Collection Kürschner, vol. 100-124 (A. Chuquet). — **Monin**, Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Révolution (C.). — **Babeau**, Paris en 1789 (H.-D. de Grammont).

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. 1889. Calvary.

20. Juli 1889. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Teuffel-Kaehler**, Die Wolken des Aristophanes (O. Bachmann). — **Gebhardi-Ihm**, Die Aeneide Vergils (H. Kern). — **J. Tolkien**, Quaestionum ad heroidas Ovidianas spectantium capita VII (R. Ehwald). — **A. Reckzey**, Ueber grammatische und rhetorische Stellung des Adjektivums bei den Annalisten, Cato und Sallust (A. Eussner). — **G. Verdaro**, Divi Claudii Apocolocynthosis (M. Cl. Gertz). — **O. Cuntz**, De Augusto Plinii geographicorum auctore (Oehmichen). — **S. Voegelin**, Aegidius Tschudis epigraphische Studien (M. Siebourg). — **M. v. Sondermühlen**, Spuren der Varusschlacht. — **O. Dahm**, Die Hermannsschlacht (G. Wolff). — **P. W. Putzgers** historischer Schulatlas. — **I. Pizzi**, L'epopea persiana (F. Justi). — **King and Cookson**, The principles of sound and inflexion (G. Meyer). — **M. Hecht**, Die griechische Bedeutungslehre (K. Bruchmann). — **K. Meisterhans**, Grammatik der attischen Inschriften (E). — **C. Wagener**, Hauptschwierigkeiten der lateinischen Formenlehre (H. Ziemer). — **P. Cauer**, Suum cuique (C. Nohle). — **J. Lattmann**, Welche Veränderungen des Lehrplans in den alten Sprachen würden erforderlich sein, wenn der fremdsprachliche Unterricht mit dem Französischen begonnen wird? (C. Nohle). — **E. Bernecker**, Geschichte des kgl. Gymnasiums zu Lyck. — **O. Francke**, Regesten zur Geschichte des Gymnasiums zu Weimar. — **G. Muller**, Das Kursächsische Schulwesen beim Erlass der Schulordnung von 1580 (C. Nohle). — **R. Dernedde**, Ueber die den altfranzös. Dichtern bekannten

epischen Stoffe aus dem Altertum (Fr. Bischoff). — **A. Dühr,** Goethes Hermann und Dorothea (A. Ludwich).

8. August. — **Rezensionen und Anzeigen** : **N. Wecklein,** Aschylos Orestie (H. Stadtmüller). — **J. Vahlen,** Ueber ein Alexandrinisches Gedicht des Catullus (H. Magnus). — **H. Wirz,** Die stoffliche und zeitliche Gliederung des Bellum Iugurthinum des Sallust (A. Eussner). — **H. Linke,** Ueber Macrobius, Kommentar zu Ciceros Somnium Scipionis (P. Wendland). — **L. Preller-C. Robert,** Griechische Mythologie (W. H. Roscher). — **E. Graf,** De Graecorum veterum re musica quaestionum capita duo (K. v. Jan). — **A. Gasquet,** L'empire Byzantin et la monarchie Franque (K. Krumbacher). — **J. Schneider,** Die alten Heer- und Handelswege der Germanen, Römer und Franken im deutschen Reiche. — **Ders.,** Beiträge zur ältesten Geschichte des Stadt- und Landkreises Düsseldorf (Chambalu). — **W. Schmid,** Der Atticismus in seinen Hauptvertretern (P. Egenolff). **J. Lattmann,** Ueber den in Quinta zu beginnenden lateinischen Unterricht (F. Müller). — **K. Hartfelder,** Philipp Melanchthon als Praeceptor Germaniae (Fr. Paulsen).

17. August. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. Paulson,** Studia Hesiodea (R. Peppmüller). — **G. Leuchtenberger,** Die Oden des Horaz disponiert (W. Mewes). — **Th. Kayser,** Des Horaz ars poetica (W. Mewes). **A. Cinquini,** Delle fratrie attiche postclisteniche (H. Lewy). — **A. Mayrhoefer,** Geschichtlich-topopraphische Studien über das alte Rom (O. Richter). — **H. Holtzinger,** Handbuch der altchristlichen Architektur (A. G. Meyer). — **L. Garnett,** Greek Folk-Songs (O. Crusius). — **H. Holstein,** Johann Reuchlins Komödien (K. Hartfelder).

24. August. — **Rezensionen und Anzeigen** : **W. M. Flinders Petrie,** Hawara, Biahmu and Arsinoë (A. Ludwich). — **K. F. Ameis,** Homers Ilias (P. Cauer). — **P. Thomas,** Lucubrationes Manilianae (K. Rossberg). — **W. Liebenam,** Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des römischen Kaiserreiches. I. Die Legaten (P. v. Rohden). — **O. Benndorf,** Wiener Vorlegeblätter für archäologische Uebungen (F. Dümmler). — **H.** et **L. Siret,** Les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne (A. G. Meyer). — **E. Hübner,** Bibliographie der klassischen Altertumswissenschaft.

31. August. — **Rezensionen und Anzeigen** : **W. Wittich,** Ueber Euripides' Iphigenie unter den Tauriern und Goethes Iphigenie auf Tauris (K. Busche). — **W. Fabricius,** Theophanes von Mytilene und Quintus Dellius als Quellen der Geographie des Strabon (Häbler). — **J. Helmbold,** Das Gastmahl des Nasidienus (W. Mewes). — **A. Gudeman,** De Heroidum Ovidii codice Planudeo (S. G. de Vries). — **M. Jacobson,** De fabulis ad Iphigeniam pertinentibus (Wecklein). — **W. Bode** und **H. v. Tschudi,** Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epoche (H. Weizsäcker). — **P. Herrmann,** Das Gräberfeld von Marion auf Cypern (F. Dümmler). — **C. Mehlis,** Studien zur ältesten Geschichte der Rheinlande (G. Wolff).

7. September. — **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Kammer,** Kritisch-ästhetische Untersuchungen betreffend die Gesänge ΜΝΞΟ der Ilias (R.

Peppmüller). — **O. Treuber,** Beiträge zur Geschichte der Lykier (K.Sittl). — **J. Schneider,** Beiträge zur ältesten Geschichte des Stadt- und Landkreises Düsseldorf (G. Wolff). — **H. Heydemann,** Marmorkopf Riccardi (F. Koepp). — **R. Graul,** Die antiken Porträtgemälde aus den Grabstätten des Faijum (U. Wilcken). — **H. W. Schaefer,** Die Alchimie (Keller). — **K. Brugmann,** Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen (O. Bremer).

14. September. — **Rezensionen und Anzeigen** : **N. Wecklein,** Ausgewählte Tragödien des Euripides (K. Busche). — **F. Müller,** Thukydides' siebentes Buch (G. Behrendt). — **Puschmann,** Nachträge zu Alexander Trallianus (Magnus). — **W. Kalb,** Das Juristenlalein (B. Kübler). — **G Hubo,** Originalwerke in der archäologischen Abteilung des archäologisch-numismatischen Institutes der Georg-Augusta-Universität (R. Weil). — **J. H. Middleton,** Ancient Rome in 1888 (O. Richter). — **J. Jastrow,** Jahresbericht der Geschichtswissenschaft (F. Justi). — **R. Bonghi,** La storia antica in Oriente e in Grecia (F. Justi). — **G. Rawlinson,** Phœnicia (F. Justi). — **H. H. G. F. Schliep,** Licht! Was keiner geahnt! (F. Justi). — **K. Brugmann,** Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen (O. Bremer).

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen, Franz Harder und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1889.

17. Juli 1889. — Rezensionen und Anzeigen : Néroutsos-Bey, L'ancienne Alexandrie (P. Weizsäcker). — P. Schwarz, Menschen und Tiere im Aberglauben der Griechen und Römer (Cr.). — Arth. Ludwich, Scholia in Homeri Odysseae α 64—153 (M. Erdmann). — Const. Ritter, Untersuchungen üb. Plato (J. Tiemann). — Dionysi Hal. antiquitt. Roman. Ed. C. Jacoby. Vol. II (F. Krebs). — L. Haenny, Nouvelle grammaire latine (P. Harre). R. Sabbadini, Sallustius, Ovidius, Plinius, Germanicus, Claudianus (J. Tolkiehn). — M. Tullii Ciceronis ad Quintum fratrem epistola prima .... par F. Antoine (Th. Stangl). — H. Spindler, Syntaxeos Propertianae capita duo (K. P. Schulze). — M. Schroeder, Beziehungen auf Tagesereignisse .... in Horazens Satiren (O. Weissenfels). — K. Jahr uud J. Wulff, Uebungsbuch zum Uebersetzen ins Latein. f. IV. (Fr.Seitz).

31. Juli. — Rezensionen und Anzeigen : H. Ohlrich, Die Florentiner Niobegruppe (P. Weizsäcker). — Cam. Huemer, Die Genesis des Entschlusses bei Euripides und Sophokles (H. Otte). — Const. Ritter, Untersuchungen über Plato (J. Tiemann). — Georg Schultze, Euphorionea (Otto Immisch). — G. Kauffmann, De Hygini memoria scholiis in Ciceronis Aratum servata (Th. Stangl). — Corn. Taciti de origine situ moribus ac populis Germanorum. Ed. Io. Müller (U. Zernial). — Goethes Hermann u. Dorothea. Ins Altgriech. übers. v. A. Dühr (H. Morsch).

7. August. — Rezensionen und Anzeigen : Fr. Wieseler, Archäologische Beiträge I. (W—r.). — Aristophanis comoediae. Annotatione critica ... instr. Fr. Blaydes. VIII. Ranae. (O. Kaehler). — Herm. Siebeck, Unter-

suchungen zur Philosophie der Griechen. 2. Aufl. (A. Döring). — E. Lippelt, Quaestiones biographicae (H. Kruse). — Joa. Petersen, In Galeni De placitis Hippocratis et Platonis libros (H. Marquardt). — Joh. Seger, Byzantinische Historiker. I. Nikephoros Bryennios (F. Hirsch). — M. Hertz, Admonitiuncula Horatiana (O. Weissenfels). — Jul. Dürr, Das Leben Juvenals (A. Weidner). — Noni Marcelli compendiosa doctrina. Em. Luc. Müller. II (J. M. Stowasser). — K. Lessing, Studien zu den Scriptores historiae Augustae (R. Bitschofsky).

21. August. — Rezensionen und Anzeigen : Friedr. Mie, Quaestiones agonisticae (M. Lehnerdt). — Franz Lukas, Die Methode d. Einteilung bei Platon (A. Döring). — Demosthenes' ausgewähte Reden v. K. Wotke. 2. Aufl. (E. Rosenberg). — P. Harre, Latein. Syntax (H. Ziemer). — P. Thomas, Lucubrationes Manilianae (B. Freier). — J. Kalberg, Wert d. lat. u. griech. Sprache (G. Hergel). Joh. Urban Jarnik, Index zu Diez' etymol. Wörterbuch (A. Gaspary).

28. August. — Rezensionen und Anzeigen : B. Heisterbergk, Fragen d. ältesten Geschichte Siciliens (P. Knapp). — C. Ludwig, Pluti Aristophaneae recensiones (H. Steiger). — Thukydides' 7. Buch von Fr. Müller, 1. Erklärende Ausgabe, 2. Schulausgabe (S. Widmann). — J. Asbach, Das Volkstribunat des jüngeren Drusus (Ackermann). — A. Wirth, Quaestiones Severianae. — Bellum Alexandrinum Erkl. von R. Schneider (C. Fleischer). — Ph. Wegener, Zur Methodik d. Horaz-Unterrichtes (O. Weissenfels).

4. September. — Rezensionen und Anzeigen : K. B(ernhardi), Textbuch zu Schreibers Bilderatlas (M. Lehnerdt). — P. v. Bradke, Ueber die arische Altertumswissenschaft (H. Ziemer). — Aristophanes, Die Wolken. Erkl. v. Teuffel. 2. Aufl. v. O. Kaehler (K. Zacher). — Q. Horatius Flaccus, erkl. von Ad. Kiessling. III. Briefe (E. Rosenberg). — Apuleius, Amor u. Psyche. Uebers. von O. Siebert. – Musäos, Hero u. Leander. Uebers. von R. E. Ottmann (H. Draheim). — Rost, Dt.-griech. Wörterbuch. 11. Aufl. v. E. Albrecht (E. Viedt).

11. September. — Rezensionen und Anzeigen : Aristophanes, Die Wolken. Erkl. v. Tevffel. 2. Aufl. v. O. Kaehler (K. Zacher). — E. Pernice, Galeni De ponderibus et mensuris (H. Marquardt). — H. Matzat, Römische Zeitrechnung f. 219—1 vor Chr. (W. Soltau). — J. Asbach, Röm. Kaisertum (P. v. Rohden). — Cicerone, I tre libri De oratore. Nuova traduz. di Ant. Cima (Th. Stangl). — Porazil, Vergleich. griech.-dt. Phraseologie z. Cäsars bell. gall. (G. Hergel). — Cornelii vitae ... rec. M. Gitlbauer. Ed. III (K. Jahr). — A. Hoerle, De cas. usu Propertiano (K. P. Schulze).

18. September. — Rezensionen und Anzeigen : O. Jessen, In catalogum Argonautarum (M. Gröger). — Pseudo-Hephaestion de metris ed. H. zur Jacobsmuehlen (P. Egenolff). — H. Matzat, Römische Zeitrechnung f. 219 – 1 vor Chr. (W. Soltau). — Cicero, De oratore erkl. v. K. W. Piderit. 6. Aufl. von O. Harnecker. 2. Bch. (Th. Stangl). — Ovidii Metamorphoses. Auswahl v. J. Meuser. 4. Aufl. v. A. Egen (K. P. Schulze). — G. Wendt, Griech. Schulgrammatik (A. Fritsch).

NÉCROLOGIE.

Le 29 juillet est mort à Paris M. le baron J. J. de Witte, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes.

M. de Witte, dont l'œuvre scientifique est immense, peut être considéré comme l'archéologue le plus éminent qu'ait produit la Belgique.

—

W. Studemund.

La science allemande vient d'éprouver une perte sensible dans la personne de M. Wilhelm Studemund, décédé à Breslau le 8 août.

L'éminent philologue était né à Stettin, le 3 juillet 1843. Après avoir fait de solides études aux Universités de Berlin et de Halle, il se rendit en Italie, où il se révéla bientôt comme un paléographe de premier ordre. Avec une patience incroyable et une sagacité merveilleuse, il parvint à déchiffrer plusieurs passages des palimpsestes de Plaute et de Gaïus qui avaient échappé à ses devanciers, et rectifia en une infinité de points les collations antérieures. Ses travaux firent faire un pas considérable à la critique de ces deux auteurs si importants et jetèrent un jour nouveau sur nombre de questions intéressantes. Aussi le nom de Studemund est-il indissolublement lié à ceux de Plaute et de Gaïus. — La réputation du jeune savant lui ouvrit toutes grandes les portes de l'enseignement supérieur. Il fut nommé professeur à l'Université de Wurzbourg en 1868, puis à celle de Greifswald en 1870. En 1872, il fut appelé à l'Université de Strasbourg, qui venait d'être fondée et pour laquelle le gouvernement allemand recrutait un corps professoral d'élite. Il y resta jusqu'en 1885; il passa alors à l'Université de Breslau, où il devait terminer sa trop courte mais si féconde carrière.

Il serait trop long d'énumérer tous les travaux de M. Studemund — ceci n'est d'ailleurs qu'un rapide hommage rendu à sa mémoire, qui sera suivi sous peu d'une notice plus détaillée. Outre ses belles études sur Plaute et sur Gaïus, M. Studemund a fait connaître divers morceaux et traités inédits d'auteurs grecs et latins; il a composé une foule d'articles, de dissertations, de monographies, qui se distinguent non seulement par la sévérité de la méthode, l'étendue et la sûreté de l'érudition, la scrupuleuse exactitude des détails, mais encore et surtout par un sens divinatoire exquis, par une rare perspicacité et par l'esprit de combinaison le plus ingénieux. Nos lecteurs en ont pu juger par cette fine et savante confé-

rence sur *Deux comédies de Diphile* dont la *Revue* a eu la bonne fortune de leur donner la primeur [1].

Les publications de M. Studemund — quelque nombreuses et quelque importantes qu'elles soient — sont loin de représenter toute son activité scientifique. Il avait rapporté de ses voyages en Italie un immense butin : collations nouvelles et plus exactes de manuscrits déjà connus, collations de manuscrits non encore exploités, qu'il mettait avec la plus grande générosité à la disposition des philologues. Il avait préparé un *apographum* du *Codex Ambrosianus* de Plaute qui devait faire pendant à son édition de Gaïus. Les notes de ses cours, les matériaux qu'il avait accumulés en vue de travaux à venir, tout cela suppose une somme de labeur qui confond.

Comme professeur, M. Studemund était incomparable. Ceux qui ne le connaissent que par ses ouvrages — modèles de patiente et minutieuse érudition — ne peuvent se faire une idée de la verve et de l'entrain qu'il déployait dans ses cours et dans la direction de son séminaire philologique. On était littéralement subjugué, entraîné; sur un mot de lui, on se serait jeté à corps perdu dans les recherches les plus ardues. Son exposition était lumineuse, son débit chaleureux, sa méthode hors ligne. Il rendait attrayants les sujets les plus secs en apparence; ainsi son cours sur la grammaire historique de la langue latine passionnait véritablement ses auditeurs. Il se dévouait corps et âme à ses élèves; il leur donnait le meilleur de son temps et leur prodiguait sans réserve les trésors de son vaste savoir. Encourageant les faibles et les timides, gourmandant les négligents et les présomptueux, inspirant à tous le culte de la vérité et de la probité scientifique, l'amour du travail consciencieux et désintéressé, il a formé quantité de jeunes philologues qui perpétuent, dans leurs écrits et dans leur enseignement, les saines traditions du maître. Il a vécu assez longtemps pour recevoir de ses élèves et anciens élèves, qui l'adoraient, un témoignage touchant de sympathie et de reconnaissance [2].

C'est à Strasbourg, en 1874 et en 1879, que nous avons connu M. Studemund. Il était dans tout l'éclat de son talent; les étudiants se pressaient en foule à ses cours. Nous n'oublierons jamais son cordial accueil, son empressement à nous guider dans nos études, ses précieux conseils et sa complaisance inépuisable. Nous voyons encore ce géant poméranien à la carrure athlétique, aux yeux bleus, à la barbe blonde, à la voix sonore, qui paraissait taillé pour vivre de longues années. Un

---

1 *Deux comédies parallèles de Diphile,* conférence faite par M. le professeur Studemund le 28 septembre 1882 au Congrès des philologues à Carlsruhe. *Revue,* t. 25 (1882), p. 383 sqq.

2 V. le volume intitulé : *Commentationes in honorem Guilelmi Studemund quinque abhinc lustra summos in philosophia honores adepti, conscripserunt discipuli Gryphisvaldenses, Herbopolitani, Argentinenses, Vratislavienses.* Argentorati, MDCCCLXXXIX.

mal qui ne pardonne pas l'a enlevé à l'âge de 46 ans! Du moins son énergie indomptable ne l'a jamais abandonné : il a travaillé jusqu'au dernier moment[1], couronnant ainsi dignement une noble existence consacrée tout entière à la science.

Plusieurs de nos compatriotes, qui appartiennent aujourd'hui à l'enseignement supérieur, ont eu, comme nous, le bonheur de compter parmi ses élèves. Nul doute qu'ils ne s'associent à nous pour rendre un pieux hommage à leur illustre professeur.

P. Thomas.

---

1 Nous avons reçu il y a quelques semaines le programme du semestre d'hiver 1889-1890 de l'Université de Breslau avec une dissertation de M. Studemund *De Theognideorum memoria libris manu scriptis servata.*

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 32. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

QUELQUES MOTS SUR L'EXPLICATION DES AUTEURS ANCIENS [1].

Une note de la Rédaction (p. 237) me fait craindre de ne pas m'être suffisamment expliqué à certains égards dans mon premier article. Je n'ai pas eu la prétention de faire entrer dans un chapitre de César *toutes* les remarques dont j'ai parlé. Pour donner au travail plus d'unité, j'ai pris comme base, autant que possible, un même passage et me suis efforcé de montrer ce qu'il *pouvait* contenir de données intéressantes : mon but était simplement de sortir du vague de la théorie. Il s'agissait de l'application d'un système général et non pas d'une leçon sur un morceau déterminé; de procédés avec exemples à l'appui et non d'une liste de matières. J'ajoutais en finissant : « D'ailleurs, *tous* les exercices énumérés ne peuvent évidemment pas être donnés à la fois. Si l'on a soin de *varier, si l'on songe à la force de sa classe, si l'on évite les excès de zèle*, on obtiendra d'heureux résultats. » Dans ma pensée, les éléments d'étude proposés pouvaient et devaient même être répartis sur plusieurs chapitres. J'ai choisi le premier comme simple champ de démonstration, sans entendre discuter la question de *mesure*, que chacun est libre de fixer à son gré.

D'ailleurs, il est facile de s'en apercevoir, je ne me suis pas mis au point de vue exclusif de la 4me, mais des classes d'humanités en général. Je compte suivre aujourd'hui le même plan, avec les réserves indiquées plus haut.

L'important est que, dans chaque préparation, *et ceci dès le début*, l'élève applique *quelques-unes* des règles formulées dans

[1] Voir *Revue*, tome XXXII, 4me livraison.

le précédent article ; que son initiative soit stimulée en différents sens ; que le résultat de son travail ne se borne pas à une vague intelligence du texte. Si l'on veut fortifier chez nous l'étude des humanités, il y faut, avant tout, apporter plus de *précision*. Tel est le principe qui m'a guidé dans ce travail.

Tout d'abord, on ira lentement ; puis, la méthode deviendra familière, le chemin s'aplanira et l'on marchera d'un pas à la fois plus ferme et plus rapide. Dans la pratique, les difficultés sont plus apparentes que réelles et ne découragent nullement le jeune homme, quand on sait les proportionner à ses forces. Ces petits problèmes, proposés avec discrétion, je le répète une dernière fois, éveillent l'attention et animent une classe.

Abordons maintenant la seconde partie. Nous étudions toujours le rôle de *l'élève*.

C. TRAVAIL EN CLASSE.

Auteurs préparés.

1° *Lecture.* Il faut demander une lecture intelligente, qui tienne compte de la ponctuation, des repos nécessaires, de l'ordre et de la valeur des mots. On recommandera de ne pas s'arrêter systématiquement à un point. Le sens exige-t-il quelques lignes de plus, c'est à l'élève à le comprendre. Le laisser choisir lui-même l'endroit convenable pour une pause, c'est déjà éveiller son initiative et donner à la leçon un certain intérêt. En attachant de l'importance à ces détails, si minimes en apparence, en lui montrant dans une bonne lecture une présomption de capacité, nul doute qu'on ne forme son goût et qu'on ne vienne en aide *aux langues vivantes,* puisque les procédés sont partout les mêmes.

Plus tard, la traduction achevée et à supposer que l'ensemble s'y prête, on pourra demander la *lecture expressive* du morceau entier. Une description de Tite-Live ou de Virgile, un discours de Cicéron ou d'Homère, relus avec un peu de verve et d'entrain, apparaîtraient sous un jour tout nouveau. Ce serait une excellente répétition où l'élève devrait prouver à chaque mot, pour ainsi dire, qu'il a l'intelligence du texte. L'unité de l'œuvre se montrerait mieux encore et les expressions auraient quelque chance de se graver dans la mémoire.

Sous ce rapport nous mettons, me semble-t-il, trop de réserve.

Nous attachons peut-être à la traduction plus de valeur oratoire qu'au texte lui même. La crainte du ridicule empêche les élèves de débiter un passage grec ou latin avec l'aisance nécessaire. C'est un préjugé contre lequel il faut réagir, car il entraîne fatalement la mollesse et l'indifférence.

Un mot de la prononciation. Laissant de côté les systèmes particuliers qui pourraient entraîner trop loin, j'insisterai seulement sur l'accent tonique. Nos élèves Wallons, comme les Français, ont beaucoup de peine à l'observer. Habitués à mettre l'accent sur la dernière syllabe, ils prononcent difficilement les langues anciennes, comme les langues germaniques. Est-il possible de les corriger? Beaucoup prétendent que non. Pour ma part, je suis persuadé du contraire. Mais, pour y réussir, il faudrait de la patience et des efforts communs; il faudrait, avant tout, admettre l'importance de ce détail, importance parfois contestée.

L'ignorance de l'accent tonique et des lois de la quantité empêche de goûter l'harmonie des langues anciennes. On entend des jeunes gens capables avouer qu'ils ne comprennent pas la beauté du vers de Virgile. Faute d'exercice, ils ne parviennent pas à le distinguer de la prose. N'est ce pas une lacune regrettable?

D'autre part, en habituant la classe à mettre l'accent tonique, à distinguer avec soin les longues et les brèves, nous viendrions en aide à l'enseignement des langues germaniques, auquel nous pourrions nuire en laissant prendre de mauvaises habitudes. Quand on sait prononcer *Róma,* il n'en coûte guère de bien prononcer *váder* ou *Lóndon.*

M. Bréal, dans ses *Excursions pédagogiques,* s'exprime dans le même sens: « En France, nous rendons les enfants incapables de parler une langue étrangère: dès le premier jour nous leur faussons l'oreille et nous les imprégnons d'idées erronées, eux qui auraient si peu à faire, guidés comme ils le sont par le français, pour bien placer l'accent latin. »

Au point de vue du français et de sa formation, la connaissance de l'accent tonique en latin rendra de grands services. On comprendra comment *amátus* a donné *aimé* et *mansiónem, maisón;* on comprendra comment *frágilis* a donné logiquement *frêle* et, par une formation moins rationnelle, *fragíle.* Il sera facile de montrer dans *frêle* le mot populaire et parlé, dans

fragile, le mot savant, tiré directement du latin. Ainsi s'expliquera l'origine des doublets. De même, si *rápidus* a donné *rapide,* ce n'est pas dans la langue populaire; pour avoir l'expression rationnelle, il faut recourir au wallon.

Pour le grec, on insistera sur l'accent, au moins quand il sert à distinguer certains termes, p. ex. παρά et πάρα; ἀμέλει et ἀμελεῖ θεά et θέα...

2° *Explication et discussion.* Une lecture bien faite pourrait à la rigueur, dans une classe nombreuse, dispenser l'élève d'une interrogation détaillée. En général, on poursuivra pourtant. Faut-il passer aussitôt à la traduction? Cela dépend de la difficulté du passage. La traduction doit être un *résultat.* L'auteur présente-t-il des points obscurs ou susceptibles de discussion, on invitera l'élève interrogé à les signaler; on s'adressera ensuite à ses condisciples, le professeur n'intervenant qu'en cas de nécessité. Supposons qu'il s'agisse de fixer le sens d'un mot: on fera répéter l'article du dictionnaire, grouper les acceptions dans l'ordre logique, puis on provoquera une solution. Faut-il s'arrêter sur un détail de syntaxe, d'histoire, d'institutions dont la connaissance préalable est nécessaire, on questionnera sur les recherches entreprises, sur les livres consultés, et des réponses diverses sortira une discussion fructueuse. Un simple rapprochement avec le contexte, le rappel d'une idée précédente suffiront maintes fois à éclaircir le problème.

L'hésitation menace-t-elle de s'éterniser chez un élève, on passe au voisin, à la classe entière, que l'on s'efforce toujours d'intéresser à la discussion.

Dans un article précédent, j'ai énuméré les principaux genres de questions à poser et à résoudre; inutile d'y revenir ici.

3° *Traduction.* Un excellent principe, généralement suivi chez nous, est de conserver l'ordre et le mouvement des idées et des mots. Il n'en est pas de même dans la plupart des traductions françaises; il ne sera pas mauvais, à l'occasion, de prouver à certains élèves qu'ils ne doivent pas les suivre aveuglément. Prenons comme exemple la première phrase de César: *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgœ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtœ, nostra Galli appellantur.* Ouvrons une traduction qui n'est pas la première venue, celle d'Artaud « soigneusement

revue » par F. Lemaistre : « Toute la Gaule est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, l'autre, par les Aquitains, la troisième par ceux que nous appelons Gaulois et qui, dans leur langue, s'appellent Celtes. » C'est, en somme, assez mal traduit. Le mot *Gaule* doit occuper la première place, il doit tout d'abord attirer l'attention, puisqu'il indique la matière traitée par l'auteur. Par le changement de l'actif en passif, Artaud a conservé la place du verbe *incolunt;* mais pourquoi, à la fin, intervertir l'ordre logique et dire : « la troisième par ceux.... »?

Il était cependant si simple de rendre ainsi le texte : « La Gaule est, dans son ensemble, divisée en trois parties dont l'une est habitée par les Belges, une autre, par les Aquitains, la troisième, par ceux qui, dans leur propre langue, s'appellent Celtes, dans la nôtre, Gaulois. »

Prenons, en rhétorique, l'Art poétique : *Humano capiti....* Patin lui-même, d'ordinaire si correct, tombe dans l'erreur d'Artaud : « Si quelque peintre s'avisait d'ajouter *à une tête humaine....* » Comme nous voilà loin de la vivacité du début et de l'heureux tour de l'inversion! Disons plutôt : « Qu'à une tête humaine un peintre s'avise.... »

La phrase de César, outre le précepte déjà signalé, nous fournira un procédé pratique de traduction : le changement de l'actif en passif pour le cas où le verbe doit être placé en tête et lorsque les sujets offrent une certaine étendue. Toutefois, il ne suffit pas d'indiquer des moyens mécaniques : il faut saisir toutes les occasions de comparer le français au latin. Cette comparaison aura l'avantage de préciser la connaissance des deux langues et de faire valoir leurs qualités distinctives. A propos du mot *incolunt*, on fera remarquer les ressources qu'offre aux langues synthétiques la souplesse de la construction. Par contre, comme le français l'emporte en précision par l'emploi de l'article! *Belgæ,* par exemple, peut signifier *les* Belges ou *des* Belges, car ce peuple pourrait, à la rigueur, s'étendre au-delà du Rhin. Combien de fois l'élève songe-t-il au choix de l'article français? Traduit-on, en rhétorique, le début de l'Énéide :

Mene incepto desistere victam
Nec posse Italia Teucrorum avertere regem,

combien s'avisent de rendre *Teucrorum regem* par : *un* roi des Troyens?

Souvent on fera constater l'impossibilité de rendre exactement la tournure latine. Nous l'avons déjà vu pour *incolunt*. Dans la fameuse épode d'Horace : *Beatus ille....*, comment, par exemple, traduire rigoureusement ces vers si simples :

Inutilesque falce ramos amputans,
Feliciores inserit?

Impossible de rendre le mouvement de l'inversion latine. Mais on peut en demander la raison à la classe; mieux encore, l'inviter à rechercher en quoi l'emporte ici, sur le français, la construction d'Horace. Un jeune homme intelligent et déjà préparé par d'autres exercices trouvera sans doute que la valeur de l'inversion consiste à suivre *l'ordre logique des faits*. Le campagnard juge *inutiles* certaines branches; il prend sa *serpette*, les *coupe*, en choisit de plus *productives*, et la *greffe* est faite. Le verbe *inserit* placé à la fin indique le résultat. L'esprit a suivi avec plaisir toutes ces opérations dont le tour adopté a si bien reproduit l'ordre et le mouvement. Que l'on compare au texte cette pâle traduction : « Et, de sa serpette, coupant les branches inutiles, il en greffe de plus productives! »

Reprenons le vers fameux :

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Décomposons-le en idées, en phrases distinctes, suivons-en l'ordre avec soin. Que voyons-nous? D'abord une *apparition* vague, indécise; puis, *çà et là* des objets dans lesquels nous reconnaissons des *êtres humains* seulement à la terminaison, qui indique le genre masculin; en redoublant d'attention nous nous apercevons qu'ils *nagent....* et dans quelles conditions? perdus dans le *gouffre immense*. Six mots ont suffi pour le tableau. Sentir l'impuissance du français, n'est-ce pas déjà une preuve de goût littéraire? Sans doute il faut lutter quand même contre le texte latin, mais avec la conscience de sa faiblesse.

Par là-même qu'il n'a pu traduire parfaitement la langue étrangère, l'élève en saisira mieux les propriétés et les nuances intimes; il se persuadera que le style est une chose personnelle et que sa beauté consiste non pas dans je ne sais quel harmonieux carillon de mots et de syllabes, mais dans la correspondance exacte entre la pensée et l'expression, dans la logique et l'art de rendre la vérité.

Comme remarque générale, ne transformons pas la traduction en un perpétuel exercice de style, fatigant à la longue. Réservons ce travail pour certains passages, qui peuvent même faire l'objet d'une rédaction spéciale à domicile.

Traduction improvisée.

Le morceau préparé une fois expliqué, on continue. On donne autant que possible la parole aux élèves. Quand une phrase a été lue lentement, le professeur indique les mots inconnus; il dirige la lecture en ménageant avec soin son intervention; il veille à ce que les difficultés soient expliquées; il les résume quand l'exercice est fini. A la leçon suivante les élèves, sans relire le texte latin ou grec, reprennent la traduction et, de préférence, les passages sur lesquels ils n'ont pas été interrogés personnellement. La lecture improvisée est très importante. Le jeune homme travaillant sous les yeux de ses condisciples et réduit, pour ainsi dire, à ses propres forces, se sent encouragé à bien faire. Il augmente, chaque jour, sa provision de mots et d'idées; un auteur ne tarde pas à lui devenir familier.

Répétitions.

Les répétitions sont fort utiles, mais il faut éviter de les rendre machinales. On peut les faire à un point de vue déterminé et même proposer un point de vue nouveau. Elles peuvent servir de *complément* aux explications antérieures. C'est une occasion toute naturelle de *classer* certains genres de remarques, par exemple sur l'unité d'un morceau, ses divisions, le vocabulaire, la grammaire, le côté esthétique ou moral, les réalités etc. On obtient ainsi un travail méthodique. Les élèves réunissent eux-mêmes, en partie du moins, les éléments de ce travail que l'habitude rend facile. Ici pourraient prendre place plusieurs des exercices *accessoires* énumérés dans la première partie (préparation à domicile). L'explication ordinaire des auteurs en serait allégée d'autant.

Ainsi comprise la répétition, au lieu d'être fastidieuse, offre un certain intérêt; c'est une seconde étude.

II. *Œuvre du professeur.*

L'idéal est d'habituer les jeunes esprits à l'ordre, à l'activité, aux efforts personnels.

Effacé en apparence, le rôle du professeur n'en reste pas moins considérable; nous l'avons déjà vu à propos des préparations. En classe il s'agit surtout de diriger la discussion. Cette tâche demande du tact et de l'habileté. Le talent du maître est de persuader à l'élève qu'il est à même de répondre, d'éveiller chez les uns la spontanéité, de réfréner chez d'autres, assez rares, il est vrai, la démangeaison de parler pour ne rien dire; d'observer les caractères et les moyens d'agir sur eux, en un mot, de pousser à la perfection sans se montrer trop exigeant. La composition d'une classe varie d'année en année; il faut en déterminer la valeur moyenne et régler sur cette donnée la mesure de son enseignement; il faut, en outre, proportionner aux forces de chacun les problèmes à résoudre. Une question reste-t-elle sans réponse, c'est la preuve qu'elle doit être abandonnée ou modifiée. Ne prolongeons pas trop l'épreuve pour un même élève; en cas de silence persistant, adressons-nous à la classe entière.

Un moyen d'obtenir l'intérêt, ce sera la variété des questions. Ne nous renfermons pas dans la syntaxe ou dans les mots. Donnons une part à l'analyse des idées et des choses, et *cela dès le début*. Apprenons à penser, à observer: les études tout entières en profiteront. Cherchons, de temps à autre, un point de vue intéressant en morale, en histoire, en esthétique, en mythologie, dans la science du langage etc; nous ferons ainsi de nos auteurs un véritable centre d'enseignement. Les occasions ne manquent pas; il faut savoir les choisir. Je ne parle pas ici, bien entendu, d'exposés en règle, mais de remarques, d'observations prises sur le vif et par là-même plus frappantes, d'un rapide commentaire qui éclaire à la fois le texte et *la civilisation* que l'on étudie.

Les répétitions, entendues comme je le propose, pourraient également servir à cette fin.

Pour éviter les longueurs, on me permettra de ne pas entrer dans le détail; le choix des remarques est une question de tact, d'appréciation; il varie selon la force de la classe; il doit être guidé par le principe suivant: développer les diverses facultés des élèves.

Me voici arrivé au bout de ma tâche. Comme le titre l'indique, mon intention n'était pas de présenter un travail complet : il eût fallu un volume. Je me suis efforcé de mettre en lumière

deux points : le travail de l'élève, à domicile et en classe, doit être sérieux, personnel, complet dans la mesure du possible; l'enseignement du professeur doit être suggestif avant tout.

Cette étude était terminée et publiée en partie quand a paru le livre de M. le chanoine Féron. Entreprise un peu plus tard, elle eût été, grâce à cette précieuse source d'informations, plus complète et plus intéressante.

J'ai cru néanmoins devoir achever ce que j'avais commencé, sans prétendre que le lecteur attendît la suite avec une bien vive impatience.

G. Mallet.

DEUX CORRECTIONS AU TEXTE DE MANILIUS.

Astron. V, 124 :

Pacis bella probant, curaeque alimenta ministrant.

Au lieu de *curaeque*, que Bentley proposait de remplacer par *furtimque*, je lis : IRAEQUE.

V, 349 sqq. :

Quattuor appositis Centaurus partibus effert
Sidera, et ex ipso mores nascentibus addit.
Aut stimulis † agit autom̄is mixtosque jugabit
Semine quadrupedes, aut curru celsior ibit, etc.

Le vers 351 est altéré. Nous avons donné la leçon du Gemblacensis ; le Vossianus I et le Cusanus portent : *agit aut omnes;* le Lipsiensis : *agitavit aut om̄is* (*avi* a été exponctué et un *e* a été écrit au dessus de l'*i* de *om̄is*) ; le Vossianus II : *stimuli sagitant onus*. La correction de Bentley : *Hic mulos aget aut mannos* est trop hardie ; celle de Jacob : *Aut stimulis agitabit onus* est simplement comique. Je corrige : *Aut stimulis* AGET ANTE BOVES. *Aget ante* i. e. aget ante se. Cf. Verg. Georg. III, 552 : *Pallida Tisiphone Morbos* AGIT ANTE *Metumque*.

P. THOMAS.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU DIALECTE ATTIQUE [1].

Une comparaison soigneuse de la langue d'Hérodote et de celle des tragiques Athéniens confirme merveilleusement cette théorie pour ce qui concerne les caractères propres de l'idiome de ces derniers [2].

Même si nous négligeons les chants des chœurs et les autres passages lyriques, — et dans cette étude nous les avons toujours négligés — il y a dans les seuls sénaires un très grand nombre de mots qu'on ne trouve nulle part ailleurs qu'en ionien. Et d'abord, un auteur tragique usait à plaisir d'une foule de formes inconnues dans la comédie ou dans la prose, mais qui étaient normales en ionien. Ainsi, tandis qu'en attique ἐκεῖνος était la seule forme connue [3], les tragiques, comme Hérodote, employaient indifféremment κεῖνος ou ἐκεῖνος. La forme abrégée ne

---

[1] V. le commencement de cet article p. 316.

[2] [*L. Campbell* avait déjà fait ressortir les nombreuses analogies qu'il y a entre la langue de Sophocle et celle d'Hérodote. En effet, on lit dans son *Essay on the language of Sophocles*, qui forme l'introduction de sa grande édition de Sophocle (Oxford 1879, 2de édition) p. 88 : *Herodotus, who reflects the cultured intelligence of the ionic cities in the former half of the fifth century B. C., is of more immediate importance for the study of tragic diction than any of these* (il s'agit d'Homère, de Simonide, etc.). *In comparing him with Sophocles we are led to think that the attic dialect, on which the athenian agora and theatre worked many potent changes, must at first have had much more in common with the earlier ionic than has been commonly imagined.* M. Campbell cite ensuite 96 exemples. Nous avons pensé que ce passage offrait quelque intérêt, parce que l'ingénieuse théorie que M. Rutherford développe ici s'y trouve en quelque sorte en germe.

Les idées de M. Rutherford ont d'ailleurs trouvé bon accueil chez les savants. M. *Dominico Pezzi* dans son récent ouvrage : *La lingua greca antica*. Torino. Loescher, 1888, écrit p. 453 : *Il linguaggio della tragedia è in massima parte l'atticismo dell' età in cui essa si svolse, ancora più vicino al ionismo propriamente detto che l'idioma usato più tarde in Atene*.] Tr.

[3] [Dans les manuscrits de Platon, on lit très souvent κεῖνος pour ἐκεῖνος, mais cette leçon doit être rejetée. Cf. Schanz, *Theaetetus*, p. VIII, « *scriptio* κεῖνος *(pro* 'κεῖνος*), quamquam omnibus fere locis in codicibus platonicis conspicua, admitti non potest* ».] Tr.

se trouve jamais dans la comédie sauf[1] Pax. 46, comme un ionisme voulu —

Ἰωνικός τίς φησι παρακαθημένος,
δοκέω μέν, ἐς Κλέωνα ταῦτ' αἰνίσσεται
ὡς κεῖνος ἀναιδέως τὴν σπατίλην ἐσθίει.

L'ionien ξυνός (= κοινός), Hdt. 4. 12; 7. 53, etc.; se trouve chez Eschyle Sept. 76, Suppl. 367.

ἀείδω (= ᾄδω), Hdt. 1, 24; 2. 60, etc., se trouve dans Eschyle Agam. 16. De même ἀοιδή (= ᾠδή) chez Hdt. 2.79 et Soph. Ant. 883. ἀοιδός (= ᾠδός) chez Hdt. 1. 24; Soph. O. R. 36; Eurip. Héracl. 403, et al.

ἀείρω = αἴρω, Hdt. 2, 125; 4, 150; Soph. Ant. 418.

ἀΐσσω = ᾄσσω, Hdt. 4, 134; 9, 62; Eschyle. Perses 470; Eur. Héc. 31.

γούνατος, γούνατα, etc., = γόνατος, γόνατα, Hdt. 2, 80; 4, 152; 9, 76; etc.; Soph. O. C. 1607; Eurip. Héc. 752, etc.

ζόη = ζωή Hdt. 1, 32. 85. 157; Soph. Fr. 509.

ζα — pour δια — dans les composés, comme ζάπλουτος, Hdt. 1, 32; Eur. And. 1283. cf. ζαχρεῖος Esch. Supp. 194; ζαπληθής, Pers. 316; ζάθεος, Eur. freq., ζάχρυσος, Eur.

Ces exemples ne sont que des types d'une grande catégorie, que même un négligent lecteur de la tragédie sera en état d'étendre à plaisir. Il est suffisant ici d'indiquer le rapport que de telles déviations de l'usage ordinaire ont avec la question que nous examinons. Une autre catégorie importante est composée de mots employés dans la tragédie et en ionien sous la forme simple, mais qui, en attique, sont toujours et invariablement composés.

En attique, il n'y a pas un seul exemple du simple ἀντιοῦμαι, *je m'oppose*; le composé ἐναντιοῦμαι a pris sa place. Mais aux nombreux exemples qu'offre l'ionien, Hdt. 1, 76. 207; 4, 1. 3. 126; 7, 9. 139. 168; 8, 100; 9, 26; Eschyle, Suppl. 398, présente un parallèle, —

..... τίς ἂν τοῖσδ' ἀντιωθῆναι θέλοι;

---

[1] Vesp. 175, on le trouve dans un chœur, et on le cite dans un fragment du poète comique Phrynichus. Mais le vers est irrémédiablement corrompu, ou est considéré comme ionien —

κείνη μεμνήσθω με ξύλον ὑποτεταγός. [II 583, 2 M; 11 K]. Tr.

Pour l'ionien ὀχλῶ (Hdt. 5, 41.), les auteurs attiques employaient le composé ἐνοχλῶ, mais le verbe simple se trouve dans Esch. et dans Sophocle (P. V. 1001; O. R. 446).

Plus clair encore est le cas de αἰνῶ, qui, dans Hdt. 3. 76; 5, 113; Soph. Aias 526, Phil. 451, 889, et à différentes reprises dans Euripide et dans Eschyle, est employé pour l'attique ἐπαινῶ.

D'autres exemples sont ἄγνυμι pour κατάγνυμι [1], ἀντῶ pour ἀπαντῶ [2], ἕζομαι, pour καθέζομαι [3], ἱκνοῦμαι, pour ἀφικνοῦμαι [4], et il serait facile d'augmenter cette liste.

Cependant quelque soin est nécesaire pour choisir uniquement des exemples bien caractéristiques en vue de la discussion. Ainsi la forme simple de ἀράσσω, qui est assez fréquente dans la tragédie [5], ne se trouve en prose que dans Hérodote 6. 44, mais le vers d'Aristophane (Eccles. 977)

A. καὶ τὴν θύραν γ'ἤραττες. B. ἀποθάνοιμ' ἄρα,

met hors de doute que le mot pouvait à l'occasion être employé en prose, comme il l'était certainement dans la conversation journalière.

D'autre part, les ioniens et les tragiques employent souvent un composé dans des cas ou un prosateur attique aurait préféré la forme simple [6]. Avant qu'un langage ne soit arrivé à maturité et que ne se soit développé le sentiment de la langue, qui voit

---

[1] Hdt. 1. 185; Eurip. Hel. 410.

[2] Hdt 1. 114; 2. 119; Eschyl. Supp. 323; Soph. Aj. 533, Trach. 902; Europ. Ion. 802.

[3] Hdt. 4. 85; 8. 22; Esch. Eum. 3; Soph. O. R. 32, O. C. 100; Eur. Heracl. 344, Ion. 1202, El. 109, 1259, etc.

[4] Hdt. 1. 216; très fréquent chez les trois tragiques. Dans Thucyd. 1.99, on trouve le simple dans le sens spécial de *être convenable*, qu'on trouve aussi dans Hdt. 2, 36; 6, 57. 84.

[5] Eschyle P. V. 58, Pers. 460; Soph. O. R. 1276, Ant. 52, Aj. 725, Phil. 374; Eur. Héc. 1044, I. T. 327. Les composés sont comparativement communs dans la prose et dans la comédie; les passages suivants sont cités par Veitch : ἐξαράξει, Ar. Thesm. 704; ἐξήραξα, Eq. 641; κατήραξε, Dem. 675, 19; ἐπήραξε, Plato, Prot. 314 D; ἀπαράξητε, Thuc. 7.63; κατηράχθη, Thuc. 7.6.

[6] [Cf. L. Campbell loc. cit. p. 101 : *ionic greek as well as attic poetry delights in compounds, and tragedy retains considerable freedom in their use.*] Tr.

dans un mot simple l'expression la plus appropriée pour une action ou un fait simple, il y a une tendance à créer des mots d'usage journalier plus expressifs, à l'aide de la composition avec une préposition. Cet état de la langue existait encore dans l'attique vers la fin du VI[e] siècle, et devint l'un des artifices de la composition tragique, qui continua à se développer de cette manière dans la littérature, à une époque ou pareille tendance avait disparu de l'attique employé dans les circonstances ordinaires. L'ionien ne dépassa jamais cet état.

La préposition ἐκ - ἐξ est, de toutes, celle qui est employée le plus fréquemment dans ces verbes ainsi allongés. Dans Sophocle surtout on dirait que tout verbe peut être composé avec elle. Lui seul de tous les écrivains grecs se sert de ἐκθεᾶσθαι, ἐκλήγειν, ἐκπροτιμᾶν, ἐκσημαίνειν, ἐκστέλλεσθαι (de vêtements), ἐκχρῆν (des réponses d'Apollon), ἐξανάγεσθαι, ἐξατιμάζειν, ἐξεφίεσθαι (= προστάττειν), dont aucun ne diffère du verbe simple, si ce n'est qu'ils sont un peu plus pittoresques. De même la différence est légère entre ἐκθύειν, ἐκλαγχάνειν, ἐκμανθάνειν, ἐκπειθειν, ἐκπυνθάνεσθαι, ἐκσώζειν, ἐκτιμᾶν, ἐκφοβεῖσθαι, ἐξαιτεῖν, ἐξακούειν, ἐξαναγκάζειν, ἐξανέχεσθαι, ἐξαπαλλάσσεσθαι, ἐξαποφθείρειν, ἐξελωθεροστομεῖν, ἐξεπιστασθαι, ἐξικετεύειν, et les formes non composées avec la préposition. Les verbes ἐξαπολλύναι, ἐξεμπολᾶν et ἐξημεροῦν pour ἀπολλύναι, ἐμπολᾶν et ἡμεροῦν, sont quelques uns des nombreux exemples communs aux tragiques et à Hérodote[1]. Parmi les composés avec d'autres prépositions, on pourrait citer ἀνακαίειν[2] et ἀνακλαίειν[3], pour κάειν et κλάειν, si l'exemple de ἀπολαγχάνειν pour le simple λαγχάνειν ne se présentait pas de lui-même comme un avertissement. Le composé se trouve à différentes reprises dans Hérodote et une fois dans Euripide[4], mais dans la prose attique seulement dans Lys. 101. 3 et jamais dans la comédie. Mais qu'en réalité ce mot était usité dans ces deux genres de com-

---

[1] ἐξαπόλλυμι, Hdt. 1. 92; 2. 171; Eschyle Agam. 528; Soph. El. 588; Eur. Tro. 1215, Heracl. 950. ἐξεμπολῶ, Hdt. 1. 1; Soph. Ant. 1036, Phil. 303. ἐξημερῶ, Hdt. 1. 126; Eur. H. F. 20. 852.

[2] ἀνακαίω, Hdt. 4. 145; 5. 19; 8. 19; Eur. Cycl. 383; on le trouva dans Xénophon Anab. 3. 1. 3 ἀνέκαυσαν τὸ πῦρ.

[3] ἀνακλαίω Hdt. 3. 14. 66; Soph. Phil. 939; on le trouve dans Antiphon 119. 23, τὰς παρούσας ἀτυχίας ἀνακλαύσασθαι πρὸς ὑμᾶς.

[4] Hdt. 4. 114. 115. 145; 5. 57; 7. 23; Eur. H. F. 331.

position, c'est ce qui est attesté par Harpocration dans son lexique sur les dix orateurs : — ἀπολαχεῖν : ἀντὶ ἁπλοῦ τοῦ λαχεῖν Ἀντιφῶν ἐν τῷ κατὰ Φιλίνου, Λυσίας κατὰ Ποσειδίππου, Ἀριστοφάνης Ταγηνισταῖς. Cette tendance à employer des composés pittoresques, bien qu'étant l'un des caractères de la période de non-maturité d'un langage, n'est pas, en réalité, de celles qu'on peut dire avoir jamais disparu tout à fait. Ce qu'il s'agit uniquement de démontrer présentement, c'est que cette tendance était devenue très rare en Attique à une époque où elle était dans toute sa force dans le dialecte tragique et dans l'ionien.

Mais passons à un autre caractère que ces deux dialectes ont en commun. Des mots rares en prose se présentent fréquemment chez Hérodote et chez les tragiques, c'est-à-dire, que des mots d'un usage journalier en attique à l'époque où la tragédie se fit un style distinct, gardèrent une existence littéraire tant que vécut la tragédie, bien que, pour tout autre usage, ils fussent en pratique vieillis dans l'attique parlé et écrit. L'un de ces mots est l'adverbe κάρτα. Il se rencontre avec une fréquence extraordinaire [1] en ionien et dans la tragédie, mais à peine le trouve-t-on dans la comédie attique ou en prose. Dans Platon Tim. p. 25 D, πηλοῦ κάρτα βραχέος que porte le manuscrit de Paris, est restitué, probablement avec raison, au lieu de la vulgate καταβραχέος, mais il serait difficile d'en découvrir un autre exemple en prose. Des deux passages où on le rencontre dans Aristophane, l'un au moins prouve son caractère non-attique. Ach. 544

καθῆσθ' ἂν ἐν δόμοισιν; ἦ πολλοῦ γε δεῖ·
καὶ κάρτα μέντἂν εὐθέως καθείλκετε —

les mots précédents ἦ πολλοῦ γε δεῖ· proviennent certainement du Télèphe d'Euripide, comme aussi quelques membres de phrases et des vers venant immédiatement avant et après, et, si καὶ κάρτα μεντἂν ne provient pas directement de la même source, le mot κάρτα sans aucun doute est en harmonie avec la parodie. Pour l'autre exemple,

ταῦτα μὲν ληρεῖς ἔχων
κάρτα· πῶς κλαύσει γὰρ ἢν ἅπαξ γε τὠφθαλμὼ 'κκοπῇς; Av. 342

---

[1] Hdt. 1, 71. 88; 3, 80. 104; 7, 16 § 2; Hippocrate p. 393, 51. 394, 53 etc. Dans Eschyle on le trouve plus de 30 fois, dans Sophocle près de 20 fois, et dans Euripide 14 ou 15 fois.

il doit y avoir quelque raison semblable, puisque dans le seul autre exemple d'une comédie dans lequel le mot se rencontre — Ameipsias dans Athénée 11, 783 E. —

A. αὔλει μοι μέλος,
σὺ δ' ᾆδε πρός· τήνδ' ἐκπίομαι δ' ἐγὼ τέως.
B. αὔλει σύ, καὶ σὺ τὴν ἄμυστιν λάμβανε,
'οὐ χρὴ πόλλ' ἔχειν θνητὸν ἄνθρωπον
ἀλλ' ἐρᾶν καὶ κατεσθίειν· σὺ δὲ κάρτα φείδει' —

il fait partie d'une chanson à boire, comme dans ces mots de Iago :

« Then take thine *auld* cloak about thee »,

Un autre mot tout aussi significatif est φρήν. On le trouve dans Hérodote 3. 134; 7. 13; 9. 10[1]; et dans la tragédie souvent — environ 200 fois en tout. Les nombreux exemples fournis par Aristophane se trouvent presque tous dans des passages lyriques, dans des parodies ou dans la paratragédie, sauf Nub. 153—

ὦ Ζεῦ βασιλεῦ, τῆς λεπτότητος τῶν φρενῶν —

et Thesm. 291, Ram. 534, Lys. 432; où il fait partie de l'expression νοῦς καὶ φρένες, qui est un reste de l'ancien attique ionien et est même usité en prose, comme dans Dém. de Cor. 332, 20, μάλιστα μὲν καὶ τούτοις βελτίω τινὰ νοῦν καὶ φρένας ἐνθεῖτε, ibid. 780. 11, νοῦ καὶ φρενῶν ἀγαθῶν καὶ προνοίας πολλῆς. Un reste de même nature est l'usage de mots tels que συμφορά pour exprimer une aberration d'esprit, comme dans Andocide 20. 29. On le trouve deux fois dans Platon, mais dans une expression qui confirme cette explication de l'histoire du mot.

Dans les deux cas, Theaet. 154 D, Conviv. 199 A[2], il fait allusion au fameux vers de l'Hippolyte d'Euripide —

ἡ γλῶσσ' ὀμώμοχ', ἡ δὲ φρὴν ἀνώμοτος —

qui a été si souvent parodié par Aristophane.

Cette persistance de φρήν dans l'expression νοῦς καὶ φρένες n'est

---

[1] Cf. φρενήρης Hdt. 3. 25. 30; 5. 42; 9. 55; Eur. Héracl. 150, El. 1053.

[2] Les passages sont, Theaet. ἀτάρ, ὡς ἔοικεν, ἐὰν ἀποκρίνῃ ὅτι ἔστιν, Εὐριπίδειόν τι συμβήσεται· ἡ μὲν γὰρ γλῶττα ἀνέλεγκτος ἡμῖν ἔσται, ἡ δὲ φρὴν οὐκ ἀνέλεγκτος ..... εἰ μὲν δεινοὶ καὶ σοφοὶ ἐγώ τε καὶ σὺ ἦμεν, πάντα τὰ τῶν φρενῶν ἐξητακότες : Conviv. ἡ γλῶττα οὖν ὑπέσχετο, ἡ δὲ φρὴν οὔ.

pas un cas isolé, on ne trouve beaucoup de semblables; la comédie est souvent très-utile parce qu'elle nous conserve ces restes du langage journalier, dans des cas où naturellement les occasions de les rencontrer en prose étaient peu nombreuses. Ainsi l'ancien mot σθένος survit en prose[1] seulement dans l'expression παντὶ σθένει, mais la comédie a conservé un emploi équivalent du mot σθένω —

> οὐ γὰρ προσήκει τὴν ἐμαυτοῦ μοι πόλιν
> εὐεργετεῖν, ὦ κέπφε, καθ' ὅσον ἂν σθένω; Ar. Plut. 912.

Tout ceci est également vrai de θείνω, qui comme le simple ἀράσσω déjà mentionné (p. 9), ne se rencontre, sauf dans la tragédie, uniquement dans les vers comiques.

> — οὗτος σὺ ποῖ θεῖς; οὐ μενεῖς; ὡς εἰ θενεῖς
> τὸν ἄνδρα τοῦτον, αὐτὸς ἀρθήσει τάχα. Arist. Ach. 564.
> ἀλλ' οἶσθ' ὃ δρᾶσον; τῷ σκέλει θένε τὴν πέτραν. Av. 54.

Mais de tous ces restes le plus intéressant peut-être est l'aoriste ἐμάστιξα. Chacun se souviendra de son usage dans Homère[2].

> μάστιξεν δ' ἐλάαν· καναχὴ δ' ἦν ἡμιόνοιϊν· [ζ 82] Tr.

mais beaucoup de lecteurs seront étonnés en apprenant que ce mot est devenu une terme de cuisine. Athénée (7. 322 d) cite les vers suivants de la Leuce d'Alexis.

> A. ἐπίστασαι τὸν σαῦρον ὡς δεῖ σκευάσαι;
> B. ἀλλ' ἂν διδάσκῃς. A. ἐξελὼν τὰ βράγχια,
> πλύνας, περικόψας τὰς ἀκάνθας τὰς κύκλῳ,
> παράσχισον χρηστῶς, διαπτύξας θ' ὅλον
> τῷ σιλφίῳ μάστιξον εὖ τε καὶ καλῶς
> τυρῷ τε σάξον ἁλσί τ' ἠδ'[3] ὀριγάνῳ —

dans lesquels un maître donne à son nouveau cuisinier des conseils sur la manière dont il doit préparer un poisson d'une

---

[1] Dém. 30, 12; Thuc. 5, 23; Plat. Legg. 646 A, 854 B; Xén. Cyrop. 6, 1. 42; 8, 5, 25. Hell. 6, 5, 2, Rép. Lac. 4, 5. Dans Platon, Phaedr. 267 C τὸ τοῦ Χαλκηδονίου σθένος est humoristique = ὁ χαλκηδόνιος.

[2] [On ne trouve ce verbe dans Homère qu'à l'aoriste 3. p.; il y est 11 fois]. Tr.

[3] ἠδὲ est évidemment altéré. Il faut lire ἁλσὶν εἶτ' ὀριγάνῳ, ou un mot semblable.

certaine espèce. Après qu'on aura ôté les arêtes, il devra être bien « frappé » ou « frotté » avec du Silphium, et devra être rempli de fromage, de sel et de marjolaine.

Un autre passage indique que c'était probablement le terme dont se servaient les enfants quand ils jouaient à la toupie. Dans les Baptae d'Eupolis [1] on trouve les mots

ὦ ῥύμβοισι μαστίξας ἐμέ·

malheureusement il n'y a pas de contexte pour les rendre clairs.

C'est probablement de la même façon qu'il faut expliquer l'usage de ῥύεσθαι dans Thucydide. Le mot est autrement inconnu en Attique, et lorsque Thucydide représente Agis (5. 63) comme promettant ἔργῳ ἀγαθῷ τὰς αἰτίας στρατευσάρενος, il est probable qu'il donne simplement une tournure métaphorique à un mot employé communément par les marchands dans l'agora, pour signifier que leurs marchandises faisaient descendre les poids sur le plateau opposé de la balance [2].

ἀκτή est un autre mot qui, à lui seul presque, pourrait démontrer la vérité de la théorie pour le moment en discussion. Bien qu'on le trouve plusieurs fois dans Homère [3] dans le sens de « Cap rocailleux » et dans Hérodote [4], avec le sens de « contrée du littoral », il est confiné en attique dans la tragédie [5], sauf dans un cas, notamment quand il signifie le district côtier de l'Attique. Harpocration nous dit que Hyperide l'a employé dans ce sens : Ἀκτή, ἐπιθαλαττίδιός τις μοῖρα τῆς Ἀττικῆς· Ὑπερείδης ἐν τῷ περὶ τοῦ ταρίχους, et dans Dinarche 110. 2, on le trouve dans une phrase instructive : ἐν οἶσ (sc. τοῖς χρήμασι) καὶ ἡ ἀκτὴ καὶ οἱ λιμένες εἰσὶ καὶ τὰ νεώρια ἃ οἱ πρόγονοι ὑμῖν κατασκευάσαντες κατέλιπον [6].

---

[1] Cités Fr. Com. 2. 452. Le ῥύμβος était ici « une toupie de métal », qui était employée aux fêtes de Kotytto par ses « initiés ».

[2] ῥύομαι Hdt. 3. 119, 132; 4. 164, 187 etc.; Esch. Eum. 232. 300, Supp. 509 et al.; Soph. O. C. 285, Aj. 1276, O. R. 72, 312, 313; Eur. Alc. 11, et freq.

[3] Iliade 2. 395; 20. 50; Od. 5. 405; 10. 89 etc.

[4] Hdt. 4. 38; 7. 183. Xénophon, comme d'habitude en contradiction avec l'usage attique, s'en sert dans l'An. 6. 2. ἐθεώρουν τὴν Ἰασονίαν ἀκτήν.

[5] Esch. Pers. 303, 421, 449, Eum. 10, Ag. 493, et fréquemment dans les chœurs; Sophocle Phil. 1. 272, 1017; Aeg. fr. 19. 3; Captiv. fr. 42 et dans les chœurs; Eurip. Hec. 778, Hipp. 1199, est très fréquemment.

[6] Strabon, 9, 391 6, décrit cette contrée comme suit : ἀκτὴ δ'ἐστὶν

Aucun témoignage ne saurait être plus décisif. C'était évidemment un mot employé en Attique journellement, avant que l'ionien, parlé à cette époque, se fût avancé bien loin dans cette voie particulière qui devait aboutir au dialecte attique; son application au district côtier commença à cette époque. Au VIe siècle il sortit tout à fait de l'usage, mais il revint à la vie parce qu'il fut admis dans le dialecte littéraire de la tragédie.

Un autre mot de l'ancien attique a eu exactement la même histoire. Sa relation avec un phénomène naturel du pays l'avait conservé intact, précisement lorsque la tendance à devenir fixes, propre aux dialectes littéraires de la Grèce, le maintint dans la tragédie jusqu'à une époque où il avait disparu de toute la littérature, sauf l'ionienne. Le nom de ζωστήρ, l'équivalant de ζώνη en ionien et en vieil attique, avait été anciennement donné à une langue de terre située entre le Piré et Sunium [1] qui par sa forme ressemblait au ζωστήρ; elle est mentionnée sous ce nom aussi bien par Hérodote que par Xénophon [2]. Ainsi l'évidence même proteste contre cette tendance à ne vouloir voir dans les mots particuliers aux tragiques que le résultat d'un effort fait pour donner plus d'élévation au style.

Nous avons discuté déjà l'usage des verbes composés au lieu des formes simples; à la même catégorie appartient la préférence pour les mots pittoresques avec un grain de métaphore au lieu de leurs équivalents plus ternes.

Prenez, par exemple, αἰχμή. Même dans son sens ordinaire ce

ἀμφιθάλαττος, στενὴ τὸ πρῶτον, εἶτ' εἰς τὴν μεσογαίαν πλατύνεται, μηνοειδῆ δ' οὐδὲν ἧττον ἐπιστροφὴν λαμβάνει πρός Ὠρωπὸν τῆς βοιωτίας, τὸ κυρτὸν ἔχουσα πρὸς θαλάττῃ.

[1] Strabon, 9, 398 [μεταξὺ δὲ τῶν λεχθέντων δήμων μακρὰ ἄκρα, πρώτη μετὰ τοὺς Αἰξωνέας Ζωστὴρ ...]. Tr.

[2] Hdt. 8. 107 ἐπεὶ δὲ ἀγχοῦ ἦσαν Ζωστῆρος πλέοντες οἱ βάρβαροι κτε. Xen. Hell. 5. 1. 9 ἐπεὶ δὲ ἦσαν αἱ (νῆες) τοῦ Εὐνόμου πρὸς τῇ γῇ περὶ Ζωστῆρα τῆς Αττικῆς κτε. L'un des surnoms d'Apollon, notamment celui de Ζωστήριος, provenait probablement d'un temple élevé en cet endroit. cf. πορθμός, une ville d'Eubée, citée par Dém. 248, 15; 119, 21; 125, 26; 133, 21 : πορθμός, est vieil-attique pour πόρος. Ἄρειος πάγος : πάγος dans le sens de colline ne se trouve jamais dans la prose attique ni dans la Comédie, mais on le trouve dans Eschyle P. V. 20. 270; Suppl. 189 etc.; Soph. O. C. 1601; Aut. 411; Eur. Elect. 1271, etc.

mot n'était probablement pas attique [1], puisqu'il avait été remplacé par δόρυ, mais dans le sens de *guerre* il avait certainement disparu complètement. Cependant, que jadis ce mot avait ce sens dans la langue usuelle, c'est ce que prouve le composé αἰχμάλωτος, qui doit avoir eu pour origine une métaphore emphatique. Par suite de l'évolution de l'attique, pareil usage métaphorique était devenu impossible dans ce dialecte; mais il avait été, pour ainsi dire, cristallisé dans la tragédie, et il resta en usage dans l'ionien. Ainsi, non seulement Hérodote put dire (5. 94), Σίγειον εἷλε Πεισίστρατος αἰχμῇ, mais encore (7. 152), ἐπειδή σφι πρὸς τοὺς Λακεδαιμονίους κακῶς ἡ αἰχμὴ ἑστήκεε, et dans la tragédie on trouve les empressions αἰχμὴν εἰς μίαν καθέστατον pour εἰς μονομαχίαν (Eur. Phen. 1273); κακοὶ ὄντες πρὸς αἰχμήν (Soph. Phil. 1306); et αἰχμὴ θηρῶν (Eur. H. F. 158), « une lutte avec des animaux sauvages. »

Εὐφρόνη est un autre de ces mots. Aucun auteur attique ne l'eût employé pour le mot νύξ; mais non seulement on le rencontre dans Hérodote plus souvent que le terme plus simple, mais aussi un homme de science comme Hippocrate en fait usage [2].

De nouveau, si nous comparons l'usage de πάλος [3] et de κλῆρος, on verra que le plus pittoresque des deux a été écarté de toute la langue attique, sauf de celle de la tragédie, par le mot le plus incolore, tandis que le premier est resté le plus usité dans la prose ionienne. Que πάλος avait gardé beaucoup de son coloris primitif, c'est ce qui est prouvé par les vers d'Euripide (Iph. Aul. 1151) dans lesquels Clytemnestre adresse à Agamemnon les paroles suivantes :

---

[1] Hdt. 1. 8, 39, 52; 3. 78, 128; 5. 49; 7. 61, 64, 69, 77, etc., et très souvent dans les tragiques. On le trouve dans Xén. Cyr. 4. 6. 4; 8. 1. 8. μεταίχμιον ne survécut pas en attique, mais se trouve dans Hdt. 6. 77, 112. cp. 8. 140; Esch. Sept. 197; Eur. Phén. 1240, 1279, 1361, Héracl. 803.

[2] Hdt. 7. 56, διέβη δὲ ὁ στρατὸς αὐτοῦ ἐν ἕπτα ἡμέρησι καὶ ἐν ἕπτα εὐφρόνῃσι : 9. 37, τρίτῃ εὐφρόνῃ, et ainsi 7. 12, 188; 8. 12, 14; 9. 39; Hippocr. 588. 42, δύο ἡμέρας καὶ δύο εὐφρόνας : id. 1275. 32, ἡμέρην καὶ εὐφρόνην : Esch. P. V. 655, Pers. 180. 221, Agam. 265, 279, 337, 522; Soph. El. 19, 259, fr. 521. 11; Eur. Héc. 828, I. A. 109, 1571, Rh. 92, 518, 617, Tro. 660, etc.

[3] Hdt. 3. 80; 4. 94, 153; Esch. Sept. 55, 376, Agam. 333, Pers, 779, Eum. 32, 742, 753; Soph. Ant. 275; Eur. I. A. 1151, Tro. 263, Ion 416, Hér. 546.

βρέφος τε τοὐμὸν σῷ προσουρίσας πάλῳ
μαστῶν βιαίως τῶν ἐμῶν ἀποστάσας.

Mais il serait fatigant de discuter chaque exemple particulier de cette caractéristique de non-maturité de la langue. Il y a encore à considérer trop de points qui jettent de la lumière sur la manière dont l'ancien ionien de l'Attique se développa en une langue d'une précision et d'une énergie aussi merveilleuses, que l'est certainement le dialecte attique. Toutefois il serait difficile de s'empêcher de citer, ne fût-ce que rapidement, un plus grand nombre d'anciens ionismes tels que *εὐφρόνη* et *αἰχμή*. Tels sont *ἀγορᾶσθαι* [1] dans le sens de *λέγειν* ou de *εἰπεῖν*, *ἁμαξευμένος* dans le sens de « *pourvu de voies carrossables* » [2], *ἀμφιδέξιος* *ambigu* [3], *ἀπότιμος* [4] pour *ἄτιμος*, *ἄρθμιος* [5] pour *φίλος*, *ἁρμόζεσθαι* [6] pour *γαμεῖν*, *ἄρουρα* [7] pour *γῆ*, *ἄτρυτος* [8] pour *ἰσχυρός* ou *μέγας*, *ἐγχρίμπτειν* [9] pour *ἐφάπτεσθαι*, *ἐκπαγλεῖσθαι* [10] pour *θαυμάζειν*, *ἐλαστρῶ* [11]

---

[1] Hdt. 6. 11; Soph. Tr. 601, *ἕως σὺ ταῖς ἔξωτεν ἠγορῶ ξέναις.*

[2] Hdt. 2. 108, *Αἴγυπτον ἱππάσιμον καὶ ἁμαξευμένην*, suivi des mots *Αἴγυπτος ἐοῦσα πεδιὰς πᾶσα ἄνιππος καὶ ἀναμάξευτος γέγονε* : Soph. Ant. 251, *στυφλὸς δὲ γῆ καὶ χέρσος ἀρρὼξ οὐδ' ἐπημαξευμένη τροχοῖσιν*, où il faut remarquer l'ionisme pour *ἐφημαζευμένη*.

[3] *ἀμφιδέξιος* litt. un homme qui est aussi habile de sa main gauche que de sa main droite : opposé à *ἀμφαρίστερος*. Hdt. 5. 92, *χρηστήριον ἀμφιδέξιον*, *une réponse ambiguë* : Esch. frag. 259 *ἀμφιδεξίως ἔχει c'est indifférent*. Dans Eur. Hipp. 780 = *ἀμφηκής*, *ἀμφιδέξιον σίδηρον* : Soph. O. C. 1112 emploie le singulier dans le sens de *tous deux*.

[4] Hdt. 2. 167; Soph. O. R. 215.

[5] Hdt. 6. 83, 7. 101, 9. 9, 37. Ainsi *ἀρθμός* = *φιλία* dans Esch. P. V. 191.

[6] Hdt. 3. 137; 5. 32, 47; 6. 65; Soph. Ant. 570; cp. *ἁρμόζω* = « *donner en mariage* » Hdt. 9. 108. Eur. Ph. 411.

[7] Hdt. 2. 14; Esch. Pers. 595; Soph. Tr. 32, Aj. 1286; Eur. Or. 553, H. F. 369.

[8] Hdt. 9. 52, *ἄτρ. πόνος* : Esch. Eum. 403, *ἄτρ. πόδα* : Soph. Aj. 788, *ἄτρ. κακόν*.

[9] Hdt. 2. 60, 93; 3. 85; 4. 113; 9. 98; Hippocr. de Artic. p. 800, B, de oss. nat. 280, 12, de morb. mul. 2. p. 654, 23; Soph. El. 898. Le simple *χρίμπτω*, *χρίμπτομαι* se rencontre dans Esch. Eum. 185, P. V. 713; Soph. Elec. 721.

[10] Hdt. 7. 181; 8. 92; 9. 48; Esch. Cho. 217; Eur. Or. 890, Tro. 929, Hec. 1157. Limité au participe.

[11] Hdt. 2. 158; 7. 24; Eur. I. T. 934, 971. cp. *βωστρέω* pour *βοῶ*.

pour ἐλαύνω, ἐμπρέπειν [1] pour φανερὸς εἶναι, φονεύω [2] ou καταφονεύω [3] pour ἀποκτείνω, ἐρείπια [4] pour λείψανα, ἐφέστιος [5] pour ἱκέτης, θεήλατος [6], *envoyé du ciel* = θεῖος, στρατηλατῶ [7] pour στρατεύομαι, θεοπρόπος [8] pour θέωρος, θωκῶ [9] pour καθῆμαι, ἰθαγενής [10] pour αὐτόχθων, κασίγνητος [11] pour ἀδελφός, κέρτομος [12] pour ὑβριστικός, κληδών [13] pour φήμη, μόρος [14] pour θάνατος, μυσαρός [15] pour μιαρός, ὅμαιμος [16] pour

---

[1] Hdt. 7. 67, 83; Esch. Ag. 6. 1428; Soph. El. 1187; Eur. Héracl. 407.

[2] Hdt. 1. 211; 8. 53. Soph. O. R. 716, 1411, Ant. 1174, El. 34; Eur. Andr. 412, Or. 1193, etc. Chez Plat. Legg. 871 D, 873 E, dans la langue juridique.

[3] Hdt. 1. 106, 165; 2. 45; 3. 157; Eur. Or. 536, 625.

[4] Hdt. 2. 154; 4. 124; Esch. Agam. 660, Pers. 425; Soph. Aj. 308; Eur. Bac. 7, etc. ἐρείπω *jeter en bas* se trouve dans Hdt. 1. 164; 9. 70; Hippocr. Epid. 6. 1174 G; Soph. Aj. 309, O. C. 1373; Xén. Cyr. 7. 4. 1.

[5] Hdt. 1. 35; Esch. Supp. 365, 503, Eum. 577, 669; Soph. Trach. 262.

[6] Hdt. 7. 18; Esch. Agam. 1297; Soph. O. R. 255, Adt. 278; Eur. Or. 2. Andr. 851, Ion 1306, 1392.

[7] Hdt. 1. 124, 154; 4. 118; 5. 31; 7. 5, 10; Esch. Pers. 717, Eum. 690; Eur. Or. 717, Supp. 234, I. A. 1195, Héracl. 465, et al.

[8] Hdt. 1. 48, 67, 78 et souvent; Esch. P. V. 659.

[9] Hdt. 2. 173. Tragique θακῶ, Esch. P. V. 313, 389; Soph. O. R. 20, O. C. 340, Aj. 325, 1173, Tr. 23; Eur. Héracl. 239.

[10] Hdt. 2. 17; 6. 53; Hippocr. de Morb. Mul. 1. 70, de infaec. 16; Esch. Pers. 306.

[11] Hdt. 1. 171; Esch. P. V. 347, Sept. 632, Agam. 327; Soph. et Eur. très souvent. Dans les sénaires comiques on le trouve chez Arist. Thesm. 900, mais dans la παρατραγῳδία avec πόσις pour lui donner plus de gravité.

[12] Hdt. 5. 83; Eur. Alc. 1125, fr. 495. 2. Les tragiques aussi se servent de κερτομῶ, Esch. P. V. 986; Soph. Phil. 1235; Eur. Bac. 1294, Hel. 619; κερτόμησις se trouve dans Soph. Phil. 1236.

[13] Hdt. 5. 72; 9. 91, 101; Esch. Agam. 863, 874; Cho. 853, etc.; Soph. O. C. 258, Phil. 255; Eur. Alc. 315, etc.; le seul exemple attique est dans Andocide 17. 9, κληδὼν ἐν ἁπάσῃ τῇ πόλει κατέσχεν .... πῶς οὖν ἡ φήμη ἡ τότε οὖσα κ. τ.λ.; ce qui prouve sans doute que le mot était encore en usage dans le peuple.

[14] Hdt. 1. 117; 3, 65, et très souvent chez les trois tragiques. De même μόρσιμος se trouve dans Hdt. 3. 154; Esch. P. V. 933, Sept. 263, 281, etc.; Soph. Ant. 236; Eur. Rh. 636, Al. 939, etc.

[15] Hdt. 2. 37. Eur. Or. 1624, et al. On le trouve dans Ar. Lys. 340, mais dans un chœur.

[16] Hdt. 1. 151; 8. 144, et très souvent chez les trois tragiques. Sur

συγγενής, ὁμῆλιξ [1] pour ἡλικιώτης, στρατάρχης [2] pour στρατηγος, φατίζω [3] pour λέγω. L'importance de χειρώναξ et de ses dérivés est trop grande pour ne mériter qu'un simple renvoi. Il ne saurait se trouver des mots plus pittoresques, et cependant ils étaient employés en ionien dans le langage sobre et courant. Herod. 2.167, τοὺς δὲ ἀπαλλαγμένους τῶν χειρωναξιέων, γενναίους νομίζοντας εἶναι, et Hippocrate 384, 46. 391, 45. En attique, χειρωναξία est simplement τέχνη et χειρώναξ, χειροτέχνης, mais dans la tragédie on a conservé sans modifications [4] les anciennes expressions fortement colorées. Il ne peut guère y avoir d'explication de faits si anomaux, si ce n'est celle-là seule et qu'on ne saurait répéter trop souvent, à savoir que, si l'on tient compte des particularités de la composition métrique, l'étude de la tragédie peut fournir, à celui qui s'occupe de l'attique, les caractères essentiels de ce dialecte pendant le VI[e] siècle [5].

---

l'autorité d'un grammairien anonyme, Cramer, Anecd. 3. 195 on attribue les vers suivants —

οὐδεὶς ὁμαίμου συμπαθέστερος φίλος,
κἂν ᾖ τοῦ γένους μακράν

au poète comique Platon [II 686, 19 M.] Tr.; mais d'après son propre aveu le grammairien n'a conservé ni λέξις ni μέτρον; seulement τὸν νοῦν τοῦ βιβλίου ἀποτεταμίευκε. En outre, συμπαθέστερος est probablement un mot postérieur. De même ὁμαίμων, Hdt. 5. 49; dans les tragiques, souvent.

[1] Hdt. 1. 99; Eur. Hipp. 1098, Alc. 953, Tro. 1183, Bac. 201.

[2] Hdt. 3. 157; 8. 45; Esch. fr. 176.

[3] Hdt. 5. 58; Eur. I. A. 135, 936.

[4] χειρωναξία, Hdt. 2. 167; Esch. P. V. 45, Cho. 761. χειρώναξ, Hdt. 1. 93; 2. 141; Eur. fr. 793.

[5] Voici d'autres exemples de ces mots si fortement colorés : — ἀλλόθροος, Hdt. 1. 78; 3. 11; Esch. Ag. 1200; Soph. Phil. 540. δυσπετέως = χαλεπῶς, Hdt. 3. 107; Hippocrate 456, 22; Esch. P. V. 752; adj. Soph. Ai. 1046. ὁδόω = *mettre sur le droit chemin* Hdt. 4, 139; Esch. P. V. 498, 813. σέλας = *lumière resplendissante* Hdt. 3. 28; très fréquemment en tragédie. On le trouve dans Platon, Crat. 409 B, mais uniquement pour constater ce fait du langage σέλας καὶ φῶς ταὐτόν. ὑπερτέλλω *s'élever* = att. ἐξέχω, Hdt. 3, 104; Eur. Or. 6. Hec. 1010, Phén. 1007. Des mots qui ont un autre sens en attique, ont un sens particulièrement pittoresque en ionien et dans la tragédie. Ainsi κάμνω = χαλεπῶς φέρω Hdt. 1. 118; Eur. H. F. 293, Med. 1138. πατεργάζομαι = ἀποκτείνω Hdt. 1. 24; Soph. Trach. 1094; Eur. Hipp. 888, I. T. 1173 (Xén. Cyr. 4, 6, 4). ἐξεργάζομαι = id. Hdt. 3, 52; 4, 134; 5, 19; Eur. Hel. 1098. νομός = *séjour* Hdt. 5, 92 et al.; Eur. Rhes. 477.

Le pittoresque des métaphores est une autre propriété qui n'est pas précisement inhérente à la tragédie attique en tant que tragédie, mais qui provient de la tendance qu'avait la langue à l'époque où le dialecte tragique se forma. Il est difficile d'arriver à la certitude dans un travail de ce genre si l'on se contente de considérer seulement les aspects les plus généraux de la question; par conséquent, les exemples suivants ont été choisis pour montrer que l'ionien et le dialecte tragique sont seuls à employer certains mots dans un sens métaphorique. Prenez les deux composés suivants de ζέω *bouillir*, ἐκζέω *überkochen*, et ἐπιζέω, *aufkochen, sieden*. Hérodote 4. 205 écrit la phrase suivante, d'une clarté terrible : οὐ μὲν οὐδὲ ἡ Φερετίμη εὖ τὴν ζόην κατέπλεξε. ὡς γὰρ δὴ τάχιστα ἐκ τῆς Λιβύης τισαμένη τοὺς Βαρκαίους ἀπενόστησε ἐς τὴν Αἴγυπτον, ἀπέθανε κακῶς· ζῶσα γὰρ εὐλέων ἐξέζεσε, ὡς ἄρα ἀνθρώποισι αἱ λίην ἰσχυραὶ τιμωρίαι πρὸς θεῶν ἐπίφθονοι γίνονται. Le tout est assez oriental pour provenir de l'ancien testament, et dans cette question de l'usage des métaphores, les considérations géographiques ne doivent pas être tout à fait méprisées. Dans Esch. Sept. 709 le mot n'est pas trop fort —

ἐξέζεσεν γὰρ Οἰδίπου κατεύγματα.

De nouveau le passage suivant d'Hérodote 7. 13 ἀκούσαντί μοι τῆς Ἀρταβάνου γνώμης παραυτίκα μὲν ἡ νεότης ἐπέζεσε peut être comparé pour la métaphore aux vers suivants d'Euripide —

δεινόν τι πῆμα Πριαμίδαις ἐπέζεσεν Hec. 583.
δεινή τις ὀργὴ δαιμόνων ἐπέζεσε [1] I. T. 987.

Un autre excellent exemple est offert par l'emploi du verbe ἐκτρίβω, qu'on trouve à différentes reprises dans Hérodote et dans les tragiques, mais qui n'est employé dans un sens métaphorique que là. Dans Hérodote 6. 37, Crésus menace les habitants de Lampsaque dans des termes qui, pour être efficaces, réclamaient à peine la grossière plaisanterie sur Πιτυοῦσσα, l'ancien nom de leur ville : εἰ δὲ μή, σφέας πίτυος τρόπον ἀπείλεε ἐκτρίψειν. πλανωμένων δὲ τῶν Λαμψακηνῶν ἐν τοῖσι λόγοισι τί θέλει τὸ ἔπος εἶναι τό σφι ἀπείλησε ὁ Κροῖσος πίτυος τρόπον ἐκτρίψειν, μόγις κοτὲ μαθὼν τῶν τις πρεσβυτέρων

[1] Arist. Thesm. 468, est *paratragedic*, tandis que dans les Ach. 321 θυμάλωψ ἐπέζεσεν est évidemment la parodie du θυμὸς ἐπέζεσεν de quelque tragique, et prouve que la métaphore d'Hérodote était trouvée trop forte pour l'usage journalier.

εἶπε τὸ ἐόν, ὅτι πίτυς μούνη πάντων δενδρέων ἐκκοπεῖσα βλαστὸν οὐδένα μετίει, ἀλλὰ πανώλεθρος [1] ἐξαπόλλυται. Et dans un chapitre postérieur (86. 4) du même livre, on raconte l'accomplissement d'un jugement prophétisé par la Pythie, Γλαύκου νῦν οὔτε τι ἀπόγονόν ἐστι οὐδέν, οὔτ' ἱστίη οὐδεμία νομιζομένη εἶναι Γλαύκου, ἐκτέτριπταί τε πρόρριζος ἐκ Σπάρτης [2].

Or, les auteurs tragiques sont les seuls écrivains attiques chez lesquels on puisse découvrir pareil usage —

Ζεύς σ' ὁ γεννήτωρ ἐμὸς
πρόρριζον ἐκτρίψειεν οὐτάσας πυρί. Eur. Hipp. 683.

κατεύχομαι δὲ τὸν δεδρακότ', εἴτε τις
εἷς ὢν λέληθεν εἴτε πλειόνων μέτα,
κακὸν κακῶς νιν ἄμορον ἐκτρῖψαι βίον. Soph. O. R. 246.

Plus loin (O. R. 428) Teiresias termine ses reproches indignés contre Oedipe dans des termes qui ne seront que trop sûrement justifiés

πρὸς ταῦτα καὶ Κρέοντα καὶ τοὐμὸν στόμα
προπηλάκιζε. σοῦ γὰρ οὐκ ἔστιν βροτῶν
κάκιον ὅστις ἐκτριβήσεταί ποτε.

Un aspect de la question qui s'est déjà offert à nous accidentellement, à l'occasion d'autres points qu'il fallait élucider, mérite lui-même quelque attention. Des mots qui, d'après le témoignage de la tragédie, ont dû avoir été en usage dans le viel attique, et qui ne furent jamais hors d'usage dans l'ionien proprement dit, furent remplacés par d'autres termes dans l'attique arrivé à maturité. Ces nouveaux mots, ou bien provenaient de la même racine que le mot primitif, ou bien d'une source absolument différente. Le mot πάτρα est un exemple frappant de la première catégorie. Hérodote ne se sert jamais de πατρίς, mais πάτρη se rencontre 6. 126, ἐνθαῦτα Ἑλλήνων ὅσοι σφίσι τε αὐτοῖσι ἦσαν καὶ πάτρῃ ἐξογκωμένοι, ἐφοίτεον μνηστῆρες, à propos des prétendants à la main d'Aganiste, qu'Hippoclides allait obtenir et perdre d'une façon plaisante. On le trouve à différentes reprises dans la tragédie, mais jamais dans la prose attique, et les exemples fournis par la comédie sont un

[1] Cf. Soph. El. 1009, πανωλέθρους ἡμᾶς τ' ὀλέσθαι.
[2] Cf. 4. 120, τὴν ποίην ἐκ τῆς γῆς ἐκτρίβειν.

témoignage concluant, que d'une part ce mot était considéré simplement comme un archaïsme littéraire, et d'autre part, comme un ionisme. Ainsi, Ar. Thesm. 136, Ran. 1163 et 1427 sont autant de parodies de tragédies, tandis que Ach. 147 il y a une piquante plaisanterie dans ce fait que le jeune homme qui vient d'être initié à la grande fête ionienne[1] de l'ἀπατούρια, et qui s'était gorgé de boudin, symbole du droit de cité à Athènes, s'adresse à son père en vers héroïques ioniens et l'engage à βοηθεῖν τῇ πάτρᾳ.

D'autres exemples sont αἰγυπιός[3] pour γύψ, γνῶμα[4] pour γνώρισμα, γόνος[5] pour γονή, δράμημα[6] pour δρόμος, εἷμα[7] pour ἔσθης, ζεύγλη[8] pour ζύγον, ζωστήρ[9] pour ζώνη, ἱππότης[10] pour ἱππεύς,

---

[1] εἰσὶ δὲ πάντες Ἴωνες, ὅσοι ἀπ' Ἀθηνέων γεγόνασι καὶ Ἀπατούρια ἄγουσι ὁρτήν. ἄγουσι δὲ πάντες πλὴν Ἐφεσίων καὶ Κολοφωνίων· οὗτοι γὰρ μοῦνοι Ἰώνων οὐκ ἄγουσι Ἀπατούρια κτε. Hdt. 1. 147.

[2] Ce vieux terme fournit aussi aux poètes de la comédie nouvelle matière à un pitoyable jeu de mots, comme à Alexis cité par Athénée, 3. 100. c. —

ὑπὲρ πάτρας μὲν πᾶς τις ἀποθνήσκειν θέλει,
ὑπὲρ δὲ μήτρας Καλλιμέδων ὁ Κάραβος
ἐφθῆς ἴσως προσεῖτ' ἂν ἄλλως ἀποθανεῖν.

Dans un fragment d'Antiphane conservé également par Athénée au même passage, 100. d., on trouve un jeu de mots semblable sur μητρόπολις, πατρόπολις, μήτρα, Μητρᾶς et ἔμμητρος.

[3] Hdt. 3. 76; Esch. Ag. 49; Soph. Aj. 169. C'est probablement à ce fait auquel il est fait allusion dans Suidas, αἰγυπιόν· οὕτως οἱ παλαιοί, ἀλλ' οὐ γῦπα, et Bekker, An. 354. 28, car Arist. Av. 1181 est une preuve concluante que γύψ était le terme attique.

[4] Hdt. 7. 52, τῶν ἔχομεν γνῶμα μέγιστον, et Soph. Trach. 593, οὐδ' ἔχοις ἂν γνῶμα μὴ πειρωμένη.

[5] Dans le sens de *proles, suboles,* Hdt. 1. 108, 109; 3. 66; 5. 92, etc.; tragiques souvent.

[6] Hdt. 8. 98; Esch. Pers. 247; Eur. Tro. 688, et al.

[7] Hdt. 1. 10; 2. 155; et souvent. Hippoc. de Morb. mul. 2. 640. 16; Esch. Agam. 1383, Cho. 81; Soph. Aj. 1145, O. R. 1268, Fr. 451; Eur. Hec. 342, I. A. 73, Hel. 1574.

[8] Hdt. 1. 31; Esch. P. V. 463; Eur. Med. 479, Hel. 1536.

[9] Hdt. 1. 215; 4. 9, 10; 9. 74; Soph. Aj. 1030; Eur. Heracl. 217. (Cf. Supra p. 15).

[10] Substantivement, Hdt. 9. 49, 69; Soph. O. C. 59; (Xén. Cyr. 1. 4. 18; 8. 8. 20).

κλώψ [1] pour κλέπτης, ναυτίλος [2] pour ναύτης, ὅρισμα [3] pour ὅρος, ὅριον, ὀφρύη [4] pour ὀφρύς, ὄχος [5] pour ὄχημα, παρηΐς [6] pour παρειά, πορθμός [7] pour πόρος, ῥεῖθρον [8] pour ῥεῦμα, φάτις [9] pour φήμη, φοναί [10] pour φόνος, φόρτος [11] pour φορτίον, χόλος [12] pour χολή.

(*A suivre*). W. GUNION RUTHERFORD.

---

[1] Hdt. 1. 41 ; 2. 150; 6. 16; Eur. Alc. 766, Cycl. 223, Hel. 553, Rhes. 709; (Xén. Cyr. 2. 4. 23; Anab. 4. 6. 17).

[2] Hdt. 2. 43; Esch. P. V. 468, Agam. 899, 1234, Cho. 202; Soph. Aj. 1146, Trach. 537; Eur. Hec. 1273, et al. Dans Arist. Ran. 1207, le mot est d'Euripide. ναυτίλλομαι, qu'on trouve dans Hdt. 163; 2. 5, 178; 3. 6; et dans Soph. Ant. 717; Eur. frag. 791, ne se trouve qu'une fois dans la prose attique. Plat. Rép. 551 C.

[3] Hdt. 2. 17; 4. 45; Eur. Hec. 16, Hipp. 1459, Andr. 969, I. A. 952, Rhes. 437.

[4] Hdt. 4. 181, 182, 185; Eur. Héracl. 394.

[5] Hdt. 8. 124; Esch. P. V. 710, Agam. 1070, Eum. 405; Soph. O. R. 808, El. 708, 727; dans Eur. fréquemment.

[6] Hdt. 2. 121; Esch. Sept. 534; Eur. Héc. 274, et al.

[7] Hdt. 8. 76; Esch. Pers. 722, 799, Agam. 307; Eur. Hel. 127, 532, Cycl. 108 (voyez p. 15 note 2).

[8] Hdt. 1. 75, 186, 191, et fréquem.; Esch. P. V. 790, Pers. 497; Soph. Ant. 712; Eur. El. 794. Dans Esch. Pers. 497 on trouve même la forme ionienne non-contractée ῥέεθρον. Antiphane cité par Athénée 1. 22 f. se sert de ῥεῖθρον mais dans la citation d'une parodie de Soph. Ant.

[9] Hdt. 1. 60, 122; 7. 189; 8. 94; 9. 84. Très souvent dans les trois tragiques.

[10] Hdt. 9. 76.; Soph. Ant. 696; 1003, 1314; Eur. Hel. 154.

[11] Hdt. 1. 1; Soph. Tr. 537. Dans Eur. I. T. 1306, Supp. 20 = *fardeau*. Dans le sens de *fatras, rebut,* le mot est bien attique, Ar. Pax. 748, Plut. 796. Cf. φορτικός.

[12] Hdt. 1. 118; 6. 119; 8. 27; Esch. P. V. 29, 199, 370, 376; Soph. Aj. 41, 744, Trach. 269, Phil. 328.

MARTIN LE FRANC,

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE.

ARTHUR PIAGET, **Martin Le Franc, prévôt de Lausanne.** *Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Genève.* — Lausanne, F. Payot, 1888. Pet. in-8°, 267 pp. et 5 pp. non cotées.

Tout ce qui a été écrit, jusque dans ces dernières années, sur la biographie du poète Martin Le Franc peut se résumer en ces trois lignes : « Martin Franc ou Le Franc, né vers 1395 à Arras (Artois) ou à Aumale (Normandie), devint prévôt de Lausanne (Suisse) ou de Leuze (Hainaut), et mourut vers 1460 à Rome, à ce qu'on croit. » En 1886, Mr Gaston Paris en a fait le sujet d'une ou deux leçons de son cours sur la littérature française du XVe siècle. Deux ans plus tard, Mr Arthur Piaget, ancien élève de l'École pratique des Hautes Études, lui a consacré une étude plus développée, et il a présenté son travail à la Faculté des Lettres de Genève, à la fin de l'année 1888, pour obtenir le titre de docteur. C'est d'après cette thèse remarquable que je vais résumer ici la vie et les œuvres d'un auteur qui est important à plus d'un titre, et qui mérite d'autant plus d'attirer notre attention qu'il a été longtemps considéré comme Belge, et qu'il a été admis, en cette qualité, dans la *Biographie Nationale* (v° Franc).

Le nom véritable du poète est Martin Le Franc; c'est celui que l'on trouve dans les manuscrits de ses œuvres et dans les éditions de l'*Estrif de Fortune et de Vertu ;* c'est aussi celui que lui donnent la plupart de ses contemporains. Les opinions divergentes que l'on rencontre au sujet de son origine proviennent de deux sources. Jean Lemaire écrit dans sa *Couronne Margaritique :* « Maistre Martin Franc, *natif d'Arras,* poëte, philosophe et historien, et jadis Secrétaire du premier Duc de Savoye. » D'autre part, dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie française,* Claude Fauchet le dit « *natif en la Comté d'Aumale en Normandie* ». Ce dernier avait raison, comme

le prouve incontestablement un passage du *Champion des Dames,* où Martin Le Franc rapporte une aventure dont il garantit l'authenticité :

> Car il avint où je fus né,
> En la doulce conté d'Aumalle.

La date de 1395, communément assignée à sa naissance, ne peut être exacte, car en 1442, il parle de sa « jeunesse mal apprise et nichement conduite » et de la « jeunesse de son engin ». Il faut donc adopter plutôt celle de 1410, que propose Mr Gaston Paris.

Né dans le comté d'Aumale, vers 1410, Martin Le Franc fit ses études à Paris, où il eut pour maître Thomas de Courcelles. On peut conclure de différents passages de ses œuvres qu'il assistait au concile de Bâle, qui s'ouvrit en 1431 ; en tout cas, il se trouvait à Arras, en 1435, lorsque fut signé, le 21 septembre, le traité qui réconciliait la France et la Bourgogne. Devenu secrétaire du duc de Savoie, Amédée VIII, depuis le pape Félix V, qui lui donna le titre de protonotaire apostolique, il fut nommé chanoine (6 mai 1443), puis prévôt (24 septembre 1443) de l'Église de Lausanne. Possesseur de la riche prébende de Dommartin, il fut encore nommé, le 3 octobre 1444, chanoine de l'Église de Turin et, quatre ans plus tard, chanoine de l'Église de Genève. Le 20 mars 1447, Félix V l'envoya, comme légat apostolique, auprès du duc Philippe de Bourgogne. Le successeur de ce pontife, Nicolas V, maintint Martin Le Franc dans ses fonctions de secrétaire du pape et de protonotaire apostolique, et le duc de Savoie, Louis I, le prit pour maître des requêtes. Enfin, en 1459, il fut nommé administrateur de l'abbaye de Novalaise. Toutes ces dignités lui firent négliger les devoirs de sa charge de prévôt de Lausanne; aussi voyons-nous les chanoines lui nommer un successeur et le priver des revenus de ses prébendes, le 25 février 1461. La même année, Martin Le Franc mourut, et son testament fut lu en séance du chapitre, le 8 novembre 1461.

Les deux œuvres de Martin Le Franc sont le *Champion des Dames,* composé de 1440 à 1442, et l'*Estrif de Fortune et de Vertu,* écrit à Lausanne, en 1447-1448, à son retour de la cour de Philippe le Bon, qui le lui avait commandé, selon une habitude très répandue parmi les princes. Il traduisit également le prologue du livre de Jérémie pour la traduction de la Bible connue sous le titre de Bible Servion, du nom de son principal

auteur. La Serna Santander, dans son *Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne* (1809), lui attribue une traduction des Chroniques de Hollande de Jean de Beka ; mais il résulte de la dédicace de cette œuvre que le traducteur était serviteur du « comte de Bochem » et sujet de Philippe le Bon, et qu'il connaissait peu le latin, puisqu'il était obligé d'avoir recours « à l'ayde d'aucuns plus expers » que lui; de plus, une miniature d'un des manuscrits de cette version (Bibl. Nat., n° 9002) représente le traducteur vêtu comme un homme d'armes, l'épée au côté; cela suffit à faire rejeter l'at tribution de La Serna Santander. Il n'existe que six manuscrits du *Champion des Dames* (Bruxelles, n°s 9281 et 9466; Paris, Bibl. Nat., n° 12476 et mss. fr. n° 841 ; Bibl. de l'Arsenal, n° 3121; Grenoble, n° 875), et deux éditions imprimées, l'une attribuée à Guillaume Le Roy, à Lyon, vers 1485, l'autre de Paris, Pierre Vidoue pour Galliot du Pré, 1530. Les manuscrits de l'*Estrif de Fortune et de Vertu* sont plus nombreux et Mr Piaget n'en cite pas moins de dix-huit, dont trois à Bruxelles (n°s 7378, 9150, 9573); on en connaît trois éditions : 1) Bruges, Colard Mansion, vers 1477; 2) Paris, Michel Le Noir, 1506; 3) Paris, Michel Le Noir, 1519.

Pour bien apprécier le *Champion des Dames,* il convient de se rappeler la place importante qu'occupe la satire contre les femmes dans la littérature du moyen-âge, sous l'influence, tant de la littérature ancienne, qui a souvent attaqué violemment la femme, et du droit romain, qui la tient dans une tutelle perpétuelle, que du christianisme et des Pères de l'Église, qui la rabaissèrent en rabaissant le mariage. La seconde partie du *Roman de la Rose,* celle dont Jean de Meun est l'auteur, n'est qu'une suite d'attaques contre les femmes. Son succès ne contribua pas peu à donner à cette satire un retentissement considérable. Il faut ajouter à Jean de Meun, Matheolus, qui s'en prend surtout au mariage. Ces invectives répétées contre le beau sexe firent naturellement naître des panégyriques enthousiastes, et il s'engagea, sur ce terrain, un débat qui remplit le XIVe et le XVe siècle, et qui fut loin d'être toujours courtois. Jean de Meun et Matheolus incarnent les adversaires de la femme, tandis que Christine de Pisan et Martin Le Franc en sont les deux principaux avocats. Comme à l'époque de Martin Le Franc, les arguments pour ou contre avaient été exposés, ce dernier présente cet intérêt particulier de résumer tous ceux qui l'ont

précédé. Voici l'analyse de son ouvrage, composé sous la forme d'un songe, forme devenue classique depuis le *Roman de la Rose :*

Malebouche, l'ennemi déclaré des dames, vient, à la tête de ses troupes, surprendre inopinément le château d'Amour. Grâce à Lealté, tout le monde est sur pied avant qu'il ait pu dresser ses échelles. Au milieu de la consternation générale, le dieu Amour arrive; sa venue dissipe les frayeurs, si bien que les prières font place aux danses. Un autre défenseur, Franc-Vouloir, arrive également, et un combat singulier, où il terrasse Despit le Crueulx, un des lieutenants de Malebouche, révèle la valeur du Champion des Dames. Aussitôt Malebouche change de tactique; renonçant à la lutte par les armes, il assigne Franc-Vouloir à une dispute pour le lendemain. Suit une digression sur les châteaux et les cimetières de Vénus, que l'auteur visite sous la conduite d'un personnage nommé Valentin. Le débat public de Malebouche et du Champion des Dames emplit tout le reste de l'ouvrage. A la fin du premier livre, Franc-Vouloir démontre qu'Amour gouverne le monde, en qualité de lieutenant de Dieu, et que son pouvoir s'exerce partout, dans les cieux comme sur la terre, sur les choses importantes, comme sur les choses « moyennes et basses ». Malebouche, ayant perdu le premier assaut, met en lice un autre combattant, Vilain-Penser, qui, « sans mettre aucun frain en sa bouche, mesdit diversement des dames » (livre II). Un autre lieutenant de Malebouche, Trop-Cuidier, succède à Vilain-Penser; il prouve, « tant par raisons et par hystoires, que, en fol et vain amour, les hommes plus villainement et plus communement faillent que les femmes » (livre III). Alors « Franc-Vouloir, contre Lourt-Entendement, souldoyer de Malebouche, exauce et loe les dames dessus les hommes, en toutes les vertus qu'on pœut humainement avoir » (livre IV). Enfin, Franc-Vouloir combat le plus terrible de ses adversaires, Faulx-Semblant, qui ose affirmer « que la Vierge Glorieuse Marie fut salye de la commune tache ». Grâce à sa valeur et à son éloquence, Franc-Vouloir sort ainsi vainqueur de cet interminable débat, qui n'occupe par moins de vingt mille vers. A ce moment, l'*ymage* de la Vérité, qui se trouvait cachée dans un coin de la salle, se lève et, après avoir durement reproché à Malebouche la guerre qu'il fait à l'Amour et aux dames, vient poser, sur la tête du Champion des Dames, une

couronne de laurier. A cet instant, le poète se réveille ; le jour venu, il s'empresse de rédiger tout ce qu'il a vu et entendu ; et le cinquième et dernier livre finit par un appel aux dames, où Martin Le Franc se recommande à leurs prières.

Le *Champion des Dames*, qui est dédié à Philippe le Bon, dont la cour galante est bien connue, est tout rempli d'allusions aux personnages marquants de l'époque, grands seigneurs et nobles dames de France, de Bourgogne et de Savoie; ces allusions, l'importance du poète, la forme de son œuvre étaient autant de causes de succès. Nous savons pourtant, par un petit poème allégorique de 480 vers, de Martin Le Franc lui-même, *la Complainte du livre du Champion des Dames à maistre Martin Le Franc son acteur,* que le *Champion* ne fut guère favorablement accueilli. Non seulement sa longueur démesurée (24000 vers) déconcerta les lecteurs et les copistes, mais Philippe le Bon ne put voir d'un bon œil Le Franc reprocher aux princes leurs dissensions, prendre parti pour Charles VII contre les Anglais, et faire, quinze ans avant sa réhabilitation juridique, l'apologie de Jeanne d'Arc, que le duc leur avait livrée ; les seigneurs et les prélats goûtaient peu les invectives qui leur étaient adressées ; enfin sa défense du concile de Bâle, ses attaques contre les princes favorables à Eugène IV, n'étaient pas faites pour plaire à d'autres qu'à Amédée de Savoie. Aussi le *Champion des Dames* passa-t-il presque inaperçu au XVe siècle, et tomba-t-il, dès le XVIe, dans un oubli d'où il n'a été tiré que récemment. Ce qui fait son intérêt, c'est qu'il offre une collection des idées du moyen-âge sur les femmes ; on y trouve tous les arguments pour ou contre elles, tirés de la mythologie, de la Bible, du droit romain, de l'histoire, parfois baroques, mais dont on peut, parfois aussi, tirer des renseignements précieux : allusions à la littérature du moyen-âge, aux écrivains contemporains de Le Franc, détails sur l'histoire des mœurs, des arts, etc. ; il faut dire du *Champion* ce que Clément Marot disait du *Roman de la Rose :* « il est confict de bons incidents ».

Le sujet de l'*Estrif de Fortune et de Vertu* est encore un des lieux-communs de la littérature du moyen-âge. Après le succès de Boèce et de son traité *De Consolatione philosophiae*, on voit apparaître de nombreuses dissertations sur la Fortune, sur sa puissance, sur la vanité des biens qu'elle procure ; l'*Estrif* est une des plus importantes. Écrit en vers et en prose, sous la

forme populaire du débat, il contient trois livres, où Fortune et Vertu disputent devant dame Raison.

Livre I : Sur un ton vif et animé, Fortune fait le procès à dame Vertu qui n'a aucun pouvoir, tandis qu'elle, Fortune, se vante de faire les rois et les empereurs à sa volonté. Vertu plaide sa cause avec calme, en se permettant de temps en temps de petites digressions qui exaspèrent Fortune. Voici la conclusion de ce livre : « Certain est que tout vient de prérogative et souffrance divines. Mais du nom de fortune on le baptise, ou par deffault de vivement entendre et congnoistre la raison, ou car le bruit de fortune est trop en cours ». Livre II : Fortune récuse Vertu et Raison, qu'elle déclare incompétentes. Vertu n'en continue pas moins à démontrer que l'influence accordée à Fortune dans les affaires de ce monde est beaucoup trop étendue et que « de la prospérité et tribulation d'empires, de royaumes, d'empereurs, de roys, et tous aultres, Fortune n'est cause, maistresse, ne dame ». C'est Dieu qui distribue les biens temporels, comme bon lui semble ; d'ailleurs, les biens spirituels sont seuls enviables. Livre III : Fortune se moque des recommandations de Vertu, qui exhorte les hommes à mépriser les biens de ce monde ; elle prend les hommes pour des saints, ce sont des hypocrites. Raison répond en dissertant sur la guerre éternelle que se font Vice et Vertu. Enfin, Fortune énumère les biens et les maux qu'elle peut répartir à son gré ; mais Vertu, reprenant un à un les articles de l'énumération, montre comment on peut triompher de ces maux, combien ces biens sont méprisables, et dépouille Fortune de toutes ses prérogatives. Fortune quitte alors le débat, pour prouver sa puissance « par effect », en allant troubler les royaumes et jusqu'à l'Église.

Malgré sa longueur et le manque d'originalité de son sujet, l'*Estrif de Fortune et de Vertu* a eu, de son temps, plus de vogue que le *Champion des Dames,* grâce à ses citations de l'Antiquité et de la Bible, grâce aussi à la consolation qu'il apportait à la France épuisée du XVI[e] siècle, qui voyait avec plaisir ce réquisitoire contre la fortune aveugle. Mais il est bientôt tombé aussi dans l'oubli, et Paulin Paris, il y a quelque quarante ans, le condamnait comme un ouvrage vide de faits historiques et d'indications littéraires ou morales. Son jugement est fondé, en somme ; on peut s'y rallier, avec cette réserve que l'*Estrif* a au moins une qualité, celle d'être écrit en une prose

claire et vive, parfois même artistique et pittoresque, dont il faut savoir gré à un auteur de ce XVe siècle si souvent lourd et pédant[1].

Une des caractéristiques de l'œuvre de Martin Le Franc, ce sont ses attaques contre les grands seigneurs et le clergé. Vivant à une époque où la France était encore sous le coup des désastres que la guerre de Cent ans avait fait fondre sur elle, le poète patriote se prend aux nobles des malheurs qui arrivent. Il flétrit leur luxe effréné, leurs plaisirs grossiers, leurs honteuses débauches, et surtout leurs divisions, qui ont fait plus de mal à la France que les Anglais eux-mêmes; il déplore la perte des sentiments chevaleresques du temps passé, comparant à une fleur « qui riens ne flaire » le noble qui ne cherche pas à s'illustrer par ses exploits; et il leur propose l'exemple de Jeanne d'Arc, la vaillante Pucelle. Le passage qui fait le mieux ressortir son patriotisme est la prosopopée de la France, à la fin du premier livre du *Champion des Dames;* André Van Hasselt l'a reproduit dans son *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique* (1838). La France ruinée énumère tous les maux dont elle souffre, rappelle Azincourt et Verneuil, le sang répandu au point que « le ciel ne pœut tant arrouser la terre, qu'elle ne soit rouge » :

Quicumques en France a esté
Ès temps paisibles et entiers,
Voye en pitié la cruaulté
Sur bours, sur villes, sur monstiers.
Elle est fondue plus du tiers;
Encore ce qui est demouré,
Des ennemis et des routiers
Est mis au bas et dévoré.

« Ce qu'il faut relever, dit Mr Piaget, c'est que, dans son patriotisme éclairé, jamais Martin Le Franc ne montra de haine pour les Anglais, les *léopards,* les *godons,* comme on les appelait.

---

[1] Au point de vue de la versification, Le Franc se sert généralement du huitain en vers octosyllabiques, rimant ababbcbc; cette forme, rare au XIIIe siècle, usitée dans la ballade au XIVe, est très fréquente au XVe. D'autres formes ne se rencontrent qu'exceptionnellement dans ses œuvres. La rime est riche, mais il n'emploie pas encore les rimes *équivoquées* des rhétoriqueurs de la fin du siècle.

Il avait bien vu que les Français faisaient plus de mal à la France que les Anglais eux-mêmes, et il savait que « le liepart », attiré par des « haynes mauldictes », aurait depuis longtemps repassé la mer si les Français n'eussent eu « le cœur si mat ». Aussi ne trouve-t-on, dans ses œuvres, ni vaines déclamations, ni injures à l'adresse des ennemis de son pays. Sa patrie, c'est bien la très douce France, comme il l'appelle, mais c'est, avant tout, le monde entier : « La terre est à tous commune, non par héritage mais par usage. Le cuer est bien petit qui se laisse enclorre en ung anglet de terre, et ne répute tout cest monde que une cité ou maison donnée aux hommes pour habitation commune ».

Ses satires contre le clergé, depuis les moines jusqu'au pape, ne sont pas moins vives, et il y a quelque lieu de s'en étonner quand on pense à sa qualité d'ecclésiastique [1]. Chez lui, comme chez tous les écrivains du XV[e] siècle, on sent l'approche de la Réforme dans ces réclamations contre les abus des gens d'Église. Le mal vient d'en haut : les cardinaux et le pape lui-même ne s'occupent qu'à bien vivre, et l'argent fait tout auprès d'eux. Les évêques et les prêtres délaissent leurs églises pour venir à la cour et gouverner au grand détriment de la France. Partisan convaincu des conciles et de la « faillibilité » des papes, Martin Le Franc fait dans le *Champion des Dames* un véritable plaidoyer en faveur des premiers ; c'est ainsi qu'il y défend la doctrine de l'Immaculée Conception que le concile de Bâle venait d'ériger en dogme (17 septembre 1439) ; ailleurs, l'Église se demande ce qu'elle deviendra si le concile n'a « sa maîtrise et son droit » :

Dittes-moy, qui corrigera
Le pape, quand par aventure
Hérésie il commettera,
Ou aulcune aultre forfaitture?

[1] Notons aussi, à ce propos, un passage étrange et qui paraît assez peu orthodoxe, du *Champion des Dames* : les hommes, dit le poète, ont tort de dire du mal des femmes et de croire qu'ils sont malheureux à cause d'elles. Admettons que la bêtise d'Ève nous ait chassés du paradis. Avons-nous beaucoup perdu ? L'alternance des saisons n'est-elle pas plus agréable qu'un printemps perpétuel ? La vie agitée que nous menons n'est-elle pas préférable à une éternelle innocence ?

Il est assez difficile de porter actuellement un jugement définitif sur Martin Le Franc; il faudrait pour cela une édition complète du *Champion des Dames,* donnant un texte correct et en faisant ressortir les parties intéressantes; or il n'est guère à prévoir que ce travail, très long et très pénible, se fasse de sitôt. Mais, de l'examen consciencieux auquel s'est livré Mr Piaget, il est permis de tirer déjà certaines conclusions. Patriote éclairé, âme généreuse, pleine de compassion pour les misères des petits, de sévérité pour les fautes des grands, plaidant la cause des humbles et des faibles, cœur sincère, mettant la franchise au dessus du succès et moins soucieux de plaire que de dire la vérité, Le Franc nous apparaît sous un jour très sympathique. Il veut que la femme devienne l'égale au lieu d'être l'esclave de l'homme; il considère tous les humains comme des frères, et regrette le temps où la terre était commune. Ses idées sur les sorciers sont remarquables pour l'époque de la Grande Vauderie d'Arras; il ne croit pas qu'une femme puisse aller au sabbat en volant dans les airs; ces prétendues sorcières ne sont, pour lui, que des malheureuses qu'il faut éclairer, non punir. Comme écrivain, il a les défauts de son temps : la trivialité, qui va parfois jusqu'à l'obscénité, la prolixité, le manque de vérité et de vie des personnages, l'abus de l'abstraction, de l'allégorie. Mais il les évite parfois, et laisse de côté dame Raison ou dame Vertu pour décrire des types observés dans la vie réelle; c'est ainsi qu'il peint remarquablement l'hypocrite qui se tient « les yeulx abessiez et mains jointes ». S'il est grossier dans certains passages, il est plus souvent délicat et gracieux, et il sait trouver des épithètes originales et élégantes, surtout quand il dit la douceur des amours pastorales. Il sait aussi être concis et serré, ressemblant, selon la comparaison d'André Van Hasselt, « à ces peintres habiles qui détachent et mettent en relief un objet par un seul coup de pinceau ». Il faut donc lui reconnaître de la richesse d'imagination, du talent descriptif, du bonheur d'expression. C'est un poète inégal, mais c'est un vrai poète. Comme l'a dit Mr Gaston Paris : « Martin Le Franc occupe certainement, à côté de Charles d'Orléans, un des premiers rangs dans la poésie française, entre Alain Chartier et Villon ».

PAUL BERGMANS.

COMPTES RENDUS

Woordenboek der Grieksche en Romeinsche Oudheid *door* Dr. J. G. Schlimmer *en* Dr. Z. C. De Boer, *Rector en Conrector aan het Gymnasium te Tiel.* Haarlem, de erven F. Bohn, 1889. Gr. in-8°.

La première livraison de cet ouvrage, qui en comprendra dix, vient de paraître. Elle se compose de 64 pages, de sorte que l'ensemble formera un volume d'environ 640 pages.

Le dictionnaire de MM. Schlimmer et De Beer peut être considéré comme un abrégé, dans le genre de celui de Lübke, de la Realencyclopädie de Pauly, avec cette différence qu'il est orné d'un certain nombre de planches. On y trouve de courtes notices relatives aux noms propres historiques, mythologiques et géographiques, ainsi qu'aux principales institutions politiques, sociales, artistiques, etc., de la Grèce et de Rome.

Ces notices sont en général bien faites, bien qu'on y trouve de légères inexactitudes. Ainsi dans l'article *Annii* il est dit que P. Clodius fut tribun en même temps que Milon et que celui-ci tua lui-même son adversaire. Or, le tribunat de Clodius date de 59 av. J. C. et celui de Milon de 57; d'autre part, si Milon donna l'ordre d'achever Clodius, blessé par un de ses gladiateurs, il ne le tua pas lui-même. En effet, d'après Asconius, *in orat. pro Mil., 6,* [*Milo Clodium*] *exturbari taberna jussit..... Atque ita Clodius latens extractus est multisque verberibua confectus.* Cicéron (*pro Mil.* § *29*) s'est même permis de dire que le meurtre de Clodius s'est fait *nec imperante, nec sciente, nec praesente domino.*

Il y a aussi quelques petites erreurs dans l'article *Annus* et peut être ailleurs. Nous disons *peut être,* car nous n'avons pas pu tout vérifier.

Mais en dépit de ces légers défauts, l'ouvrage nous paraît en général fait avec soin et digne d'être mis entre les mains des élèves des classes supérieures. Il pourra l'être d'autant plus facilement qu'il ne coûtera, complet, que douze francs.

A. W.

VICTOR HENRY. **Précis de Grammaire comparée du grec et du latin**. 2me *Edit. revue et corrigée*. Paris. Hachette, 1889.

S'il est un ouvrage en faveur duquel on peut se permettre de reprendre un vieux cliché et de dire qu'*il comble une lacune,* c'est assurément celui dont nous venons de transcrire le titre. Clair, exact, complet et court, le *Précis de Grammaire comparée* de M. Henry a toutes les qualités qui recommandent un manuel, et il vient mettre aux mains des étudiants le résumé, qui leur manquait, d'une science dont la place est marquée dans nos facultés de philosophie et lettres.

L'ouvrage répond si bien à son but, il vient si bien à son heure, qu'avant même que la critique ait pu s'en occuper sérieusement, une seconde édition, devenue nécessaire, a paru dans l'espace de moins d'un an : c'est de celle-ci que nous aurons à nous occuper, moins pour critiquer que pour justifier le succès éclatant de l'auteur.

Nous ne pouvons mieux faire que de parcourir rapidement les diverses parties du livre pour en faire connaître le plan, et faire apprécier les services qu'il peut rendre.

Après une courte introduction, destinée à « assigner au grec et au latin la place qu'ils doivent occuper dans la grande unité linguistique à laquelle ils se rattachent », et à énumérer d'une façon fort claire les langues et les dialectes composant la famille indo-européenne, l'auteur aborde la première des trois grandes divisions de son livre : la Phonétique.

Le 1er chapitre nous donne des « éléments de phonétique physiologique » très suffisants pour les débutants ; il y a là tout un ensemble de notions assez difficiles à exposer et que les étudiants seront heureux d'avoir aussi nettement formulées. Vient ensuite dans un deuxième chapitre « le vocalisme gréco-latin. »

Les voyelles et les diphtongues sont d'abord envisagées isolément dans chacune des deux langues, puis elles sont rapportées à leur commune origine, dans une nouvelle section. Le même ordre est suivi aux chapitres suivants, consacrés aux nasales et vibrantes et aux consonnes. C'est l'ordre adopté d'ailleurs dans tout le reste de l'ouvrage et il est une des nécessités du but que s'est proposé M. V. Henry. En écrivant une *Grammaire comparée du grec et du latin,* il a été amené à écrire deux grammaires synoptiques, et en effet d'un bout à l'autre du livre les

deux langues se coudoient sans se mêler ; c'est une grammaire historique du grec à côté d'une grammaire historique du latin. Il n'en pouvait être autrement. Malgré bien des points de ressemblance, que nous sommes loin de songer à nier, les deux langues sont souvent trop différentes pour pouvoir être réunies autrement que par un lien tout extérieur : certains chapitres, par exemple, manquent complètement en latin, d'autres ne se trouvent que dans cette langue ; tandis qu'on ne peut guère traiter qu'à propos du grec de l'augment et du duel, on n'a qu'en latin des noms verbaux d'une formation usitée. Un autre inconvénient du plan de M. Henry provient de ce que les deux langues s'éclairent en réalité beaucoup moins l'une l'autre que l'on ne serait tenté de le croire. C'est presque toujours en dehors du grec et du latin qu'il faut chercher l'explication des formes de la déclinaison et de la conjugaison, et souvent dans les langues les plus diverses. On ne peut guère, me semble-t-il, écrire une grammaire comparée du grec et du latin, mais bien une grammaire comparée des langues indo-européennes, comme il est impossible d'écrire une grammaire comparée du français et de l'italien, mais bien une grammaire comparée des langues romanes. Malgré ces inconvénients inévitables, nous ne pouvons que féliciter M. Henry d'avoir écrit son livre. Ses deux grammaires historiques synoptiques sont très utiles, très commodes et très intéressantes. Les étudiants auront sous les yeux une collection de faits bien choisis et bien présentés, et ils y puiseront une connaissance plus approfondie des deux langues classiques.

La première partie se termine par l'étude des combinaisons ultérieures des voyelles et des consonnes, telles que la contraction, l'élision, l'épenthèse, la syncope, etc. et par quelques pages sur l'accentuation.

La seconde partie est intitulée : *Étymologie*. Elle comprend l'étude de la dérivation primaire et secondaire et de la composition. C'est ce qu'on appelle généralement la formation des thèmes (en allemand : *Stammbildungslehre*), et on peut regretter que ce terme consacré n'ait pas été maintenu, car il semble que *étymologie* dise autre chose. Quoiqu'il en soit du titre, cette partie est excellente. En accordant ici une attention toute spéciale aux thèmes verbaux, M. Henry a remédié, dans la mesure du possible, à l'incohérence que doit présenter inévitablement le

chapitre du verbe dans la troisième partie. En étudiant la formation de ces thèmes il a pu réunir ceux qui, fonctionnellement différents, sont identiques morphologiquement, de sorte qu'il n'a plus qu'à renvoyer à ces chapitres quand il doit décrire l'organisme du verbe et classer les formes verbales d'après l'arrangement traditionnel de la grammaire.

Par suite de cet artifice de disposition, la troisième partie, intitulée *Morphologie*, se réduit « à la déclinaison et à la partie de la conjugaison qui concerne exclusivement les désinences personnelles. » Cette partie de la grammaire comparée est, comme on sait, après la syntaxe, la moins avancée, malgré les travaux nombreux qu'on y a consacrés depuis Bopp. M. Henry a groupé avec beaucoup de soin les solutions provisoirement reçues, et il a su choisir avec beaucoup de discernement quand, comme c'est souvent le cas, il se trouvait en présence de solutions multiples présentées pour la même difficulté. Sa réserve sera d'un bon exemple pour les débutants, dont c'est d'ordinaire le moindre défaut, et si quelquefois ils trouvent chez leur guide de la hardiesse et même de l'audace, ils verront aussi comme, dans ces cas, il sait s'entourer de précautions et rester circonspect.

Un index des mots et un index des finales sont placés utilement à la fin du volume. En tête, il faut mentionner une excellente bibliographie, où les ouvrages particulièrement recommandés sont désignés par un astérisque : la modestie de l'auteur l'a empêché de signaler de cette manière aux étudiants son beau livre sur l'*Analogie dans la langue grecque*, dont l'étude leur serait cependant hautement profitable.

CHARLES MICHEL.

E. COEMANS. **Les Adjectifs grecs en ρο et en λο. — Contribution à l'étude de l'apophonie suffixale et dialectale dans les langues indo-européennes.** Louvain. Lefever. 1889.

L'étude de la formation des thèmes est à l'ordre du jour en grammaire comparée. C'est l'effet d'une sage réaction. On avait commencé par essayer de résoudre d'emblée les problèmes les plus difficiles, en s'attaquant à l'explication des désinences

nominales et verbales, mais on a vu que tant que la connaissance plus exacte et plus sûre des modifications phonétiques n'aurait pas déblayé le terrain, on ne pourrait faire de bonne besogne. Maintenant que la phonétique a fait les progrès que l'on sait depuis une quinzaine d'années, on a perdu le goût de ces recherches oiseuses sur l'origine des désinences, on a reconnu que « ce sont là des jeux d'esprit presqu'inutiles » [1] et l'on s'est rabattu pour le moment sur l'étude des suffixes servant à former les thèmes.

Le travail de M. Coemans sera très utile. C'est une excellente collection de faits que devront consulter tous ceux qu'intéresse le problème. Sa classification est claire et bien faite, on y retrouve facilement ce qu'on cherche, tout en regrettant cependant que l'auteur n'ait pas jugé bon de dresser à la fin de son travail une table alphabétique des mots expliqués ou cités.

Comme s'est surtout la forme des racines qui préoccupe M. Coemans dans cette étude, c'est cette forme des racines qui a déterminé le plan de la dissertation dans chacune des trois parties : I. ρο et λο suffixes primaires, II ρο et λο suffixes secondaires, III, ρο et λο suivis d'un autre suffixe. Les thèmes sont classés sous ces trois titres d'après la forme de la racine et d'après la voyelle qu'elle contient. C'est un ordre commode. Malheureusement à la fin de chaque division, il y a tout un groupe de mots qui paraissent se rattacher à la série, mais dont M. Coemans n'a pas pu déterminer la racine. Nous verrons tantôt s'il n'y avait pas quelque chose de plus à faire pour ces mots isolés.

Disons tout de suite le grand reproche que nous avons à adresser à l'auteur : il n'a pas même essayé de grouper chronologiquement les matériaux qu'il a si soigneusement recueillis, et cependant cela lui eût été bien aisé. Je suis convaincu que s'il avait introduit cet élément dans sa classification, n'eût-il fait que noter tous les mots qui se trouvent déjà dans Homère et dans Hésiode, bien des faits lui auraient paru plus clairs, l'action de l'analogie aurait éclaté dans bien des cas, il aurait pu en un mot faire l'*histoire* des suffixes ρο et λο, tandis que maintenant nous n'en avons pour ainsi dire qu'une description. C'est grand dommage à notre avis. On a vu récemment par le remarquable travail de

---

[1] V. Henry. *Précis de Gramm. Comp. du Grec et du latin.* 2me Édit. (Paris, 1889) p. 189.

M. Parmentier [1], les services que peut rendre le groupement chronologique : toute la question de l'origine du suffixe ες a été éclairée par la méthode rigoureusement chronologique de l'auteur. Ici on n'a pas pu tenter de donner une solution à la même question pour les suffixes traités. Ajoutons que, maintenant que les matériaux sont réunis, ce serait pour M. Coemans une besogne aisée. Il pourra facilement nous donner cette histoire qui nous manque ; elle serait intéressante, car, comme il le dit, « il est peu de suffixes d'un emploi aussi fréquent et aussi varié que les suffixes *ro* et *lo* ».

Nous avons vu tantôt qu'à la fin de chacune des sections, M. Coemans a placé toute une série de mots dont il n'a pu fixer l'étymologie, et qu'il a mis à part parce que, la forme de la racine étant inconnue, ils ne pouvaient se placer dans aucune de ses séries. Il y a d'abord des mots comme μολυβρός, dont la racine n'est certainement pas grecque [2], puis d'autres qu'un peu de patience eût permis de ramener à leur place. M. Coemans, qui connait si bien la littérature de son sujet, n'aurait pas manqué, en cherchant un peu, de trouver la forme faible de la racine contenue dans ἁρπαλός : elle nous est donnée par le slavon *srŭpŭ* qui signifie faucille. De même pour ἀρδαλός, dont le sanscrit nous fournit la forme faible dans *rdati*, mouiller.

Σιγαλέος et σιγαλός se rattachent tous deux à la racine indo-européenne *sveik*, qui a donné l'anc. h. all. swîgôn [3].

Καγκαλέος a été expliqué ici même [4] par M. Parmentier, d'une façon très satisfaisante.

Enfin, pour clore cette énumération, qu'on pourrait aisément allonger, disons que θιβρός ou plutôt θιμβρός (θιμρός) nous paraît être une métathèse dorienne pour θερμός. L'iota s'expliquerait par le changement fréquent de ε en ι devant nasale + consonne.

CH. MICHEL.

---

[1] *Études historiques sur la formation des mots dans la langue grecque.* I. Les substantifs et les adjectifs en ες dans la langue d'Homère et d'Hésiode. Gand-Paris. 1889.

[2] Il est probable qu'on a affaire ici à un mot ibère. Cf. O. Schrader-*Sprachvergleichung und Urgeschichte.* Iéna 1885, p. 304.

[3] G. Meyer. *Griech. Grammatik*, 2me Édit. p. 201.

[4] Voir plus haut page 154.

R. Engelmann, **Bilder Atlas zum Homer**, Leipzig, 1889. In-4° obl., 21 p. et 36 pl., 4 fr. 80.

On a cherché depuis quelques années, tant en France qu'en Allemagne, à rendre plus vivant l'enseignement de l'histoire, en mettant entre les mains des élèves des manuels illustrés de cartes et de gravures. Quelques essais se font maintenant dans le même sens pour les éditions des auteurs classiques. Nous possédons déjà, entre autres, de bonnes éditions illustrées de Cornelius Nepos, par K. Erbe (Stuttgart, 1887), et du *de bello gallico,* par Rheinhard. Avant Rheinhard, Alb. Von Kampen avait déjà, il est vrai, publié d'excellentes cartes pour la guerre des Gaules, dans sa première série des *Descriptiones nobilissimorum apud classicos locorum* (Gotha, Perthes, 1879), mais il n'est pas à notre connaissance que la publication de cette collection ait été continuée.

C'est aussi dans le but de rendre l'interprétation des poètes plus saisissante que M. Engelmann vient de publier un excellent atlas explicatif des principales scènes des poèmes homériques.

On possédait déjà quelques grands travaux sur cette matière, tels que ceux de Jahn [1] et de Helbig [2], qui ont été d'un grand secours à l'auteur, — et à ce point de vue sa tâche sera bien plus difficile lorsqu'il s'occupera, comme il l'annonce, des tragiques grecs, de Virgile et d'Ovide, — mais aucun ouvrage illustré n'avait encore été publié à l'usage des collèges.

L'atlas se compose de sept gravures ayant rapport aux poésies homériques en général, telles que, par exemple, la Table iliaque du musée du Capitole, de 106 gravures pour l'Iliade et de 100 pour l'Odyssée, classées d'après les chants des deux épopées. Un texte concis donne une explication sommaire des diverses reproductions. Les monuments antiques reproduits sont de trois espèces. Ce sont des représentations de sujets pour lesquels les artistes se sont inspirés d'Homère; ou bien des monuments qui peuvent servir à interpréter les textes ou à faire comprendre les mythes homériques.

---

[1] O. Jahn, *Griechische Bilderchroniken, herausgegeben und beendet von A. Michaelis,* Bonn, 1873.

[2] W. Helbig, *Das homerische Epos aus den Denkmälern erläutert,* Leipzig, 1884.

La difficulté consistait surtout à faire dans le grand nombre de monuments antiques qui rappellent Homère un choix heureux et bien approprié à l'enseignement moyen; et je n'oserais affirmer que l'auteur ait toujours complètement réussi. Il fallait avoir en vue et les professeurs chargés d'expliquer Homère, et les jeunes élèves qui doivent s'initier aux beautés de la poésie homérique. Les professeurs de gymnase ne sont pour la plupart, pas plus en Allemagne qu'ailleurs, des archéologues, et bon nombre n'ont même jamais suivi un cours d'histoire de l'art antique. Cela étant, il semble qu'il eût été utile d'indiquer pour chaque monument l'un ou l'autre travail où le professeur pourrait aisément en trouver l'explication. Il ne suffit pas, comme l'a fait M. Engelmann, de mentionner l'ouvrage dont la gravure est extraite, car la plupart du temps les publications indiquées sont précisément celles que l'on ne rencontrera que rarement dans les bibliothèques de gymnase. Quelque bien soignées que soient celles-ci en Allemagne, je suis persuadé qu'il y en a un grand nombre où l'on chercherait en vain les *Monumenti inediti* de l'Institut de correspondance archéologique, l'*Élite des monuments céramographiques de Lenormaut et de Witte,* la *Nécropole de Camiros de Sulzmann.* C'est là le motif pour lequel il me parait que l'auteur eût bien fait, sans donner une bibliographie complète du monument, de chercher à indiquer toujours deux ou trois ouvrages pour guider les professeurs. De plus, il y a des abréviations non expliquées dans l'index final, et qui ne seront certes pas comprises par tout le monde. Ainsi par exemple, celle de *L. Mitchell. Hist. of anc. Sc.* Le splendide ouvrage de Ms. Lucy M. Mitchell, *A history of ancient sculpture* (New-York, Dodd. 1888. 2 vol.), est certes la meilleure histoire de la sculpture antique que nous possédions aujourd'hui; mais elle est malheureusement trop peu répandue en Europe pour qu'on puisse supposer que bon nombre de professeurs de gymnase la connaissent.

De plus il semble qu'il eût été opportun d'indiquer l'époque à laquelle appartient chaque monument reproduit et le musée où il est conservé; car, comme la plupart des gravures reproduisent des dessins de vases grecs, il est souvent difficile, même pour des archéologues de profession, de savoir où chaque vase se trouve, quel est le lieu de sa découverte, quels sont les savants qui l'ont décrit : toutes choses que l'on parvient à savoir facilement dès qu'on connaît le musée qui le possède.

Au point de vue de la formation artistique des élèves et afin de leur mieux faire comprendre le développement de certains mythes, il n'aurait pas été inutile de placer à côté d'une production archaïque un monument de la belle époque de l'art grec, reproduisant le même sujet, car à force de ne voir que des dessins de l'époque primitive, ils finiraient par se faire une idée bien fausse de l'art hellénique. Ceci aurait été surtout nécessaire pour les mythes principaux. Ainsi pour la naissance d'Athéna (nº 30), pourquoi ne pas permettre de comparer le dessin de l'amphore à figures noires de la collection du prince de Canino, actuellement conservée au musée britannique, avec le magnifique peliké de Vulci à figures rouges, qui de la collection Beugnot a passé dans celle de Williams Hope à Paris [1]? C'est la plus belle représentation que nous ayons de la naissance d'Athéna. L'artiste y a si heureusement conçu son difficile sujet, l'ensemble est d'une beauté, d'une gravité si supérieures que l'on est en droit de supposer que le peintre s'y est inspiré du fronton oriental du Parthénon, c'est-à-dire d'une œuvre de Phidias.

De même pourquoi ne pas rapprocher la Chimère informe dessinée sur une coupe de Camiros (nº 35) du spendide bronze de la Chimère du musée étrusque de Florence? Le buste de la mère des Niobides (nº 114) aurait été avantageusement remplacé par la reproduction de la statue entière, qui représente si admirablement la plus jeunes des filles venant chercher un dernier refuge dans les bras de sa mère. Du reste les vases reproduits ne sauraient bien faire comprendre cette scène. Il aurait fallu, ou bien reproduire l'ensemble des statues des Niobides, ou bien un des sarcophages qui représentent le même mythe. L'ouvrage de Stark [2] rendait le choix des plus faciles.

Au lieu du débris de vase représentant Énée sauvé par Vénus (nº 39), il eût été de loin préférable de reproduire la belle peinture du vase Paoli. Il est vrai que celui-ci ne porte malheureusement pas d'inscriptions [3].

---

[1] De Witte, *Description de la collection d'antiquités de M. le vicomte Beugnot*. Paris, 1840, nº 1; *Elite des monuments céramographiques*, I. 211 pl. 64 et 65 cf. B. *d*. I. 1834 p. 12, 1838, p. 53.

[2] Stark, *Niobe und die Niobiden in ihrer literarischen, künstlerischen und mythologischer Bedeutung*.

[3] A. *d*. I. XV et M. I. III, 50.

La représentation de la psychostasie (le pèsement d'Achille et d'Hector par Zeus, nº 47) convient mieux au texte du livre 22 qu'à celui du livre 8 de l'Iliade. Il eût été curieux de rapprocher la peinture du vase de la collection du duc de Luynes, de la gravure du beau miroir étrusque publié par Winkelmann[1] et surtout du splendide vase du Stadhouder, conservé jadis à Amsterdam, qui se trouve actuellement au musée de Leide[2].

Enfin pour donner une idée assez parfaite aux élèves de ce que pouvait être le bouclier d'Achille, un simple fragment de vase (nº 77) n'était pas suffisant : il aurait fallu y ajouter une figure schématique dans le genre de celle publiée par Overbeck[3]; et, quoiqu'en principe on ait eu raison de ne reproduire que des monuments antiques, je me demande si une représentation comme celle du bouclier d'Hercule par Widman, ou du bouclier d'Achille par Flaxmann, n'aurait pas été ici convenablement à sa place.

Il me semble aussi que l'auteur aurait pu tirer un meilleur parti qu'il ne l'a fait des écrits de Schliemann et il est à regretter que le bel ouvrage de Rayet et Collignon lui soit resté inconnu[4], tout autant que les *Céramiques de la Grèce propre* d'Albert Dumont.

Les observations qui précèdent indiquent que l'auteur, en cherchant la plus grande exactitude, n'à peut-être pas songé suffisamment au côté artistique. Il nous faut remarquer aussi que M. Engelmann semble croire que l'on peut présenter à des collégiens n'importe qu'elle représentation antique. Les collégiens, ceux de l'Allemagne comme ceux des autres pays, sont des enfants, et il y a bien des gravures qui peuvent trouver convenablement leur place dans des ouvrages faits pour des savants ou des hommes faits, mais non dans des publications à l'usage de l'enseignement moyen. Il y a là une question de tact, de juste mesure, à laquelle M. Engelmann semble ne pas même avoir songé. Cela m'a frappé d'autant plus qu'il était extrêmement facile de remplacer quelques-unes des représen-

---

[1] *Monum. inéd.*, 133.
[2] Cf. de Witte, *Scènes de la psychostasie homérique. Rev. arch.* II, 1845.
[3] Overbeck, *Gesch. der Plastik*, I, 46.
[4] Rayet et Collignon, *Histoire de la Céramique grecque*, Paris, 1888.

tations, d'une décence plus que douteuse, par des monuments bien plus beaux en même temps que plus convenables. C'est ainsi que les Lutteurs de la Tribune de Florence auraient été bien mieux à leur place que le Ringkampf de la gravure n° 100. Deux représentations étaient amplement suffisantes pour le mythe secondaire de Polyphème et le n° 36 (Odyssée) était parfaitement inutile; quant au fragment de vase représentant Dircé et Antiope (Odyssée n° 51), il aurait été avantageusement remplacé par le célèbre groupe du Musée de Naples.

Si nous avons fait de si nombreuses observations sur le travail de M. Engelmann, c'est précisément parce que nous sommes convaincu de la grande utilité que présente son ouvrage et que, pouvant le recommander dès maintenant aux professeurs de nos collèges et de nos athénées, nous serions heureux de voir qu'une seconde édition pût être mise aussi entre les mains de nos jeunes élèves.

ADOLF DE CEULENEER.

J. P. KIRSCH, **Das Lütticher Schisma vom Jahre 1238.** Rome, 1889, 27 p. In-8°.

Depuis trois ans le Dr de Waal publie à Rome une *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, qui sert de complément au *Bullettino di archeologia cristiana* de l'illustre commandeur G. B. de Rossi, en ce sens que les articles publiés dans le Bullettino s'occupent exclusivement de la période des catacombes, tandis que dans la Revue du Dr de Waal une grande place est réservée à la publication de documents inédits relatifs au moyen-âge. Quoique cette dernière période ne rentre pas dans le cercle habituel de nos études, nous croyons cependant, — la Quartalschrift étant malheureusement quasi-inconnue dans notre pays, — devoir signaler aux lecteurs de la Revue une étude que vient de publier M. Kirsch, parce qu'elle est du plus haut intérêt pour l'histoire ancienne de la Belgique.

Le prince évêque de Liège Jean de Rumigny, qui eut à soutenir des luttes si vives contre une partie de la noblesse liégeoise, étant mort au siège de Poilvache en 1238, le chapitre ne parvint pas à se mettre d'accord sur le choix de son suc-

cesseur. Le parti du Pape élut Guillaume de Savoie, frère du comte de Flandre Thomas de Savoie, l'époux de Jeanne de Constantinople, tandis que le parti impérial lui préféra Othon d'Aix-la-Chapelle. Cette double élection donna lieu à un véritable schisme, qui se compliqua de discordes civiles.

Le comte Thomas envahit le pays de Liège pour soutenir les droits de son frère, alors que Othon, reconnu par l'empereur Frédéric II, celui-là même qui fut excommunié le 24 mars 1239, agissait déjà comme s'il était véritablement et légalement prince-évêque.

Les deux partis en appelèrent à Grégoire IX, qui confia l'instruction de l'affaire à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Cambrai. Leur rapport fut examiné par une commission, composée de trois cardinaux, et le 29 mai 1239 le pape décida en faveur de Guillaume de Savoie. Il chargea en outre celui-ci de réformer l'abbaye de S[t] Jacques de Liège, l'élection de l'abbé Jean ayant été cassée. Malheureusement Guillaume mourut, avant d'avoir fait son entrée dans sa principauté, en novembre 1239, près de Viterbe, et fut enterré dans la célèbre abbaye cistercienne de Haute-Combe, qui servit pendant tant de siècles de sépulture à la maison de Savoie. La paix ne fut définitivement rétablie dans la principauté de Liège que par l'élection de Robert de Langres, en 1240.

M. Kirsch, après quelques pages d'introduction, publie tout le *bullarium* relatif à cette affaire. Il se compose de dix neuf bulles inédites, conservées dans les archives du Vatican, dont dix huit sont de Grégoire IX (1238-1240) et une d'Innocent IV, datée de 1245.

Ces documents éclairent d'un jour tout nouveau les faits peu connus qui se sont passés de 1238 à 1240, et c'est à ce titre que nous en recommandons tout spécialement l'étude à ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'ancienne principauté. Nous ajouterons que M. Kirsch s'occupe de la publication d'un *bullarium* de la principauté de Liège. Son travail est déjà terminé jusqu'au règne du pape Boniface VIII.

ADOLF DE CEULENEER.

Essais de métrique grecque : *le vers iambique, précédé d'une introduction sur les principes généraux de la métrique grecque, par* A. Ed. Chaignet. Paris, Vieweg, 1887.

Ce n'est pas la première fois que M. Chaignet aborde les études de métrique et spécialement le vers iambique ; en 1863, il présentait à la faculté de Paris une thèse intitulée : *de versu iambico* [1]. L'ouvrage qu'il publie actuellement n'est pas une simple modification des théories de Hermann, de Boeckh ni de Westphal ; l'auteur nous avertit qu'il a voulu revenir à la saine tradition des métriciens grecs et latins. L'erreur commune à tous les auteurs modernes est de confondre la rythmique avec la métrique, le pied du vers avec nos mesures musicales. De là la théorie de l'anacrousis, que M. Chaignet repousse énergiquement, et non sans raisons sérieuses. Westphal, tout en adoptant la théorie de l'anacrousis de Hermann, ajoute « que les anciens ne connaissaient pas cette méthode de scander les vers ». D'où vient donc cette théorie ? « Les modernes, dit M. Chaignet, partent de ce principe, *qu'ils imaginent entièrement*, que le pied métrique, comme la mesure musicale, doit commencer par un temps fort. Or, les pieds des vers grecs et latins ne commencent pas tous, il s'en faut, par un temps fort. Comment faire pour les ramener à la règle tout hypothétique qu'on pose ? Rien de plus simple : il suffit de retrancher au commencement du vers et de ne pas compter, ni dans son rythme ni dans sa mesure, le ou les temps faibles par où il commence, et de ne scander qu'à partir du temps fort. » Ainsi le vers suivant :

ἥκω | νεκρῶν | κευθμῶ | να καὶ | σκότου | πύλας

doit être scandé d'après Bentley

ἤ | κω νεκρῶν κευθ | μῶνα καὶ σκό | του πύ | λας

et d'après Dawes

ἥκω | νεκρῶν | κευθμῶνα | καὶ σκό | του πύ | λας·

Il en résulterait, dit M. Chaignet : 1° que le rythme du vers iambique, ascendant dans la première partie, devient, on ne sait pourquoi, descendant dans la seconde ; 2° que le trimètre

---

[1] Paris. Durand.

iambique, certainement complet dans sa structure, devient incomplet pour l'oreille; 3° que le trimètre iambique se compose de deux colons antipathiques, l'un de rythme iambique, l'autre de rythme trochaïque, séparés par un palimbacchius venant on ne sait d'où.

On sait que cette anacrousis est considérée comme un prélude par les métriciens modernes. « Quelle singulière idée, dit M. Chaignet, de donner un prélude à un vers, et quel singulier prélude aurait fait cette syllabe ἤ — détachée de la seconde, -κω, qui lui donne un sens, et séparée du vers, où elle doit entrer au moins comme élément quantitatif et pour ainsi dire en l'air. » D'ailleurs, ajoute l'auteur, « je considère comme certain que les anciens exigeaient, comme nous, de celui qui récitait des vers, sans doute avant tout que la prononciation fît comprendre la pensée du poète et par conséquent les rapports grammaticaux des mots qui l'expriment, et en second lieu, et peut-être même aussi rigoureusement, qu'elle fît sentir nettement, fortement le caractère et la mesure du vers ». J'ajouterai qu'il paraît singulier d'appeler *trimètre iambique*, un vers qui n'est autre qu'un *trimètre trochaïque catalectique*, car c'est là ce qui reste en réalité après retranchement de l'anacrousis.

Un chapitre également à méditer est celui de la composition symétrique des trimètres scéniques. On sait que M. Weil a voulu reconnaître dans le dialogue scénique une composition systématique presque antistrophique. M. Chaignet objecte d'abord le silence des anciens, ensuite, que là où l'on s'en tient au texte ordinaire, la symétrie n'est pas parfaite; enfin, dit-il, « elle le serait dans quelques passages, que cela ne prouverait rien. Pourquoi cette loi, si c'était une loi, n'est-elle observée que partiellement, rarement, incomplètement ? pourquoi n'est-elle pas générale ? » Il est vrai, ajoute-t-il, que M. Weil a essayé de généraliser l'exception et de l'appliquer partout, au moins dans Eschyle. Mais au prix de quelles hypothèses ! « Pour cela, il lui a fallu altérer les textes, et il n'a pas reculé devant cette hardiesse. » « Nous sommes ainsi avertis; la loi de symétrie se démontre par des faits tirés des ouvrages dramatiques : mais le texte de ces ouvrages ne sera ni celui des éditions, ni celui des manuscrits ! Mais alors, quelle autorité peut-il avoir ? Ce n'est pas tout : par un cercle vicieux manifeste, c'est d'une part à l'aide du principe de la loi de symétrie qu'on

refait le texte, et c'est de ce texte ainsi refait qu'on prétend tirer la loi de symétrie elle-même. » M. Chaignet discute ensuite cette théorie point par point et nous montre l'hypothèse de M. Weil réfutée d'avance par Aristote.

Le livre de M. Chaignet, fort intéressant à lire, est de nature à rectifier sur plusieurs points les doctrines en vogue sur la métrique grecque. Ce n'est pas à dire que tout y soit à louer : il y a, malheureusement, trop de traces d'une grande précipitation : les fautes typographiques ne se comptent pas, surtout les fautes d'accentuation, non plus que les faux renvois.

Ainsi à la page 103, Héc. vers 1107, au lieu de πάθη lisez πάθῃ; p. 130 pour Σινωπεός lisez Σινωπεύς, pour ἀνέβη, ἀνέβα. A la page 110, au lieu de Soph. Oed. C. 1613, lisez 1623, au lieu de τίνος lisez τινός; p. 136 dans la citation des *Chevaliers*, lisez v. 378 au lieu de 377, et χαλαζᾷ pour χαλάζᾳ. P. 149 au fragm. d'Alcée, pour λίσσομαί, σε λίσσομαι, lisez λίσσομαί σε, λίσσομαι; à la page 150, fr. 89, pour ἐρῶτε lisez ἐρῶ τε, pour δῆυτε lisez δηὖτε (selon Bergk, que M. Chaignet dit suivre). A la même page, fr. 90, pour μήδ' lisez μηδ', pour ὥστι, ὥστε, pour συν, σὺν, pour ἔπιστον, ἐπίστιον. Encore à la même page, dans le fragment 76 d'Alcman, au lieu de μὲν lisez μέν, au lieu de ἔντι, ἔστιν. A la page 158, fr. 74 B d'Alcman, il faut écrire κλῖναι et non κλίναι; page 191 lisez ῥᾳθυμία et non ῥαθυμία, τί φατε et non τί φατέ, λάθρᾳ et non λάθρα. A la page 192, pour λέβη τάγ' lisez λέβητά γ'; p. 159 il faut écrire μεθέσθαι et non μεθεῖσθαι, etc. etc. Il n'y a pas de page où l'on ne puisse relever de pareilles erreurs.

M. Chaignet a en outre la mauvaise habitude de citer souvent les vers sans indication de source, ou bien de citer seulement l'auteur sans indiquer l'édition dont il se sert. Or, il se fait qu'à la page 110, p. ex., tous les renvois aux Bacchantes d'Euripide sont inférieurs de onze unités au nombre réel : 756 = 767, 1073 = 1084, 1123 = 1134. Quand un ouvrage a eu plusieurs éditions, il néglige d'indiquer celle qu'il a sous les yeux : ainsi il cite souvent les *Poetae lyrici* de Bergk, mais n'est jamais d'accord avec la 4ᵉ édition, qui est la dernière : à la page 160, fr. 36 d'Alcman, Bergk, auquel il renvoie, écrit δαὖτε tandis que M. Chaignet écrit δ' αὖτε, à la page 129 dans les vers d'Herodas, Bergk écrit φεύγωμεν et M. Chaignet φύγωμεν, et ainsi respectivement ἐκπερῶν = Ch. ἐμπέσων, κατιδύ = Ch. καθ' εὐθύ.

Souvent aussi il admet de mauvaises leçons ; p. 207, dans le fr. d'Hipponax, il faut lire ῥύβδην, au lieu de ῥύδην, et θυννίδα, au lieu de θύνναν τε. A la page 109, au lieu de Antigone 580, lisez 585, et il faut écrire θρῄσσαισιν et non θρῄσσῃσιν.

Plus loin, p. 181, M. Chaignet dépouille Eschyle d'un de ses joyaux pour en parer Euripide ; on y lit en effet : *Eurip. Eum.* 140. On pense immédiatement à un lapsus, mais l'auteur lui-même nous le défend par la note qui suit : *Id. Helen.* 243, identifiant ainsi l'auteur des Euménides et celui d'Hélène. Mais il y a des négligences plus graves pour un métricien. A la page 115 on lit : (le trimètre iambique) qui admet aux pieds *droits*, c. à. d. aux pieds *pairs* le spondée, et réserve aux pieds *gauches*, c. à. d. aux pieds *impairs* l'iambe ...... tandis qu'à la page 118 l'auteur écrit : pieds *pairs*, c. à. d. pieds *gauches* ...... C'est encore un singulier lapsus que de donner p. 113 pour un iambe *pur* le vers suivant : *Ibis liburnis inter alta navium,* alors que = — — ⌣ — — — ⌣ — ⌣ — ⌣ ⌣. Le renvoi Horace, épode 1. 1. 3 est encore faux, c'est 1. 1. 1 qu'il faut lire.

Un chapitre absolument défectueux est celui sur le dialecte des trimètres iambiques ; ici M. Chaignet se trompe parfois cruellement. « Le dialecte des trimètres, dit-il, est du plus pur attique, on y rencontre, mais rarement, quelques formes ioniennes ». Or, ceci n'est exact que du trimètre de la comédie, mais est absolument inexact du trimètre des tragiques, dont la langue est vraiment farcie d'ionismes. Je renvoie l'auteur aux travaux de M. Campbell[1] et de M. Rutherford[2]. Mais enfin, ce sont là des travaux spéciaux qu'il est permis d'ignorer ... à condition de ne pas écrire sur cette question. Il y a des erreurs moins pardonnables ; dans le vers suivant :

κaὶ γὰρ μ' ἀπώλεσ' ἐπὶ κακοῖς ἃ μοι πάρος
(ἐλθοῦσ' ἄκλητος) Iph. Aul. 456.

M. Chaignet prend ἃ pour un dorisme et pour qu'on ne s'y méprenne pas, il ajoute en note que ἃ est mis pour ἣ ! [3]

---

[1] Essay on the language of Sophocles, dans l'édition de Sophocle publiée à Oxford, 1879.

[2] The growth of the attic dialect, dans le New Phrynichus. Londres, 1881.

[3] Dans un ouvrage postérieur du même laborieux auteur : *La Rhétorique et son histoire.* Paris, 1888, les contresens se comptent également en grand nombre.

Parfois il pourrait être plus complet. Ainsi, comme exemple d'omission de l'augment, M. Chaignet cite Soph. Oed. C. v. 1613 (lisez 1624), dans lequel on lit θώϋξεν. Or, dans le même passage il pouvait citer κτύπησε v. 1606, ῥίγησαν v. 1607 et κλαῖον v. 1608.

Je m'arrête, car je remplirais des pages si je devais relever toutes les erreurs dont fourmille ce livre, et je le regrette. En effet, les théories exposées par M. Chaignet sont dignes d'être prises en considération et son argumentation est généralement convaincante, mais la négligence et la précipitation dont l'auteur donne des preuves accablantes à chaque page, sont de nature à éloigner de son livre les lecteurs.

J. Keelhoff.

VARIA.

Le gouvernement prussien a, paraît-il, l'intention de fonder dans chacune des sept provinces de la monarchie une école normale pour les professeurs de l'enseignement secondaire : elles prendraient le nom de « Séminaires pédagogiques. » Jusqu'ici ces professeurs se sont, comme on sait, exclusivement préparés à l'enseignement en suivant les cours de l'Université; ils n'ont pas subi et ne subissent pas encore d'entraînement technique, bien qu'ils soient soumis à un stage d'une année (Probejahr). Dorénavant les jeunes gens candidats aux places de professeur dans les gymnases devront, si le projet attribué au gouvernement prussien se réalise, passer un an dans une des nouvelles écoles normales.

La *Classical Review*, qui se publie mensuellement chez David Nutt à Londres depuis 1887, s'est assurée, depuis le commencement de cette année, la collaboration de quelques philologues américains, entre autres de MM. Seymour de Yale, Wright de Harvard et Hale de Cornell University. Grâce à cette collaboration, la *Classical Review* tiendra les lecteurs européens au courant du mouvement philologique du Nouveau monde, mouvement que l'on ne se plait à nier en Europe que parce qu'on l'ignore, par suite du fait que les publications américaines n'arrivent pas plus sur le continent que les livres anglais. L'*American Journal of philology* de Gildersleeve (Johns Hopkins), de même que l'*American Journal of archaeology and of history of the fine arts* de Trothingham (Princeton) ne sont connus que de bien peu de philologues européens; et ce n'est que depuis quelques mois que, grâce aux importantes découvertes archéologiques et épigraphiques de Sitlington Sterret en Asie mineure, l'attention des archéologues a été appelée sur l'existence d'une école archéologique américaine à Athènes.

A l'exemple du *Recueil de travaux* publié par la Faculté de Philosophie de l'Université de Gand depuis 1888, et dont trois fascicules ont déjà paru (THOMAS. *Lucubrationes Manilianae;* PIRENNE. *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen-âge;* CUMONT. *Sur l'authenticité de quelques lettres de l'empereur Julien*), la Faculté de Philosophie de l'Université de Bruxelles vient de publier le premier fascicule de ses Annales (1889, 118 p.). Il contient trois travaux élaborés dans les cours pratiques de MM. Philippson et Vanderkindere :

LÉON LECLÈRE. *L'élection du pape Clément V.* Cette élection faite le

5 juin 1305 à Pérouse a été influencée par Philippe le Bel; quoiqu'on ne puisse admettre la réalité de l'entrevue à St Jean d'Angely entre le Roi et Bertrand du Got, racontée dans tous ses détails par le chroniqueur florentin Villani, il semble cependant que le règne de Clément V doit faire supposer qu'avant son élection il y a eu des négociations entre Philippe et Bertrand.

Fr. Vercruysse. *Essai critique sur la Chronique d'Albert d'Aix.* L'examen critique du premier livre de la Chronique d'Albert d'Aix-la-Chapelle, écrite entre 1121 et 1158, prouve que, dans la partie relative à la vision de Pierre l'Ermite, Albert d'Aix s'est inspiré des légendes poétiques tandis que son exposé des premières expéditions populaires repose sur une base véritable et peut être considéré comme une véritable source historique.

L. Wodon. *Du Wergeld des Romains libres chez les Ripuaires.* Le romain indigène est taxé chez les Ripuaires tout comme le *Romanus possessor* chez les Saliens à 100 *solidi*.

Ces trois travaux, tant par la sûreté de leur méthode que par leur *acribie* et leur précision, font autant d'honneur aux jeunes historiens qu'aux professeurs qui les ont dirigés dans leurs travaux.

Nous appelons tout spécialement l'attention des professeurs de géographie dans les athénées et collèges sur les *Geographische Bildertafeln* de Ferdinand Hirt (Breslau, 1884-1888. 5 vol. avec 1406 gravures. 35 fr.), dont la publication vient d'être terminée il y a quelques mois. L'emploi de cet ouvrage leur permettra d'enlever à l'enseignement de la géographie cette désespérante sécheresse qui trop souvent le rend stérile. L'ouvrage est divisé en trois parties : La géographie générale, la géographie descriptive et l'ethnographie. Aux deux dernières parties on a joint un texte explicatif.

Pendant l'année académique 1888-1889 on a inauguré à l'Université de Bruxelles une série de conférences données par les professeurs à tous les étudiants. Elle viennent d'être publiées avec le titre de *Recueil des Conférences*. Voici l'indication des sujets qui ont été traités : *Heger*. La structure du corps humain et l'évolution; *Prins*. Le paupérisme et le principe des assurances ouvrières obligatoires; *Crocq*. De l'irritabilité des cellules et de son rôle dans la génèse des maladies; *Nys*. La diplomatie aux XVe et XVIe siècles; *Pergameni*. Le théâtre sous la Révolution; *Denis*. L'Économie politique et la Constitution progressive de la Sociologie au XIXe siècle; *Vanderkindere*. Le caractère du peuple romain; *Anspach*. La chaleur; *Bergé*. Les transformations de la chimie industrielle.

Les *Neue Monatshefte des Daheim* (Leipzig, 20 fr. par an) qui paraissent depuis le 1er septembre sous le titre de *Velhagen und Klasings neue Mo-*

natshefte continuent l'intéressante publication des études de *H. Knackfuss* sur les principaux artistes modernes. Après Holbein, Durer, Raphael, l'ancienne école de Cologne, Vischer et Rembrandt, l'auteur y publie actuellement une excellente étude sur Rubens. Toutes ces notices artistiques étant accompagnées d'excellentes reproductions des principales productions des maîtres, les amateurs, qui ne peuvent se procurer de grandes publications, d'un prix souvent inabordable pour des particuliers, pourront ainsi avoir à peu de frais un véritable album des principales œuvres de l'art moderne.

Depuis deux ans la maison Seemann de Leipzig publie une collection de manuels illustrés résumant l'état actuel de la science sur les principales questions de l'histoire de la civilisation antique *Kulturbilder aus dem klassischen Altertum*. Plusieurs de ces volumes seraient de la plus grande utilité pour nos professeurs de langues anciennes dans les classes supérieures de l'enseignement moyen. Ils ont de 250 à 300 pages, sont richement illustrés et ne coûtent que 4 fr. Cinq volumes ont paru jusqu'ici :

I. Richter. *Handel und Verkehr der wichtisten Völker des Mittelmeeres im Altertume.*

II. Richter. *Die Spiele der Griechen und Römer.*

III. O. Seemann. *Die religiösen Gebräuche der Griechen und Römer.*

IV. Fickelscherer. *Das Kriegswesen der Alten.*

M. Zangemeister a prouvé (*West. Zeitschr.* 1887, 239-242) que la date de la bataille de Varus doit être fixée au 2 du mois d'août de l'an 9 après J.-C. Dans un récent article, publié dans les Jahrbücher de Bonn (1889. p. 53-59), M. Deppe cherche à tirer de la connaissance de cette date une conséquence des plus intéressantes pour l'explication de la défaite. Rapprochant des textes de Tacite (A. 55 et 58) et de Dion Cassius (LV. 6, LVI. 24), il rappelle que, depuis qu'en l'an 8 avant J.-C., le Sénat avait changé le nom du mois *Sextilis* en celui d'*Augustus,* le 1er du mois d'août était devenu un jour de fête, célébré tant dans les camps qu'à Rome. Varus et ses soldats avaient festoyé toute la journée du 1er août ; et si le lendemain les bandes germaines purent avoir si facilement raison d'une armée de 1800 hommes, c'est que les légionnaires étaient affaiblis. Ils étaient comme le dit M. Deppe, *festkrank.*

ACTES OFFICIELS.

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN.

Par arrêtés royaux du 30 Septembre 1889, MM. Pirenne (H.), professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, et Verstraeten (C.), professeur extraordinaire à la faculté de médecine de la même université, sont promus au rang de professeur ordinaire.

—

Par arrêté royal de la même date, MM. Gravis (Auguste) et Fraipont (J.) professeurs extraordinaires à la faculté des sciences de l'université de Liège, sont promus au rang de professeur ordinaire.

—

Par arrêté royal du 30 Septembre 1889, M. Jeanne (Jules) est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions de professeur de deuxième latine à l'athénée royal de Liège, avec faculté de faire valoir ses droits à la retraite.

Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

—

Par arrêté royal du 2 Octobre 1889, M. Fraipont (Ferdinand), docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, agrégé spécial à l'université de Liège, est chargé, dans la faculté de médecine de cette université, du cours théorique des accouchements et de la clinique obstétricale, en remplacement de M. le professeur Wasseige, décédé.

—

Par arrêté royal du 18 Octobre 1889, M. Merten (Oscar), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, passe, en la même qualité, à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège.

Il est chargé, en remplacement de M. le professeur Le Roy, admis à l'éméritat, des cours de logique, d'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne et de métaphysique générale et spéciale.

—

Par arrêté royal du 30 Octobre 1889, M. Hulin (Georges), docteur en philosophie et lettres, docteur en droit, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand.

Il donnera dans cette faculté les cours de psychologie et de logique, et, dans la faculté des sciences, le cours de logique, de psychologie et de philosophie morale.

—

Par arrêté royal du 7 Novembre 1889, M. Francotte (Xavier), docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège.

Il donnera le cours de pathologie générale.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de M. A. Chuquet.

Du 16-24 septembre. — Le Livre Rouge de Hergest, p. p. **Rhys** et **G. Evans** (H. d'Arbois de Jubainville). — Les Mabinogion, trad. par **Loth** (id). — **S. Evans**, Dictionnaire gallois (id.). — **G. Evans**, Facsimile du Livre Noir de Carmathen (id.). — **Rhys**, Mythologie celtique (id.). — **Berthelot** et **Ruelle**, Collection des anciens alchimistes grecs (My). — **Berthelot**, Introduction à l'étude de la chimie des anciens et du moyen-âge. (id.). — **P. Tannery**, Pour l'histoire de la science hellène, de Thalès à Empédocle (F. Picavet). — **Marx**, Les animaux reconnaissants dans les contes grecs (H. Gaidoz). — Recueil des Mémoires offert à M. Studemund (Salomon Reinach). — **Trévédy**, Fréron et sa famille (T. de L.). — Le duc de Richelieu, Correspondances et documents, p. p. **Polovtsoff** (A. Chuquet). — Du 30 septembre. — **Stokes** et **Windisch**, Textes irlandais, II (H. d'Arbois de Juboinville). — **Atkinson**, Le Livre de Ballymote; Passions et homélies irlandaises (id.). — Annales d'Ulster, I, p. p. **Hennessy** (id.). — **Stokes**, Gloses irlandaises de Wurzbourg et de Carlsruhe; Vie Tripartite de saint Patrice (id.). — **Alcoli**, Le manuscrit irlandais de l'Ambrosienne (id.). — **Kawczynski**, Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rhythmes (V. Henry). — **Ohnesorge**, La Lite de Vérone (G. L.-G.). — **Barthélemy**, Histoire d'Aubagne (C. Jullian). — **Chabaneau**, Le Parnasse provençal du P. Bougerel (T. de L.). — Conversations de Gœthe, p. p. **W. de Biedermann** (E. L.). — **Faidherbe**, Le Sénégal (H.-D. de Grammont). — Du 7 octobre. — **Van den Gheyn**, L'origine européenne des Aryas (Salomon Reinach). — **Sotiriadis**, Etude sur Jean d'Antriche (E. Rabiet). — Les recueils de formules, p. p. **Zeumer** (Paul Viollet). — Les lois des Alamans, p. p. **Lehmann** (id.). — **Prou**, Les registres d'Honorius IV (H. Pirenne). — **Morf**, Voltaire et Shakspeare; La langue de la Suisse rhétique (C.). — **Doumic**, Eléments d'histoire littéraire (A. Delboulle). -- **Kerviler**, Bio-bibliographie bretonne, VI et VII (T. de L.). — **Aulard**, Recueil des actes du Comité de salut public, I (A. Chuquet). — Sieyes, Qu'est-ce que le Tiers Etat, p. p. **Champion** (id.). — **Campardon**, Liste des membres de la noblesse impériale (id.). — **Guiffrey**, Listes des Conventionnels (id.). — Rist, Souvenirs, p. p. **Poel**, III (A. Ch.). — **Snouck Kurgronje**, La Mecque (Rubens Duval). — **Sigwart**, Logique, I (Lucien Herr). — Du 14 octobre. — **Benndorf** et **Niemann**, L'héroon de Trysa (Salomon Reinach). — Raoul Glaber, p. p. **Prou** (L.). — Grégoire de Tours, p. p. **Omont** (L.). — Textes mérovingiens et carolingiens, p. p. **Thévenin** (id.). — Suger, Vie de Louis le

Gros, p. p. **A. Molinier** (id.). — Textes relatifs à l'histoire du Parlement, p. p. **Ch. V. Langlois** (id.). — Lettres de Gerbert, p. p. **J. Havet** (id). **De Pierlas**, Le XIe siècle dans les Alpes Maritines (J. Roman); Cartulaire de la Cathédrale de Nice (P. M.). — **Ch. Schmidt**, Les noms des rues de Strasbourg au moyen-âge (A. C.). — **Muncker**, Klopstock (A. Chuquet). — **Muncker** et **Pawel**, Odes de Klopstock (id.). — Wolff, Elie Schlegel (id.). — **Brahm**, Schiller, I. (id.) — **Pauffin**, L'organisation et la juridiction municipale au moyen-âge (Paul Viollet). — Max **Leclerc**, La vie municipale en Prusse (id.). — Lettre de M. Théodore Reinach. — Du 21 octobre. — **J. Darmesteter**, Lettres sur l'Inde (Sylvain Lévi). — **Parmentier**, Les substantifs et les adjectifs en *es* dans la langue d'Homère et d'Hésiode (Louis Duvau). — Plutarque, Nicias, p. p. **Holden** (Émile Baudat). — Sophocle, Antigone, p. p. **Schubert** (id.). — Demosthène, Discours choisis, p. p. **Wotke** (id.). — Platon, Criton, p. p. **Christ** (id.). — Platon, Laches, p. p. **Kral** (id.). — **Delehaye**, Guibert de Gembloux (H. P.) — **Lefranc**, La jeunesse de Calvin (R.). — **Faré**, Lettres d'un jeune officier à sa mère (A. Chuquet). — **Pellissier**, Le mouvement littéraire au XIXe siècle (Delboulle). — Lettre de M. Ch. Em. Ruelle. — Du 28 octobre. — **Georges**, Lexique latin (P.-A. L.). — Nonius p. p. **L. Müller** (Paul Lejay). — **Bernouilli**, La plus ancienne chronique de Colmar (X). — **Cappelli**, La bibliothèque d'Este (L. G. P.). — Sam. **Berger**, Les bibles provençales et vaudoises (A. Delboulle). — **Perrens**, Histoire de Florence, II (A. C.). — Bruni, Les trois poètes florentins, p. p. **Wotke** (L.). — **Ehrhard**, Les comédies de Molière en Allemagne (A. Chuquet). — Correspondance du comte d'Avaux avec son père p. p. **Boppe** (Louis Farges). — **R. Reuss**, Les protestants d'Alsace au XVIIIe siècle (C.). — **Jouhert**, Les édifices du Mans; Chateau-Gontier au XVIIIe siècles; Documents sur la Révolution en Bretagne et en Vendée (Ch.). — De Rochechouart, Souvenirs sur la Révolution (T. de L.) — Mme André-Walther (A. Ch.). — **P. Passy**, Le français parlé; Les sons du français (V. Henry). — Du 4 novembre. — **Cumont**, Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien (Salomon Reinach). — Simon Portius, Grammaire grecque p. p. **W. Meyer** (Léon Dorez). — **Doppfel**, Le pape sous les Carolingiens (Ch. Pfister). — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras, p. p. **Richard** (A. Delboulle). — Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron p. p. Th. de **Gontaut-Biron** (Louis Farges). — Documents sur les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, I, p. p. **Müller** et **Diégerick** (R.). — **Joret**, Le P. Guevarre et les bureaux de charité au XVIIe siècle (C.). — L. G. **Pélissier**, A travers les papiers de Huet (T. de L.). — Correspondance de Vaudreuil et du comte d'Artois p. p. **Pingaud** (A. Chuquet). — **Dejob**, Lycée et Athénée (A. Ch.). — De **Grandmaison**, La Congrégation (A. C.). — Le procès des accusés du Haut-Rhin p. p. **Sieffermann** (X). — **Chiron**, Annales d'Italie II (L.-G. P.). — Du 11 novembre. — Khordadbeh, Le livre des routes, p. p. de **Goeje**. — **Smith**, Les monnaies des rois guptas (E. Drouin). — Section des sciences religieuses de l'École

des hautes études. Études de critique et d'histoire, I (A.-A. G.). — **Boetticher,** La Troie de Schliemann (Salomon Reinach). — Virgile p. p. **Thilo** (E. Thomas). — **Auerbach,** La diplomatie française et la cour de Saxe (Ch. J.). — **Bailly,** Klopstock (A. Chuquet). — Du 18 novembre. — **Johnson,** Bibliothèque platonicienne (Lucien Herr). — **Scheindler,** Grammaire latine (Paul Lejay). — **Eymer,** Recueil de phrases latines (id.). — **Steiner** et **Scheindler,** Exercices de traduction latine (id.). — **Renan,** Histoire du peuple d'Israel, I et II (Maurice Vernes). — **Bellangé,** Le judaïsme et l'histoire du peuple juif (id.). — P. de **Nolhac,** La bibliothèque de Fulvio Orsini (Émile Legrand). — **Wiesener,** Études sur les Pays-Bas au XVIe siècle (A. C.). — **Kleinschmidt,** Caractéristiques de la Révolution française (C.).

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums wissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XVII Jahrgang 1889. Berlin, Calvary. 1889.

Zweites und drittes Heft.

Erste Abtheilung. — über Thukydides für 1877-1887. Erster Teil. Von D^r phil. Franz Müller in Salzwedel.

Zweite Abtheilung. — Jahresbericht über die spätlateinischen Schriftsteller vom Ende 1879 bis einschliefslich 1884. Von Privat-Dozent Dr Karl Sittl in München.

Dritte Abtheilung. — Jahresbericht über griechische Geschichte und Chronologie für 1881-1888. Von Prof. Dr Adolf Bauer in Graz.

Philologus Zeitschrift für das classische alterthum, begründet von F. W. Schneidewin und E. v. Leutsch, herausgegeben von Otto Crusius. — Göttingen. 1889.

Band II. *Zweites Heft.*

Der homerische Dionysoshymnus und die Legende von der Verwandlung der Tyrsener. Von O. Crusius. — Zu den simonideischen Epigrammen. Von E. Hiller. — Vorbilder und Nachahmer des Valerius Flaccus. Von M. Manitius. — Zur Quellenanalyse des Charisius. Von J. W. Beck. — Herodot über die Ionier. Von E. Meyer. — Die römisch-karthagischen Verträge. Von W. Soltau. — Altersklassen und reguläre Dienstzeit des Legionars. Von Th. Steinwender. — Die römischen Nachrichten Diodors und die consularische Provincenvertheilung in der älteren Zeit der römischen Republik. Von J. Kaerst. — Die Arbeiten über die Tragödien des L. Annaeus Seneca in den letzten Jahrzehnten. Von L. Tachau.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. 1889. Calvary.

21 September. — **Rezensionen und Anzeigen: M. Berthelot,** Collection des anciens alchimistes (Keller). — **A. Dau,** De M. Valerii Martialis libellorum ratione temporibusque (L. Friedlaender). — **H. Usener,**

Religionsgeschichtliche Untersuchungen I. (O. Gruppe). — **A. Delattre,** Les travaux hydrauliques en Babylonie (F. Justi). — **M. Gisi**, Verzeichnis der Inkunabeln der Kantonsbibliothek Solothurn (Fr. Rupp).

28 September. — **Rezensionen und Anzeigen** : **R. Weisshäupl**, Die Grabgedichte der griechischen Anthologie (H. Stadtmüller). — **W. Studemund,** Pseudo-Castoris excerpta rhetorica (P. Egenolff). — **J. Häussner,** Die handschriftliche Ueberlieferung des L. IVNIVS MODERATVS COLVMELLA (S. G. de Vries). — **J. Seger**, Byzantinische Historiker des zehnten und elften Jahrhunderts. I. (Carl Weyman). — **A. Crivellucci,** I codici della libreria raccolta da S. Giacomo della Marca nel convento di S. Maria della Grazie presso Monteprandone (A. P.).

5 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. Petersen,** In Galeni de placitis Hippocratis et Platonis libros quaestiones criticae (J. Ilberg). — **A. Ludwich,** Commentatio de Joanne Philopono grammatico (P. Egenolff). — **B. de Boor,** Vita Euthymii (K. Krumbacher). — **G. Antonibon**, Studi sull' arte poetica di Q. Orazio Flacco (W. Mewes). — **R. Ehwald,** P. Ovidius Naso (A. Riese). — **Th. Wehrmann,** Griechentum und Christentum (Chr. Muff). — **P. Habel,** De pontificum Romanorum inde ab Augusto usque ad Aurelianum condicione publica (M. Zöller). — **E. Friedländer,** Universitätsmatrikel von Frankfurt a. O. (K. Hartfelder).

12 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen** : **P. N. Papageorgius,** Scholia in Sophoclis tragoedias vetera (H. Müller). — **H. N. Fowler,** Thucydides, Book V (G. Behrendt). — **W. Schwarz,** De vita et scriptis Juliani imperatoris (P. Klimek). — **A. Riese,** P. Ovidii Nasonis carmina (H. Magnus). — **Commentationes** in honorem W. Studemund (L. Cohn). — **H. Ritter** et **L. Preller,** Historia philosophiae Graecae (P. Wendland. — **V. v. Schoeffer,** De Deli insulae rebus (G. Hertzberg). — **A. Faulde,** Die Reformbestrebungen auf dem Gebiete der lateinischen Orthoepie (Deecke).

19 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen** : **O. Kampfhenkel,** De Euripidis Phoenissis capita duo (Wecklein). — **E. Völker,** Rhinthonis fragmenta (K. Zacher). — **G. B. Bonino,** L'arte poetica di Q. Orazio Flacco (W. Mewes). — **L. Mueller,** Noni Marcelli compendiosa doctrina (G. Goetz). — **H. Nöthe,** Der delische Bund (V. v. Schoeffer). — **C. Cichorius,** De fastis consularibus antiquissimis (M. Siebourg). — **G. Ghirardini,** Contributi all' archeologia dell' Italia superiore (W. Deecke). — **H. C. Elmer,** The copulative conjunctions Que, Et, Atque in the inscriptions of the Republic, in Terence and in Cato (Deecke).

26 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen** : **W. W. Merry,** Aristophanes The Acharnians (O. Bachmann). — **H. Meuss,** Der sogenannte Neid der Götter bei Herodot (E. Krah). — **D. Largajolli,** Della politica religiosa di Giuliano Imperatore (J. Kaerst). —**Chr. Luetjohann,** C. Sollii, Apollinaris Sidonii epistulae et carmina (F. Gustafsson) I. — **J. Prammeri** Cornelii Taciti ab excessu Divi Augusti libri (F. Walter). — **W. I. Modestoff,** Lekzij po istorij rimskoi literaturüi. — **D. Nagujewskij,** Biblio-

grafija po istorij rimskoi literaturüi w Rossij s 1709 po 1889 god (H. Haupt). — **F. Franz**, Mythologische Studien II. (W. H. Roscher). — **A. Boltz**, Hellenisch, die allgemeine Gelehrtensprache der Zukunft (K. Krumbacher).

2 November. — **Rezensionen und Anzeigen** : **I. U. Faesi**, Homers Iliade (P. Cauer). — **C. Hentze**, Anhang zu Homers Ilias, IV. Heft (P. Cauer). — **Th. D. Seymour**, Homer's Iliad Books I—III (R. Peppmüller). — **Chr. Luetjohann**, C. Sollii Apollinaris Sidonii epistulae et carmina (F. Gustafsson) II. — **G. Schepss**, Priscilliani quae supersunt (M. Petschenig). — **Normand**, Histoire Grecque depuis les origines jusqu'à la conquête romaine (G. Egelhaaf). — **A. Sturmhöfel**, Scene der Alten und Bühne der Neuzeit (G. Oehmichen). — **K. Bissinger**, Funde römischer Münzen im Grossherzogthum Baden I und II (G. Wolff). — **W. Schrader**, Die Verfassung der höheren Schulen (C. Nohle).

9 November. — **Rezensionen und Anzeigen** : **O. Benndorf** und **G. Niemann**, Das Heroon von Gjölbaschi-Trysa (G. Hirschfeld) I. — **K. Fr. Ameis**, Homers Ilias (P. Cauer). — **C. Hentze**, Die Parataxis bei Homer (P. Cauer). — **G. Meini**, I dialoghi di Platone (O. Apelt). — **Ed. Jahn**, Platons Laches (O. Apelt). — **H. Zimpel**, Platons Apologie, Kriton, Phaidon (O. Apelt). — **E. Lalin**, De dum donec quoad particularum usu apud Terentium (A. Engelbrecht). — **R. Sabbadini**, I tre libri de officiis di M. Tullio Cicerone (H. Deiter). — **B. Dinter**, C. Iuli Caesaris Belli civilis libri III (R. Schneider). — **I. Prammer**, C. Iulii Caesaris commentarii de bello Gallico (R. Schneider). — **O. Schultz**, Die Ortsgottheiten in der griechischen und römischen Kunst (M. Lehnerdt). — **H. d'Arbois de Jubainville**, Les premiers habitants de l'Europe (W. Deecke). — **G. Vogrinz**, Grammatik des homerischen Dialektes (F. Müller).

16 November. — **Rezensionen und Anzeigen** : **O. Benndorf** und **G. Niemann**, Das Heroon von Gjölbaschi-Trysa (G. Hirschfeld) II. — **F. Hochegger**, Homeri Iliadis Epitome (P. Cauer). — **A. Th. Christ**, Das Aiolosabenteuer in der Odyssee (P. Cauer). — **O. Carnuth**, Quellenstudien zum Etymologicum Gudianum (R. Reitzenstein). — **G. Kaufmann**, De Hygini memoria scholiis in Cic. Aratum Harleianis servata (B. Bunte). — **F. Mie**, Quaestiones agonisticae imprimis ad Olympia pertinentes (G. F. Unger). — **E. A. Gutjahr-Probst**, Altgrammatisches und Neugrammatisches zur lateinischen Syntax (H. Ziemer).

23 November. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. Holub**, Sophokles. II. Oidipus auf Kolonos (H. Müller). — **A. Poutsma**, Quaestiones Aeschineae (Th. Thalheim). — **O. Schneider**, Isokrates' ausgewählte Reden (W. Grasshoff). — **W. Kloucek**, P. Vergili Maronis opera. — **I. van Wageningen**, De Vergili Georgicis (A. Zingerle). — **E. Köhler**, Der Sprachgebrauch des Cornelius Nepos in der Kasussyntax (Gemss). — **P. Gachon**, De ephoris Spartanis (O. Miller). — **M. Wlassak**, Die Litiskontestation im Formularprozess (M. Voigt). — **Ch. de Mills**, The tree of mythology (O. Gruppe). — **Monuments grecs** publiés par l'association

pour l'encouragement des études grecques en France (K. Wernicke). — **M. Ohnefalsch-Richter**, The Journal of Cyprian studies (R. Meister). — **L. Grünenwald,** Der freie formelhafte Infinitiv der Limitation im Griechischen. — **F. Birklein,** Entwickelungsgeschichte des substantivierten Infinitivs (H. Ziemer). — **Ch. Pfister,** Jean-Daniel Schoeflin (L. Geiger).

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen, Franz Harder und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder, 1889.

25 September. — Rezensionen und Anzeigen : M. Groeger, De Argonautarum fabularum historia (Hiller v. Gärtringen). — E. Weber, De Dione Chrysostomo Cynicorum sectatore (O. Crusius). — O. Dahm, Die Hermannschlacht (P. v. Rohden). — M. Tulli Ciceronis orat. selectae ed. H. Nohl. IV. Editio maior et Minor (H. Deiter). — E. Ott, Ueber die Kongruenz d. Prädikates bei Horaz (G. Hergel). — K. Krispin, Beiträge zur Horazkritik (G. Hergel). — P. Ovidii N. carmina selecta. Ed. Grysar. Recogn. C. Ziwsa (K. P. Schulze). — O. Günther, Quaestiones Ammianeae (-tz.). — G. Wendt, Griech. Schulgramm. (A. Fritsch) Schluss.

2 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : E. Herforth, De dialecto Cretica (Joh. Baunack). — E. A. Wagner, Die Erdbeschreibung des Timosthenes (W. Ruge). — A. Hotop, De Eustathii proverbiis (Fr. Brachmann). — A. Cima, Saggi di studi Latini (Fr. Harder). — H. Schweizer-Sidler u. A. Surber, Grammatik der lat. Sprache I. 2. Aufl. (H. Ziemer).

9 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : O. Dingeldein, Gleichklang u. Reim in antiker Poesie (C. Weyman). — L. Cerrato, La tecnica compositione delle odi Pindariche (Cr.) — O. Richter, Topographie von Rom (G. Zippel). — J. Spandl, Z. Etymologie d. Wortes consul (G. Hergel). — E. Dünzelmann, Der Schauplatz der Varusschlacht (P. v. Rohden). — M. Hertz, Admonitiuncula Horatiana (E. Rosenberg). — R. Ehwald, Ad historiam carminum Ovidianorum (K. P. Schulze). — Aug. Gessner, Servius und Pseudo-Asconius (P. Regell).

16 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : P. Kleber, Die Rhetorik bei Herodot (C. Häberlin). — W. Ohnesorge, Die römische Provinzliste von 297. I. (W. Fischer). — M. Tulli Ciceronis Tuscul. disput. ed. Th. Schiche (F. G. Sorof). — T. Livii ab urbe condita. I. XXI. XXII. Hrsg. von S. Widmann (A. Zingerle). — M. Ihm, Studia Ambrosiana (M. Manitius).

23 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : F. Plessis, Métrique grecque et latine (K. P. Schulze). — Aeschylos' Perser, Von L. Schiller. 2. Aufl. von C. Conradt (Nast). — H. Stürenburg, Zu den Schlachtfeldern am trasimenischen See u. in d. kaudinischen Pässen (Ackermann). — Ciceronis orat. selectae XXI ex edit. C. F. W. Müller (H. Nohl). — M. Schmitz, D. Gedichte d. Prudentius (M. Manitius). — W. Scheele, Vorschule. I. Formenlehre u. Lesestücke. 21. Aufl. von C. Meifsner (Bötticher).

30 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : W. Schulze, Quaestionum Homericarum specimen (A. Gemoll). — J. Holub, 1. D. Emporosscene

42…
in … P. Habel,
De … P. Vergilii
M. … berlin). —
P. … H. Verner,
Die …
6 … Ein ästhe-
tisc … Antigone.
Hr … römischer
Ba … — Ciceros
aus … . Kiefsling,
Co … De Ti. Silii
Pu … ematisches
Ve … . B. Sepp,
Lat …
1 … mer u. O.
Kel … Pfeiffer). —
Pla … von A. Th.
Ch … nella let-
ter … tiones crit.
in … raecismus.
Re … d. 2 Jahr.
d. …
… u. F. v.
Lu … r). — Ed.
Lü … 2. de Pin-
da … el Longini
περ … Neue, For-
me … re). — T.
Lu … berlin). —
P. … orn. Taciti
ab … tz).
… . F. v. Lu-
sch … s. — Flavii
Jos … . Ludwich,

De Ioanne Philopono grammatico (P. Egenolff). — Ciceronis Cato maior erkl. vou J. Sommerbrodt. 11. Aufl. (A. Goethe). — Geyza Némethy, De Firmico Materno astrologo (H. Dressel). — H. Planck, Das Recht d. Lateinischen (O. Weissenfels).

